UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01779413 2

VoI
37/8/22

MÉLANGES

DE

GRAMMAIRE FRANÇAISE

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

F 6285

ADOLF TOBLER

MÉLANGES

DE

GRAMMAIRE FRANÇAISE

TRADUCTION FRANÇAISE DE LA DEUXIÈME ÉDITION

PAR

MAX KUTTNER

AVEC LA COLLABORATION DE

LEOPOLD SUDRE

★

179926
37. 1. 25

PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, EDITEURS

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES

ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

82, RUE BONAPARTE, 82

—

1905

PC
2361
T614

PRÉFACE DES TRADUCTEURS

« C'était déjà un plaisir que de faire cette traduction pour qui il la faisait. »

E. Faguet, cité dans *Les Mélanges*, p. 280.

Les *Mélanges de Grammaire française* de M. A. Tobler n'ont pas besoin d'être présentés longuement au public philologique. Base, point de départ, modèle de toutes les études analogues, ils sont indispensables à tous ceux qui s'occupent de syntaxe historique, et les résultats des recherches de l'auteur sont si indéniables qu'il y en a qui ont pénétré dans les livres scolaires, et d'autres qui sont devenus des lieux communs pour les philologues. Mais la concision, et la profondeur du style de M. A. Tobler augmentent souvent la difficulté de la matière. De là vient que la lecture de ces études, pénible pour les Allemands, est presque impossible pour les étrangers. Aussi croyons-nous rendre un service aux romanistes en leur offrant cette traduction. Nous nous sommes efforcés d'être aussi exacts que possible ; mais chaque fois que nous avons cru devoir modifier l'original, nous avons soumis notre remaniement à l'approbation de l'auteur. Il nous a aidés, il a éclairci nos doutes avec une bienveillance

et une patience inépuisables. Qu'il nous permette de lui en exprimer ici toute notre reconnaissance.

C'est M^lle^ Obert, déjà connue par sa traduction si soignée de la *Syntaxe du XVII^e^ siècle* de Haase, qui, la première, avait eu l'idée de traduire ces *Mélanges*. Elle en avait même déjà traduit onze chapitres ; mais ses forces trahirent son courage, et sa santé tout à fait altérée la força à renoncer à la science. Son travail, complètement remanié, a été la base du nôtre.

M. Gaston Paris s'était vivement intéressé à notre projet ; il nous avait même gagné la confiance de l'éditeur, et une de ses dernières lettres parlait de notre traduction. Nous ne pouvons hélas ! la remettre aujourd'hui entre ses mains, et cette impossibilité renouvelle pour nous la douleur de sa perte.

Remercions en terminant MM. B. Röttgers et F. Wilke de la peine qu'ils ont prise en relisant avec nous les épreuves.

La traduction de cette 1^re^ série sera prochainement suivie de celle des 2^e^ et 3^e^ séries.

Max Kuttner et Léopold Sudre.

PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION

On trouvera réuni ici ce que j'ai publié peu à peu sous le même titre dans les huit premiers volumes (1877-84) de la Zeitschrift *de Gröber.*

Maintenant chacun de ces petits chapitres a un titre particulier ; ils se suivent sans interruption en un volume ; il y a été adjoint un index alphabétique des matières, renvoyant aux pages où il en est question : cet index est dû à l'un de mes anciens élèves, M. le Dr Alfred Schulze, dont le fidèle dévouement ne s'est pas rebuté devant cette tâche. Ainsi il devient plus facile pour les autres et même pour moi de trouver chaque détail isolément. J'ai ajouté deux nouveaux chapitres ; mais l'assentiment des uns, l'opposition des autres, et, plus souvent encore, le résultat de mes propres observations ou réflexions m'ont conduit à changer maintes choses aux anciens chapitres.

J'aurais pu adjoindre à ceci différentes études de même nature, auxquelles je continue à attacher quelque valeur, jusqu'à ce que quelqu'un d'autre traite de son côté ces mêmes matières avec le développement qui leur convient. Je les ai publiées dans le Jahrbuch, *dans les* Göttinger Gelehrten Anzeigen, *et dans la* Zeitschrift *de Gröber ; mais elles contiennent en partie des choses qui, maintenant, sont devenues si courantes qu'il est inutile de les réimprimer. D'ailleurs il m'aurait été pénible de quitter avec armes et*

bagages la respectable et confortable maison qui, depuis bientôt dix ans, a en Gröber un propriétaire si actif, si circonspect, si épris d'ordre, et pas plus indulgent qu'il n'est malheureusement indispensable de l'être ; j'aime à me savoir son locataire avec une partie de mes biens.

Et enfin, n'est-ce pas déjà trop de quatorze feuilles de quelque chose qui, sans doute, s'intitule Grammaire, mais que certains n'admettent comme tel qu'avec répugnance, si même ils ne se signent pas, en y voyant de la psychologie, sinon quelque chose de plus effarant ?

Berlin, Pâques 1886.

Adolf TOBLER.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

QUI RENVOIENT AUX TEXTES *d'ancien français* CITÉS.

Adam Das Adamsspiel ...herausg. von Grass. Halle 1891.
Aiol Aiol et Mirabel und Elie de Saint Gille ... herausg. v. Foerster. Heilbronn 1876-1882.
Alex. La Vie de saint Alexis ... p. p. G. Paris. Paris 1885.
Alex. H De saint Alexis ... herausg. v. Herz. Frankfurt a. M. 1879.
Alisc. Aliscans ... p. p. Guessard et de Montaiglon. Paris 1870.
Amad. Amadas et Ydoine ... p. p. Hippeau. Paris 1863.
Ambr. It. Ric. Ex Ambrosii carmine de Ricardi I itinere sacro ... ed. Liebermann, dans Monum. Germ. histor., Script. T. XXVII. Hannover 1884.
Am. et Am. Amis et Amiles und Jourdains de Blaivies ... herausg. v. Hofmann, Erlangen 1852.
An. et Rat. Dialogus animæ conquerentis et rationis consolantis ... p. p. Bonnardot, dans Romania V 269 / 1876 .
Athis Athis und Prophilias .. herausg. v. Weber. Stafa 1881.
Atre per. Der gefahrvolle Kirchhof ... herausg. v. Schirmer . dans Herrigs Archiv XLII 1868 .
Aub. Auberee, Altfranzösisches Fablel ... herausg. v. Ebeling. Halle 1895.
Auc. Aucassin und Nicolete ... herausg. v. HSuchier. Paderborn 1899.
Aye Aye d'Avignon ... p. p Guessard et Meyer. Paris 1861.
Aym. Narb. Aymeri de Narbonne ... p. p. Demaison. Paris 1887.
Barb. u. M. Fabliaux et Contes ... p. p. Barbazan. Nouv. éd. augm. p. Méon. Paris 1808.
Barl u. Jos. Barlaam und Josaphat ... von Gui de Cambrai ... herausg. v. H. Zotenberg und P. Meyer, Stuttgart 1864.
Bast. Li Bastars de Buillon ... p. p. Scheler, Bruxelles 1877.
BBerger Le Bon Berger ... p. Jehan de Brie. réimpr. p. Lacroix. Paris 1879.
BComm. Bueves de Commarchis p. Adenés li Rois ... p. p. Scheler. Bruxelles 1874.
Beaud. Beaudous, ein altfranz. Abenteuerroman ... Roberts von Blois ... herausg. v. Ulrich, Berlin 1889.
Beauman. Philippe de Beaumanoir, Coutumes de Beauvaisis ... p. p. Salmon, Paris 1899-1901.

Bern. LHs. Die altfranzösische Liederhandschrift Nr. 389 der Stadtbibliothek zu Bern, p. p. Brakelmann dans Herrigs Archiv XLI XLIII (1867-1868).

Berte Li Roumans de Berte aus grans piés p. Adenés li Rois .. p. p. Scheler, Bruxelles 1874.

Best. d'am. Le Bestiaire d'amour p. Richard de Fournival ... p. p. Hippeau, Paris 1860.

Brun. Lat. Li Livres dou tresor p. Brunetto Latini ... p. p. Chabaille, Paris 1863.

BSeb. Li Romans de Baudouin de Sebourc, Valenciennes 1841.

Cambr. Ps. Le livre des Psaumes ... d'après les manuscrits de Cambridge et de Paris p. p. Michel, Paris 1876.

Cast. Cey Die Lieder des Castellans von Coucy ... herausg. v. Fath, Heidelberg 1884.

Chace as mesdis. La chasse aux médisants, poème ... de Raimon Vidal p. p. Mercier, dans Annales du Midi VI (1894).

Chansons et dits artésiens ... p. p. Jeanroy et Guy, Bordeaux 1898.

Chast. Le Chastoiement d'un père à son fils, traduction en vers français de l'ouvrage de Pierre Alphonse, Paris 1824.

Ch. cygne La Chanson du Chevalier au cygne ... p. p. Hippeau, Paris 1874.

Ch. II esp. Li Chevaliers as deus espees .. herausg. v. Foerster, Halle 1877.

Ch. lyon Der Löwenritter von Christian von Troyes, herausg. v. Foerster, Halle 1887.

Chr. Ben. Chronique des Ducs de Normandie p. Benoit ... p. p. Michel, Paris 1836-1844.

Ch. Rol. La Chanson de Roland ... herausg. v. Th. Müller, Göttingen 1878.

Ch. Sax. La Chanson des Saxons p. Jean Bodel ... p. p. Michel, Paris 1839.

Claris Li Romans de Claris et Laris ... herausg. v. Alton, Tübingen 1884.

Clef d'Am. La clef d'amors ... p. p. Doutrepont, Halle 1890.

Cleom. Li Roumans de Cleomadès p. Adenès li Rois ... p. p. van Hasselt, Bruxelles 1865.

Clig. Cligés von Christian von Troyes ... herausg. v. Foerster, Halle 1884.

Col. Mus. De Nicolao Museto ... thesim proponebat J. Bédier, Paris 1893.

Conseil (Lai du conseil) Lais inédits des XII^e^ et XIII^e^ siècles ... p. p. Michel, Paris 1836.

Cont. dev. Contes dévots tirés de « la Vie des anciens pères » p. p. Le Coultre, Neuchâtel 1884.

Cor. Lo. Le couronnement de Louis ... p. p. Langlois, Paris 1888.

Cov. Viv. Li covenans Vivien, dans Guillaume d'Orange, chansons de geste ... p. p. Jonckbloet, La Haye 1854.

CPoit. Le Roman du Comte de Poitiers .. p. p. Michel, Paris 1834.

C^te^ d'Artois Le Livre du tres chevalereux comte d'Artois ... p. p. Barrois, Paris 1837.

Desiré Lai du Desirré dans Lais inédits ... p. p. Michel, Paris 1836.

Dial. fr. fl. Le Livre des Mestiers, dialogues français-flamands ... p. p. Michelant, Paris 1875.

Dial. Gr. Li Dialoge Gregoire lo Pape ... herausg. v. Foerster, Halle 1876.

Dit Rob. D Le dit de Robert le Diable ... herausg. v. Breul, dans Abhandlungen für A. Tobler, Halle 1895.

Dits de l'âme ... herausg. v. Bechmann, dans Zts. f. rom. Philol. XIII 35 (1889).

Dolop. Li Romans de Dolopathos ... p. p. Brunet et de Montaiglon, Paris 1856.

Eles Li Romans des Eles p. Raoul de Houdenc ... p. p. Scheler, dans Trouvères belges II, Louvain 1879.

Emp. Coust. Le Dit de l'empereur Coustant ... p. p. Wesselofsky, dans Romania VI (1877).

En. Eneas ... p. p. Salverda de Grave, Halle 1891.

Erec Erec u. Enide von Christian von Troyes, herausg. v. Foerster, Halle 1890.

Enf. Og. Les Enfances Ogier p. Adenés li Rois ... p. p. Scheler, Bruxelles 1874.

Escan. Der Roman von Escanor von Gerard von Amiens, herausg. v. Michelant, Tübingen 1886.

Escoufle L'Escoufle ... p. p. Michelant et Meyer, Paris 1894.

Établ. SLouis Les Établissements de saint Louis ... p. p. Viollet, Paris 1881-1883.

Eust. Moine Wistasse le moine ... herausg. v. Foerster u. Trost, Halle 1891.

FCand. Le Roman de Foulque de Candie p. Herbert le duc, Reims 1860.

Ferg. Fergus, Roman von Guillaume le clerc ... herausg. v. Martin, Halle 1872.

Fier. Fierabras ... p. p. Kroeber et Servois, Paris 1860.

Fl. u. Bl. Flore und Blanceflor ... herausg. v. Bekker, Berlin 1844 (Floire et Blanceflor ... p. p. Du Méril, Paris 1856).

Fl. et Lir. Floris et Liriope des Robert de Blois ... herausg. v. W. von Zingerle, Leipzig 1891.

Fol. Trist. La folie Tristan ... p. p. Morf, dans Romania XV 558 (1886).

Form. HV Die altfranz. Bearbeitung der Formula honestae vitae des Martin v. Braga ... herausg. v. Irmer, Halle 1890.

Froiss. P Œuvres de Froissart. Poésies ... p. p. Scheler, Bruxelles 1870-1872.

Gayd. Gaydon ... p. p. Guessard et Luce, Paris 1862.

GCoins. Les Miracles de la sainte Vierge traduits et mis en vers p. Gautier de Coincy ... p. p. Poquet, Paris 1857.

GDole Le roman de la Rose ou de Guillaume de Dole ... p. p. Servois, Paris 1893.

GGui. Branche des Royaux Lignages, chronique de Guillaume Guiart ... p. p. Buchon, Paris 1827.

Gil. d. Tras. Histoire de Gilion de Trasignyes ... p. p. O. L. B. Wolff, Paris, Leipsic 1839.

Gir. Ross. Le Roman en vers de... Girart de Rossillon ... p. p. Mignard Paris 1858.

Gloss. 7692 Alexis. Pariser Glossar 7692. Von Conrad Hofmann. München 1868 (Sitzungsberichte der K. bayr. Akad. d. Wiss. 1868. I. 1.

GMonm. Der Münchener Brut. Gottfried von Monmouth in französischen Versen ... herausg. v. Hofmann und Vollmöller. Halle 1877.

GMuis. Poésies de Gilles li Muisis ... p. p. Kervyn de Lettenhove. Louvain 1882.

God. Bouill. Godefroid de Bouillon, voir Ch. cygne.

Gorm. Fragment de Gormund et Isembard ... herausg. v. Heilighrodt, dans Romanische Studien herausg. v. Boehmer III 301 (1879).

Gouv. Rois Li livres du gouvernement des rois, a XIII[th] century French version of Egidio Colonna's treatise *De regimine principum* ... p. by Samuel Paul Molenaer. New-York 1899.

Greg. Ez. Altburgundische Übersetzung der Predigten Gregors über Ezechiel. Von Konrad Hofmann. München 1881. (Abhandlungen der K. bayer. Akad. d. Wiss. I. Cl. XVI. Bd. I. Abth.

GRoss. Girartz de Rossilho ... herausg. von Konrad Hofmann. Berlin. (Cf. le ms. d'Oxford et la collation de celui de Paris dans Boehmers Romanischen Studien V, 1880.)

Gr. Schisme Poème en quatrains sur le grand schisme p. p. Meyer et Valois, dans Romania XXIV 197 (1895).

Guil. d'A voir RCharr.

Guil. JND Les Joies Nostre Dame des Guillaume le clerc de Normandie ... herausg. v. Reinsch, dans Zeitschr. f. rom. Phil. III 1879.

Guil. Mar. L'Histoire de Guillaume le Maréchal, ... notice par Meyer, dans Romania XI (1882); un autre morceau du même ouvrage dans Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France, 1882.

Guil. Pal. Guillaume de Palerne... p. p. Michelant, Paris 1876.

Gui SCat. La vie de S. Catherine d'Alexandrie... p. by Todd, dans Publications of the modern lang. association of America, vol. XV 17-73 (1890).

GViane Aus Gerhard von Viane. Dans Der Roman von Fierabras, provenzalisch. Herausg. v. Bekker, Berlin 1829. — En outre : Le Roman de Girard de Viane p. Bertran de Bar-sur-Aube ... p. p. Tarbé, Reims 1850.

HAndeli Œuvres de Henri d'Andeli p. p. Héron, Paris 1860.

HBord. Huon de Bordeaux ... p. p. Guessard et Grandmaison, Paris 1860.

HCap. Hugues Capet ... p. p. le marquis de La Grange, Paris 1864.

Horn Horn et Rimenhild ... p. p. Michel, Paris 1845.

HVal. Histoire de l'empereur Henri p. Henri de Valenciennes ... p. p. de Wailly, dans La Conquête de Constantinople par Geoffroi de Ville-Hardouin avec la continuation de Henri de Valenciennes, Paris 1872.

Ille Ille und Galeron von Walter von Arras ... herausg. v. Foerster. Halle 1891.

Jak. d'Am. L'art d'amors und Li remedes d'amors... von Jacques d'Amiens ... herausg. v. Körting, Leipzig 1868.

JBouch. La vie de saint Jean Bouche d'or p. p. Weber, dans Romania VI (1877).

JBruyant Le chemin de Povreté et de Richesse p. Jehan Bruyant, dans Le Ménagier, voir Ménag.

JCond. Dits et Contes de Baudouin de Condé et de son fils Jean de Condé ... p. p. Scheler, Bruxelles 1866-1867.

Jeh. et Bl. voir Manek. T. II. Jehan et Blonde, Paris 1885.

JJour. La dime de penitance... von Jehan von Journi ... herausg. v. Breymann, Tübingen 1874.

Joinv. Histoire de Saint Louis par Jean sire de Joinville ... p. p. de Wailly, Paris 1868.

Jongl. et Tr. Jongleurs et Trouvères ... p. p. Jubinal, Paris 1835.

Jos. Arim. Der Prosaroman von Joseph von Arimathia ... herausg. v. Weidner, Oppeln 1881.

Joufr. Joufrois. Altfranz. Rittergedicht ... herausg. v. Konr. Hofmann und Franz Muncker, Halle 1880.

Jourd. Bl. Amis et Amiles und Jourdains de Blaivies ... herausg. v. Hofmann, Erlangen 1852.

JTuim Li Hystore de Julius Cesar ... von Jehan de Tuim ... herausg. v. Settegast. Halle 1881.

Ju Ad. Li jus Adan, dans Die dem Trouvere Adam de la Hale zugeschriebenen Dramen ... besorgt von A. Rambeau. Marburg 1886.

Jub. NRec. Nouveau Recueil de Contes, Dits, Fabliaux ... p. p. Jubinal, Paris 1839.

Juise Li ver del Juïse ... afhandling of Hugo von Feilitzen, Upsala 1884.

Karls R Karls des Grofsen Reise nach Jerusalem und Constantinopel ... herausg. v. Koschwitz, Leipzig 1900.

Leg Gir. Rouss. La Legende de Girart de Roussillon ... p. p. Meyer, dans Romania VII (1878).

LMan. Le Livre des manieres par Étienne de Fougères ... p. p. Talbert, Angers 1877; cf. Foerster dans Rev. d. lang. rom. XIV 92 sqq. 1878.

LMest. Réglemens sur les arts et métiers de Paris ... connus sous le nom du Livre des métiers d'Étienne Boileau ... p. p. Depping, Paris 1837.

LRois Les quatre Livres des Rois ... p. p. Le Roux de Lincy, Paris 1841.

Lyon. Ys. Lyoner Ysopet ... herausg. v. Foerster, Heilbronn 1882.

Mätzner Afz. L Altfranzösische Lieder ... berichtigt und erläutert v. Mätzner, Berlin 1853.

Mahom. Le Roman de Mahomet ... p. p. Michel et Reinaud, Paris 1831.

Man. de lang. La Manière de langage ... p. p. Meyer, dans Revue critique d'histoire et de littérature, 5e année, nos 50-52, Paris 1870.

Manek. Œuvres poétiques de Philippe de Remi ... p. p. Suchier. T. I. La Manekine, Paris 1884.

Marque Le roman de Marques de Rome, herausg. v. Alton, Tübingen 1889.

MAym. La Mort Aymeri de Narbonne ... p. p. Couraye du Parc, Paris 1884.

Ménag. Le Ménagier de Paris ... p. p. la Société des Bibliophiles français Paris 1846.

Men. Reims Récits d'un ménestrel de Reims ... p. p. de Wailly, Paris 1876.

Méon Nouveau Recueil de fabliaux et contes ... p. p. Méon, Paris 1823.

Meyer Rec. Recueil d'anciens textes bas-latins, provençaux et français ... p. p. Meyer, Paris.

Mer. Merangis von Portlesguez ... von Raoul von Houdenc ... herausg. v. Friedwagner, Halle 1897.

MFce Die Lais der Marie de France ... herausg. v. Warnke, Halle 1900.

Fa. Die Fabeln ... herausg. v. Warnke, Halle 1898.

Mir. ND Miracles de Nostre Dame ... p. p. Paris et Robert, Paris 1876-1883.

Mist. SAdrien Le livre et mistere de ... Saint Adrien ... p. p. Picot, Roxburghe Club 1895.

Mitth. Mittheilungen aus altfranzösischen Handschriften ... v. Tobler, Leipzig 1870.

Mont. Fabl. Recueil général et complet des Fabliaux ... p. p. de Montaiglon (et Raynaud), Paris 1872-1883.

Mousk. Chronique rimée de Philippe Mouskes ... p. p. de Reiffenberg. Bruxelles 1836-1838.

MSMich. Le Roman du Mont-Saint-Michel p. Guillaume de Saint-Pair... p. p. Michel, Caen 1856.

Nat. ND Dichtungen Gautier's von Coinsy. La Nativité Nostre Dame ... herausg. v. Reinsch, dans Herrigs Archiv LXVII (1882).

NDChartr. Le Livre des Miracles de Notre-Dame de Chartres p. Jehan le Marchant ... p. p. Duplessis, Chartres 1855.

Nouv. frç. du XIIIe s. Nouvelles françoises en prose du XIIIe siècle ... p. p. Moland et d'Héricault, Paris 1856.

Nymes Li Charrois de Nymes, voir Cov. Viv.

Og. Dan. La Chevalerie Ogier de Danemarche par Raimbert de Paris ... p. p. J. Barrois, Paris 1842. 2 vol. Romans des douze pairs de France VIII et IX.

Ombre Le lai de l'ombre ... editum a J. Bédier, dans Index lectionum quæ in Universitate friburgensi per menses aestivos anni MDCCCXC habebuntur.

Orenge La Prise d'Orenge, voir Cov. Viv.

Orson Orson de Beauvais ... p. p. GParis, Paris 1899.

Ov. Met. Les Œuvres de Philippe de Vitry. Reims 1850. Les Métamorphoses d'Ovide moralisées.)

Oxf. Ps. Libri psalmorum versio antiqua gallica e cod. ms. in bibl. Bodleiana asservato ... ed. Michel, Oxford 1860.

Par. Duch. Parise la duchesse ... p. p. Guessard et Larchey, Paris 1860.

Parton. Partonopeus de Blois ... p. p. Crapelet, Paris 1834.

Peler. V Le Pelerinage de vie humaine de Guillaume de Deguileville ed. by Stürzinger, Roxburghe Club 1893.

Perc. Chrestien de Troyes, Perceval le Gallois ... p. p. Potvin, Mons 1865-1871.

PGat. SMart. Das altfranz. Martinsleben des Péan Gatineau, neue Ausg. v. Söderhjelm, Helsingfors 1899.

Phil. Nov. QT Les quatre Ages de l'homme de Philippe de Navarre ... p. p. M. de Fréville, Paris 1888.

Phisan. La Fisiognomia, trattatello in francese antico colla versione italiana ... p. p. E. Teza, Bologna 1864.

Ph. Thaon Best. Le Bestiaire de Philippe de Thaün ... p. p. Walberg, Lund 1900.

Ph. Thaon Comp. Li Cumpoz Philippe de Thaün ... herausg. v. Mall, Strassburg 1873.

Poème mor. Poème moral ... herausg. v. Cloetta, dans Vollmöllers Romanischen Forschungen III (1886).

XV Joies Les quinze Joyes de mariage, Paris, Jannet 1857.

RAlix. Li romans d'Alixandre par Lambert li tors et Alexandre de Bernay ... herausg. v. Michelant, Stuttgart 1846.

RBlois Robert von Blois sämmtliche Werke ... herausg. v. Ulrich, Berlin 1889-1895 (3 vol.).

RCambr. Raoul de Cambrai ... p. p. Meyer et Longnon, Paris 1882.

RCcy Li Roumans dou Chastelain de Coucy et de la Dame de Fayel ... p. p. Crapelet, Paris 1829.

RCharr. Der Karrenritter und das Wilhelmsleben von Christian von Troyes, herausg. v. Foerster, Halle 1899.

RClary Robert de Clary, la Prise de Constantinople, dans Chroniques gréco-romanes ... p. p. Hopf, Berlin 1873.

Règle cist. Les monuments primitifs de la Règle cistercienne p. p. Guignard, Dijon 1878 cf. la collation de Foerster dans Roman. Forschungen X, 827 sqq. .

Reimpr. Reimpredigt ... herausg. von Suchier, Halle 1879.

Reinsch KE Die Pseudo-Evangelien von Jesu und Maria's Kindheit ... von Dr. Robert Reinsch, Halle 1879.

Rem. Am. Altfranzösische Übersetzung der Remedia Amoris des Ovid... herausg. v. Koerting, Leipzig 1871.

Ren. Le Roman du Renart ... p. p. Méon, Paris 1826. — Le Roman de Renart ... p. p. Martin, Strasbourg 1882-1885.

Ren. Nouv. Renart le Nouvel, dans Le Roman du Renart ... p. p. Méon T. IV.

Rencl. Li Romans de Carité et Miserere du Renclus de Moiliens ... p. p. van Hamel, Paris 1885.

RHam Histoire des ducs de Normandie et des Rois d'Angleterre suivie de la relation du tournoi de Ham par Sarrazin ... p. p. Michel, Paris 1840.

Rich. Richars li Biaus ... herausg. v. Foerster, Wien 1874.

RMont. Renaus de Montauban ... herausg. v. Michelant, Stuttgart 1862.

Rob. et Mar. Robin et Marion, voir Ju Ad.

Rois. Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille ... p. p. Roisin, Lille 1842.

Rom. fläm. Gespr. Gesprächbüchlein, romanisch und flamisch, dans Horae belgicae studio atque opera Hoffmanni Fallerslebensis. Pars IX. Hannover 1854.

Rom. u. Past. Altfranzösische Romanzen und Pastourellen ... herausg. v. Bartsch, Leipzig 1870.

Roncev. La chanson de Roland et le roman de Roncevaux ... p. p. Michel Paris 1869.

Rose Le Roman de la Rose p. Guillaume de Lorris et Jean de Meung ... p. p. Michel, Paris 1864.

Rou Maistre Waces Roman de Rou et des ducs de Normandie ... herausg. v. Andresen, Heilbronn 1877-1879.

RSSag. Li romans des sept sages ... herausg. v. Keller, Tübingen, 1836.

Ruteb. Œuvres complètes de Rutebeuf ... p. p. Jubinal, Paris 1839.

RViol. Roman de la Violette ou de Gérard de Nevers par Gibert de Montreuil ... p. p. Michel, Paris 1834.

SAub. Vie de saint Auban ... ed. by Aktinson, London 1876.

SCath. La Passion sainte Catherine ... par Aumerie ... p. p. Talbert. Paris 1885.

S. d'Angl. Le saint voyage de Jherusalem du seigneur d'Anglure ... p. p. Bonnardot et Longnon, Paris 1878.

Serm. poit. Sermons écrits en dialecte poitevin, dans Le dialecte poitevin au XIII^e siècle p. Boucherie, Paris 1873.

Serm. Sap. Sermo de sapientia dans Dial. Gr. pp. 283-298.

SGile La vie de saint Gilles p. Guillaume de Berneville ... p. p. GParis et Bos, Paris 1881.

SGraal Le Roman du saint Graal ... p. p. Michel, Bordeaux 1841.

Siege Barb. Le siège de Barbastre und die Bearbeitung von Adenet le Roi ... v. V. Keller, Marburg 1875.

SJul. Vie de sainte Juliane, dans Juise.

SMagd Guillaume, le clerc de Normandie, insbesondere seine Magdalenenlegende von A Schmidt, dans Bochmers Romanische Studien IV (1880).

SNic. Maistre Wace's St. Nicholas ... herausg. v. Delius, Bonn 1850.

Sone Sone von Nausay herausg. v. Goldschmidt, Tübingen 1899.

SSag. Pr. Deux rédactions du roman des sept Sages de Rome p. p. GParis, Paris 1876.

SSBern. Li Sermon saint Bernart ... herausg. v. Foerster, dans Vollmöllers Romanische Forschungen II (1885).

SThom. La vie de saint Thomas p. Garnier de Pont Sainte Maxence ... p. p. Hippeau, Paris 1859.

La uie st. Thomas le martir ... herausg. v. Bekker, dans Abhandlungen der Kgl. Akad d. Wissensch. zu Berlin 1838.

StJul. Das Leben des h. Julianus in altfranz. Versen ... herausg. v. ATobler, dans Archiv f. d. Stud. d. n. Spr. CII 609 sqq. (1899).

Thebes La Légende d'Œdipe étudiée ... en particulier dans le Roman de Thèbes ... p. Constans, Paris 1881. — Le Roman de Thèbes p. p. L Constans, Paris 1890.

Th. frç. au m. â. Théâtre français au moyen âge p. p. Monmerqué et Michel, Paris 1839.

Tob. La vie de Tobie de Guillaume le clerc de Normandie ... herausg. v. Reinsch, dans Herrigs Archiv LXII 1879.

Tourn. Chauv. Les Tournois de Chauvenci, décrits par Jacques Bretex, 1285 ; annotés par Philibert Delmotte, Valenciennes 1835.

Tr. Belg. Trouvères belges ... p. p. Scheler, Bruxelles 1876. — Nouvelle série, Louvain 1879.

Trist. Tristan, recueil de ce qui reste des poëmes relatifs à ses aventures ... p. p. Michel, Londres 1835.

Troie Benoît de Sainte-More et le Roman de Troie p. Joly, Paris 1870-1871.

Trot Le Lai du Trot, voir Conseil.

Turpin La Chronique dite de Turpin ... p. p. Wulff, Lund 1881.

Urk. Douai Étude critique des chartes de Douai de 1203 à 1275 p. Bonnier, dans Zeitschr. f. rom. Phil. XIV, 298 sqq. 1890.

VdlMort Li vers de le mort ... p. p. Windahl, Lund 1887.

Veng Rag. Messire Gauvain ou la Vengeance de Raguidel p. Raoul ... p. p. Hippeau, Paris 1862.

Venus De Venus la deesse d'amor ... herausg. v. Foerster, Bonn 1880.

VGreg. A La Vie de saint Grégoire le Grand traduite ... p. Anger ... p. p. Meyer, dans Romania XII 1883.

VGreg. I La Vie de saint Grégoire le Grand ... p. p. de Montaiglon, dans Romania VIII 1879.

Vieille La Vieille ... trad. du latin de Richard de Fournival p. Jean Lefevre ... p. p. Cocheris, Paris 1861.

Villeh. Voir HVal.

Voc. duac. Remarques sur le patois suivies du vocabulaire latin-français de Guillaume Briton p. E. A. E., Douai 1851.

Vr. An. Li dis dou vrai aniel ... herausg. v. Tobler, Leipzig 1884.

Wackern. Afz. L. Altfranzösische Lieder und Leiche ... mit Abhandlungen von Wackernagel, Basel 1846.

Watr. Dits de Watriquet de Couvin ... p. p. Scheler, Bruxelles 1868.

Weber, Handschr. Stud. Handschriftliche Studien auf dem Gebiete romanischer Literatur des Mittelalters von Alfred Weber, Frauenfeld 1876.

WHon. Facsimile of the sketch-book of Wilars de Honecort ... publ. by Darcel, translated, edited and augm. by Willis, London 1859.

I Ys. / II Ys. Les deux recueils de fables appelés par Robert Ysopet I et Ysopet II ; I et II *après* Ys. renvoient au 1er ou au 2e volume de Fables inédites des XIIe, XIIIe et XIVe siècles et Fables de Lafontaine ... p. p. Robert, Paris 1825.

TABLE DES MATIÈRES[1]

I. Pronom personnel sujet des particules *oui*, *non* et d'autres propositions sans verbe. — La particule *ne* sans verbe (Zeitschr. f. rom. Phil. I 1, 1877)[2] 1

II. *de* introduisant un « sujet logique » (ibid. I 3). 6

III. *faire* suivi d'un infinitif, périphrase du verbe à un mode personnel (ibid. I 11 25

IV. Construction différente des deux membres d'une phrase alternative d'interrogation (ibid. I 12). 30

V. L'impératif employé par anacoluthe dans une proposition dépendante (ibid. I 14)..... 34

VI. Emploi périphrastique de *cors* pour désigner une personne (ibid. I 14) 39

VII. Participe présent à sens dégénéré. — Gérondif avec fonction d'infinitif (ibid. I 17)..... 46

VIII. Mots désignant le minimum d'une quantité se rattachant par *de* à un nom de personne ou à un autre mot qui désigne un individu déterminé (ibid. II 389, 1878)..... 67

IX. *Que* unissant une proposition à une expression adverbiale d'assurance, d'adjuration, de supposition, d'affirmation, de négation, ou à une interjection (ibid. II 392)..... 73

1. Voir à la fin du volume l'index alphabétique.

2. Les parenthèses renvoient à la première publication de ces articles.

X. Mot interrogatif ne commençant pas la proposition interrogative. — Interrogation directe sous forme d'interrogation indirecte (ibid. II 394)..... 84
XI. Le cas oblique, dans le sens d'un génitif possessif, précédant le mot dont il est le régime (ibid. II 395)..... 87
XII. Accord de l'adjectif joint à un participe ou à un autre adjectif (ibid. II 399)..... 95
XIII. Sujet logique de l'infinitif (ibid. II 404)..... 112
XIV. Particularités de la formation de quelques adverbes en *-ment* dans le français moderne (ibid. II 549)..... 118
XV. « Substitution et omission » (ibid. II 552)..... 130
XVI. Prépositions désignant un rapport de temps devant des substantifs suivis de participes prédicatifs (ibid. II 557)..... 143
XVII. *Que* « relatif sans antécédent » (ibid. II 560)... 148
XVIII. Fusion de la proposition relative avec une proposition objective (ibid. II 562)..... 156
XIX. Ellipse de propositions consécutives et de propositions relatives dont le verbe serait au subjonctif. — *Tant* rappelant une proposition principale qui précède, mais qui pourrait suivre en qualité de proposition consécutive (ibid. II 566)..... 167
XX. A propos de *prodome* (ibid. II 568)..... 171
XXI. Membres de phrase ἀπὸ κοινοῦ (ibid. II 570).... 174
XXII. *De* employé devant une expression désignant la mesure de différence (ibid. V 181, 1881)..... 179
XXIII. Participes passés à sens actif (ibid. V 184)..... 186
XXIV. *Dont* et *de quoi* (ibid. V 192)..... 204
XXV. *Ele n'a son pareil. — Ele fait le ourt* (ibid. V 195)..... 212
XXVI. *plus tost que pot, au plus tot que pot, com plus tost pot* (ibid. V 198)..... 219
XXVII. Substituts des proportionnels et des adverbes numéraux latins (ibid. V 201)..... 225

XXVIII. *Tout ce qui reluit n'est pas or* (ibid. VI 506, 1882) 242
XXIX. *Il ne faut pas que tu meures* (ibid. VI 509) ... 249
XXX. *Voir, entendre, laisser, faire* avec le datif et l'infinitif (ibid. VI 511) 254
XXXI. *faut* et *fait* sans sujet (ibid. VI 516) 269
XXXII. Prépositions ayant dans la même phrase une fonction double (ibid. VI 520) 276
XXXIII. *Li seneschaus, il et ses frere* (ibid. VI 524) ... 287
XXXIV. Manque d'accord en nombre entre le sujet et le prédicat (ibid. VIII 481, 1884) 290
XXXV. Cas de l'antécédent se réglant sur le cas du pronom relatif (ibid. VIII 487) 302
XXXVI. Énonciation composée d'un nom et d'une proposition relative (ibid. VIII 490) 311
XXXVII. Futur antérieur au lieu du parfait périphrastique (ibid. VIII 492) 317
XXXVIII. *ous* forme secondaire de *vous* (ibid. VIII 496) . 326
XXXIX. Discours direct introduit par *que*. — Discours direct continuant le discours indirect 331
XL. Prépositions suivies du nominatif 339

MÉLANGES

DE

GRAMMAIRE FRANÇAISE

I

Pronom personnel sujet des particules *oui*, *non* et d'autres propositions sans verbe. La particule *ne* sans verbe

Diez a étudié[1] la combinaison de la particule d'affirmation ou de négation avec un pronom personnel préposé, ou postposé, sujet de la proposition que représente cette particule. Il a montré que ce phénomène appartient au provençal ; mais les exemples qu'il cite à la suite pour l'italien (*io sì*, *io no*, *non già io*), et pour l'espagnol (*eso sí*, *eso no*), ne sont pas tout à fait de même nature.

Dans les exemples italiens et espagnols, en effet, le pronom personnel a une force qu'il n'a point dans les locutions provençales, « oui » ou « non » n'affirmant ou ne niant expressément que pour le sujet ou le complément représenté par le pronom personnel : *io sì* signifie « moi, certainement, peut-être pas un autre » ; *non già me*, « non pas

1. *Gr.* III[3] 319 292. [Les chiffres entre parenthèses indiqueront, chaque fois qu'on cite la Grammaire de Diez, les pages correspondantes de la traduction française.] (N. d. trad.

moi certainement, mais peut-être quelque autre ». Dans le provençal, au contraire, le pronom personnel ne sert nullement à opposer l'affirmation ou la négation à une négation ou à une affirmation qui serait applicable à un autre sujet ; il est là uniquement pour rappeler ce qui est nié ou affirmé par les particules en question ; il a un rôle analogue à celui du verbe employé avec ces particules dans les exemples que cite Diez[1]. D'autre part, les locutions provençales sont exactement semblables aux locutions de l'ancien français que Diez en a rapprochées[2] : *je non*, *il non*, *non il*, *nen il*[3].

J'ai, de mon côté, exposé et comme étant mon opinion personnelle[4], qu'en ancien français, tout autant que la

1. *Gr.*, *loc. cit.*, 2 et p. 436 (403).

2. *Ibid.*, p. 319 (292).

3. On peut en voir des traces dans les patois modernes : *allons, canaille !... suis le sentier et laisse-nous tranquilles avec tes sottises. — Non, moi, dit l'enfant* (G. Sand, *Mauprat*, 35) ; l'auteur a mis en note : *locution du pays*.

4. Dans *Zeitschr. f. vergl. Sprachf.*, NF., III, p. 423. — C'est de la meilleure foi du monde que, d'abord dans mes cours, puis beaucoup plus tard dans cet article, j'ai donné comme mienne l'explication de *il* contenu dans *öil* et *nenil*, alors qu'elle avait été déjà donnée par J. Grimm (*Gramm.*, III[1], 768), ainsi que me l'a fait remarquer après coup un de mes auditeurs zélés. Je ne me crois pas excusé par le fait que la chose était restée inaperçue des autres. Ce qui me console toutefois, c'est que certaines des observations que j'ai présentées dans cet article sont nouvelles par rapport à celles de Grimm et peuvent servir à les fortifier. Il est étonnant que Diez, qui connaissait la théorie erronée de Grimm tirant *o* de *jâ* et *oc* de *jâ ih*, n'ait pas adopté son explication de *il* et ne l'ait même pas crue digne d'être mentionnée. Pour *il*, cf. Cornu dans *Romania*, VII, 361, Horning dans *Rom. Stud.*, IV, 229, Cornu dans *Romania*, IX, 419, G. Paris, *ibid.*, 625, Gröber dans sa *Zeitschr.*, IV, 463, D'Ovidio dans *Arch. glott.*, IX, 98.

L'explication que j'ai proposée dans ce même article de *o je* « oui, moi » a été suivie de celle de *naje* donnée par G. Paris dans *Rom.* VII, 465 et acceptée aussi par Foerster, *Zeitschr. f. r. Ph.*, II, 171 (354).

particule *non*, la particule d'affirmation *o* pouvait être juxtaposée à un pronom personnel, et que de cette juxtaposition était sortie la forme *öil* qui, à l'origine, n'était pas applicable à tous les cas d'affirmation, mais l'était devenue par obscurcissement du sens primitif.

Je voudrais présenter ici quelques autres considérations.

Dans la construction qui nous occupe, la particule négative a généralement la forme qu'on s'attend à lui voir dans une proposition sans verbe, c'est-à-dire *non*, et c'est cette forme qu'elle a toujours quand le pronom est préposé. S'il est postposé, elle se présente sous la forme qu'elle n'a que devant le verbe, c'est-à-dire *ne* ; par ex. :

Or te vuel traire, qe j'ai mon arc tendu. — Et dist Ybers : amis, frere, ne tu (RCambr. 1963)[1] ; *Dois tu vivre a wise de kien ? Ne tu, mais de boin crestiien* (VdlMort, 86, 8) ; *Cuides tu diu faire sen bel ? Ne tu ; nus n'ert de se maisnie, S'ançois n'a s'amor desrainie* (ibid., 166,10) ; *Puis m'en cumbatre a Carle et a Franceis ? — Guenes respunt : ne vus a ceste feiz* (Ch.Rol., 567)[2] ; *Biax rois, fait Elyas, ai jo de rien mespris ? — Ne vos, ce dist li rois, Elyas biax amis* (Ch. cygn., 64) ; *Porroie je garir, se creoie an vo loi ? — Ne vos, dist Baudequins* (Ch. Sax., I, 258)[3].

Cette forme atone *ne* s'employait aussi en ancien français dans un autre cas où il y a l'ellipse du verbe, à savoir devant les déterminations quantitatives *mie, plus, mais, gaires, pas*, par ex. :

1. Le premier éditeur semble avoir compris autrement, puisqu'il ne met point après *frère* la virgule qui a été introduite depuis par P. Meyer.

2. C'est la leçon citée par Perle, *Zeitschr. f. r. Ph.*, II, 14 et défendue par Foerster contre Müller, *ibid.*, II, 171.

3. Il n'y a pas identité parfaite entre ces exemples et celui de Cligès, v. 4679 : *Qui le conoist ? — ne gié. — ne gié*, que je sépare ainsi, considérant qu'il y a là la même réponse faite par des personnes différentes. Ici la pensée porte particulièrement sur le pronom, ce qui n'est pas le cas dans les autres exemples. Mais il est à ranger parmi eux au point de vue de la forme de la particule négative.

Des dous puet l'um guarir, des dous altres ne mie (SThom., Bekker, 83[b], 14); *Tout son cuer, ne mie a moitié, A en courtoisie ajointié* (Barb. et M., I, 149, 427); *pechent plus, ne mie mains* (ibid., I, 281, 354); *deus cienetes Ne mie grans, mais petitetes* (Perc., 22898)[1]; *Trente et huit ans vesqui, ne plus* (GMonm., 3766); *s'il äust solement dit « convertiz vos » et ne plus* (*nihil addens* dans l'original), (SSBern., 136, 38); *Il a un mois, ne plus nul jour, Qu'il me dist...* (Perc., 42604); *Trente et nuef ans regne et ne mais* (GMonm., 3786; *Cinc anz vesqui puis Karles et ne mes* (Cor. Lo., 165)[2]; *Une planche ne gaires lee* (Méon, I, 9, 240); *ainz ne gaires sera toz sains* (Troie, 11849); *quant venrra il? Jusc'a ne gaires* (Rich., 1392); *dusqu'a ne gaires* (Guill. d'A., 89 et 143,[3]; Gayd., 56[4]); *et por c'est il uns dex et ne pas en trois persones* (Turpin, Wulff I, 18, 20); *En chantant ainsi me deduis, Ne pas por chose que ie truis En moi point de solaz ne joie* (Jub., NRec., II, 249).

C'est ainsi encore que *ne*, sans s'appuyer comme proclitique sur un verbe, entre en composition dans les locutions *ne que* ou *ne plus que*[5], *ne mais* ou *ne mais que* (excepté), et, comme on l'a justement remarqué[6], dans les locutions non moins fréquentes *neporuec*, *neporcant*, *nequedent*[7].

1. *Nemy*, c'est-à-dire *ne mie*, est la forme qu'a généralement la négation, quand il y a ellipse du verbe, dans le Livre de conversation publié dans *Zeitschr. f. nfz. Spr.*, I, 13.

2. L'édition Langlois porte *non mais*, 163.

3. Foerster écrit *nagueires*, au v. 89.

4. Dans Barb. et M., I, 285, 475, il faut lire : *Com vos orroiz jusqu'a ne gaires* au lieu de *jusque n'a gaires ;* de même dans Ferg. 164, 9, il me semble indispensable de remplacer *sans ne gaire*, qui n'offre aucun sens, par *ains ne gaire.*

5. La première de ces locutions signifie littéralement *non ce que*, c'est-à-dire « non autant que », l'autre « non plus que ».

6. Perle, dans *Zeitschr. f. r. Ph.*, II, 15.

7. Les exemples sont rares de l'emploi de la forme atone sans verbe à un mode personnel dans d'autres cas. Peut-être peut-no

Dans les exemples précédents, on ne peut guère considérer *ne* comme étant le *ne* sorti de *nec* ; ce ne serait, en tout cas, admissible que pour un très petit nombre de ces exemples ; l'obligation où l'on est, pour la plupart, d'y reconnaître la forme atone du latin *non* entraîne à admettre la même chose pour les autres.

On peut encore compléter les observations de Diez en ajoutant que ce n'est pas seulement à « oui » ou à « non » que se juxtaposent les pronoms personnels comme substituts du verbe et du reste de la proposition ; ils se juxtaposent aussi à des compléments ou à des déterminations de diverses sortes qui ont la valeur de véritables propositions avec ellipse du verbe ; ainsi dans :
Amis, et dont es tu ? ne mentir mie. — Sire, jou de Gascongе (Aiol, 3501) ; *Or di coment. — je volentiers* (Eles, 611) ; *ge n'ai nus biens retenuz, Ne ge m'anor ne ge m'amie Ne ge ma joie ne ma vie* (Parton., 5215) ; *Et il ne volt puis joie avoir, Ne il a mein ne il a soir* (ibid., 6424) ; *je me connui, Je vi le jour, mais je non hui* (JCond., I, 365, 334) ; *demandai... Quanque je voil, et je el non* (Watr., 174, 379) ; *Je gart si cestes et justis Que ja n'istront de cest porpris. — Et tu comant ?* (Ch. lyon, 343 ; ibid., 5737) ; *et vous pourquoi ?* (RViol., 23) ; *Se tul manjues, bien feras. — E jo en quei ?* (Adam, 159 ; *Eva, ça sui venuz a toi. — Di moi, sathan, e tu pur quoi ?* (ibid., 205) ; *Si me devés moult bien par droit edier. — Et jou de coi ?* (HBord., 15) ; *Nos serom de la terre et per et compeignon. — Et nos comant ?* (Par. Duch., 2) ; *lieve toi. — Dame, dit il, et ge por qoi ?* (Barb. et M., I, 265, 682 ; ibid., III, 176, 247) ; *peneans sui. — Et vos des quant ?* (Weber, Handschr. Stud., 186. [*be vueth sapjatz Qu'ieu am del mon lo pus aibit. — E vos cal, dona ?* (Choix, II, 277)].

citer en ce genre : *espiriz alanz e ne repairanz*, Oxf. Ps. 77, 44 ; *Volez en mais des gas, sire ? — ne de ceste semaine*, Karls R., 800.

II

de introduisant un « sujet logique ».

Certains emplois de la préposition *de* dans le français actuel sont sans doute touchés çà et là en toute grammaire un peu détaillée, mais ne sont pas, me semble-t-il, bien compris. A mon avis, il faut les rapprocher de certains emplois de la même préposition dans le vieux français, et c'est de ce rapprochement qu'ils tirent la clarté désirable. Commençons par les anciens emplois.

Dans le français moderne, un substantif sujet de proposition peut être suivi de *être* et d'un second substantif comme détermination prédicative, lequel, soit sans article, soit avec l'article indéfini, mais jamais avec l'article défini, évoque une idée plus générale par rapport à l'idée plus spéciale exprimée par le sujet ; ainsi dans : *la sante est un grand trésor.*

Or, à l'époque de l'ancien français, on concevait et on exprimait l'idée d'une façon toute différente. On disait, tantôt en préposant le prédicat : *Mout est grans cose de preudomme* (Rich., 2691) ; *Grans vertus est et meritable De serf ki sert par fëauté* (Rencl., C, 34, 9) ; *Grans perius est dou pule lai, Quant tu come brike l'ensaies* (ibid., 90, 11) ; *Mais grant destreche est dou meneur [frere]* (Vr. An., 340) ; *Noble ordene est de cevalerie* (JCond., I, 71, 1) ; *Povre cose est de mortel vie* (ibid., 265, 1) ; *Moult est male chose d'envie* (Dolop., 53) ; *Por c'est fole chose de nos Dames* (Ombre, 430) ; — tantôt en postposant le prédicat : *De vostre mort fust grans damages* (Rich., 2871) ; *De ma vie n'est*

preuz ne joies (Guill. d'A., 1145 ; *De povreté est granz mehainz* (ibid., 1992 ; *Mes del mangier fu nus deduiz, Qu'il n'i ot pain ne vin ne sel* (Ch. lyon, 3468); *Et de sa bouche estoit merveille* (Barb. et M., IV, 410, 100)[1]; *De sa voiz fu grans melodie A l'öir* (Watr., 207, 263); *de ma chair eust esté fort maulvaise viande* (Rabelais, II, 14)[2].

De même avec *sembler* au lieu de *estre : Un jour li sanle bien d'une cure* (Ille, 3417); *Car longe atente en fine amor Fait bien sanler d'une ore un jour* ibid., 3420 ; *Or me sembleroit ja orgueil Dou desvoloir* (Mer., 5557 ; *Si font bien diverses distances... sembler d'une chose deus* (Rose, 19148); *Si font bien oel enferme et troble De sengle chose sembler doble* (ibid., 19175); *Mais de toutes ces riens ensanble Voiens a ceste* (en comparaison de celle-ci) *me resanble* (Mousk., 24595); *Dont vëissiez estour... Si grant et si orrible que de la sablonniere Qui levoit contremont, sanloit une fumiere* (BSeb., IV, 60); *Bien samble une forest dez lanchez qu'il y a* (H.Cap., 148); cf. *argens e garnimens Fan de cusso haro semblar* (Mahn, Ged., 941, 16).

La nature de l'expression n'est modifiée ni lorsqu'un pronom relatif ou interrogatif remplace le substantif prédicatif : *Quanqu'est d'amors i puet aprendre* (Barb. et M., II, 208, 707); — ni lorsqu'un pronom remplace le substantif précédé de *de* : *Si seroit de vous grant domage* (Claris, 21894); *Mais il n'i ot que boire, de chou fu li mesciés* (Aiol, 5673); *Encor n'en fu il mie de tant* cav. : *al baron ses* [assez] (ibid., 9152); — ni encore lorsque *dont* remplace un pronom relatif précédé de *de* : *Et cil dui conbatre se durent Au roi,*

1. Peut-être ce passage est-il aussi de Chrétien de Troyes, dans son *Conte del Graal*, bien qu'il ne figure pas dans le texte de Potvin ; en tout cas, ce qui le précède immédiatement et ce qui le suit, v. 67-115, sont tirés de ce poème, v. 2987 sq.

2. Morf, dans *Lit. Bl.* 1887, 242, rapproche de ces exemples français l'exemple espagnol *Gran cosa fue del rey e de su corazon* (Alex., 240 *a*).

dont dolors fu mout granz (Ch. lyon, 5275) ; *Mes Sarrazins la tindrent* (la cité), *dunt fu grant duel e mal* (SAub., 13).

Comment entendre cette manière de parler ? La syntaxe, en effet, ne saurait se contenter de constater telle ou telle combinaison de mots, ou de rechercher leur signification, signification qui peut souvent être loin du sens primitif. Elle doit, comme la sémantique, remonter à la signification fondamentale, et celle-ci, dans le cas où il s'agit de constructions, n'est pas toujours plus connaissable à première vue que la signification des mots isolés et peut avoir subi, dans le cours de l'histoire de la langue, de nombreux changements.

Il s'agit d'abord de savoir si *Noble ordene est de cevalerie* est identique au tour latin *Nobilis ordo est militiæ*, c'est-à-dire si *de* et le cas oblique équivalent ici au génitif latin qui se combine avec des termes génériques. Dans ce cas, le génitif serait « régi » par le substantif précédent, sous-entendu dans son rôle de détermination prédicative.

Il est sûr que, lorsque *de* et un substantif expriment un rapport de possession, il n'est point nécessaire que le substantif régissant soit répété ou remplacé par un pronom ; c'est ainsi que l'on trouve : *Que nature et amor de chien Valt miauz que de feme ne fait* (Méon, I, 161, 1108) ; *Leur ames mete dix en glore... Et de tous peceeurs ausi* (Amad., 7936) ; *poserad mes piez si cume de cers* [*ponet pedes meos quasi cervorum*] (Oxf. Ps. p. 241) ; *mes piez fait ignels cume de cerf* [éloigné de l'original : *coaequans pedes meos cervis*] (LRois, 208) ; *Bergiere, meuz doit valoir M'amor que d'un pastorel* (Rom. u. Past., II, 64, 85), etc.[1]. Ainsi on pourrait être porté à faire dépendre *de cevalerie* dans notre exemple d'un second *ordene* sous-entendu.

1. Voir quelques autres exemples dans l'instructif programme de Gessner, *Zur Lehre vom französischen Pronomen* I, Teil, p. 33) ; voir aussi Georg Cohn dans *Archiv f. d. Stud. d. n. Spr.*, CVI, 450.

Mais, il est facile de s'en rendre compte, cette explication ne pourrait être acceptable que pour un petit nombre des exemples cités, pour ceux où le substantif prédicatif est accompagné d'un adjectif qui est si essentiel qu'il contient à lui seul le prédicat proprement dit. Cette explication n'est plus admissible, lorsque le substantif prédicatif est le terme essentiel de l'idée prédicative, ce qui a lieu sans exception quand il n'est pas accompagné d'un adjectif, souvent même quand il en est accompagné ; elle cesse de l'être aussi, et cela se comprend de soi-même, quand il s'agit d'une interrogation qui porte sur le prédicat encore à déterminer. Si l'on ne veut pas admettre que la construction ait été transportée d'un très petit nombre de cas où elle pourrait se comprendre, à une majorité de cas où elle n'aurait pu être introduite qu'abusivement, il faut chercher à expliquer autrement la locution en question.

Il me semble qu'on arrive à la vraie explication, si l'on donne à la préposition son sens ordinaire indiquant l'origine, le point de départ, la provenance, et si l'on attribue au verbe *estre* plus de force matérielle qu'il n'en a dans les cas où il sert de simple lien, de « copule » entre le sujet et le prédicat. Ainsi, en donnant leur valeur pleine à *de* et à *estre*, on traduirait *de vostre mort fust grans domages* par « de votre mort eût résulté, fût né grand dommage ». D'après cela, ce que nous considérions jusqu'ici comme détermination prédicative, dans les propositions de cette sorte serait précisément le sujet.

Il est vrai que souvent nous voyons s'ajouter à *être* ou à *sembler* le pronom *ce*, qui, tout aussi bien, ne peut être que le sujet, par ex. :

N'est chou orgiere de mal' aire De te car Rencl., M, 178, 3) ; *C'estdeliz de boens liz* (Méon, I, 302, 25) ; *C'est touz reviaus de leur enfance* (Watr., 241, 311) ; *c'est un étrange fait du soin que vous prenez* (Molière, *Éc. d. mar.*, I, 1, 57 ; *ne sai noient Que c'est d'amours, n'onques n'amay*

(RCey, 598 ; *Je ne sai que ce est de vous*, (Guill. Pal., 4379) ; *Et qu'est che de vou dieu ?* (BSeb., XI, 179 ; *qu'est ce d'amours si non toute doulceur et bonté ?* (Cte d'Artois, 145) ; *tu es sans cervelle et ne scais que c'est de raison* (Larivey, *Le laquais*, III, 6) ; *Moult est ung rois poissans qui tient ce päys chy ; S'en pais en puet jöir, c'est grant cose de lui* (HCap., 111) ; *tes meschiés De quoi ce fust damages et pitiés* (Enf. Og., 1850) ; *François les enchaucierent, dont ce fu foleté* (BComm., 3818) ; *dont ce fu aussi comme une prophecie* (Joinv., 48a) ; *désirent tant le salut de vos ames qu'ils en perdent la leur par charité catholique, dont c'est grant pitié* (Sat. Ménippée (Frank, p. 77).

Il est certain que dans ces exemples, *deliz, reviaus, grant cose, que*, etc., sont des prédicats. Mais il me semble évident que, dans les cas où l'expression a revêtu cette forme, il y a eu fusion de deux tournures d'une nature différente, dont l'une avait ces mots comme prédicats et l'autre comme sujets : *c'est deliz* et *deliz est de boens liz* [1]. Citons aussi, pour l'emploi de *de* en question, les exemples suivants : *De sa fame, que bele avoit, Ert li fes qui plus li grevoit* (Méon, II, 302, 287), où ce que nous appelions d'abord prédicat et qui, d'après notre manière de voir, est devenu sujet, est accompagné de l'article défini ; *N i ai* (= *a*) *si bon com du fuire* (Lyon. Ys., 2504) ; *Car de vingt encontre un laide parture i a* (BSeb., V, 185 ; *li argens... Dont tant a paine a l'amasser* (Watr., 158, 90), où notre *de* figure dans une proposition sans sujet ; *dolerose portëure As fet, mere, de tes enfanz* (Troie, 4880) (en tes enfants tu as mis au monde quelque chose de douloureux) ; *Au mont dones mal*

1. Il en va tout autrement dans les phrases de cette sorte : *Il n'est si bon' armeure que de ce vin friant Et de cez patez la qui vont souez flairant* (HCap., 103). *Armeure* ne peut être ici que sujet, bien que le verbe soit précédé de *il* impersonnel, qui est tout à fait superflu.

essemplaire De te robe, ke tu polis (Rencl., C, 144, 10) ; *De moy pöés veoir le Jesu messagier* [en moi, vous pouvez voir le messager de Jésus] (BSeb., XVI, 845) ; *Sans armëures ont les cors Fors seulement que d'un escu* (Watr., 237, 193 [1]).

Ne faut-il pas ranger dans cette même catégorie des phrases comme *Suer, vos est de moi moult petit* (Parton., 8480) ? Ici *être* est accompagné d'une expression quantitative, qui, si mon interprétation est juste, serait le sujet, en outre d'un nom de personne ou de chose amené par *de*, et enfin d'un datif. Le sens de cette construction est « quelqu'un ou quelque chose, importe à quelqu'un beaucoup, peu ou point ». Ainsi *Suer, vos est de moi moult petit* signifierait littéralement « à vous est peu de moi », c'est-à-dire « je suis peu pour vous, je vous importe peu ».

Je ne veux point, après Burguy [2], donner des exemples de ce tour si usuel. Je voudrais seulement faire observer :

1° Que la détermination quantitative peut n'être pas exprimée, et alors *est* signifie « est quelque chose, importe » : *tant comme il le voient, si lor en est, et nient plus* (Best. d'Am., 34) ; *de seoir n'a talent, mes d'el Li est* (RCcy., 865) ; *d'autre chose ne lor est* (Mont., Fabl., III, 60) ;

2° Que cette même détermination quantitative est, dans d'autres cas, précédée de *à*, et alors la proposition est encore sans sujet : *A poi l'en est* (Troie, 23997) ; *A moult petit m'est de votre favelle* (Gayd., 270) ; *Ne l'en fu pas a une bille* (Barb. et M., III, 243, 131) ; *Moi n'est a noient De toz les maus traire* (Tr. Belg., II, 46, 32) ; *Des mesdisans a riens ne m'est* (Rom., X, 522) ; — avec *il* explétif : *Il ne vos*

1. Cf. *Del fïel deu no volg aver amig* [dans le fidèle de Dieu, il ne voulait pas avoir d'ami], Boethius, 45 ; *ch'elli hanno de mi chosi desaventurado signore*, Apollonio Salvioni, 26, 22 ; *io non so come piacevole reina noi avrem di voi* Decam., VIII, 10 fin ; *dell' Alpi schermo Pose fra noi e la tedesca rabbia* Petr. Canz., *Italia*, 3, 2.

2. II, 296, à propos de *gaires*.

an est mie a tant Qu'antrer an voilliez an la painne (RCharr., 6520); *Del gorpil ne m'est il a rien* (Ren., 22159; M, XIII, 183).

Le français moderne n'a guère comme tour équivalent que celui de l'infinitif précédé de *de*, que les grammairiens appellent d'ordinaire sujet de la proposition, suivant leur habitude de confondre la fonction logique et la fonction grammaticale. Sans doute les phrases suivantes ne sont pas construites tout à fait à la façon du français moderne : *Noble coze est d'avoir confort* (JCond., I, 137, 1 ; *bone chose est d'aprandre* (Dolop., 308) ; *D'ax andurer est grant laidure* (Barb. et M., I, 284, 439) ; *E se ne fust de parjurer Trop leide chose* (Ch. lyon, 6768); *il n'est corteisie ne san De plet d'oiseuse maintenir* (ibid., 99, d'après le ms. H) ; *De trop parler est vilonie. Et de trop taisir est folie* (Beaud., 1) ; le pronom *ce* serait indispensable aujourd'hui dans des phrases de cette sorte, comme soi-disant sujet grammatical. On peut en dire autant, et pour une autre raison, des phrases : *honte fust de l'escondire* (Ch. lyon, 266 ; *grans anuis seroit dou dire* (Barb. et M., I, 272, 55) ; *Du tot porter seroit folie* (ibid., II, 107, 12) ; *c'est folie del prometre* (Eles, 208) ; car, dans ce cas, le français moderne n'emploierait pas l'infinitif comme substantif précédé de l'article [1].

Cela n'empêche pas qu'au fond il n'y ait concordance entre l'usage moderne et l'usage ancien pour la construction qui nous occupe ici ; on peut le voir par les exemples suivants : *Ceo est lur dreiz de mesparler* (MFce, G. 18) ; *ce n'est mie droiture De moi laidir et essaier* (Claris, 1628 ; *c'est vilenie De povre meschine de vie Gaber, qui a petit d'avoir* (Barb. et M., IV, 432, 154) ; *C'est sierviches biaus et courtois De retraire aucun sierventois* (JCond., I, 163, 1).

Il en est de même d'une autre construction du français

1. V. *Gött. Gel. Anz.* 1875, n° 34, p. 1071-1075

moderne des plus courantes, bien que secondaire et due seulement à une analogie, celle qui fait précéder l'infinitif de *de* quand il est sujet de *être* avec un adjectif prédicatif ou d'un autre verbe. On en trouve également des exemples en ancien français : *Mal seroit de perdre tiex genz* (Claris, 18991)[1] ; *Fors* (l. *Fort*) *est de resister a deus carneus pekiés* (GMuis, I, 383)[2] ; *mout li plëust D'acorcier l'an, s'ele pëust* (Mer., 1252) ; *a moi n'afiert d'amer si hautement* (Tr. Belg., II, 77, 4) ; *N'affiert a ung bouchier detenir* (l. *de tenir*) *tel honour* (HCap., 190) ; *Mais que vaut de gens enivrer ?* (Mousk., 29229) ; *Pour ce me vient en volenté De dire... Des aventures de Bretaigne* (Claris, 87).

Sont probablement de la même nature les locutions du français moderne comme *qu'est-il de lui? qu'est-ce de ce langage ? pour ce qui est de...* et quelques autres qu'on trouvera dans Littré[3] ; j'ajoute encore *il n'en a été rien* (cela n'a pas eu de conséquence) ; *ce n'était pas assez des fatigues de la journée* (ADaudet, *Fromont j.*, 278) ; *il y a assez de l'usine* (Zola, *Joie de v.*, 136).

Je passe ici à l'étude d'une autre construction du français moderne, qui sûrement est à ranger dans la même classe que celles que nous avons traitées jusqu'ici, mais dont l'intelligence n'est possible que si l'on a encore présent à l'esprit un emploi particulier de l'ancien français.

Que était, on le sait, employé en ancien français comme relatif neutre (et aussi comme interrogatif neutre dans les interrogations indirectes), sans être précédé du déterminatif

1. Toutefois *mal* pourrait être pris dans cet exemple comme un substantif masculin avec omission de l's du cas sujet.

2. Et avec l'article devant l'infinitif : *tart est del repentir* Juise, 88 ; *S'il pierdent hiretages, moult fort est dou ravoir* GMuis, I, 294.

3. A l'article *de*, 23.

ce, comme l'exige le français moderne ; ainsi dans [1] *Et se volez tenir k'avez kovenancié* (SThom., 962) ; *qui fet que fere deit* (ibid., 4030) ; *Fai que dois, aviegne que puet* (Barb. et M., I, 77, 474) ; *dont achaterom que cist manguecent?* (Serm. poit., 62) ; *Or aviegne que viegne* (ou plutôt *qu'aviegne*) HCap., 148).

Il en était de même dans les locutions comme *il a fait que gentiex rois Et que sages et que courtois* (Cleom., 15127 [2]). Il n'est point douteux qu'on n'ait affaire ici au même relatif *que* dont nous venons de parler, ainsi que l'a montré déjà H. Estienne [3]. Dans ces locutions, *que* est donc l'équivalent de *ce que* de la langue actuelle, et la proposition relative abrégée se complète par le verbe de la proposition principale sous-entendu *fait*, *font*, *feroit*, *ëust fait* [4]. Voici d'autres exemples de ces locutions : *D'orandroit ai je dit que sages* (Ch. lyon, 1435) ; *Vos dites... que sage* (fém.) (ibid., 4786) ; *Mout avez or dit que cortois* (RCharr., 242) ; *Salemon dit que droicturies Que...* (Trist., I, 72) ; *tu paroles que fols* (Barb. et M., I, 358, 57) ; *or as que bris parlé* (Nymes, 896) ; *Et respont que bien avisés* (RCcy, 5102 [5]).

1. J'ajoute ces exemples à ceux qui ont été déjà donnés par Orelli, p. 123 ; Burguy, I, 164 ; Diez III [3] 386 (356).

2. Voir d'autres exemples dans Diez, III [3], 168 (153), Burguy, II, 168.

3. Cité par Diez, *loc. cit.*

4. Mätzner (*Syntaxe*, II, 38 et 215) croit qu'on a affaire à des propositions modales abrégées et s'appuie sur ce passage de Villehardouin (231 de Wailly) : *et por ce si fait que sages qui se tient devers le mielx*. D'après lui, il y aurait un rapport réciproque entre *si* et *que*, et *que* correspondrait à *quam* ou à *ut*. Mais ce rapport n'existe pas dans ce passage : *si* introduit simplement le verbe avec son sujet, comme il arrive souvent quand la phrase commence par une détermination adverbiale (voir Diez, III [3], 345 cav. : (347) et Vr. An [2]. au v. 77). Mätzner reproduit cette théorie erronée dans ses *Altfranzösische Lieder*, à la note de III, 29.

5. Et en élargissant la limite naturelle de cet emploi, on dit de

De tous ces exemples, il résulte qu'il n'y a pas là un emploi particulier de *faire*, mais une construction qui admet tout aussi bien d'autres verbes. *Estre* est l'un de ces verbes, et c'est précisément l'ellipse avec *être* dans une proposition relative introduite par *que*, qui est restée fréquente aujourd'hui, alors qu'elle est extraordinairement rare avec *faire*. Ou serait-ce méconnaître le sens primitif de la phrase *c'est un grand trésor que la santé*, que de donner comme verbe sous-entendu à la proposition relative le verbe *est* de la proposition principale? Non, car, à mon sens, toute autre explication est inadmissible.

On peut en dire autant naturellement du cas où c'est un infinitif qui est sujet de la proposition relative abrégée : *C'est crime qu'envers lui se vouloir excuser* (Corn., *Horace*, V, 2), et avec une ellipse encore plus forte : *Est-ce trop l'acheter que d'une triste vie Qui tantôt, qui soudain me peut être ravie?* (Corn., *Polyeucte*, IV, 3). Le cas est le même lorsque le verbe à sous-entendre dans la proposition relative n'est même pas exprimé dans la principale : *Oh! l'utile secret que mentir à propos* (Mol., *Menteur*, II, 6).

L'ancien français n'ignore pas absolument des tournures de cette espèce; il en fournit des spécimens, rares toutefois : *C'est li nons qui plus droit se nome* (le surnom le mieux mérité) *Que li tuens* (Mer., 4575); *C'est li miex que je voie que la vile assegier* (Ch. cygne, 224); *C'est moult plaisans nons que Sarete* (Cleom., 6478); *C'est un mauvais ennemi qu'ire* (JBruyant dans le Ménag., II, 11 a); *qui estoit peu de chose a luy* (Dieu) *que une pomme* (Ménag., I, 141).

Le même phénomène se produit dans le français moderne, on le sait, quand on interroge sur le prédicat encore à déterminer : *qu'est-ce que la fièvre* (sc. *est*)*? qu'est-ce que*

même : *De ce s'apense li vilains que senez, Que sel est chier el regne dont fu nez* (Nymes, 880).

cela (sc. *est*)? et avec une prolixité excessive : *qu'est-ce que c'est que la fièvre* (sc. *est*)?

Or les propositions relatives abrégées, introduites par *que*, peuvent revêtir la forme qui a servi de point de départ à notre discussion : ce qui, dans les exemples précités, est le sujet, peut se présenter comme détermination adverbiale de *estre* au singulier sous-entendu, dont *que* est alors le sujet. Au lieu de dire *C'est moult plaisans nons que* (prédicat) *Sarete* (sc. *est*), on peut dire *C'est moult plaisans nons que* (sujet; sc. *est*) *de Sarete*. Et effectivement, on trouve : *C'est une merveille a entendre Que de ses fez* (Mer., 1869); *C'ert bien chose a esmerveillier Que des joiaus que je devise* (Cleom., 17877); *C'est mes solaz et mes confors Que de mon filz et de ma fille* (Méon, II, 247, 361); *C'est diablie que de soussy* (JBruyant, dans le Ménag., II, 6b); *c'est moult longue chose que de usure* (Ménag., I, 46); *c'est mauvaise paisson que de caille et de pigon* (ibid., II, 311); — et avec l'infinitif *Car c'est trezbon office que d'estre boutillier* (HCap., 101); *C'est tos li confors que je truis En moi, sire, que de plorer* (Weber, *Handschr. Stud.*, 353); *Noble chose est que de donner* (Jub., *NRec.*, I, 373); *c'est tout repos et paix que d'avoir a faire a bonnes gens* (Ménag., II, 56); *c'estoit tout son desir que de l'accompaignier et honnorer* (C^te^ d'Artois, 79); *c'estoit tout son souhait que de soy y trouver* (ibid., 122); *c'est grant merveille que de veoir icelle saincte croix* (S. d'Angl., 295)[1].

Le français moderne, comme il résulte tout naturellement de ce que nous avons dit plus haut[2], ne connaît plus guère cette construction qu'avec l'infinitif : *Ce n'est pas ce qu'on croit que d'entrer chez les dieux* (Lafont, *F.*, XII, 11); *c'est une chose bien sérieuse que de mourir* (La Bruy., *des esprits*

1. Voir aussi des exemples de Froissart dans Ebering, *Zeitschr. f. r. Ph.*, V, 369.
2. P. 12.

forts). En dehors de ce cas, on la retrouve seulement dans certaines locutions toutes faites comme *ce que c'est que de nous* [1] (que notre condition est étrange!) et *si j'étais que de vous!* [2] Quant à *si j'étais de vous*, qui existe concurremment avec la locution précédente, on est fondé à en dire simplement qu'elle est incorrecte, bien qu'elle se rencontre déjà en ancien français : *Se li chapitre qui or queurent... Fussent de cel chapitre la* (Méon, II, 328, 460). Mais il n'y a rien à reprocher à la tournure suivante: *Se je fusse que le roy* (sc. *est*), qui se trouve dans Man. de lang., 400 [3].

1. Dans Regnard, cité par Littré, IV, 1410.

2. Dans Th. Corneille et Molière, id., à l'article *être*, I, 12°, cf. id. *que*, 20°.

3. L'emploi que nous avons étudié de *que* équivalant à *ce que*, nous éclaire sur l'adverbe du français moderne *presque*, que Littré n'explique point dans son Dictionnaire et que Scheler, dans le sien, interprète d'une façon insoutenable. *Presque* veut dire exactement « à peu près ce que [est], à peu près autant que [est] », et le mot qui suit est proprement le sujet d'une proposition abrégée. Dans le sens du *presque* actuel, l'ancien français emploie *pres* seul : *l'oevre est pres toute acomplie* (JCondé, II, 44 ; *Pres une liwe i ad del mustier principal* (SThom., B, 79 a, v. 13 ; *Pres a trois liues ou a quatre S'estoit de la cort destornez* (Ch. lyon, 5878). *Pres que*, avec ses deux éléments tantôt juxtaposés, tantôt séparés par le verbe, n'est usité à l'origine que devant une détermination prédicative : *Pres iere que nuis* (Dolop., 301) ; *E quant li services fu pres Que finis* (Perc., 36694) ; *De chief et de viaire fu pres que descouverte* (Berte, 883 ; *quant elle sera presque cuite* (Ménag., II, 225). Toutefois, déjà de bonne heure, on peut signaler un emploi plus large de cette expression : *Pres sui k'en autel point* (Berte, 859) ; *Quant il vindrent pres qu'enmi mer* (GCoins, 211, 65 ; *en anui de sejour Pres ke tout l'an avoit esté* id., dans Barb. et M., I, 352, 149) ; *Si sunt eles voir pres que toutes De prendre convoiteuses* (Rose, 9032) ; *ou mois d'avril s'asamblerent... pres que tout chil qui...* (LMest., 386) ; *Jai avoient pres ke maingiet* (Dolop, 367). On comprend facilement qu'on ait pu arriver à un ordre de mots comme *personne presque*, à des composés comme *presqu'île*, *presque-unanimité*, à des expressions comme *quelques rues, affreusement tristes dans leur presque solitude* (*Rev. bl.*, 1900, II, 336 a). Il ne faut pas confondre, comme le fait encore le Dictionnaire général, *presque* = *pres ce que* avec *presque* suivi d'une proposition négative, et où

Dans le français moderne, *que de* suivi d'un infinitif se présente encore dans d'autres conditions: l'infinitif avec *de* y continue à être « sujet logique » d'une proposition abrégée, ou, plus précisément, détermine comme complément circonstanciel l'origine de l'existence d'un sujet sous-entendu; mais *que* n'est point un pronom relatif; c'est un adverbe relatif (= *quam*, *ut*), et il est précédé d'un comparatif ou d'un adjectif démonstratif, ou d'un adverbe d'intensité. Ainsi le vers de Casimir Delavigne : *Qui vous rend si hardi que de m'interroger?* [1] signifie, si l'on détruit l'ellipse:.... *si hardi que (il est hardi) de m'interroger.*

Cette façon de parler n'est pas non plus étrangère à l'ancien français, et *com* s'y rencontre à la place de *que : Osés issi grant cose enprendre Envers moi com du cors desfendre* [sc. *grant cose est*] (Amad., 6100 ; *trop me vois merveilliant Pour coi en telle loy estes ensi creant Que d'ardor et d'ocire* [sc. *loys est*] (BSeb., XI, 177); *N'est che mie pités... De ceste puchelette maintenir si vieument Que de gesir o lui* [sc. *est vius maintenemenz*] (ibid., VIII, 885) ; *et quant cil apostoiles fu en si haute chaiere comme d'estre vicaire Jhesu Crist en terre* [sc. *est haute chaiere*] (Brun. Lat., 99); [2] et avec l'impersonnel *i a* au lieu de *estre :* [3] *N'i a si bon com dou tesir Et d'esgarder et de veoir* [sc. *a bon*, c.-à-d. *bone chose*] (Méon, II, 69, 2152); *Il n'i a tel con de veoir* (Ren., 6032 ; *del veoir* dans Martin, XVI, 1178).

Mais, chose tout à fait hors d'usage aujourd'hui, on pouvait employer un nom aussi bien qu'un infinitif: *l'assaut* [il l'absout] *Et si tresgrant avoir li saut* [paye] *Comme du saint cors Jhesucrist* [sc. *granz avoirs est*] (Barb. et M., I,

que est conjonction : *pres que ses cuers ne li parti* (Cleom., 3532 ; *a bien pres Que ele ne chäi après* (Ch. lyon, 3099). Voir ci-dessous chap. 9.

1. Cité par Mätzner, *Gramm.*, § 150, 1.
2. Cf. Arnold Krause sur le v. 7616 de Cleomades.
3. Cf. p. haut, p. 10

238, 895) ; *Puis que pour moi vous estes mis En si grant peril com de mort* [sc. *granz perius est*] (Jeh. et Bl., 787).

Citons aussi : *Mes se j'estoie com de li* [si j'étais à sa place] (Barb. et M., III, 338, 400), tour qu'on peut mettre en regard du tour actuel *si j'étais que de vous* [1].

Je ne puis entreprendre ici de montrer comment plus tard s'est perdue la notion de la vraie nature de cette construction et comment, par conséquent, se sont élargies les limites primitives de son emploi. Sans doute Louise Labé, par exemple, s'exprime encore assez correctement quand elle écrit : *n'a elle donné hardiesse et dextérité telle à l'homme que d'oser et pouvoir combatre sans armes un lyon* (82) ; *si quelcune parvient en tel degré que de pouvoir mettre ses concepcions par escrit* (3) ; mais on peut citer d'elle un grand nombre de passages où elle emploie déjà *que de* avec moins de justesse : *tant favorisee des cieus que d'avoir l'esprit grand assez* (4) ; *la licence des fols est venue si grande que d'outrager...* (43) ; *serez tous si fols que de l'absoudre* (47), et d'autres où elle emploie, au lieu de *que de*, soit *que*, soit *de* : *moy qui l'avois rendu si mal avisé que venir faire un povre mari cocu* (21) ; *ha elle esté si hardie d'atenter à ce qui plus vous estoit cher* (32) [2].

L'écart entre la syntaxe d'aujourd'hui et l'ancienne pour l'emploi de *que de* dans *avant que de*, *il vaut mieux... que de* et autres tours de ce genre est indiqué dans toute grammaire un peu détaillée ; mais le tour *à moins que d'être fou* (*il n'est pas possible de raisonner de la sorte*) n'offre rien à reprendre, même à la grammaire historique ; il signifie « avec moins, c.-à-d. étant donné moins que (n'est) folie », de sorte que l'expression complète serait *à moins que n'est d'être fou*. Toute différente est la significa-

1. Cf. p. haut, p. 17

2. D'après l'édition plus curieuse et luxueuse qu'exacte de Tross, Paris, 1871.

tion de *de* dans *à moins d'être fou ;* c'est le *de* qui, en ancien français, amène le complément du comparatif qui n'était pas toujours, dans ce cas, comme aujourd'hui, un nom de nombre.

Je n'ai point l'intention d'épuiser ici tout le chapitre de *de* suivi d'un infinitif. Je ferai toutefois observer qu'à mon avis toutes les questions qui offrent le plus de difficultés pour quiconque veut aller au fond des choses, je les ai résolues en ce qu'elles ont d'essentiel, ou du moins j'ai fourni les éléments nécessaires pour les résoudre facilement.

Avant de terminer, et bien que j'aie déjà abusé de la patience du lecteur, je voudrais attirer son attention sur un autre emploi en ancien français de la préposition *de*, lequel, à ce que je crois, a un certain rapport, tout lointain qu'il est, avec les précédents. Cet emploi consiste en ce que, semble-t-il, des expressions servant à inviter à voir ou à écouter, lesquelles peuvent se présenter sous forme d'interrogation, sont suivies parfois, au lieu du simple accusatif pour désigner l'objet de l'action, du cas oblique précédé de *de ;* par ex :

Voiz du papelart, du beguin (Ruteb., I, 312) ; *As tu vëu de cele pie? Ne me lait mener drüerie* (SSag., 3130) ; *avez vëu de ces ribaus?* (Joinv., 158 c) ; *oiés de recreant!* (Ch. cygne, 172) ; *Öez del* (var. *de*) *felun* (Reimpr., I, 10) ; *Seignor, ce dit Rainberge, vez de mon filz ; Il vaincra encor molt de poignëiz* (Barb. et M., IV, 222, 172) ; *Vois, fet il, du larron prové! Le cuide il vers nos tensser?* (ibid., IV, 240, 230) ; *Voiiés, dame, de chel enfant! Con le voi biel et avenant* (Rich., 713) ; *Vois, li quens dist*[1],... *De cel truant, de cel faus moigne, Qui tant me fait honte et ver-*

1. Ebeling, dans Auberee 153, a montré qu'un pareil ordre des mots se rencontre fréquemment pour la proposition principale incise du discours direct.

gogne (Eust. Moine, 768) ; *Veiz del coc, qui au matin veille, Et tu dorz* (Chast. Prol., 221) ; *Or esgardeiz de l'home et de sa grant folie, Ki celui siut qu'il set tot plain de felonie* (Poème mor., 135 a) ; *Vez de Raoul, com il m'a justicié*, (RCambr., 3042) ; *Or esgardez del träitor Quel menchogne dist son seignor* (Joufr., 227) ; *Vez de Guillaume... O il a or son droit seignor mené* (Nymes, 799) ; *Esgardés de ces rues con sont porprisses* (Aiol, 2466) (ib. 4454) ; *or regardez de ma pelice... quelle elle est attournee* (Ménag., I, 161)[1] ; *Escoute de ceste anemie, Fet Symons, qu'ele a respondu* (Barb. et M., III, 391, 356) ; *Oiez, fet li rois, del deable, Qu'il* (l. *Qui*) *ne sera ja chastoiez* (ibid., III, 207, 84) ; *Oiez, dist il, dou träitor* (ibid., 461, 111) ; *O depute* (l. *de pute*) *orse, Qui lo prevoire si amorse* (Méon, I, 44, 216) ; *Ois de fil a putain bedel ?* (Eust. Moine, 530) ; *oiez de ce ribaut* (Trouv. Belg., I, 262, 599 [2]).

La nature de cette construction ne me semble pas tout à fait claire[3]. Est-elle sous sa forme la plus pure dans l'exemple de Raoul de Cambrai, *Vez de Raoul, com il m'a justicié?* Faut-il admettre que dans toutes ces locutions le verbe exprimant l'action de voir ou d'entendre avait à l'origine pour complément une proposition d'interrogation indirecte dont le sujet aurait été joint à ce verbe comme complément circonstanciel amené par *de*, tandis que l'interrogation indirecte se serait souvent sous-entendue [4] ?

1. Je lirais de même dans Gorm., 204 : *Avez vëu de l'* (au lieu de *de*) *antecrist, Qui tuz nos homes nos ocist ?*

2. Si l'on ajoute à ces exemples *Bon, en voici déjà de deux* (sc. mensonges) *en même jour* (Corn., suite du *Ment.*, II, 7), on jette quelque lumière sur la locution moderne *et d'une ! et de deux !* Littré, à l'article *de* E, 12 à la fin et Sachs à l'article *de* I, 15, citent la locution sans l'expliquer.

3. V. ce qu'en pense Morf dans *Lit. Bl.*, 1887, col. 212.

4. C'est ainsi que, semble-t-il, H. Suchier a compris la chose quand il renvoie dans ses *Denkm. prov. Litt.*, I, 511, à Diez, *Gr.*, III[3],

Mais il n'arrive pas toujours que ces expressions qui invitent à voir ou à écouter soient suivies d'une proposition, et quand elles en sont suivies, c'est très souvent d'une proposition relative. Il semble donc que les propositions interrogatives ou exclamatives qui ne se présentent que dans quelques cas, ne soient pas un élément essentiel de cette construction ; la langue se serait permis dans ces tournures de construire des verbes transitifs avec un complément circonstanciel pour tout complément, parce qu'en réalité ce n'est pas sur la personne ou la chose désignée par ce complément qu'est attirée l'attention demandée par le verbe, mais sur une action, une parole ou quelque chose d'analogue, qui a son point de départ ou qui est perceptible dans ce complément. Comp. ces exemples : *Mes a trop grant merveille tient De Claris qu'el lit n'est couchiez* (Claris, 24475) [1] ; *a mout grant folie tindrent Cil qui avoec la dame vinrent, De l'anel que ele avoit pris, Com* (l. *Cant*) *avoir de cent mars de pris Pëust avoir* (Guill. d'A., 2541 (ms. P) [2] ; *Dou leon a grant chose tindrent Qui en l'ermite out quenëu Le ben ne ne lor out nëu* (PGat. SMart., 4158) ; *Mes dou cors a mervoille tindrent Que vers l'auter torné troverent* (ibid., 6186) [3].

391 359) et à la *Ztsch. f. r. Ph.* I, où a paru pour la première fois cette étude. Il eût pu renvoyer aussi à Stimming sur BBorn, 4, 1. Il est vrai que la tournure du provençal signalée par ces trois savants n'est pas rare non plus en ancien français, et avec toutes sortes de verbes : *Il dist de mei que jo eret molt bellet* (HLied, 22) ; *ne savez Del seneschal qu'il me requiert* (RCharr., 119) ; *Or ai bien d'amors apersu Ke tous tens ait force et pooir* Bern. LHs., 379, 1 ; *demanderent de le sereur le roi de Franche..., se ele vivoit encore* (RClary, 53) ; *De Vivïen vos pri que li aidez* (Cov. Viv., 1207).

1. Malheureusement on peut ici interpréter *que* de deux manières différentes.

2. En effet, le poète n'a pu dire ici : *a folie tindrent l'anel qu'ele avoit pris.*

3. Voir aussi Ebeling à *Auberee*, 507.

Ce serait ici le lieu de rappeler l'emploi de *de*, tel qu'il se présente dans l'ancienne façon de parler *n'i a que de*, avec un infinitif employé comme substantif. Là encore, il semblerait qu'il dût y avoir un infinitif complément direct et non circonstanciel. Le sens de cette expression est, on le sait, « il ne reste plus qu'à, on n'a plus besoin que de » : *Li palefroi lor sont fors tret, Si n'i a mes que del monter* (Ch. lyon, 2623) ; *Mes des que la chose est alee, Il n'i a que del consirrer* (ibid., 3119) ; *Quant bien et bel atorné l'orent, Si n'i ot que de l'avaler Le pont et del leissier aler* (ibid., 4165) ; *furent tuit asséuré Qu'il n'i avoit que de l'aler* (Perc., 5521) ; *n'i a mes que de l'errer* (ibid., 7078) ; *furent tot atorné, Qu'il n'i ot mes que del movoir* (Guill. d'A., 989) ; *metre frains et anseler, Qu'il n'i et mes que de l'aler* (RChart., 246) ; *Il n'i a que dou chevauchier Et des anemis aprochier* (Cleom., 577) ; *Or n'i a mais que dou bien faire* (ibid., 11105) ; *N'i avoit que de l'alumer Le feu* (ibid., 11260) ; *Apresté furent, n'i ot que dou monter* (Enf. Og., 4626)[1] ; *Or n'i a que dou bien couvrir, Fait celle, et dou secretement Ouvrer* (RCey, 2354).

Il y a aussi le tour *n'i a fors de*, où *de* n'est pas à considérer comme formant avec *fors* une locution prépositionnelle toute faite : *Il n'i a fors de lcommander* (Guill. d'A., 3168, ms. P) ; *Fu il a tort enserrez et muciez, Qu'il n'i aveit fors des membres trenchier* (Cor. Lo., 247) ; *N'i ot fors de l'aler ensemble* (JCond., I, 19, 618) ; *Il n'i a fors dou tenir priès Et d'anguissier son aversaire* (ibid., I, 158, 42) ; *Or n'i a mais fors du föir* (Barb. et M., I, 234, 362).

Il y a enfin le tour *se de... non : Or n'i a se de l'aler non* (JCond., II, 50, 31).

Les exemples où l'infinitif n'est point précédé de l'article semblent être fort rares : *Il n'i a que d'armer nos cors*

1. Scheler en donne la traduction exacte.

(Ren., 27468; M, XI, 3098); *N'i a fors de mairien a traire* (Blancand, 2754) [1].

1. Je renonce à parler de *or de* avec l'infinitif employé substantivement, locution traitée par Diez, III[3], 211 (194).

III

Faire suivi d'un infinitif, périphrase du verbe à un mode personnel.

Dans une note sur la phrase de Jean de Condé, *Couvoitise fait son arc tendre* [1], Scheler s'était refusé à admettre que *fait tendre* soit une périphrase de *tent*, analogue aux périphrases de l'anglais et de l'allemand populaire. Selon lui, cet emploi de *faire* n'aurait pas été mentionné par Diez, serait inconnu des langues romanes, sauf dans l'expression française *il ne fait que dormir*, et *tendre*, dans la phrase en question, serait peut-être l'équivalent de *se* (*soi*) *tendre*.

J'avais combattu cette explication de Scheler [2], et, sans me restreindre au passage de Jean de Condé, j'avais cité un certain nombre d'autres exemples qui me paraissaient établir que la périphrase en question était usuelle en ancien français. Parmi ces exemples, se rencontraient plusieurs fois les phrases *faites moi escouter*, *or me faites oïr*, *or me faites entendre*. Diez s'était rangé à mon avis [3], et il avait rappelé que déjà lui-même avait signalé dans un dialecte des Vosges l'emploi du parfait de *faire* suivi d'un infinitif comme périphrase du parfait d'un verbe [4].

1. JCond., II, 158, 40.
2. *Jahrb. f. rom. u. engl. Litt.*, VIII, 349 (1867).
3. *Gr.*, III[3], 416 note (1872). (III, 383).
4. *Ibid.*, II[3], 117 (106).

Je m'étais donc cru autorisé à penser que cet emploi était généralement admis pour l'ancien français [1], quand Gaston Paris exprima de l'étonnement de me voir persister à expliquer *faites moi escouter* par *escoutez moi* [2]; il m'engageait à relire les passages où j'avais trouvé cette expression; j'y verrais, pensait-il, que ces paroles sont toujours prononcées dans une assemblée et qu'elles ont pour but de demander qu'on fasse faire silence; le sens à leur attribuer ne serait donc pas « *écoutez-moi* », mais « faites que l'assemblée garde le silence, m'écoute ou puisse m'écouter ».

Mais l'interprétation que j'ai donnée à deux reprises, et que Diez a acceptée, ne s'applique pas seulement à la périphrase, fréquente en ancien français, *fai, faites moi escouter, oïr, entendre*, pour les impératifs de *escouter, oïr, entendre*; elle embrasse l'emploi plus général de *faire*, suivi de n'importe quel infinitif, comme périphrase du verbe à un mode personnel. Et c'est tout d'abord l'emploi plus général de cette périphrase que je maintiens toujours.

Si l'on n'admet pas cet emploi plus général, comment expliquera-t-on des passages comme *Devers senestre cola li brans d'acier, Tout son escu li fait jus reoingnier* (RCambr., 2922); *Soz le genoil li fait le pié tranchier* [3] (ibid., 2924); *De mun dos fis ma cote treire, Lui la donai* (SGile, 182) [4]; *li reis Henris... Vus requiert et deprie* [le Pape]...*Que dous tels cardunals li facez enveier Qui bien puissent par tot lïer et deslïer* (SThom., 2213); *Si sŏef porte le danzel Com fait li lox porter l'aigniel* (Fl. u. Bl., p. 222) [5]; *L'ardour qui la fait stimuler* (Vieille, 27)? Je ne reproduis pas ici les passages que j'ai cités autrefois.

1. *Jahrbuch*, XV, 248 (1876).
2. *Romania*, V, 409 (1876).
3. Le contexte ne permet pas de penser à l'appel d'un chirurgien.
4. La même action est exprimée un peu plus haut, v. 130, par *De la cote... se despuilla*.
5. Il est vrai que du Méril suggère *sait* au lieu de *fait*.

Admet-on que cette façon de parler, qui existe également dans l'ancien anglais et dans le moyen haut-allemand [1], doit être reconnue comme ayant appartenu à l'ancien français? On n'a rien alors à objecter à mon explication de *faites moi escouter*, du moins au point de vue de la langue. D'autre part, peut-on m'opposer des raisons tirées du contexte? Je n'en vois aucune.

Il est vrai que, dans la plupart des exemples que je connais de cette locution, la personne à qui elle est adressée a autour d'elle des gens à ses ordres. On pourrait arguer que ces gens n'avaient pas besoin d'être invités d'une façon expresse au silence, pour qu'eux et leur seigneur pussent saisir les paroles d'un messager ou d'une personne quelconque qui se présentait dans l'assemblée. Mais je ne songe point à invoquer cet argument en faveur de ma théorie. J'admets au contraire que cette prière de faire faire silence est très naturelle, et d'ailleurs elle est exprimée en termes précis et sans équivoque dans *Fai ta gent escouter* (Elie, 1522 et 2471 et dans *Escoute moi, fai ta gent tere* (Meraugis, 1283). Mais l'autre prière, celle que la personne qui veut parler adresserait à son interlocuteur pour lui demander d'écouter, serait-elle moins naturelle? C'est, à mon avis, celle qui se présente la première à l'esprit.

De plus, pour deux au moins des passages que j'avais cités, et que j'ai examinés de plus près sur le conseil de Gaston Paris, mon explication me semble être la seule possible. Dans le premier (RMont., 355, 11), Renaut commence par les mots en question une conversation avec son père, et, selon toute vraisemblance, ce dialogue a lieu

1. Voir Lexer II, 1577. Elle n'est apparue que fort tard en latin. Thielmann qui, dans *Archiv f. lat. Lex.*, III, a traité d'une façon si instructive l'emploi de *facere* avec l'infinitif, ne trouve point, pour un usage conforme à celui qui nous occupe, de traces antérieures aux Formulaires édités par Zeumer et aux Capitulaires de Charlemagne, p. 205.

sans témoins. Dans le second, qui est emprunté au même poème (356, 32), Aimon, qui a convoqué ses hommes, leur dit, quand ils entrent dans sa tente : *Baron..., faites moi escouter*. Ces mots ne peuvent signifier « faites qu'on m'écoute », mais seulement « écoutez-moi » ; le « faites qu'on m'entende » eût été rendu par *faites c'on m'oie*.

Ce qui m'importe, c'est qu'on admette l'existence en ancien français d'une périphrase par l'infinitif avec *faire*. Gaston Paris ne l'a pas contestée. Il a seulement contesté, — mais ses arguments ont-ils été suffisants ? — le droit d'admettre la présence de cette périphrase dans un cas spécial qui avait pu prêter à la discussion. Puis-je espérer l'avoir convaincu, lui et d'autres avec lui ?

Cet espoir ne s'est pas encore réalisé ; car depuis qu'ont paru pour la première fois ces lignes, en 1877, Gaston Paris a déclaré[1] qu'il maintenait son explication de *faites moi escouter*, et qu'il n'admettait même qu'avec des réserves ma théorie de la périphrase, se proposant de revenir sur ce sujet ailleurs.

Dans la prévision que cet espoir finira par se réaliser, j'ajoute ici certains autres exemples que j'ai recueillis, moins pour corroborer ma théorie que pour convaincre mon contradicteur acharné : *pur quei Prendreie jeo cest pain de tei ?... Fai a tun uès le pain guarder* [le chien s'adressant au voleur] (MFce, Fa., 20, 10) ; *Ses* [*du chevalier*] *grans proueces li* [à la dame] *font son cuer embler* (Mitth., 40, 14) ; *Tu* [on s'adresse à la Mort] *fais les rois descoroner, Vesques, abés despersoner* (VdlMort, 5, 4) ; *Ne soi* (présent) *quant me rendras chen que t'ai fet prester* [le coup que je t'ai donné] (Gaufr., 106) ; *Adont font un sentier maintenant traverser* [deux chevaliers voyageant de concert] (ibid., 115) ; *Par la chité Barbel a pris a chevauchier, Ne treuve nul paien...*

1. *Rom.* VI, 473 (1877).

Fors cheus que la chité durent escargaitier ; Mes de cheus s'est il fet sagement eslongnier (ibid., 285) ; *Toz voz mantiax que fesïez lessier, Vos fet ma dame après vos envoier* (Aym. Narb., 2661) ; *Encore furent o lui li chevalier Que Charlemaine i avoit fet lessier* (ibid., 3069) ; *Sarrasin vous ont fait vo visage plaier* (Bast., 342) ; *Et li vens les a fait a droit port ramener* (ibid., 3694) ; *si ami... Qui l'ont fait fors du regne avuec aus amener* (Mainet, [Rom., IV], V, 97) ; *Lors sont issu de l'ost, estroit se font serrer* (ibid., VI, 143) ; *Tot droit vers nos navies se font aceminer* (ibid., VI, 148).

A l'appui de ma théorie me paraît pouvoir être invoquée aussi la fréquence des façons de parler telles que : *al partir que il faiseient* (Rou, III, 7031) ; *al baissier que il faiseit A la hache* (ibid., 8423) ; *El regarder qu'il fist l'ymage* (Fl. u. Bl., 1699) ; *li regarder qu'il fait, si est tristes et de mauvese maniere* (Phisan, 20) ; *a l'aler qu'il font, si tienent le piz avant* (ibid., 23) ; *au passer que il fist, mes sires Jehan li donna de s'espee* (Joinv., 366 f.)[1].

Enfin, comme derniers témoignages en faveur de mon interprétation de *faites escouter*, je cite encore : *Entende cil ki m'ot, si me face esculter* (Rou, II, 1354), prologue de Wace à ses auditeurs ; *fai ma parole oïr* (ibid., 3711), début d'un message pour lequel au v. 3749, on recommandera le secret ; et enfin : *Amis, chen dist Mabile* [s'adressant au messager qu'elle charge d'une commission], *feitez moi escouter* Gaufr., 113)[2].

1. Constans s'est rangé à mon avis dans sa note sur le v. 905 du RThebes : *Andeus ses oels se fist crever* (Lég. d'Œdipe, p. 117) ; de même Morf, dans *Lit. Bl.* 1887, 213, et P. Meyer pour le provençal dans le glossaire de Daurel et Beton et dans celui de la Croisade contre les Albig. à propos de *far*.

2. Encore aujourd'hui (1901), G. Paris n'est pas complètement gagné à ma manière de voir ; la restriction avec laquelle il veut la laisser subsister, à l'article *faire* du glossaire d'Orson de Beauvais (1900), n'est nullement justifiée.

IV

Construction différente des deux membres d'une phrase alternative d'interrogation.

Quand une phrase alternative, formée de deux propositions liées par *ou*, exprime un ordre, la seconde a en ancien français la forme affirmative, et, par suite, son verbe est à l'indicatif; il a pour sujet le pronom personnel, et il est précédé de pronoms atones, s'il y en a pour lui servir de compléments [1].

J'ai appelé l'attention sur cette construction à deux reprises [2], et voici les exemples que j'en ai cités : *Vassaus, ostez de ceste place Le lion, que mal ne nos face, Ou vos vos clamez recreant* (Ch.lyon, 5539) ; *Fai m'ent tel compaignie com doit faire frans hom, U' tu passes cele ewe* (RMont., 207, 4) ; *A tout le mains rent le moi mort Ou tu m'envoies tost la mort* (GCoins, 565, 379) ; *Retenés moi par un jöel... O vos retenés un des miens* (Ombre, 317) ; *Rendez le toz* (= *tost*) *u vous celui Envoiiés cha deffors a lui* (Rich., 3269).

La même construction se rencontre dans des phrases alternatives exprimant une interrogation : la seconde proposition pouvait y prendre la forme qui est propre à l'affirmation et ne conviendrait pas à une question isolée. Ainsi dans : *Vont il le pas ou il s'en fuient ?* (Perc., 1506) ; *Avés les*

1. Il est très rare que ce soit le premier membre qui ait la forme affirmative ; on pourrait en citer cet exemple : *Ou tu m'ocis* indic. *ou tu me laisse* (impér.) *en vie* (RCambr., 5272).

2. Dans *Gött. Gel. Anz.*, 1872, p. 896 et 1875, p. 1061.

vos ocis, u jes av e)rai prison(s) ? (RMont., 213, 22) ; *L'avés vos or ocis, u il vient en prison ?* (ibid., 245, 24) ; *Vos voldrés vos deduire com chevaliers löés, U vos vos deduirois come leres provés?* (ibid., 296, 7) ; *me trairai je as tres, U je atandrai tant que il soit ajorné?* (ibid., 302, 7) ; *Estes vos eschapee ou de chambre aföye Ou tolue a seignor, ou il vos a guerpie?* (Aye, 29) ; *Est ce a certes, ou j'ai songié C'on en ait ma fille portee?* (Cleom., 5246) ; *Lairont il metre les lor päys en fu, Ou il seront a Corsuble rendu Et li donront a son voloir trëu Et si croiront Mahoumet et Cahu?* (Enf. Og., 2357) ; *Vallès, dis tu voir u tu mens?* (Barb. et Méon, III, 160, 202) ; *Ai ge esté morz ou j'ai songié?* (Méon, II, 387, 808) ; *Serai je delivrés, ou je serai ochis?* (BSeb., XIV, 973) ; *En avés vous le pere a marri espousé, Ou il est piech'a mors?* (ibid., XVI,, 290) [1].

La symétrie entre les deux membres d'une phrase alternative d'interrogation peut se rompre d'une autre manière : le second membre se présente comme une interrogation indirecte amenée par *se*. Ainsi dans : *Sera raainz, ou sel pendrons, O menbre a menbre seit deffez?* (Troie, 11650) ; *Jes tu, va, crestïens de le malvaise geste U se crois Mahomet, qui le siecle governe ?* (Elie, 385) ; *Avez vous donc robe achatee Ou se vous l'avez empruntee De la ou vous avez esté? Quele est ele ? est ele a esté?* (Barb. et M., III, 278, 192) [2].

De même dans la première période du français moderne : *Vous voulez vous fere morir Pour celle loy que vous tenez, Ou se laisse(r) vous la voulés ?* (Myst. SAdrien, 4758) ; *songe je ou si vray est ce qu'on me dict?* (Rab., I, 28) ; *en vaulx-je mieulx d'en avoir le goust ou si j'en vaulx moins?* (Montaigne, Ess., II, 8) ; *Faut-il que j'y voise dès ore,*

1. A. Schulze a donné la juste interprétation de cette façon de parler dans *Herrigs Archiv*, 71, 355 *Der afz. direkte Fragesatz*, Leipz., 1888, p. 139).

2. La ponctuation adoptée par l'éditeur est fautive.

Ou bien s'il vaut mieux que par toy Soit faite l'entrée avant moy (Jodelle, l'Eugène, II, 2).

Au XVII^e^ siècle, dans Rotrou : *Vois-je des vérités, ou si mon œil s'abuse?* (Laure pers., V, 8) ; dans Molière : *est-ce pour rire ou si tous deux vous extravaguez?* (Méd. m. lui, I, 5) [1].

Au XIX^e^ siècle, dans A. de Musset : *êtes-vous souffrant ou si c'est un méchant caprice?* (Le Chandelier, III, 4) et dans Augier : *dois-je l'intimider, Ou si par la douceur il vaut mieux procéder?* (Un homme de bien, II, 8) ; *est-ce que vraiment on eût osé la séquestrer, ou s'il n'y avait là qu'une menace?* (ADaudet, Évang., 338) ; *est-ce qu'il croyait avoir touché le port? ou si c'est qu'il venait alors d'épouser son Armande?* (Brunetière dans *Rev. bl.*, 1891, II, 722 a) ; *est-ce que peut-être La Chaussée n'a pas vu lui-même où était le vrai sujet de sa pièce? ou si c'est qu'en essayant de rompre avec l'ancienne comédie, l'habitude est encore la plus forte?* (id., ibid., 1892, I, 206 b) ; *croyez-vous que notre disgrâce ne soit que passagère, ou bien si vous pensez que c'est définitif?* (ibid., 1897, I, 39 a) [2].

Il est indispensable, après ce qui précède, de mentionner que même une proposition interrogative simple revêtait quelquefois la forme de l'interrogation indirecte : *Ques homs est ce qui en la biere gist? S'il est malades o navrés o ocis?* (Gar., Loh., II, 262) ; *c'avés fait de Rollant Et des autres barons? ou sunt il remanant? S'il sont encore sain et delivre et vivant?* (Fier., 139) [3]. De nos jours on dit encore : *mais*,

1. Voir aussi Livet, *Lex. de la langue de Molière* à l'article *si*.

2. Pour le XVII^e^ siècle, on trouve des exemples aussi dans Littré à *si*, n° 17, où il défend à bon droit Corneille contre la correction de Voltaire. Voir aussi Mätzner, *Gr.*, § 216 a γ et G. Ebeling qui, dans les *Abhandlungen Herrn Prof. D^r^ A. Tobler dargebracht* (1895), p. 345, étudie la chose au point de vue de l'asymétrie.

3. Les éditeurs ont mis une virgule après *remanant*, faisant, semble-t-il, du dernier vers une proposition conditionnelle. Cependant la

nous y allons tous!... Madame, si vous voulez mon bras? (avec un point d'interrogation) (Feuillet, Montjoye, II, 7) ; un peu plus loin : *général, si vous voulez offrir votre bras à ma fille?* Comparez ces exemples du provençal et de l'espagnol : *Veps, si avem bon plah del rei Karlo? — Per mon cap, so ditz Folques, quar aquo no* (GRoss., 1615) ; *Commo son las saludes de Alfonsso myo sennor? Si es pagado ó recibió el don? Dixo Mynaya: d'alma e de coraçon Es pagado e davos su amor* (PCid, 1931) ; *preguntó á su amo: señor¿ si será este á dicha el moro encantado?* (DQuix., I, 17) ; *decia desta manera: ¡ Ay Dios! ¿ si sera posible...?* (ibid., I, 28) ; *¿ si tendrás por ventura las mientes en tu cautivo caballero?* (ibid., I, 43) ; *¡ ay, señor mio! ¿ si se ha espantado el duque de verme?¿ si me tiene aborrecida?¿ si le he parecido fea?* (Cerv., Señ. Cornelia).

réponse qui suit immédiatement : *Oüil, ce dist li dus, mar en irés doutant*, ne permet pas de voir autre chose dans *S'il sont encore sain* qu'une interrogation. — Voir d'autres exemples dans ASchulze, *Der afz. direkte Fragesatz*, p. 133.

V

L'impératif employé par anacoluthe dans une proposition dépendante.

L'impératif se rencontre en ancien français dans une proposition complétive amenée par *que* après un verbe de volonté, de sorte que ce qui a d'abord l'air d'une proposition objective prend ensuite, par l'anacoluthe, la forme d'un ordre direct [1].

Je me permets de revenir sur cette façon de parler que j'ai déjà traitée ailleurs, à propos d'un passage de Richard le Beau [2], et qui se rencontre encore dans les exemples suivants :

Or te pri et quier et demant, Se tu sez, que tu me conseille Ou d'avanture ou de mervoille (Ch. lyon, 365) ; *Je te requier qu'en guerredon D'un de ces cierges me fai don* (GCoins., 316, 42) : *Jointes mains te depri e) que por moi le deprie (: vie)* (ib., 760, 82) ; *je te commant Que tu qanque cist sarrazins Te donra, char, poissons et vins, Boif et mengüe* (Méon, II, 283, 147) ; *Pour che te prie et prïerai Que mon esperit a toi trai* (Dits de l'âme, A 8 1) ; *Jou te conjur... Que... revien par moi* (Mousk., 11794) ; *Ceste escripture nos aprent Que, quant yes sains, tost te reprent* (l. *repent*) (GMuis., I, 81) ; *vous prie et admoneste que, soit en compai-*

1. On pouvait parfois substituer le futur à l'impératif : *Mais je voeil que de vo main destre, S'il vous plaist, me fiancerez Que vers moi le desservirez* (Escan., 20137).

2. Dans *Gött. Gel. Anz.* (1874), p. 1039.

gnie, soit a table, gardez vous de trop habondamment parler (Ménag., I, 178) [1].

Par suite, aussi avec un impératif négatif : *Por dieu te pri... Qe en l'estor hui seul ne me guerpis* (RCambr. 2652) ; *biau fix, te voeil proier... Que ne guerpis ton pere* (Gaufr. 8) ; *Por chou te lo, si te casti Que tu de lui riens ne mesdi* (Barl. u. Jos., 183, 38).

De même encore avec l'infinitif négatif que l'ancien français employait souvent pour l'impératif : *Ceste corone, de Jesu la te vié, Filz Loöis, que tu ne la baillier* (Cor. Lo., 86) ; *Par tel convent le puisses retenir Qu'a eir enfant ja son droit ne tolir* (ibid., 155) ; *Ne te sai plus que enseignier, Mes dolcement te voil prïer Que de tot ço riens n'oblïer* (Troie, 1745) ; *garde que tu n'en menger* (Serm. poit., 181) ; *Filz, encor te veil chastïer Qu'autrui chose ne coveitier* (Chast., XVIII, 108) ; *Garde que trop ne te haster* (ibid., II, 346) ; *Garde que mot ne li soner* (ibid., IX, 41) ; *warde ke tu ne somillier* (Greg. Ez., 110, 21) ; *Mes garde que n'i parler pas* (Athis, 924) ; *Mes garde que n'i parler mie* (ibid., 1146) ; *garde que ne mentir* (MAym., 2057) ; *Garde que tu ne repairier, S'aies trouvé le chevalier* (fragment dans *Romania*, XXVI, 277, 75) [2].

Les deux exemples suivants sont plus difficiles à expliquer. Dans le premier, *Mais je te pri que le celer* (GCoins., 588, 650), l'infinitif semble, d'une façon tout à fait anormale, être le substitut d'un impératif non négatif, lequel, de son côté, remplacerait par anacoluthe le subjonctif *le çoiles*. Dans le second, *Prenez en droit, ainz qe riens lor mesfai* (pour *mesfaces*) (RCambr. 939), l'anacoluthe « ne

1. Cf. *Seigner n'enfantz, lo meillz qe·us qier, Es qe percazatz pretz entier* (*Prov. Sirv.*, dans *Sitzgsber. d. Akad. d. Wiss. zu Berlin* 1900, p. 242 et 245).

2. Cf. *Una ren te voil mostrar...*, *Que ja dejuns non anar Ab ton grat en caresma* (*Herrigs Arch.*, 34, 194 b).

leur fais pas de mal », au lieu de « plutôt que tu ne leur fasses du mal », n'aurait rien de surprenant, si, du moins, il y avait la négation avec le verbe, s'il y avait *ne lor mesfai*. Je veux citer encore *Moi ne chaut, s'on me met la hors, Mes que ma garison me livre* (: *j'aie a vivre*) Mont. Fabl., I, 91, 259), pour lequel exemple cependant deux sens sont possibles : ou *mes que* signifie « pourvu que », auquel cas l'impératif est employé par anacoluthe; ou il signifie « seulement » [1], et alors l'emploi de ce mode est tout à fait justifié.

Les lignes qu'on vient de lire ont été imprimées pour la première fois, abstraction faite de quelques exemples, dans la *Zeitschr. f. r. Ph.*, I, 14, 1877. Depuis, la question a été reprise par d'autres, comme Willenberg [2], Vogels [3], Bischoff [4], Constans [5], Engländer [6], Meyer-Lübke [7]; mais j'interprète autrement qu'eux une partie des exemples qu'ils donnent.

Il me paraît maintenant certain que *faites* et *dites* s'employaient aussi avec la valeur d'un subjonctif. L'identité de forme à l'indicatif et au subjonctif présent, pour les 1re et 2me personnes du pluriel, dans presque tous les verbes, a amené l'emploi, comme subjonctifs, des indicatifs *faites* et *dites*. Personne ne voudra considérer *faites* comme un impératif dans *Et c'il avient qu'il vous demant Que vous li faites jugement* (Jub. NRec., I, 160). Serait-ce plus admissible de supposer qu'on puisse employer l'indicatif dans une proposition dépendant d'un verbe de volonté, bien que l'on trouve

1. *Verm. Beitr.*, III, 84.
2. *Rom. Stud.* de Böhmer, III, 390.
3. *Ibid.*, V. 501.
4. *Der Conjunctiv bei Chrestien*, p. 40.
5. *Légende d'Œdipe*, p. LVII, appendice grammatical.
6. *Der Imperativ im Afz.*, Breslau, 1889, p. 59, où se trouve une contribution d'exemples du latin de la basse époque.
7. *Rom. Syntax*, § 379.

Que loëz vos que nos feson? (SMagd., 118)? Si le verbe eût été au singulier, le subjonctif aurait eu certainement une forme qui ne serait pas douteuse. *Faites* dans le premier exemple et *feson* dans le second sont des indicatifs pour la forme et des subjonctifs par la fonction.

Par suite, j'hésite à voir un impératif employé par anacoluthe dans : *Et avuec ce priïer vos doi Que vos li dites de par moi Qu'il me conoist bien et je lui* (Ch. lyon, 4294 ; *Or vos vueil je par fine amor priïer C'une quintaine faites la hors drecier* (Mitth., 70, 2); *Si vos conjur... Que vos me dites* (Cov. Viv., 1816) ; *voel... Que vous m'en dites jugement* (Mousk., 9425) ; *Par moi vous mande... Que a vos genz faites lor mains loier* (Enf. Og., 2128).

Je n'admets un tel impératif que là où ce mode est évident par la forme du verbe ou par la place du pronom [1].

L'emploi de l'impératif dans une proposition amenée par *si que* offre sans doute des rapports avec celui qui précède, bien qu'il ne soit pas tout à fait de même nature. J'en ai cité autrefois [2] les exemples suivants : *Si que, chier sire,.. Descouvrez moy hardïement Vostre courage* (Mir. ND., XXVII, 536) ; *Nous avons touz cause de joie. Si que chantez tant c'on vous oie!* (ibid., 2121). En voici encore deux autres : *Si que confessés vous* (BSeb., XVI, 836) ; *a refuser pas ne font (ses armes), Si ques pren les et si t'en vest* (Peler. V, 3903) [3].

Cette anacoluthe sera à peine sensible pour des lecteurs français, car la langue actuelle continue à se servir toujours, après *c'est pourquoi*, d'une anacoluthe absolument

1. Notons que la même construction avec l'impératif employé par anacoluthe, telle que je l'ai constatée pour l'ancien français, a été signalée aussi dans le domaine des langues germaniques. Voir là-dessus, outre les auteurs cités par Willenberg, *loc. cit.*, WScherer, *Z. Gesch. d. d. Spr.*, 193 ; cf. aussi Paul, *Mhd. Gramm.*, § 368.

2. Dans *Gött. Gel. Anz.*, 1874, p. 1039.

3. Voir maintenant d'autres exemples dans Engländer, *loc. cit.*, 52.

correspondante : *C'est pourquoi, leur dit l'Hirondelle, Mangez ce grain* (La Font., F., I, 8, 21) ; *c'est pourquoi soyez attentif* (Cyrano, Ét. et emp. du sol. (1662), 373) ; *C'est pourquoi laissez-moi parler* (Ponsard, Lucr., I, 1, 13) ; *c'est pourquoi faisons la guerre* (Daudet, Évang. 72) ; *c'est pourquoi sois sur tes gardes* (Pailleron, Monde, I, 2) ; *nul parmi nous ne peut se dire juste. C'est pourquoi soyez doux aux durs, attendez, pardonnez et ne jugez point* (PDesjardins, dans *Rev. bl.*, 1888, I, 20) [1].

1. Voir aussi Lars Lindberg, *Locutions verbales figées*, Upsal, 1898, p. 55.

VI

Emploi périphrastique de *cors* pour désigner une personne.

Ce que Diez a dit [1] de la périphrase de *cors* et d'un adjectif possessif remplaçant un pronom personnel, est en soi rigoureusement exact; mais ce n'est pas tout à fait à la place qu'il lui a attribuée qu'il fallait en traiter, et son exposition peut être complétée quelque peu sur deux points.

En ce qui concerne ses éléments constitutifs, cette façon de parler ne se rapporte pas plus aux pronoms personnels qu'à tout autre nom désignant une personne. Voici, en effet, en quoi elle consiste : au lieu de désigner une personne simplement, soit par un nom propre ou un nom commun, soit par un pronom personnel, on prend un terme général pouvant s'appliquer à toute personne, et on lui adjoint comme complément, dans le premier cas, la détermination individuelle de cette personne au cas oblique employé avec la valeur d'un génitif; dans le second cas, un adjectif possessif.

Le choix du mot *cors* pour désigner une personne en général, n'est pas si étonnant qu'il peut le paraître au premier abord. C'est par les yeux et dans leur existence matérielle que la foule a coutume de percevoir d'abord les individus. Sans être incapable d'opposer *ame* à *cors*, la foule, en employant le mot *cors*, ne veut point faire

1. *Gr.*, III[3] 66 (59).

toujours cette distinction. D'ailleurs, en dehors de la langue scolastique, ce mot ne désignait guère que la partie matérielle d'un être animé et ne se disait pas de toute substance physique. Encore avons-nous conservé quelques faibles réminiscences de cet emploi dans les expressions *un drôle de corps*, *un plaisant corps*, *à son corps défendant*, qu'on peut mettre en regard de ces exemples de l'ancien français : *en vous a... tant de bien Qu'avoir puet en corps crestien* (RCcy, 520) ; *Vers vous trahi* (je) *la bone dame, La sainte fame, lou saint cors, Qui pure et fine estoit plus qu'ors* (Méon, II, 102, 3205) ; *Par mauvais cuer est mains grans cors hounis, Et par bon cuer hounorez mains petis* (Enf. Og. 5566) [1].

Voici, en premier lieu, quelques-uns des innombrables exemples qu'on peut citer de l'emploi de *cors* avec un nom de personne. Si ces exemples ne nous apprennent rien de nouveau, du moins ils serviront à prouver que l'étude de cet emploi n'appartient point au chapitre du pronom :

Estes vos cors de dame a norice torné (PDuch. 29) ; *Ne cuit qu'il soit si dolerous Cuers de nul cors de feme ou mont* (Amad. 1761) [2] ; *Ja par le cors d'un chevalier De cex qui çaiens sont assis, N'en ert vers moi son escu pris* (Atre per. 180) ; *Que n'ëusce ja encombrier Par le cors d'un seul chevalier* (ibid. 318) ; *Onques tel joie ne fu faite Por le cors d'un seul damoisel* (ibid. 929) ; *Biaus chevaus quist et bel arroy, Com se fust pour le corps du roy* (RCcy, 7023) ; *onques n'ot millor* (sc. *cheval*) *Cors de roi ne d'empereor Por bien porter un chevalier* (Ferg. 16, 27) ; *Si soit l'ame de moi du cors dieu asolue* (Aye 19) ; *Li*

1. C'est, je crois, Uhland qui le premier, dès 1812, a montré la correspondance entre cet emploi de l'ancien français *cors* et celui du moyen haut-allemand *lip* : v. *Schriften zur Geschichte der Dichtung und Sage*, IV, 404, note.

2. D'après une collation du manuscrit faite par Foerster.

cors deu le maldie (Rom. u. Past. II, 9, 12 ; ibid. II, 11, 20) ; *Dieu reclama et le cors saint Martin* (Mittheil. 201, 4) ; *plëust ore au vrai cors dé* (Barb. et M. III, 474, 71) ; *se Jhesus n'en pense et li cors saint Denise* (BComm. 3785)[1].

Il faut ajouter qu'à côté de *cors*, on rencontre assez souvent, bien que plus rarement, plusieurs autres mots dans un pareil emploi. Ce sont notamment :

persone : *As armes keurent tost, chascuns pour sa persoune* (BComm. 204) ; *Dame des cieulx, cinc mille fois Vous loe et gracie et mercy De tant que vous vous estes cy A ma persoune demonstree* (Mir. ND I 33) ; *en ma piersonne Ai je porté maint jour couronne En Carsidoine la chyté* (Rich. 2813) ; *en vo piersonne Aiderés vous Aubri le ber?* (ibid., 3992) ;

char : *A fin que ma char soit de par luy conseillie* (Haimonsk. dans Ferabr. [Bekker] 821) ; *La chars ton perç por la toie iert delivre* (Jourd. Bl. 648) ; *La toie chars par la soie est sauvee* (ibid. 936) ; *esgardez entre vos, si chars de nengun homme soffrit si grant dolor... cum fait li cors de mei* (Serm. poit. 79) ; *n'est cele char d'omme en cest secle qui si grant angoisse poguist soffrir* (ibid. 79) ; *Et la char du bon roy ont forment regretee* (HCap. 203) ; *S'arez le car de moy de tous poins confortee* (ibid., 212) ; *Or n'est il hons vivans... Qui point ëuist connu se char ne avisee* (ibid. 214) ; *Mais tout droit a Sebourc fu ma char alevee* (BSeb. XXIV, 1108) ; *Liés sui que j'ai trouvé sa char si treshardie* (ibid. XXV, 954) ; *De bon sanc fu sa chars norrie* (Watr. 224, 798) ; *pour la sainte char dieu* (Barb. et

1. Chose remarquable, il n'est pas rare de rencontrer la périphrase formée de *cors* et d'un adjectif possessif adjointe à une désignation de personnes qui est déjà d'elle-même tout à fait suffisante : *Ne fust li seneseaux ses cors* (Ille, 2009) ; *Quens Aymeris ses cors les chadela* (MAym. 782 ; *A Mirabiel... U la rëine estoit ses cors* (Mousk. 20601) ; *jou mes cors i serai apresté* (HBord. 141) ; *Il mëismes ses cors est maintenant montez* (Gui d. Bourg. 44).

M., I, 83, 36); *Por la char dieu* (Mont. Fabl., IV, 117); *Par la char dieu* (Rose, 16317) [1];

chief : *Vostre janz cors et vostre chiés... Ait joie et (grant) buene avanture* (Ch. lyon 2382); *Par le foit que jou doi vostre bel cief* (Aiol, 222); *bien ait vos cies* (ibid. 2637); *mal ait ses ciés* (ibid., 2899); *Dieus garisse ton cief* (Élie, 1335); *onze chefs de princes estoient demeurés sur la place* (Froiss. dans Littré à l'article *chef*) [2].

membres : *S'en la merci le roi vos membres ne metés* (RMont. 236, 6) [3];

jovente n'est, à ma connaissance, employé comme les précédents que dans Baudouin de Sebourc et HCapet, deux poèmes qui, outre beaucoup d'autres traits communs, présentent, presque sans exception, les mêmes particularités lexicologiques : *li a telle donnee Que des archons li a sa jouvente eslevee* (BSeb., XX, 77); *La jouvente du dus* (l. *duc*) *a au conte livree* (XX, 86); *Ja li roys ne veura* (c.-à-d. *verra*) *ma jouvente jolie. S'il ne me voit armés* (l. *armé*) *pour lui tollir la vie* (XX, 773); *La jouvente du roy ont tost ensevelie* (XXIII, 886); *On ne se poet warder de sa* (du diable !) *fausse jouvente* (XXIV, 930); *Ou pallais est montez, le chiere hault ellevee; De maint baron avoit se jouvente adestree* (HCap. 32); *N'atouchiez ce vassal, jel prenderay en vie, Et a Fedry sera se jouvente baillie* (ibid. 74) [4].

1. Voir maintenant aussi Scheler dans *Bast.*, note du v. 677.

2. Voir aussi le Glossaire de Froissart de Scheler, et Ebering dans *Zeitschr. f. r. Ph.*, V, 375.

3. *Membre* au singulier n'est pas à compter parmi ces périphrases, comme dans : *Mon bon neveu, le hardi combatant... Le plus fort membre qui m'aloit souztenant* (Roncev. CCCXXXI).

4. Il faut bien se garder de confondre avec les passages que nous venons de citer, ceux où en français moderne *jouvente* se rendrait par *jeune personne*, ou ceux où il se rendrait par *corps : Ami Rollanz, prozdoem, juvente bele* (Ch. Rol. 2916); *Biaus fius, douce jovente franche* (Barb. et M. III, 146, 554); *En former si bele jovente Avoit*

non aussi sert dans BSebourc à désigner périphrastiquement une personne : *Maugré le vostre non* (c.-à-d. *malgré vous*) *en ai hui du melliour* (XVIII, 379) ; *du conte d'Ango se vient plaindre a ton non* (XXIV, 57) ; *Tu me poès bien*

se. *Nature*) *mis trestoute sa cure* (ib., IV, 187, 10 ; *Car par toi i a mort mainte bele jouvente* (BComm., 1363 ; *Tante belle jouvente i gist ensanglentee* (BSeb., IV, 90) ; *Biaus dous amis, bele jovente* (Amad. 3009, ibid., 3491, 5070) ; d'autre part : *Biau cors, biau vis ont et belle jovente* (Rom. u. Past., III, 43, 43) ; *a une jouvente tellement compassee Que je croy que nature n'y a riens oublïee* (HCap. 127) ; *ot regart de lyon, jouvente bien taillie* (BSeb., XVIII, 318) ; *Je vous pri que chascuns ait le jovente armee* (ib., XXIV, 263) ; *Ot d'armes de paiens sa jouvente vestie* (ib., XXV, 1004 ; *De kainnes et de(s) cordes et de bule ferree Avoit chascuns des trois le jouvente acouplee* (ibid., XIII, 407).

façon, accompagné d'un adjectif, sert aussi à s'adresser à une personne : *gie ne puis, gente façon, A riens entendre s'a vos non* (Troie 15095) ; *Dous amis ciers, gente façon* (Amad. 4931), soit que ce mot ait au fond le sens de « taille », soit qu'il ait celui de « visage » ; ce dernier sens, il l'a eu effectivement, et il l'a dû sans doute à sa ressemblance trompeuse avec *face*.

De la même façon, **char** et **cuer** servent d'appellatifs de tendresse : *Biau tresdouz fiz, bele char tendre* (Rose 13942) ; *Di moi, di moi, biau(s) tresdouz cuers, Comment de mer es issus fuers ?* (GCoins. 609, 132 ; *Biaus tresdous cuers, bele jovente* (Amad. 5070) ; *Renart le prant a apaier, Si li a dit : fiz, cuers de roi,...* (Ren. 20503 ; Mart. XII, 13) ; *Moult estes vaillanz, biauz cuers dous* (Barb. et M. III, 105, 267) ; *biau fin cuer dos, Je sui ça venuz por vos, N'en soiez iree* (Rom u. Past., III, 3, 12

Le sens de *cuer* doit être tout autre dans Claris, si le poète a réellement écrit : *Roys Tallas, mes cuers vous desfie*, v. 18937, et en termes presque identiques 10385, 12860, et encore : *Par le cuer dieu, mar en parlastes*, v. 23200. Je serais d'ailleurs porté à accepter la leçon de ce dernier passage, car rien n'est moins rare que les serments faits sur une des parties du corps de Dieu ; comp. : *Donc jure le cuer et le cors Celui qui tot le mont cria* (RCharr. 6740) ; *par la boche deu* (Guil. Maréch. 6655) ; *par les jambes deu* (ibid. dans Rom. XI, 62) ; *jure La saintisme cierviele de* (Ren. Nouv. 1723) ; v. aussi p. ex. Tölle, Das Beteuern und Beschwören, Erlangen 1883, p. 10.

On doit lire *cors* au lieu de *cor* dans *por diu cor* (RViol. 103). Alton tient pour assuré qu'on aurait aussi employé *cuer* en simple périphrase ; v. sa note à Marque 28 d 3.

deffaire, quant tes noms me crea (XII, 169). Par suite, il faut considérer l'expression, qu'on rencontre partout, *Dieu et son nom* ou *dieu et ses noms*, comme une tautologie servant à désigner d'une façon plus expressive l'Être unique.

afaire : *Oci(s) moi cel garchon, moult par haç son affaire* (Ch. cygne, 59) ; *L'amperieres lez lui l'asiet, Que ses afaires molt li siet* (GCoins., dans *Zeitschr. f. r. Ph.* VI, I, 162) ; *Veez vous rien en mon affaire Qui vous messie ne desplaise ?* (GCoins. 446, 118) ; *Et dant Renart qui deus boutons Ne donroit pas en son* (de Primaut) *afere* (Ren. 4291) [n'est pas dans Martin] ; *Et petit prise son affaire, S'il ne li puet de l'annui faire* (ibid. V, 268) ; *se le connoissiez, Son afaire moult priseriez* (Cleom. 10296).

fait : *Et de la rõine ausement Li proia il moult simplement Que il l'ounourast com celi Qui* (= *Cui*) *tousjors ses fais abieli* (Mousk. 23752) ; *Li biaus Escanors l'a si fait Que nuz ne se prent a son fait* (Escan. 20430) ; *Mon fait serait fort a reprendre, S'aulx dieux je ne vous commandoye* (Mist. d. SAdrien, 2574). Plus souvent, ce mot désigne périphrastiquement des choses : *j'ay du fet d'amour trop ouvré en m'enfance* (HCap. 18) ; *a acomplir par fait d'oevre ce qu'il havoient ja pieça porté en lour pansser* (Leg. Gir. 75), etc. L'ancien italien, lui aussi, emploie *fatto* et *fatti* pour désigner périphrastiquement des personnes : *troppo ci è di lungi a' fatti miei* = *troppo lontano per me* (Decam. VIII, 3 p. 202 Fanf.) [1].

Et maintenant, dans quel chapitre de la grammaire doit être étudié cet emploi ? Il ne peut certainement l'être dans celui du pronom personnel ; car précisément il s'agit ici de cas où le pronom personnel n'est pas employé, et, dans quelques-uns de ces cas, le pronom personnel ne pourrait

1. V. aussi Manuzzi à *fatto*, XXVI et XXVII.

trouver place, même si l'on renonçait à la périphrase. La syntaxe, d'ailleurs, n'a à s'occuper de cette périphrase qu'au point de vue de l'idée de possession conçue dans un sens plus large et exprimée par les moyens ordinaires, c'est-à-dire par le cas oblique avec valeur possessive ou par un adjectif possessif. C'est plutôt à la rhétorique, dans le chapitre des figures, qu'il revient de rendre compte de ce procédé de langage, et elle a à l'étudier dans telle ou telle de ses subdivisions, suivant que telle ou telle espèce de mots a servi à former la périphrase. D'autre part, c'est affaire au dictionnaire de signaler cet emploi particulier pour chacun de ces mots.

A mon avis, ce procédé de langage me paraît avoir eu pour force ou valeur propre celle de distinguer la personne en question d'autres personnes de la même espèce, avec plus d'intensité que ne l'aurait fait la désignation directe de cette personne. Car la périphrase fait particulièrement ressortir ce qui doit différencier un individu ou un groupe d'individus de l'ensemble de l'espèce. Je n'affirme pas toutefois qu'on ait toujours eu conscience de la force particulière de ce procédé d'expression.

VII

Participe présent à sens dégénéré. — Gérondif avec fonction d'infinitif.

Les ouvrages un peu détaillés sur la grammaire du français moderne ne manquent pas de mentionner le fait que, dans certaines locutions consacrées, divers participes présents montrent soit un sens passif, soit du moins une signification qui ne correspond pas au sens primitif de cette forme verbale. C'est le cas où ces participes ne servent pas à qualifier l'auteur de l'action, mais celui qui la subit. Hölder, 67, et Jullien, I, 263 b, citent *ville passante*, ville par laquelle on passe; *noble parure, pas trop voyante; d'une élégance trop voyante, pour emprunter au style figuré des modistes et des couturières cet* (sic!) *hypallage qui leur sert à désigner tout objet ou toute couleur qui attire l'œil* (Th. Gautier, Trio de romans, 3); *séance tenante*, pendant que la séance est tenue; *argent comptant*, argent qu'on peut compter, par opposition à l'argent sur traite ou légué par écrit; *carte payante*, note qui indique que l'on a à payer; *école, réunion payante*, dont on a à payer l'entrée; *prix coûtant*, le prix de vente qui est identique au prix de fabrication.

L'emploi n'est pas tout à fait le même dans *personne bien portante* et dans les expressions citées par Matzner (Synt., I, 354, Gramm., § 154, 3) : *à jour ouvrant, à porte ouvrante, à jour fermant, à portes fermantes*. Ici, comme il arrivait couramment en ancien français, le participe présent a la signification qui n'appartient

au verbe à un mode personnel que s'il est accompagné d'un pronom réfléchi. C'est là un point sur lequel nous comptons revenir une autre fois. De même, nous aurons encore à parler de cette particularité qu'en ancien français le participe et le gérondif ne tolèrent, pas plus que l'infinitif, devant eux un pronom atone.

Pour le moment donc, nous laissons toutes ces questions de côté. Ainsi, vu l'emploi de *se lier*, dans le sens de « prendre de la consistance » et l'emploi ordinaire de *s'adresser*, je ne veux pas parler ici de *liant*, ni de *lettres patentes adressantes au parlement*. D'autre part, bien que l'on dise *cela se voit*, *la séance se tient*, *l'argent se compte*, je ne veux pas exclure de mon examen les participes *voyant*, *tenant*, *comptant*, parce qu'ici le verbe réfléchi a un sens passif.

Aussi bien faut-il ranger parmi les expressions dont nous sommes partis *chemin bien roulant*, où on roule bien ; *chemin tirant*, dans le même sens ou à peu près ; *café chantant*, *morceau concertant*, *composition chantante*, composition mélodieuse, et autres semblables. *Marais salant*, *puits salant* sont plus difficilement rattachables à ce groupe.

L'allemand, lui aussi, connaît un emploi analogue du participe présent, et ceux d'entre les grammairiens qui s'efforcent d'agir sur la langue courante, le condamnent au nom du bon usage, mais sans trop de succès : l'effort de l'école à cet égard est continuellement paralysé par le langage des chancelleries [1], et il semble qu'on ait déjà renoncé à lutter contre « betreffend » dans le sens de « was betroffen wird ». En anglais aussi, le participe présent offre la même variété de signification ; mais la chose n'y est pas si

1. On se souvient que, chez Hebel, l'officier, dans le plus pur allemand des hommes de loi, engage à l'Hébreu « seinen bei sich habenden Reitgaul, den Fuchs » [sa monture, l'alezan, ayant avec lui].

apparente, vu l'identité de forme qu'ont dans cette langue le substantif verbal et le participe invariable. Quant aux emplois de la langue latine qu'on serait tenté de rapprocher de cet usage [1], il ne s'y agit au fond que de l'emploi du participe à forme active, mais avec signification moyenne, et, par conséquent, c'est une chose tout autre que celle qui nous occupe ici.

Quand on suit pas à pas, de période en période, dans l'histoire d'une langue, les changements de fonction subis par telle ou telle forme de flexion, on constate ordinairement que l'ancienne période n'admet l'emploi de ces formes qu'avec leurs fonctions primitives. Dans notre cas, il n'en est pas ainsi pour le français et pour l'allemand, où, de bonne heure, le participe présent a été d'un emploi très libre. Grimm l'a montré [2] par des exemples nombreux, et il explique ce fait par l'insuffisance, en allemand comme en roman, des deux formes participiales qu'on avait à sa disposition, celle du passif ayant à la rigueur en même temps le sens d'un prétérit, et l'autre, celle du présent, n'appartenant qu'à la voix active.

Il n'a été entrepris, à ma connaissance, aucune recherche sur cet emploi du participe présent en ancien français. Toutefois, N. de Wailly a du moins effleuré la question [3]. Mais, d'après ses conclusions, *conoissant*, *contant*, *paiant*, dans les expressions *faire conoissant*, faire savoir, *deniers contans*, *paians*, de l'argent qu'on peut compter, doivent être considérés comme les équivalents des participes futurs passifs en *-endus* et *-andus* du latin; et, avec ce savant, Scheler, dans son glossaire de Froissart, identifie *rescribent* avec *rescribendum*.

1. Voir p. ex. *Neue*, *Formenlehre*, II, 193.
2. IV, 63-69.
3. Dans son excellent Mémoire sur la langue de Joinville, p. 37, sq.

Or, si l'on étend le champ de l'étude, on se convainc bien vite qu'il n'en est pas ainsi. On trouvera un grand nombre d'autres formes en *-ant* employées d'une façon analogue et dont la signification ne s'explique pas plus facilement en prenant pour base le participe futur passif latin que si l'on part du participe présent. En outre, abstraction faite des différences produites par les flexions casuelles, on verra que les formes du féminin sont toutes identiques à celles du masculin, n'ont jamais la terminaison *-ande* qu'aurait donnée le latin *-anda*, *-enda*. Tout ce qu'on peut admettre, c'est que, pour *quelques* participes présents français, *certaines* de leurs fonctions s'expliquent par des fonctions correspondantes de *quelques* participes futurs passifs latins, dont la terminaison du masculin, aboutissant en français, suivant les lois phonétiques, à une terminaison identique à celle des participes présents masculins, les a fait regarder et traiter comme tels.

Il est évident que ce que nous venons de dire ne touche en rien au rôle du gérondif latin dans la langue française, rôle fort considérable jusqu'à ce jour, et qui l'a été encore davantage autrefois, lorsque le gérondif avait la fonction de cas de l'infinitif.

Voici une liste des participes présents employés comme adjectifs verbaux, avec un sens qui n'est pas simplement actif ou réfléchi. Je cite d'abord les *transitifs*, puis les *impersonnels* construits avec le nom de personne au datif, enfin les *intransitifs* ou *réfléchis*. Je les range par ordre alphabétique, en réunissant les composés et les verbes simples. Cette liste, bien que déjà assez considérable, n'a pas la prétention d'être complète [1].

1. Quelques additions que je ne veux point ajouter sans façon à ce que j'ai trouvé moi-même, ont été données par Klemenz, *Der syntactische Gebrauch des Part. praes. und des Gerundiums im Afz.*, *Dissertation de Breslau* 1884, p. 15; par Morf dans *Lit. Bl.* 1887 col.

a

apercevant. *Hom, or entent cha en avant Chou ke est bien aperchevant* (Rencl. M 20, 2)[1]. Très souvent il se rencontre au sens actif de « entendu dans ».

ataignant. *S'en ceste terre puet mais estre ataingnans, Il et Gautiers..., Ja raençons n'en soit pris nus bezans* (RCambr. 3923 ; cf. 4069 : *De raenson n'en iert ja pris besant*) ; ici *ataingnans* est l'équivalent exact de *atainz*.

bevant. *Cler et net et sade et bevant* (qui se boit avec plaisir) *Le pöez trover et sentir* (*le vin*) (Barb. et M. I, 364, 250) ; *Va, si li aporte le vin, Fort et net et cler et bevant* (BCond. 167, 445) ; *Le vin aforé de nouvel... Sage* (l. *Sade*), *bevant* (JBodel, Th. frç. au m. â., 180).

blasmant. *Plus est belle dame blamans Cent tans et doit estre blamee, Puis qu'elle n'est bonne clamee* (Watr. 32, 1012).

celant. *Aube out e en son chef cresmal Pur faire plus ceilant son mal* (Chr. Ben. I, 1548).

conoissant. Aux exemples de *faire conoissant* donnés par N. de Wailly 37, j'ajoute : *A tei et a la toe gent Voil que seit fet bien conuissent* (à noter la rime !) (Troie, 24016) ; *Bien se fet lo jor conoissant O l'arc turqueis et o le brant* (ib. 11065) ; *fesis conosant* (*notum fecisti*) (An. et Rat., XIV, 3 ; Greg. Ez., 7, 11 ; SSBern., 15, 11) ; *Encor nous ferons nous a le gent connissant* (HCap., 101) ;

213, et Stimming dans la *Zts.* de Gröber X 552. Selon moi, *conduisant* dans *N'orent seigneur ou fuissent conduissans* (Mitth. 249, 19 a non pas la valeur d'un passif, mais celle d'un réfléchi : cf. *l'estele Dont par la mer Se conduient li marinier* (Jub. NRec. II 249) ; *De l'ueil destre, dont miex veoie, Ne voi je pas aler la* (l. *por aler ma ?*) *voie Ne moi conduire* (Ruteb[1] I, 14). — Voir pour le chapitre entier Meyer-Lübke, *Rom. Syntax*, § 15.

1. Voir la note de Van Hamel sur ce passage.

Car pluseur homme s'en vont entresanlant, Et de parole sont aukes conisant (qu'on peut bien distinguer Alisc. 123) ; *Nus, tant fust riches ne poissanz, Ne estranges ne conoissanz* (connu) Guil. d'A., 1848) ; *portoit armes moult tresbien counoissans* (Enf. Og. 4824) ; *De tant con li hom vraiement Est plus haus hom et plus poissans, Plus sont ses oevres conissans* (BCond., 176, 24) ; *A ce* (à la mine florissante) *sunt cil bien cognoissant Qui vont les dames träissant* (Rose, 2563) ; *un privé garçon Qui soit de vo condision, Mes c'o vous ne soit demorans, Car plus tost seroit congnoissans* (RCey, 2280) ; *Uns rois... D'avoir et d'onneur cognoissans* (Watr., 200, 32).

C'est presque toujours par « connaissable, reconnaissable » qu'il faut traduire *conoissant*, et, par suite, ce mot est à rapprocher du prov. *conoissen* [1] et *trian*. Ce mot employé comme substantif, ainsi qu'en italien *un conoscente* « une personne qu'on connait », et de même l'adjectif qui figure dans l'exemple tiré de Guill. d'A. peuvent aussi être considérés comme un participe originairement actif : *as armes poissanz Et desor toz reconoissanz* (Ch. Lyon, 3246). Ainsi *conoissance* ne signifie pas seulement « marque distinctive » ou « signe caractéristique », mais même « qualité qui rend possible d'être reconnu » : *Les cors ki ne estoient de nule cunussance* (SAub. 1371).

contant. Aux exemples donnés par N. de Wailly 39, j'ajoute : *deniers contans* (Barb. et M. I, 378, 687) ; *deniers contans por despendre toz jors en choses besoignables* (Brun. Lat. 1) ; comp. *Ou li sires ëust, en secz deniers contés, La moitiet de l'avoir et de ses herités* BSeb., VIII, 1121) ; *Mais en voyant bel argent bien compté, Il promet plus que l'on ne lui demande* Lafont., Contes, I, 2, 97.

1. V. Levy à *conoiser*, 10 et 11.

creant. freres Garins, je ai bien entendu ce que li rois me mande par vous, et je vous tieng bien a creant (digne de foi) *mesage* (Men. Reims, 270) ; *Plus creant mes n'i pöez envoier* (Aym. Narb., 3801) ; *Quant François ont* (l. *öent*) *la parole creante Dont Loöys et Aymeris se vante* (MAym., 3288) ; *Une riens vus dirai, se j'en fusce creans* (si vous voulez m'en croire), *Que li uns de nous fust vers le roi cevaucans* (RAlix., 193, 12).

croisant. Sor sa poitrine tenoit ses mains croisans (Alisc., 23). A côté du transitif *croisier* (mettre en forme de croix) dans *Ses mains croisa sor sa poitrine* (Ruteb. II [1], 145) ; *Cruice ses meins sur sa peitrine* (SGile 3711), je ne connais l'emploi réfléchi que dans le sens de « prendre la croix », non dans celui de « se croiser » ; toutefois on trouve : *Puis s'estendi contre terre en croisant* (MAym. 3751), expression où *en croisant* est ordinairement remplacé par *en crois*.

cuisant. navets sont durs et mal cuisans jusques a ce qu'ils aient esté au froit et a la gelee (Ménag. II, 144 [1].

desloiant. indissolubilis : non desloians ; insolubilis : nient desloiaus (l. *desloians*) (Voc. Duac., 116 et 117).

despisant. pour cou ke cius pechiés estoit plus ors de tous les autres et plus despisans (méprisable), *en vaut nostre sires prendre vengance ki fust dessamblans de toutes autres* (JTuim 58, 15).

disant. indicibilis : non dicens (qu'il faut sans doute lire *non disans*) (Voc. Duac., 116).

dotant. Treis batailles fieres et granz, Ruistes et fieres (?) *et dotanz* (Troie, 9968) ; *Amor d'ome est aventureuse Et redotanz* (redoutable) *et perilleuse* (Méon, II, 110, 3462) ;

1. Cet exemple est douteux ; cf. l'emploi intransitif de ce verbe dans : *les pois ne cuisent pas bien d'eaue de puis*, ib. II, 134.

Pour lui ot a non Tir (la ville fut appelée *Tir* du nom de Tirian), *tant estoit redotans* (RAlix., 75, 9); *Sept vins chevaliers a od lui, Qui moult sont d'armes redoutant* (Perc. 38619). Il faut sans doute écrire dans Mousket 9554 : *Et s'ierent moult doutant* au lieu de *dontant linage Et vaillant et cortois et sage*. Une autre modification de sens s'offre encore pour *doutant* dans : *on doit celuj k'est plus laire Comandeir chose doutant Et il* (l. *ki*) *enble a la fŏie* (Bern. LIIs. 496, 3) (une chose qui vous tourmente).

encloant. alleluie encloant Es set ides (Ph. Thaon Comp., 3508, cf. 3330); *alleluyes encloans* (Comput dans Bulletin d. l. Soc. d. a. textes 1883, 81, 58 et Du Cange à *alleluia clausum*).

enduisant. Ce mot vient de *enduire*, qui signifie encore dans le langage de fauconnerie « digérer ». *Se donter veus oisel ramage, Souvent l'abeche en liu ombrage De char enduisant bien lavee* (VdlMort, XV, 12 var.).

entendant. il croit Quanqu'ele li fet antandant (Guil. d'A. 1217); *leur fist entendant Que...* (Cleom. 4147); *Ains nous le faisoit entendant* (ib. 13761); *pour fere plus cler entendant cel cas..., nous recorderons un jugement* (Beauman., 1158); *Li escuiers fait entendant A l'oste c'on les va gaitant* (RCcy, 4378); *Li avoit dit et fait a entendant Que...* (Gayd., 325); et en outre sans *a* dans Barb. et M. III, 472, 34; Méon, II, 323, 302; Berte, 2079; ib. 2524; GCoins., 467, 243. On trouve encore *faire a entendre* à côté de la locution ordinaire *faire entendre: M'usage me fait* (l. *Musage me fais*) *a entendre, Qui ce me rueves retenir* (Barb. et M. III, 123, 282); *faire entendant* peut se comparer à tous les points de vue à la locution *faire conoissant*.

faisant. Ses oroisons faisans lui vint en voulenté que...

(Brun. Lat., 628, interpol.). D'ailleurs, *faisans* pourrait être ici le cas sujet du participe actif; dans ce cas, nous aurions affaire à une anacoluthe; mais l'inversion de *ses oroisons* m'empêche de croire que ces mots soient un accusatif régi par *faisans*. En outre, *faisant* signifie aussi « faisable, opportun » : *Est or ce bien chose faisant?* (Ruteb. I, 155).

fermant. une huche fermant a clef (Menag. II, 117), peut éveiller des doutes, puisque le français moderne emploie aussi *fermer* comme intransitif dans le sens de « qui clôt, qui peut être clos ».

lisant. trover lisant signifie-t-il « trouver comme quelque chose qu'on peut lire quelque part » ou « trouver en lisant » ? Dans la plupart des cas, on a le choix entre l'une et l'autre signification. La première, à mon avis, s'impose pour *La treuve l'on ceste estoire lisant* (Roncev. CXXXII), car *lisant* y est trop éloigné du verbe et de *la* pour être gérondif. De même, dans *Si com g'en Daire s'i truis lisant* (Troie 26142), la construction de la phrase me semble plus naturelle, si *lisant* n'y est pas un gérondif. Mais, d'autre part, des exemples comme *Car j'ai en ses epistles tut en lisant trové* (SThom., 2985, var. du ms. de Wolfenb.), ou *Si troveroiz bien en lisant Qu'il n'est riens que deus hee tant* (RBlois, III, 28,931) nous rendent hésitants et nous font pencher vers l'opinon de Diez [1].

mescreant. De maint enfurent Mahons et Tervagans Souvent maudit, et clamé s'i recreans En fu chascuns, et faus diex mescreans (qui ne mérite pas confiance) (Enf.

1. III³ 259 (238). V. aussi Van Hamel, Rencl. M 2. 1. Dante a employé d'une façon semblable un gérondif qui n'a pas le même sujet que le verbe principal : *Summae deus clementiae nel seno Del grande ardore allora udii cantando.* Purg. XXV, 122.

Og., 5888) ; *Morans l'a salüé de ses dius mescreans* (Mainet, II, 98 dans Rom., IV, 323) ; *Molt les a a mauvès tenuz, A felons et a recreanz Et apelez vix mescreanz* (Claris, 2187)[1].

nonpoant. Car a deu n'est nule destrece Ne nule chose nunpoant (Guil. JND. 267) « impossible », ordinairement « impuissant ».

onorant. Prison sui Kalle... Le roi de France, qui tant est honorant (Og. Dan., 772).

paiant. deniers paians, v. N. de Wailly, 37 ; en outre : *nus corroiers ne puet prendre son apprentiz sans argent, se il ne le prent a quatre ans de service au mains et as cinq sous devant diz paians* (payables) *a la confrarie* (LMest., 234) ; *Trente mil saudoiers arez ung an passé Paiant de mez deniers* (HCap., 183). Il faut sans doute lire ici *paianz*, car celui à qui l'on s'adresse, dit quelques lignes plus loin : *trente mil Franchois qu'un an me paiera.*

perdant. La vëissiés... Tan pié, tam poing, tante teste perdant (RCambr., 4042). Toutefois il faut mentionner que *perdre* a aussi le sens de « se perdre » : *Lor nes* (vaisseaux) *i perdent et desvoient, Senpres affondrent et peceient* (Troie, 28719) ; *illeuques trove une eve, Maintenant entra ens, n'a paor que il perde* (Elie, 1856).

poissant. totes choses sont poissanz a celui qui bien croit (*omnia possibilia sunt credenti*) Turpin (Wulff) I, 15, 17), « possible ».

ponant. Ceuls qui les (*les coulons*) *prennent, les deveurent Plains d'eufs ponnans* (à pondre) *ou couvëis* (Vieille, 14).

portant. forgier, escrin, cofre portant a cheval ne doivent point de rivage (LMest., 305).

1. Dans Veng. Rag. 3645, il faut, au lieu de *mescreans*, lire *mes creans* « ce que j'approuve », nominatif du substantif verbal *creant*.

prendant. jou... ai vendut a Jehan... huit muis de tere en tous preus prendans, (Urk. Douai 2, 3 ; ib. 4, 5. Voir *tenant*).

prisant. n'a si bon clerc ne si proisant (Parton. 5483) ; *Robins d'amor mi proie, Et je lou voi si pou prisant Ke...* (Rom.u. Past., II, 46, 19)[1] ; *Envolepee n'aies chose Dedenz ton cuer [n'ensevelie, Tant soit vilaine vilanie, Tant soit mesprisanz mesprisons Ne tant träitre träisons, Que tot ne rues puer et lances* (Méon, II, 100, 3161) ; *Moult est li princes desprisant, De dieu et du monde häys, Qui..*, (Watr., 227, 902.)

resoignans. Ele ot noirs iex, feus et poingnanz, A regarder mult resoingnanz (Ruteb., II[1], 473) ; *Ne li peciés n'est pas si grans Com on dist, ne si resoignans* (tant à craindre) (Jak. d'Am., I, 875).

ruant. n'ot pas alé une pierre ruant (à la distance d'une pierre qu'on aurait lancée) (Gaufr., 83).

sentant. laquelle Marguerite estoit grosse d'enfant sentant des six sepmaines avoit (Docum. 14[e] s. Carpentier, *sentire* 2) ; *elle en estoit grosse d'enfant sentant* (Cte d'Artois, 187) (grosse d'un enfant qu'elle sentait).

tenant. il (le comte de Clermont) *est sire de son droit de tout ce qu'il trueve tenant en aluef* (Beauman., 688) ; *Ce fu li premiers rois de la tiere tenans, Les tieres entor lui furent a lui tenans* (RAlix., 75, 8) ; *Haus hommes* (sujet) *de grant fief tenant* (RViol., 289). Les deux passages *Huedon de Lengres... Qui pres de ci a grant terre tenant* (Mitth., 156, 26) et *Tes hom sui liges de tot mon fief tenant* (Og. Dan., 2039) pourraient au besoin recevoir une autre interprétation ; toutefois il paraît

1. *Presans*, dans Huc Faidit 2, est traduit par *laudabilis*, et ib. 39, par *apprecians* et *appreciatus*.

naturel de donner à *tenant* le sens de « qui est possédé en fief ». *il ne demouroit à Jehan... que le quart du fief tenant et prenant* (Beauman., 491).

traiant pourrait être rangé, semble-t-il, dans cette liste d'après *Nel pierche cols de lanche ne de quariel traiant* (d'une flèche tirée, voir ci-dessus *ruant*) (RAlix., 40, 20) : toutefois il n'est pas impossible que *traiant* soit ici un gérondif faisant office de cas de l'infinitif, avec *lanche* et *quariel* pour complément. Il se pourrait aussi que la variante *ne quarel d'arc traiant* fût la leçon exacte ; alors *traiant* aurait la valeur active, comme dans *Fors est li ars et bien traianz* (Troie, 18731) ; car, dans la variante de RAlix., 75, 18 : *Ne crient asaut de gent ne quariel d'ars traiant*, on ne pourra guère non plus maintenir le pluriel *ars* ; on devra mettre *d'arc traiant* (d'arc tirant).

veant. Mi anemi sont ci devant voiant (visibles) (RCambr. 3254) ; *Dedanz un puis parfont, hoscur et non voiant* (où l'on ne voit pas) (Destr. de Jérus. dans Du Méril, Poés. pop. lat. du moyen-â. 357) ; *Cui on maine ensi son osteil Que* (var. *Quant*, Scheler *Qu'a*) *sa besoigne est mal veans* (mauvaise à voir) (JCond., II, 163, 59) ; *levés de chi, Caitis et fols et mesceans, Car li visces est mal veans* (ib., I, 66, 94)[1]. Voir aussi *cler veans* dans Watr. 23, 694, et aussi 399, 79, et la note de Scheler sur ce passage[2].

vendant. se aucune euvre estoit trouvee vendant contrefaite a euvre de coural (mise en vente) (LMest., 70).

voillant (désirable), peut prêter au doute. On lit, il est vrai, dans la vie de sainte Élisabeth par Robert de Camblinnuel (Cambigneul) (dans Ruteb. II[1], 373) : *Et dist que*

1. Scheler lit *nisces*, ce qui n'est point d'un grand secours.

2. Je ne range plus parmi les exemples de *veant* la variante *non veant* du Ch. lyon 2731 ; voir la note du v. 2729 de la troisième édition de Holland.

pars bone et voillans Est feme coie et bienvoillans; mais il est très probable qu'avec une rime moins riche le poète ait écrit *vaillans*. Le texte de l'Ecclésiaste 26, 3, *pars bona mulier bona*, a été traduit trop librement, pour qu'il puisse nous guider ici.

vuiant. *li bon crestïen sunt tuit plain de l'amor de dé, dont li malvais sunt tuit voiant* (Serm. poit. 214); cf. *Venez veder lo loc voiant* (Passion, 102, 3 et voir là-dessus GParis, Rom., II, 311).

Je n'ai point cité *acesmant*, bien qu'il ait peut-être droit à figurer dans cette liste; du moins, je n'irai pas jusqu'à l'identifier simplement avec *ornant*, comme l'a fait Scheler à propos de : *Car je ne sai armes si acesmans K'armes qui sont d'or qui est reluisans* (Enf. Og., 2541); dans un sens analogue, il se rencontre au v. 4819 : *ot armes mout acesmans*. Il faut aussi prendre en considération *du siecle est moult poi sachanz Et de son cors mal acesmanz* (Conseil, 87); *moult est biaus et acesmanz* (un homme) ib. 88, où *acesmant* paraît avoir le sens de « préoccupé d'avoir un extérieur correct ».

Parant pourrait sembler en être un synonyme : *beles robes et parans* (Jeh. et Bl., 5619); *Rossillon le fort chastel parant* (Gir. Ross., 19); mais il est préférable d'y voir le participe de *paroir*.

Quant à *parlant*, comment faut-il l'interpréter dans la phrase étrange : *Un grant arpent alast uns hom corant, Ains q'ëust mot de la bouche parlant* (il s'agit d'un homme grièvement atteint) (RCambr. 4551)? Serait-ce l'exigence de la rime qui aurait amené à dire *ëust parlant* au lieu de *ëust parlé*? Paul Meyer propose d'écrire *Ains q'alast*.

b

besoignant. *de son pere... Qu'avoit laisié malade et besoignant* (Aiol, 2443); *que li soiez aidans. Se vous veez*

qu'il en soit besoignans (= *que li besoigne*) (Enf. Og., 2324). Il faut toutefois noter que, dans le Psautier de Cambridge (33,10 ; 39,8), *indigere* est traduit par *besoignier* et que le verbe français y est construit de la même façon que le verbe latin.

chalant. Reis, se tu es enuinz, curune d'or portaunt, Ne deiz estre en orguil, mes en ben relusaunt. A tun pople deiz estre et ches et lur chalaunt (= *d'els te deit chaleir*, (SThom., 1233) ; *Gautier le camus, qui estoit accompaigné de dix autres compaignons, acointés et chalans de la ditte Tassine*, (Docum. de 1404 dans Carpentier à *chelandium*). Ici déjà *chalant* est le substantif qui survit en français moderne sous la forme *chaland*, avec la signification restreinte « ami, intéressé, client d'un négociant » ; d'ailleurs, on le trouve déjà dans ce sens restreint, même en ancien français : *que nul vallet ne ouvrier ne euvre ne ne puisse ouvrer ne doie chiés chanlanz que son mestre ait, sanz son congié de son mestre a qui il est alöé a l'annee* (Ordonn. LMest., 374). On l'employait aussi pour désigner une personne interpellée par hasard et qu'on ne connaît pas autrement, de la même façon qu'est employé « mon ami » : *Et qui vous avoit or mandé, Sire chanlans? cor le me dites* (Barb. et M. IV, 33, 419) ; *I' a cis canlans séjorné Que j'ai ichi trové pendant?* (ibid., IV, 46, 832). Comme véritable adjectif survit *nonchalant*, dont Littré cite un exemple d'Oresme, et qu'on trouve dans Ménagier, I, 119. *Calens* et *nocalens* du provençal ont été traduits dans Huc Faidit par *providus* et *improvidus*, 47 a.

cheant. furent li marcheant Moult ëureus et moult cheant. (GCoins. 226, 572) ; *ëureus est tant escheans* (l. *et cheans*) *Que de povresce est respacez* (l. *respassez*) (ibid. 548, 234) ; *Qu'aventureus et bien cheanz Fu sor toz autres*

marcheanz (Guil. d'A. 2019) ; *marcheant Ne sont pas toz jors bien cheant* (Ruteb. I[1], 293) ; *Cant ilh avient que vens l'acuet Ki la le maine u aler vuet, Si est riches et plus cheans Cent tans ke n'est li marcheans Ki gaagne mil mars ensemble* (Eles, 539) ; *estoit marcheanz Et de foires moult bien cheanz* (Barb. et M. III, 38, 6) ; *Maint bon poisson et mainte anguile Mangai, que* (*quant ?*) *je en fui cheant En la charete au marcheant* (Ren. 15841, différent dans Martin IX, 525) ; *S'au marchié estes mal cheant, Vous n'estes pas bon marcheant* (Ruteb. I[1], 303 ; *par quel pechié Sui jou ore si mal cheans?* Cour. Ren., 361) ; *desreuboit les marcheans, Mout en i fist de mescheans* (Barb. et M. I, 209, 30) ; *Forment se tient a mescheant, Quant amours ainssi l'a targie* (RCoy. 608) ; *A my malëureus chetis! Plus mescheans n'est hom qui soit* (ibid. 2713) ; *Mestre Jehan le marcheant, Que dex gart d'estre mescheant Et doint que toz jorz bien li chee* (NDChartr., 210) ; par suite aussi « misérable, pitoyable » : *Trop seroie mescans d'estre chy demourez* (BSeb. IV, 404) ; *nous serons bien mescant, Se chil villain no vont ainsi supeditant* (HCap. 41) ; *couwardie que sievent ly mescant* (ibid., 61) ; fr. mod. *méchant*.

desplaisant. *autant joyeulx c'oncques avoit esté desplaisant en sa vie* (Cte d'Artois, 164) ; d'autres ex. de *desplaisant* = *cui desplaist* dans Littré pour le XV[e], le XVI[e] et le XVII[e] siècle. L'emploi du mot italien correspondant est analogue : *come saranno dispiacenti d'avere una mamma così brutta* (Marchesa Colombi, Troppo tardi, 19) ; voir Rigutini et Fanfani à *dispiacente*.

doillant (qu'il ne faut pas confondre avec *dolent, e*). *nus qui ja vestu l'ëust (le hauberc), Plus las ne plus doillanz n'an fust Que s'il ëust sor la chemise Une cote de soie mise* (Erec, 2650) ; *doillanz et las* (ibid. 4990) ; *Les braz las et le cors doillant* (Ch. lyon, 6209) ; *Sor un cheval*

doillant et las (RCharr., 274) ; *Li nierf li sunt rumpu e tut le cors doillant* (SAub., 840, de même ibid., 1430). En somme, il est établi, ainsi que le fait remarquer Atkinson à propos de SAub., 384, que *doillant* se disait des douleurs physiques et *dolant* des douleurs morales. Toutefois Mousket, parlant de pertes de chevaliers que le roi avait éprouvées à cause de maladies dans son armée, s'exprime ainsi : *S'en fu li rois las et duellans, Quar li reis ert lor bienvoellans*, 27121.

enuiant. *De la bataille sont forment anuiant Et lor s destrier(s) lassé et recreant* (RCambr., 3266).

loisant (ayant la permission, le droit). *cil a qui l'en demende, est loisans de prendre la prueve... ou d'escondire* (Livre de Just., p. 91) ; *li copables est loisanz de prandre la prove... ou d'escondire* (ibid., 295, et 300). La traduction « loisible, permis » de ce mot, donnée par le glossaire de Chabaille, ne saurait évidemment être exacte.

Tout autre est le *loisant* employé dans An. et Rat. XXXII, 1 : *li luxure.. porprent lo laisant* (*vacantem cito luxuria preoccupat*) ; ce mot signifie ici *qui est à loisir*, c'est-à-dire « oisif », comme le *le (i)santif* de Troie 23119.

pesant. *Mout est (la dame) pesans et paourouse Et traveillie et anuiouse* (Rich., 424) ; *Del dol me vit pesant et pale* (Veng. Rag., 5098) ; *S'en ot le cuer tristre et pesant* (Ferg., 70, 11) ; *pesant chiere et morne* (Barb. et M., IV, 398, 184) ; *out oré assez, Tant que pesanz fu et lassez* (GCoins., 335, 66) ; *un petit me dient* (l. *dieut*) *li chiés, Et pour ce mal tous pesans sui* (RCey, 6764) ; *La luparde ot ëu soumel, Si en estoit toute pesante* (Ren. Nouv., 2829) ; *pesante et malade* (Ménag., I, 180) ; *s'il* (l'oiseau de chasse) *est trop gras, il est lent et pesant,.. demonstre chiere pesant* (ibid., II, 299). — Il semble que *il poise*, qui est à la base de *pesant*, ne signifie pas tant « il fait du mal, il fait de la peine » que « il est pesant, il est

insupportable », et *pesant* pourrait, d'une façon correspondante, signifier « lâche, sans cœur, sans ressort ». Cf. Lex. rom. IV, 495, GRoss., 6461. On peut rappeler ici le prov. *mal saben* « mécontent » qu'on rencontre dans Appel, Prov. Inedita, 380, I, 1.

seant, seant en armes est une expression qui se présente un certain nombre de fois dans Adenet, et peut-être qu'elle y a le sens de *cui sieent les armes* ; toutefois elle peut signifier aussi *qui en armes siet (plaist, agree) a qui l'esgarde ;* par ex. : *vëu n'avoient Nul chevalier si bien seant En armes ne si avenant* (Cleom., 11271) ; *onques mais chevalier armé Ne vit miex seant a son gre* (ibid., 11276) ; *Pou trouvast on paien en armes miex seant* (BComm., 2412). A l'appui du premier sens, on pourrait citer : *Bien est seans en armes et bien est acesmés ; Bien li siet en son chief ses vers hiaumes gemés* (ibid., 2513). Mais il est certain que *seoir* veut aussi dire « plaire » et se dit de personnes : *A toutes gens estoit seans* (le garçon) (GCoins., 445, 75).

sofisant. juvenceals sui je e sufisanz (adolescentulus sum ego et contemptus) (Oxf. Ps., 118. 141) [1] ; *Quant de mangier sont souffissant, Les napes ostent li serjant* (Fl. u. Bl., 1481 ; de même ibid., 1684) [2].

sovenant. Comme on a peine à constater l'emploi réfléchi du verbe *sovenir* en ancien français [3], on a sans doute le

1. Le traducteur a voulu rendre *contentus*, alors que le texte de la Vulgate porte *contemptus*.

2. Sur le sens « de belle apparence, distingué », v. Scheler à Bast. 128.

3. *regehir li covient Les pechiez dont il se sovient* Ren. 15100 ; dans Martin, VI, 1366 : *Toz l. p. dont li sovient* me paraît un exemple suspect ; un second, pas moins suspect, est donné par Littré qui l'a tiré du poème français Gir. Ross. ; j'y ajoute *Ostez fu Cäins de la compaignie Son pere ; ne lo pot sosfrir, Qu'adès lo façoit sovenir De la mort Abel qu'il ocist* RBlois, III, 122, 1292) et *Al rei de Jerusalem rat il mandé Qu'il se suvenist ore de l'amisté K'il vers sun pere Acab aveit tuz jurs* (Trad. de la Bible, Romania, XVI, 190, 278).

droit de ranger ici *sovenant* « gardant le souvenir de quelque chose » : *soiez souvenans Que...* (Enf. Og., 2516 : *que il soit... dormillous et non mie bien sovenans des choses passees* (Brun. Lat., 107) ; *toutes les detes et tous les torfès dont il puet estre souvenans* (Beauman., 426) ; *Bien en dois estre souvenans* (VdlMort, 297, 3).

c

comuniant : le dimenche apprès pasques communians (S.d'Angl., 324) ; c'est-à-dire « quand la communion a lieu [1] ».

deduisant : El vergier qui est deduisanz (Escan., 9591) ; *li lieus ert estables Et deduisanz et convenables* (Claris, 3669) ; *La cité* (Mayence) *en avoit le los D'estre toz jors mout deduianz* (GDole, 4144) ; *Bien pert a ta pel reluisant, Tu moinnes vie deduisant* (Lyon. Ys., 2830).

joiant. Ne beent pas as joians joies De la gloire celestïenne (Barb. et M. I, 318, 1466, de GCoins.) ; *Quant li rois l'a öie, joians li fu et bele (la novele)* (RAlix., 342, 4 ; ibid., 333, 26) ; *Ainc puis n'en öimes novele Qui nos fust ne joians ne bele* (StJul., 3156) ; *juiaus... Biaus et joians* (Mousk., 11079).

merveillant. La merveillant merveille (GCoins., 62, 1483) ; *Une trop merveillant merveille* (ibid., 405, 250) ; *Tant fes de merveillans merveilles Que toz les saiges esmerveilles* (du même, dans Barb. et M., II, 437, 259).

repairant. Li reis le voleit mettre al nunrepairant port « d'où il n'y a point de retour » (SThom., 820, Bekker).

tremblant. Au jor du tremblant jugement (Barb. et M., II, 42, 58) ; cf. *tremendus.*

1. Voir d'autres exemples de la même époque ou d'une époque postérieure dans Du Cange-Henschel à *pascha*, p. 116 b et dans Godefroy, II, 199 c.

Une remarque pour terminer. C'est certainement le gérondif qu'il faut reconnaître dans les formes verbales en *-ant* dont quelques-unes subsistent dans le français moderne et qui s'employaient pour remplacer l'infinitif ou alterner avec lui, tantôt avec préposition, tantôt comme accusatifs purs ; par ex. dans [1] : *a espandant* « en abondance » (Karls R. 412; Fl.u. Bl., 1266) ; *a remanant* « à la longue » (Rou II, 4102 ; Rom.u. Past., I, 8, 37; MSMich. 2293; Cleom., 14939 ; BComm., 3183) (c'est le synonyme de *a remanoir*, dans Watr., 7, 186) ; « en abondance » (Fl. u. Bl., 1683; Mousk , 28664; Aub., 1523) (synon. de *a remanoir*, Watr. 192, 155) ; *a un annitant* (PGat. SMart., 3365); *desi a l'ajornant* (RMont., 78, 3); *li dist com en courouçant Et en forme de menaçant* (Méon. II, 305, 408) ; *fist... un pau de demorant* (GMuis., I, 214); *Al terme de son moriant N'ot li rois ëu nul enfant* (Brut. 5390) ; *il le fist cancheler, et en che canchelant Trouva deriere lui une piere pesant* (BSeb., IX, 288) ; *En ce priant me prist uns sommes* (Watr., 83, 14) ; *El cors li entrent li oisel Et pasturent en son dormant Ce que mangié ot de devant* (En. 493); *en ce dormant je songai* (Watr., 65, 14) ; *vi un songe en mon dormant* (Rose, 26 ; GViane, 1911 ; Cleom., 3650) ; *Sans point dans la voie arrestant* (JCond., II, 89, 1297 etc.), et aussi *n'ay chi nul demorant* (GMuis., I, 91).

Or ce gérondif se construisait aussi avec un accusatif qui se plaçait rarement ailleurs qu'entre la préposition et le gérondif, comme dans les exemples suivants : *Mais jeo ferrai anceis a cel'eve passant* (Rou II, 3806) ; *Ces q'il laissa a la porte gardant* (Og. Dan., 8079) ; *Pas pour pas a prendant escout S'en est de rier l'autel venue* (Ch. II esp. 810) ; *On nous laissera ens a grant joie faisant*

1. J'ajoute ces exemples à ceux déjà donnés par Diez III³, 261 (239), note, et par moi-même (Jahrb., VIII, 347).

(HCap., 101) ; *a soi dementant dist* (Méon, II, 239, 112) ; *ëust grant peor de la teste perdant* (Jerus., 143) ; *me heent de la teste perdant* (Mitth., 81, 6) ; *Horn me servirat hui de ma cupe portant* (Horn, 463) ; *Par pais faisant en a sa foi plevie* (Mitth., 235, 25) ; *parmi droit faisant* (Men. Reims, 457) ; *Moult se desfendent bien por vie raemant* (Jerus., 4296) ; *J'ai mort celui sor mon cors deffendant* (HBord., 36).

Cette construction pourrait donner lieu de croire qu'on a affaire ici à un participe présent [1] ; mais les exemples où le substantif qui précède cette forme verbale est au pluriel montrent qu'il ne peut en être ainsi, parce que la forme en *-ant* reste invariable : *deus de salfs faisant* (*deus salvos faciendi*) (Oxf. Ps., 67,22) ; *Servi vos ai par mes armes portant* (RCambr., 682) ; *Par deus cens mille mars paiant* (GGui., I, 1653) ; *Ne vos leroie por les membres perdant* (Orenge, 1427) ; *Nus clers ne porroit dire... L'angoisse des barons sor lor cors deffendant* (Jerus., 141) ; *Li deffendi sor les membres perdant* (HBord., 139) ; *Qu'il m'aideroient desc'as membres perdant* (ibid., 35 ; cf. *Je te deffenc, sour les iex a crever, Que...*, (ibid., 136) ; *En Rencevals as porz passant* (SGile, 2893) [2].

Beaucoup plus rares, à ce que je crois, sont les cas où le gérondif varie, comme dans : *Que n'en isse nus hom, seur les menbres perdans* (BComm., 2485), ou dans : *par teles redevances paians* (Beauman., 1095) ; *vous amés miex a*

1. J'écarte l'hypothèse qu'on puisse y voir un participe futur passif, vu l'absence de flexion indiquant le genre après le substantif féminin : *pais faisant* ne peut pas être sorti de *pacem faciendam*.

2. Il faut ranger ici de même : *Ne larrum pur losenge, ne pur mort menaçant, Ne pur trespassables richeses promettant* (SAub., 1197). Il n'y a pas lieu de voir, avec le scrupuleux éditeur, dans *menaçant* et *promettant* des participes présents masculins « pour quelqu'un qui menace de la mort, qui promet des richesses » ; le sens est « pour la menace de la mort, pour la promesse de richesses ».

iestre sierf desous la seignourie Cesar em pais parmi vos rentes paians, ke vous soiés franc et puis soiés en guerre (JTuim, 147, 14) ; *Hector qui fu dreiz empereres Et dreiz sires d'armes portanz* (Troie, 5421). Mais on comprend sans peine qu'on ait pu en venir à lui donner l'accord dans cette construction.

VIII

Mots désignant le minimum d'une quantité se rattachant par *de* à un nom de personne ou à un autre mot qui désigne un individu déterminé.

Garda avant et si garda arrier, N'i choisi mie d'Auberi le guerrier (Mitth., 89, 24). Je place ce passage en tête de mon chapitre comme offrant le type d'une construction, très fréquente en ancien français, et dont je vais donner d'autres exemples, avec l'intention de jeter un coup d'œil sur ce qu'elle offre de singulier tout en sachant qu'on en a parlé avant moi.

Il est évident que l'union avec *de* et un substantif de ces soi-disant particules explétives de négation, ou mieux de ces termes désignant un minimum de quantité et s'unissant à la négation, a sa vraie place là où le substantif est un nom de matière, ou un nom abstrait employé à peu près comme un nom de matière : *alsi com cil canauz del fluet n'ëuist pas d'aigue* (*ac si ille fluminis alveus aquam minime haberet*) (Dial. Gr., 11, 23) ; *Onques entr'eus n'ot point d'envie* (Rom., VII, 3, 13 [1]). En effet, c'est aux noms de cette sorte que s'applique le mieux l'exclusion d'un « minimum de quantité », ce minimum, si infime soit-il, étant toujours, par son essence, identique au tout illimité. Or, contester qu'il entre, dans tel cas déterminé, un minimum, c'est bel et bien nier qu'il s'y agisse d'une quantité quelconque.

La question est déjà moins simple, quand c'est sur un

1. Voir aussi la note.

nombre illimité de personnes ou de choses, se présentant à l'esprit sans distinction individuelle, que porte l'exclusion d'un minimum et que celui-ci est, pour ainsi dire, supprimé par l'effet de la négation : c'est ce qui arrive encore toujours dans *ne... point de cheveux, de livres, d'amis*. Toutefois ici l'expression ne s'écarte encore que très peu du sens propre et original; cet écart consiste dans un accord inconscient entre les interlocuteurs pour concevoir, comme minimum quantitatif d'un nombre illimité de personnes ou de choses, une personne ou une chose distincte, mais non une partie de personne ou de chose, par ex. un livre et non une page de livre, un homme et non pas un de ses membres.

Il en est de même encore lorsque, par suite d'une fusion d'idées différentes, facile à comprendre, un substantif singulier, désignant un être distinct, mais non un individu déterminé de l'espèce, est précédé de *point de* ou d'une locution de ce genre ; ainsi dans *point d'ami*, construction qui se rencontre déjà en ancien français : *n'unt nïent de pastur* (= *non habent dominum*) (LRois, 336) ; *a Poitiers n'avoit point de conte* (Joufr., 641) ; *Adont n'avoit* (mon père) *mie d'espouse* (Thebes, 3711). Celui qui parle a ici dans la pensée un membre de l'espèce, mais non un être déterminé, dont telle ou telle participation imaginée à l'idée prédicative doit être niée et réclame, par suite, une négation. C'est par *point de* et un pluriel que devrait être exprimé le minimum d'un ensemble d'individus formant une espèce; l'on ne descend pas au-dessous de l'unité indivisible. Cependant l'idée d'un être distinct, dont la participation à l'idée prédicative doit être niée, est assez puissante pour amener le singulier du substantif après *point de*.

Ces locutions étaient beaucoup moins fréquentes, on le sait, dans l'ancienne langue que dans la langue moderne. Dans le vieux français, *point*, *mie*, etc., substantifs par leur ori-

gine, étaient plutôt employés comme accusatifs adverbiaux ayant rapport seulement au verbe et non au régime, de sorte qu'au lieu de servir à nier l'action par rapport à un minimum quantitatif du complément, ils servaient à nier un minimum quantitatif de l'action par rapport à un certain complément [1].

Aussi est-il surprenant que le vieux français ait employé ces termes désignant un minimum de quantité avec des substantifs auxquels le français moderne ne peut plus les associer, à savoir avec des substantifs singuliers désignant des êtres déterminés.

Ont été employés ainsi d'abord des noms propres de personnes, comme dans l'exemple cité en tête du chapitre; cf. *N'avum mie de Rou, nostre maintenëur, Ne de cels ki od lui turnerent de l'estur* (Rou II, 980 où *n'avum mie de Rou* signifie non pas « nous n'avons pas un Rou, un homme de la valeur de Rou », ce qui serait le sens de *nous n'avons point de Rou* en français moderne, mais « [pour pouvoir résister à l'ennemi] il nous manque Rou, notre protecteur [accoutumé], et ceux qui sont retournés avec lui ». De même : *Ne pueent aler tans sentiers Que d'Ille puissent trover mie* (Ille, 2973); *De Guillaume ne connut mie* (Guil. Pal., 5671); *De Gaudissete n'i ont mie trouvé, Qu'en autre terre l'an avoit on mené* (Jourd. Bl., 3209); *Ne pot mie truver de sun frere Aarun* (SThom., 1225); *Tout cil ferirent Guillaume l'aduré... En quatre lieus l'ont ens el cors navré, Mais de Guillaume n'ont mie remüé* (Alisc., 32 ; *Mais de Gaufroi n'i ont mie trouvé, Sa femme truevent* (Enf. Og., 295) [2].

Ont été employés de la même manière des noms communs désignant un individu déterminé de l'espèce, comme le prouve la présence de l'article défini ou d'un adjectif posses-

1. V. Mätzner, Syntax I, 227, Gramm. [3], § 136, 10.

2. Scheler met ici en note, et à tort, ce me semble, que *mie de Gaudefroi* « équivaut à notre *pas de Gaudefroi* ».

sif; et, qu'il s'agisse de personnes ou de choses, peu importe ! P. ex. : *Ne pot mie veoir del povre za ne la* (Poème mor., 533 d) ; *Il nen a mie mort de l'enerieme felon* (Aiol, 9004) ; *de l'enfant mie ne troeve* (Guil. d'A., 867, var.). *Li chevaliers n'an manra mie De la dame, se deus me saut* (Erec, 2817) ; *Li rois fu mornes et pensis, Quant il vit si grant baronie Et de son neveu ne vit mie* (Perc., 10589) ; *Qant de sa fame ne voit mie, Cuide k'ele s'en soit fōie* (Dolop., 177) ; *Il n'amoit point del damoisel* (var. *le damoisel*) (ibid., 250) ; *De son seignor ne conut mie Por le grant mal qui l'ot saisie* (Barb. et M. III, 233, 115 ; *Del moigne mie ne trouva* (Eust. Moine, 1587) ; *Et Trōylus naient n'i lesse Del buen destrier, anceis l'en meine* (Troie, 21162) ; *Mais de s'espee ne volt mie guerpir* (Ch. Rol., 465) ; *Il ne peut de sa lanche mie ravoir* (Aiol, 3163) ; *De cele teste n'en porteras tu mie* (Nymes, 1431) ; *Sire Fromont, a voz il adesé? — Oil, seignor ; je n'ai mie dou nes* (Jourd. Bl., 1030) [1] ; *Car de son glave n'avoit point, Mais s'espee tint par le pont* (Veng. Rag., 3316) [1] ; *Quant Thiebaus voit que de son bras n'a mie* (Gayd., 53) [1] ; *De mon non ne savroiz vos point* (RCharr., 2019) [2].

D'une façon correspondante étaient employés *de cui*, *dont*, *en*, avec des termes désignant un minimum de quantité dans une proposition négative, et aussi dans le cas où il s'agit d'une personne ou d'une chose qui, comme compléments d'un verbe, ne pouvant être conçues que dans leur tout indivisible, et non pas dans une très petite partie de ce tout, du moins d'après notre manière de parler actuelle, ne peuvent également être conçues éliminées que dans leur totalité : *jure qu'il n'an* (*de la pucele*) *randra point* (RCharr., 1727) ; *N'en* (*de l'ange*) *pot mie veoir, mais dire li*

1. Dans cet exemple, toutefois, il pourrait être question d'un très petit reste.

2. Voir aussi les deux exemples cités sans remarque spéciale par Diez III³ 149 (136).

ëüt Ke... (Poème mor., 393c); *cui li cuers moult gramie Por Engerran son fil, de qui il n'avoit mie* (Jerus., 8599); *En son cuer est dolante et correcie Por son seignor, dont ele ne voit mie* (Rom. u. Past., I, 3, 19); *Je n'en vueil mie* (Je ne désire pas le cheval Blanchart), *s'il est sus vostre pois* (Mitth., 121, 30); *mener en voellent s'amie. Il leur cria : n'en menrés mie* (Jeh. et Bl., 4306); *Vers sa fame se radreça, Qui en la corbeille ert versee. Malement l'ëust confessee, Ne fust Symons, qui li escrie : Fui toi, musart, n'en tue mie* (Barb. et M., III, 390, 332); *Commande lui sans nul essoigne Que li rende Wistasce le moigne. Dist li fevres : je n'en ai mie* (Eust. Moine, 1522); *descendés jus Dou bon cheval, n'en menrés plus* (ibid., 1241); *li eschaciers point n'en ainme* (c.-à.-d. *point n'ainme le damoisel*) (Dolop., 253; de même 261); *Asez fu* (Bisclavret) *quis e demandez ; Mes n'en porent mie trover* (MFce B 131); *Nen* (l. *N'en*) *ochirrons mie, par foy. Ains le menrons devant le roy* (JBodel dans Th. frç. au m. à., 176); *Et quant sa dame l'a vëue* (la servante qui devait aller chercher la cuve, mais qui revient sans elle), *Qu'est ce, fet el, tu n'en as mie?* (Barb. et M. III, 94, 101.

En disant plus haut que l'emploi qui nous occupe, avait été mentionné ailleurs, je pensais à bon nombre d'endroits où en parle A. Scheler, par ex. à sa courte note sur ce passage de Baudouin de Condé : *Si com cil qui aucune rien Quiert... Et bien set, n'en trouvera mie,* (351, 2385); à une autre plus explicite sur ce passage de Jean de Condé : *point n'en eüst Mise* (I, 7, 196), et qui renvoie à un passage du même auteur, remarquable à cause de l'omission du terme quantitatif : *tel mil qui n'en virent onques, En dïent mal* (146, 29); à une troisième, plus ou moins analogue à la précédente, du compte rendu de l'édition du Cleomades donnée par Van Hasselt, à propos du v. 9276, (Jahrbuch, VII, 348); enfin dans les notes sur Berte, 2485 et Enf. Og. 295. On y trouvera quelques autres exemples de l'em-

ploi en question. Pour moi, mon but était de grouper dans un certain ordre un nombre assez grand d'exemples provenant de sources aussi diverses que possible, et surtout d'indiquer — Scheler a omis de le faire — ce qui caractérise cet emploi que la langue actuelle a abandonné.

D'ailleurs l'a-t-elle abandonné tout à fait? *Ne pas vouloir de...* est, à ce que je vois, la seule expression du français moderne qu'on puisse rapprocher de ces anciennes tournures dont nous venons de parler, et uniquement, bien entendu, lorsqu'elle est liée à un complément *voulu* ou *exclu* dans sa totalité : *Je ne veux point d'un trône où je sois leur captive*, v. Littré *vouloir* 8. Ce rapprochement n'est pas contredit par le fait que *vouloir de* s'emploie aussi sans négation; cette construction, qui ne se justifie que par la présence d'une de ces particules explétives de la négation, peut, par abus, avoir élargi son domaine.

C'est à tort, à mon avis, que Scheler, à propos de Berte 2485, a rappelé que l'on pourrait dire encore aujourd'hui : *ils n'ont pas trouvé de Berthe*[1]. Si je comprends bien cette expression, le mot *Berthe* y est employé avec l'acception d'un nom commun, comme dans l'allemand « keine Bertha »; le sens qu'elle évoque est, non pas seulement qu'on n'a pas trouvé Berthe, la personne dont, au fond, il est seulement question, mais qu'on n'a trouvé aucune personne qui ait été Berthe. Ce sens ne peut s'appliquer aux exemples de l'ancien français cités plus haut, où l'on pense exclusivement à un seul individu déterminé[2].

1. Cf. *Brindeau n'est pas rentré, mais il a promis d'être à la maison à cinq heures. Nous restons jusqu'à six heures... et pas de Brindeau*, (Journ. des Goncourt, I, 8).

2. Depuis la publication de cette étude, le sujet a été repris par Perle dans la Zeitschr. f. r. Ph., II, 409; Schlennner, Über den adnominalen Gebrauch der Präposition *de* im Afz., Halle 1881, p. 46; Clairin, Du génitif latin et de la préposition *de*, Paris, 1880, p. 224; c'est ce dernier qui s'est le plus facilité la tâche.

IX

Que unissant une proposition à une expression adverbiale d'assurance, d'adjuration, de supposition, d'affirmation, de négation, ou à une interjection.

Et vraiement qu'ensi estoit (RCey, 449). Ce vers et quelques autres passages de même nature sont, comme exemples de l'ancien français, à mettre sur le même rang qu'une construction du français moderne dont il est question dans Matzner[1] et que nous montre l'exemple *Apparemment que je fais exception à la règle* (Augier, Ceinture dorée, I, 11). Dans cette construction, une proposition dépendante, introduite par *que*, se joint à une proposition principale incomplète, manquant de verbe : *Certes que trestot çou fait ai* (Fl. u. Bl., 2826); *Certes que mon pere redote* (radote) (Chast., XXVII, 46); *sans quidier Que vostre cors et vo diestrier Devroit tous li mons aourer* (Perc., 34030); *par ma foi Que je soi bien que vos pensés*, (ibid., 8061); *Par Mahoumet... K'aine en ma vie la träyson ne soi* (Enf. Og., 3081); *Par tos les sains qe je voi si couchiés,... Q'a droit me sui del cors Raoul vengiés* (RCambr., 4958); *Par cel seignor qui me fist né, Que t'en ai dit la verité* (Ren., 6784); *Or t'en ai* dans Martin, IV, 292); *Se dex m'äit, que tout ainsiz fu il* (Am. et Am., 1424); *Par dieu..., Primaut, que ne me gabez mie* (Ren., 4053); *Dame, pour dieu, qu'il m'en soit dite Veritez* (Watr., 256, 886); *si tost que pourrez mettre A terre seche ceste femme*,

1. Syntax, II, 42 et Gramm.[3], § 216 a, β.

Maistre, pour l'amour nostre dame, que l'i mettez (Mir. ND. XXVII, 1420) ; *Mien escïent, qu'il fu deffet Plus par envie que par* (l. *por ?*) *fet* (Barb. et M., II, 229, 126) ; *Par le mien ensïent que son dit faussera* (Gaufr. 219) ; *Mun escïent que vus amez* (MFce, B, 51 ; *A son sanlant qu'encainte estoit* (var. *Certeinnement que griés estoit*) (Fl. u. Bl., 154).

Ici, on le voit, à la place d'une proposition principale pleine, figure une expression adverbiale, qui accompagne ordinairement un verbe déclaratif, soit pour affirmer ou adjurer, soit pour indiquer que la proposition est vraie d'une vérité subjective, et non d'une vérité objective.

C'est le lieu ici de mentionner encore les locutions qui, en ancien français, expriment qu'un fait n'a pas, il est vrai, eu lieu, mais qu'il s'en est fallu de peu qu'il ne se produisît. La locution commence par une expression adverbiale sans verbe, dont le sens est « à peu de distance », « pour un peu » ; vient ensuite, introduite par *que*, une proposition à l'indicatif et négative, exprimant la non-réalisation d'un fait qui aurait pu facilement se réaliser. L'allemand préfère une forme différente de la pensée. Au lieu de nier le fait qui n'a pas eu lieu, il se contente de marquer sa non-réalisation par le mode : « *beinah* WÄRE *ich gestürzt* » (à peu près je *serais* tombé). Le Français, lui, peut dire : « à peu près je ne suis (pas) tombé », ou avec le *que* en question : « à peu près que je ne *suis* tombé » : *pres li cuers ne li fent* (Berte, 225) ; *pres n'a le sens dervé* (BComm., 431) ; *Tel duel en a, pres que ses cuers ne fent* (Enf. Og., 3046) ; *Pres que ses cuers ne li parti* (Cleom., 3532) ; *a bien pres Que ele ne chäi après* (Ch. lyon, 3100 ; de même RCharr., 1928 ; voir aussi la note de StJul., 2937 [1] ; *a po li cuers ne*

1. On trouve aussi la proposition principale complète, bien que courte : *Moult vaut* [l. *vait*] *pres ke je n'ai perdue Ma vie et mon cors tot ensemble* (Dolop., 73) ; *Priès va que je ne vous afole* (RViol., 194) ;

li manti (Ch. lyon, 872); *A bien peu ne li faut l'alainne* (Ferg., 5, 3); *a po qu'il ne l'anbrace* (Ch. lyon, 886); *a bien poi que chascuns ne font* (Mer., 758)[1]; *La por un po ne forsena* (Ch. lyon, 3492); *Por po que li cuers ne m'an crieve* (ibid., 3936); *Fromons l'entent, par un poi qu'il ne font* (Jourd. Bl., 420); *Par un petit qu'ele ne font* (Rose, 264); *Par un petit que il n'enrage* (Fl. u. Bl., 2618, ms. B.).

A peine s) aussi se rencontre fréquemment accompagné d'une proposition introduite par *que : A poines que vif demoroient* (Mousk., 28803); *Cant je tresbien i pens, a paine que n'en plor* (Poème mor., 337 b); *A mout grant paine qu'il le croient* (Ille, 4936) (cf. *per le molte lagrime apena ch'ello podeva favellare* (Apollonio, éd. Salvioni, 33, 3).

C'est avec raison que Mätzner[2], à propos de *sans doute que, certainement que*, etc., a rappelé que ces locutions sont à rapprocher de l'italien *certo che*, de l'espagnol *por Dios que*, etc. En effet, les passages suivants nous montrent le même procédé dont nous avons parlé : *Pel mio Gesù, che chi dice ciò, erra* (Morg. Magg., VIII, 46); *Per mia fe, ora ch'io ne son dolente* (ibid., VIII, 47); *Per la mia fe, ch'io ne son mal contento* (ibid., XVII, 56); *per la testa mia, Che gentilezza è teco esser villano* (ibid., XVII, 114)[3]; *sin duda alguna que es estraño el rigor y aspereza* (Cervantes, Obr., 43 b); *en verdad, que merecia ser hija* (ibid., 99 b); *á buena fe, que te han de llamar señoria* (ibid., 271 a); *verdaderamente, que son estrechas las leyes de caballeria* (ibid., 269 b); *Vive Dios, que no he salido* (Cald. Mag. prod., III, 387)[4];

Moult se va pres qu'il n'ist du sens (GCoins. 37, 343); *pres s'aloit que il n'enrajoit* (Men. Reims, 57); *pres s'ala que li cuers ne li parti* (ibid., 58).

1. De même encore avec la proposition principale complète, bien que courte : *A pou ce va que ne te tue* (I Ys., I, 17).

2. Syntax, II, 42.

3. V. aussi Vockeradt, Lehrb. d. ital. Spr., I, p. 477.

4. La grammaire espagnole de Wiggers (2e édit., 56, 2) ne fait qu'effleurer ce point.

ainda bem heureusement) *que me faz um poucochinho de justiça* (Diniz, Casa mour., I, 124) ; *de certo que a pessoa a quem o senhor Jorge estender a mão póde confiar n'ella como na de um pae* (ibid., II, 82) ; *com certeza que não me seduzirão essas* (ibid., II, 86) ; *e a final talvez* (peut-être *que de nós dois não seja elle o mais louco* (ibid., II, 29) ; *talvez que não* (ibid., II, 30) ; *talvez que pouca gente estivia tão adiantada no conhecimento do seu coração como eu* (ibid., II, 83) ; *bem podia v. s.ª estar ahi toda a noite interrogando essa senhora, e a final talvez que ficasse na mesma ignorancia* (Lacerda, Cynismo, II, 6).

Par suite, ces locutions se rattachent facilement à celles où *que* suit une simple particule d'affirmation ou de négation : *oui, qu'elle nous effraie* (ADaudet, Tart. s. l. Alpes, 311) ; *méchant, méchant ! avait-il crié. Oh, oui que tu l'es* (Richepin, Cadet, 237 ; *tu l'es, tu l'es, oui que tu l'es* (ibid., 237) ; *bon Dieu, oui que c'est ça* (ibid., 308) ; *étions-nous bêtes en ce temps-là ! — Oh, oui que nous l'étions* (Rev. bl., 1896, I, 268 b) ; *Io non intendo di cimentarvi. — Sì che lo intendete* (Avelloni, il Barbiere di Gheldria, II, 2) ; *Io comparire un traditore ? — No, che non vi credo tale* (Giraud, Don Desid., III, 9) ; *alli si que cobró aliento la fama* (Cerv. Obr., 99 a) ; *este si que se puede decir cabello de oro, estos si que son ojos de esmeraldas* (ibid., 102 a) ; *si que me lo has dicho* (ib., 304 a, etc. ; voir Wiggers[2], § 55, 4 f) ; *sim, que o Thomé é mesmo homem com quem se brinque* (oui, Thomé est précisément l'homme qui se laisserait railler) (Diniz, Casa mour., II, 179) ; *não que eu nunca vi umas delambidas como agora ha* (ibid., II, 176)[1].

1. Il ne faut pas confondre avec le tour en question le *non que* avec le subjonctif, tour qui sert à exclure la pensée exprimée par la proposition commençant par *non que* (v. Littré à *non*, 12), ni non plus le portugais *nem que* que le Dictionnaire de HMichaelis traduit faussement par « même si », alors qu'il eût dû être traduit par « comme si »,

Il est plus difficile d'expliquer le passage de ces expressions à celles où *que* unit une interjection à une proposition qui sert, en quelque sorte, à expliquer l'interjection. Quelle est la nature propre de *que* dans les deux passages suivants tirés du 3e livre de l'Émile de Rousseau? On y lit : *Pensez-vous aller de but en blanc exposer un ouvrage au salon? Oh ! qu'il n'en va pas ainsi ! Il faut être de l'Académie;* et plus loin : *que lui apprendrez-vous? rien que ce qu'il auroit appris de lui-même. Oh! que ce n'est pas là ce qu'il faut faire !* Quelle est-elle encore dans : *oh, que ce n'est pas ainsi qu'il s'y prend!* (id., Œuvres, IX, 217); *oh! qu'elle n'avait pas l'air de dormir* (AFrance, Livre de m. ami, 82), ou dans les vers suivants : *Ah! que s'il était temps, vous n'emporteriez pas Loin de mon cœur charmé tant d'esprit et d'appas* (Augier, la Ciguë, II, 1)? Aurait-on affaire ici au même *que* que l'on connait avec la valeur de *combien?* S'il en est ainsi, on serait étonné, en tout cas, de le voir employé ici avec une proposition négative; *qu'il n'en va pas ainsi* signifierait donc *que ce qui arrive en réalité est différent de ce que vous supposez?* J'ai été porté moi-même à le croire, bien que cette explication soit admissible tout au plus pour les propositions affirmatives, comme p. ex. dans : *Ah! que si vous m'eussiez aimé comme naguère, Vous auriez su répondre à ces raisons de père!* (Augier, Paul Forestier, III, 6). Un collègue français pourra facilement nous renseigner à ce sujet[1].

proprement « et toutefois n'est pas le cas que — et toutefois on ne peut dire que » : *fiz te chorar! Nem que te não bastassem os teus soffrimentos* (Diniz, Casa mour., II, 208); *remorsos! Ora essa é boa! Nem que se tratasse de enforcar alguem!* (ibid., 194); *não se atreveu a fallar-me, nem que eu fosse algum bicho de metter medo* Lacerda, Cynismo, II, 3).

1. G. Paris dans Rom., VIII, 134, s'est expliqué à ce sujet. Pour lui, le *que* de ces phrases du français moderne équivaut en effet à un

Mais ce qui est certain, c'est qu'en espagnol *que* ne peut avoir la valeur d'un semblable accusatif adverbial dans les phrases suivantes : *Ay, amigo, que llegando à este paso..., no sé cómo tengo fuerzas* (Cerv., Obr., 9a ; *ay, amigas! que esta niña me ha renovado mi desventura* (ibid., 113 a ; *Pilar* (apostrophe sans interjection), *que estás ofendiendo à Dios con tus lisonjas* Galdós, Leon Roch, II, 191 ; *o filho, que não sei a quem me sáes* (je ne sais que penser de vous) (Diniz, Casa mour., I, 133) [1] ; et encore moins *che* dans ces exemples italiens : *Ah, che non so dove sia* (Barb. di Gheldria, II, 2) ; *eh, che mi vergogno di voi* (ibid., IV, 4 ; *devi sapere... — Oh, che io non voglio saper nulla* (De Castro, la picc. maldic., II, 7) ; *ah, che questo è troppo* Giraud, Figl. obbed. ; *ah, che voi mi avete forzata a mio dispetto* (id., Don Desid., II, 11) ; Pétrarque déjà commence un sonnet par *Lasso, ch'i'ardo, ed altri non mel crede* ; et même enfin en français, le *que* de ce passage de Molière : *oh, que pardonnez-moi* (Ec. d. maris, II, 7,633).

Voici maintenant une liste d'exemples d'une façon de parler similaire en français moderne. Je commence par ceux où l'expression adverbiale indique un rapport de temps : *justement qu'elle avait son même fouet à chiens* (ADaudet, Lutte, I, 3) ; *si longtemps que je n'avais eu l'occasion de le pousser, ce cri triomphant de : Vive le roi!... Si longtemps qu'il me chantait au bord des lèvres* (id., Rois en exil, 181).

En voici d'autres où elle sert à affirmer d'avance ce qui est énoncé dans la suite : *bien sûr que ce sera un très*

comme. Mais cela n'empêche pas Morf dans Lit. Bl., 1887, 213, et Ebeling dans la Zts. f. franz. Spr., XXIII, 16, d'avoir encore des hésitations, et il n'en est pas autrement de moi.

1. Du moins *que* dans ces passages et d'autres analogues est écrit sans accent, tandis qu'il est écrit *qué* quand il s'agit du pronom neutre avec la valeur d'une exclamation interrogative : *¡ Qué contentos á morir Se van!* (Cald., Mag. prod., III, 1024.)

grand bonheur pour moi que de le garder Zola, Fécond., 443); *pour sûr que j'aurais hazardé ma part!* (Boylesve, Becquée, 289); *il est donc l'homme de son temps, et apparemment que son temps n'est pas bon pour les gens mariés* (Sand, Jacques, 1); *c'est le goût des vieux guerriers comme vous de bâtir; apparemment que vous bâtissez aussi à Saint-Gratien* (Rev. bl., 1900, II, 332a); *elle fut présente à mon exercice, et sans doute qu'elle eut peu de peine à me remettre* (Prevost, Manon Lescaut, 47); *sans doute que chacune de ces deux causes y entre pour une part* (Rev. bl., 1899, II, 328b); *probablement qu'il avait dit tout ce qu'il avait à dire* (Rod, Là-haut, 177).

En voici d'autres encore, où, au moyen de l'expression adverbiale, celui qui parle énonce un jugement sur la partie subjective d'un fait, soit par rapport à sa propre satisfaction, soit par rapport à celle d'un autre : *heureusement pour Hermine qu'Ah-ling pouvait s'entendre avec elle au moyen de l'anglais* (Dargène, Feu à Formose, 256); *heureusement que je suis là, moi, homme positif* (Rod, Trois cœurs, 183); *heureusement pour lui (un État aussi jeune) qu'ainsi qu'il arrive également ailleurs, le peuple vaut mieux que ceux qui se disputent l'honneur de le conduire* (Rev. bl., 1886, II, 359a)[1].

L'expression adverbiale peut servir aussi, pour celui qui parle, à exprimer un rapport entre le fait dont il s'agit et un autre qu'il dépasse en portée, ou dont il est la conséquence : *du moment que vous en convenez, ma vieille, faudra revenir, même que vous me renseignerez à l'occasion sur ce qui se passe à la loge* (Glouvet, Marie Fougère, 200); *même qu'en venant par ici, je ne changerais rien à ses habitudes* (ibid., 258); *même que ce matin j'avais remarqué une*

1. Cf. *Em grave dia que vos vi, amor* (Denis de Portugal, 1256, ce qui permet de corriger le v. 1250 : *Em grave dia, senhor, que vos oi Falar, e vos virom estes olhos meus* (ibid., 1971).

écuelle au coin du jardin (ibid., 330) ; *même que le curé avait dit au comte de se défier d'elle* (ibid., 334) ; *même qu'il m'a donné vingt francs au jour de l'an* (Halévy, Karikari, 117) ; *même que les marchands de porcelaine lui ont offert un dîner pour le remercier* (Labiche, L'avare, I, 1) ; *ce qui ne me convient pas, c'est qu'on me vole mes fruits. Donc qu'il n'y a que vous deux sur la lande, et mes arbres sont dépouillés* (Glouvet, Marie Fougère, 231) ; *je connais bien ce qu'elle a dans la tête. Donc que je la rendrais plus heureuse, si j'avais un état bien tranquille du côté des bois et des garigues* (ibid., 258) ; *donc que je vas parti pour le régiment* (283) ; *donc que c'était, commença-t-il, du temps des châteaux des nobles* (ibid., 333)[1].

L'expression très fréquente *avec cela que*, je l'ai rencontrée le plus souvent employée de façon telle, que, prononcée sans doute avec la proposition dépendante sur un ton interrogatif, pour lequel le point d'interrogation n'est point indispensable, elle aurait la valeur d'une réponse négative à cette interrogation : *tant pis quand on est belle fille, faut vivre de ça, ou bien souffrir de misère toute sa vie, pas de choix. Avec ça qu'elles s'en privent les honnêtes femmes* (est-ce qu'elles s'en privent ? = elles ne s'en privent vraiment pas). *C'est elles qui sont des gueuses, entends-tu, parce que rien ne les force. Elles ont de l'argent, de quoi vivre et s'amuser, et elles prennent des hommes par vice* (Maupassant, Yvette, 117) ; *avec ça que les femmes froides n'ont pas autant d'histoires que les autres* (Bourget, Duchesse bl., 191) ; *avec cela qu'il ne ferait pas honneur à toutes les places* (sans point d'interrogation, mais dans le sens de *ne ferait-il pas ?* ou de *bien sûr qu'il ferait*) (id., Nouv. past., 141) ; *avec ça que Rosine ne te raconte pas* (= certes, elle te raconte) *tout ce*

1. Semble appartenir au parler paysan ou soi-disant tel, et pourrait faire soupçonner la survivance de l'ancien *donques*.

qui se passe à la maison (ADaudet, Pet. par. 310) ; *oh, la guerre, dit Roger... il faudrait y être allé. — Avec cela que tu n'iras pas! et que tu ne brûles pas d'envie de te faire un peu casser la tête!* (certes tu en brûles) (Barracand, Le manuscr. du sous-lieut., 223) ; *avec cela que vous seriez contente, plus tard, que votre fils se conduisît comme cet autre?* (Bourget, Voyag., 104) ; *vous m'amusez, vous autres* (avec votre vertueuse indignation contre moi), *avec ça que la vie est commode* (la vie est bien commode, vous trouvez) *et qu'il n'y a pas presse et bousculade au guichet de gagne-ton-pain* (ADaudet, Soutien, 347) ; *mon mari est fait pour les besognes de chez nous, non pour celles d'ici. — Avec ça qu'il faut être un aigle pour s'enrichir dans les draps!* (tu penses sans doute qu'il faut être un aigle pour) (Fabre, Taillevent, 217) ; Papa (à Miquette) : *je ne te préfère pas du tout* (à tes frères). — Miq. : *Avec ça qu'je l'vois pas* (comme si je ne le voyais pas) (Gyp, Miquette, 215).

Dans quelques cas, on voudrait attribuer à *avec ça* le sens de *d'ailleurs, du reste ;* dans d'autres, on croirait plutôt qu'il signifie « s'il en est ainsi » ou « avec cela (par là) il serait dit que ». Souvent, d'ailleurs, la proposition dépendante n'a pas la valeur d'une question à laquelle on attend une réponse négative, mais celle d'une simple constatation : *avec cela qu'il a l'air de bonne foi* (Bourget, Disciple, 54) ; *avec cela qu'il est devenu un beau parti* (id., Mens., 108) ; *avec cela qu'elle a au moins vingt ans de plus que lui* (id., Nouv. past., 19) ; *la « puissance d'aimer » ! Avec ça que tout le monde ne l'a pas* (Rod, Trois cœurs, 182).

A cette série appartient enfin la locution qui sert à nier, *plus souvent que*, et dont l'explication donnée par Littré, à l'article *souvent*, ne me satisfait guère. Il me semble plus naturel de la comprendre de la façon suivante : « cette affirmation, cette invitation, etc., il faudra venir me la

faire plus souvent; en attendant, je refuse ». Sachs en a cité comme exemple : *plus souvent que j'irai*, avec la traduction exacte, mais sans l'expliquer; *plus souvent, disait Pidoux, que ma'me Planté irait à Paris dépenser de l'argent !* (il y avait plus haut : *le pays ne croyait point à ce voyage*) (Boylesve, Becquée, 217); *il languissait dans l'attente et à l'affût d'un procès ! plus souvent qu'il laisserait échapper une si belle occasion* (c'est-à-dire *se disait-il*) (Rev. bl., 1889, II, 457 b).

Pour terminer, mentionnons encore le *che* qu'on rencontre en italien à la suite de *o* (*aut*), soit après un *o* isolé, soit après chacun des deux *o* qui indiquent une opposition dilemmatique. La proposition ainsi amenée par *che* ne pourrait, ailleurs, avoir que la forme de propositions principales. D'après l'usage en question au contraire, elle semble comme dépendre d'un verbe (d'un verbe déclaratif ?), qui est toutefois sous-entendu : *Slegate il cavalier... o ch'io v'uccido* (Orl. fur., XXIII, 58); *leggete o ch'io do nelle furie* (Giraud, Don Desid., III, 6); *va via, o che io...* (la menace n'est pas achevée) (Barb. di Gheldr., II, 2); *se l'avessi io stimata tale, quale la stima il vostro re, non pure non avrei assicurato sulla mia fede Oronte, ma o che l'avrei del regno scacciato, o che gliel'avrei mandato insino a Susa* (GBGiraldi, Ecatom., II, 2); *o che io ho perduto il cervello, o che tutti costoro si sono impazziti* (Giraud, Figl. obbed.); *O che son matti gli altri, o che il matto son io* (Castelvecchio, Donna romant., I, 3); *o ch'io non son più Dio, O che è venuto men l'ingegno mio* (Giusti (?), il Creatore e il suo mondo).

Ici se range le passage de Pétrarque : *o ch'io spero* (dans le sonnet *Rapido fiume che d'alpestra vena*), qui a donné tant de peine à Ménage et à Chapelain, et a provoqué le jugement si profondément erroné de la Crusca. Ce jugement a été relevé par Fanfani, dans ses Lettere precettive

di eccellenti autori (Firenze, 1855, p. 321-329); si j'y renvoie c'est surtout parce que l'éditeur cite quelques autres exemples de l'emploi que nous venons de traiter[1].

On doit signaler enfin le *che* italien avec le subjonctif dans les propositions interrogatives qui semblent exiger un verbe régissant, mais qui n'en ont pas : *che fossi ingannata?* = (fr. *serai-je trompée?*); *che sia pazza?* (serait-elle folle?) *che abbia qualche pensiero pel capo?*; *S'ha da star qui rattrappiti Sul terren che ci ha nutriti? Oh, che siamo cavoli?* (Giusti, Umanitari). On trouve dans le même sens le subjonctif sans *che* : *avessero scoperto qualche cosa?*; *si andasse a gittare nel lago?*

1. Doit-on assimiler au *che* italien l'étrange *que* du passage suivant de Cervantes : *no puedo negar, señora, el conoceros, y que vuestra voz y vuestro rostro no consentirán que lo niegue* (Obras, 189b? Il faudrait avoir sous la main plus d'exemples que je n'en connais jusqu'ici, pour juger si ce que dit Wiggers [2], § 55, 4 f, est suffisant et exact. Citons encore le provençal : *Ayssi's pot dar mielhs de si totz om sonh Que d'autres fols, e que l'esta plus bel* (Noulet et Chabaneau, XXIII, 16); cf. *Qui re no vol, tot lo mon posseziha; E qui vol trop, no l'a, mas qu'el languiha* (ibid., B. III, 256); quant aux exemples que (p. 176, n. 4) les éditeurs ont rapprochés de l'exemple précédent, ce sont des exemples d'un emploi tout différent qui sera traité par nous dans le chapitre 36. On peut encore citer le français moderne : *et puis il* (Pierre) *ne s'est pas déjà si bien conduit avec son maître, qu'il l'a renié trois fois avant que le coq ait chanté! C'est-il une chose à faire, ça? Et qu'il ne l'a même pas fait par malice, mais par lâcheté, ce qui est bien plus honteux* (Rev. bl., 1891, I, 145 b); *sans moi, qui sait s'il serait jamais arrivé en paradis? Et qu'encore il y est arrivé avant moi, pécaïré* (ibid., 148 b).

X

Mot interrogatif ne commençant pas la proposition interrogative. Interrogation directe sous forme d'interrogation indirecte.

Diez expose dans sa Grammaire[1] que, dans l'interrogation directe, parfois le sujet ou le régime est en tête de la proposition, tandis que le mot interrogatif (pronom, adverbe, etc.) ne vient qu'après. Il fait aussi remarquer que là où il n'y a pas de mot interrogatif, l'interrogation portant sur le prédicat et en demandant l'affirmation ou la négation, souvent le verbe est placé après le sujet, qui est la plupart du temps rappelé dans la suite par un pronom.

Diez n'a donné aucun exemple tiré de l'ancien français pour la première de ces deux constructions; en voici quelques-uns : *Et disoient : ce que puet estre?* (Ch. lyon, 1111); *Mes ce comant pot avenir, Que tu mon seignor ocëis, S' an träison ne le feïs?* (ibid., 1232); *Et il que fet des deus maufez?* (ibid., 5587); *Vostre terre qui defandra, Quant li rois Artus i vandra?* (ibid., 1615); *Filz, ce comment puet avenir?* (Dolop., 118); *He las dolenz, ce ke puet estre?* (ibid., 206); *A moi por coi vos combaitez?* (ibid., 153); *Mais dites, li rois ou est il?* (Escan., 15121); *Je que savoie...?* (Barb. et M., III, 35, 159); *nous ke ferons?* (Rich., 1303); *tu que quiers?* (Cor. Lo., 512).[2]

1. III [3], 466 (431); cf. III [3] 318 (290).

2. V. aussi Le Coultre, *De l'ordre des mots dans Crest. de Tr.*, 27; PKrüger, *Über die Wortstellung in der franz. Prosalitt. d. 13. Jahrh.* 43.

Diez croit que cette construction sert à « mettre en relief » ce qui fait « l'objet de l'interrogation ». Cela ne semble pas exact, du moins si « mettre en relief » signifie, dans son intention, « mettre en opposition avec autre chose ». Selon moi, cette forme donnée à la pensée n'a d'autre signification que de circonscrire de la façon la plus heureuse la matière propre de l'interrogation, en face des données qui sont, pour les deux interlocuteurs, l'objet d'une connaissance commune. Ce qui est placé au commencement de la proposition est, dans l'esprit de celui qui fait la question, ce qui est le point de départ de la pensée interrogative, et la question elle-même ne commence qu'au mot interrogatif, ou, à son défaut, au verbe. Aussi la réponse n'aura-t-elle pas besoin, en général, de reproduire le début de la phrase interrogative, puisque ce qui est le point de départ de la pensée interrogative subsiste pour la réponse.

Ce qu'est? on le voit par ce qui précède, s'explique facilement. — Plus remarquable et plus difficile à interpréter est la construction *que c'est?* Par ex.: *fols! que c'est qe tu dis?* (Og. Dan., 11316); *Et çou que est qu'il ont vestu? — Ce sunt hauberc maillié menu. — Que c'est que a lor cols lor pent? — Escu et targes ensement* (Blancand., 81); *Dist Gaselins: Oncles, que ce sera?* Mitth., 13,23); *Qant Brichemer voit qu'il s'esloingne, Renart, fait il, que ce puet estre?* (Ren., 9125; autre leçon dans Martin V[a], 1143); *Estonez fu, mes que ce vaut?* (ibid., 27241; autre leçon dans Martin XI, 2871); *et ke ce fu ore Ke mon salu ne me rendistes, Et por k'ensi me respondistes, Ki ne me senc mesfait de rien?* (Ch. II esp., 2792; *Que chou est donc?— ch'est li colee* (Barb. et M., I, 69, 251); *Li preudom dist: coment ce vait? Tu me faiz mal por mon bien fait!* (ibid., II,74, 11); *Que vous avés? dites le moi* (CPoit., 12.); fr. mod. : *à quoi ça sert? Puisqu'on a déjà une route* (Zola, Terre, 156).

Faut-il croire que, pour ces sujets atones qu'offrent tous ces exemples, la règle de l'inversion dans l'interrogation directe ait admis une exception? Non, on a plutôt affaire ici à la forme de l'interrogation indirecte, laquelle, dans d'autres langues aussi bien, se rencontre isolée, sans s'appuyer sur un verbe interrogatif exprimé ou sur une tournure quelconque qui demande une réponse. A la question directe se serait ainsi substituée une exclamation exprimant l'étonnement, telle qu'en allemand *was das sein mag? wie das zugehen mag? was ihr nur haben mögt?*

Le français moderne met, à vrai dire, dans ce cas, *ce que* à la place de *que* (*ce que c'est que de nous!*); mais l'ancien français, comme on sait, employait *que* dans l'interrogation directe aussi bien que dans l'interrogation indirecte. Ceux qui aiment à parler de mots sous-entendus diraient qu'il faut ajouter par la pensée, en tête des propositions interrogatives dont il s'agit ici : « Je voudrais bien savoir, — qu'on me dise, — puis-je demander? » ou quelque chose d'analogue[1].

Pour terminer, voici encore un autre exemple, où c'est le régime qui occupe la place qui lui est assignée dans l'interrogation indirecte : *Sire, qui che a fait por le cors saint Simon?* (God. Bouill., 104).

1. Voir sur ces deux formes d'interrogation l'étude consciencieuse et judicieuse d'Alfred Schulze, *Die Wortstellung im altfz. direkten Fragesatze*, dans *Herrigs Archiv*, vol. 71, en particulier pp. 327 et 310, ou son livre *Der altfranzösische direkte Fragesatz*, Leipzig, 1888, pp. 195, 197.

XI

Le cas oblique, dans le sens d'un génitif possessif, précédant le mot dont il est le régime.

En ancien français, ainsi que Diez l'a montré[1], le cas oblique des noms de personnes[2], employé avec la valeur d'un génitif possessif, pouvait se préposer au substantif dont il était le régime, et ce substantif était-il accompagné d'un article, le génitif s'intercalait entre l'article[3] et le substantif[4]. A cet égard, comme l'a dit avec raison Krüger, *cui* imite ces génitifs possessifs[5].

Qu'arrive-t-il maintenant, quand chacun des deux substantifs a droit à un article et que le génitif doit être préposé ? On s'attend à ce que, des deux substantifs, ce soit **le substantif déterminé qui n'ait pas d'article**, puisqu'il se montre

1. *Gr.* III [3] 449 (415) ; cf. aussi 140 (128) et 144 (129).

2. De personnes *déterminées*, comme je l'ai fait remarquer dans *Gött. Gel. Anz*, 1872, p. 1895, à la note 2, signalée par Morf dans *Lit. Bl.*, 1887, col. 214. Dans Orson, v. 1436, où on lit *par angre annuncion* (v. G. Paris, Introd., p. xxx), il faut sans doute introduire l'article devant *angre*.

3. Quelquefois entre l'article et un adjectif attributif d'une part et le substantif de l'autre : *Ce fu li mendres des quatre Herbert fix* (RCambr., 2077) ; *C'ert li plus jovenes des quatre Herbert fis* ibid., 2515.

4. Après Diez, cet emploi a été mentionné de nouveau par le Coultre et par Krüger dans les deux traités cités plus haut, p. 84, n. 2.

5. A *cui* on peut d'ailleurs ajouter : *autrui* dans *l'autrui richece ; celui* dans *Loëys le celui fil* (Mousk., 27699) ; *aucunui* dans *se on vient sour aucunnui disner = op yemens maeltijt* (*Rom. fläm. Gesprächb.* 69) ; *nului*, etc.

souvent sans article dans le cas où le génitif ne peut en être accompagné ; p. ex. dans :

Et son ami, cui venue est trop lente, Va regretant (Jeanroy, Orig., VIII, 5) ; *Godefrois, cui ame soit sauvee* (BSeb., XXV, 64) ; cf. le passage presque identique de Bast., 4178 ; *as barons cui pere establirent l'eglise* (SThom., 2447) ; *Je sui la lasse entre cui braz Gisoit vo filz* (Méon, II, 87, 2747) ; *lo riche homme davant cui porte geguit li lazres* (Serm. poit., 24) ; *Chil mangiere... A cui porte Ladres gisoit* (Rencl. M, 43, 3) ; *une lor dame avuec eles, De cui mesnie eles estoient* (Ch. lyon, 2891) ;[1] *a dieu benëiçon* (Gayd., 107 ; Enf. Og., 1078) ; *a dieu quemandement* (Gaufr., 261) ; *Mes dieu merci* (c'est-à-dire : par la grâce de Dieu, et non : remerciement à Dieu) *nul mal n'en ont* (RCcy, 1154) ; *Mes deu merci, jo ai a mei* (l. *mun*) *vivre a plenté* (SThom., 2983)[2] ; *Chascun penseie fu esprise* (GMonm., 929) ; *Lëir raisun ont cil öie* (ibid., 2978)[3] ; *Son pere kierue menoit* (Mousk., 17047) ; *Quant s'amie main puet tenir* (Claris, 13433) ; *Car il fu ja de son pere maisnie* (Rom. u. Past., I, 9, 21) ; *Se passioiz selon mon pere tor* (ibid., I, 1, 14) ; *En son pere vergier a soi tence et estrive* (ibid., I, 57, 2) ; *Ma mere arcistes en Origni mostier*[4] (RCambr., 2271

1. A côté, avec l'article : *Abel, vers le cui don dameredex se regarda* (Serm. poit. 66) ; *li trahitres en le cui äide il aloient* (HVal., 639).

2. A côté, avec l'article : *Tant vos ai quis la deu merci Qu'a vos sui asanblee ci* (Ch. lyon, 5063) ; *Mes ne tocha la deu merci Mon seignor Yvain* (ibid., 948) ; *des deable(s) mains escosses* (Calendre, dans *Rom. Stud.*, III 94, 26).

3. Voir là-dessus Mussafia dans *Zeitschr. f. r. Ph.*, I, 443, au bas.

4. Un nom de lieu est employé ici à la manière d'un nom de personne, ainsi que dans l'exemple cité par Diez, III [3] 449 : *natz de Montferrat linatge = del linatge de Monferrat*. Quant à *deu la paterna* du Boeci, 151, que Diez cite aussi, il n'est point à ranger dans cette catégorie, comme Diez l'a fait observer lui-même, *Altrom. Sprachdenkm.*, p. 62, parce que *paterna* est une apposition à *deu*.

et 3059) ; De même encore : *Par le dieu d'amours voulenté* (Chace as medis., 235), où *le* ne peut appartenir à *voulenté*.

Il semble toutefois que le contraire ait pu aussi bien avoir lieu, à savoir la suppression de l'article pour le cas oblique : *Pruveires e diacnes plusurs en i out pris, Larruns et murdrisurs en prisun le rei mis*, comme on lit dans l'édition Hippeau du SThom., 1112, à corriger apparemment d'après le manuscrit de Wolfenbüttel et à lire *en la rei prisun;* car, avec le génitif postposé, je ne crois pas que *prisun* puisse se passer de l'article.

Dans d'autres exemples, comme *le rei gunfanuner* (Ch. Rol., 106)[1], *Por la pulcele amor s'esfroie* (GMonm., 2992) et *Après l'angre repairement* (Reinsch, Kindheitsevang., 73), les deux substantifs étant du même genre, on ne saurait dire avec certitude lequel est accompagné de l'article. Quant à *por amor*, il peut se passer de l'article, même si le génitif est postposé : qu'on compare *pur amur deu* (SThom., 21, 1756) à *pur l'amur de deu* (ibid., 5283), ou, avec le génitif préposé, *pro deo amur* dans les Serments à *pour la saint Jaque amour* (Jub. NRec., I, 24)[2].

Ce qui est le plus frappant, c'est **la double omission de l'article** : *Franc de France repairent de roi cort* (= *de la cort le roi*) (Rom. u. Past., I, 1, 2). La suppression de l'article se comprend aisément pour le substantif déterminé, lorsque celui-ci suit le génitif déterminant. En effet, quand le déterminant précède le déterminé, on a raison de se dispenser, devant ce dernier, d'un mot qui sert à annoncer, pour ainsi dire, une détermination quelconque, proposition

1. Voir pour ce passage, Morf, dans *Rom. Studien*, de Boehmer, III, 256.

2. Je ne sais trop ce qu'il faut penser de *L'ame est en l'angle compaignie* Ren. dans Martin, XIV, 1037 ; la leçon est différente dans Méon 4781 et dans les variantes données par Martin, III, p. 542, dont parle Ebeling dans *Auberee*, 373, et où il ne peut s'agir que de la compagnie *des anges*.

relative, adjectif, génitif. C'est ainsi que le nouveau haut-allemand, contrairement à l'usage ancien, n'admet plus l'article devant le substantif déterminé par un génitif préposé.

La suppression de l'article pour le génitif se comprendrait moins; mais elle n'a guère lieu, semble-t-il, que pour le génitif de *roi* [1]; et encore, dans ce cas, désigne-t-il le souverain régnant dans le pays de celui qui parle : *roi*, bien que la personne puisse changer, est regardé comme unique de son espèce, à la façon du phénix ou de Dieu. Si ce n'est pas tout à fait un nom propre, c'est assurément un appellatif d'une espèce toute particulière et qui a moins besoin d'être déterminé que les autres noms. On comprendrait même que *roi* ait pu être traité comme le sont aujourd'hui « Père », « Mère », et en allemand « Vater », « Mutter », quand ces noms désignent, à l'égard des enfants, les chefs de leur famille : « aller chez Mère, demander à Père », comme en allemand : « bei Muttern gehen, Vater fragen ». Mais même l'ancien français ne paraît jamais être allé si loin ; il a seulement, dans une mesure restreinte, concédé au chef du pays ce qui est accordé jusqu'à ce jour aux chefs de famille (*papa*, *maman*, et d'ailleurs aussi *père*, *mère*, *grand-père*, etc. [2], en tant que ces mots, à la manière des noms propres, servent de déterminations parfaitement claires sans autres compléments). C'est seulement quand *roi* est au génitif et précède le substantif déterminé qu'il peut se

1. Dans Og. Dan., 12173, on lit : *Devant les autres encaucha de randon, Car nus cevals n'aloit a sien faison.* Les derniers mots ont sans doute paru à l'éditeur signifier *à la façon du sien*, et, s'il avait bien compris, ce serait un exemple de plus à citer pour la double omission de l'article. Mais, pour moi, il n'y a pas à douter que le poète n'ait dit : *Car nus cevals n'avoit au sien fuison* (aucun cheval ne pouvait rivaliser avec le sien). Voir Diez sur Boece, 26.

2. *Et parrain qui m'attend!* Lemaître, L'âge difficile, I, 2.

passer d'article[1]. A cet égard, il est équivalent à *dieu* et aux noms propres qu'on trouve tant de fois préposés et qui ne peuvent être accompagnés de l'article. Si je ne me trompe, on en use d'une façon presque analogue en allemand avec « König » et « Kaiser » ; on dit bien « an Kaisers Geburtstag » ; mais, abstraction faite de quelques locutions semblables, l'article ne s'omet guère.

Étrange est la combinaison, que j'ai rencontrée dans l'Alexis édité par J. Hertz (Francfort-sur-le-M., 1879), *si pere mesagier*, dans le sens de *li messagier son pere*. Il y a eu fusion de l'article au nominatif pluriel, *li*, et du possessif au cas oblique singulier, *son* ; de là le nominatif pluriel du possessif, *si*. Je ne me rappelle point avoir vu pareille chose ailleurs.

Il nous reste à résoudre un point : faut-il rapprocher de la locution *de roi cort* les combinaisons du type *en yver tens*[2] ? Ainsi dans : *En yvier tamps, quant li frois dure* (Emp. Coust., dans Rom., VI, 162, 1) ; *les refroidies choses par la jaleie de l'iver tens* (Serm. de Sap., 284, 7) ; *plus blans Que li solaus en esté tans* (Jeh. et Bl., 320) ; *comme en esté tans Est li solaus biaus et luisanz* (Jub. NRec., II, 261). Faire ce rapprochement serait aller à l'encontre de ce que Diez dit expressément, et en accord avec les faits : « Avec des idées impersonnelles, cette ellipse (celle de *de*) n'est pas tolérée[3] ». Ou bien y aurait-il à cela des exceptions ? Trouverait-on quelques substantifs imperson-

1. J'ai traité, à propos du *reys Alexander* de l'Alexandre provençal, la question de l'omission de l'article devant les appellatifs qui sont accompagnés d'un nom propre au même cas. J'ajoute ici : *estoit de Bretaigne Et de la roy Artus compaigne* (Claris, 21497, 23468, 23574, 25301 ?)

2. Non moins surprenant est *L'escu li perce, qui fu a or coulor* (Gayd., 221), que je ne sais justifier en aucune façon ; mais je ne me rappelle pas avoir trouvé ce tour ailleurs.

3. *Gr.*, III[3], 141 (128).

nels employés au cas oblique avec la valeur d'un génitif? Or, dans *au mostier sainte crois* (RCambr., 6413); *Bauptizié fusse en nom la vraie crois* (FCandie, 138), *crois* est employé, et c'est facile à comprendre, comme les noms d'autres notions ayant un caractère sacré. La même chose peut se dire de *a le feste le rovison* (Aïol, 2090); *Octave pentecouste* (ibid., 8161). Quant à *paradis*, dans *les claus paradis* (Boeth., 184), pourvu que ce soit la leçon primitive [1], ce mot serait employé avec la valeur d'un nom propre de lieu, comme on le voit dans *Joie paradis en la fin* (Hist. anc., dans Rom., XIV, 56, 263), et comme est employé l'*Origni* de l'exemple cité plus haut; et, par suite, il n'aurait rien à faire ici. Il en est de même de *mer* dans *seur rive mer* (Rom. u. Past., I, 20 [2]), ce mot se comportant aussi comme les noms propres. Pour *a oez*, dans *par cest purgement soient ellaisiet a oez la perception del saint espir* (*ad perceptionem*) (Job, 331, 25), il est évident qu'il avait perdu la valeur de substantif et qu'il n'a plus que celle d'une locution prépositionnelle, analogue à *d'autre part le flun*, *d'autre part l'eve*. La règle donnée par Diez n'est pas contredite non plus par *o ventre la balaine* (Siège, Barb., 99); car les noms d'animaux se comportaient tout particulièrement comme les noms de personnes, ainsi qu'on peut le voir par l'emploi de leur cas oblique au sens du datif [3].

Il reste donc l'exemple que Diez a cité à propos du v. 184 du Boece : *So fu a un dilus, prim jorn setmana*

1. Est-ce bien la leçon primitive? Le texte porte *las claus de paradis*. Ne vaudrait-il pas mieux, pour obtenir la mesure exacte, retrancher quelque chose dans la première moitié du vers plutôt que dans la seconde? *Met ess* doit être une faute : le scribe aurait mis la leçon exacte après la leçon fautive qu'il aurait négligé d'effacer. En le faisant pour lui, nous aurions : *Ella·s manten las claus de paradis.*

2. Voir aussi la note sur ce passage.

3. Voir la onzième note du chapitre 30.

(GRoss., 2735) [1], et le *cuens palais*, si fréquent dans les poèmes de l'ancien français, et qui est, selon toute apparence, la reproduction exacte du nom de dignité latin, d'un usage si courant, *comes palatii*. Ce n'est point là assez pour ôter de sa solidité à la règle posée par Diez et faire admettre qu'il y ait un rapport de génitif entre *iver* et *tens*. Il vaut mieux expliquer cette locution en rendant ici à *iver* la valeur d'adjectif qu'il avait à l'origine ; *iver tens* correspondrait donc à *hibernum tempus*, et non à *hiberni tempus*. Du jour où *iver* est devenu substantif, et que, par suite, on a dit *tens d'iver* à côté de *iver tens*, on a été entraîné à dire *esté tens* à côté de *tens d'esté*, étant donné aussi que les expressions *printens*, *novel tens* étaient courantes.

Mais si l'on ne veut pas admettre cette explication, — et j'avoue que les locutions conservées en italien, *notte tempo*, *di notte tempo*, et cette autre plus ancienne, *di notte-tempore*, parlent en faveur d'une interprétation différente, — on n'a pas pour cela le droit de voir dans la construction dont il est question un procédé archaïque du français, en tant que l'ancienne langue aurait primitivement fait entrer les noms de choses dans une construction qu'elle a plus tard restreinte aux noms de personnes. Il faudrait plutôt voir dans ces locutions des composés tout faits, transportés du latin, analogues à *vendredi*, *majordome*, l'anc. fr. *finemont* (*finem mundi*) et autres [2], que, pour des causes diverses, le français n'aurait point pu former avec ses propres moyens.

Je termine par une observation concernant Osthoff [3] et

1. *Ce fu a un deluns prin ior semane*, v. 3396 dans le manuscrit d'Oxford.

2. Darmesteter, *Form. d. mots composés*, 1re éd., Paris, 1875, p. 46 sqq., 2e éd., 1894, p. 38 sqq. et p. 245.

3. Hermann Osthoff, *Das Verbum in der Nominalkomposition im Deutschen, Griechischen, Slavischen und Romanischen*, Jena, 1878, pp. 236-322.

ceux qui, avec lui, veulent que dans les composés comme *garde-robe*, *coupe-gorge*, etc., le premier mot soit un substantif et le second un cas oblique avec la valeur d'un génitif. Ils n'ont point vu que les soi-disants génitifs de l'ancien français n'étaient guère que des génitifs possessifs et, comme nous venons de l'établir, appartenaient seulement à des noms de personnes. Or, dans ces composés, on devrait avoir un génitif objectif et un génitif de noms de choses.

Cette théorie d'Osthoff présente un autre point plus faible encore. Elle n'explique point, et ne peut le faire, comment le français aurait été amené, par méprise, à voir des impératifs dans ces substantifs qui, d'après Osthoff, auraient été le premier élément de ces composés, puisque, à l'en croire, il n'existait point de composés dans lesquels entrât un impératif. Et s'il en était ainsi, comment la langue, partant de cette erreur, se serait-elle enhardie à créer par analogie des composés avec des impératifs ? Ne faut-il pas qu'une chose soit pour qu'une « fausse analogie »[1] la fasse influer sur la forme de choses soit existantes, soit en voie de création ? Il n'est guère probable qu'un peuple soit arrivé à voir dans des formations d'une espèce particulière, dont il possède un nombre considérable, des formations d'une autre espèce, qui n'auraient point encore existé.

1. V. Osthoff, loc. cit., p. 306.

XII

Accord de l'adjectif joint à un participe ou à un autre adjectif.

Dans la plupart des grammaires du français moderne, il est fait mention de l'accord de certains adjectifs, dont il ne subsiste qu'un petit nombre, quand ils sont joints à des participes passés employés soit comme attributs ou prédicats, soit comme substantifs. L'accord a lieu aussi pour quelques-uns de ces adjectifs quand ils sont joints à d'autres adjectifs. Dans l'un et l'autre cas, l'analyse logique actuelle demanderait plutôt, à la place de ces adjectifs variables, soit des adverbes, soit des adjectifs invariables à fonction d'adverbes [1].

Diez a parlé de cet accord en parlant des adjectifs qui, tout en déterminant le verbe à un mode personnel, se rapportent en même temps au sujet ou au régime de la proposition [2]. Ces deux emplois, en effet, sont à réunir dans une commune étude; car la seule différence qui existe entre eux, c'est que l'emploi des adjectifs déterminant un verbe à un mode personnel s'est conservé dans toute son étendue, tandis qu'on semble éviter de plus en plus l'emploi de l'adjectif déterminant un participe, qui est lui-même une espèce d'adjectif.

Les adjectifs joints ainsi à un participe ou à un adjectif

1. Voir Hölder, pp. 338 et 339 ; Schmitz [4], p. 111 ; Lücking, § 195 A, 1 et 2, etc. ADarmsteter, Form. d. mots composés, 1re éd., p. 129, 2e éd. p. 68 sq., en parle aussi très judicieusement.

2. III[3] 10 [7].

étaient beaucoup plus nombreux dans l'ancienne langue, et les combinaisons de cette sorte étaient bien plus variées. En voici pour preuve une liste, qui est certainement loin d'être complète [1].

bel. *La meson ont faite si bele C'onques ne moustier ne chapele Ne fu plus bele encourtinee* (GCoins., 222, 441) ; *Quant li geus l'en est biaus partis* (Mousk., 7221) ; *Paris li biax armez* (Troie, 7941) [2] ; *li biaus armés n'i est mie* (Rich., 2544) ; cet exemple nous donne le droit de considérer *biel* comme adjectif dans : *Dont n'ot si biel armé en Franche* (ibid. 844) ; *onques si bel armei ne vi* (Joinv., 152a) ; *Li mangiers fu biaus atornez* (RCharr., 455) ; *quant il est biaus acesmez* (Watr., 121, 101).

D'ailleurs, *bel armé* semble signifier « beau, imposant dans les armes » plutôt que « armé d'une belle manière ».

C'est ici qu'il faut ranger encore la locution bien connue *bele nee*, et d'autres tournures analogues : *Galerons la bele nee* (Ille, 895) ; *Il escria s'amie : taisiés vous, bele nee* (Fier., 94) ; *Furent laiens emprisonees Celes qui sont si beles nees* (RIlam., 240) ; *Lors respondi la bele nee* (Barb., et M., IV, 263, 239) ; *ma soer, qui tant est belle nee* (BSeb., VII, 78) ; *Belle nee, ne soiés effreee* (Rom. u. Past., II, 6, 17) ; *Onc ne vi si bele nee, ne de tant bele façon* (ibid., II, 72, 39) ; *Ramembre toi de ceste lasse nee* (Alisc., 62) ; *Douce nee, Ma joie est finee* (Tr. Bel., I, 76, 43).

1. Sur ce point, comme sur d'autres, Scheler a donné d'utiles indications ; ainsi, à propos de Watriquet, pp. 437, 446, 466 ; des Enf. Og. 1909 ; de Berte, 3209 ; de Beuve de Com., 3201 ; de Jeh. de Cond., I, 26, 862 ; 52, 87 ; de Bast. de Bouillon, 3212 ; plus tard de même Alton, à propos de Claris 27 ; mais il faudrait rayer, comme n'ayant aucun rapport avec notre sujet, plusieurs des exemples que ce dernier a réunis. Meyer-Lübke en traite au § 130 de sa Syntaxe romane. Je ne peux pas accepter sa manière de voir.

2. Aussi dans Romania, XVIII, 79.

A mon avis, *nee* n'a jamais signifié « femme » tout court, et, en dehors de son emploi purement verbal, il ne se rencontre qu'accompagné d'un adjectif, comme dans les exemples déjà cités. A l'état isolé, on ne le trouve qu'avec la négation, p. ex. : *Ainz sor terre ne chäi nee Qu'amasse tant, fors nostre dame* (Barb. et M., I, 339, 2122). Comp. le suivant *bon*.

bon fait partie de nos adjectifs, à considérer du moins sa combinaison avec *ëuré*, où il alterne avec *bien* :

Et molt fusse huene ëuree, Se ne venist en ma contree Li Troïens (En., 2059); *Mout estoie huene ëuree* (Erec 2605); *T'ame en seroit bonne ëuree* (Barl. u. Jos., 121, 28); *Quant avrés le siecle guerpi Au plaisir dieu et vous venrés La sus o les boins ëurés* (Amad., 5191); *le boine ëuiree virge* (Ruteb., II[1], 470); *Gloriose pucele, digne, bone ëuree* (Ch. cygne, 129); *la vie durable ob les esliz e ob les bons ëurez* (Serm. poit., 25); *pernom essample dau bon äuré saint Johan* (ibid., 26); *ob les bons ëurez* (ibid., 109); *mout est boine ëuree* (douée d'excellentes qualités) *la racine de tel arbre* (Not. et Extraits, XXXV, 2, 442); de même dans Mousk., 9016, 9042; Aub., 378; Perc., 28232.

Dans le Voc. Duac., 110b, *faustus* est traduit par *bons ëureux*, qui se rencontre aussi dans Merlin I, 251 : *se dieus nous faisoit si boins ëureus;* c'est le sens qu'a *bons aventureus* (Escan., 25928). La combinaison dans *bons avisez* est la même, à mon avis : *les biens qu'il ot, despensa Et departit en bons usages Comme bons avisez et sages* (Cont. dev., II, 92)[1]; et dans *ses buens voellans* « qui lui veut du bien » (Mousk., 10143).

Voici quelques autres exemples où, bien qu'avec un sens différent, on trouve la même combinaison de

1. Le Coultre met une virgule après *bons*.

l'adjectif *bon* avec le participe : *s'il ne se baptise, chertes bons mors sera* (Bast., 3212) « il sera bien qu'il soit tué ». Scheler, dans la note à ce passage, donne quelques exemples, auxquels j'ajoute les suivants : *la gent crestienee Serroit bonne essillie* (BSeb., XII, 256) ; *Par Mahon, bon serriés tout mis en un caut four* (ibid., 456) ; *Dou träitour Gaufer, qui bon[s] serroit pendus* (ibid., XIX, 583) ; *seroit bons tüés* (ibid., XXI, 199) ; *Miedres seroit pendus li vos sires Tieris* (ibid., XXV, p. 401) ; *Or seroit boins li aigrès quis* (Ren. Nouv., 5376) ; *Encore est boin laiss[i]é mal a faire pour honte* (Priere Theoph., 78a, Zeitschr. f. r. Ph., I, 254) ; *il nos sanle mius fait ke laisiet* (Roisin, 324) ; *Demain... Vos porés tenir por bon né* (Ille, 3155)[1] ; *bone fus tu nee* (Gui SCat., 1885) ; *bons fust il nez* (Watr., 223, 793 ; *boin[s] nes seroit Cil ki si biele fame aroit* (Ch. II esp., 1389) ; *tant bon*[2] *sont né Cil qu'amors mestroie* (Tr. Belg., II, 45, 10).

chaut. *De hardement caus enflamans Se fiert entr'iaus* (JCond., I, 26, 862).

chier. *Sa prouece li iert ja vendue trop chiere* (BComm., 418)[3] ; *Con chiere achetee est vaillance* (Watr., 189, 59) ; *une voiture doit estre plus cher*[4] *louee en aoust ou en vendenges ou en mars qu'en autre saison* (Beauman., 1127).

cler. *Marie, Qui des anges avoit moult bele compaignie Clers luisans come flambe* (Jub. NRec., I, 148) ; *Et li soleus iert clers luisanz* (Claris, 758) ; comp. *Li solaus luisoit clers*, Bast., 178.

1. Foerster voudrait écrire *buer*.
2. Ainsi dans le manuscrit.
3. V. la note de Scheler.
4. L'édition de Beugnot porte *quiere*, qui vaut mieux.

Joint à *semé*, *cler*, ainsi que *dru*, *espès*, semble être invariable; du moins je ne connais pas de passages qui prouvent le contraire. Cependant, si je n'en ai pas trouvé, c'est peut-être un effet du hasard; puisqu'on dit *erbes... cleres nees Por les pierres espès semees* (Rose, 10907), *cleres semees* ne paraîtrait pas moins naturel. Au lieu de *le felenesse (gent) Qui dru semee est et espesse* (Form.HV, 796), on serait tenté de lire *drue est s. et esp.* ou *semee est drue et esp.;* mais rien ne force de rapporter *espesse* à *semee*.

coi. *De ce mot fu Danemons abaubis Et quois taisans* (Enf. Og., 4704); comp. *Mais du sorplus me tairai cois* (VdlMort, XLII, 12).

cort. *Dous plichuns ot desuz, qui furent curt lïé* (SThom., 5692); *cours et estrois viestis* (GMuis., II, 271); *aux hommes cours vestus* (Latour Landry, 89); tandis que le français moderne dit : *avec ses jambes grêles courtvêtues* (ADaudet, Évang., 35); *une déesse souriante, furtive et courtvêtue* (LDaudet, ADaudet, 87).

demi, dans sa composition avec des adjectifs, reste aujourd'hui invariable : *demi-complet*, *demi-embrassé*, *demi-fermé*, *demi-fin*, *demi-submergé*, etc. On le traite donc un peu autrement que *tout*, qui, du moins en partie, s'accorde toujours avec l'adjectif suivant. L'ancienne langue ne connaît guère *demi* que s'accordant avec l'adjectif ou le participe suivant : *on l'i porte Si com fame demie morte* (GCoins. 264, 130); *Se fust demie morte* (Berte, 2128); *par sa grant biauté Eust demie morte s'ame* (Méon, II, 83, 2603); *apparuit demeie brulleie* (dimidia apparuit incensa) (Dial. Gr., 268, 15); *Mais ele est demie perdue* (Ferg., 113, 16); *Et il l'a bien demie traite (l'espee)* (Perc., 4313); comp. *Et estoit ja demis defors* (RCharr., 572). Aussi suis-je surpris de

trouver *lor menbres de mei* (l. *demei*) *nuz* (SSBern., 17, 6).

Dans *Li hers qui estoit ars demi* (NDChartr., 66), il est employé adverbialement après le participe.

Devant le substantif, ce mot reste invariable à une époque beaucoup plus reculée, ce qui en fait bien nettement le premier élément d'un composé[1].

douz est-il adverbe ou adjectif dans *Ne fu espineus ne sauvages* (*li arbres*), *Mais douz oudorans et souez* (Watr., 90, 225)? Il est difficile de répondre à cette question. A comparer à cet exemple *fleurs si tresdous odorans* (Jub. NRec., I, 256), on serait porté à en faire, avec Scheler, un adverbe ; mais, d'autre part, *souez* est indubitablement un adjectif, et s'il faut, sans doute, admettre sa coordination à *douz*, *douz* sera aussi un adjectif. Citons encore *choses creables*, *Douces entrans et vraisemblables* (Clef d'Am., 798). La locution *la douce nee* (Escan., 3843) se range à côté de *bele nee*, dont nous avons parlé plus haut.

droit. *Et fu* (le cheval) *hardis et drois alans Et delivres et remuans* (Parton., 9635) ; comp. *vos n'alés mie drois* (Mitth., 27, 2).

dur. *Or sui ge li plus durs ferus* (RCcy, 4469) ; et dans un autre sens : *cliketis de couz d'espees Sor ces armes dures temprees* (Tr.Belg., I, 179, 130) ; *Plus dure engelee que groe* (VdlMort, LXVII, 9) ; *œufs durs cuis* (Ménag.,

1. D'après Darmsteter, Form. des mots comp., p. 25 (2e éd., p. 27, note 4), cet emploi ne remonterait pas plus haut qu'au XVIe siècle, mais on rencontre plusieurs fois *demi louee* dans Bauduin de Sebourc et Bastart ; v. aussi *Ammon fu demi freres* (a *Thamar*) (GMuis., II, 103) ; *et y sejournames demy journee* (S. d'Angl., 3). — Deux exemples pour *demi lieue* sont cités par Knösel, *Das afz. Zahlwort*, Erlangen 1884 p. 45. — Dans Ch. Rol., 432, je n'oserais laisser *Demi Espaigne*, comme le fait encore Stengel.

II, 225). Serait-ce correct de dire : *Las, jou sui li dur ëurés, Qui trop m'i sui asseürés* (BCond., 354, 2482) ? A côté de *durfëu*, dont le premier élément reste invariable (*durfëues*, Ille, 1257 ; *durfëus*, VdlMort, CCCXII, 4), *durs fëus* semble être bien rare. On le trouve dans VdlMort, XCII, 6.

estroit. *Comment voit on les gens cours et estrois viestis* (GMuis., II, 271). Mais on trouve, par contre, *estreit vestuz* (Desiré, 19) ; *çainte si estroit* (Barb. et M., III, 60, 136).

fer. *Mais garde qu'il soit fers tenus* (JBodel dans Th. frç. au m. â. 177).

fin. *Seriés tote garie et fine Quite de cest mal et delivre* (Guil. Pal., 1090) ; *Ains seroie tous fins garis* (ibid., 2867) ; *Car tant est fins sëurs k'en lui n'a coardie* (BComm., 640) ; *Que cil est fins honnis qui mauvaistié fera* (ibid., 3630) ; *cil fust tresfinz ëureuz* (Escan., 111) [1] ; *Ja ne verrez home fin sage De nul mestier . . ., Se il n'i met son sens* (Barb. et M., III, 217, 68) ; *aucunes des pennes sont fines blanches* (Ménag., II, 303) ; *Lors le tesmoigne a fin hardi* (Cleom., 11206) [2].

Dans un autre sens, on dit : *Courte la bele, la tresfine aceree* (Enf. Og., 4307), qu'il faut rapprocher de *armes dures temprees*.

fres. L'exemple *perdris... fresches tüees* (Ménag., II,90) nous donne le droit de considérer *fres* comme adjectif dans les passages suivants : *Sor et blanc harenc fres poudré* (Barb. et M., II, 277, 19) ; *se le lievre est mengié*

1. Voir aussi le Glossaire de la Chronique de Froissart, par Scheler, qui rappelle avec justesse le passage de La Fontaine *toute fine seulette*, dont parlent Littré *fin* 5, Livet, Lexique de la langue de Molière, II, p. 380, et Clément, HEstienne, p. 406.

2. Voir des exemples d'une époque plus moderne dans Littré.

frais prins (Ménag., II, 153). Voir sur l'usage actuel, correspondant à celui-ci, de *fres*[1], Littré, *frais* 15, mais sans tenir compte de ce qu'il dit dans cet article sur les exigences de l'oreille. Que de choses ne met-on pas sur le compte de l'oreille !

Le sens de *fres* est différent dans *Ses vis est fres coulourés* (Mätzner, Afz. L., I, 14) où, sans aucun doute, il s'agit aussi de l'adjectif et où il ne faut pas mettre une virgule après *fres*. Comp. *doussa e fresqua colorida*, dans Appel, Prov. Inedita, 63, 8, 38.

gent. *la gente fauconnee*, c'est-à-dire *façonee* (Gir. Ross., 104).

grant. *El fu le gete, ki est grans enbrasés* (Alisc., p. 132, v. 4378) ; *li chaus estoit ja grans levez* (Joinv., 152f)[2] ; *Un prier* (poirier) *i ot, grans fu ramés*[3] (Mousk., 17022). Par suite, *grant* doit être aussi un adjectif dans *vostre... cors... Et joie et grant huene avanture* Ch. lyon, 2384 var.) et dans *Bien m'avroit amors doneit Grant bone aventure* (Bern.LIIs., 265, 2), où, cependant, on aura peut-être à considérer *bone av.* comme composé ; enfin dans *les queles choses sont au grant grief prejudice et domage des diz crediteurs* (Roisin, 359).

Le rapport entre l'adjectif et le participe est un peu différent dans *Quant hom aveit plusurs enfanz E il les aveit nurriz granz* (Rou, I, 211) ; aussi l'adjectif y suit-il le participe.

1. *des œufs frais pondus* (Bourget, Cosmop., 370) ; *les journaux frais parus* (Margueritte, Désastre, 43) ; *une feuille de papier fraîche écrite* (Flaubert, Mme Bovary, 196) ; *dans cette baraque fraîche peinte* (ADaudet, Numa, 266) ; *la terre fraîche labourée* (Rev. bl., 1897, II, 202a) ; mais aussi *sa main fraîchement rincée* (Boylesve, Becquée, 219).

2. Dans l'édition de 1882, § 230, *grans* a été remplacé, et je ne sais pas pourquoi, par *grant*.

3. *i* ne manque pas dans le manuscrit.

Pour la locution actuelle *fenêtre toute grande ouverte*, qui n'est pas la seule tournure de ce genre [1], v. Littré, *grand* 3.

grief. *Es griez mesiax, es alitez Por l'amor dieu met si sa cure* (Méon, II, 76, 2400); *Au grief mesel dit l'apostoiles* (ibid., II, 100, 3147). La combinaison *grief mesel* n'a certainement pas d'autre sens que « gravement attaqué de la lèpre ». Comp. *li connestables et je, qui estïens grief malade* [2] (Joinv., 236e). Ce passage peut servir à corriger cet autre : *je estoie grief malades* (ib., 86e) [3].

haut. *Est ce tes ordenes que halt* [4] *ies reoigniez?* (Cor. Lo., 513); *sire haus rez* (Ruteb., I[1] 269); comp. *Et seroie moine renduz Et bestornez et haut tonduz* (Claris, 17161), où l'on doit lire *bertoudez* au lieu de *bestornez* et peut-être aussi *hauz* au lieu de *haut*; *hauz tondus* (Dit Rob.D, 325); *haut tondu*, qui se rencontre dans Mousk., 5500, et dans Turpin (Wulff) II, 54, 15, est susceptible d'une double interprétation; *Haut fu tonduz* (Trist., I, 222) et *une gent haut tondue* (RClary, 92) parlent en faveur de l'adverbe. *Trestous estoit desafublés, Haus escourciés et bien housés* (Perc., 28494); *une espee si taillans K'ele abat les plus haus saillans* (Tr. Belg., I, 208, 102); *Tant est hauz li chatiax assis* (Claris, 1008); *Luxure i est si haute mise* (Watr., 352, 303) [5]; *trois tombes haultes eslevees* (Gil. d. Tras. 1a).

lait. *Plus sunt (li serpent) grant que culuevres, si sont lait figuré* (RAlix, 289, 18 var.).

1. *son bras tendu, sa main grande ouverte avaient envie de frapper* (Maupassant, Pierre et Jean, 121) et même : *le domestique ouvrit grands les rideaux des fenêtres* (ADaudet, Rose et Ninette, 185).

2. Le manuscrit porte : *griefs malades*.

3. Le manuscrit, que nous avons consulté, porte : *grief malade* (N. d. trad.).

4. Jonckbloet écrit *hauz*.

5. Dans cet exemple, il est vrai, la locution n'est pas tout à fait de même nature.

large. *granz et larges overtes sont les portes d'anfer* (Phil. Nov. QT, 117). On continue toujours à dire : *on laissait larges ouvertes les deux fenêtres et la porte* (Zola, Terre, 184) ; *les fenêtres larges ouvertes* (ADaudet, Tart. s. l. Alpes, 330) ; mais *les fenêtres large ouvertes* (id., Rose et Nin., 1). Le sens est différent dans *Quant plus ont or et argent...*, *Tant sont moins large metant* (Col. Mus., 7, 31), où l'accord n'est pas visible.

lonc. *une coignie Que il aveit longue enmanchie* (Rou, III, 8428) ; par contre, *lonc enhanstee* (ibid., 8310).

mal. *Lasse, fait el, male ëuree* (En., 2083) ; *com suis male ëuree* (Alisc., 56) ; *Maus gracïeus estoit et grans* (Cleom., 2924) ; *destruire les maus faisans* (JCond., I, 52, 87) ; *des maus dissanz* (detrahentium) (An. et Rat., XXXV, 15) ; *Ganors a dit as max senés* (Ille, 6341).

menu. *il avoit les caviax blons et menus recercelés* (Auc., 2, 12) ; de même dans Bartsch, Chrest. [6] 97, 7, (cf. *menüement recercelé* dans Rom. u. Past., I, 59, 17) ; *Sous les arbres s'assïent vers et menus ramés* (BComm., 3201) ; *hauberjonz menus mailliez* (GGui., II, 8089) ; *oignons menus minciés* (Ménag., II, 148) ; *oignons menus hachiés* (ibid., II, 148) ; *la chair... soit bien menue haschee* (ibid., II, 286). On peut interpréter de deux façons *poil menu recercelé* (Rom. u. Past., I, 1, 27), *li boix menut ramei* (ibid., II, 16, 20) et *serpent... menu vairelé* (RAlix., 289, 21).

mort. Littré, à l'art. *né* 7, considère *mort* joint à *né* comme restant invariable ; mais il reconnaît que tous les grammairiens ne sont pas de son avis ; p. ex.: *La loi mort-née* (Vogüé, Morts qui parlent, 4).

novel. *K'ounour doit querre li nouviaus adoubés* (Enf. Og., 1909) ; *la noif... Quant ele est nouvele chëue* (Jeh. et Bl., 287) ; *Se gesine avoit faite, nouvele ert relevee*

(Fier., 152); *Tiere avons noviele foue* (Barb. et M., IV, 34, 466); *A une liue de cy say Un oste qui venus manoir I est nouviaus* (RCcy, 4365); *mays estoit nouviaus entrés* (Cleom., 2787); *uns noviax marïez* (Méon, II, 296, 103); *Novelette marïee Trovai leis un gal foilli* (Rom. u. Past., I, 45, 7). Mais on trouve à côté : *Et la gorge et li corps (cols) passerent De blanchor noif nouviel chëue* (Ch. II esp., 4287); *bone avaine Nouvel batue et dure et saine* (Perc., 26710); *Q'a cele cort iert coroneis Gawains et novel marïez* (Beaud., 398); *une sale Qui n'estoit ne laide ne sale, Mais moult bele et nouviau jonchie* (Cleom., 2827); *bone char chaulde, nouvel tüee* (Ménag., II, 286).

Le français moderne a l'usage étrange de ne plus faire accorder *nouveau* qu'avec des participes passés pris substantivement; toutefois devant *né*, quelle que soit sa nature, *nouveau* reste toujours invariable; v. Littré à *nouveau* 22.

nu. *trestoz nus Desvestus* (Tr. Belg., I, 98, 9); cette combinaison n'est pas tout à fait de la même nature que les autres.

pur. *on les prendra pour fantasies pures humaines* (Montaigne, Ess., II, 12).

roge. *dou rouge vestu fait joie* (Rencl. C., 52, 4); cf. *fu touz blans armez* (Dit Rob.D, 769), où l'accord est indubitable.

söef. V. plus haut *douz* et comp. *flairent moult soués* (Fl. u. Bl., 2032).

tel. Cet adjectif se combine avec *mener* « traiter, mettre dans un certain état » : *ses las cors fu teus menés Qu'il eut froisiés tos(t) les costés* (Cour. Ren., 345); *Car li siecles est tes menés C'ançois que li dons soit donnés, S'en fera on proier cent fois* (Ruteb., I 342).

Toutefois cette combinaison n'est pas tout à fait de la

même nature que les autres que j'ai réunies dans ce chapitre, parce que le verbe se combine aussi à la voix active avec *tel* : *Et li troi baron vont Gontacle tel mener, Les pieches qu'il en font, ne pëust on conter* (BSeb., XXII, 471) ; *Ains ne vous poc mais tel mener Ne tant acoler ne basier.. Que...* (Mont. Fabl., II, 41) ; comp. prov. *Tal m'avetz menat* (Bartsch, Chrest[4], 105, 13).

De même on trouve *tel* avec *atorner* : *Tels les* (ses domestiques) *a la dame atornez Que toz les a trez a sa corde* (Barb. et M., III, 280, 235) ; *vous estes tels atornez Que toz les iex avez troublez* (ibid., 259) ; *L'ermite a cil tel atorné Que riens dire ne li osa* (Méon, II, 221, 168) ; *Ses vot li rois atorner teus K'il morusent en leur osteus* (Mousk., 26781 ; Claris, 2198) ; *Et que chascuns tens* (l. *teus*) *s'atornast que toz li maus a bien tornast* (PMeyer, Notice sur deux manuscr. Clayette, 37, 3) ; — avec *conreer* : *Lor escus ont tes conreés Que tous les ont desconreés* (Perc., 13199 ; ibid., 2471) ; *teux les conrea* (Mousk., 3217) ; — avec *ordener* : *Teus fu li consaus ordenés* (ibid., 28090).

tot. Je suis toujours d'avis que, chaque fois que ce mot retombe sur un adjectif ou sur le prédicat avec le sens de « entièrement », il est adjectif et s'accorde avec le sujet ou le régime ; cela a lieu dans tous les cas, soit que *tout* précède l'adjectif comme dans *s'en va tous aprestés* (Enf. Og., 130)[1], soit que le verbe l'en sépare comme dans *tote en sui dolente* (Alex., 91d), soit que seul, il se rattache au verbe comme dans *Mes de ce se mervoille tote* (Ch. lyon, 2910) ; *Li ciels s'esböit touz du grant vantelement D'ensoignes, de bannieres et du fier brüement* (Gir. Ross., 161). J'en reste là-dessus

1. Comp. Fl. u. Bl., 17, où Du Ménil justifie mal son écart de tous les manuscrits.

à ce que j'avais déjà dit ailleurs[1] : du moment que nous reconstituons dans l'Alexis l'ancienne flexion nominale, telle que nous croyons qu'elle a été, nous ne pouvons accepter des leçons comme *tot est mudez*, *tot s'en vait declinant*, *tot sui enferms*, et d'autres analogues[2].

Mais si *tot*, désignant le degré, se joint à un adverbe ou à une expression prépositionnelle, comme dans *tot dreit a Rome* ; *g'irai tout devant* ; *Tot en poignant sa mace a destrossee* ; *tot sans mentir*, et d'autres analogues, il va sans dire qu'il est adverbe ou neutre[3].

Il en est de même quand, suivi d'un subjonctif, il introduit une proposition concessive : *tout ait diex faites les choses*, *Au mains ne fist il pas le non* (Rose, 7829) ; *Tout en trouvast on la granz masses* (GGui., II, 9228). Cependant, dans ce cas, on trouve aussi l'adjectif, quand le prédicat est exprimé par *estre* avec un adjectif : *Tous*

1. *Gött. Gel. Anz.*, 1872, p. 896.

2. Mon objection a peu agi sur l'éditeur de l'Alexis. Bien que, dans la réimpression de 1885, il mette *Toz est mudez* 1 d, comme je l'avais recommandé, il persiste à écrire *tot s'en vait declinant*, 2 d, et même *Tot soi enfers*, 44 e. De même, il a laissé *somes tot hosoignos*, 73 e, à côté de *tot s'en alasserent*, 100 b. Et comment ce *Toz est mudez* serait-il compatible avec *tot somes desevet*, 124 b, qu'il a introduit depuis ? — Dans la dernière édition [1903], tous ces passages ont été corrigés dans le sens de l'auteur] (Note d. trad.).

3. V. *Zeitschr. f. r. Ph.*, II, 146, à propos de Chev. II esp. v. 4180. De même dans Rou II, 3753, le manuscrit a raison avec *Tot asëur* contre l'éditeur qui met *Tuz asëur* ; et jusqu'à ce qu'un témoin digne de foi m'assure le contraire, je suppose que ce passage de Joinv., 152 d : *et me trais vers le roy touz coste a coste* ne se trouve pas ainsi dans les manuscrits, mais qu'on le doit à l'éditeur. Que Michel, p. 72, écrive *tout coste a coste*, cela ne prouve rien, vu la qualité de ce texte. — [Nous avons pu constater le bien fondé de la remarque de l'auteur. En effet, les manuscrits n° 13568, fonds franç. (man. de Bruxelles) et n° 10148, fonds franç. man. de Lucques) portent *tout coste a coste*, et N. de Wailly lui-même, dans l'édition de 1867, avait mis *tout*, en sorte que *touz* de celle de 1868 doit être considéré comme une simple faute d'impression.] (Note d. trad.).

soiez joenes, si estes vous ja tes Que vous devez par droit estre hounorés (Enf. Og., 7251); *Et tous soit il poissans guerriers, Si pourcache il moult volentiers Grans aines* (l. *aiues*) (JJourni, 633).

Un autre cas où *tout* prend constamment l'accord, c'est quand il accompagne un adjectif au superlatif pour marquer plus expressément l'attribution d'une qualité à son plus haut degré à une personne ou à une chose, par rapport à l'ensemble des personnes ou des choses auxquelles on attribue la même qualité : *Ne s'an oseroit avant treire Toz li miaudres* (Ch. lyon, 6567); *Teil fois chante li jugleires, K'il est tous li plus dolans* (Bern. LIIs. 496, 1); *Seur toute la plus haute tour* (Cleom., 3670); *toute la pire De toutes celes qui i sont* (GCoins. dans Zeitschr. f. r. Ph., VI, 328, 248); *des baruns tuit li plusur* (Rou, I, 317); *toutes les meilleurs (ames) que dieus porra choisir* (Bast. 506); *De bons vins orent à foison Toz des meillors* (= *de toz les m.*) *de la meson* (Barb. et M., III, 167, 202). Lafontaine dit encore *un bœuf tout le plus gras du pâturage* (F. XI, 1); malheureusement on ne peut pas reconnaître si *tout* est adjectif. Littré, à l'article *tout* 36, cite des passages qui du moins montrent l'adjectif devant *de* et le pluriel du superlatif : *toute des meilleures*, et d'autres analogues.

Il est inutile d'exposer ici la façon arbitraire et pédante dont a été, de nos jours, réglée la syntaxe de *tout* devant un adjectif; on peut consulter sur l'histoire de cet abus, tel qu'il a été amené peu à peu, et qui va sans doute se continuer pour toujours, Lidforss, Observ. sur l'usage syntax. de Ronsard, p. 35.

A première vue, il paraît étrange que ADaudet ait pu écrire *elle s'était sentie toute mal à son aise* (Fromont jeune, 221); mais cela s'explique aisément : la locution *mal à son aise*, bien qu'adverbiale en soi, peut être

regardée par exception comme expression adjective, et, par suite, *tout* prend l'accord.

Si l'on n'a pas le droit de mettre l'accord à *tout* devant *a sëur*, quand *tout* est assuré par les manuscrits (v. p. 107, n. 3), on n'a pas plus celui de ne point accepter *toz assëur*, quand le témoignage des manuscrits est en faveur de *toz* ; c'est le cas, semble-t-il, pour le v. 456 du Ch. lyon, tandis qu'au v. 3801 on lit : *estre porroiz tot* (non *tuit*) *asëur*. Ne trouve-t-on pas aussi : *Toutes nus piés, escavelees En lor cemin en sont entrees* (Thebes, 14105) ; *tote nupiez* (Mont. Fabl., VI, 3) ?

verai. As deables soit il donez, A cui il est vrais redevables (Escan., 873).

vieil. perdris... vieilles tüees dans Ménag., II, 90, nous porte à croire que *vieil* est adjectif aussi dans *poisson... vieil mort* (ibid. II, 187). Le sens de cette locution est d'après le contexte « tué depuis assez longtemps ».

Dans *li mains levers* « le lever matinal » (Rich. 3542), cité par Scheler à propos de Berte, 3209, et dans *et il estoit bien voirs disans ses cuers* (Merlin, II, 49) ; *Et li biens dire[s] est perdus, Qant il n'est de cuer entendus* (RBlois, I, p. VII)[1], il y a ceci de remarquable qu'on y voit, passés au rôle d'adjectifs, des mots dont la fonction primitive est celle d'adverbes et la fonction secondaire celle de substantifs. Mais ces locutions ne rentrent pas dans la catégorie de celles qui nous occupent ici. Il en est de même du *Drois neuf ans et demi* (Berte,

1. Comp. en prov.: *E bes dirs torna en ben obrar*, qui, d'après Bartsch, se trouve dans le manuscrit des *Vertutz cardenals* (l. 13) ; *tals usansa es bes estars* (Raim. de Miraval, n° 19, strophe 1, 5, d'après tous les manuscrits édités jusqu'ici) ; *si·l bes acuillirs Non dona pretz* (Guir. de Borneil, n° 54, str. 5, 4, d'après tous les textes connus jusqu'à présent). — On trouvera d'autres exemples de *be* et de *mal*, prenant l'accord devant des participes, chez Chabaneau, Deux manuscrits, p. 141, note sur I, 3.

3233), que Scheler rapproche de nos locutions; car ce n'est pas *neuf*, mais plutôt *ans* que détermine *drois*. On veut dire par là : « neuf années justes » ; qu'on compare : *a droite eure de nonne* (Ferg., 3,27), et l'emploi de *grant* dans les déterminations de mesure : *grant deuz aunes* (Rom. u. Past., I, 13, 17) ; *Grans quatre liues* (Ferg. 61, 18) ; *Grans quinze piés* (Rich. 1777) ; *deus grans toizes* (WHon., LVIII).

On fera bien, du reste, de ne pas regarder comme étant tout à fait identiques entre eux, même les cas dont nous venons de donner la liste alphabétique. L'emploi de l'adjectif s'explique pour les uns d'une façon, pour les autres d'une manière toute différente.

Dans *bele encortinee*, *bele nee*, *clers luisans*, *cois taisans*, *durs cuis*, *grans embrasés*, *haute eslevee*, *nus desvestus*, comme il s'agit de déterminer l'action indiquée par le participe, on pourrait s'attendre à la détermination par l'adverbe ; si l'ancienne langue a préféré la détermination par l'adjectif, c'est qu'elle a voulu attirer particulièrement l'attention sur la qualité que revêt une chose dans laquelle on perçoit l'action dont cette chose est le sujet, si l'on a affaire au participe actif d'un verbe intransitif, l'objet, si l'on a affaire à un participe passif. — L'emploi de *tot* et *demi* avec accord devant le participe ou l'adjectif a pour but d'exprimer que, totalement ou partiellement, une personne ou une chose subit une action ou est revêtue d'une qualité, construction à laquelle il n'y a rien à objecter. Par contre le français moderne, en faisant de *tout* et *demi* des adverbes, indique si l'action s'accomplit dans une personne ou une chose entièrement ou à moitié, s'il faut lui attribuer la qualité sans aucune réserve ou s'il ne lui en est dû qu'une moitié.

Pour *maus disanz*, *maus faisanz* on est embarrassé de décider si ces locutions sont de même nature que *clers lui-*

sanz et analogues, et par suite, s'ils signifient « mauvais par le dire, le faire », ou si un véritable adverbe y a pris, par analogie, l'accord de l'adjectif ; ou enfin, si *maus* y est l'accusatif pluriel du substantif *mal*. Ce qui donne du poids à cette dernière explication, c'est que dans *bien faisant*, à côté duquel on ne rencontre jamais, semble-t-il, *bon faisant*, *bien* est indubitablement substantif. De même *bien fait* ne correspond pas du tout exactement à l'allemand « Wohltat », mais il signifie « [*du*] *bien* [*qu'on a*] *fait* ».

La chose se présente tout différemment dans *bons tüés*, *durs ferus*, *fins honnis*, *fres prins*, *haus reoigniés*, *menus mailliés*. Le premier des deux mots combinés détermine en tout cas l'action que le deuxième montre comme accomplie dans un être. On ne devient pas bon par le fait qu'on est tué, mais le « tuer », accompli sur quelqu'un, est à sa place, le « frapper » est dur, le « déshonorer » véritable, parfait ; le « prendre » est frais, le « tondre » a été fait dans la hauteur, le « mailler » est fin.

La langue prend donc ici, pour l'expression de la pensée, un chemin qui n'est pas celui de la logique, quand elle donne l'accord à *dur*, *frais*, *haut*, etc., et met ainsi ces mots en rapport direct avec le substantif auquel le participe seul devait se rapporter. C'est là toutefois un de ces écarts que la linguistique rencontre à chaque pas, et il a pu être amené par l'extension, à des cas d'une autre nature, d'une construction dont nous avons parlé plus haut. On pourrait l'expliquer aussi par une tendance de la langue à déterminer autant que possible tout membre de proposition à flexion nominale, comme le sont les participes, par des mots également munis de flexion[1].

1. Je renvoie à l'usage dont traite Diez, III[3] 15 (12), et note, et qui n'a pas d'équivalent en français, que je sache, tandis que, pour le provençal, on pourrait citer : *Ostz fey meravillosas grantz* (SHonor., 35a) ; *Colonnas de marme pesanz Y mes, maravillosas grantz* (ibid., 92a).

XIII

Sujet logique de l'infinitif.

La syntaxe de l'infinitif en vieux français appartient à un des chapitres de la grammaire qui ont encore besoin d'une étude plus approfondie. Non que je veuille dire que Diez nous a donné trop peu sur ce sujet. Bien plutôt, ici comme ailleurs, il s'est borné à fixer l'essentiel, par une sage réserve, qui, d'ailleurs, était nécessaire, puisqu'il s'était proposé de faire un tableau d'ensemble des traits généraux des langues romanes, sans les perdre dans une profusion de détails. Mais précisément, sur la syntaxe de l'infinitif, il a laissé mainte recherche particulièrement intéressante à faire à la grammaire spéciale, à laquelle il a si souvent indiqué expressément des tâches.

Voici seulement quelques modestes contributions à cette étude.

a) L'ancienne langue, « lorsqu'elle est abandonnée à elle-même », c'est-à-dire lorsqu'elle ne traduit pas, ne montre point si « peu de goût » pour la construction de l'infinitif avec un sujet qu'on pourrait le supposer d'après Diez [1]. Il n'est guère rare qu'on en rencontre des exemples comme : *Estre veritables se faint, Vous le cuidissiés estre un saint* (Mahom., 19) ; *On aimme miels doloir le ventre Que li bons morsiaus dedens n'entre* (ibid., 43) ; *Pour ce vueil et si le desir Vous touz a un seul obëir* (SGraal, 3241) ; *Car miracle estre ce savoit* (NDChartr., 117) ; *pensoit en son corage Autres domages estre meindres* (ibid., 177) ; *Alons*

1. III³, 249 (229).

m'en qu'il ne lui annuit Nous trop ci estre (Mir. ND, XXXIX, 1359) ; *Mieus vendroit estre le conte outre le Rin* (Mitth., 95, 4) ; *Asseiz vient miez l'enfer tot senz son gret saner Ke por un petit d'aise morir u afoleir* (Poème mor., 336 c) ; *miez lo vient returner* (ibid., 266 d) ; *a poi ne li estuet partir Le cuer del ventre* (Ferg., 116, 26) [1].

Cette construction, commune avec *estovoir*, n'est point rare avec *doner*, quand ce mot a le sens dont parle Diez III [3] 227 (208) : *Et dex les dont si contenir* (LMan., 533) ; *qu'i* (= *il*, le Saint-Esprit) *les donnast a tel homme assener qui boins i fust et pourfis* (RClary, 94) ; *Or les doinst diex a joie repairier* (Enf. Og., 1066) [2].

b) Particulièrement digne d'attention est l'adjonction

1. On ne voudra pas considérer *cuer* comme régime de *partir*.

2. Dans ce dernier exemple toutefois, on pourrait penser à cet emploi de *les* pour *lor* dont il est question dans Scheler, Glossaire de Froissart (Œuvres, Bruxelles, 1874) et dans Ebering, Zeitschr. f. r. Ph., V, 329. — Voici quelques exemples plus anciens de cet emploi : *Il les fera tous les membres trainchier* (RCambr., 8550) ; *Ains que fuisent passé plus de cinc ans, Les vont si li diable montepliant Ces vingt sans de deniers* (Aiol, 2670) ; *Ankor les faisomes nos pis* (SJul., 598) ; *Les mains en lius d'ornicles les fait loier de cordes* (RAlix., 259, 14) ; *qui les* (aux chevaux) *trence lor crins, il les tolt lour desier de luxure* (BLat., 242) ; *ne sevent ke a venir les est* (Job, 325, 5 ; ibid., 352, 11) ; *Tieux coux les alerent offerre* (Claris, 4228) ; *prïent A chiaus qui le sens ont, k'un pau les en otrïent* (GMuis., 1, 356) ; *Qui avocas les mist a non* (Tr. Dits, I, 20, dans Rom., XII, 215) ; *Sis commandot qe la dé foi Portassent jesq'en Angleterre* (VGreg. A, 1884, ibid., XII, 178). Voir aussi Pasquet dans Romania, XV, 130 (1886). Ebering rapproche, ce que je ne ferais pas pour mon compte, de ces exemples ceux où, avec les locutions *ferir un coup* ou *baisier le vis*, on trouve encore l'accusatif d'un pronom personnel. L'interprétation exacte de ces passages me semble avoir été donnée par Förster, Aiol 443 : on aurait affaire à un double accusatif, l'un indiquant le tout comme but, l'autre indiquant le résultat de l'action dans la première des deux locutions, ou la partie du tout dans la dernière. Voir d'autres exemples de cet emploi chez Ebeling, Zts. f. frz. Spr. u. Litt., XXIII, 106.

d'un accusatif sujet à un infinitif *prépositionnel*. Ainsi avec *de : Or ne pensés de ce plus avenir* (ne croyez pas que cela arrive encore) (Mitth., 55, 21) ; *Dels iert de vostre char porrir* (Claris, 8728) ; *dist... que ce astoit grief chose de riche home entrer ou regne dou ciel* (BLat. (interpol.), 640) ; *ce li samble granz meschiez De morir tel gent sanz raison* (Escan., 20659) ; *Pour quel raison fu establi De deus homes combatre ainsi Encontre un seul* (Cleom., 9746) ; — avec *a : ot assez... A le* (= *li*) *et a son enfant vivre* (NDChartr., 77) ; *il ont forment A vivre lonc tans mout de gent* (Sone, 3206) ; *Laissiez nous un pou deporter A lui conter s'entencion* (amusons-nous un peu à ce qu'il expose (à l'entendre exposer) son intention) (Claris, 17824) ; *Quanque direz, nous consentons A estre fait* (Mir. ND, XXXIX, 73) ; — avec *por : Por la chose estre encor plus pesme... Bonne chartre l'en a donnee* (GCoins., 39, 414 ; *ce vousis soufrir Por le tuen pueple a raençon venir* (Alisc., 31) ; *Lors por revenir sa color Le comancierent a beignier* (Erec, 5220) ; *Estisons tant de nostre gent Com il nos vendra a talent... Si enveions en lor contree... Por la terre estre confondue* (Troie 3686) ; *Une viez croiz... faite i fu Por cel miracle estre en memoire* (Barb. et M., 1, 337, 2056) ; *Vit ben ke l'om deit fere mal pur pis remaneir* (pour qu'il n'arrive pas pis) (SThom., 1062) ; *sor sainz vous jur Por vous estre plus asseur, Que loiaument vous amerai* (Claris, 19446) ; *et lour donna grans rentes pour elles vivre* (Joinv., 480 e) ; *Et k'assez i a divers lieu Pour manoir gent qui sont eskieu* (Cleom., 6568) ; *Et si doit l'estable estre pendans por decorre toutes humors* (BLat., 177) ; *dist Ovidez encore Pour plus la chose estre sëure* (Rem. Am., 1249) ; *Et y fu du pere envoiez Pour nous estre a dieu ravoiez* (Mir. ND, XXXIX 1066) ; — avec *sans : il vous donna le pierre sans vous monstier chëir* (sans que votre église s'écroulât) (BSeb., XII, 383).

D'ailleurs on lit encore dans la 3e scène de l'Habit vert

d'Augier : *Il va le vendre pour le prix en être distribué aux pauvres*, et dans la Rev. crit., 1881, n° 37 : *pour les arrérages être employés en...* [1]

Lorsque, dans une proposition, l'infinitif accompagné de *a* sert de détermination de temps, il s'emploie généralement avec l'article. Dans ce cas encore, ce qui est logiquement son sujet peut, en vieux français, comme dans les langues méridionales, y être rattaché sans *de* : *a l'aprochier les neifs* (BSeb., VII, 8). Quand ce sujet accompagné de l'article précède l'infinitif, un seul article fait double fonction : *Al pont chaeir fu la crïee Mult dolerose* (Rou, III, 5253) ; *Moult fu grans la dotance as deus os assambler*, c'est-à-dire *a l'assambler les deus os* (Ch. cygne, 176) ; *a l'orage falir* (BSeb., X, 1102) ; *a l'aube esclairier* (ibid., XXII, 26).

Il en est de même si, au lieu de l'article, il y a un adjectif démonstratif : *Vinrent a cest conte movoir* (au départ de ce comte) (Escoufle, 157) ; et l'explication sera encore la même pour : *parson l'aube esclairier* (Mitth., 46, 11) ; *après l'aube esclairier* (BSeb., XIX, 185).

Cette construction que nous constatons ici, dans laquelle un sujet avec article précède un infinitif réclamant lui-même l'article, est la même que celle qui est employée pour un infinitif de cette sorte suivant un régime direct avec article. J'ai traité de ce dernier point de grammaire dans Gött. Gel. Anz., 1875, p. 1076, et plus tard de nouveau dans la deuxième série de ces « Mélanges » à la fin du 13e chap. (*Quant vendra a l'escot paiier* = *Q. v. au paiier l'escot.*

c) Signalons, pour terminer, une manière de parler qui mérite un examen tout particulier ; car, si elle était employée en français moderne, elle y aurait un sens tout autre.

1. Cet exemple a été joint à celui d'Augier par Kn[auer] dans le Lit. Centralbl., 1887, col. 385.

En français moderne un infinitif prépositionnel a pour sujet, sans indication spéciale, soit le sujet soit le régime du verbe principal, — ou bien il désigne l'action en elle-même, sans la rapporter à un sujet déterminé. D'autre part, chaque fois que l'ensemble de la phrase pourrait faire attribuer comme sujet à l'infinitif le sujet ou le régime du verbe principal, il est inadmissible d'employer l'infinitif, quand ni ce sujet ni ce régime ne lui est réellement attribué dans la pensée de celui qui parle. Il était, au contraire, employé communément ainsi en vieux français : *Grant paour a d'ocire son destrier* (Mitth., 228, 19) ne signifie point « il craint de tuer son cheval », c'est-à-dire : « il craint qu'il (= celui qui craint) ne tue son cheval », mais « il craint qu'on ne tue son cheval » ; *mainte painne vos ai faite souffrir Et grant poour de la teste tolir* (= peur que vous n'ayez la tête tranchée) (ibid., 54, 16) ; *Je me dout molt de vo cors afoler* (je crains beaucoup que vous ne soyez assommé) (Alisc., 223) ; *devant li vos puis conduire Sanz rien grever et sanz rien nuire* (sans qu'*elle* vous fasse du mal) (Ch. lyon, 1918) : *Se cil n'en pense qui tot a a jugier, N'en puez partir senz les membres trenchier* (sans qu'on te tranche...) (Cor. Lo., 1539) ; *Pas ne voil entrer ens sans moi assëurer* (je ne veux pas entrer dans la ville ennemie, sans qu'on me jure que j'y serai en sûreté) (BSeb., XXII, 648) ; *Penduz fu sans raençon prendre* (Barb. et M., II, 228, 123) ; *Cist osteus vos fu anseigniez Por mal et por honte andurer* (afin que vous enduriez) (Ch. lyon, 5117) ; *Li chevaliers qui est ochis Vient a vos por vengier sa mort* (afin que vous vengiez) (Veng. Rag., 181) ; *Les trencëures* (de la couverture du cheval), *ce m'est vis, Furent larges pour la blancor Veoir dou ceval missaudor* (Amad., 4287).

Quelquefois les exemples se présentent tels, que l'on serait porté à dire simplement que l'infinitif comprend sous

une seule forme la signification active et passive ; p. ex. : *n'a mestier de grever Plus k'il est* (Ch. II esp., 7685) ; *Quant tuz li munz sera pur jugier assemblez* (SThom., 2919) [1], et que, dans les autres cas, l'accusatif qui accompagne l'infinitif est un accusatif sujet, comme dans les exemples réunis sous *b*). Comme dans ces derniers exemples, l'accusatif ici tantôt précède l'infinitif, tantôt le suit.

Cependant on serait plutôt tenté de croire qu'il s'agit ici de la même liberté de construction qu'on a pu constater encore dans le français moderne : *Mais que, sans les ouvrir, elles me soient rendues*, ou : *bien des années s'étaient écoulées sans recevoir d'elle aucune marque de souvenir* et d'autres exemples analogues (Mätzner, Syntax, I, 339). Il y a seulement cette différence que, de nos jours, la langue s'abstient d'un pareil procédé chaque fois qu'il se présente une équivoque, ou même chaque fois qu'une équivoque est possible.

1. Il est question du jugement dernier.

XIV

Particularités de la formation de quelques adverbes en *-ment* dans le français moderne.

L'enseignement de la grammaire française dans les écoles supérieures d'Allemagne ne se soustrait plus, au même degré que jadis, au devoir de mettre en rapport historique les faits linguistiques qu'il a à communiquer et ceux qui sont déjà connus de l'élève par l'étude du latin. On sent un certain effort pour mener de la connaissance à la compréhension. Sans doute, on trouve encore peu de choses à cet égard dans les livres scolaires; mais l'on peut supposer que l'enseignement oral devance de beaucoup l'enseignement livresque, ce qui peut facilement arriver et s'est produit assez souvent, de sorte que, pour maint élève, la sèche notation d'un manuel se lie au souvenir durable des preuves évidentes de lois propres à réjouir l'esprit, ou à la discussion de rapports qui, une fois reconnus, restent inoubliables. « Savoir », c'est-à-dire la capacité d'appliquer une langue étrangère à l'expression de ses propres pensées, — ce qui, à vrai dire, est le plus souvent le but à atteindre —, aboutira ainsi pour maint élève à savoir quelque chose dont la nature et le rapport avec ses autres facultés et connaissances lui deviendront aussi clairs que le permettra le degré de culture qu'il aura atteint [1].

1. Je ne supprime pas ces quelques lignes d'introduction qui datent de 1878. Ce qui était vrai alors, le redeviendra peut-être un jour.

Il est une particularité de la grammaire française élémentaire qu'on pourrait s'étonner de continuer à trouver mal exposée dans les livres scolaires [1], particularité qui, sitôt qu'elle se présente dans l'enseignement de la langue, ne doit être expliquée qu'avec le concours de la grammaire historique, parce qu'il est facile d'en rendre l'explication juste, accessible à toutes les intelligences. On pourrait, dis-je, s'en étonner si l'on ne savait que, dans le cas le plus favorable, Diez est la seule source où l'on puise les informations sur tout ce qui, dans cet enseignement, n'est pas absolument banal, et si Diez n'avait, chose étrange, laissé passer d'édition en édition certaines erreurs, faciles à rectifier ; je veux parler de quelques particularités bien connues de la formation des adverbes en *-ment*.

Selon Diez [2], en effet, les adverbes en *-amment* et *-emment* auraient été formés par contraction des terminaisons (françaises) *-ante*, *-ente* en *-am*, *-em*. Or l'explication, si lumineuse, de la formation de ces adverbes, qui les ramène non aux féminins modernes en *-ante*, *-ente*, mais aux féminins de l'ancien français en *-ant*, *-ent*, avait été donnée déjà en 1841 par Ampère [3] et, après lui, en 1863 [4], ou plus exactement en 1855 [5], par Littré.

A la vérité on pourrait faire quelques additions à cette explication. D'une part, *lentement*, qui figure dans la plupart des grammaires comme exception à la règle qui régit

1. Je ne peux, après tant d'années écoulées, reproduire ces lignes, sans mentionner que Lücking 1880, Plattner 1883, partiellement aussi Mätzner 1885, et peut-être d'autres encore, ont entre temps fait entrer l'interprétation correcte de cette particularité dans leurs livres scolaires.

2. II³, 462 (429⁴).

3. Histoire de la Formation de la langue franç. dans la réimpression de 1869, p. 280⁴.

4. Histoire de la langue franç., I, 18.

5. Journal des Savants, avril 1855, p. 215.

prudemment, n'a plus aucun rapport avec cette règle dès qu'on lui donne sa vraie formule. D'autre part, *dolemment*, *opulemment*, *succulemment*, *turbulemment*, *violemment* [1] n'ont pas plus à y être compris, puisque les féminins des adjectifs correspondants se sont toujours terminés en *-ente:* on a donc affaire ici à une formation analogique.

Les véritables exceptions à la règle sont *présentement* et *véhémentement*. Ces formes n'ont rien de surprenant, à considérer la fréquence, en ancien français déjà, de féminins inorganiques en *-ente* et *-ante;* ce qui surprend au contraire, c'est que le français moderne n'ait pas plus d'adverbes de ce genre, quand il s'en présente un si grand nombre dans l'ancienne langue : *diligentement* (Dial. Gr., 271, 10); *diliantrement* (Greg. Ez., 31, 23; 33, 12; SSBern., 21, 19); *negligentement* (Dial. Gr., 152, 20); *mescheandement* (Escan., 8167); *pacientement* (Rem. Am., 1189); *excelentement* (Brun. Lat., 625; Ménag. I, 31); *inocentement* (Tres. Ven., 1904). On sait combien ils abondent aux XV^e^ et XVI^e^ siècles.

Pour *gentiment*, Diez, dans sa deuxième édition, en a fait justement, comme l'avait déjà fait Ampère, un équivalent de *gentilment;* le rapprochement aurait dû entraîner une explication analogue pour *communément*. A mon avis, cet adverbe se rattache non pas à *commun*, mais à l'ancienne forme *communel*. Il n'est donc pas sorti, par quelque procédé difficile à saisir, du v. franç. *comunement*, mais de *comunelment*, *comuneument*, où l'*e* n'a jamais cessé d'être prononcé. Et pas plus qu'ici, on ne saurait, dans les

1. En provençal on trouve aussi *violenmen* et *fraudulenmen*, à côté de la forme régulière *fraudulentamen*. — Il est vrai que les adjectifs latins *violentus*, *opulentus* montrent aussi des formes secondaires en *-ens*, de sorte que les adverbes *violemment*, *opulemment* paraîtraient être conformes à la règle. Reste à savoir si, en français, il existe les féminins *violent*, *opulent*.

autres cas où avec un féminin en *e* sourd après une consonne semble coexister un adverbe en *-ément*, avoir affaire « à un *e* muet remplacé par un *e* fermé [1] », ni « à un *a* long de l'ablatif latin sauvé par l'accent avant de passer à l'*e* muet [2] ». Il faut plutôt reconnaître, dans une partie des adverbes de cette catégorie, des dérivés de participes en *-é*, ainsi que Littré l'a fait dans son Dictionnaire, du moins pour *aveuglément*. Dans ces adverbes, aussi bien que dans tous les autres qui sont dérivés d'adjectifs terminés par une voyelle accentuée, l'*e* sourd du féminin est tombé en français moderne. [3] Ils ont probablement vécu, durant un certain temps, côte à côte avec les adverbes formés des adjectifs correspondants, ayant une signification presque égale ; puis ils ont fini par les supplanter. Dès lors, on a cru que l'adverbe de formation participiale avait un rapport direct avec l'adjectif, et l'on est venu à créer, en conformité avec ce rapport, des adverbes tirés directement d'adjectifs qui ne s'étaient jamais prêtés à une dérivation participiale.

On l'a fait d'autant plus aisément dans les cas où une ressemblance de son incitait à user de ce procédé analogique. On n'aurait pas *énormément* à côté de *énorme*, sans l'existence de *conformément* (qui a été suivi de *uniformément*), et si ce dernier mot n'avait pas été pris pour l'adverbe de *conforme*, alors qu'en réalité il est l'adverbe de *conformé* et a été antérieurement *conformément*, signalé par Littré. Une autre forme également signalée, *conformement*,

1. Diez, l. c.
2. GKörting, Franz. Gramm. für Gymnasien. Leipzig 1872.
3. On peut comparer *éperdument*, *joliment*, *sensément* aux substantifs en *-ment*, dérivés de verbes de la première conjugaison dont le radical se termine par une voyelle : *éternument*, *châtiment*, *agrément*. Dans l'un et l'autre cas une forme en *-uement*, *-iement*, *-éement* a précédé.

n'a pu subsister à côté de *conformément*. Il est étonnant que Littré, précisément à l'égard de ce mot, n'ait point vu la suite des faits.

Commodément a été probablement formé par analogie d'après l'ancien adverbe *accommodéement*, signalé par Godefroy dans Amyot, forme parallèle à l'ital. *accomodatamente* et à l'esp. *acomodadamente*. *Importunément*, dont Littré a découvert dans Montaigne l'ancienne forme en *-ément*, pourrait être regardé comme formé sur le modèle de *communément*. Toutefois il a existé un *importuné*, qui avait le même sens qu'*importun* [1]. Si l'on ne veut pas recourir à cette forme, on peut se reporter sur *infortuneement*, cité par Godefroy, et dont l'existence, d'ailleurs, s'inférait de l'existence en espagnol et en italien de formes exactement correspondantes.

Opiniâtrément n'offre pas de difficulté, attendu que, comme nous le voyons par les dictionnaires, *opiniâtré* s'emploie aussi comme adjectif.

Quant à *expressément*, il n'est autre que le v. fr. *espresseement*, dont on surprend des exemples au moins dans le XIV^e^ siècle : *la quele chose est contre dieu et contre droit et contre reison, et especïaument et expresseement contre le roy et contre sa droiture* (LMest., 137); *Mes qui voudroit aler avant Et espresseement garder, Quel on te puet en fin trover* (Jub. NRec., II, 129) [2].

Il en est autrement de *confusément* [3], *diffusément*, *profusément*. A côté des adjectifs correspondants à ces adverbes et dont les adverbes réguliers, *confusement*, *diffusement*, *profusement*, subsistaient encore au XVI^e^ siècle, il n'existe

1. Cf. *dont elle luy faisoit une importunée presse, tant que le duc s'en alla hors de sa chambre* (Heptam., éd. Jacob, p. 415).

2. Littré, à l'article *expressément*, ne cite de l'ancienne époque que *espressement*.

3. D'après Littré, *confuseement* se rencontre dans Amyot.

point et il n'a jamais existé de verbes dont les participes auraient pu amener à former des adverbes coupables de la confusion. Le verbe *diffuser* est d'origine assez récente, et sa signification fait exclure l'hypothèse qu'il ait pu avoir une influence sur la formation de *diffusément*. Je crois que les termes techniques de la rhétorique latine, *confuse*, *diffuse*, *profuse*, en usage dans les écoles et prononcés de la façon dont en France on prononce encore aujourd'hui le latin, ont pénétré dans la langue et ont servi à former les adverbes : on les aurait pris à tort pour des participes en *-é*, et ce qui porte à le supposer, c'est l'existence de ce *confuseement*, ou bien l'on aurait ajouté à l'adverbe latin tel quel le suffixe adverbial français.

Évidemment c'est à ce dernier procédé qu'est dû *impunément;* car jamais cette forme n'aurait pu sortir par corruption de *impuniement*, si l'adverbe latin *impune*, prononcé *impuné*, n'avait pas été familier à tous ceux qui savaient le latin et à bien d'autres encore.

Immensément et avec lui *intensément* [1] ont peut-être subi l'influence de *censément*, *sensément*, *insensément*, et *obscurément* [2] celle de *figurément*, *démesurément*, *assurément*, enfin *exquisément*, que je cherche en vain dans les dictionnaires [3], mais que je trouve dans la Rev. bl., 1892, I, 588 b, [4] celle de *précisément*, employé comme adverbe correspondant à *précis*.

Posthumément se rencontre dans la Rev. bl., 1901, II, 283 b. [5]

1. Cf. *je l'ai revécu [notre court roman] intensément* Marni, Celles qu'on ignore, 242 ; *ce contraste intensément perçu* Rev. bl., 1900, II, 30a).

2. En vieux français on ne trouve que *oscurement*.

3. Littré signale *exquisement*, la forme régulière, que le Dict. de l'Ac. ne cite pas.

4. *ému exquisément de sa présence*.

5. Le nombre des adverbes en *-ément* où *é* est incorrect, semble avoir été autrefois plus considérable encore qu'aujourd'hui. Voltaire,

Citons enfin *traitreusement*. Comme l'ancien français semble avoir connu pour ce mot deux formes, l'une *träitreusement* [1], l'autre *träiteusement*, sans *r* après le deuxième *t* [2], on pourrait être porté à faire dériver l'adverbe d'un féminin *träiteuse*, qui aurait été avec *träitor*, acc. de *träitre*, dans le même rapport que *flatteuse* avec *flatteur ;* le second *r* se serait intercalé postérieurement dans l'adverbe pour le rapprocher du substantif *traître*. Mais l'application du fém. *-euse* aux masculins en *-eur* paraît s'être produite après l'apparition de cet adverbe, et *träitre* avait au féminin soit une forme identique à celle du masculin, *träitre*, [3] soit la forme *träitresse*. Il vaut donc mieux supposer que de *träitre*, qui se présentait sous une autre forme avec dissimilation, *träite* [4], a été tiré, au moyen du suffixe *-os*, *e*, un adjectif ayant la même signification que le *träitier* de Barb. et M., III, 237, 259, le *träital* de Mitth., 205,31, et le *träitel* signalé par Roquefort [5] ; c'est à cet adjectif qu'appartiendrait notre adverbe. L'ancienne langue avait encore l'adverbe *träitrement* [6] avec la même signification. C'est sans doute la forme du cas oblique qui sert

dans une note sur l'Épître à M. de Saint-Lambert (1769), dit : *On ne manque jamais de dire et d'imprimer intimément, unanimément ; il faut ôter l'accent et dire unanimement, intimement, parce que ces adverbes viennent d'unanime, intime, et non d'unanimé, intimé.* — Il faut, à cet égard, tenir compte de la facilité plus grande d'articuler nettement l'*m* qui commence chacune des deux syllabes finales en élargissant les lèvres pour prononcer *é* qu'en les arrondissant pour prononcer *e* sourd.

1. Escan, 20515, GGui., II, 3267.

2. BSeb., XXII, 1089 ; de même chez Roisin (Franchises de Lille, 307).

3. *tresorde träitre* (Barb. et M., III, 385, 176) ; *tant träitre träisons* (Méon, II, 100, 3162).

4. : *ellite* (CPoit., 37) ; : *merite* (Gir. Ross., 113). Voir aussi le Glossaire à la suite des poésies de Froissart.

5. Glossaire de la langue romane.

6. Gayd., 220, 263 ; Beauman, 926.

ordinairement de point de départ pour les dérivations de substantifs ; mais si, dans le cas qui nous occupe, on est parti de la forme du nominatif [1], le fait n'a rien d'étonnant pour un mot dont, déjà de très bonne heure, la forme du nominatif a été employée comme accusatif, et c'est cette forme seule qui a survécu dans le français moderne.

Littré tient pour heureuse la substitution de *aveuglément* à *aveuglement*, parce qu'elle empêche de confondre désormais l'adverbe et le substantif. C'est accorder trop d'importance aux inconvénients de l'homonymie, et d'autre part Littré n'a pas tenu compte du fait que les deux adverbes employés autrefois l'un et l'autre, l'étaient, d'après la différence de leur mode de formation, avec une différence de sens, tout comme *aveugle* et *aveuglé*. En renonçant à l'un d'eux, la langue a subi une perte, et Littré, au lieu de la féliciter d'y avoir renoncé, eût mieux fait d'essayer, comme il l'a osé si bien d'autres fois, de contribuer, par ses conseils, à la remise en usage d'un mot tombé en désuétude. Pour moi, si j'avais à écrire en français, je déplorerais d'être obligé d'avoir recours à *précisément*, *conformément*, là où des nuances de sens plus subtiles ne pourraient être rendues que par l'adverbe tiré de l'adjectif, c'est-à-dire par *précisement*, *conformement*.

A ce propos, je ne veux point laisser de déclarer que ce que Littré, dans son Dictionnaire, et, après lui, Cornu, dans Rom., X, 216, ont opposé à l'explication de *comment* donnée par Diez, ne me paraît pas valable et que ce qu'ils ont voulu mettre à la place de cette étymologie a contre soi les plus fortes objections. Je ne conteste pas que **quomodomente*, en passant en français, devait réellement donner **comement*, forme qu'on ne trouve nulle part. Mais Diez n'a certainement point pensé que cette formation étrange ait pu jamais

1. Comme pour les adjectifs cités, on a, du nominatif, dérivé : *träitaille* (= tas de traîtres) (Gayd., 183).

se produire ; loin de là, son avis est simplement que *com*[1], sorti de *quomodo*, s'est combiné avec *-ment*, dont on n'a plus reconnu la vraie nature et qui, comme terminaison d'innombrables adverbes de manière, était familier à tous. Quand bien même il n'y aurait pas eu, à côté de *fort*, *söef*, *delivre*, *errant*, employés adverbialement, les adverbes de même signification *forment*, *söement*, *delivrement*, *errantment*, le simple fait que tant d'adverbes, répondant à la question *com?*, existaient avec la terminaison *-ment*, a dû amener l'adjonction à ce mot interrogatif *com* de cette terminaison *-ment*. Diez lui-même a signalé *ensemblement*, *temprement*, *aussiment*[2], auxquels on peut ajouter *arierement* (Claris, 17107), *escordement*[3], *autresiment* et le fr. mod. *quasiment*[4].

Pourquoi ce qui s'est produit pour tant d'adverbes, ne se serait-il pas produit aussi pour *com* ? Si çà et là, précisément dans des textes anciens, on trouve *cument* avec une seule *m*, je n'y attache aucune importance. L'on rencontre aussi çà et là, d'aussi bonne heure, *dune* pour *dunne* ou *dunene*, et cela n'est pas pour nous troubler[5].

Dans l'explication donnée par Littré de *coment*, qui viendrait de *come*+*ent* (=*inde*), je ne vois pas bien le sens que pourrait avoir *ent*. Bien que la traduction du plus ancien exemple qu'il ait eu à sa disposition, *cum*ENT *qu'il seit*,

1. C'est, pendant un assez long temps, la seule forme à signaler sur le sol français, et il semble que ce soit aussi la plus ancienne forme en provençal.

2. Gr., II[3], 462 (429).

3. = *ex corde* + *ment*. C'est ainsi que, dans le *Jahrbuch*, VIII, 342, j'avais essayé d'expliquer cet adverbe, et Foerster accepte mon étymologie à propos de Aiol, 2385.

4. Des formations analogues dans l'ancien italien *insiememente*, *soventemente*, *comunquemente* ont été signalées par les *Deputati* dans la 40[e] *Annotazione* sur le Décaméron ; v. l'édition de *Fanfani*, p. 116.

5. V. Suchier dans *Zeitschr. f. r. Ph., II*, 82.

et qu'il rend *par quoi qu'il* EN *soit*, ne soit pas précisément fausse, *ent*, le correspondant du fr. mod. *en*, aurait été employé à une place où il ne devrait pas figurer. Quant au deuxième exemple cité par Littré, *cumENT la fins* EN *ert*, il ne plaide pas plus en faveur de sa théorie, et quel sens donner à *ent* dans *cumENT cheles iert Säul entre les prophetes* (LRois, 34)?

L'explication de Cornu [1], en outre des doutes phonétiques qu'elle éveille, a contre elle ce fait que *coment* est postérieur à *com* et a apparu à une époque où il était devenu de toute impossibilité qu'on formât une expression équivalente à *qua mente* [2]. Dans le français, *coment* n'a gagné que très lentement, sur le simple *com*, le terrain qu'il occupe maintenant; dans l'ancien provençal, il est bien rare; il ne l'est pas moins, me semble-t-il, dans le provençal moderne. Sur le sol italien, ce n'est guère qu'en Sardaigne qu'il est resté usuel; anciennement on le rencontre aussi sur la péninsule, et les exemples n'en sont pas rares [3].

Qu'il me soit permis d'ajouter quelques lignes sur les traces en provençal et en ancien français du sentiment de ce que, dans les adverbes en *-ment*, on a affaire à deux mots juxtaposés et non à la combinaison d'un radical et d'un suffixe.

Un premier témoignage d'une survivance vague de ce sentiment nous est donné par le manuscrit du Boeci, qui, à plusieurs reprises, les écrit en deux mots : *mala ment*,

1. D'ailleurs elle a aussi été donnée par Wackernagel, dans *Altfranzösische Lieder*, p. 145, et bientôt après rejetée par Mätzner dans le Glossaire de ses *Altfranzösische Lieder*.

2. On peut dire que les deux mots ne sont pas romans, du moins ils ne sont ni français, ni provençaux.

3. *Comentre* dans *Proverbia super nat. fem.*, *181c*, *comente* dans les *Exempli* édités par Ulrich dans *Rom.*, XIII, 53, l. 880, et dans le *Sermon rimé* de Pietro da Barsegapè, l. 421. D'ailleurs, dans les deux premiers passages, le mot a la valeur d'un adjectif plutôt que celle d'un adverbe, comme le v. ital. *chente*.

epsa men, dolza ment. Un second se trouve dans la possibilité pour un vers de se terminer par le premier élément : nous en avons du moins un exemple dans Christine de Pisan, et c'est peut-être une réminiscence de Dante [1] : *Mais la matiere pas de liege Ne fu de quoy elle estoit faite, Ains de blanc yvoire parfaite- Ment belle fu* (Chem. de lonc est. 2272). Un troisième enfin est fourni par l'espagnol, le portugais et l'italien ; les deux premières langues encore aujourd'hui, et l'italien anciennement, dans le cas de coordination des adverbes en -*ment*, adjoignent *ment* à un seul adjectif féminin, soit au premier, soit au deuxième, et le sous-entendent avec l'autre.

Toutefois il ne faut pas prendre comme exemples probants de ce fait les cas où l'adjectif non suivi de *ment* n'a pas une forme indubitablement féminine, ni ceux où l'adjectif a une forme unique pour les deux genres et peut, même sans *ment*, servir d'adverbe. Ainsi ne prouvent rien : *biel et courtoisement* [2], ni *suau e bellamen* [3]. Probants, au contraire, seraient les exemples : *Vers Sarrazins reguardet fierement E vers Franceis e humle e dulcement* (Ch. Rol., 1163), si, en désaccord avec tous les manuscrits, on a le droit de donner cette forme à ce vers ; ou : *Cescune estoit vestue bele et cortoisement* (RAlix., 455,21) [4], si l'on ne fait pas rapporter *bele* au sujet de la façon dont il a été traité plus haut [5] ; ou : *et dure et asprement* (Macaire, 33), si Guessard a été dans le vrai en reconstituant ainsi un texte français d'après une rédaction franco-italienne ; ou : *Ainz fu la guere maintenue Si crüel e si longement* (Guil. Mar., 131) si ce texte ne doit éveiller aucun doute ; enfin (on s'adresse

1. Parad., XXIV, 16.
2. Cité par Förster, *Zeitschr. f. r. Ph.*, II, 88.
3. Cité par Diez (Gr., II³, 463 [429]).
4. Cité comme rapprochement par Müller à propos de ce vers du Rol. que nous venons de citer.
5. Voir le 12ᵉ chap. p. 95.

à un homme) *si te contien si biele et si hautement et a si grant hounour* (Merlin, I, 243).

Il est certain que les exemples assurés de cet usage ne sont pas fréquents en ancien français ; car dans le passage cité par Foerster, l. c. : *Tuit vivum per e igaument* (Chr. Ben., I, 3304), on peut aussi comprendre *per* = lat. *pares*, et *perment* ou *perement*, comme Benoit l'écrit, ne semble avoir été familier qu'aux théologiens. Dans *maintre comunalment*, dont parle Foerster au même endroit, je ne peux pas non plus voir la combinaison de deux adverbes, parce que le premier ne se trouve nulle part, que je sache, et que je ne devine pas ce qu'il pourrait signifier ; j'y vois l'adverbe dérivé du composé inséparable : *maintrecomunal*. De même, dans *bel et bonté* (Watr., 121, 105) [1], je ne vois pas *biauté et bonté*, mais la qualité de [celui qui est] *bel et bon*, la καλοκἀγαθία.

Pour l'omission de *-ment* après le DEUXIÈME adjectif féminin, les exemples sont plus sûrs, notamment dans le provençal : *relliquias c'avia lonc temps gardat Sanctamentz e devota* (SHon., 34) ; *Suaument e devota lo sauteri disia* (ibid., 72) ; *respondet fellamenz e grada* (ibid., 86) ; *Francamen e corteza volra el apelar Aquelz de la man drecha* (Izarn, 253) ; *Bonamens e devota* (Noulet et Chabaneau, Deux Manuscr., p. 18, 33) ; *Onestamens e bona* (ibid., l. 38) ; dans le français : *ce que il diroient, les parties tenroient fermement et estavle* (charte de 1248, dans Romania, XVII, 571a) ; *humelement et mëure* (Règle cist., 475) [2].

1. Cité par Scheler.

2. Pour tout ce chapitre je renvoie maintenant encore à Meyer-Lübke, *Morphologie romane*, § 620.

XV

« Substitution et omission. »

Le chapitre que Diez a intitulé « Substitution et Omission » [1] pourrait s'enrichir de mainte recherche importante. Je vais le compléter ici par quelques observations, et je les présente non comme des échantillons d'une grammaire historique du français que je serais en train de préparer, mais comme une contribution au travail dont un autre voudra peut-être se charger un jour, quand il saura que quelques matériaux ont été déjà rassemblés.

a)

Par les exemples qui suivent, on verra la grande liberté avec laquelle on supprime dans les propositions circonstancielles consécutives non seulement le verbe, mais aussi d'autres membres de la proposition principale, qu'il faudrait répéter si l'on voulait rendre ces propositions complètes : *tant fu biaus varlès que nus plus (ne fu biaus varlès)* (Nouv. frç. du XIII^e^ s., p. 30) ; *Ainsi s'en va si dolans que nus plus* (Enf. Og., 2976) ; *il font Le lit si bel qu'onques nus plus* (Mer., 4717) ; *en tel destroit Est por s'amie que nus plus* (ib., 5335) ; *j'ay ung coursier... si seur du pied que nul plus* (C^te^ d'Artois, 176) ; *fut tant discret que nul plus de son temps* (ib., 184) ; cf. *Nell'estremo occidente Una fera è, soave e queta tanto Che nulla più* (Petr., Canz.) ; *Qual più diversa e nova* (str. 3) ; *s'en a desir si grant Que trop (a grant desir)* (Mer., 5308 var.) ; *S'ert*

1. III^3^, 415 (382) sqq.

si menez de voir que trop ; Car il n'en fera mes biau cop (Jub. NRec., I, 332).

Mais déjà les deux derniers exemples sont peut-être de nature un peu différente : il se peut qu'ici *que* soit employé dans le sens de *comme*. Dans ce cas, la proposition circonstancielle serait une proposition comparative. Puis il est très probable qu'on ne rendrait pas du tout la pensée de celui qui parle, en complétant cette proposition, composée d'un seul mot, par des éléments tirés de la proposition principale. Comparons les locutions suivantes : *Mes* (des plats) *orent tes qu'a deviser* (RCcy, 731 et 3232) ; *Mes orent tieux com a devis* (ib., 460) ; *Del mes qui fu tel qu'a souhait* (ib., 8022) ; *Les siervi si bien c'a devis* (JCond., I, 42, 1380) ; *si seront si petit et si brief que merveille* (Brun. Lat., 235) ; *si volontiers qu'à merveille M'escoutoient* (Watr., 100, 535) ; *il cuidoit tant estre en grace que merveilles* (CNouv. nouv., XXXIII). Si l'on voulait compléter ici, la proposition circonstancielle du premier exemple ne serait pas : *que il orent mes a deviser* « qu'ils avaient des plats à leur gré », mais *que* (ou *com*) *sont mes a deviser* « tels que sont des plats au gré des convives » ; et de même pour les autres exemples. C'est en procédant ainsi qu'on arrive à comprendre les constructions suivantes avec l'infinitif : *malades estoit D'un mal tel que jusqu'a morir* « d'un mal tel qu'[est un mal] jusqu'à mourir » (RCcy, 2723) ; *Estendus si que pour mourir* (Watr., 107, 191) ; *chascuns va Gaufer en son coer si prisant Que pour vivre et morir du tout a son conmant* (BSeb., XVIII, 464) [1].

Dans tous les exemples qui précèdent, on pourrait sim-

1. Cf. *anuit mais vos herbergerai Ça dedens par un tel couvent Que se mes peres vos consent, Quant de cort sera repairiés* (c'est par là que finit la phrase) (Ferg., 26, 20). Cela veut dire « à condition telle que [la suivante, à savoir] si mon père vous le permet ».

plement, et sans altérer beaucoup la pensée, supprimer en bloc *si* ou *tel* et le *que* ou *come* qui en dépend, et dire : *mes orent a devis, a merveille m'escoutoient volentiers*, etc. ; cependant la forme originaire de la pensée se fait facilement reconnaître.

Il en est autrement dans les exemples suivants, où, le plus souvent, *come* n'est pas annoncé par *si* et ne sert plus à comparer deux choses différentes, mais indique, avec un peu plus de force que ne le ferait la locution prépositionnelle suivante toute seule, qu'une action s'accomplit conformément à son but, à sa fin : *bien garniz et apreste Comme de deffendre lor cors* (Ren., 27477 ; M XI, 3107), ce qui ne veut point dire « équipés *comme* ils l'auraient été dans d'autres occasions pour défendre leurs personnes », mais « équipés conformément à leur dessein de se défendre » ; *li tornoiemenz fu lores Toz prez come de l'assembler* (Mer., 213) ; *Monta sor un destrier baucent, Vet s'en toz prez com de joster* (ib., 5447).

Le sens primitif de cette manière de parler s'est tellement perdu que ce *come de* fait fonction de *quant à*, ou même de la simple préposition *de : viers qui vous avés moult mespris si conme d'eaus banir* (Ren. Nouv., p. 305) ; *Sour vous m'en met con d'amender De quanc'oserés demander* (ib., 6521) ; *ne li fali rien Comme de boire et de mangier, Assés en eut et sans dangier* (Jeh. et Bl., 3763) ; *Mengié orent a lor plaisir Con de cel digner a loisir* (Ch. II esp. 3606)[1].

b)

On n'hésitait pas, en ancien français, à supprimer la détermination prédicative à côté du verbe *estre*, lorsque

1. A propos de ce passage, j'ai déjà parlé de ce *come de* et de la locution correspondante *come por* dans la *Zeitschr. f. r. Ph., II, 146*). — Ulbrich (ib., III, 457), à propos du v. 3023, et Ebering (ib., V, 371) s'en sont occupés après moi.

cette détermination figurant déjà avec une fonction identique dans une proposition précédente, soit principale, soit coordonnée, était considérée comme étant encore présente à l'esprit. Cela avait lieu surtout quand les deux propositions avaient le même sujet : *Or soi si graime que ne puis estre plus* (Alex., 22 e) ; *escumeniiés s'en rala Ausi com il i fu venus, Voire plus, s'il pot estre plus* (Mousk., 25390) ; *il durent iestre de s'ounour Et avoient esté maint jour* (ib., 20694) ; *de vostre enfermeté Sui jou dolans, ains ne fui si* (Barl. u. Jos., 239, 28) ; *Gaydes fu liés, onques mais si ne fu* (Gayd., 147) ; *La chambre est clere, c'onques mais ne fu si* (ib., 321) ; *il sunt mout de cas qui sont tenu pour larrecin, quant il sont fet de nuit, qui ne seroient pas* [1], *se li fet estoient fet de jour* (Beauman., 935).

Cette suppression pouvait même se produire quand le sujet de l'une et l'autre proposition n'était pas le même : *Ja mais n'ier liede, chiers filz, ne n'iert tes pedre* (Alex., 27 e) ; *Altresi vus est Flandres legiere a justisier Cum uns vaissels de verre sereit a depecier* (Rou, II, 2223) ; *Si honnorés fu Pinchonnès C'onques menestrex ne fu si* (Cleom., 16529).

Ici se rangent les nombreux passages où une deuxième proposition est introduite par *si* ou *aussi*. Un Allemand, dans ce cas, serait porté à voir dans *si* ou *aussi* un adverbe (= ainsi), substitut de l'adjectif prédicatif. Or ces mots sont de simples adverbes (= aussi, de même), se rapportant, dans sa totalité, au prédicat, dont une partie, l'adjectif ou le participe, est sous-entendue : *Et j'en sui liés, si doi je estre* (Veng. Rag., 139) ; *Il est bien dignes de m'amor, Ausi seroit il de meillor* (Barb. et M., II, 206, 703) ; *Bien sanble roncins mors de fain ; Si estoit il, poi*

1. Sous-entendu *le*, qui est ajouté dans quelques-uns des manuscrits, c'est-à-dire *tenu por larrecin*.

s'en faloit (ib., III, 198, 49) ; *Dut bien la dame estre esgaree ; Si fu ele* (Troie, 15207) ; *Dolans fu li fors roys a le chiere hardie, Ossi fu Taillefers* (Bast., 1213).

Il en est de même, quand *si* se trouve à l'intérieur d'une proposition introduite par *et : li rois lors s'escrie, Li pons soit mis sour les fossés ; Et il si fu* (Ren. Nouv., 952 ; *l'eure que tu nasquis, Soit beneoite, et tu si soies* (Ch. II esp. 4771). Dans ces exemples, *si* n'est pas plus le substitut de l'adjectif prédicatif qu'il ne modifie l'idée de l'action quand il est joint au « verbum vicarium » *faire ;* c'est plutôt *faire* qui, à lui seul, en remplaçant un verbe précédent, détermine suffisamment l'idée de l'action. Quant à *si* placé en tête ou à l'intérieur de la proposition, c'est un adverbe marquant le rapport qui relie la proposition tout entière dont il fait partie, à la proposition précédente : c'est presque une conjonction : *Del dol s'asist la medre jus a terre, Si fist la spose dan Alexis a certes* (Alex., 30 b.) ; *Molt les häi, et ge si faz* (Barb. et M., I, 277, 209). Ici encore, *si* veut dire « également, de même ».

L'emploi de *le* servant à rappeler un adjectif précédent, et dont la langue moderne ne saurait se passer, est, comme nous l'avons vu, généralement inconnu de la langue ancienne. Toutefois il ne lui est pas tout à fait étranger : *soiés Vers moi loiaus, u ke voisiés ; Car vers vous certes le serai A tous les jors ke je vivrai* (Ch. II esp., 11793) ; *Bien sont aparoillié...; Onques miex ne le fut Gauvains ne Percevalx* (Gir. Ross., 149) ; *semble qu'aie esté malade. He las, certes si l'ay je esté De trop plus male enfermeté Que fievre tierce* (JBruyant dans Ménag., II, 6) ; *Il sera moult bien assené, Ne il ne le pourroit mieulx estre* (ib., II, 35 b) ; et d'une façon un peu hardie : *Tels cuide autrui dechoivre, qui devant le sera* (c'est-à-dire *dechëus)* (Bast., 974).

Plus souvent, et à une époque plus ancienne, je crois, on trouve ce neutre prédicatif *le* servant à rappeler un

substantif : *d'ui En quarante jors le (prevos) seras* (Méon, II, 245, 301) ; *Qui est il* (l'homme aimé par Ydoine) ? — *tout por voir le sui* (Amad., 5774) ; *Ainc ne vous tint a son ami, Mais je l'ai esté mult lonc tens* (ib., 6219) ; *Plëust dieu que le (röine) fusse* (Berte, 2512) ; *Dame, mout ai esté pechiere et encor sui* (ici sans *le*), *Et de çou me repent que jou onkes le fui* (Priere Theoph., dans Zeitschr. f. r. Ph. I, 256, 99 b.

c)

Il n'est pas rare que, contenu dans une première proposition, l'auxiliaire d'un verbe conjugué à ses temps composés, soit exprimé seul dans une deuxième, sans le participe qui est sous-entendu : *Nous li avons valu souvent; Aussi avons nous mainte gent (valu)* (Cleom., 14454) ; *L'ont miex benëie et sacree Que il n'ont une autre contree* (Barb. et M., IV, 176, 23) ; *K'encore n'a ëu a ceaus de la Riens nulle a faire, nient plus que Charlos a* (Enf. Og., 1581).

Par une ellipse plus hardie, le verbe de la première proposition n'est point à un temps composé, et c'est de la forme qu'il y a qu'il faut tirer le participe sous-entendu avec l'auxiliaire exprimé dans la deuxième : *Qui de son bon gré fame espouse, Si comme cist a (non à) moi (espousee)* (Méon, II, 300, 243) ; *Si ne moi pot nuz engenier Cum sui or par une mollier* (SJul., 636) ; *cil nos faut qui nous devoit Maintenir et toz jours avoit* (Claris, 5062).

d)

Inversement on ne répète pas l'auxiliaire avec un deuxième participe, quand le sujet des deux propositions est le même. La langue actuelle usant encore de ce procédé, il serait inutile d'en parler s'il n'y avait pas à noter qu'en ancien français l'auxiliaire peut ne pas figurer dans la deuxième proposition, même si son participe a un sujet d'une autre personne ou un complément qui lui est propre : *Ainz*

que m'amie... Aiez baisie, n'ele vous acolé, (Enf. Og., 2778)[1].

Il faut, en outre, remarquer expressément qu'à la suite du participe d'un verbe conjugué avec *avoir*, l'auxiliaire pouvait être omis avec le participe coordonné d'un verbe conjugué avec *être*, et vice versa : *Tant ai porté mon hauberc doblentin Et couchié tart et levé par matin* (Aym. Narb., 391) ; *Il ne si home ne se sont remüé N'en la quintaine feru ne hoordé* (ib., 871) ; *on ne sot qu'il fu devenuz Ne quele partie tenuz* (Escan., 7197)[2] ; *Et Kez, qui lors fu descenduz Ot* (l. *Et*) *mis la main au brant d'achier, Vint vers celui qu'il ot poichier* (ib., 9130[3] ; cf. ib. 7521) ; *Si mar*

1. Je crois que ce procédé se laissera surprendre ailleurs que dans ce passage, le seul que j'aie pour le moment à ma disposition. Dans cet exemple, le pronom *vous*, bien que cela n'apparaisse point à première vue, est tonique. Il est tonique, non seulement parce qu'il est mis en relief par l'anthithèse, mais parce que l'ancien français, pas plus devant le participe que devant un infinitif ou un gérondif, n'emploie les formes atones du pronom ; c'est seulement devant un verbe à un mode personnel que ces formes peuvent être proclitiques ; on peut s'en rendre compte par les exemples suivants où le pronom complément n'est nullement accentué : *Fabloié as or longuement Et moi ledangié durement* (Mont. Fabl., II, 257) ; *Cent chevalier m'i ont mis a destrucion Et moi navré ou cors* (BComm., 184) ; *Du bastard de Sebourc li dites les pus rois, Et comment envers mi a trop esté redois, Moy* (non *M'oy*) *tollu mes prisons par ses mauvais esploix, Si m'a navré ou corps* (BSeb., XIX, 814) ; v. aussi Ebering dans *Zeitschr. f. r. Ph. V*, 326 d.

Dans les exemples suivants *le* et *s'* ne répondent plus à l'ancien usage : *vous jurez que pour estre eschevins vous n'avez prïé ou faict prïer, donné ne faict donner aucune chose ne aussy le promis* (Rois., 129, 7) ; ou : *se fust parti et s'en alé* (Lettre de rémission dans S. d'Angl., LXX).

Par contre, on trouve en ancien français, aussi bien avec un participe qu'avec un infinitif, le pronom atone employé à la façon enclitique des langues méridionales : *Assez li a dit Guert folie E repris le de coardie* (Rou, III, 7074. V. à ce propos *Gött. Gel. Anz.*, 1875, p. 1069.

2. C'est-à-dire *tenu avoit* ; le *z* final n'a aucune importance pour la rime dans ce texte ; v. là-dessus *Zts. f. rom. Phil.*, XI, 424.

3. Pourvu qu'on admette cette leçon et qu'on ne préfère pas cette autre : *Et mist.*

ont hui ma proie prise ne eslevee N'entret en ma chité ne ma gent decopee (Bast., 5641) ; *quant ilz en orent assés joué et esbatu* (S.d'Angl., 173) ; *jusques a tant que revenus serés... Et parleit a mon frere* (BSeb., XIV, 891) ; *De mains amis ai pues estei servis Et eschapeis de perillouse voie* (Bern. LIIs., 471, 1) ; *dix anz vous estes tenus Et les granz assauz maintenus* (Méon, II, 455, 274) ; *Et quant se furent tant tenu Cil du castel et enduré* (Ch. II esp., 9853) ; *tu t'en es tant dementé Et prïé a si grant instance* (VGreg., I, 1673) ; *Et tant vos estes travelliés et pené, Les nuis vellié et les jors jëuné* (Meyer Rec., p. 239, note) ; *quant nuls hom s'est delités Es prosperités de cel munde... Et en pekiet perseveret* (GMuis., I, 5) ; *Pour vous se sont mortefyet, Junet, ploret et vous pryet* (ib., I, 21) ; *je me suy delités Et mis me n' coer ou temporel* (ib., I, 25) ; *A li se sunt tourné et lor dame oublïee* (Gaufr., 310) ; *Ains c'on se fust baigniés ne fait departison* (Bast., 5943) ; *il s'estoit obligiés a leur dit tenir et fete sëurté par pleges* (Beaum., 1296)[1].

On trouve pareilles constructions jusqu'aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles : *pour quoy ainsi soudainement estoit party de son repous et envahy les terres* (Rabel., I, 28) ; *nos majeurs qui... se sont privez de la gloire de leurs biens faitz et nous du fruict de l'imitation d'iceux* (Jo. Du Bellay dans Darmesteter et Hatzfeld, Seiz. siècle, 201) ; *N'y sont-ils pas montés et fait de mêmes mains Des règles aux troupeaux et des lois aux humains?* (Rotrou, SGenest, I, 3)[2].

1. Ebering, l. c., p. 368, a réuni des exemples de la même famille dans Froissart. Pour le provençal, je cite : *li sant se son mudat O fach alcun viaje* (SHonor., 63).

2. Comme l'a fait remarquer Morf dans *Lit. Bl., 1887, col. 215*, la construction en question est principalement employée quand l'un des deux participes est celui d'un verbe réfléchi. Cela ne change rien au fait qu'à la rigueur les deux participes réclament chacun un

β)

Un adjectif peut, en ancien français, aussi bien qu'en allemand, qualifier un substantif exprimé dans une proposition précédente et représenter ce substantif sans que celui-ci doive, comme aujourd'hui, être rappelé par *en* [1] : *Peor avez ëu sanz faille.* — *Par foi, fet il, vos dites voir ; Ja ne cuidai si grant avoir* (Ch. lyon, 1270) ; *nuz se voit com un ivoire, S'a grant honte, et plus grant ëust, Se il s'avanture sëust* (ib., 3021) ; *Sun cheval i perdi, ki ert de grant valur, Mais li duna* (l. *duna li*) *Richart e plus bel e meillur* (Rou, II, 3890) ; cf. *no sai nomnar lo fil, Mas molt perforen de bon e de sobtil* (Boeci, 187).

Cette omission d'un substantif peut coïncider avec celle d'un infinitif qui dépend d'un des verbes *pouvoir*, *vouloir*, *laissier*, *faire* et autres pareils et qu'on doit inférer d'après le verbe de la proposition précédente ; alors l'expression, sans cesser d'être claire, revêt une concision tout à fait particulière : *ses janz... refont Si grant duel que greignor ne pueent* (Ch. lyon, 1247) ; *De ce avoit grant volenté, Si grant qu'il ne povoit greignour* (Cleom., 14235) [2].

auxiliaire diffèrent. Il n'est d'aucune conséquence pour mes exemples, dont les participes sont au nominatif, que les verbes réfléchis aient eu leurs temps composés conjugués avec *avoir* dans tout le domaine du français, et non pas seulement au nord-ouest. L'explication proposée par Morf, de *eschapeis*, dans le passage de *Bern. LHds.*, par un verbe transitif *eschaper*, est admissible ; mais elle n'est pas nécessaire et elle ne me semble point préférable. — Je cite encore : *siamo iti ricercando... nè sopportato che sia guasta l'antica forma* (Deputati al Decam., p. 20 (Fanf.) ; *delle fatiche di quelli... ci siamo spesso valuti.., et ove ci paja aver ricevuto ajuto, gratissimamente confessato* (ib., 21). Ainsi ces dignes philologues suivent l'exemple de leur auteur, dont Fanfani, dans ses notes sur le Décaméron, a extrait quelques exemples de cette construction (I, p 180, II, p. 6 .

1. On sait les conditions auxquelles est soumis ce *en* chaque fois qu'il doit être employé ; v. là-dessus la 3e série de ces Mélanges chap. 8.

2. *On ne peut plus* « au plus haut degré possible », dans la langue actuelle, présente quelque chose d'analogue.

L'emploi de *en*, presque indispensable aujourd'hui, est beaucoup plus restreint en ancien français. Il y est assez fréquent lorsqu'il signifie « du nombre ou de la quantité en question » ; mais, quand il veut dire « de l'espèce en question », il n'est guère en usage, à mon avis, qu'avec des désignations numérales, parmi lesquelles, sans doute, doivent se ranger *un*, *nul* et les superlatifs ; puis on l'emploie encore avec des pluriels ; mais, même dans tous ces cas, son emploi n'est point obligatoire. Ainsi l'on trouve fort bien : *E en sa lunaisum Vint e nof jurz cuntum. Trente en dŏust aveir* (Ph. Thaon Comp. 2353) ; *li samble bien ke uns seus jors en dure quarante* (HVal., 556) ; *pour un home a armes que il avoit en sa compaignie, cil d'Acre en avoient bien trente* (Joinv., 8b) ; *Or nos aidiés tant ke soiens monté. — Dist Rainouars : volentiers en non dé ; Jan* (non *Ja n'*) *avrés un tout a vo volenté, Et tout cist autre, ja nen* (non *n'en*) *ert trestorné* (Alisc., 165 [1] ; *Mais por fame que pas n'avoit, Le blasmoient moult si ami,... Il dist, volentiers en prendroit Une bonne, se la trovoit* (Barb. et M., III, 1, 11) ; *De sa premiere fame ot deus vaslez anfanz,... Puis an reprist une autre* (Ch. Sax., I, 10) ; *S'il ëust une nue espee, Tost l'ëust en son cuer boutee. N'en a nule* (ou *Nen a?*) (Fl. u. Bl., 799). Mais à la différence de ces exemples, il n'eût pas été possible, à ce que je crois, d'introduire *en* dans les exemples cités plus haut : **ja si grant n'en cuidai avoir*, **Richarz l'en duna plus bel* [2].

1. Bien que le mot *destrier* ne soit nulle part dans la phrase, l'idée de cheval est tellement éveillée dans l'esprit par *monté*, que l'emploi de *en* est tout naturel.

2. Dans Ch. Rol., 620, 640, 1850, il faut lire *nen* et non *n'en*. Dans Ch. lyon, 1676, *çant*, qui justifie *an* du vers suivant, ne manque que dans un manuscrit. (Il faut donc rejeter la leçon admise par Holland [N. d. trad.]). — On trouvera maintenant d'autres exemples du phénomène dont nous venons de traiter dans ce paragraphe, chez ELotz, *Auslassung, Wiederholung und Stellvertretung im Afz.*, Marburg, 1885.

f)

Sur l'omission, devant un génitif attributif, d'un substantif remplacé tout au moins aujourd'hui par le démonstratif *celui*, et qui pouvait l'être déjà anciennement soit par *celui*, soit, on le sait, par l'article défini, je n'ai pas à insister ici, après ce qu'en a dit Diez dès la première édition de sa Grammaire et après les observations présentées sur ce point par moi-même et par Gessner [1].

Mais faut-il ranger des exemples comme : *Si oil resamblent de faucon* (Méon, I, 268, 2436) ; *E qui vis adonc sa color, Ben semblet que fos d'aimador* (Flam., 2992) sur la même ligne que des exemples comme *son règne n'a pas été d'un roi fainéant* (Rev. bl., 1886, II, 333 a) ; *Son sourire semblait d'un ange* (A. de Musset, Nouv. Poés., Lucie) ? Peut-être, en dépit d'une apparente analogie, a-t-on affaire dans le passage du poète moderne à une construction tout autre que celle de l'antique fableau. La langue moderne, en effet, imite fréquemment la construction latine bien connue : *constat virorum esse fortium toleranter dolorem pati*, ce que ne fait pas, à ma connaissance, l'ancien français, et rien n'était plus facile à qui dit *cette manière d'agir est d'un honnête homme* [2], de procéder avec *sembler* comme il procédait avec *être*. Quant au poète ancien, il a pu fort bien se permettre de ne pas répéter le substantif, à la façon dont il a été parlé tout à l'heure, suppression courante de son temps, interdite maintenant. Ces constructions ancienne et moderne présenteraient donc, malgré leur semblant d'analogie, des survivances de deux constructions latines différentes.

1. Voir mes notes sur l'Alexandre provençal, l. 60 et Gessner, *Programm I, Zur Lehre vom französischen Pronomen*, p. 33, 9 a. On y trouvera des exemples du vieux français, qui ne sont pas dans Diez. V. aussi ci-dessus, p. 8.

2. Mätzner, *Syntax* I, 215.

g)

Un pronom atone, complément d'un verbe, n'avait pas besoin, en ancien français, d'être répété avec un verbe coordonné, quand celui-ci le voulait au même cas que le premier. C'est là une omission dont il a été mainte fois traité [1].

Mais, chose digne d'attention, cette omission pouvait se produire même lorsque le deuxième verbe exigeait pour le pronom un cas différent. J'ai déjà étudié cette particularité ailleurs [2]; je me contente ici d'ajouter de nouveaux exemples : *Si la reheise et fet grant joie* (Erec, 6465); *Chascuns l'ama et porta fei* (Troie, 7378); *les hons clers tretouz seurmonte Et les a conclus et fet honte* (Gui SCat., 412); *s'onques m'amates Ne onques lëauté portates* (Claris, 1376); *ses retenoit Et chevaux et armes donoit* (ib., 4180); *moult lor avoit fait d'ahans Et avoit menés jusqu'al prendre* (Mousk., 22239); *elle m'a loyalment amé Et ce qu'elle avoit, presenté* (Sone, 12114); *il lor dona armes et apareilla honorablement* (Turpin, 1, 10, 8); *Chevalier l'adoubai et si donnai colee* (BSeb., VII, 71); *il li coperont (la teste) ou feront enrõer* (ib., XIX, 1004); cf. *Chi legge mi prescriva o tenga a freno* (Gerus. lib., IV, 57 [3].

On comprend que, lorsque les deux formes verbales coordonnées sont des infinitifs, le deuxième perde d'autant plus facilement son complément pronominal, que l'on eût été forcé, à moins de recourir à l'enclise, de se servir de la forme tonique du pronom : *tant honerer te vout Et doner de se grasce tant* (Rencl. C, 67, 3); *Corone d'or li fait porter Et comme s'oissor honorer* (Fl. u. Bl., 3142);

1. V.Mätzner, *Syntax* II, 34; Klatt, *Die Wiederholung und Auslassung*, Kiel 1878, p. 15; Ebering dans *Zeitschr. f. r. Ph.*, V, 364; pour les pronoms réfléchis, v. Martin à propos de Ferg. 45, 20.

2. *Gött. Gel. Anz.*, 1875, p. 1071.

3. On n'est donc pas obligé de supposer avec Foerster un substantif *acole* au v. 2463 du Ch. lyon pour un manuscrit qui porte *Qu'ele li fet joie et acole*.

Nus ne le puet conforter Ne nul bon consel doner (Auc., 7, 5) ; *tresbien en font penser Li rois et la rëine et forment honorer* (Berte, 129) ; *Ainceis li fai toz les membres trenchier, Ardeir en feu ne l. ou) en eve neier* (Cor. Lo., 196) ; *Nus ne me porra tolir Joie ne metre en pesance* (Tr. Belg., I, 68).

Il en va de même pour des participes qui, conjugués avec un même auxiliaire, *avoir*, appartiennent à des verbes régissant un cas différent : *Navree* (sc. *m'ont*) *molt et mun pälie tolud* (Cant. d. Cant. dans Meyer Rec. 208) ; *Qui tant m'as fait male desconvenue Et decachié et ma terre tolue* (Og. Dan., 10320) ; *l'avoit toudis Soucouru, nouri et valu* (Mousk., 17256) ; *quant m'ot salüé Et un sotif regart rüé* (Poire, 2447) ; *m'avés dite Si tresgrant honte et si despite* (Ch. II esp., 2829) ; *l'ot fait chevalier Et donnet armëures* (BSeb., XIX, 660) ; *Il m'a le bracq copet et navret malement* (ib., XX, 538).

Cette dernière construction n'est pas encore tout à fait étrangère à la langue moderne : *le roi Servius... Nous a ravi nos biens et mis en esclavage* (Ponsard, Lucr., IV, 1) ; *il m'a élevée, nourrie, tenu lieu de tout ce que j'avais perdu, et mariée enfin* (Augier, Lionnes, II, 2).

La nature de la construction en question ne se trouve pas altérée par le fait que le complément du premier verbe se présente sous la forme d'un nom : *Diu en rent graces et mercie* (Fl. u. Bl., 1093) [1] ; *As citeains parolent et misent a raison* (RAlix., 219, 25) ; *De femmes et d'enfans et de maint träitour Delivrerent le plache et misent a dolour* (Bast., 1074) [2].

Elle n'est pas plus altérée quand on a affaire, au lieu de pronoms personnels, à des pronoms relatifs : *chius que j'ai nourri... Et donnet a ma court tout le sien desirier* (BSeb., VI, 461).

1. Le manuscrit, paraît-il, porte *etl.*
2. Scheler a raison de dire qu'il faut sous-entendre *les* devant *misent.*

XVI

Prépositions désignant un rapport de temps devant des substantifs suivis de participes prédicatifs[1].

Diez [2] mentionne le fait qu'en espagnol et en portugais, pour mieux faire ressortir le rapport de temps exprimé par un participe passé absolu (accompagné, en général, de son sujet), on le fait précéder de la préposition correspondant à ce rapport, *despues de* [3], et il conclut ainsi : « cf. it. *dopo cotai parole fatte Venni quaggiù* (Inf. II, 111) ; fr. *après ces affaires réglées les princes se séparèrent ; après la mort du comte et les Maures défaits* (Corn. Cid) »[4]. Diez nous invite donc simplement à comparer, sans vouloir dire que les phénomènes observés dans les quatre langues soient identiques, et c'est là une question qui vaut bien la peine d'être approfondie.

Disons tout d'abord que l'exemple tiré du Cid (V, 1), n'est point du tout heureux, car la dépendance que, selon Diez, la préposition aurait avec *les Maures défaits* est pour le moins douteuse ; et voir dans ce dernier membre de phrase une proposition participiale absolue, est une inter-

1. Sur quelques points de ce chapitre, Stimming a exposé des opinions divergentes dans *Zeitsch. f. r. Ph. X*, 526, sqq. (1886).

2. Gr. III[3], 270 (248).

3. Voici un exemple portugais : *logo depois de realisada a fuga* (Diniz, Casa mour., II, 89).

4. Ajoutons : *après ma lettre écrite, j'ai passé dans la chambre de ma mère* (Nouv. Héloïse, I, LXIII) ; *depuis la lettre reçue, je suis allé tous les jours chez M. Silvestre* (ib., II, XXII) ; *vers huit heures, après la nuit tombée* (Zola, Débâcle, 622).

prétation très justifiable. D'ailleurs, les éditions que j'ai pour le moment sous les yeux, mettent une virgule après *comte*. Il eût été préférable de citer : *Et peu de généreux vont jusqu'à dédaigner, Après un sceptre acquis, la douceur de régner* (Cinna, II, 1). Voltaire qualifie de *pas heureux* le premier hémistiche du deuxième vers, mais sans nous dire ce qu'il y trouve à reprendre.

J'ignore d'où Diez a tiré le premier des deux exemples français qu'il a cités ; mais peut-être faut-il encore séparer la construction participiale de ce que Diez a cru être une préposition en rapport avec cette construction.

En outre, on aurait pu sans hésitation rapprocher l'italien des deux langues du sud-ouest, puisque la combinaison avec un participe absolu de la préposition signifiant « après », y est aussi d'un emploi fréquent : *dopo già viziata e contaminata la natura* [1], et, comme en espagnol, on l'y rencontre avec suppression du sujet : *dopo morti, tutti si puzza a un modo* (Giusti, Prov. tosc. 204).

Et pour le français maintenant et l'exemple de Dante : *dopo cotai parole fatte*, ainsi que cet autre du même poète : *dopo il sol partito* (Purg., VII, 54)? Le phénomène y est-il essentiellement différent par le fait que le sujet est en tête et que le participe suit? Et, si nous faisons appel à l'ancien français : *après l'aube crevant* (JCond., II, 1, 15), le phénomène se trouve-t-il aussi modifié par suite de la présence d'un participe présent au lieu du participe passé, que nous avons vu être seul employé précédemment ? En tout cas, ici, la préposition ne fait point ressortir une idée renfermée dans la construction participiale, ainsi que Diez le suppose pour les exemples qu'il cite. De plus, il y a bien d'autres prépositions qui s'emploient devant cette construction tout aussi bien que *après*. Ainsi l'on trouve dans Cor-

1. Voir, p. ex., le Dictionnaire de Manuzzi à l'article *dopo*, VIII.

neille : *Avant ce jour fini, ces mains, ces propres mains Laveront dans son sang la honte des Romains* (Hor., III, 6) ; dans les anciens textes : *Li rois les fera pendre ains le solel escons* (RMont., 189, 19 ; de même ib., 205, 1) ; *ançois midi passé* (ib., 399, 19) ; *ainz le soleil cochié* (Cor. Lo., 1377) [1] ; *ainz quinzaine passee* (Aye, 25) ; *ainçois prime sonee* (Barb. et M., I, 191, 809) ; *ainz soloil esconsé* (Ch. Sax., II, 33) ; *droit* (l. *endroit* ou *droit* a), *l'aube esclairie* (ib., I, 174) ; *parson l'aube esclarcie* (GViane (B 1241). — et avec le participe présent ou le gérondif : *ainz lo soloil colchant* (RMont., 387, 34) ; *ançois les cos chantant* (Mitth., 37, 26) ; *ains soleil levant* (Cleom., 16750) ; *devant soleil luxant* (Rom. u. Past., I, 43, 2) ; *devant soleil levant* (JCond., II, 1, 16) ; *ansçois la semainne issant* (ib., I, 358, 97) ; *Le duc vos mosterrai ains quinze jors passans* (God. Bouill., 108) ; *parson l'aube aparant* (RMont., 92, 13 ; 342, 34 ; Mitth., 47, 9) ; *parsom le coc chantant* (Gayd., 11) ; *parson l'aube aparcissant* (Chr. Ben., 34697), *endroit prime sonnant* (Gayd., 11) ; *androit le coc chantant* (Ch. Sax., I, 162) ; *androit none sonant* (ib., II, 78) ; *Et quant ce vint* a *l'aube aparisant* (HBord., 138) ; *Ansi nos deduirons a la lune luisant* (Ch. Sax., I, 158) ; cf. *E duret tro la nuh mesclan au ser* (GRoss., 2222) ; *infino a passata l'ora del dormire* (Bocc. Decam., Introd. della giorn. V).

Pour expliquer la chose, on pourrait supposer que la construction participiale est en soi la désignation d'un certain temps, et que, pour préciser l'époque où se fait l'action marquée par le verbe au mode personnel, on emploie une préposition indiquant si cette action se passe *avant*, *après*, *pendant* le temps désigné par la construction participiale, qui est considérée comme un tout.

1. *Colchier* dans l'édition Langlois ; l'assonance autorise cette forme aussi bien que l'autre.

C'est d'une façon analogue que *chez moi* est employé comme étant en soi une détermination de lieu ; mais on peut la faire précéder de *de*, de *jusque*, de *vis-à-vis de*, etc. pour indiquer si l'action est considérée comme partant du lieu qui est désigné par cette locution ou se dirigeant vers ce lieu, etc.

Mais cette supposition irait à l'encontre de l'ancien français, qui, précisément, montre la plus grande richesse en locutions de ce genre ; car la construction avec le participe absolu, comme détermination de temps, y était presque inconnue, ce qui est confirmé par l'absence d'exemples de vieux français dans Diez. Il est fort douteux qu'on ait jamais dit *soleil levé* avec le sens de *cant solaz fu levez* [1].

Aussi sera-t-il plus juste de considérer la préposition comme étant en rapport direct seulement avec le substantif, et de donner au participe le nom de détermination prédicative, d'apposition, ou tel qu'on voudra, sauf celui de simple attribut : *ainz soleil levé* signifie « avant le soleil, celui-ci étant considéré comme levé » [2]. En d'autres termes, ce n'est pas à une construction nouvelle, propre au français, qu'on a affaire ici, mais bien à la construction latine si

1. On sait qu'il n'y a rien de plus commun, en vieux français, que le cas oblique absolu d'un nom accompagné d'un participe ou d'un adjectif qui, en qualité de complément prédicatif, s'accorde avec ce nom. Voir Nehry, *Über den Gebrauch des absoluten Casus obl.*, Berlin 1882, p. 48 sqq. Mais qui ne s'apercevra pas que cette construction sert presque exclusivement à indiquer la manière et sert très rarement à indiquer le temps ? Si l'on trouve : *Chascune des besoingnes preste Et si bien compassee...*, *Li rois fait...* (GGui. I. 1347) ; *Li rois, ces choses ainsi faites, Fist...* (ib., I. 5967) ; *murent, Lor besoingnes bien atornees* (Ruteb., II, 155), et d'autres exemples analogues (v. Nehry, p. 59), ce sont des tournures tirées du langage des écoles et des chancelleries.

2. Nyrop (*Rom.*, IX, 616) semble avoir voulu se prononcer contre mon interprétation ; mais je ne suis pas moins que lui convaincu qu'aujourd'hui on n'a plus conscience du sens primitif de ces tournures. Toutefois, malgré ses objections, je persiste à croire que *rex interfectus* et *le meurtre du roi* ne sont pas la même chose.

connue *ante primam confectam vigiliam*, *post Punicum primum perfectum bellum*, etc., qui a survécu en français.

C'est la même explication qu'il faut donner pour les exemples des langues du Midi dont il a été question plus haut. Car, si le participe y précède le substantif, afin qu'on voie immédiatement après la préposition ce qui, pour ainsi dire, est la condition à laquelle seule doit se faire la combinaison de la préposition et du substantif, si *dopo levato il sole* signifie « après étant considéré comme levé le soleil », le sens de la construction n'en est pas, pour cela, essentiellement modifié.

Il ne l'est pas davantage si, comme cela arrive çà et là, le substantif en rapport avec la préposition n'est pas exprimé à côté du participe, soit qu'il l'ait été un peu plus haut, ou qu'il le soit un peu plus loin, soit encore que, étant facile à sous-entendre par la présence du participe, il ne soit pas exprimé du tout [1].

Il y a d'autres phénomènes dans la langue italienne qui se rapprochent de ceux dont on a traité dans cet article ; mais, comme ils ne se rencontrent dans le français à aucune époque de son histoire, ce n'est point le lieu de les étudier ici.

1. Voir quelques exemples pour ce dernier cas dans l'ouvrage si utile et fait avec tant de soin de Vockeradt, *Lehrbuch der ital. Sprache*, Berlin 1878, § 316, 7.

XVII

Que « relatif sans antécédent »

On pourrait trouver à redire à cette expression « relatif sans antécédent », en ce qu'elle semble renfermer une *contradictio in adjecto*. Voici, cependant, ce qu'il faut considérer. Les propositions relatives introduites par un pronom relatif qui se rapporte à un substantif ou à un pronom démonstratif, peuvent servir à détacher certains individus de l'espèce indiquée par le substantif, ou, plus généralement, de la totalité des personnes ou des choses. Or les langues qui disposent de ce moyen emploient les mêmes propositions relatives sans indiquer le cercle plus vaste dont on détache les individus déterminés en particulier. Dans *les savants (personnes) qui pensent que...*, la périphérie du cercle plus large dont on veut détacher le cercle plus étroit de ceux qui pensent quelque chose, est tracée par le terme générique *savants*.

A côté de cette tournure, il en existe, nous le savons, une autre : *Qui pense que...*, où le cercle plus étroit est délimité de la même façon que dans la première, mais où l'on ne dit pas quel est le cercle plus large.

Ce n'est pas ici le lieu d'insister plus longuement sur cette distinction ; je n'en ai parlé qu'afin d'expliquer l'emploi du terme « relatif sans antécédent » pour le relatif dans la deuxième tournure. Si cette dénomination semble contraire à la logique, c'est que les termes consacrés de « proposition relative » et « pronom relatif » sont des signes imparfaits des choses qu'ils ont à exprimer.

L'ancien français faisait du relatif sans antécédent un emploi beaucoup plus large que la langue moderne. Celle-ci, on le sait, fait dépendre d'un pronom démonstratif ou, pour nous servir du terme accoutumé, d'un pronom déterminatif, le relatif qui ne se rapporte pas à un substantif. Parmi les rares exceptions à cet usage[1], il faut ranger aussi, à mon avis, les locutions *que je crois*, *que je pense*, *que je sache* (cf. lat. *quod sciam*), qu'on intercale dans une proposition[2] : *ce sera, que je crois, dans huit jours, au plus tard* (Quinault dans Littré) ; *on aura, que je pense, Grande joie à me voir après dix jours d'absence* (Molière, ib. ; *Monsieur..., l'ardente amour Verra, que vous croyez, la promesse accomplie* (id., Sganar., sc. 23 ; *l'exemple de la Bruyère, donnant le manuscrit de ses Caractères à la petite fille de son éditeur, enfant qui l'amusait par son babil, n'a pas eu, que je sache, beaucoup d'imitateurs* (Ampère, Prom. en Amér.).

C'est à tort que les grammairiens allemands traitent de ces locutions dans le chapitre concernant l'emploi du subjonctif dans les propositions principales. Ils le font pour la raison que *je ne sache pas* se présente comme proposition indépendante. Mais il en va pour *je ne sache pas* tout autrement que pour les autres locutions. Celles-ci, d'abord, ne sont point des propositions principales ; en outre, ce qu'elles offrent de particulier n'est pas le subjonctif ; cela est évident pour *que je crois* et ne l'est pas moins pour *que je pense*, en dépit des réserves que croit devoir faire Mätzner sur la nature du mode dans cette expression. Dans cette question du mode, on n'aurait point dû perdre de vue qu'une proposition principale affirmative veut à l'indicatif l'incise, et qu'une négative la veut au

1. Voir ci-dessus, p. 13 sqq.

2. V. là-dessus Diez III[3] 375 Anm. 345 note, Mätzner, Gramm.[3] § 113, Synt. I 130, Schmitz[2] 236, Hölder 401, Littré *que* 6.

subjonctif ; ainsi le mode de ces propositions parenthétiques est réglé de la même façon que celui des propositions relatives [1].

La particularité qu'offrent les locutions en question est la même que celle qui caractérise en ancien français, et sporadiquement dans le français moderne, les propositions relatives introduites par *qui*, dont on dit, avec plus de concision que de justesse, que leur *qui* est l'équivalent de *si l'on*. De part et d'autre, la proposition relative fait intervenir une personne ou une chose existante ou supposée existante sans la mettre en rapport direct avec ce qui est énoncé dans la proposition principale. Ce qui, dans nos locutions, intervient sans ce rapport direct est le contenu, l'étendue de ma croyance, de ma pensée, de mon savoir, et leur seule intercalation dans une proposition indique que je restreins la réalité de ce qui est énoncé par cette proposition. C'est comme si l'on disait, en développant davantage : « cela arrivera dans huit jours ; bien entendu, il s'agit seulement de ce que je crois » ou « Rien d'analogue ne s'est plus jamais produit dans le domaine de ce que je sache. »

En allemand, par l'indicatif qui s'emploie aussi dans le deuxième cas *so viel ich weiss* (sais), on se réfère à l'étendue de son savoir réel, qui ne comprend pas le contenu de l'énonciation affirmative ; en français, par le subjonctif, on se contente de supposer une certaine étendue de son savoir, laquelle comprendrait le contenu de l'énon-

1. Cela ne veut pas dire que toute proposition relative dépendant d'une principale négative doive être au subjonctif, comme on pourrait le conclure de l'exposé de mainte grammaire ; s'il en était ainsi, un écolier docile en viendrait à écrire : * *je ne connais pas le livre dont il soit question*. Non, cette règle ne s'applique qu'aux cas où la proposition relative détermine une personne ou une chose dont l'existence doit être expressément hypothétique. Sur *je ne sache pas*, v. maintenant en outre Rigal, Rev. d. l. rom. XIX 296.

ciation affirmative, s'il ne fallait pas la nier. Puis, comme toute proposition principale interrogative veut au subjonctif le verbe de la proposition relative déterminant une chose imaginée comme existante et dont l'existence doit être regardée comme hypothétique (*que pourrais-je faire qui me donnât un plaisir plus sensible*?, on intercale aussi *que je sache* dans les propositions interrogatives : *cette fontaine de Merlin est-elle profonde, que l'on sache?* (Feuillet, la Fée)[1].

Les locutions dont nous venons de parler d'une façon certainement trop diffuse pour beaucoup de nos lecteurs, pas pour tous, nous l'espérons, se rencontrent aussi dans l'ancienne langue : *Ja, que je sache, a esciant, Ne vos an mantirai de mot* (Ch. lyon 430) ; *il ne me faut riens que je sache* (Guil. d'A. 1631) ; *je ne dirai chose des mois Por qoi nus perde, que je sache* (Conseil 93) ; *ne li fis..., Que je sache, qui li fust grief* (Ren. 5638) ; *en composa un beau et grand livre... ; mais il n'est encores imprimé, que je saiche* (Rabel. II 15).

De même avec l'indicatif bien justifié : *Lungement parut en Angou... Li gaz e la destructiun Que Hasteins fist, que nus savum* (Rou I 447) ; *Cil deit aveir le gueredun Des biens qu'a fait, que nus savum* (ib. III 412) ; *Car ja ne meteras maaille, Que bien sai, a l'enfant warder* (Rob. et Mar. 739) ; *Car ja deduit n'avra, que je bien sai, En feme qui ainsi soit fouragie* (Tr. Belg. II 125, 14) ;

1. Le subjonctif, à mon avis, ne se justifie pas pour *dans l'éducation d'un prince les premières amours comptent, que je croie, pour quelque chose* (Faguet, Rev. bl. 1898 II 827 a) ; il est, au contraire, à sa place dans l'exemple de Scarron cité par Morf (Lit. Blatt f. germ. u. rom. Phil. 1887 col. 216) : *C'est la première fois qu'il m'avait, que je sache,... donné sur la moustache* ; dans cet exemple il se justifie pour des raisons exposées dans le chapitre II de la deuxième série de ces Mélanges.

Flors devenoient de manieres, Roses et lis et flor de glai Et violaite, que bien sai (Reinsch KE 56).

Il y avait en outre en ancien français un grand nombre de tournures analogues dont quelques-unes étant introduites par *dont*, nous n'avons pas à hésiter sur la nature de *que* : *Et disoient qu'onques mes hon N'iert eschapez, que il sëussent Ne que il öi dire ëussent*[1] (Ch. lyon 573 ; *N'onques öi parler n'avoie De chevalier, que je sëusse,... Qui li chevaliers au lion Fust apelez an sorenon*[2] (ib. 6490) ; *Et dist ke il ne le pëust Miels emploier, ke il sëust* (Ch. II esp. 1320) ; *Unkes n'en demanda trieves, que l'um öist* (Rou II 2207) ; *Ainz n'oi mes tel mal, que mei membre* (Guil. Mar. 8975) ; *Je ne vi onques si grant membre, Que je sache ne que moi membre* (Barb. et M. IV 267, 64) ; *onques mais, ke li menbrast, N'emprist cose k'il n'acevast* (Ch. II esp. 9363) ; *Ne vos vi, don moi sovaingne, onques* (Erec 1010) ; *Onques certes, don moi sovaingne.... mes ne vi Si bel paingne con je voi ci* (RCharr. 1398) ; *chose que j'a mal taingne Ne dëistes, don moi sovaingne* (Ch. lyon 5792 ; *ainc mais, dont ele se menbrast, N'öi tel*[3] *duel dont la moitié Eust au cuer si grant pitié* (Ch. II esp. 820) ; *a demandé... s'il i faut riens qu'avoir doie. — Nenil, biaus sire, que l'en voie* (Barb. et M. I 188, 722). Et encore avec l'indicatif : *Tiebaut, mon frere, en pesa, que je cuit* (FCandie 28) ; *Retient il saudoiers, qu'avés öi ?* (Aiol 1564).

Mais d'autre part, il est facile de se rendre compte que dans les passages suivants, si l'on a affaire à des parenthèses d'une construction analogue, la nature de *que* y est tout autre : *Sire, vers vos ne vel avoir Ire, que m'en puisse*

1. C'est ainsi qu'il faut lire.
2. C'est ainsi qu'il faut lire.
3. Ou : *N'ot öi*, comme on a proposé dans Zeitschr. f. r. Ph. II 143.

garder (Ferg. 15, 13) ; *N'ostelerai, que me soit biel, N'en bourc n'en vile n'en castel. Desi que...* (ib. 76, 11 ; *Vos n'en avrez ja contredit De nul home, que biau m'en soit* (Ren. 6183, M XVI 1329). *Que* signifie ici « à condition que ».

On peut, dans une certaine mesure, hésiter sur la nature de *que* dans ces exemples de *que je (il) puisse : E li reis ad sur seinz juré Ke par hume ke il ëust Devant quatre anz, que il pëust, Le chastel refait ne sereit* (Rou III 3326) ; *Ja, que je puisse, n'i morroiz* (Ch. lyon 3723 var.) ; *par force, que je puisse.... Ne li leirai mon heritage* (ib. 4783 ; *Et cil après lui ne sejorne, K'il puisse, ne grant ne petit* (Ch. II esp. 3521) ; *ne vous mentirai Au mien ensïent, ke je puisse* (ib. 8235) ; *Leré je ci mon compaignon? Nenil, que je puisse, sanz dote* (Ren. 4477, M XIV 751). Le passage de Ren. 3541 : *Ceste n'avra mes, que je puisse*, est remarquable à cause de ses deux sujets différents.

Pour les exemples suivants, on est porté à croire qu'on a affaire à *que* adverbial[1], à cause de la coordination de deux parenthèses où le *que* qui introduit la première, doit être le même que celui qui introduit la deuxième : *rest mout grant folie Que nus hom prenge compaignie A son anemi, que il puisse Ne que autre compaignon truisse* (Chast. II 307) ; *cele part n'ira il mie, Qu'il puist ne que il biau li soit* (Ren. 5529, M XVI 675)[2].

Cet adverbe relatif ou, si l'on veut, cette conjonction a ici le sens de « à condition que »[3], et avec *puisse*, au

1. Morf, l. c., d'ailleurs, n'en est pas convaincu.

2. De pareilles phrases sont aussi amenées par *ou (ubi : vo deshonor, En lieu ou je la conëusse, Ne soufferroie, ou je pëusse* (Escan. 2614) ; *Dame, vienz qui vonz desplëust Ne ferai, dist il, ou je puisse* (ib. 7390 ; *Car homme qui voeille valoir, N'avra* (la dame), *ou il* son oncle *puist, a nul tanz* (ib. 10048 ; *Mais ne l'avra, la ou je puisse* (ib. 10794).

3. Diez III[4] 339 (311). — De même *que* est adverbial ou conjonc-

besoin, on devra sous-entendre un infinitif positif ayant la valeur de l'infinitif négatif du verbe qui se trouve dans la proposition principale : *ne sejorne k'il puisse* (*errer* = *non sejorner*) ; *ne mentirai ke puisse* (*voir dire*) ; *nel lairai ke je puisse* (*remanoir o lui*), etc. Mieux vaut cependant dire que *pooir* signifie « avoir le pouvoir de ne pas exécuter l'action marquée dans la proposition principale ».

Que (*qui*) *je soie* ne me paraît pas plus difficile à comprendre. Qu'on examine les passages suivants : Interpellé pour être entré dans un gué avec son cheval malgré plusieurs avertissements, un chevalier, qui ne les avait pas entendus, absorbé qu'il était dans ses pensées, riposte : *Dahez et, qui vos öi onques Ne vit onques mes, que je soie* (RCharr. 799) ; pareillement *Maudehé ait ki le cuida Et ki le cuide, que je soie* (Perc. 3767)[1] ; *Mal dehait, dist il, ki jou soie, Ki ja mais fera diertiu* (l. *d'iertiu* « avec une charrue ») *roie* (Mousk. 17030) ; *Mal ait... ki la sera, Que* (ms. *Qui*) *je soie, ou je die conte Por les mauvais* (BCond. 97, 43 ; *Et honnis soit il, qui je soie, Que celui pour cointe tenra Qui en tel point se maintenra* (JCond. II 140, 28)[2] ; *ja ne voie je demein, Qui la* (*la char*) *mangera, que je soie* (Ren. 4592, M XIV 851).

Dans tous ces exemples, on a affaire aux imprécations équivalant à une forte négation, dont j'ai parlé, voilà bien des années, dans Commentationes in honorem Th. Mommseni.

tion dans : *elle n'a jamais été malade, que je me souvienne* (MPrévost, Chonchette 174), dont on peut rapprocher *autant que je m'en souvienne, il y a de fort bonnes choses dans la pièce de Balzac* (D'Ennery dans Vte de Spoelberch de Lovenjoul, Autour d'H. de Balzac, 492).

1. Le contexte n'est pas bien clair, mais Keu semble se maudire, dans le cas où il aurait cru quelque chose ou le croirait encore.

2. Ainsi dans le manuscrit. L'interprétation de Scheler (p. 365), qui, à tort, identifie *q. j s.* avec *ou je soie* (ib. 257, 261) n'est pas acceptable.

Berlin 1877, p. 180 sqq. ; il y a ici plus particulièrement la négation de ce qu'on fait, de ce qu'on a fait, de ce qu'on veut faire soi-même. Alors qu'on se contentait très bien de dire « maudit soit celui qui le fait », si l'on n'envisageait que soi et si l'on voulait dire « je ne le fais certainement pas », c'est une assez heureuse addition qu'offrent nos exemples avec le *que je soie* « à condition que je (le) sois », ou *qui je soie* « qui soit moi ».

XVIII

Fusion de la proposition relative avec une proposition objective.

A côté du *que* pronom relatif, le français possède un autre *que*, dont l'étymologie est au fond probablement la même, mais que son emploi doit faire dénommer adverbe relatif. Cet adverbe se rencontre aujourd'hui dans des cas isolés, p. ex. : *du moment que*, *à l'heure que*, etc. ; mais la langue ancienne s'en servait beaucoup plus fréquemment. Elle y avait recours chaque fois qu'en s'énonçant avec plus de netteté, en déterminant d'une façon plus exacte le rôle que doit jouer dans la proposition relative la personne ou la chose désignée par l'antécédent, on aurait compliqué, alourdi l'expression, et cela en pure perte, la simple indication d'un rapport étant suffisamment claire pour l'esprit : *D'une damoiselle vos veul Conter, c'onques ne virent oeul Plus bele riens* (Barb. et M. IV 271, 2 [1].

1. Voir Diez III[3]. 378-381 (348-351 ; Gött. Gel. Anz. 1877, p. 1609 ; Suchier sur Auc. 6, 36.

Peut-être est-ce encore à cet adverbe que nous avons affaire là où *que* fait fonction du nominatif du pronom relatif, avec un substantif masculin ou féminin ou même un nom de personne comme antécédent, et par suite est le substitut de *qui*, ou encore lorsqu'il a le rôle d'accusatif du pronom relatif avec un nom de personne comme antécédent et est par suite le substitut de *cui*. C'est ainsi que nous lisons, on le sait : *cume le fust qued est plantet*... (Oxf. Ps. 1, 3) ; *les choses que a lui apartindrent* (LRois 99 ; *Vers moi que riens ne demant par haussage* (Mätzner, Afrz. L. XIII 28 ; *les omelies ke traites sunt del bienëurous Ezechïel* (Greg. Ez., 1, 3) ; *n'avrat enfant Mais que cel sol, que il para-*

Or quelle est la nature de *que* dans la construction dite « fusion de la proposition relative avec une proposition objective [1] »? Il s'agit là d'un membre de phrase qui, d'un côté, se rattache par un relatif à un antécédent faisant partie de la proposition principale et, en même temps, doit être le régime d'un verbe *sentiendi* ou *declarandi*.

Commençons par les exemples suivants qui sont tous entre eux de même nature :

a) *des raisons qu'il a cru* [2] *que j'approuverais* (dans Diez); *il ne s'épuise pas sur un habil qu'il sait qu'on n'écoute point* (JJRouss. Œuvr. II 132); *le diamant que vous voyez que mon père a au doigt* (Mol. Avare III 12); *Del cors qu'il voit que l'an anfuet* (Ch. lyon 1341); *il n'amainera Ydain Qu'il creanta qu'il i* [3] *menroit* (Veng Rag. 4581); *les conforta par la promesse dau saint esperit qu'il dist qu'il lor envei e reit* (Serm. poit. 94); *deus brebiz siennes que il dit que je li ay mangies* (Men. Reims 405).

Rien n'est plus aisé, paraît-il, que d'expliquer la construction qu'offrent ces exemples : le premier *que* paraît être l'accusatif du pronom relatif ayant pour antécédent un substantif de la proposition principale et régi comme

mal tant (Alex. 8b). Aussi est-il à supposer que, dans les exemples suivants, c'est l'*e* de *que* qui a été élidé, et non l'*i* de *qui* : *icele cuntree Qu'est occidenz numee* (Ph. Thaon Comp. 2572; v. l'introduction de Mall); *as pruveires... Qu'unt la lei a tenir* (ib. 3363); *Oiant plusurs qu'i erent pur sun sermun öir* (SThom. 5337). Il est vrai de dire toutefois que *qui* sans antécédent = celui qui) semble lui-même avoir pu perdre son *i* par élision.

Peut-être encore faut-il dans ce *que* voir seulement le neutre du pronom employé en dehors de son domaine ? V. les exemples que donnent Gessner II p. 2, note et Mätzner, Afrz. L. I 7.

1. Voir là-dessus Diez III[5] 336 (308), Mätzner, Gr. [3] § 246, Synt. II 254.

2. Non *crues*, bien entendu.

3. Non *qui li*, comme écrit Hippeau.

accusatif par une expression composée qui comprend un sujet et un verbe d'où dépend une proposition dont le verbe est transitif. Ce *que* semble être celui qu'on emploierait dans *le corps qu'il voit enfouir ; Ydain qu'il avait promis d'y conduire*. Cette explication s'applique sûrement à *Mes maus... Dont cascuns dist que nus ne sane* (Barb. et M. I 117, 170), où *dont* dépend non pas de *dist*, mais de *dist que nus ne sane*, par le fait et en vertu de la présence de *sane* dans la phrase. De même, on continue à dire : *la maison dont je sais que vous êtes le propriétaire*[1].

On devrait s'attendre à trouver une seconde construction analogue avec un relatif au nominatif, sujet de l'expression composée qui, outre un verbe *sentiendi* ou *declarandi* avec son sujet propre, renfermerait une proposition ayant spécialement pour sujet le relatif ; comme si l'on disait : **le cors qui on voit qu'est enfoiz*. Il n'en est rien ; on a voulu, cela se comprend, éviter le voisinage de deux sujets appartenant à deux phrases différentes, ou, si l'on veut, à la même phrase, mais d'une façon différente. Il était possible, à la rigueur, en ancien français, d'user approximativement de cette tournure, puisque, le verbe *sentiendi* ou *declarandi* pouvant s'y passer de sujet, il ne se produisait pas cette rencontre insupportable de deux sujets.

On trouve en effet :

b) *il faisoit Totes les choses qui*[2] *savoit Qu'a la dame dëussient plaire* (Méon I 174, 9) ; *l'enfant tue por la garde Qui velt q'après resoit ocise* (Méon II 50, 1561) ; *celui... qui li sanble Que des autres soit sire et mestre* (RCharr. 2276, ms. C) ; *avoit en lui tel gendre Qui bien sambloit k'a hounour vousist tendre* (Enf. Og. 5384).

Un premier pas a été fait vers cette construction par celui

1. V. Littré, à l'article *dont*, Rem. 5.
2. Méon écrit sans nécessité *qu'i*.

qui a traduit du latin la Leg. Gir. Rouss.(256) : *Girart... et Berthe...*, *liquel il est certaine chose et manifeste qu'il hont doné toutes lour choses pour nostre seignor*, mais rien qu'un premier pas ; car, au lieu de continuer en écrivant *qu'ont doné*, le traducteur a répété le sujet et écrit *qu'il hont doné*. Pareille anacoluthe se trouve dans : *une frinte ki leva De gent ki li est vis k'il vienent* Ch. II esp. 815[1], ou dans : *del diable qui entreset Cuidoie qu'il vos eneïst* (Claris 8832).

Le latin, en pareil cas, usait de la construction si commode de la proposition infinitive, et il en usait bien au delà des limites où la langue française se l'est appropriée, du moins avant que cette langue n'ait été influencée par l'étude du latin et des langues romanes du Midi. Là où la proposition infinitive est employée en français et y a toujours été employée, c'est-à-dire après les verbes exprimant une action des sens, comme *voir*, *entendre*, *sentir*, etc., ou après *faire*, *laisser* et leurs équivalents, la chose est simple. Elle ne l'est pas moins pour les exemples de l'époque où la proposition infinitive a pris un plus grand développement, comme dans :

c) *les actions que nostre coustume ordonne estre couvertes* (Montaigne), et dans les mêmes façons de parler d'aujourd'hui[2].

Mais lorsque la proposition infinitive n'est pas employée et que la fusion particulière au vieux français, comme nous l'avons vu à *b*), ne peut se produire à cause de la présence d'un sujet pour le verbe *sentiendi* ou *declarandi*, le procédé en question semble être interverti ; car on ne dit pas * *les bestes qui tu vois que mostrent felonnie*, mais :

d) *Les bestes que tu vois qui mostrent felonnie Et que*[3]

1. V. Förster sur ce passage.

2. V. les exemples des grammairiens cités plus haut.

3. Ce *que* est l'adverbe dont nous avons parlé au commencement de cet article p. 156.

l'une vers l'autre porte si grant envie (RAlix. 307, 3 ; *encuntre ces qu'il sont ki furent cumbatëurs forz*[1] (LRois 156) ; *Ces qu'il sorent qui*[2] *voldrent en lealté ester* (SThom. 4695) ; *cil que la rëine dist Qui hier si grant enui li fist* (Erec 1099) ; *Ne dirai chose que je cuit Qui vos griet* (Clig. 3523 ; *Tote la rien bone m'esteit Que saveie qui vos plaiseit* (MSMich. 2929) ; *eslistrent deus clers tels qu'il savoient qui bon fussent a cest message* (Villeh. 105 ; *Ainc Sarrasin ne vi... Que miex vousisse qui fu st crestïennés* (Enf. Og. 7271) ; *cels... que il veit Qui mestier ont* (LMan. 359) ; *Pierre que l'on set qui renoia trois foiz nostre seignor* (Leg. Gir. Rouss. 227) ; *rendre a ceus qu'il sevent qui sont droit oir* (Beauman. 596) ; *la voie Que tu scez et vois qui avoie Toutes gens a chetiveté* JBruyant dans le Ménag. II 20 b) ; *celuy que l'en lui a dit qui lui faisoit la villanie* (XV Joies p. 76)[3].

Rien n'empêche de rapprocher de ces exemples ceux où la deuxième proposition est introduite par un adverbe relatif au lieu de l'être par le nominatif du pronom relatif : *la feme c'on cuide ou il a plus avoir* (Ruteb. II[1] 484) ; *l'avoir departirent A ceus qu'il sorent... Ou il mieulz emploiez seroit* (Claris 7863).

Il s'agit maintenant de déterminer la nature primitive de ce *que*. Car l'hypothèse que le relatif et la conjonction auraient simplement échangé entre eux la place qui leur eût été attribuée dans une construction claire, ne serait suffisante pour personne. Serait-ce le *que* dont nous avons parlé au début de ce chapitre, avec une signification appro-

1. Traduction très libre de *in loco ubi sciebat viros esse fortissimos*.

2. Leçon du ms. de Wolfenbüttel ; Hippeau écrit *qu'il*.

3. V. des exemples de Commines chez Geijer 27 ; d'autres pour le français moderne chez les grammairiens cités et, à l'art. *que* 8, chez Littré, qui recommande de remettre cette construction en honneur.

chante de *dont* dans *cel angre dont il ne saveit pas que ce fust angres* (Serm. poit. 91); ou dans les exemples suivants, où le relatif a déjà remplacé la conjonction avec le pronom personnel sujet: *celui don ele savoit Qui suens avoit esté toz dis* (RCharr. 4204); *li mariages, dont il dist A qoi li siecles se tenist* (Barb. et M. II 400, 205); *Est ce Nerbone dont l'en m'a tant conté, Qui toute Espangne sormonte de fierté?* (Aym. Narb. 280); *Cou est li deus dont li sovient Que Ganors fist al congié prendre* (Ille 5346); *pourquerra Trestout dont il penssera Qui li doive mestier avoir* (Escan. 7609); *Ayglinz, dont il est bien fis Qui sour toute rienz le haoit* (ib. 10680)?

Si, en effet, nous avions affaire à ce *que*, il faudrait supposer que, dès l'origine de la langue, un changement de construction serait devenu la règle, que la proposition objective qu'on s'attendait à voir après le verbe *sentiendi* ou *declarandi*, amenée par la conjonction *que* avec un pronom personnel sujet, aurait été abandonnée pour une proposition relative où, à la liaison précédente, qui était inexacte, au moyen de l'adverbe relatif, aurait été substituée la liaison exacte, au moyen du pronom relatif.

Voilà qui, en soi, est supposable, mais, à mon avis, peu vraisemblable, à cause précisément de la rareté des exemples où l'on trouve ce qui devrait être la forme primitive et naturelle de cette construction: *qu'il*, *qu'elle*, etc., au lieu de *qui*. Bien qu'en petit nombre, les exemples n'en manquent pas :

e) *Berars... C'on dist k'il fu mors el gravier* (Mousk. 9987); *cil que tu dis que il sont Li mesage* (ib. 5565); *Aucunes fois seult l'en baisier Tel main qu'en vodroit qu'el fust arse* (Rose 8131); *uns freres Qu'ele disoit qu'il ert ses peres* (ib. 12991); *uns Alemans... que on disoit que il avoit estei fiz sainte Helizabeth* (Joinv. 66 d); *les Tarta-*

rins que on disoit que il estoient vers Saiete (PSarrasin dans le Joinv. de Michel, 311).

Aussi est-il peut-être plus naturel de voir dans le *que* en question le même neutre relatif dont nous nous sommes occupés plus haut, p. 149 sqq., à propos de *que je crois*, *que je sache*. Si on l'admet, le *qui* suivant se trouve aussitôt justifié ; seul, l'ordre dans lequel se suivent les deux propositions peut tout d'abord paraître étrange ; car si *que tu vois* signifie à peu près « à ce que tu vois », on s'attend à voir cette proposition intercalée au milieu de la proposition relative : *les bestes qui — que tu vois — monstrent felonie*, ou au moins rejetée à la fin. C'est, en effet, cette dernière place qui lui a été attribuée dans : *Des biens qu'a fait, que nous savum* (Rou III 412). Mais c'est dans la langue actuelle seulement que de deux propositions accessoires, dont l'une dépend de l'autre, on place la subordonnée tout de suite après la conjonction ou le relatif de la superordonnée. L'ancienne langue aimait à la placer avant le mot introducteur de la superordonnée [1] : *j'ai ma dame a ce menee, S'ele parjurer ne se viaut, Que tot aussi com ele siaut, Iert vostre dame et vos ses sire* (Ch. lyon 6685) [2] ; *Et envoia... Por le conte..., Si con la veut vive veoir, Qu'il viegne a lui* (Amad. 7032) ; *Si dist, par Mahomet, que chius sages seroit Qui...* (Bast. 892) [3] ; *lui dist, s'il ne se tient pour oultré, que de sa vie n'est riens* (C^te^ d'Artois 73) ; *lui dit... qu'elle avoit envoyé quérir un carrosse pour en sortir, et parce qu'il seroit longtens à venir et que le sien pourroit*

1. C'est ce que j'ai montré dans Gött. Gel. Anz. 1875, p. 1078, et JVahlen constate le même usage pour le latin, v. Sitzungsber. d. Kgl. preuss. Akad. d. Wiss. 1882 II 265.

2. Cf. 5063, 6645, où, au lieu de propositions accessoires, il y a des membres de phrase qui précèdent la conjonction de la proposition à laquelle ils appartiennent.

3. Dans cet exemple, c'est la formule d'affirmation *par Mahomet* qui peut être considérée comme équivalant à une proposition accessoire.

être plûtôt prêt, qu'elle le prioit de l'envoyer quérir (Scarron, Rom. com. I 9); *Apprenez .., s'il vous a fait voir des marques de bonté..., Qu'il saura bien montrer...* (Mol. DGarcie II 6); *Mais savez-vous aussi, lui trouvant des appas, Qu'autrement qu'en tuteur sa personne me touche, et qu'elle est destinée à l'honneur de ma couche?* (id., Ec. d. mar. II 2, 402) [1]; *On dirait, quand tu veux, qu'elle te vient chercher* (Boil. Sat. II 7); *es-tu bien sûre, s'il avait cru possible d'arriver au résultat espéré, qu'il aurait si vite abandonné la partie?* (Rev. bl. 1899 II 19 b).

De même **avant un pronom relatif** : *prisoniers, S'il n'ont secors, qui tuit perdront les chiés* (Cor. Lo. 353); *En la forest... De Cardueil, si con je dire oi, Ki tant par est aventureuse* (Ch. II esp. 2132); *N'a pres d'iluec hume remés Ki valeir puisse* (l. *puisse valeir*) *en bataille, Ne ki as nes cunduire vaille, Seit pur le sort, seit pur luier, Seit pur espeir de gaaignier, Ki ne seit a Hastein venuz* (Rou I 244) [2]; *il parla aussi des femmes qui sçavent aussi bien écrire que les hommes qui s'en mêlent, et quand elles ne donnent point au public les productions de leur esprit, qui ne le font que par modestie* (Scarron, Rom. com. II 8); *Il n'est nymphe en l'aimant qui ne se tint heureuse* (Mol. Mélic. I 2); *Semblable à l'alcyon, que la mer dorme ou gronde, Qui, dans son sein flottant, s'endort en paix sur l'onde* (Lamart. Prem. Médit. 20); *notre corne à nous, c'est celui-là, en soufflant dedans, qui nous l'a crevée* (Loti, Pêcheur d'Isl. 189); *un de nos amusements... fut de construire d'énormes ballons de papier... que nous gonflions en brûlant au-dessous des gerbes de foin, et puis que nous regardions s'élever...* (id., Rom. d'un enfant. 202).

1. Mesnard s'est mépris sur le sens de ce passage.

2. Dans cet exemple, les propositions qui commencent par *seit* et qui dépendent uniquement de la dernière proposition relative, la séparent très heureusement des propositions relatives coordonnées qui précèdent.

Quiconque est familiarisé avec cet ordre syntaxique, n'hésitera peut-être pas à accepter l'explication que j'ai tâché de donner. On a mainte fois signalé cette construction ; mais nulle part, que je sache, elle n'a été expliquée. Le caractère primitif en a dû sans doute être altéré de bonne heure d'une manière ou d'une autre. Ainsi l'exemple d'Adenet cité plus haut : *Aine Sarrasin ne vi... Que miex vousisse, qui fust crestïennés*, ne la reproduit déjà plus tout à fait. On peut en rapprocher : *cette réponse que le comte a craint qui ne le couvrît d'une nouvelle confusion* (Beaumarchais)[1]. La cause de ces altérations est dans l'existence de la construction a).

Remarquons enfin que si l'on admet l'explication que j'ai donnée pour la construction d), on pourrait être enclin à l'appliquer à la construction a), c'est-à-dire, à voir également dans *qu'il a cru, que vous voyez*, etc., des parenthèses mises en tête. Mais s'il en devait être ainsi, le vieux français nous présenterait par-ci par-là, au lieu d'un deuxième *que*, qui serait, dans ce cas, l'accusatif du pronom relatif, la forme *cui*. Je n'en connais pas d'exemples. Je crois, en outre, que la coexistence de deux constructions différentes de nature, mais que la manière dont on les employait, rapprochait l'une de l'autre, peut précisément nous expliquer la grande indécision où l'on en était venu pour l'emploi de l'une d'elles.

Je ne parle point pour le moment de la fusion de la proposition relative avec une interrogation indirecte.

Je suis heureux que l'étude qui précède en ait engagé d'autres à s'occuper de ce point remarquable de syntaxe.

1. Cité dans le travail qui mérite d'être lu, Breitinger, Aphorismen zur franz. Grammatik und Phraseologie (Progr. der thurgauischen Kantonsschule, Frauenfeld, 1861). Le premier de ces aphorismes a trait à notre phénomène, mais seulement au point de vue du français moderne.

D'autre part, je ne suis point surpris que tout le monde ne se soit point rangé à mon avis. Koschwitz [1] veut voir deux propositions relatives coordonnées dans les exemples de d) : *les bestes que tu vois et qui monstrent felonie*. Plattner [2] fait de la deuxième proposition un « accusatif prédicatif qui s'est résolu en une proposition relative » [3]. Comme les autres auteurs, Wilh. Schaefer [4] ne croit pas que le *que* de la première proposition soit le neutre du relatif, et, d'après lui, bien qu'elle se rencontre plus tard, la construction primitive serait celle avec *que* et le pronom personnel en tête de la deuxième proposition (la construction e), p. 161). Enfin, j'apprends par le Literaturbl. f. g. u. r. Ph. 1886, 63 qu'un nouvel adversaire s'est dressé contre moi, HSchmidt [5], qui s'est rangé du côté de Koschwitz.

Telle que j'ai présenté mon explication pour la première fois à mes confrères, avec toute la réserve qui convient, la jugeant sinon absolument juste, du moins digne d'être prise en considération, telle je la produis de nouveau. Quelle que soit l'interprétation qu'on donne, on est forcé de supposer que la construction dont on part, a dépassé les limites de son emploi primitif ou a subi des transformations, ou même a été sujette à l'un et à l'autre de ces accidents. Les objections qu'il y avait à faire à mon hypothèse, je les ai prévues et exposées moi-même. C'est à ceux qui ne

1. Zeitschr. f. nfz. Spr. I 115.

2. Archiv de Herrig, 64, 355 sqq.

3. Morf., l. c., col. 216-8, dans un exposé approfondi et clair, plaide en faveur de la même interprétation. Mussafia, Lit. Bl. 1890, col. 151, indique son opinion par trop brièvement. On aimerait à apprendre ce qu'il pense sur la nature du *que*.

4. Dans une dissertation faite avec soin et circonspection : Über die afz. Relativsätze und das romanische Relativ überhaupt, Marburg, 1884 ; il faut toutefois reconnaître que ce travail avance, à propos du « relatif roman en général », beaucoup de choses tout à fait insoutenables.

5. Das Pronomen bei Molière, Kiel, 1885.

j'admettent pas, à en faire autant pour les leurs. Je me contenterai de faire observer que le passage cité par Schaefer [1] : *esliroient a empereor celui cui il cuideroient que fust plus a profit de la terre* (Villeh. 234), perd son importance parce que *cui* ne dépend pas immédiatement de *cuideroient*, mais d'un *eslire* présent dans l'esprit.

1. Ce passage est déjà cité par Gessner (N. d. trad.).

XIX

Ellipse de propositions consécutives et de propositions relatives dont le verbe serait au subjonctif. — *Tant* rappelant une proposition principale qui précède, mais qui pourrait suivre en qualité de proposition consécutive.

Adenet a écrit : *Et essilloit larrons et robeours...*, *Ja tant ne fussent estrait de grans seignours* (Enf. Og. 5749), et Scheler fait à bon droit remarquer qu'il faut sous-entendre *qu'ils échappassent au châtiment*. Ce qui, pour le moins, est indubitable, c'est que la pensée est incomplètement exprimée, et aussi qu'il n'était pas nécessaire que l'expression en fût complète, car le reste de l'idée *que nes essillast* découle clairement de ce qui précède.

Cette façon de laisser la phrase s'arrêter court est un procédé très fréquent en ancien français. On peut en juger par les exemples suivants :

a) *Qu'ele*[1] *eschape luès et destant Que riens nule adoise a la clef*, *Ja n'i tochera si söef* (sc. *que ne destande*) (Ch.lyon 920) ; *Ne refuse chose nesune*, *Ja n'iert tant vius ne tant despite* (sc. *que la refust*) (Guil. d'A. 1031) ; *En nul liu ne deit estre evesques alevez*, *Tant n'i avra evesques venuz ne assemblez* (sc. *que deive estre alevez*), *Sanz cunseil del primat* (SThom. 4702) ; *Nus hom vivant n'i pervendreit La dunt jo sui*, *ja tant n'irreit* (SNic. 1199) ; *Mais lo povre qui muert devant lor uelz de froit*, *Ne denient regardeir*, *ja n'iert si en destroit* (Poème mor. 507 d) ; *Ja ne se savra si guetier Vostre evesques...*

1. *L'espee*, si c'est là la bonne leçon.

Que ne soiez... Sire de lui et de ses choses ; Ja ne seront si bien encloses (GCoins. 33, 254) ; *nus hon n'i vient herbergier A cui je ne face trenchier Le chief sans autre raençon, Ja n'iert fius de si haut baron, Si preus, si nobles ne si sages* (Veng. Rag. 806) ; *Et li arçon derrier froissierent, Tant ne furent fort ne quirié* (Escan. 3509) ; *Tu fais les felons coers si piteus Et les remès, ja n'iert si durs* (il n'y en aura aucun si dur) (Dits de l'âme A 251) ; *Ne li desist ne tant ne quant, Ja tant nel sëust arainier* (Ferg. 101, 4) ; *tant proiasse Que il ma dame secorust, Ja si enbesoigniés ne fust* (ib. 150, 21) ; *Ja mais mere tel ne donra A son fil, tant ne l'amera* (Fl. u. Bl. (B) 3230) ; *A paine porroit l'en choisir Fame qui se puisse tenir A son seignor tant seulement, Ja tant ne l'avra bel et gent* (Barb. et M. III 234, 150) ; *ira lo frain querre, Ja n'iert en si estrange terre* (Méon I 4, 98) ; *l'amirant Qui li soloit afiner toz ses chans Et les batailles, ja ne fussent si grant* (MAym. 2722) ; *en la fin pert li biens, tant ne puet demorer* (sc. *que ne paire*) (Berte, 3395) ; *Car vielle gent sont povre, tant d'avoir n'aront ja* (BSeb. XV 267) ; *il ne lor samble que lor vie, ja si longue n'avra esté, soit de la longueur d'un an, nez d'un jour* (Phil. Nov. QT 99)[1].

Dans les exemples qui suivent, ce qui distingue les phrases de celles que nous venons de voir, est seulement qu'elles seraient à compléter par des propositions relatives et non par des propositions consécutives :

b) *je le fe[r]rai, Ja en cel liu ne le tenrai* (Eust. Moine 1153) ; *Et jurent qu'il les mengeront, Ja en cel leu nes troveront* (Ren. 13380 ; M VIII 364, où il y a *cest* à la place de *cel*) ; *Lors dist qu'après lui s'en ira ; Ja cel lieu aler*

1. V. quelques autres exemples dans la dissertation de Dubislav, Satzbeiordnung für Satzunterordnung, Halle, 1888, p. 20 sqq. Le travail a paru aussi comme Programme, Berlin 1888 (N. d. trad.).

ne savra (Barb. et M. III 156, 96) ; *Si plorerent, n'i ot celui* (sc. *qui ne plorast*) (JCond. I 221, 1672)[1] ; *Et si compaignon apriès lui, Ceval avoit*[2], *n'i ot celui* (Mousk. 19227)[3] ; *Et souhaidié ont maintes fois, N'i a nule de toutes trois, Que je fusse a vous marïee* (Cleom. 4820) ; *Chieus qui pert, est dolans ; onques eure ne fu* (sc. *que qui perdist ne fust dolans*) (BSeb. VIII 525).

Je cite encore ce passage où le procédé est étrange : *encontre vont juant Tant com li ombre dure* (aussi loin que s'étend l'ombre de la forêt) ; *car ne puevent avant. Ja si pou ne passassent que morissent errant* (RAlix. dans Bartsch. Chr.[6] 192, 16 var.). Pour s'exprimer correctement le poète aurait dû écrire : *morissent errant, ja si pou ne passassent*, ou *ja si pou ne passassent, (que) ne morissent errant ;* il semble avoir mélangé les deux constructions[4].

C'est la même chose dans BCond. 362, 2687 : *Ja si poi ne tournera mais La roe de Fortune amont, K'el haut estage iert tout amont*, où l'on aurait attendu *K'el haut estage ne soit ;* c'est la même chose encore dans MAym., introd. p. XXIX, *Mais si hardi n'avoit en la maison, S'il en parlast, tost ëust d'un baston.* Il n'en va pas autrement pour Chr. Ben. 7312 : *Ja si poi n'i adesserunt Que maintenant aparistrunt Faus, quid, copable(s) e parjoré*, où, à la place de *Que... aparistrunt*, on attend *Que... n'apareissent.*

Il arrive aussi, on le sait, que des propositions affirmatives, contenant un pronom ou un adverbe démonstratifs sans proposition consécutive qui en dépende, s'intercalent

1. V. là-dessus Jahrb. VIII 340.

2. Singulier bien remarquable !

3. La note du baron de Reiffenberg, citée par Diez III[3], 78 note (70 n. 2), à propos de ce passage, ne parle que de l'emploi particulier de *cel, celui*, non pas de l'ellipse.

4. Les mss. M,C, substituant de la même façon une phrase affirmative à une négative, portent *mortes causant*, c'est-à-dire *châissant*, une 3e ps. pl. à désinence tonique.

comme parenthèses dans des phrases complètes par elles-mêmes, ou les suivent, soit pour les motiver, soit pour les expliquer. Littré, à l'art. *tant* 9, en a donné quelques exemples pour le français moderne : *Nous nous vîmes trois mille en arrivant au port ; Tant à nous voir marcher... Les plus épouvantés reprenaient de courage* (Cid IV 3), etc. Il n'en manque pas non plus en ancien français : *Et bien sai que vos le cuidiez, Tant estes vos de san vuidiez* (Ch. lyon 76) ; *li lions outre s'an vint, Tant ot desoz le suel graté* (ib. 5629) ; *parole n'est si polie Qu'ele ne puist* [1] *estre häie, Tant le pouroit on demener* (BCond. 239, 429) ; *Car vos ëust li lox mengiez, Tant me faites ore torment* (Barb. et M. II 144, 8) [2].

Plus frappants sont les exemples suivants. Dans *bien vos savroie metre, Tant me porriiez vos prometre, El droit chemin et an la voie* (RCharr. 618), le sens de la parenthèse pourrait aussi bien s'exprimer par une proposition conditionnelle, telle que « si vous me promettiez une récompense suffisante ». Dans *En es le pas cil monté sunt, Od lor segnor en sunt alé ; Al mont vindrent, tant ont esré* (MSMich. 2032), l'usage actuel rendrait plutôt l'idée explicative par une proposition principale, et ce qui est ici la principale, serait une consécutive : *tant ont erré que vindrent al mont*. Enfin il en va de même pour *Ses amis sui, ele est m'amie, Trovee l'ai, tant l'ai sivie* (Fl. u. Bl. (B) 2684), puisque, dans la pensée de celui qui parle, l'idée explicative a autant, sinon plus d'importance, que le résultat de ses recherches qu'il a exprimé dans la proposition placée en tête.

1. Ou en lisant avec Krause : *Qui ne pëuist.*

2. Cf. *useïr della schiera..., Si forte fu l'affettuoso grido* (Inf. V 87) ; *il nostro passo Non ci può torre alcun, da tal n'è dato* (ib. VIII 105).

XX

A propos de *prodome*.

Le vieux français, lui aussi, se servait très souvent de constructions comme *le fripon de valet*[1], et il mettait au premier terme aussi bien un substantif qu'un adjectif pris substantivement : *Vous m'avez mis en mal trepeil Pour chel diable de bareil* (Barb. et M. I 224, 472 ; *Vostre longaingne de boiel* (ib. III 473, 57) ; *Et li fel d'anemis* (nominatif !) *li conselle la rage* (Poème mor. 58 b) ; *Li felon d'anemi* (nominatif !) *qui tant de mal moi funt* (ib. 85 c) ; *Que diras tu, chetive d'ame, Quant tu verras la douce dame?* (GCoins. 47, 797) ; *Me gloute de geule art apriès* (Ren. Nouv. 3169) ; *la lasse d'ame* (Ch. lyon 1172, var. ; Chr. Ben. III, 513) ; *Que devenrai, ma douce dame, Se ne secors ma lasse d'ame?* (GCoins. dans Ruteb. II[1] 299 ; ib. 317) ; *les lasses d'ames Que* (*enfers*) *longuement avoit tenues* (Barb. et M. I 279, 276) ; *Ces lasses d'ames qui là sont* (ib. III 145, 528) ; *Mon las de cervel et mon chief* (GCoins. 11, 10) ; *nostre lasse de charoingne* (ib. 44, 661) ; *mon las de cors* (Jub. NRec. I 11) ; *Tant que mes las de cuers* (nominatif !) *puist en mon cors crever* (Jerus. 8966) ; *Le las de cuer dedenz son sain De joie li sautele* (NDChartr. 201) ; *mon las de cuer* (Barb. et M. 341, 2188) ; *Mon las de cuer, m'ame et ma vie D'or en avant met en ta garde* (GCoins. dans Ruteb. II[1] 304) ; *Pur le pullent de cors l'alme perdre volez* (SThom. 126) ; *Qar fusse je ore a Monleon Penduz par ma pute de gorge* (Ren. 28525, M VII 725) ; *je ne vueil mie... que ja atouche A mes piez ta sainte de bouche*

1. Diez, III[3] 144 (130) ; Mätzner, Gr.[3] § 187 d et Synt. I 493 ; Littré à l'art. *de* 3.

(GCoins. 337, 164) ; *Se diex et sa vielle de mere Sus sains, fait il, juré l'avoient* (ib. 278, 108).

Les grammairiens sont bien peu exacts, quand ils traitent du génitif de cette construction (je garde ce terme de génitif pour être plus court). Ils le confondent avec le génitif bien différent de *la coquine de Toinette*, esp. *el malo del conde Don Juan*, port. *o bom do padre* « le bonhomme de Père », it. *quel grand'uomo del dottor Malatesta*, et, comme ce génitif est à peu près de la même nature que celui qu'on appelle génitif appositif, dans *la ville de Paris*, ils le confondent aussi, par suite, avec ce dernier.

La différence qui les sépare est pourtant bien visible. Là nous avons le génitif d'un substantif d'une compréhension de sens plus large que celle du substantif régissant, nous avons la désignation d'une espèce où l'on fait ressortir un ou plusieurs individus dont la qualité est indiquée par le substantif ou l'adjectif régissant, et ce génitif n'est jamais accompagné d'un article. Ici, au contraire, nous avons ou bien le génitif d'un substantif accompagné soit de l'article défini, soit d'un adjectif possessif ou démonstratif, ou bien le génitif d'un nom propre, bref, la désignation d'un ou de plusieurs individus déterminés, régie par la désignation de l'espèce dans laquelle on veut les ranger.

Dans le premier cas, on a une sorte de génitif partitif d'un terme générique, comme dans les tournures du latin vulgaire *scelus hominis* et autres pareilles, citées par Diez[1], et dans *quid hominis est? quid mulieris uxorem habes?* etc.[2]. Dans le deuxième cas, le génitif — pour continuer d'employer un terme usuel, quoique assez impropre — est le génitif appositif. Le dernier, je crois,

1. V. une liste de ces tournures que donne Lorenz, *Miles gloriosus* 1422.

2. V. RKühner, Ausführl. Gramm. d. lat. Spr. II, p. 316 Anm. 10.

n'était guère entré dans l'usage en ancien français, tandis que l'autre, comme nous l'avons vu, y était employé.

Or *preudomme*, *preudefemme* n'auraient-ils point fait partie, à l'origine, des tournures de la première espèce? N'y aurait-il pas eu d'abord une soudure des éléments de *preu d'omme*, *preu de femme*, suivie d'une décomposition erronée en *preude femme* (pl. *preudes femmes*), *preude homme* (pl. *preudes hommes*)? Je crois, avec GParis[1], que Diez est dans le vrai quand il tire le substantif et l'adjectif *pro* ou *prot*[2] du *prod* de *prod-est*. Mais le féminin *prode* et la forme *prodome* ou *prozdome*, que l'on connaît bien par la Ch. Rol., n'auraient pu sortir de ce *prod* et *hominem* qu'au mépris des lois phonétiques. L'explication que je propose semble supprimer cette difficulté. Sans doute, on devrait s'attendre à trouver toujours le cas oblique après la préposition *de*, en sorte que la déclinaison serait : nom. sg. *uns proz d'ome*, acc. sg. *un pro(z) d'ome*; nom. pl. *pro(z) d'omes*, acc. pl. *proz d'omes*. Mais si, au lieu de cela, nous trouvons au nom. sg. *pro(z)doem* et au nom. pl. *pro(z)dome*, c'est que, de bonne heure, on a perdu la conscience de l'état primitif des choses, et qu'on a traité *rodome* analogiquement d'après *home*, dont il paraissait être un composé[3].

L'on ne songera plus maintenant, je pense, à tirer l'adjectif *prot* de *procidus*. On n'en serait probablement jamais venu là, si l'on avait pu expliquer autrement les formes avec *d* intervocalique[4].

1. Rom. III 420.

2. Nom. *proz*, forme qui pour l'adjectif est employée aussi comme cas oblique.

3. Il a pu, en outre, se produire une attraction du genre de celle que nous avons observée dans *li fel d'anemis*, *li felon d'anemi*, *mes las de cuers*. V. plus bas le chap. 40.

4. V. quelques faits qui corroborent l'explication que je viens de donner de ce mot, dans la dissertation de Plathe, Entwicklungsgeschichte der einformigen Adjectiva im Französischen, Greifswald, 1886, p. 13-19.

XXI

Membres de phrase ἀπὸ κοινοῦ.

On appelle σχῆμα ἀπὸ κοινοῦ la construction par laquelle un ou plusieurs mots servent à la fois de fin à une phrase et de début à une autre [1].

Stengel est le premier, que je sache, qui ait cherché à en constater l'existence dans l'ancien français [2]. Dans une note de son édition du Durmart, à propos du v. 1678, il cite trois passages de ce poème où l'on doit rencontrer ce phénomène : *Mais li chevaliers a brisie Sa lance est en trois esclichie* (1678) ; *Et la pucele mist s'entente A lui garir et respasser Le fist ele bien assaser Ne de boivre ne de mangier Que il n'ëust son desirier* (3311) ; *Sor les clers elmes se donerent Grans cos de lor espees nues Sor les escus sunt descendues* (3539).

Pour le premier exemple, Foerster [3] propose *et en tros* au lieu de *en trois*, ce qui serait excellent, si c'était dans le manuscrit [4]. Pour le second aussi, Foerster veut changer le

1. Malheureusement, on a souvent donné un autre sens à ce terme. V. Gerber, Die Sprache als Kunst, passim ; il l'emploie dans le sens que nous lui donnons ici, I[1] 504.

2. Dans la deuxième édition de son Erec, p. 391 sqq., MHaupt consacre au même phénomène, pour l'ancien et le moyen haut-allemand, une note fort étendue qui a causé beaucoup de plaisir à Diez (v. Briefwechsel zw. MHaupt und FDiez dans Sitzungsber. der Akad. d. Wiss. zu Berlin, 1894, p. 156.

3. Zeitschr. f. d. öst. Gymn., 1874, 144.

4. Pour *en trois* en trois morceaux, cf. *Saül parti l'ost en treis* (LRois 37) ; *Une enseigne de samis freis A fet Hector pleier en treis* (Troie 10034) ; *Puis a fet la colombe hors du cofre sachier Que l'en*

texte et écrire *Et le fist bien plus assaser* ; l'ensemble de la pensée n'y gagne guère, et cependant on doit reconnaître qu'un changement est indispensable. Dans le troisième enfin, *Sor*, me semble-t-il, peut très bien commencer une phrase indépendante de la précédente ; cette coordination asyndétique de deux courtes propositions principales avec sujets différents, toute disgracieuse qu'elle est, est très fréquente chez le poète si peu habile du Durmart. Par suite, la présence de l'ἀπὸ κοινοῦ dans le Durmart est quelque peu douteuse [1].

Voici quelques passages où l'on pourrait être porté à l'admettre, bien qu'on puisse facilement l'en faire disparaître par un léger changement de texte : *Des trois filles ot non l'ainznee Andromacha fu appelee* (Troie 2938 ; *Ci vint autr'ier une compaigne De marceans, jou cuit, d'Espaigne, Et amenerent a cest port, Ce m'est avis, se voir recort, Une pucele o eus avoit, Qui ensement se contenoit* (Fl. u. Bl. 1463), où Bekker met un point après *recort*, ce qui enlève à *amenerent* son complément à l'accusatif qui lui est indispensable ; Du Méril, entre autres variantes dont nous n'avons pas à nous occuper ici, donne pour le troisième vers la leçon suivante du manuscrit B : *Amenai par mer a cest port*, ce qui ne supprime pas l'ἀπὸ κοινοῦ, mais le déplace seulement ; pour le faire disparaître, du Méril écrit *Qu'amenai ; — Dame, dist-il, quar prenez tost Ces anguilles cuisiez en rost* (Barb. et M. III 224, 120), où il est possible de mettre, comme l'éditeur l'a fait, une virgule après *tost*, car *prenez* peut se passer d'un accusatif [2] ; — *Ci gist Copee, suer*

metoit en III, quand on veut chevauchier (Gaufr. 153, où la suite n'est pas, à la vérité, très claire ; *Fery si sur le heaulme qu'i le coppa en III* (HCap. 54). *En deus* est très fréquent ; *en quatre* est signalé par GCohn dans Archiv f. d. St. d. n. Spr. CVI 445.

1. Stengel, à propos du v. 1678 et p. 588, cite aussi des passages où cet emploi se constate dans des poèmes allemands.

2. Cette ponctuation a été adoptée aussi par Montaiglon I 172.

Pintain ; Tot einssi l'atorna lui main Renart, qui chascun jor empire, En fist as dens si grant martire (Épitaphe, Ren. 10125), où *En fist* pourrait être remplacé par *S'en fist* [1] ; — *Maintes fois nous a il (Renarz) tolus Mains chapons ha ceans molus* (Ren. Suppl. p. 226) [2] ; *Nates, singnor, ne haës pas, Car ens eschius est grans solas. Sains Martins, dont trovons lisant, Trovoit on moult sovent gisant Dedens nates faisoit son lit* (Cour. Ren. 1529), où l'on pourrait remplacer *Trovoit on moult* par *I trovoit on sovent gisant ;* — *Et Richars aquieut ces paiiens Ochist a milliers et a cens* (Rich. 2900), où l'emploi de *aquieut* ou de *ochist* sans accusatif ne semble guère possible ; — *Li cordis estoit fait ; la va on conduisant Baudewin de Sebourc, qui aloit apellant* (qui était l'accusateur), *Mist on primiers dedens, car ch'estoit aferant* (BSeb. XXIV 364) ; *Chius est tant vertüeus c'on doit recommander Le poissance de lui a tous hons recorder* (Bast. 1840) ; *Mes si vus plest que jeo vus die M'aventure vus cunterai* (MFce G 313) ; *A tant es vous ses compagnons Qui les armes ont aportees, Sor la biere les ont gietees, Et i pendirent par les mances Le haubiere et les vances blances As brances de l'arbre pendirent Et l'escu, plus n'i atendirent, Et le coife et le hiaume avoec* (Perc. 40252), où l'on pourrait considérer le deuxième *pendirent* comme une simple répétition du premier ; — *Et li fil, ki ja furent grant, Furent entr'aus trois en estant Par desous le mantiel la mere Furent fait loial cil troi frere* (Mousk. 14943) ; *Mais li vrais dieus, ki bien delivre Les sieus i souffri a aler A folie por aus* (les ennemis) *fouler* (ib. 28259) ; *Ne cuit que g'en (de fableaus) face mais nul*

1. Voici le passage correspondant dans l'édition Martin I 425 : *Desoz cest arbre enmi ce plain Gist Copee la sor Pintein. Renart qui*, etc.

2. *Moudre* se trouve ailleurs avec le sens de « manger », qu'il a ici ; *nous* est au datif.

Fors de Berengier au lonc cul N'avez vos mie öi encore ; Mais par mon chief g'en dirai ore (Mont. Fabl. III 252) ; *Car la m'en voill aler Ou je n'oie parler D'amors chascun jor Crois et doble ma dolor* (Tr. Belg. II 39, 67), où les deux derniers vers sont un refrain ; mais le mot qui le commence est dans un rapport syntaxique avec la phrase précédente ; — *K'onkes bialteis ne fist si son pooir D'estre en un leu si amerousement Com elle ait fait en son tres-biaul cors gent N'ait riens c'a biaulteit ne taigne* Bern. LHs. 325, 2).

Remarquons, pour terminer, que dans les exemples qui viennent d'être cités, le ou les mots susceptibles de ce double rapport ont dans l'une et l'autre phrase la même fonction, celle de sujet, de complément direct ou de complément circonstanciel. Il n'en va pas de même dans ce passage : *A tant estes vos Carados Se fiert entr'eus toz abrivez* (Perc. 14156) ; ici il faut faire de *Carados* le sujet de *se fiert*, car une phrase ne peut commencer par un pronom atone au cas oblique [1]. Sujet de *se fiert*, *Carados* est en même temps le régime direct de *estes vos*.

Walberg, dans son édition du Bestiaire de Philippe de Thaon [2], donne une liste d'exemples de la construction qui nous occupe. Mais la leçon qu'il a admise, n'est pas toujours la bonne, et quelquefois, en raison de la prédilection du poète pour l'asyndeton, le texte peut être interprété autrement.

Comme exemples italiens de l'ἀπὸ κοινοῦ, on en a deux dans Dal Rio, qui, toutefois, les a reproduits sans les comprendre comme tels [3]. Il faut y ajouter *quanto è a me no*

1. V. Zeitschr. f. r. Ph. II 626.

2. A propos du v. 261.

3. Ce sont les deux derniers passages cités par lui dans son édition du Décaméron (1841-44), p. 172 a, à 18.

n'è ancora paruta vedere alcuna cosi bella (Decam. IV introd.)[1].

Enfin je renvoie aux exemples très instructifs qui ont été rassemblés par GCohn [2]. Toutefois, si certains de ces exemples peuvent être regardés à bon droit comme des spécimens d'ἀπὸ κοινοῦ, il en est d'autres où l'on fera mieux d'admettre une proposition simple avec répétition d'un même membre de phrase, que d'y voir deux propositions ayant un membre de phrase en commun.

1. V. sur ce passage Fanfani I 303 note 3 et I 200, et la 45ª annotazione des Deputati.
2. Archiv f. d. St. d. n. Spr., CVI, 440.

XXII

De employé devant une expression désignant la mesure de différence.

L'emploi de *de* avec une expression marquant la **mesure de différence**, par ex. dans *fortune est comme une verriere, qui de tant comme est elle plus clere et plus resplendissant, de tant est elle plus tost brisee* (Ménag. I 215), n'a pas été, à ce que je vois, traité par Diez ; mais les grammairiens de la langue française lui ont depuis longtemps accordé l'attention qu'il mérite[1]. Il est à peine besoin de dire que *de* exprime ici la cause, puisqu'il sert a amener ce qui produit une différence.

L'écart pour cet emploi de *de* entre la langue ancienne et la langue moderne est peu considérable ; il consiste seulement en ce que l'ancien français, qui se rapproche en cela du latin, exprimait souvent la mesure de différence avec un accusatif[2], beaucoup plus souvent que le français moderne.

L'ancien français se comporte aussi sur un autre point comme le français moderne (et aussi le latin) en ce que la mesure de différence exprimée par *de* et un substantif s'y rencontre non seulement avec un comparatif, mais encore avec des verbes qui, de manière ou d'autre, signifient qu'il se produit ou qu'il y a une différence : *Al conseil*

1. V. Mätzner Synt. I 216 ; Gramm[3] § 136, 7β ; Schmitz[1] 184, qui, d'ailleurs, auraient bien fait de distinguer plus nettement ce « génitif » de celui d'un tout autre caractère que nous présente *âgé de quarante ans*. — V. aussi Lücking § 419 et 440, note 2.

2. On en trouve maintenant des exemples aussi dans Nehry, Über den Gebrauch des absol. Cas. obl., Berlin, 1882, p. 22.

l'apostoile clinez et a s'amur, A l'iglise de Rome, qui ne flechist d'un dur (SThom. 3185, ms. de Wolfenbuttel) ; *Faites mander vo gent, ch'est ce que je vous prie, Les fossés parfondir d'une glaive et demie* (Bast. 1232). .

L'expression *il s'en faut de beaucoup* qu'on a justement rapprochée de ces verbes[1], semble avoir été inconnue à l'ancien français. *Il s'en faut* ne lui est pas, il est vrai, étranger, et même il s'en est servi un siècle plus tot que Horning ne l'a supposé[2] ; mais la désignation de la différence s'y présente comme sujet ou tout au moins comme accusatif de mesure, et peut occuper la place de ce qui est mesuré comme manquant, de « *ce qui faut* », c'est-à-dire du nominatif : *Moult s'en faut poi que ne l'afole*[3] (Rose 16544) ; *po s'en faut* (Brun. Lat. 149) ; *Petit s'en faut que le cuer n'ai crevé* (Enf. Og. 3074) ; *Moult s'en failli que il ne le trouva En autel point k'au partir le laissa* (ibid. 7413) ; *ne l'a pas tout embracié* (*le chesne*), *Ainz s'en faut encor demi pié* (Méon I 216. 774)[4]. Ainsi des deux constructions du français moderne où entre *il s'en faut*, une seulement,

1. Schmitz, p. 185 et Lücking § 449. — La place que lui a donnée Mätzner § 136, 1a n'est pas celle qui lui convenait.

2. Rom. Stud. IV 254.

3. La proposition amenée par *que* ne fait point fonction de sujet ; c'est une proposition adverbiale (*que* = *à ce que* ou *pour que*, et si sa forme ne correspond point à la logique, c'est qu'elle veut exprimer que le résultat à atteindre ne l'a pas été en réalité. A la rigueur la correction eût exigé *que l'afolt* (subj.), *que le trouvast*. C'est là un procédé psychique analogue à celui que nous avons étudié chap. 9, p. 74 sq., à propos de l'expression *a poi que* et autres semblables.

4. Sur cet accusatif, v. Jahrb. XV 256, à propos de *Ne l'en remest pas deus piez*. On peut y joindre ce passage du Ch. lyon 2868, si du moins la leçon en est exacte : *Puis ne passa VIII jorz entiers*, et les suivants : *Cascun* (datif *n'en est plain pié remés* Sone 5486 ; *Puis ne li fu des nos deus deniers moneez* God. Bouill. 145 ; *Chevalier vienent dis et dis..., Ça çant, ça plus et ça deus tanz* (RCharr. 5613). On pourra encore considérer : *remesent encore chinquante mile mars a paier* (RClary 11) ; *demorerent encore a paier trente et sis mile mars* (ib. 12) ; v. Gött. Gel. Anz. 1877 p. 1620 et Nehry, op. cit., p. 38.

bien que sous une double forme, semble avoir été familière à l'ancien français.

a)

A l'égard de la construction avec *de*, l'ancienne langue mettait sur la même ligne que les verbes que nous venons de mentionner, des verbes négatifs accompagnés d'une détermination de mesure exprimée par un nom de nombre ou par *si*, *tant*, *tel*, *tout*. La négation indiquait que la mesure n'avait pas été atteinte, et la détermination adverbiale s'ajoutait pour marquer l'intervalle qui séparait de cette mesure ce qu'on en avait atteint réellement, le *quantum* qui empêchait de considérer cette mesure comme atteinte : *Il ne sont mie alé cinc traities d'assés, Quant* ...(God. Bouill. 120) ; *N'avoit mie entr'ax deus une leue d'assés* (Ch. cygne 169) ; *N'en diroient lou quairt d'aisseis* (Bern. LIIs. 459,5) ; *N'i a pas deus liues d'assez* (Claris 9044) ; *n'en ot mie raporté Le moitié, non le tierz d'assez* (Escan. 14015) ; *Et n'en ot pas trois cens d'assez* (GGui. I 2538) ; *En la cité, c'en est la somme, N'avoit d'assez si tressage homme*[1] (GCoins. 242, 184) ; *Quant il en ot osté et recaupé grant mase de la lance, Ne trovast on en France issi longe d'une aune* (Aiol 99) ; *Prelat ne sont mie si sage Ne si letré de trop com gié* (Rose 13290) ; *K'il n'estoit, k'il sëust, hon vis Si biaus d'assés, con cil estoit* (Ch. II esp. 1527) ; *N'il ne quidoit k'il i venist Tant de gent de mout grant partie*[2] (ib. 12109) ; *Li pallades ki fu enblez*

1. Il me faut ici, en passant, m'inscrire en faux contre l'assertion de Nyrop (Rom. IX, 616), d'après lequel Robert de Clary aurait fait suivre *il y a* du nominatif. Si les passages sur lesquels il s'appuie, sans préciser ses références, sont aux pp. 24 et 26, comme je dois le croire, il verra, en les regardant de plus près, qu'il s'est mépris sur leur sens. Il m'est aussi très douteux que son « etc. » cache derrière lui d'autres exemples.

2. *Grant partie* signifie « beaucoup » (*a great deal*), sans impliquer l'idée accessoire que la grande masse soit la partie d'une plus grande :

Ne valeit tant laienz d'asez Come li chevals i valdreit (En. 1426) ; *N'ot pas tant mes* (plats), *con il vousist, d'assés* (Mitth. 62, 7) ; *Bien sai que par mes piés connëues serons : N'ai pas de la moitié tes piés ne tes talons Come ot Berte* (Berte 1839) ; *Ne coroit pas si tost d'asez Con il soloit, moult fu lassez* (Ren. 13001, M VIII 15) ; *Montferrant... Ne fu onques si biaus d'assez* (Watr. 248. 533) ; *Et fet tel noise et tel tampeste Et bret et crie et haut et bas Que je ne cuidereie pas Qu'ele criast si haut d'assez, Quant Alexi son fiz fu nez* (Alex. dans Rom. VIII 178 v. 809) ; *amors est empirés, N'est mie tels con doit estre d'assés* (Venus 13 d) ; *Mais ne dist mie tous ses voloirs d'assés* (Mitth. 63, 16).

b)

La détermination de la mesure n'est pas toutefois indispensable dans la proposition négative pour que celle-ci renferme la détermination de la différence : la négation implique d'elle-même un écart par rapport à la réalité de la chose en question, et, par suite, toute proposition négative peut comprendre une des déterminations de différence que nous avons citées : *le pont soz eve aprochent, Mes d'une liue ancor n'i tochent* (RCharr. 5076) ; *Tant ot ou pavellon biautés, Nel puet on pas dire d'assés* (Perc. 13378) ; *ainçois seroie tous lassés Que jou ëusce dit d'assés La joie c'ont fait ces huit*

Moult grant partie de gens les convoia (Jourd. Bl. 2661) ; *En une vingne... Ou il avoit de vezins grant partie* (Gayd. 282) ; *Qui or veut öir grant doleur Et parole de grant douceur De loial ami et d'amie, Öir en porra grant partie* (Amad. 4871) ; *Et se il veut certainement Savoir de lui le hardement, Voist a la guerre ; la sara Quel hardement en lui ara. Car se il vient a poignëis, Se il est couars ou hardis, Iluec grant partie* (clairement, abondamment *verra Quel hardement en son cuer a* (Cleom. 16027) ; *Mes tant orent forte partie D'ommes gennes et de ferranz... Que hors de la ville bouterent... Ceux qui justisier les devoient* (GGui. II 3764 ; cf. *al novellar torneremo, nel quale mi par grandissima parte di piacere e d'utilità similmente consistere* (Decam. I 10, p. 77 Fanf.).

jors (ib. 13444)[1] ; *Ne souffist pas tout ce en somme A preudomme estre de grant masse* (BCond. 81, 51)[2] ; *S'il avoient perdut as tables et as dés Et femmes et enfans, n'en donroient d'assés Le monte d'un denier* (BSeb. XXV 705).

A la même série d'exemples appartiennent les deux passages suivants, où, par suite de circonstances particulières, le sens offre une certaine obscurité : *Et lores est recommenciés Li diels si grans ke c'est noiens De trestous les regretemens K'ains i fussent, de la moitié* (Ch. II esp. 2033). Si le poète en est venu à s'exprimer ainsi, c'est qu'il a mélangé deux idées. La traduction « de toutes les lamentations précédentes, ce n'est rien de la moitié » n'offre point de sens. Le poète a voulu dire seulement que les lamentations précédentes n'ont rien d'égal, ne peuvent se comparer avec celles de maintenant, et il ajoute *de la moitié*, comme s'il avait dit *trestuit li regretement k'ains i furent ne furent pas si grant*[3]. C'est d'une façon analogue que Baudouin de Condé s'éloigne de la correction quand il dit (92.365) : *Del mantiel set on vraiement Qu'el non est fais del parement Que deseur tous bien et biel pere ; C'est honour, a cui ne compere Autres*

1. Ici on n'a même pas une négation formelle ; il est toutefois impossible, à cause de l'ordre des mots, de rattacher *d'assés* au comparatif *ainçois* : « je serais fatigué bien avant de pouvoir décrire la joie » ; *d'assés* appartient plutôt à une proposition sous-entendue dont l'idée n'est exprimée qu'indirectement, et le sens doit être : « je ne pourrais — tant s'en faut — décrire la joie ; la fatigue m'en empêcherait. »

2. Scheler a mal compris *grant masse*. Il est facile de prouver que cette expression signifie « beaucoup » : *ensembl'od lui grant masse de ses homes* Alex. 43 d ; *De sun aveir me voelt doner grant masse* Ch. Rol. 182 ; *De la nuit fu grant masse alee* Erec 3439 ; *de ma jornee M'avez grant masse destorbee* ib. 4138. La même expression se rencontre aussi avec la valeur d'un accusatif adverbial : *moult vos ainz grant masse* Jourd. Bl. 2125 ; *E Loöis le conveie grant masse* (Cor. Lo. 254).

3. La note de Foerster sur ce passage ne me présente pas un sens clair.

paremens de cent tans. Scheler n'a pas compris ce passage qu'il faut traduire ainsi : « Du manteau du chevalier on sait bien qu'il a été fait pour représenter (comme symbole de)[1] l'ornement qui plus que tout autre pare bel et bien ; c'est (je veux dire par là) l'honneur auquel, en aucune façon, ne peut se comparer nul autre ornement ». A *ne compere* devait s'ajouter logiquement *d'assez, de grant masse*, ou quelque chose d'analogue ; au lieu de cela, le poète a mis *cent tans* « cent fois autant », comme s'il avait dit *honour, qui mier et plus biel pere K'autres paremens*.

c)

La même construction se rencontre aussi bien en ancien français que dans le français moderne avec *trop* indiquant que la juste mesure est dépassée[2] : *Et une cote grise tantost lui endossa ; Trop courte fuit d'un piet, ses aquetons passa* (dépassa sous la *cote*) (BSeb. XII 200).

Mais on doit remarquer qu'alors même que *trop* n'est pas exprimé, un adjectif ou une expression quantitative peut avoir le sens qu'ils auraient avec *trop*[3] ; aussi peuvent-ils être accompagnés de la détermination de la mesure de différence : *Une grise cote ot Baudüins endossée ; Courte li fuit d'un piet et si li fu poi lee* (BSeb. XII 251) ; *Encore en fais je pou d'assez* (Watr. 220, 673).

Ce procédé s'explique facilement : la cotte paraît courte

1. *El non de* veut dire « pour représenter, manifester » : *une imagene... Qued angele firent... El nom la virgene* (Alex. 18 d) ; *Ymages firent li plusur... En sun nun et a sa semblance* (SNic. 656) ; *Costentin l'emperëur, En ki nun l'image est levee E par ki nun est apelee* (Rou III 3057) ; *Et puis li a par tresgrant amisté Le pié baisié en non d'umilité* (Enf. Og. 7365 ; *El non de gentilleche ferai vostre conmant* (Bast. 6075).

2. D'ailleurs, ce n'est pas toujours le cas en vieux français, où *trop* peut signifier seulement « à un haut degré ».

3. V. là-dessus Ebeling dans Zts f. rom. Phil., XXIV 536, et GCohn, dans Archiv f. d. Stud. d. n. Spr. CVI 434.

en comparaison d'une longueur convenable, plus courte que cette dernière, trop courte pour celui qui doit la porter. C'est ainsi qu'il faut expliquer grammaticalement les locutions du français moderne : *être léger d'un grain, de deux grains*[1].

1. Citées par Littré à *léger* et à *grain*.

XXIII

Participes passés à sens actif.

Il est permis de reprendre encore une fois, même après Diez[1], qui, en la traitant, s'est peu occupé de l'ancien français, la question des participes passés à sens actif employés avec une valeur tantôt plus adjectivale, tantôt plus verbale. On le peut surtout si on laisse de côté les participes de verbes accompagnés aux modes personnels d'un pronom réfléchi, comme *il se mesfait*, « il se rend coupable », *il est mesfaiz* « il s'est rendu coupable », *mesfaite* « qui s'est rendue coupable » ; c'est là un point qui a été suffisamment étudié jusqu'ici[2]. Il ne va s'agir ici que de participes

1. III[3] 264 (242 sq.). — HEstienne a aussi effleuré cette question : v. Clément, Henri Estienne p. 433. Leopardi, dans de très nombreux passages de ses *Pensieri di varia filosofia* a signalé des exemples d'un pareil emploi en grec, en latin et dans les langues romanes. Otto, dans *Nomina propria latina oriunda a participiis perfecti* (Jahrbücher f. Philol. vol. suppl. 24 de l'année 1899) montre que beaucoup des noms propres dont il traite, ont un sens actif : *Cogitatus = qui cogitat*, *Conventa = conveniens ; Dubitatus*, *Exuperatus*, *Pensata*, avec un sens analogue. Voir aussi la note de Henry RLang à XLVIII 929 du Chansonnier du roi Denis de Portugal, 1894.

2. V. Tobler, Bruchstück aus dem Ch. lyon (Programme de l'école de canton de Soleure, 1861/62), p. 15 ; Vr. An. 166 ; Gessner dans Jahrb. XV 213 ; Foerster, Ch. H esp. 14494. — Toujours est-il que les participes de ces verbes sont eux-mêmes dignes d'attirer l'attention en ce qu'on les rencontre employés comme adjectifs purs, et dépouillés de toute détermination temporelle :

apercëu « réfléchi, attentif » *Cest escrit diras belement Treis fiees contre orïent, Car bien seies apercëuz* Troie 1701 ; *Li gentius chevaliers, sages et aperçus* RAlix. 201, 8. Aussi ce mot se dit-il d'un discours intelligent : *deus mos aperchëus* Mitth. 178, 23 ; *un mot aperchëu* ib. 222, 9 ; *parole apercëue* RAlix. 57, 5. Dans les

de verbes transitifs ou intransitifs désignant celui qui a exécuté ou exécute ordinairement l'action.

Verbes transitifs :

abosmé signifie « effrayé, déconcerté », il désigne donc la disposition d'âme de celui qui éprouve du dégoût, de l'horreur, qui déteste quelque chose (*abosme, abominat*). Ce sens une fois adopté pour le participe, on semble en être venu à employer le verbe avec la signification de « remplir d'horreur ».

apris n'a à prendre place ici qu'en tant qu'il signifie « qui a appris, qui s'est habitué à qqch. »[1] : *Car des armes porter sont apris povrement, Que chou est uns mestiers qu'il ne font pas sovent* (Aiol 7609) ; *a tort fu repris De male träison ; onques n'en fu apris* (Bast. 53) ; *c'est un mes* (plat) *qui pas ne cort Aus cors, ne pas n'en sont aprises* (Tr. Belg. II 195, 541) ; *Et cil se desfendirent qui sont del ju aprois* (RAlix. 88, 1 var.). Mais je ne ferais point figurer ici *cortois et bien apris*, ni le fr. mod. *bien appris* et *mal appris*.

araisnié doit signifier, selon toute apparence, « causeur, qui aime à causer » : *humbles et douz... Arainiez,*

premiers exemples, *apercëu* a le même sens que *apercevant* dans *Ains que ses fius soit auques grans Ne sages ne apercevans* Perc. 964 ; *deables qui decevanz, Qui soutiz et apercevanz Et prostes* (I. *prones? est en toz malices* Mcon II 7, 166 ; *il estoient en lor ostex sage et apercevant* Brun. Lat. 513). Et, de même, *apercevant* s'applique à *parole* : *Par mainte parole couverte, Oscure et nonpourquant ouverte, Et agüe et apercevant* Amad. 492.

percëu, même acception : *Fiers et estouz et parcëuz* Claris 8364 ; *percevant* a le même sens dans Mousk. 5030.

feint « dissimulé, hypocrite » et « indolent, qui oublie son devoir », ce qui se passe d'exemples.

obëi « obéissant » : *Tos jors a li amor obëis* Tr. Belg. II 134, 5 ; *la legion Dieu n'enpira pas Loëis. Ains iert ses compains obëïs* Mousk. 27330. Ce verbe est très souvent réfléchi en ancien français avec le sens de « se soumettre ».

1. V. plus bas, chap. 32, n. 3.

gracïeus et genz (Watr. 349, 227). Godefroy donne une autre interprétation de ce mot, celle de « *plein de raison*[1] ». Dans Horn 2971, le mot se trouve dans le sens de « éloquent », qui est ordinairement rendu par *enraisnié*.

celé « discret » : *De lui estes forment amee Et si n'en serez ja blasmee, Qu'il est moult sages et celés* (Rose 13374) ; *celant* dans le même sens : *L'un compaignon sage et celant A qui tu dïes ton talent* (ib. 2699). Il est vrai qu'à côté du verbe transitif *celer* « tenir caché », il y avait *soi celer*, qui ne signifiait pas seulement « se cacher », mais aussi « faire un secret de ce qu'on pense ».

conchiié « trompeur, décevant » : *de servise a dyable conchïees merciz* (Esthl. Klosterlektüre[2], p. 19) ; pareillement dans Leroux, Livre des Proverbes I[1] 7.

conëu « qui a beaucoup de connaissances » : *Pois a pris li dus un message, Un moine enloconé* (c.-à-d. *enleçoné*) *e sage, Bien conëu e enseignié* (Rou III 7137) ; *Por ço qu'il ert bien enseigniez, Bien conëuz e bien preisiez, L'a li dus a Heraut tramis* (ib. 6784) ; *En l'autre chambre avant sist li reis od ses druz, U ses conseilz teneit od les mielz conëuz* (SThom. 1682, Bekker) ; *Il eut puis autre feme ëue, Sage et vallant et connëue* (Mousk. 28590). Ou, dans ce dernier exemple, le mot signifierait-il « connu, fameux » ? Ou bien, s'il signifie « qui a beaucoup de connaissances », faut-il le rapprocher du verbe réfléchi *soi conoistre en aucune rien*, qu'on rencontre souvent en ancien français,

1. Si, pour le deuxième exemple qu'il donne de ce mot, Godefroy avait usé de l'inestimable avantage de pouvoir faire collationner les manuscrits, il aurait sans doute lu dans Ruteb. I[1] 2 *aramie* au lieu de *arainie* ; Kressner a depuis donné *aramie* comme étant la leçon du manuscrit.

2. Esthländische Klosterlektüre. Ein Beitrag zur Kenntniss der Pflege des geistigen Lebens in Esthland im Mittelalter, von Dr. Fr. Koehler, Direktor der esthländischen Ritter-und Domschule zu Reval (Reval, 1892).

bien que peut-être postérieurement au XII^e^ siècle ? On pourrait toutefois, en faveur du sens « qui a beaucoup de connaissances », renvoyer à cet exemple de Barb. et M. IV 242, 292 : *Ainc mes hom si desconnëuz Ne fu mes en si petit d'eure*, où *desconnëuz* signifie certainement « oublieux » ; mais il y a dans le passage correspondant de Montaiglon et Raynaud (IV, 103) une variante intéressante qui remplace le *desconëu* quelque peu suspect par *dessovenu* en même temps qu'elle supprime un des deux *mes*. Ce qui est sûr, c'est que *mesconëu* a eu plus tard le sens de « qui n'a pas compris » : *elle faisant la mescongneue luy dist qu'elle n'avoit point entendu qu'il luy eust monstré une seule de ses femmes* (Heptam. N. 24).

contredit passe pour être le synonyme de *maudit*, du moins dans Ch. Rol. 1932, où les païens sont appelés *cuntredite gent* ; il est toutefois difficile d'appuyer cette interprétation de preuves convaincantes. Le verbe signifie ou (avec le datif d'un nom de personne) « opposer une affirmation contraire à qqn », ou (avec l'accusatif d'un nom de chose) « contester, refuser, défendre, interdire ». Il me semble donc que le participe passé s'est dit de celui qui a défié, qui a renié, qui s'est déclaré ennemi ou qui est disposé à le faire. Cf. : *A ce mot l'ont pierdu li felon contredit, Qui sainte obedïence prisent nes un petit ; Mais s'il sont en ce pris, il en seront maudit* (Prïere Theoph. dans Zeitschr. f. r. Ph. I 253, 89 b.). C'est de cette façon qu'a été compris *contredit* par Scheler dans sa note sur BCond. 33, 54 var. Voir en outre : *il est fel et contredis, Quant jou de lui vois escondis* (Mousk. 12339) ; *A droit aveis nom Contredis, Andreus, quant dou tort estriveis* (Bern. LIIs. 187, 4).

decëu « trompeur, décevant » : *Vostre guile sera sëue, Fauce ypocrite decëue, Qui le bien par dehors moustrez Et en tel pechié vous voultrez* (Méon II 323, 310) ; *l'aniel*

dechut (Vr. An. 319) ; *Renart, moult savez de treslue ; Or ça, que mal saiez venuz. Fil a putain, vain, decëuz* (Ren. 19350 ; mais M X 1386 *nain descrëuz*).

desirré « désireux » : *au cheval abati le frain..., Laissa paistre de l'erbe, dont il est desirrés* (God. Bouill. 257). Par suite, il est employé comme adverbe : *Mut desireement adès l'agarderont, Ne de lui a veoir saisier ne soi porunt* (Poème mor. 445 c).

despit « outrecuidant, qui est porté au dédain » : *Je croi, se je donnoie che vassal mon päis..., Ne se deporteroit d'estre a vous aatis... De tout les crestïens est che li plus despis* (BSeb. XXII 892) ; *outrageus et despis* (ib. XXIII 37) ; *plus glouts et plus despis a paistre* (Ménag. II 293). On le trouve plus tard encore dans le sens de « porté au dédain » : *feindre cette sotte image (de la philosophie, triste, querelleuse, despite, menaceuse, mineuse* (Montaigne, Ess. I 25, p. 86, éd. Hachette 1860), et avec une petite nuance de sens dans : *et suis despit de quoy nostre vie s'embesongne toute à cela* (ib. p. 93).

dessëu « déraisonnable » : Rencl. M 208, 5 ; Vr. An. 6 et 271 ; et Godefroy. Le verbe *dessavoir* (*ignorare*) a été signalé par Scheler dans Jahrb. X 252.

destroit « sévère, rigoureux, rude, difficile, pénible, cruel, empressé » : *lo destroit jugeor* (*districtum judicem*) (Job 316, 42) ; appliqué à des personnes, il se trouve encore dans Orson 1515, Berte 3326 : *Li secré dieu sont si estroit, Si jugement si par destroit* (Méon II 67, 2162 ; *la mort destroite* (Clig. 5837) ; *duel si destroit* (Claris 5024) ; *il me covint Par un destroit peril passer* (Barb. et M. III 168, 237) ; *Une soif destroite li crut* (Fl. et Lir. 1602) ; *Les aqueult uns vens si destrois Et si frois qu'il les fait pasmer* (Watr. 389, 252 ; *Et fu sa peine si destroite* (VGreg. I 2024) ; *La froidure lor fu destroite* (Ruteb. II[1] 189) ; *Dont faisoit fors* (l. *fort*) *tans et destroit*

Et a merveille faisoit froit (Ruteb. II[1] 403). Reste à savoir si c'est de lui-même que le français en est venu à cet emploi adjectival du participe de *destreindre*, *destroit*, qui se rencontre aussi comme participe pur, ou si l'on a affaire à une survivance dans le français du latin *districtus*, qui s'employait, lui aussi, comme adjectif avec les sens que nous avons indiqués.

entendu « qui s'entend à qqch. », usité encore de nos jours et signalé par Littré dans les Assises de Jérusalem et dans Commines ; *il n'y a nul juste, nul bien entendu* (*intelligens*), *nul qui cherche Dieu*, dit Calvin (Instit. II 3, 2). A côté de l'emploi transitif, l'emploi réfléchi (et aussi bien dans le sens de « s'entendre à qqch. ») remonte aussi à l'ancienne époque. *estre entenduz a aucune rien* (SSBern. 20, 40), ou *d'auc. r.* (Claris 805), signifie « avoir l'esprit préoccupé de qqch. ».

esfreé « effrayant ». Si *esfreer* était toujours synonyme du fr. mod. *effrayer*, il faudrait, dans bien des cas, supposer pour le participe passé de ce verbe un sens actif. Mais comme il signifie par extension « mettre dans une agitation violente », on est souvent tenté de dériver la signification adjectivale si évidente « passionné, courroucé » de l'acception passive « agité », plutôt que de l'acception active « effrayant ». Cependant, dans les exemples suivants, la coordination de ce mot avec certains autres attributs semble parler en faveur de l'acception « effrayant, qui effraye » : *Des que li monz fu estorez, Ne fu estorz si effreez, Si dotos ne si pooros* (Troie 8572) ; *A la table roonde avoit Coustume que nus n'i estoit, Se il n'avoit plaie en la viere ; Si* [l. *S'en*] *avoient de grant maniere Les cieres moult plus effraees, Plus fieres et plus redoutees* (Perc. 16125). Dans la Prise d'Orenge, Guillaume, qui a manifesté le désir d'aller voir Orable, femme du roi sarrasin, est averti par le fugitif (*chetif*) : *S'estïez ore el*

palès de la vile Et vëissiez cele gent sarrazine, Dex me confonde, se cuidïez tant vivre Que ça dehors venissiez a complie. Lessiez ester, pensé avec folie ; et le poète continue : *Guillaumes ot la parole effrace* (299). Le mot signifie-t-il ici « agitée » ou ne veut-il pas dire plutôt « effrayante » ?

Il en est de même de *esfrëi : Noveles a de vos oïes Bien estranges et effreïes* (Troie 27836) ; *Li quars mos* (signal de cor) *fu moult effrëis* (Perc. 19079). Godefroy en a donné depuis d'autres exemples.

esjöi « réjouissant ». Ici encore il est impossible de rattacher à l'emploi réfléchi du verbe les cas où le participe est attribut du nom d'une chose à laquelle ne peut pas s'appliquer *soi esjoïr : La nuvele esjoïe precher e nuncïer Du fiz deu* (SAub. 35) ; *ot crïer Monjoie l'esjoïe* (Og. Dan. 12521) (cf. *joï*).

feoné « ayant mis bas » : *siwant les fëunees amenad lui* (*sequentem fetas adduxit eum*) (Cambr. Ps. 77, 71) ; *une orse de novel faonee* (RAlix. 283, 5 var).

fiancié « qui s'est dévoué, qui a donné sa foi » : *Je sui tes hons fianciés et plevis* (RCambr. 6732) ; *compaignon juré et fianchié* (Aiol 6703) ; *Li fïencié se sunt a lui rendu* (Aub. 2228). Par contre, le fr. mod. *fiancée* est passif, parce qu'on disait en vieux français *fiancier une femme* pour « se fiancer à une femme » : *la puciele a fianchïe* (RViol. 197) ; *il la fiança maintenant. Tantost com il l'ot fiancie..* (Méon II, 263, 214). Il est possible que le fr. mod. *le fiancé* ait un sens actif ; il est possible aussi qu'il ait été forgé d'après le féminin passif.

juré « engagé par serment » : *Ne vos falroie, que je sui vos jurés* (Og. Dan. 4934) ; *Si com voz iestez mi home et mi juré* (Jourd. Bl. 3823) ; *Et nos serons vostre home et vo juré* (Mitth. 28, 8) ; *vostre hom sui et vos jurés* (Tr. Belg. I 77) ; *li maires et li juré* (les juges jurés)

(Barb. et M. I, 307, 1119). Cet emploi, on le sait, s'est conservé, et puisque, d'autre part, le lat. *juratus* (Kühner II 71) a pu lui servir de modèle, il n'est point nécessaire de le rattacher à la construction réfléchie *soi jurer*, qu'on rencontre çà et là : *Et plusur s'en resteient juré et pris par fei* (SThom. 1700). Si l'on trouve : *Sire, dist ele, je sui vostre juree* (Alisc. 55), le participe peut avoir ici le sens passif, parce que *jurer une femme* est synonyme de *fiancier une femme : fame a juree et plevie* (Guil. d'A. 1265) ; *Si li a fait la pucelle jurer Et au matin li a fait espouser* (Jourd. Bl. 3543) ; *ainz demain vint* (l. *nuit*) *l'avrai juree* (Ren. 12610 ; M I b 2840) ; *Vos me jurastes dedens une chapele* (RCambr. 3684).

Conjuré « qui est entré dans une conjuration » semble être un latinisme. On le rencontre dans Brun. Latini 45 : *Cicero... par son grant sens vainqui les conjurés.*

On n'a pas le droit, me semble-t-il, de ranger ici *parjuré* « parjure », parce qu'à côté de l'emploi intransitif et transitif (avec l'accusatif de l'objet sur lequel on jure), l'emploi réfléchi est très commun. Par contre, il faut placer ici *forsjuré* « qui a abjuré » : *Gie voldroie mielz estre ocis Ou forjurez de mon païs* Troie 18288.

oblïé « qui a perdu la tête » : *Ha, chetive, es tu oublïee ?* (Dolop. 145) ; *tenoient pour sot et pour oublïé lor signour* (JCond. I 64, 39) ; *oublïés iere* « la langue m'a fourché » (Fl. u. Bl. 1745).

osé « hardi » : *nient oseiz avant venir* (*non ausus accedere*) (Dial. Gr. 79, 3) ; *s'il i ëust nul si hardi u osé Ki ne la* (*la fëauté*) *vousist faire* (SThom. 378) ; *Mout par es baude et osee, Quant me tols mon ami* (Rom. u. P. III 49, 31). Il est encore usité.

parfait « ayant achevé un travail » : *Qui voudroit estre racontans... Des granz mises et des granz fais, A piece ne seroit parfais* (Claris 66).

passé « qui a traversé » : *A l'ainz qu'il pot, est mer passez* (Lai de Doon 79, dans Rom. VIII 62 ; v. d'autres exemples dans Foerster à propos de Ch. II esp. 11494, p. 421.

pensé « réfléchi » : *Et tant fu sages et pensez Et de barat bien doctrinez* (Ren. 3365)[1]. L'exemple *ja n'i serai pensés* « cela n'entrera jamais dans ma pensée » (Alisc. 208) est trop isolé pour ne pas être suspect ; il faudrait écrire, je crois : *ja n'i sera pensé*.

plevi « engagé par une promesse solennelle » : *Je sui tes homs fianciés et plevis* (RCambr. 6732) ; *Vostre homs seroie et jurez et pleviz* (Orenge. 1454) ; *son ami, Son compaignon et son plevi* (Troie 27054). Quand le mot signifie « fiancé », il peut être passif, parce que le verbe transitif peut se construire avec l'accusatif de la personne à laquelle on s'est fiancé : *prist jour de Blonde plevir* (Jeh. et Bl. 2213) ; *M'a ele donc guerpi Pour vous, quant a mari M'a plevi?* (Rom. u. P. III 29, 61) ; *nus ne doit espouser... cele qui a plevi autrui par parole de present* (Beauman. 585). Cf. *juré*.

refusé « qui a refusé » : *La premeraine refusee Taurai jou le cief a l'espee* (CPoit. 39). L'emploi réfléchi de *refuser* dans la langue actuelle ne semble pas remonter à l'ancienne langue ; le verbe intransitif y signifie « reculer ».

reniié « *apostata id est retrogradiens* », comme dit le Glossaire de Tours, p. 328. On peut hésiter de faire figurer ce mot dans ce groupe ; car, comme Foerster l'a fait remarquer à propos de Ch. II esp. 11494, le verbe a été employé aussi comme réfléchi : *a bien po ne s'en renoia* (Méon I 364, 6) ; *c'or te renoie* (sépare-toi de ton maître . (RAlix. 161, 6). Toujours est-il que l'emploi transitif

1. Ce passage manque dans M XIV, p. 121.

domine de beaucoup. Dans son ancienne acception de « renégat », *renié* est encore usité.

sauvé « qui sauve ». C'est ainsi que Scheler a interprété *par le vierge sauvee* (Bast. 3495), et la formule d'affirmation *par nostre loi sauvee*, qu'on trouve dans Gaufr. 92 et Horn 1460, montre qu'il est sans doute dans le vrai.

Il faut encore user de plus de circonspection quand il s'agit des verbes intransitifs. Ces verbes peuvent aussi s'employer souvent comme réfléchis, quelquefois comme transitifs. En outre, on doit éliminer ceux d'entre eux dont les temps composés sont construits avec *estre*, non seulement si c'est pour eux la règle, mais même si c'est l'exception. Il faut se demander chaque fois laquelle des deux constructions domine, quand il s'agit de l'acception qui se rapproche le plus de celle du participe devenu adjectif. Ainsi on n'a pas à ranger ici *failli* « traitre, perfide, infâme » : *Mielz valt filz a vilain qui est preuz et senez Que ne fait gentilz hum failliz et debutez* (SThom. 2490) ; *le träitor failli* (Gayd. 50) ; *pour houni Me tenroit on et a mauvais failli* (Enf. Og. 3659). En effet, avec l'une et l'autre des expressions *faillir a aucun* « manquer de foi à qqn » et *d'aucune rien* (*de convenant*, etc.), l'ancien français semble n'avoir connu que l'auxiliaire *estre*, et *faillir a aucun* « échouer auprès de qqn », conjugué avec l'auxiliaire *avoir*, n'a aucun rapport avec le participe adjectival.

baé « badaud » : *ja n'i baés Ke jou soie si fous baés* (BCond. 270, 82) ; *El päis sui ou cele est qui m'agree, Si ne puis pas a mon voloir venir ; Car tant redout la crüel gent baee Que je n'i os ne aler ne venir* (RBlois II p. 147, 17). Mais des locutions comme *gole baee* (fr. mod. *gueule bée*) et autres pareilles n'ont rien à faire ici, parce qu'elles appartiennent au verbe transitif *baer : il fronche des*

narines, la geule bee (Aiol 898) ; *il bee La bouche come marvoiez* (GDole 3775).

convenu « ce qui a convenu à qqn », ou « ce dont on est convenu » : *telle était la fable convenue entre elles, Franzina et Nicette* (Rev. bl. 1889 I 6a).

couru « courant » : *une écriture courue* (Loti, Pêcheur d'Isl. 26).

entrepris « qui s'est rendu coupable » : *Autrement en iert un envers deu entrepris* (SThom. 1150) ; *les fous clers entrepris* (ib. 1173) ; *Mais orains fustes envers moi entrepris* (Mitth. 26, 7). Le participe appartient au verbe intransitif *entreprendre*, qui signifie « se rendre coupable » : *Ki les margherites espart, S'il a porchiaus les donne et part,... molt entreprent* (Barl. u. Jos. 35, 18). Il est fréquent dans cette acception.

folé « fou (?) » : *Ici ont une masse de Sarazins trovee ; Bien estoient dous cenz d'icele gent folee* (Crois. V 14 dans Rom. V 39).

forfait « qui s'est rendu coupable » : *les clers forfez desfere ne lerra* (SThom. 1167) ; *E se rent e conuist e forfait* (l. *forfaiz*) *e chaitis* (ib. Bekker 80 a v. 8) ; *Ne fu forfez ne oltrageus* (Troie 5413) ; *Si m'an rant corpable et forfet* (Ch. lyon 6785). C'est moins au verbe transitif « offenser qqn » et « perdre qqch. par un forfait » qu'au verbe intransitif, qui, dans le Voc. Duac. 104b, est bien rendu par *delinquere*, qu'on doit rattacher ce participe.

Je ne connais point pour ce verbe un emploi réfléchi analogue à celui de *mesfaire*, et qui nous autorise à rejeter d'ici *mesfait*, synonyme de *forfait*, sans toutefois nécessiter cette conclusion [1]. Si l'on trouve *forfaire* employé comme réfléchi, c'est à une époque qui n'a pas à entrer

1. V. Foerster, loc. cit.

en ligne de compte, vu l'ancienneté de l'époque où l'on trouve le participe.

jöi « joyeux » : *Tous jors en sera m'ame plus lie et plus jöie* (RAlix. 515, 24) ; *Karles au cuer göit* (Mousk. 12136) ; *dame vielles et jöies, Qui furent avoec lui nories* (ib. 24767) ; *Quant Elyes li enfes ot Malquarré ocis, La teste atot le hiaume rent le roi moult jöis* (Ch. cygne 64). C'est sans aucun doute le participe adjectival du verbe intransitif *jöir* « se réjouir ». Par contre, *jöi* dans les locutions *feste jöie* (Alisc. 69, Fl. u. Bl. 3147, Orson 303) ; *nouvele jöie* (Claris 44) ; *Monjoie, chele ensengne jöie* (Gaufr. 200) semble plutôt appartenir au transitif *jöir* « faire bon accueil à » [1].

menti « menteur, qui ment » : *träitor menti* (Orson 1236, 1239, 2306) ; *bourdeors traiteurs mentis* (Watr. 69, 136 ; ib. 146, 257) ; *mesdisans mentis* (ib. 144, 209). Rien de plus naturel que de rattacher ce mot au verbe intransitif *mentir*. Mais on disait aussi, nous le savons, *mentir la foi*, et comme, à côté de *foi mentie*, qui se disait injurieusement d'un homme qui a manqué à sa foi [2], on trouve aussi *foimenti*, on serait autorisé à rapprocher *il est foi mentiz* de *il est mer passez* [3], et à regarder alors *menti*, employé seul, comme participe du verbe transitif *mentir*.

mescrëu « mécréant » : *Judas... Qui damedei vandi au*

1. Il y a bien des années que je considère comme presque identiques *jöi* et son synonyme *joli*, et comme leur parent le plus proche l'anc. fr. *jolif*. Les mots synonymes des langues sœurs ont été empruntés au français. L'ancien norrois *jul*, qui désigne non un divertissement en général, mais une fête particulière, ne se rencontre nulle part sur le sol roman ; il n'est pas croyable pour moi que d'un radical inconnu, le français ait formé des dérivés avec un suffixe roman. D'autre part, *l* sorti de *dj* n'est pas sans exemple.

2. V. Foerster sur Erec 6114.

3. V. plus haut, p. 194.

felons, mescrëus (Orson 955) ; *Or n'ai mais garde de paien mescrëu* (Alisc. 41) ; *ne seies pas mescrëuz, ainz seies fëaus* (Ev. Joh. 20, 27 : *noli esse incredulus sed fidelis*) (Serm. poit. 86) ; *Ains puis le tans au rice roi Artus Si grans ocise ne fu des mescrëus* (Og. Dan. 12930) ; *par no gent est deffendue Encontre le gent mescrëue Sainte eglise et crestiientés* (Ren. Nouv. 7842). Sans doute le verbe intransitif *mescroire* est à la base de ce participe : *fu mauvais et desloiaus et mescreanz en dieu* (Men. Reims 12) ; *s'il i a aucun lai qui mescroie en la foi* (Beauman. 312), et non pas le verbe transitif.

Par contre, *mescrëu* « perfide » dans *les manaches d'Uedon le mescrëu* (Mitth. 211, 9) ; *träitor mescrëu* (ib 221, 17 ; Orson 3668) ; *Dou lieu ou l'ot laissie Tybers li mescrëus* (Berte 70), pourra être ramené au transitif *mescroire*, qui, avec l'accusatif de personne, signifie « soupçonner ». Il est vrai que même dans ce cas il n'a pas l'acception à laquelle on s'attend tout d'abord, mais celle d'un participe futur passif du latin. On appelle un faux dieu *mescrëu* (Elie 745), tout aussi bien que *mescreant*. *Morans l'a salüé de ses dius mescreans* (Mainet II 98) [1], mais je ne connais pas *mescroire* avec la valeur de « croire à tort, par erreur ».

mespris « qui a failli, mal agi » : *Qu'il ait fait chose dont vers vos mesprins soit* (Gayd. 16) ; *cis a pensee mesprise Qui la petite gent desprise* (pauvre) *Par fol orgueil veult desprisier* (Watr. 149, 352). A côté de l'intransitif *mesprendre*, qui domine, on rencontre, il est vrai, le réfléchi, même le transitif : *Car cuidiers maint homme a mespris* (induit en erreur) (Watr. 131, 105).

porvëu « prévoyant, prudent » : *li rois iceli neant porvëu*

1. Voir aussi plus haut, p. 54 sq.

(*incautum*) *gita en chacent fuer de son reame* (Leg. Gir. Rouss. 10); *il n'a si pourvëue rien Ou mont* (c.-à-d. qu'une femme) (Amad. 3572). Ici encore il n'est pas sûr à quelle construction du verbe il faille rattacher l'acception du participe, à celle de l'emploi absolu : *Si com li sauvere del mont Out porvëu par son plaisir Por ses miracles esclarcir* (SMagd. 549), ou à la construction avec l'accusatif soit de chose, soit de personne, ou enfin à la construction réfléchie : *Mil foiz te porvoi de l'ami Et une foiz de l'enemi* (Barb. et M. II 63, 312). Il se peut que nous ayons aussi affaire au réfléchi dans : *Or seiez porvëu et si b[i]en conseillié Ke mes n'i ert* (l. *ait*) *estrif entre nus kommencié* (SThom. 989) [1].

1. S'il faut, comme je le crois, interpréter ainsi ce passage, nous avons ici un exemple de la construction conservée en français moderne qu'ont mentionnée Mätzner (Synt. I 153, Gramm.[3] § 128, 1) et Lücking (§ 339), et qu'ils désignent sous le nom d'impératif du parfait. L'ancienne langue en offre beaucoup d'exemples : *Par matinet soiés tout apresté, Si aiés vos destriers estroit ceinglés* (Aiol 4920) ; *Pren un veel ou autre beste, Si li trenche orendreit la teste ; Puis aies un sac apresté...* (Chast. I 29) ; *Aies bien prové a feiel* (l. *feeil*) *Celui qui tu diz ton conseil* (ib. II 297) ; *Qant ce avrez fait, si m'aiez Dis forz homes aparelliez ; A chescun un coffre livrez* (ib. XIII, 151) ; *Baron, dist il, or soiez bien arme* (et plus loin il est dit de ceux qui ont reçu cet ordre *Isnelement se sont tuit adoubé*) (Aym. Narb. 846) ; *N'aiez pas tant le siecle amei, Ne s'iez pas si nonsachant* (Ruteb. I[2] 150). Cf. *en penitance t'enjoin Qu'avant soies confesse fete* (ib. II 118) ; *Et commanda par crüeltet C'on l'ëuist del roiaume ostet* (Mousk. 28600). Au fond, il n'est point question d'un impératif, puisque *avoir* et *être* n'en ont pas, mais d'un subjonctif ayant la valeur d'un ordre. Cet ordre vise expressément la réalisation d'un acte, ou, plus exactement, invite à veiller à ce qu'elle ait lieu dans un moment à venir. A mon avis, cette construction n'est pas tout à fait équivalente à l'impératif du parfait en grec. Cet impératif, en effet, désigne une action déjà accomplie, et l'ordre donné a pour but d'engager celui à qui il est adressé à reconnaître cette action comme accomplie, et à la laisser pour telle. Ce serait plutôt la locution subjonctive *soit dit entre nous* qu'on pourrait rapprocher du parfait de l'impératif grec. Voir là-dessus mon observation dans Jahrb. XV 249 et, depuis, Engwer, Über die Anwendung der Tempora perfectae statt der Temp. imperf. actionis, Berlin, 1884, p. 37 sqq.

radoté ou *redoté* « qui est tombé en enfance » : *Carles li magnes velz est e redotez* (Ch. Rol. 905) ; *Puis si le faites pendre, le mauvais radoté* (Charles) (Fier. 82) ; *Tu me sembles viel redoté, Tu as le sens trestot troublé* (Adam 894) ; *Ne croient pas, li radoté, Que venuz soit encor Messies* (Barb. et M. I 279, 294) ; *Tant estoit vielle et radotee* (Rose 343) ; *Ne sai se estes assotee De nouvelment ou radotee* (Peler. V 1668). Le verbe semble n'avoir été employé qu'intransitivement en ancien français, comme cela a lieu encore dans la langue actuelle.

recrëu « qui pose les armes, qui se montre incapable de continuer » : *Qu'il n'ont en l'ost vitaille, n'a boivre n'a mangier, Et tuit sont recrëu li auferrant destrier* (Gui Bourg. 109) ; *Ilueques vëisciés les roncis recrëus* (RAlix. 71, 21) ; *Tolirs* (personnifié)... *N'est pas chetis ne recrëus, Ainz est et granz et parecrëus* (Tr. Belg. II 181, 131). Bien que ce verbe se rencontre souvent comme réfléchi, et en outre comme transitif (« forcer à s'avouer vaincu, fatiguer »), on pourra ranger ici *recrëu*, quand il est synonyme de *recreant* et qu'il n'est pas évidemment passif, comme dans *la gent qui ainc ne fu vencue, Ne matee en bataille ne par Turc recrëue* (Jerus. 4600). On pourra le faire, parce que l'emploi de ce verbe comme intransitif est l'emploi primitif, et prédomine sur les autres. Le sens originaire de RE-*croire* est « changer de croyance, renoncer à soutenir sa conviction ou sa cause ». Il se dit surtout de chevaux : *Ne requerra*[1] *ne aval ne amont* (Og. Dan. 12192) ; *Ne requerroit a pui ne a montaigne* (Alisç. 151) ; *Se tu recrois, a ma fin sui alés* (ib. 21). Le français moderne n'a conservé que le participe *recru* « excédé de fatigue » et a laissé se perdre les autres formes du verbe.

1. Dissimilation pour *recrerra*, ce que n'a pas vu Mätzner dans le Glossaire de ses Afz. Lieder, à l'article *requerre*.

repris « enraciné » : *S'iert cascune* (des lances) *entiere* (l. *en tiere*) *reprise* (Mousk. 4924) ; *Enracinés sont et repris, Si c'om ne les puet essarter* (Mont. Fabl. III 33) ; *Bien est en li repris li germes D'amors* (Poire 2853).

sorfait « outrecuidant, arrogant ». Il se trouve plusieurs fois dans la Chronique de Benoit. En voici d'autres exemples : *Garçon et escuier sorfait* (Ruteb. I[1] 289) ; *Covoitise la seurfaite* (ib. II 73) ; *s'il vos en poise, Tant me siet mieuz ; fuiiez de ci. — Avoi, damoisele, merci ; Ne soiiez mie si sorfete* (Mer. 1503, ib. 2719) ; *tu es rogues et seurfès, Si que pas ne cuides por voir Que ja mes puisses mal avoir, Comme fol vilain seurquidiez* (Méon II 251, 472). Parmi ces exemples se range aussi un passage du LMan. 432, où je voudrais, pour ce que Boucherie donne comme étant la leçon du manuscrit[1], corriger de la façon suivante : *Quar corteis meintien s'amesure, S'il n'est sorfet par desmesure.*

Le verbe actuel, qui ne s'emploie que transitivement, dans le sens d' « évaluer trop, estimer trop, demander un prix trop élevé » ne s'employait dans l'ancienne époque qu'absolument, d'après ce que j'ai pu constater : *la ou il seurpot, seurfist* (Méon II 246, 312) ; *Ne deit jurer por son mers vendre Ne sorfaire por terme atendre* (LMan. 826) ; *se painent mout de sorfaire Sour els* (les ennemis dans la bataille) (Ch. II esp. 9840). Le seul exemple qui pourrait parler en faveur d'un emploi transitif, serait celui de Mont. Fabl. III 176, où *gent sorfete* semble signifier « des gens lésés dans leurs intérêts » plutôt que « des gens outrecuidants ».

sorparlé « allant trop loin en paroles » : *molt esteit fox sorparlez* (Troie 5199). Quant au verbe, je ne le connais qu'intransitif : *Mix lor venist taisir que sorparler* (Og.

1. V. Rev. d. lg. rom. XI 253. (N. d. trad.).

Dan. 631) ; *Sours parlers* (l. *Sourparlers*) *nuist, chon öi dire* (RViol. 262 ; cf. Liv. d. Prov.[1] II 395, II 266, II 328).

sorsali « outrecuidant » : *Et s'elle est baude et soursalie, Di k'elle est mignote et jolie* (Jak. d'Am. I 1633) ; *c'on ne die de saillie Parole qui soit soursaillie* (BCond. 66, 86). On ne peut guère comprendre autrement le participe présent : *cheval vaillanz, Qu'estoies si soresaillanz* (Lyon. Ys. 2324). Cf. le verbe : *Tandis qu'il vai soresaillant* (ib. 228).

taisi « silencieux, calme » (?) : *Cortoisie, Qui bien est mais en cort teisie* (Ruteb. II[1] 70) ; *Ne faites point de noise, mais soiés coi taisi* (BComm. 1002). On connaît suffisamment les différentes constructions de *taire, taisir*.

tremblé « tremblant » : *l'écriture très tremblée du billet me donna une appréhension* (Bourget, NPastels 489) ; *sa grosse signature apprise par cœur, toute tremblée et écolière* (Loti, Pêcheur d'Isl., 138).

trespensé « plongé dans ses pensées, soucieux ». Il n'est pas nécessaire de donner des exemples pour ce mot très fréquent. L'emploi intransitif est de beaucoup plus rare ; cependant on le trouve signalé dans Godefroy, bien que seulement à l'infinitif après *faire*. On le rencontre aussi comme réfléchi. Voir dans Godefroy des exemples auxquels j'ajoute : *Bien me doi trespenser* (Tr. Belg. II 37, 30). *Trespensant* dans le même sens que *trespense* se trouve par ex. dans Mitth. 24, 24 ; 250, 7.

tressüé « en sueur ». Il serait difficile de trouver l'intransitif *tressuer*[1] conjugué dans les temps composés avec *estre*. Dans les tournures si fréquentes *toz en est tressüez*, et autres pareilles, on pourra donner au parti-

1. Dans le Dictionnaire de Sachs, ce mot est à tort rendu par *tressaillir*.

cipe le sens d'un adjectif. On en peut dire autant de *süé : mal süés Et frois* (BCond. 228, 694); mais : *un poi out süé* (SThom. 1520).

Quant à *soffert* « qui a souffert », je me borne à dire que c'est une reproduction servile de *passus*, qui n'a jamais passé en français : *sufferz suz Pontie Pilate* (Oxf. Ps. p. 253); *cil ki suffert est pur nostre salut* (ib. p. 258, 36).

On pourrait encore mettre en regard de *dessovenu*, que j'ai mentionné, à propos de *conëu*, comme une formation participiale qui se rattache à un verbe impersonnel, *noncalu* « qui néglige, qui est insouciant de ». On le trouve dans BCond. 185, 70, passage que Scheler n'a pas bien transcrit, je crois, et que je lis ainsi :

Dame...
Qui de mer pesme en tout tempore,
Ou perissiens, com noncalu
De diu quant au port de salu,
Nous ravoias a si douce ore

et je traduis : « qui d'une mer en tout temps méchante, où nous périssions comme gens qui, quant au port de salut, ne se souciaient pas de Dieu, nous ramenas par un vent si doux sur le bon chemin ».

XXIV

dont et *de quoi*.

On a signalé à plusieurs reprises l'emploi en ancien français de *dont* et de *de quoi* dans le sens du fr. mod. *de ce que*, où *que* est conjonction, et c'est principalement *de quoi* qui a été souvent étudié dans cette fonction.

Si je reprends cette question à mon tour, c'est pour tenter de préciser l'étendue de cet emploi, ses limites chronologiques, et l'éclaircir, si possible. A première vue, il semble tout à fait indifférent qu'on ait affaire à *dont* ou à *de quoi ;* en effet, dans beaucoup d'autres cas, et surtout anciennement, tout aussi bien que dans le cas qui nous occupe ici, les deux expressions peuvent s'employer l'une pour l'autre. Cependant je les sépare, car je les tiens au fond pour complètement différentes, et je commence par *dont*, parce que, pour l'usage dont il s'agit ici, c'est lui dont l'emploi est le plus ancien.

Gessner, qui en traite dans son Programme de 1874, p. 15[1], se trompe en disant que cet emploi est à peine antérieur au XIV^e^ siècle. Orelli en avait déjà donné des exemples tirés du Roman de la Rose. En voici d'autres de la première et de la deuxième partie de cet ouvrage : *Mes moult bel me fu dont j'estoie Si pres que du bouton sentoie La douce odor* (1815) ; *je t'aim moult et pris Dont tu as respondu*

1. Un an avant lui, il a été fait mention de notre phénomène par Glauning dans ses Études syntaxiques sur Marot p. 17, et bien des années avant celui-ci par le studieux Orelli p. 123.

ainsi (1939); *et si dois estre Moult liés dont tu as si bon mestre* (1954, et dans les mêmes termes 4872); *il li dit qu'ele est nice et fole Dont tant demore a la karole* (9209). Voici d'autres exemples tirés de la suite de Perceval: *moult nos esmervellons Dont nos le veons tant penser A pentecouste a son disner* (15931); de Benoit: *li torne a grant contraire Dont vus onques ci arrestastes* (Troie 1033); *Iriez en sui et repentanz Dont gie onques en fui edanz* (19568); *Ennoier nos deit et peser Dont femes vers nos tienent place* (23995); *la rëinne... Qui se desve, qui se forsane Dont il de lié tant se deffent* (24197); *Ne puet müer, ne s'en repente, Dont il eissi ui de sa tente* (ib. 14232)[1]; *mult sui iriez Dunt si estes afebleiez De jëun(i)er ne de veillier* (Chr. 14039); *Mult m'a fiere chose semblee Dunt je ai si ceste contree Trové sëure e gaaignee E de toz biens resasïee* (22915); *si barun. . . Mult coreçus e mult destreiz Dunt il n'aveit e femme e eir Al regne tenir e aveir* (24832); *Mult l'öist l'om as suens gaber Dunt il veeit Normanz plorer* (32253); *Mais joie unt grant Normanz senz faille Dunt aveir deivent la bataille* (34732). Il faut aussi considérer l'emploi un peu plus libre de l'expression dans *mar le pensastes Dunt en seant vos en levastes* (25103)[2].

Voici ce qui me paraît être l'essentiel du phénomène : à une proposition qui exprime un mouvement de l'âme, l'étonnement, la surprise, l'indignation, le dépit, la joie, se lie par *dont* une proposition énonçant le fait qui est la cause de ce sentiment. Mais ce fait, à ce qu'il me semble, avait, du moins originairement, pour celui qu'il émouvait d'une

1. D'après Rom. XVIII, 80. Joly donne la leçon : *Qu'il issi oi fors de s. t.*

2. Le grand nombre d'exemples qu'offre la vie de saint Martin par Peain Gatineau est signalé par Mussafia dans sa critique de l'édition de Söderhjelm (Sitzungsberichte der K. Akademie d. Wiss. zu Wien, vol. CXXXVII, p. 49) A la place de *dont*, on y trouve quelquefois *de ce dont*.

façon ou d'une autre, quelque chose de surprenant, de difficilement compréhensible, d'inattendu. Il ne s'agit pas de la satisfaction éprouvée lors de l'achèvement d'un ouvrage péniblement mené à bien, ni de la tristesse à propos de l'instabilité des choses terrestres, ni de sentiments se rapportant à des choses prévues ou sues depuis longtemps. Je crois donc qu'on peut considérer la proposition amenée par *dont* comme une interrogation indirecte qui, sans doute, ne se rapporte pas ici à une interrogation formelle, mais à l'élément inexprimé de la question qu'implique cette expression d'un mouvement de l'âme. Ainsi, *dont* aurait à peu près le sens de « comment, pourquoi ». Comp. : *Lasse, moi poise com ainz fui Ne conceüe n'enjanree* (GCoins. dans Zts. f. rom. Phil. VI, 1450) ; *Dedanz son cuer grant confort a Com il la voit si repantant* (ib. 455) ; *S'est merroille comant tant dure Bataille si fiere et si dure* (Ch. lyon 849) ; *Forte chose est comant je puis chanteir* (Bern. LIIs. 183, 1) ; *mout s'esbäist et merveille Comment tu l'as ainssi laissie* (I Ys. II 461) ; *le lieu est si sec et desert que c'est merveille comment il y peut rien croistre* (S. d'Angl. 213) ; *et m'esbahy ... comment se trouve encore des hommes si pauvres d'entendement* (Sat. Menipp. (Frank) 187) ; *C'est merveille porquoi ne font Terre souz eus* (Nat. ND 654) ; *chascunz ert esbäis En quel lieu ne en quel päis Trouva les biaz dons qu'il donoit* (Escan. 24350).

Parmi les observateurs modernes, c'est l'Allemand qui comprendra le mieux cette façon de parler, surtout lorsque la proposition principale exprime l'étonnement, parce qu'il est courant pour lui que ces expressions d'étonnement impliquent un désir de savoir, un sentiment de curiosité ; c'était d'ailleurs une association qui se produisait fréquemment aussi en ancien français : ... *se mervoillent ou puet estre* (Ch. lyon 2809) ; *et se mervoille Qui puet estre qui l'a feru* (RCharr. 780) ; *tout me merveil Ou vous avés si grant sens pris*

(GCoins. 433,194) ; .... *se mervellierent que li empereur* (l. *-eres*) *voloit faire* (RClary 48).

Cette construction devient plus difficile à comprendre, quand le mouvement de l'âme, au lieu d'être exprimé formellement, doit être inféré d'un jugement sur le fait : *ele est nice et fole Dont tant demore* (je voudrais savoir comment il se fait qu'elle tarde tant ; c'est niais de sa part) ou : *mar le pensastes, dont... levastes* (je ne comprends pas comment tu peux t'aviser de te dresser dans ton cercueil, alors que je te l'ai interdit). Pourtant il n'est certainement pas impossible de combler l'intervalle qui sépare l'une de l'autre ces constructions. J'ajouterai seulement qu'on peut signaler ailleurs *dont* employé comme adverbe, et ne s'enquérant pas seulement du lieu d'origine, mais aussi de la cause : *Oir devez... dunt Normant cest nun reçurent* (Rou I 96) ; *si vus dirons le mesfait dont li marchis haoit l'empereur* (RClary 33) ; *Douce dame, keille en est l'oikexon ? Dont me faites de teil dolor languir* (Bern. LHs. 437,3).

Quant à *de quoi*, il en a été bien plus souvent question. Geijer, p. 26, cite de Commines : *l'on s'esbahissoit assez... de quoy si petits personnages... s'empeschoient de si grand matiere*, ou : *se mescontenterent merveilleusement de quoy le duc de Bourgogne le faisoit si long*. Glauning, dans l'Archiv de Herrig 49, 188, donne de nombreux exemples de Montaigne, et dans son étude sur Marot, p. 15, d'autres exemples tirés de cet auteur ; Lidforss, p. 41, en cite de Ronsard et de Jodelle ; Orelli, lui aussi, avait touché ce point p. 122 ; Desperiers, Devis 64, p. 241, dit : *c'est dommage de quoy il est ainsi fol ;* dans Becker, Marguerite d'Alençon u. Guill. Briçonnet, p. 49, on lit : *non sans regret de quoy... nous n'avons eu des myettes du pain dont voz brebis ont sy grande habondance* ; Littré, à l'article *quoi* 7, cite de Corneille : *Je ne m'étonne plus de quoi je gagne tant ;* même dans Rotrou on trouve encore : *Ce que tu vois enfin... N'est l'effet ni des lois*

ni des raisons humaines, *Mais de quoi des chrétiens j'ai reconnu le dieu* (SGenest III, 4); enfin Gessner s'en occupe à la page 15 de son Programme cité plus haut. On aurait peine à rencontrer beaucoup d'exemples en ancien français. Cependant dans Cov. Viv. 1584, on trouve ce passage : *Huimès orroiz bone chançon a certes De quoi Guillaumes fu en si grant poverte*, qui, peut-être, a sa place ici.

Pour expliquer ce phénomène, on a fait un rapprochement avec le provençal *car*, qui réunit les trois significations « pourquoi », « parce que », et « que (conj.) » [1]. Mais il n'y a pas grand'chose à attendre de ce rapprochement, que Glauning a fait le premier, parce que la première acception est indémontrable pour *de quoi*, et qu'un changement de sens, comme il aurait fallu qu'il s'en fût produit un, ne peut guère se supposer à une époque si récente. Au lieu de cela, qu'on veuille bien se souvenir de ce qui suit.

A côté de l'ancienne conjonction *por que* « pourvu que, supposé que » (proprement « pour ce que », « au prix que »), il y a *por coi*, qui a absolument le même sens : *Por qu'äie ne consoil truisse*, *Ne li leirai mon heritage* (Ch. lyon 4785), et *nus hom ne fust si dolanz*, *Pour coi l'oisel chanter öist*, *Maintenant ne s'en esjöist* (Barb. et M. III 118, 99). De même, à côté de la conjonction *par que*, existe *par coi*, qui a le même sens « de manière que » : *il covient*, *Pieres*, *ke tu or taces*, *par ke tu conoisses plus grandes choses* (Dial. Gr. 78, 2); *Coument porra de ceste estoire ouvrer*, *Par quoi la puist seur verité fonder* (Enf. Og. 42). Ainsi dans l'expression composée *de quoi*, le deuxième élément sera, lui aussi, identique non pas au pronom *quoi*, mais à la conjonction *que*, ou, pour être plus précis, le

1. Il se rencontre dans la proposition subjective et quelquefois dans la proposition objective ; v. Diez III [3] 337 (340).

quoi de l'expression composée *de quoi* est le latin *quid* [1] dans sa forme tonique, mais avec la fonction qui, d'ordinaire, lui est propre sous la forme atone *que* et non avec la fonction pronominale qui, après une préposition, demande invariablement toujours la forme tonique *quoi* [2].

Même employé comme conjonction, *que* prenait facilement la forme tonique, quand la préposition à laquelle il était uni avait aussi peu de sonorité propre qu'en a *de*, qui en a encore moins que *par* ou *por*. D'autre part, il conservait la forme atone, quand il se liait à un adverbe à sonorité propre, tel que *tant*, *ainsi*, *tandis*, *puis*, ou au neutre déterminatif *ce*, comme dans *jusqu'a ce que*, *par ce que*, *sans ce que*, etc. Ainsi *de quoi* se présentait tout naturellement, lorsque le rapport causal n'était pas indiqué par *que* seul : *Et mult sui jo dolenz que jo ai sa hahur* (SThom. 1539), ni par *de ce que*, qu'on emploie ordinairement aujourd'hui. La construction qui en résultait, correspondait exactement à la construction espagnole dont parle Diez III[3] 337 (309) et qu'on voit dans : *deseosa de que la pastora cumpliese lo que prometia* (Cerv. Gal. 12a) ; *para que te duela de verla en poder de Leocadia ni de que se la haya dado Eugenio* (12b).

Il en devrait être de même de la construction archaïque *comme quoi* du français moderne, c'est-à-dire que *quoi* ici

1. Jeanjaquet, qui dans ses *Recherches sur l'origine de la conjonction « que »*, 1894, ne veut pas admettre *quid* comme base de la conjonction *que*, voit (p. 57) dans *de quoi* et *comme quoi* des imitations de l'espagnol *de que* et *como que*, où, par erreur, la conjonction aurait été remplacée par le pronom, qui seul aurait pu donner *quoi*. D'après lui, *par coi* et *por coi*, dont l'ancienneté est hors de doute, auraient peu à peu employé comme conjonction un *coi* primitivement pronominal.

2. Dans l'ancienne langue, cependant, on trouve souvent aussi la forme atone : *s'estudie A faire chose de conrie* (= *de c'on rie*) (Barb. et M. III 17, 2) ; *Ce fu cele... De c'om porroit plus grant bien dire Que de rāine que anc fust* (Joufr. 222).

devrait être aussi la forme tonique de la conjonction qui, déjà en ancien français, pouvait se lier aux interrogatifs introduisant des interrogations indirectes : *je ne seuc que il devinrent Ne quele voie que il tinrent* (Perc. 33500) ; *Quar ele out ŏi de quel estre Qu'il estoit et de quele vie* (PGat. SMart. 1333) ; *Bien voi a quoi ke vos baez* (Beaud. 977) ; *demandait a l'anemin an queil leu qu'i seroit plus voulantier. Il respondit : ou cielz* (dans Rom. XV 173) ; *... vos puisse encor aprendre En quel point ke li prisouné Puecnt iestre desprisouné* (BCond. 322, 1564) ; *grant merveille ai coment ke toute gent... Sont si vers li de bone volonteit* (Wackern. Afz. L. 25, 1) ; *Savés comment que il advint?* (I Ys. I 132).

C'est ainsi que parlent encore aujourd'hui des gens peu cultivés : *pourquoi que j'y en veux?* (c.-à-d. *vous voulez savoir pourquoi je lui en veux*) (Richepin. Cadet 245) ; *je ne vous demande pas, moi, pourquoi que vous riez* (ib. 307) ; *je ne sais pas quel commerce qu'il fait* (Féval, M^me^ Gilblas VII 77) ; *qu'elle voie bien à qui qu'elle a affaire* (ib. 92).

Voir sur les tournures vieillies de l'allemand « *wie dass, wenn dass, wo dass* » le Dictionnaire de Grimm II 824, 19. Sur *chi che*, v. Rajna, Storia di Stefano, p. xxxi. J'y ajoute : *Non ti ricorda quando che le mani Insieme in questo loco ci pigliammo?* (Bocc., Ninf. fies. 356) ; *lo re lo domandoe per che chagione ch'ello era vengnudo da ello* (Apollonio 3, 21)[1] ; *dissi in fretta il mio nome, e subito un coro di esclamazioni : oh, che bel nome che avete, maestra!* (Serao, Picc. anime 97) ; *olha que bem que elle sae d'aquelle fundo* « regarde comme il se détache bien de ce fond » (Diniz, Casa mouresca I 20).

L'emploi de la forme *tonique* dans *comme quoi* peut

1. V. là-dessus Salvioni, p. 43, n° 28.

s'expliquer par la pause qu'on fait après la conjonction, surtout dans l'ampleur de la langue officielle. Ce que Littré dit sur *comme quoi*, à la fin de l'art. *comme*, n° 4, ne contentera guère personne.

XXV

Ele n'a son pareil. — Ele fait le sourt.

On rencontre fréquemment en ancien français les tournures du français moderne *un homme qui n'a pas son pareil*, *une femme qui n'a pas sa pareille*, soit avec le même mot *pareil*, soit avec son synonyme *per* : *or a il son paroil trové* (Ch. lyon 6217) ;... *li fëist Demostrance... Quiex ses parens* (l. *pareus* comme au v. 60) *el monde estoit En bien fere* (Méon II 188, 52) ; — *ce est merveille, Ja mais ne verra sa pareille* (Trot 77) ; *Por le blancor* (du visage) *enluminer I mist* (*Nature*) *une color vermelle Tele qu'el mont n'ot sa parelle* (Ferg. 43, 3) ; *L'n mantel li a aporté, Qui ert d'une porpre vermelle ; Mais nus hom ne vit sa parelle* (Veng. Rag. 2074). — *De bunté et d'onur n'out* (l'archevêque Willaume) *en France sun per* (SThom. 4218) ; *Ne savoit on a icel jour Nul millor* (*encanteor*) *trover ne son per* (Fl. u. Bl. 807) ; *un sunge..., ne öistes unc le per* (SAub. 217) ; *Recëus fu molt hautement ; Li ancïens l'amoit forment, Quar son per de viellece estoit* (Barb. et M. I 181, 515) ; — *Ceinte Joiuse, unches ne fut sa per* (Ch. Rol. 2501) ; *sifaite äie Que unc ne fut sa peir öie* (MSMich. 3611) ; *Et une coupe bien ouvree, Onques sa per ne fu trouvee* (Fl. et Bl. dans Du Méril, p. 165).

Mais, comme on peut s'en rendre compte, la forme naturelle de l'expression a été viciée souvent et d'assez bonne heure :

a)

Per ou *pareil* s'y rencontrent au masculin, alors même

qu'il s'agit d'une identification avec un être du genre féminin : *a ma femme euch en convant Que ja mais jorde mon vivant Feme espousee n'iert de moi, Se ensi n'est (mentir n'en doi) Que je trouvaisce son pareil De biauté* (Manek. 231 ; ib. 528) ; *pour l'amour de celi ki son pareil n'avoit ou monde* (Cléopâtre) (JTuim 180, 23) ; *Nulle si grande on ne savoit, Et si savoit si bien parler C'on ne pooit trouver son per* (Sone 62) ; *Li castelains prent hui mollier, N'a son per jusc'a Monpellier Ne si sage ne si cortoise* (CPoit. 39) ; *Or a Loëys grant deduit, Car telle femme a jour et nuit Qu'en tout le monde son per n'a* (Rich. 4165) ; *Lors si jorrés de l'amorete A qui nule autre ne comper ; Vous ne trouverïés son per, Espoir, en quatorze cités* (Rose 10744) ; *Cortoise ert, preus et sage, sousiel n'avoit sen per* (Alex. H 147) ; *on doit bien desirer L'amor de tele dame qui tant fait a löer : Par ce que tu me dis, el monde n'a son per* (Venus 189 c) ; — *Et par coleur et par odeur Vaut ele (la rose) miex que nule fleur. Si fet cele por qui me dueil ; Je n'en sai nule son pareil* (Jongl. et Tr. 118) ; *Moi membre de m'amie ; Simple a le vis Et douç le ris ; De si que a Pavie N'a son pareil* (Tr. Belg. II 50, 10) ; et avec une nuance différente : *Onques les trois puceles n'orent la nuit sommeil, La plus sage ne sot conseillier son pareil* (sa compagne) (FCandie 108).

b)

Inversement, *pareil* au féminin se rapporte à un nom masculin : *Li mul a la deesse estoit blans a merveille, Ainc ne fu tel vëus, n'ainc ne fu sa pareille* (Venus 210 b.).

c)

On n'en est point resté là ; on en est venu à cette autre énormité de donner à *pareil* au masculin un adjectif possessif au féminin : *Et il dïent, quant l'ont vëue K'ainc sa paraus ne fu vëue* (Guil. Pal. 2676) ; *De la lor est tex gens*

venue C'ainc sa parex ne fu vëue (ib. 5940) ; *Vostre pareil n'a pas el monde* (on s'adresse à une femme)[1] (Jongl. et Tr. 183) ; *El monde n'a pas sa pareil* (dit d'une femme) (Jub. NRec. II 261) ; *Et dist a ciauz de son paraige Q'a la samblance de l'ymaige Vuelt avoir famme ;... il ne sorent en kel terre Il dëussent sa pareil querre* (Dolop. 354) ; *Qu'il n'a el siecle ta parel* (: *consel*) (Mousk. 8027) ; *Va, si porchace ta pareill* (Poire 2037).

d)

Enfin, quand *pareil* sert à comparer deux êtres du genre masculin, on le trouve aussi au féminin ou, du moins, à une forme tirée de son féminin, bien que ce féminin ait, semble-t-il, le sens d'un masculin et soit construit avec le masculin de l'adjectif possessif : *En trestout son paraige n'out li dus son paroille* (Gir. Ross. 62) ; *Mes paroilles cuide estre* (ib. 65).

La forme naturelle de l'expression n'est guère moins souvent altérée avec *sans pareil : La merveille k'est sans pareil* (: *m'esmerveil*) (Barl. u. Jos. 120, 22) ; *Sans pareil et sans essemplaire Resplendist de grant luminaire Le dame douche* (Rencl. C 174, 6) ; et sans qu'on puisse substituer le féminin : *O soule sans pareil voisine* (ib. M 259, 4).

La langue a réussi à débrouiller ce chaos et à fixer d'une façon irréprochable l'emploi de ces expressions tel qu'il existe aujourd'hui ; et elle n'a dû y parvenir que grâce aux grammairiens, ou tout au moins à ceux qui en parlant se rendaient compte de ce qu'ils disaient, chose toujours utile. La cause de ce chaos doit être surtout le manque d'une terminaison féminine spéciale pour *per*. On conçoit facilement qu'on ait traité en substantif un mot qui, toujours invariable, tenait la place d'un substantif, c'est-à-dire qu'on lui ait laissé, quel que fût le cas, le même genre.

1. D'ailleurs on peut ranger ces exemples parmi ceux de *a*).

Pareil a suivi l'exemple de *per*, d'abord pour l'identité de forme aux deux genres[1], ce qui permet d'expliquer les exemples de *c) ;* puis pour l'oubli qui s'est produit, qu'on avait affaire à un adjectif, ce qui explique les exemples de *a)*[2]. Quant aux exemples de *b)* et de *d)*, ils n'ont pas subi l'influence de *per :* l'adjectif féminin se présente dans les exemples de *b)* comme substantif féminin ; mais dans ceux de *d)*, s'il reprend sa fonction primitive, il ne reprend point la forme qui lui convient. L'allemand qui, dans les tournures correspondantes, montre, et dans une mesure beaucoup plus grande, les mêmes irrégularités[3], use actuellement, et sans doute pour toujours, d'un procédé très simple, mais peu satisfaisant pour qui examine les choses à fond : « eine Schönheit ohne gleichen, diese Verhältnisse finden ihresgleichen nirgends »[4].

e)

Il n'est pas bien certain que la locution dont il nous reste à traiter, doive précisément avoir sa place ici. Elle mérite en tout cas qu'on en parle. Voici en quoi elle consiste : quand, dans le français moderne, le sujet de la proposition *il fait le sourd* change de genre ou de nombre, l'adjectif qui fait fonction de régime avec la valeur d'un substantif, doit, lui aussi, varier d'une façon correspondante : *elle fait la sourde*, *ils font les sourds*.

1. De là vient qu'on dit : *portent les armes parax*, Claris 1922 (: *vasax*).

2. Aussi dit-on : *fortune et mors sont parel* (: *consel*) (Mousk. 26268.

3. V. Müller-Zarncke I 972, Haupt sur Erec 2323.

4. Morf, Lit. Bl. 1887 col. 218, présume que cette violation de la règle d'accord en genre grammatical est due à ce que celui qui parle a dans la pensée un couple d'êtres animés de genre naturel différent ; d'après lui, *ele n'a son per* signifierait « elle n'a pas son compagnon », c'est-à-dire « il n'y a pas d'homme avec lequel on pût l'accoupler ». Mais il n'est pas possible de faire intervenir cette idée de différence de genre naturel dans presque aucun des nombreux exemples cités.

Or il est surprenant de voir que, très souvent, en ancien français, il n'en est pas ainsi : le sujet étant un féminin, l'adjectif reste masculin, et le sujet étant au pluriel, l'adjectif reste au singulier : *Ains nus de cuer ne te pria Cui ta douceurs fesist le sourt* (GCoins. 150, 913) ; *Clarmondine, quant l'entendi, Durement en fist l'esmari* (Cleom. 7068) ; *En ce a mis tout son assens Qu'ele fera le hors dou sens* (ib. 7466) ; *Pour ce en son cuer s'assentoit Qu'ele le hors dou sens feroit* (ib. 7660) ; *Tel conseil sai donner qui est bons et soutis, C'est que ma fille face le malade tousdis* (Berte 1808) ; *Moult faisoit le malade, plaine estoit de faintise* (ib. 1820) ; *Mes si malade vous faigniés, Tant souspirés, tant vous plaigniés Et faites si le dangereus* (on s'adresse à une femme) (Rose 9847) ; *Et la dame l'endormi fait* (Barb. et M. III 173, 126) ; *bien fist le sourt Icele qui moult sot de hourt* (ib. III 173, 127) ; — ou : *D'amer sevent la guise et l'art, Tant facent il le papelart* (Clef d'am. 2928) ; *Le dolent font et l'esbahi* (Barb. et M. I 313, 1311) ; *Molt sont noble, molt font le riche* (ib. II 337, 934) ; *Mais li mauvès en font l'enfrume* (HAndeli I 8) ; *Mes or font si partout et l'eschars et l'aver Qu'il font clorre leur huis, quand il doivent laver* (pour se mettre à table) (Jub. NRec. I 362).

De même en provençal : *Ja no·m fassatz, ma dona, lo falbert, Ni l'orgolhos* (Noulet et Chabaneau, Deux Manuscr. A XVI 25) ; *degran far lo sort* (ib. A VI 159)[1].

On observe le même procédé avec le synonyme *contrefaire : contrefaisant le sage* (avec le sujet au pluriel) (Watr. 370, 97) ; Littré, à l'art. *contrefaire*, cite de Beaumanoir : *contreferoient le hors du sens por escaper.*

Ce n'est point qu'on ne trouve pas d'exemples du procédé inverse : *Moult faisoit la dolente et moult sembloit*

1. Les auteurs ont eu l'intention de faire une note à propos de ce passage, mais on la cherche en vain p. 145 et p. 147.

iree (Berte 468) ; *Que s'amie fëist la froide* (Rem. Am. 1139) ; mais je suis presque tenté de croire que c'est la première construction qui domine.

Comment l'expliquer ? Il n'est guère probable qu'il s'agisse ici d'une négligence du peuple qui, en parlant, aurait interprété d'une façon erronée une construction qu'il employait primitivement d'une manière correcte. Voici, je crois, en quoi consiste ce phénomène : en désignant le rôle qu'on dit être joué par une personne, on n'a eu, à l'origine, nul égard au genre de cette personne ; on a désigné les rôles sans tenir compte ni du genre ni du nombre des acteurs : le sourd, le dormeur, le malade, etc. sont des modèles, des types qui restent les mêmes, qu'ils soient représentés, reproduits, « faits » par la dissimulation d'un homme ou d'une femme, d'une ou de plusieurs personnes.

L'autre construction n'est pas moins naturelle. Au lieu d'être le type unique, sans attribution de sexe, le régime de *faire* est le résultat de la dissimulation et il varie d'après le nombre et le genre du sujet. On peut donc dire aussi que, dans le premier cas, *faire* et *contrefaire* signifient « prenant pour modèle (un sourd, le) reproduire ». C'est ainsi que GGoins. dit : *Trop sevent bien au contenir Contrefaire la Madaleine* (Barb. et M. I 309, 1193). Dans l'autre cas, les verbes signifient : « représenter d'après un modèle (une femme sourde, des gens sourds) ». C'est ainsi que Willart de Honnecourt, XLVI, a mis sous son dessin cette inscription : *cis lions fu contrefais al vif ;* il aurait pu écrire : *Ci fu contrefaiz uns lions vis.*

Je ne veux pas me prononcer encore d'une façon définitive sur les tournures synonymes *faire de l'ignorant*, *de l'effrayée*, *de la bête*, etc., dont Haase[1] et surtout Livet[2]

1. Französ. Syntax des XVII. Jahrh. § 107 d.
2. Lex. de la langue de Molière, à l'art. *faire*, 14.

donnent des exemples. Peut-être signifient-elles « faire (une action venant) de l'ignorant ; faire (une action venant du rôle) de l'ignorant ». ASchulze[1] préfère donner à ce *de* un sens partitif.

1. Lit. Bl. f. germ. u. rom. Phil. 1889 col. 334.

XXVI

plus tost que pot, au plus tost que pot, com plus tost pot.

Il est question, dans Diez [1] (et je crois devoir exprimer les faits d'une façon plus précise), il est question, dis-je, de l'emploi dans les langues romanes du comparatif au lieu du superlatif latin dans des propositions circonstancielles et relatives déterminatives [2], lorsque le plus haut degré d'une désignation de manière ou d'une qualité est ce qui détermine, c'est-à-dire ce qui fait ressortir par excellence un moment, un lieu, une manière, un individu ou un groupe, en les détachant d'une période de temps ou d'une totalité de lieux, de manières, d'êtres. Parmi les exemples qu'il met en regard du latin *quam celerrime potuit*, pour prouver ce qu'il avance, Diez, outre *com il ainz pot*, cite *plus tost que pot*. Mais il omet d'indiquer que, quelle que soit la parenté de ces deux tournures pour le sens, elles diffèrent essentiellement au point de vue de la grammaire ; *plus tost que pot* n'appartient même pas à la série des exemples qu'il cite, puisque le comparatif n'est pas dans la proposition subordonnée.

Toutefois, puisqu'on voulait en parler, on aurait dû mentionner ce qui ne se trouve, me semble-t-il, ni dans les dictionnaires ni dans les grammaires [3], à savoir la survi-

1. III [3] 12 (9 sq.).

2. Il aurait dû y joindre les propositions qui renferment une question à propos de ce qui est à détacher d'une pluralité.

3. Morf, *loc. cit.*, col. 218, fait remarquer que dans la grammaire de Mussafia, p. 111 A 1, la construction est signalée en peu de mots.

vance de cette construction en italien : *più che si potrà ; più presto che potrò :* ou, pour ne point citer seulement de mémoire : *già s'intende che tu m'hai da parlare di te più lungamente che puoi* (Lettre de Leopardi du 31 juillet 1825) ; *quindi un'indifferenza e insensibilità verso se stesso maggior che è possibile* (id., Pensieri di varia filos. 4105) ; *il desiderio è più spento che sia possibile* (ib. 4106) ; *fuggi lontano più che puoi* (Cantù, Margh. Pust. II 21) ; plus anciennement : *E che fra pochi dì gli avrebbe posto Più cavalieri in punto che potea* (Orl. fur. VIII 23).

L'espagnol semble ne pas connaître cette construction ; mais je la trouve en provençal : *mais que podia s'escondia* (Meyer, Rec. 35, 47) ; Morf y ajoute : *Plus gen que poc so mal cubri* (Flam. 965) ; et en portugais : *Que se verrá mays cedo que poder* (Canzon. Vatic. 612, 9).

a)

Qu'il me soit permis de m'arrêter un moment sur l'anc.fr. *plus tost qu'il pot*. Disons tout d'abord que cette locution se rencontre très fréquemment. Ainsi on la trouve dans Perc. 3819 ; RCharr. 1170, 7066 ; SGraal 1754 ; Fergus 16, 19, et dans la note de Martin sur ce passage. Voici encore d'autres exemples : *Löer la devons en tout tens Plus doucement que nos savons* (GGoins. 690, 52) ; *dist a sa fame Qu'ele s'atornast comme dame Plus bel que fere le pëust* (Méon II 260, 141) ; *Une antesne « Spetiosa » Qu'il mëisme de li faite ot, Encommença plus halt qu'il pot* (Barb. et M. I 274, 174) ; *andui s'en aloient Plus hisnele-*

Pourtant l'excellent savant n'aurait pas dû l'appeler « absurde, à proprement parler » « puisque personne ne peut faire quelque chose plus vite, mieux qu'il peut le faire ». Si *più presto che* signifiait « plus vite que », la négation, d'après l'usage roman, ne manquerait pas dans la proposition comparative à laquelle, alors, on aurait affaire. En effet, dans les éditions postérieures de ce livre scolaire très répandu, je vois qu'on a supprimé cette remarque si peu justifiée.

ment qu'il povoient (SGraal 320) ; *Mesire Gauwains se traiot Plus pries de lui que il pooit* (Perc. 17870) ; *Quar devant dieu tot liement Doit on aler et naitement Plus que on puist a nesun fuer* (Mousk. 26437).

D'autres comparatifs, on le conçoit, pouvaient, tout aussi bien que *plus*, occuper cette place : *N'ont cure de lor cos gaster, Que mialz qu'il pueent les anploient* (Ch. lyon 841 ms H) ; *Mix que jou sarai mesurer, Voel a vos partir par ingal Et joie et doel et bien et mal* (Guil. d'A. 286 ms. P) ; *si me couvient faire mieuz que je puis* (Men. Reims 192) ; *Au prestre, miex qu'il pot, ses pechiez recorda* (Jub. NRec, I 354) ; *Son affaire appareille ; mains qu'ele puet, detrie* (Berte 1715).

On rencontre aussi des comparatifs adjectivaux, de véritables comparatifs et encore des adjectifs avec le comparatif adverbial *plus : mollier li donra que pora helisor Et de plus haut lignage et de plus douche amor* (Alex. H 131) ; *Guiteclin ferons pais meillor que nos porron* (Ch. Sax. II 41) ; *Carchiés sunt de vitaille tel com orrés conter, De vin, de char salee meillor c'on puet trouver* (Gaufr. 12) ; *li haut homme de l'ost i misent consel et plus bele concorde que il peurent* (RClary 105).

Cet emploi semble n'avoir point subsisté, ou n'avoir subsisté que très peu de temps au delà du vieux français. On lit encore dans le Grand Testament de Villon, 146 : *Passez vous en mieulx que pourrez*. Ce qui est surprenant, c'est que Montesquieu écrit encore : *il n'y a guère personne qui ne le veuille gagner* (*le paradis*) *à meilleur marché qu'il est possible* (Lettres persanes, n° 57)[1].

Quelle est la nature de *que* dans cette construction ? Diez, si l'on peut le conclure du parallélisme qu'il établit entre elle et *cum il ainz pot*, semble considérer *que* comme

1. Laboulaye met en note : *la forme correcte serait « au meilleur marché »*.

un équivalent de *come* ; et il se présente, en effet, des cas où en ancien français les deux mots peuvent s'employer l'un pour l'autre ; ainsi, p. ex., dans une comparaison d'égalité, même lorsque l'adverbe relatif n'est point précédé d'un des démonstratifs *si*, *aussi*, *tant*, *autant*, *que* se rencontre comme substitut de *com* : *En le porte le mist qu'est forte que beffrois* (HCap. 55) ; *qui sont fier que mastin* (ib. 125) ; *qui est blance qu'aubespin* (ib. 125) ; *Il doit le pié delivre avoir Ke levriers encachant al plain* Tr. Belg. I 179, 123).

D'autre part, *com*, après le comparatif, amène ce qui est à comparer [1], et enfin, inversement, dans la locution *que plus... plus* (= plus... plus), *que* est employé avec une fonction que nous voyons aussi attribuée à *com* et que nous pourrions nous attendre à trouver appliquée à ce dernier mot uniquement. Cependant il est possible d'assigner à ces substitutions des limites chronologiques et régionales : on ne peut le faire pour le *que* qui nous occupe ici, et il n'est jamais remplacé par *com*.

b)

A côté de cette construction, il y en a une autre qui a le même sens. De même qu'on dit *plus tost qu'il pot*, on dit aussi *au plus tost qu'il pot* :

Al plus tost k'il porra, l'ostera de cel ni (SThom. 3605), et pareillement : *Et Kex va la a l'ains qu'il pot* (Veng. Rag. 394) ; *Mult volentiers a l'ains qu'il pot, A mis le frain a son cheval* (ib. 564) ; *Et li abes a l'ainz qu'il pot, Vint a lui* (Méon II 434, 236) ; *si s'atorne A l'ains qu'il puet et s'apareille* (Ren. 18143 ; M X 251) ; *La pucele se part a l'ains K'ele puet du moigne et chemine* (Ch. II esp. 1204) ; *il avoient la semainne Trestuit proüé et mise painne Au plus qu'il s'an porent pener* (Ch. lyon 2481) ; *Au mains qu'il pueent, i sejornent* (Guil.

1. V. Diez, III[3] 397 (366) note.

d'A. 840) ; *Et dit et fet au pis qu'il puet* (ib. 1521) ; *face Au mix qu'il puet* (Amad. 6231) ; *Nage vers l'isle a grant espleit Al mielz qu'il sot et au plus dreit* (Troie 1842) ; *Car li ëust or deus randu Le san au miauz qu'il ëust*[1] *onques* (Ch. lyon 2935) ; *De l'esgarder onques ne fine... Au plus longuemant que il pot* (RCharr. 568) ; *le gué vos contredis Trois foiiees et si vos dis Au plus haut que je poi crïer* (ib. 791) ; *et se pourpensa qu'il le voloit marïer au plus hautement qu'il porroit* (RClary 19) ; *Congié preng a aus au plus tart Que j'onques puis* (Barb. et M. I 126, 449) ; *nos atorneriom nos ostaus au plus beau que nos porriom* (Serm. poit. 18) ; *si doit l'en süir la volenté du mort au plus pres que l'en puet* (Beauman. 417) ; *monta sour meir au plus coiement que il pot* (Men. Reims 236).

S'il s'agissait seulement d'expliquer cette construction, on pourrait voir dans la proposition amenée par *que* une proposition relative déterminative qui se rapporte au neutre *plus*, *plus tost*, *plus haut*, etc. pris substantivement, et le sens serait « au plus haut, au mieux, au plus tôt que (= lequel) il put, qui fut en son pouvoir ».

Mais les exemples de a), qui extérieurement présentent la même structure, nous empêchent d'admettre cette interprétation, par suite de l'absence de l'article défini qui, dans l'usage français, doit amener la proposition relative déterminative, et puisqu'il n'est pas moins difficile de séparer les deux tournures l'une de l'autre à l'égard de leur deuxième élément, on préférera considérer *que* comme le relatif sans antécédent dont nous avons déjà parlé dans le 17e chapitre, le *que* qui, en français moderne, est ordinairement remplacé par *ce que*, ayant ici, comme dans de nombreux autres cas, un sens quantitatif : *vint plus tost qu'il pot*

1. Notez qu'ici on trouve *avoir* à la place que, dans les autres exemples, occupent *pooir* ou *savoir*.

signifierait donc « il vint plus tôt (c.-à-d. augmentant la hâte) que (c.-à-d. combien) il put ».

c)

La fonction du comparatif ici, c.-à-d. pour les exemples de a), est, dans la proposition principale, exactement la même que celle qu'il a dans la proposition subordonnée, quand on disait :

a cel port l'arivera, Se diu plaist, con plus tost porra (Fl. u. Bl. 1368) ; *dit li orent Tant de honte com il plus porent* (Ch. lyon 5786) ; *Et fu de si grant estature Con miauz le sot feire nature* (Clig. 2780) ; *Devant le roi, con ainz le vit, S'agenoilla* (Ren. 13619 ; M VI 61) ; *Con il ains puet, si s'en avale* (Ferg. 18, 4) ; *Son oirre atorne, com ains puet* (Amad. 3007) ; *Tantost monterent con ainc* (l. *ains*) *porent* (Ch. II esp. 2472) ; *Un hom li dit en tel maniere : « Combien puez tu mengier, lechiere? » Maimon respont et li demande : « De la moie et* (l. *o*) *d'autrui viande? » « De la tieue », l'autre respont. « Tant com ge puis mains »* (Barb. et M. II 165, 158).

De même avec un comparatif adjectival : *faisoient Itel joie con greignor sorent* (Ch. II esp. 2471) ; *cil qui li a afince Sa guerre... et faite tant d'onnor Comme il peut ou siecle gregnor* (ib. 10362).

Rappelons enfin une dernière particularité : l'adverbe que nous avons trouvé uni à *plus* dans les exemples de *c*) peut en être séparé et prendre place dans la proposition principale : *si tost com il plus pora,... S'en ira* (Ch. II esp. 5846) ; *Puis li rova amunt voler Tant halt cum plus purreit munter* (MFce Fa. 12, 12) ; il en est de même pour un adjectif : *si vermeille et si fine Com nature la pot plus faire* (Rose 1669) [1].

1. Quant aux exemples de a), Ebeling, dans la deuxième partie de sa note sur Auberee 411, se prononce en faveur d'une interprétation qui diffère un peu de celle que j'ai exposée ici.

XXVII

Substituts des proportionnels et des adverbes numéraux latins.

Il existait en latin, parallèlement à une partie des cardinaux, deux espèces d'adjectifs : les multiplicatifs, qui désignaient la qualité par laquelle une personne ou une chose montre qu'elle a un nombre de parties ou de côtés égaux correspondant au nombre cardinal; les proportionnels, qui désignaient la qualité par laquelle une personne ou une chose se présente en un nombre tant et tant de fois plus grand par rapport à une autre personne ou à une autre chose.

Les premiers, qui étaient formés avec *-plex*, n'ont rien donné en français que quelques dérivés qui, eux-mêmes, ne sont pas populaires : *simplicité*, *duplicité*, *dupliquer*, *duplique*, *duplication*, *triplicité*, *tripliquer*, et autres semblables. Les seconds ont passé en français, il est vrai, mais très peu d'entre eux sous une forme populaire; ils sont presque tous des imitations savantes. D'ailleurs, qu'ils aient la forme populaire ou qu'ils soient des imitations savantes, ils s'emploient souvent avec la valeur de multiplicatifs, comme, inversement, en latin on a fréquemment fait usage de multiplicatifs avec la valeur de proportionnels.

double a une forme populaire, *simple* n'en a pas (contrairement à l'ital. *scempio*); *triple* n'en a pas non plus, tandis que l'ancienne époque possédait encore *treble* au sens proportionnel (?) : *Qui les mains lor argente et dore*, *Provendes a doubles et trebles* (Barb. et M. I 293, 715); et au sens

multiplicatif : *ces treis estages par treble entravure devisad* (LRois 246) ; *treibles en unité* (NDChartr. 207, Ruteb. I 158) ; *treblement* (*tripliciter*) (Cambr. Ps. 79, 5) ; *a* (*en*) *treble* (à trois voix) (Ren. 21375, M XII 885 ; MSMich. 1093).

quadruble, dans Brun. Lat. 642, montre, il est vrai, un traitement un peu plus libre des sons latins que la forme actuelle *quadruple*, mais il n'en est pas moins un mot étranger.

Ces adjectifs, eux aussi, ont des dérivés ; nous ne citons que ceux qui se trouvent déjà en ancien français : *simplet*, *simpleté*, *simplece*, *simpliier* ; *dobler* avec *doblement*, *dobleor* ; *doblier* avec *doblerie* ; *doblain* ; *doblel* ; *doblon* ; *doblos ? doblise ? doblet*, *doblete* avec *dobletier* ; *doblentin* (ou *doblencin ?* comme Fr. Michel a lu dans deux passages de la Chronique de Benoit ?), que Scheler essaye d'expliquer à propos de Bast. 1571, et qui me semble se rapprocher du prov. *doblenc* ; *trebler*, *trebliier* (termes de musique).

a)

L'ancienne langue possédait une manière de parler qui lui était souvent précieuse dans les cas où l'on aurait pu employer des proportionnels : le Glossaire de Douay rend *centuplex* par *cent doubles ; decuplus* par *dis doubles ; quadruplex* par *de quatre doubles*. Maintenant, à côté de l'adjectif *double*, il y a l'expression adverbiale *a double*, p. ex. : *il lor rant lor bonté a doble* (Ch. lyon 5593) ; *Or croist a double tes granz diex* (Barb. et M. III 387, 246) ; *a double fust de nos paiez* (Méon II 231, 475) ; *a double cuident gaaignier* (Fl. u. Bl. 515) ; *ses maus a double le point* (JCond. II 178, 31) ; *A double en a le guerredon* (ib. II 307, 53) ; *la tormente creist a doble* (SMagd. 270) ; *bien conois qu'a doble en aut De mal en bien ai fait un saut* (Joufr. 25) ; *Et si vos aim plus finement A doble que je ne vos di* (ib. 2013) ; — ou encore

au doble, p. ex. : *diex au double li rendoit* (Barb. et M. III 26, 8) ; *au double i gaaigneroient* (Fl. u. Bl. 1314) ; *Avoir au double porterés* (ib. 2145, leçon du ms. B) ; *aussi trouble Comme charree ou plus au double* (GGui. II 11885) ; *avoit grant envie Des deu besans multeploier, Si les voloit si emploier Qu'il les pëust al doble rendre* (Joh. Bouch. 29).

Mais *double* s'emploie substantivement et est accompagné d'un nombre cardinal : *Ne sez tu que tu me dëis D'un po de vin que m'espandis, Je gaaigneroie a planté? Or saches bien de verité Que cens (?) dobles doiz gaaignier ; Que en ton vin te puez baignier, Qui par ce celier cort a ruit* (Méon I 340, 77) ; *n'est hom si menuiers Qu'il ne dounast moult volentiers A chelui dont il cuideroit Que vingt doubles li renderoit* (JJour. 584, pourvu que cette leçon soit exacte) ; *fist faire un cuir de buef de quatre doubles en maniere d'un oef* (Men. Reims 161), *la brogne en deus doubles sarcie* (l. *sartie*) (RAlix. 183, 26).

De là résultent enfin les expressions prépositionnelles que voici : *A çant dobles vos an randra Le guerredon* (Guil. d'A. 160) ; *En tel lieu sa semence espande Que fruit a cent doubles li rende* (Perc. Prol. 4) ; *plus clers a quatre doubles Que li solaus* (GCoins. 335, 46) ; *A cinc cens doubles en seroie amendés* (Enf. Og. 4442 ; *Amours qui a cent doubles rent Tout ce c'on met en son service* (RCey 772) ; *Plus volentiers l'ai regardee A quatre doubles que devant* (JCond. II 19, 597).

Or quelques-uns des anciens monuments de la langue, et précisément les plus anciens, nous montrent *doble* sans l's qu'exigerait le cas ou le nombre auquel il est employé : *e rent as noz veisins a set duble el sein d'icels* (*et redde vicinis nostris septuplum in sinu eorum*) (Oxf. Ps. 78, 13) ; de même dans le passage correspondant du Cambr. Ps. ; *E quatre duble la berbeiete rendrad* (*ovem reddet in quadruplum*) (LRois 158) ; *Bone terre deit esgarder, Qui fruit a*

cent duble li rende (Tob. 11). C'est alors un pluriel neutre qui est à joindre à ceux qui ont été signalés dans Arch. 26,188, dans Jahrb. VIII 127, IX, 116, dans Ch. II esp., note sur 9314, et par Mercier, de neutrali genere, p. 67[1].

Des expressions analogues se rencontrent dans les langues sœurs : *enaissi ses falhensa Fora·l dos e·l gratz En cen dobles doblatz* (Mahn Ged. 477, 2); *s'egli prima v'amava, in ben mille doppi faceste l'amor raddoppiare* (Decam. III 7); on dit encore aujourd'hui : *cresce a cento doppi; una villa a mille doppi più bella della tua.*

b)

Tant est employé d'une semblable façon par la langue, qui le joint comme substantif pluriel à un nombre cardinal pour désigner une quantité à répéter autant de fois que le nom de nombre l'indique[2]. Mais, dès le début, le sens propre de cette tournure s'est obscurci, ou, du moins, la construction correspondant à ce sens, a fait place à une autre. Car, tandis que l'ancienne langue fait communément amener la proposition comparative qui se rattache à *tant* par *com*, et non, comme le fait la langue actuelle, par *que*, p. ex. : *Tant con tranchier an covenoit, An trancha* (Ch. lyon 3386), elle fait suivre le *tant* multiplié de la forme de proposition qu'on trouve après un comparatif, c'est-à-dire d'une proposition introduite par *que*, et, si elle n'est pas abrégée, ayant son verbe avec la négation : *Et an*

1. Il n'en est pas question dans les études spéciales consacrées aux deux psautiers.

2. Le singulier correspondant employé substantivement se présente dans l'anc. fr. *cel tant, ce tant, autretant* et *autant*, qui a survécu ; p. ex. : *Briefment avrai dit Cel tant que jeo sai* (Reimpr. I 35) ; *cel tant de char* (VGreg. I 1202) ; *En cel tant k'il en porte* (de son bouclier), *estoient enficiet Pignonciel* (RAlix. 179, 16) ; *Se tu pers ce tant de monnoie* (Barb. et M. I 358, 74) ; *Ce tant d'onnor... qui tant li a cousté* (BCond. 894, 240) ; *Dont poi sur les os nous demeure, Et ce tant est plus noir de meure* (ib. 200, 78). De même it. *quel tanto.*

la pucele revit De san et de biauté çant tanz Que n'ot conté Calogrenanz (Ch. lyon 783)[1]; *et tenoit... bien trois tans de terre que li rois ne tenoit* (Men. Reims 6); *a deus tans de biauté U viaire que n'ëust chil* (Rich. 1996); *reporta bien Trois tans k'il n'en porta dou sien* (Mahom. 12); *Lors fu li rois dont tant* (l. *deus tans*) *espris De corouç qu'il ainc n'ot esté* (Veng. Rag. 512); *Lors fu li clers plus acolez El quatre tens besiez adonques Que li borgois n'ot esté onques* (Barb. et M. III 171, 75); *desconfisent douze tans Qu'il ne sont* (Watr. 263, 1009); *moult ert avenans et bele Dis tans que dire ne poroie* (Mont. Fabl. II 48); *Li blasmes qu'il orent torné Sor mon seignor Gauvain si grant, Devint honor a tant por tant, Cent tanz que nus ne porroit dire* (Mer. 5823); *Car amors m'a bien quatre tanz Amendé c'onques jor ne fui* (Escan. 4296). De même en prov. : *Mil tanz qu'ieu non sabria dir* (Jaufre, dans la Chrest. d'Appel, 3, 660, tandis qu'on lit chez Raynouard, 138 b, dans le même passage : *Mil tantz mais qu'ieus non sabria dir*).

Voici encore quelques exemples où la proposition comparative est abrégée : *Qu'ele m'aime mil tans que vous* (CPoit. 15); *Maliciouse est... Cent mile tanz fame que home* (Méon II 27, 830); *Bien trois tans soumes que li crestïenné* (Enf. Og. 606).

Je ne me souviens pas d'avoir jamais rencontré des exemples où la proposition comparative fût amenée par *com*. L'idée de l'inégalité, qui résulte toujours de la multiplication, s'impose même si fortement, qu'on ne choisit pas seulement la construction qui correspond à l'emploi du comparatif, mais que souvent on fait entrer expressément dans la proposition *plus* ou quelque autre comparatif : *Tu iez plus bele et plus plesans Que cele n'est, cent mile tans, Qui cest anel m'avoit doné* (Barb. et M. II 422, 48); *mes*

1. A ce propos, je ne veux pas omettre de renvoyer à Perle, Zeitschr. f. rom. Ph. II, 14.

sire Gauvains an a Cant tanz plus grant joie que nus (Ch. lyon 2287) ; *li angele ki set tanz sont cleir plus del soleilh* (Serm. Sap. 283, 16) ; *moult plus riche me fera Cent mile tans* (Rose 7647) ; *Mais Giffles en ert quatre tanz Plus dolenz que nus hons n'estoit* (Escan. 7647) ; *Mains quatre tans avons gent que li lour* (Enf. Og. 1728). Dans ce dernier exemple, il ne s'agit même pas d'une multiplication de ce qui est considéré comme l'unité de mesure, mais d'une division par quatre[1].

L'obscurcissement du sens de *tant* se montre aussi par le fait que, parfois, ce mot est encore accompagné d'un deuxième démonstratif, *tel*, comme dans : *Et se je euc grant paine mise Le premier an a querre pris, Saciés de voir que je i mis En l'autre après ces* (l. *tes*) *quatre tans* (Atre

1. Si l'on disait **quatuor tanta minus* avec la valeur de *quartam partem*, nous n'avons guère à être surpris que, d'autre part, **quartam partem plus* ait signifié *quatuor tanta : Et nostre sire diex si aime miex le quart Le servise d'un jone qu'il ne fet d'un viellart* (Chantepleure dans Ruteb. I[1], 399). D'après cela, *la moitié miex* ne signifie point « mieux de la moitié (de ce qui sert d'unité de mesure) », mais « doublement bien » : *Vous fïissiés la moitié miex, S'a haute vois reclamissiés Et vostre affaire mëissiés Sus ma dame sainte Marie* (au lieu d'invoquer d'autres saints) (GCoins. 547, 32) ; *De lui* (*Heleine*) *a l'en graignor pitié Que de Paris l'une meitié* (Troie 22952 ; *trop est de plus grant afaire La moitié que je* [*ne*] *quidoie* Escan. 4707 ; *si tresgrant dolor demainent Que cil ont d'aus plus grant pitié Que il n'ont des dous la moitié* (StJul. 3876) ; *ceste beste* (le crocodile) *a la bouche plus large la moitié et plus longue que son corps n'est gros* (le remanieur dit : *ait lai bouche plus lairge assés et plus* [*longe*] *trois foy que sont corps n'es de gros* (S. d'Angl. 277) ; prov. *et dira dessé Que ma partz val mais lo milé* (de millième, c.-à-d. mille fois) (Appel, Prov. Ined. 82, 9, 52). Comp. plus haut p. 183 ; *n'a mie de la meitié Tant mal* (Erec 3106) s'explique tout seul (quant au *de*, v. plus haut, p. 181). On comprend aussi facilement *On le doutoit plus les cent pars Que moi* (Escoufle 2852) (cent fois plus). Mais *N'ot de cent pars tel convoitise Come...* (non la centième partie de la convoitise (Tourn. Chauv. 1119) ou *mon trésor... n'est pas si grans de trente fois comme...* (Froiss. Chr. vol. VI p. 208, 3) sont, sans doute, des tournures bien confuses.

per. 3613) ; *Mes li Anglois orent victoire, Qui l'eure et le jour et le tens Furent plus de tiex quinze tenz* (GGui. I 2430) ; *o eus avoient Tiex cinq tanz de genz qu'il n'estoient* (ib. II 8941) ; *Fu tiex trois tant* (l. *tanz*) *miex apresté Qu'il n'ot onques devant esté* (ib. I 3747).

Cette manière de parler se prépare déjà dans le latin ; car on n'y rencontre pas seulement *bis tanto* (*tantum*) *quam*, comme dans : *bis tanto amici sunt inter se quam prius*, mais aussi *sexcenta tanta*, comme dans : *Quasi non mihi sexcenta tanta soli soleant credier*[1].

Dans les langues sœurs du français, il y a un procédé analogue : *Ad escien, que no·i ai cobertura, Me fatz trop pieitz qu'ella no·m fai, cen tans* (Mahn Ged. 70, 5) ; *selh que renha Per lonc temps ab senhor, Don ja bes no li·n venha Ses mil tans de dolor* (Mahn W. I 349) ; anciennement en italien : *lo fate figliuolo dell'inferno duo tanti che voi non siete* (Dict. de Manuzzi), et encore de nos jours : *gli ho dato due tanti di più di quel che costava* (Rigutini et Fanfani)[2].

c)

Il y a une autre construction qui tend au même but, celle où l'on emploie *por* « au lieu de » ou *contre* « en opposition à », et où l'on détermine le rapport de deux quantités en désignant le nombre que, pour obtenir la plus grande quantité, il faut substituer à l'unité dont la multiplication donne la plus petite quantité : *por un que il estoient*

1. L. Havet, Archiv f. lat. Lex. XI 579 traite des tournures de Plaute *multo tanta miserior*, *multo tanta plus*, *bis tanta pluris* et *quinquies tanta amplius*. D'après lui, on y aurait primitivement sous-entendu *pecunia* ; mais cela ne me rend pas encore ces expressions bien compréhensibles.

2. Pour d'autres langues romanes, v. sur des phénomènes semblables : Morf, Lit. Bl. 1887, col. 218 et Bello, Gramática de la leng. castell. nº 203, avec la note 43 de Cuervo.

en l'ost (des assiégeants), *estoient il dui cent en la vile* (Villeh. 163; variantes : *pour quatre... quatre cens, por quatre... deus cens*) ; *contre un de mes humes en a bien Riulf quatre* (Rou II 1434) ; *Bien avum cuntre un chevalier Trente u quarante païsanz* (ib. III 876) ; *Contre le sout me rent la livre De grant poverte* (elle rend ma misère vingt fois plus grande) (Ruteb. I[1] 25). De même en provençal : *per un cen, per un dos* et autres pareils ; *mielhs es per un dos Morir qu'estar per tostemps doloyros* (Appel, Prov. Ined. 82, 8, 15) ; [1] *de mais t'agra eretat, Cen milia per cen c'a ssi non a laissat* (il t'aurait procuré un héritage mille fois plus grand qu'à lui-même) (Nov. d. eretge 107). Cette construction existait aussi dans l'ancien italien, v. Gaspary, Sizil. Dichtersch. p. 222; on la trouve de même chez Dante : *quale in contumacia muore Di santa chiesa..., Star gli convien da questa ripa in fuore Per ogni tempo ch'egli è stato, trenta, In sua presunzion* (Purg. III 139) ; chez Boccace : *voi riceverete per ogn'un cento e possederete la vita eterna* (Decam. I 6 ; voir ce qu'en dit Fanfani p. 61 n. 3).

La construction peut encore, et cela est remarquable, être telle, qu'elle ne se justifierait, à la rigueur, qu'avec un comparatif formel : *on s'i porroit Sauver, qui bien fere voudroit, Que en cest siecle, por un cent* (Barb. et M. II 405, 349) « on y pourrait (dans les ordres religieux), si l'on voulait se conduire comme il faut, faire cent fois mieux le salut de son âme que dans cette vie mondaine ».

d)

Des adverbes numéraux, qui indiquent qu'il faut considérer une action ou un nombre comme répété, et répété un nombre déterminé de fois, tels que lat. *bis*, *ter*, *quater*,

1. Le rapport est inverse dans : *E s'ieu deman l. s'ieus dezia co fuy letz A son venir ni com joyos, No m'en crezessetz un per dos* (la moitié) (Bartsch, Denkm. 145, 25).

etc., ou ceux qui désignent l'idée d'une répétition comme expressément exclue, tels que *semel*, sont inconnus des langues romanes, sauf *semel*, qui semble avoir survécu dans des dialectes italiens et espagnols [1], et *bis*, qui se rencontre comme préfixe dans certains composés [2]. Ils sont remplacés par des accusatifs adverbiaux de substantifs qui désignent la réalisation unique ou répétée d'une action ou d'un état, et le cardinal qui les accompagne indique combien de fois cette réalisation a eu lieu. En ancien français, il existe un certain nombre de ces substantifs, qui, d'ailleurs, avec ce sens indiqué, qui n'est pas toujours le seul qu'ils possèdent, peuvent se combiner aussi avec des adjectifs démonstratifs, des noms de nombre indéfini et des nombres ordinaux.

Le plus usité de ces substantifs était *foiz ;* c'est celui qui est presque exclusivement employé avec les cardinaux, et, comme son emploi permet d'éviter toute équivoque, il a fini par presque supplanter les autres dans cette fonction. A côté de *foiz* étaient anciennement les formes *foiiee*, *fiiee* et la modification dialectale *fõie* [3].

En outre, nous trouvons :

voie : Lors a geté de maintenant Douze poins a icele voie (coup au jeu de dés) (Barb. et M. III 288, 191) ; *onques*

1. V. Diez II³ 474 (440).

2. V. Diez II³ 435 (403), Meyer-Lübke, Rom. Formenl. § 540 et § 618.

3. La phonétique n'a rien à objecter à l'étymologie de ces deux mots donnée par Caix, Studi di etim. ital. e rom. p. 21 et acceptée par GParis, Rom. VIII, 618, d'après laquelle ces deux mots viennent de *vice*. *Fie*, dissyllabe, s'explique si l'on se souvient que *delicata* et *dedicata* ont donné d'abord *deliiee*, *dediiee*, ensuite *deliie*, *dediie*, et enfin *delie*, *dedie* Zeitschr. f. r. Ph. II 143 au v. 541), et surtout, puisque, comme *delie*, *dedie*, cette forme *fie* semble circonscrite au Nord-Est. Mais il serait difficile de comprendre *foie*, dissyllabe, (*Plus de milhe foies la nuit*, Méon I 96, 161) et *feie*, *fee* des Serm. poit. 86 et 119, s'ils venaient réellement de *vice*.

a chele voie ne se peurent acorder quex il i mesis sen t ne eslisissent, ains prisent un autre jour d'eslirre ches dis (RClary 94) ; *Bien m'est avenu ceste foiz ; Or avrai ge, diex merci, proie Sanz nule faille ceste voie* (Ren. 15404, M IX 94) ; *Entre ses denz jure et afiche que chier li vendra cele voie* (ib. 16577, M IX 1231) ; *Se li desfent qu'ele ne doigne A nul povre qui a li viengne C'un seul denier a une voie* (Ruteb. II[1] 215)[1]. De là viennent les locutions *tote voie*, *totes voies*, qui ont signifié d'abord « dans tous les chemins », « en tout cas », puis « néanmoins » et « cependant » ; cf. *always*.

ore (temps) : *Tel hore cuide an desirrer Son bien qu'an desirre son mal* (Ch. lyon 3120) ; *De gaverlos que il avoit Aloit environ lui lançant Une eure arriere, l'autre avant, Une eure bas et l'autre haut* (Perc. 1312) ; *Que qu'il pensoit en tel maniere Une heure avant et l'autre arriere* (GCoins. 507, 56) ; *Une eure dit, l'autre desdit, Une eure pleure, l'autre rit* (Ferg. 51, 26) ; *sovent color mue et change..., Une eure est plus blanche que nape, Autre eure plus rouge que feus* (Barb. et M. IV 268, 98) ; *Bien covient que sache mentir Tele eure est* (une pareille fois arrive), *por couvrir sa honte*, c.-à-d. *qui veut amer par amors* (ib. III 169, 15) ; *par li estes delivrez E, tele hore est, quites clamez* (Guil. JND 1076) ; *A la rŏine consilloit Mesire Bruns, cele* (l. *tele ?*) *ore estoit* (Durm. 4356) ; *totes iceles ores que dés atorne un paien ou un jüé a sa creance ou un crestïen retorne de son peché,... totes iceles ores enlumine dé les avoglez* (Serm. poit. 53 ; de même p. 60) ; *cil buer fu nés... Qui les (sainz) aime, sert et honneure ; Car il li rendent en une heure Plus qu'en cinc cens n'a por*

1. Le vers 3374 de Joufr. doit se terminer aussi par *a une voie*, probablement précédé de *d'or* ou *tot*, car l'explication de la leçon *menoie* ou *manoie* par « Griff » poignée ne repose sur rien.

aus fet (GCoins. 600, 304). De là vient que *par ores* signifie « parfois » : *Ceste joie li assouage Par eures toute sa pesance* (Ch. II esp. 6809) ; *Qu'il n'est si grans max qui n'äit, Ne bien qui ne nuise par eures* (Ren. 16261, M IX 945) ; que *d'ore en ore* signifie « toujours de nouveau » : *l'aversier Qui d'eure en eure se travaille De nous outrer en la bataille* (JJour. 837) ; que *d'ores en (a) autres* signifie « de temps en temps », *totes ores* « en tout temps » ; et (comme *totes voies*), « en tout cas, néanmoins » ; cf. m. h[t] all. *stunt*.

saison (moment) : *Nule costume ne passaissent Qui fust a faire, ainz se laissaissent Desireter une saison* (Escan. 23111) ; *Car mentir aucune seson Done bien color a reson* (Ruteb. II[t] 471).

terme (instant) :... *M'est par trois termes aparu[s] Uns biaus hom flouri[s] et canu[s]* (Amad. 2953).

tor (tour) : *lors alla Tout entour le cheval trois tours* (Cleom. 13165) ; *aler Entor le moustier sanz parler Trois tors* (Ruteb. I[t] 300) ; *La puchele Berart a regardé maint tour* (Gaufr. 273) ; *Jus del bon destrier de Castele Le hurte Percevaus manois, Si l'empaint si deus tours ou trois, Si que moult malement le maine* (Perc. 24244) ; *Por vos li pardoing a cest tor* (Ren. 11834, M Ia 2080) ; *Mors fust Bienceler sans retor, S'el (Paor) li donast un autre tor* (Rose 16471) ; *N'en vueil or plus dire a ce tor* (ib. 18814) ; *vueillez venir ung tour icy redresser les desvoiez* (Becker, Marguerite d'Alençon et Guill. Briçonnet, p. 21). De là vient l'expression du français ancien et moderne *à son tour* « à la fois qui est la sienne », et quelques autres qui ont subsisté en français moderne ; cf. it. *volta*, m. h[t] all. *kêr*.

tens (temps). Il n'est guère assuré qu'il faille ranger ce mot parmi ceux dont nous venons de caractériser l'emploi.

Il semble impliquer toujours l'idée d'une durée qu'exige un événement pour se passer, ou l'idée d'une période où tombe une chose, mais non l'idée d'un moment où une chose se produit. Sûrement *temps* n'est qu'une graphie erronée pour *tanz*, le pluriel de *tant*, dans les passages suivants : *Cent mile temps plus grans* (Gir. Ross. 97) ; *Vint tamps i a de gent qu'il n'y a a Syglay* (Bast. 5514) ; *cent tamps miex des autres vaut, Qu'en li nulle bontés ne faut* (JCond. I 260, 23). Le passage suivant n'est pas non plus décisif : *nus ne puet nëis penser Quex tens ce est qui est « presens ». Sel demandés as clers lisans, Ainçois que l'en l'ëust pensé, Seroit il ja trois tens passé* (Rose 372) ; il ne faut pas traduire « il serait déjà passé trois fois », ce qui exigerait *passés*, mais « il en serait déjà passé trois fois autant » ; *passé* est donc la forme correcte du neutre, et l'accusatif *trois tens*, c.-à-d. *tanz*, s'explique d'après ce qui a été dit plus haut, p. 180, n. 4. Il n'y a donc point en français un analogue à l'anglais *time*, à moins que nous ne voulions en voir un dans *ore*, ce à quoi, d'ailleurs, nous sommes autorisés par l'ancienne signification de ce mot.

coup : Diex m'a fet compaignon a Job, Qu'il m'a tolu a un seul cop Quanques j'avoie (Ruteb. I 14) ; *se je sëusse tant Qu'il fussent si enraciné, N'i ëussiez ja cop tiré* (si j'avais su que les cheveux que je vous avais permis de m'arracher tenaient si bien, vous n'auriez pas tiré une seule fois) (Méon I 201, 300) ; *Femme fait tous les caus son baron aveuler* (BSeb. IV 524) ; *Quatre mille a un cop furent le pont passant* (ib. X 822) ; *Preus estez et loiaulz..., A ce cop en avez montré le connissance* (en délivrant votre reine de ces importuns) (HCap. 39) ; *quattre grains au cop ensamble* sont à semer pour avoir des courges, est-il conseillé dans Ménag. II 273 ; *tout a un cop ou par termes a payer* (Roisin 82, 7) ; *il cuidoit perillier de coup*

en coup ou d'eure en eure (Men. Reims 70). Le français emploie toujours ce mot dans des locutions qui ont à prendre place ici, p. ex. : *encore un coup*, *tout d'un coup*, *à tous coups*, et autres pareilles.

erre (course, voyage) se trouve parfois chez GGuiart dans un contexte qui exclut la signification ordinaire et rappelle celle de *voie* dans les cas signalés plus haut. Il raconte, p. ex., que le roi a fait entourer la forêt de Vincennes de murailles et il continue ainsi : *Henry li jeunes d'Angleterre Li transmist en nez a cele erre... Plenté de bestes a l'estraine* (I 390) ; *Aus granz colees departir Les font maugré eus espartir ; Maint en trebuchent a cele erre* (II 7904). Ce dernier exemple suggère la même interprétation pour II 5775, où l'on pourrait, à la rigueur, penser pour *erre* au sens d'« expédition » ; cf. néerl. *reis*.

empeinte (poussée) : *Bien voit que miex li venist tere Qu'avoir chanté a cele empainte* (Renart, qui, en commençant à chanter, laissa échapper d'entre ses dents sa proie, le coq) (Ren. 5463, M XVI 609) ; *le chevalier estouna Trop durement a cele empainte* (il ne s'agit pas d'une poussée, mais d'un coup d'épée sur le casque) (Escan. 2447) ; *Par quatre empointes ot l'olifant soné* (MAym. 863) ; *L'annee de ces chiers miracles Vint es fiez des François Eracles, Qui lors iert, se je fans* (l. *faus*) *ne charche, De Jherusalem patriarche. Le roy pria a cele empainte Que...* (GGui. I 663) ; *L'emperiere Theodosies, Qui regnoit a celes empaintes* (ib. I 7474) ; *S'or voleiz paradix avoir, Si secoreiz la terre sainte, Qui est perdue a seste empainte* (Ruteb. I[1] 113), ce qui assure la même interprétation pour : *Qui n'aidera en ceste empointe* (I[1] 92) ; *Si trebuchai a une enpainte Qu'ainz n'apelai ne saint ne sainte* (tellement tout à coup) (GCoins. 610, 181).

bout est à *bouter* (pousser) dans le même rapport que *empeinte* à *empeindre ;* cependant il diffère peut-être un peu des mots qui précèdent ou, du moins, il semble avoir mieux conservé sa signification concrète, comme le montre ce passage : *Et Rainouars a tant paiens hasté K'a un bout a trois cevaus conquesté. Troi des enfans i sont molt tost monté. Encor en sont a pié li dui remés ; Rainouars n'en a mais nul oublïé* (I. *Mais R.*) ; *Un païen boute, si l'il l'a esfondré, A l'autre bout en a trois aterré* (Alisc. 167).

toche (attouchement) se rencontre aussi chez GGuiart qui, évidemment, est particulièrement riche en locutions du genre de celles qui nous occupent ici : *Espees et fauchons esgrunent Ça et la en chascune touche* (II 4676) ; *Sus la mote ot deus trompeeurs Enmi les autres, qui par touches Metent tantost trompes a bouches Pour esmouvoir ceus qui contencent* (II 8120) ; cf. plus haut *par ores.*

saut : Desconfit fussent a cel saut, Quant Froberz li gresillon saut (Ren. 26577, M XI 2213) ; *Ce n'est pas drois... Que dame doinst du premier sault Sa grace, si tos c'on l'assaut* (Froiss. P I 13, 413).

chaude, à côté de sa signification première, avait probablement celle qu'il a conservée dans la langue de la maréchalerie « action de faire chauffer le fer », « Hitze » (chaleur), comme disent les gens du métier en Allemagne. Il en avait peut-être une autre que je ne trouve pas généralement signalée pour le français moderne, celle de « coups de marteau qu'on donne au fer après chaque « chaude ». Par extension, le mot a pris, en ancien français, celle de « action de travailler son adversaire avec l'épée ou le poing » : *Si se conbatent une chaude Que jagonce ne esmeraude N'ot sor lor hiaumes atachiee, Ne soit molue et esquachiee* (Ch. lyon 6135) ; *Et luès que remest cele chaude, Por tenir la bataille chaude Versez*

(l'adversaire) *relieve, si m'assaut* (Tr. Belg. II 186, 265) ; *Se contre vous ne me deffent, Dont sui je pire que ribaude. Vous en avrez ja une chaude* (Barb. et M. III 457, 68) ; *Bien li dona a cele chaude Del vit et de la coille*[1] (Ren. V p. 180) ; *N'ot homme el roiaume de France Ki tant sëust ars ne caraudes ; A maintes gens fist maintes caudes* (Eust. Moine 10). Il en est venu enfin à signifier « fois » : *Congié prent tout a une chaude A Colart Fastoul et a Baude Et a Josin Fastoul après* (Barb. et M. I 115, 109).

onde se dit, dans le langage de la cuisine, pour indiquer qu'on fait entrer en ébullition un liquide avec ce qui doit y être cuit : *mettez du percil hachié boulir une onde* (var. *ondee*) *et dreciez* (dressez le plat) (Ménag. II 146) ; *puis le mettez pourboulir une onde* (ib. II 148) ; *groiseilles qui soient boulies une onde en la paelle percee* (ib. II 168) ; *puis les boulez en eaue doulce une seule onde* (ib. II 265).

Il ne fera doute pour personne que cet *onde*, qu'on pourrait très bien remplacer par *fois*, n'est autre que *unda*, surtout pour qui aura lu dans Apicius 364 : *cum bene illic tres undas bullierit* ; dans Palladius XII 22, 4 : *tunc defrutum cum satureiae fasciculo duabus aut tribus undis fervere patieris ;* dans Anthimus p. 9, 12 (édition de Rose de 1877) : *exbromatas una unda* (*carnes vaccinas*). Comme *chaude*, avec lequel il a un rapport si étroit, *onde* a pu en venir, par extension, à désigner d'autres modes d'activité que ceux qui s'exercent devant un foyer ; c'est là une hypothèse qui me semble admissible. Aussi je renonce à la correction que j'avais proposée dans Gött. Gel. Anz. 1874, p. 1045, et, d'accord avec le manuscrit, je lis : *Encontre lui n'alast une onde* (Rich. 3579).

1. Je ne comprends pas *trande*, donné comme rime par Chabaille, qui écrit aussi *chande*.

Mais je n'accepte pas l'étymologie présentée pour *onde* par Settegast (Zeitschr. f. rom. Ph. II 313) et prise en considération par Gröber (Archiv f. lat. Lex. de Wölfflin I 239). Par contre, je réclame aussi comme dérivé de *unda* le mot *ondee* « fois », signalé par Settegast (loc. cit.) : *la char et les os li trenche a une ondee* (Jul. Ces. f. 42 r°) ; *Lors chevaus ont tüez trestos a une ondee* (ib. 47 r°).

boillon ne désigne pas seulement le liquide bouillonnant, mais, exactement comme *onde*, l'ébullition à laquelle on soumet un liquide dans une cuisine : *quant elle (la poree) a un petit bouli et l'en le (la) veult drecier, que l'en mette dedens du percil... et boulir un boullon seulement* (Ménag. I 141 ; ib. 146). Puis par extension : *Car pris fu i* (de la passion d'amour) *au premier boullon* (Ju Ad. 57).

rebinee (fr. mod. *rebinage*, le troisième labour) : *Par trois rebinees me prist Et a chascune fois m'assist Sor mes rains deux de ses peçons* (Barb. et M. III 455, 75).

reposee (halte) : *El baisier a une löee Qu'il font a une reposee* (Fl. u. Bl. 2420) ;... *m'ont batu a reposees* (Ren. 23297, M XIII 1319) ; *genz hardies et osees Les assaillent par reposees* (GGui. II 9841) ; pareillement dans Barb. et M. III 142, 444 ; VGreg. A 626 ; *Par ne sai quantes reposees S'i pristrent a la grant (croiz) lever* (PGat. SMart. 9562).

randon (assaut, élan) : *en un randon, d'un randon* ; de même *en une randonee*.

vol : *Si li chëi tot a un vol La lance et li escuz del col* (RCharr. 775).

fais (le poids qu'on peut lever d'un seul coup ; la secousse qu'on donne pour lever une charge) : *a un fais ; Vos avés vilment comencié, Fait li rois, a cel premier fais* (StJul. 2223).

mot et *cri* ne se disent guère que d'un appel, d'un signal de cor, etc. qui se font entendre ; mais on peut souvent les rendre aussi par « fois ».

Voilà les mots dont je dispose pour le moment ; on pourra, sans doute, en citer un plus grand nombre, surtout tirés d'ouvrages dont la langue est très populaire, et je suis sûr que les dialectes vivants en fourniraient une riche contribution ; mais pour moi, je dois me refuser la chasse sur ce terrain.

Pour terminer, je renvoie au traité de mon frère Ludwig « Innere Sprachformen des Zeitbegriffs » [1], qui le premier, il y a bien des années, m'a engagé à faire attention, au cours de mes lectures françaises, aux phénomènes qu'il avait étudiés dans ce travail.

1. Zeitschr. f. Völkerpsychologie und Sprachwissenschaft III 299 — 330 (1864).

XXVIII

Tout ce qui reluit n'est pas or.

Le français, a-t-on dit justement à son éloge, possède, plus que mainte autre langue du monde civilisé, et emploie régulièrement dans la construction de ses phrases des procédés qui permettent de rendre l'idée avec toute la netteté, toute la clarté désirable pour la logique. C'est un caractère de cet idiome de mathématiciens de donner toujours à l'expression la forme la plus appropriée à la pensée. Ainsi, l'allemand fait « ressortir » par une élévation de la voix un membre du discours sur lequel porte l'accent oratoire, parce qu'il est en réalité le prédicat, tandis que le reste de la proposition est le sujet ; le français, lui, ne se contente pas de cet expédient insuffisant, de cette accentuation qui adapte à la pensée qu'on doit exprimer une forme de proposition correspondant à une pensée essentiellement différente. Dans son désir d'être toujours le plus net possible, il ne lui suffirait point de dire *Er ist der Herr* (il est le maître), même dans le cas où, d'après la logique, *er* est le prédicat, et *der Herr* ce à propos de quoi est dit le prédicat ; il ne lui suffirait point d'indiquer par une accentuation emphatique que ce qui est toujours le sujet d'après la forme de la proposition, est ici le prédicat [1]. Le français, on le sait, dit dans ce cas : *le maître, c'est lui* ou *c'est lui qui est le maître*.

1. C'est donc à bon droit qu'on désapprouve des propositions aussi mal notées que celle de Th. Corneille : *Le crime fait la honte et non pas l'échafaud*, ou celle de Voltaire : *Notre crédulité fait toute leur science* (au lieu de : *c'est le crime qui..., c'est notre crédulité qui...*).

Rien donc de surprenant si, dans le vaste domaine où les façons de penser et de parler françaises exercent toujours une séduction, c'est précisément cette tournure qui, en gallicisme souvent blâmé, s'est naturalisée chez maint peuple qui ne l'avait jamais possédée.

Ce n'est pas à dire que le français soit étranger lui-même à tous ces phénomènes d'attraction, de synchesis, de *constructio ad sensum*, ou à d'autres, de quelque nom qu'on les appelle, qui ont leur source dans une certaine négligence ou incertitude de la pensée, mère de la langue, ou parfois dans une tendance de l'esprit à donner simultanément accès à des idées analogues ou à des formes de pensée synonymes, et à leur laisser une influence sur l'expression.

Cette locution dont nous venons de faire l'éloge, *c'est lui qui est le maître*, n'a-t-elle pas à côté d'elle une autre tournure, facile, sans doute, à comprendre et à expliquer, mais contraire à la logique, *c'est moi qui* **suis** *le maître*? et même cette autre encore beaucoup plus étrange : *ce* **n'***est* **pas** *moi qui* **suis** *le maître*? L'on dit avec la même attraction : *il n'y a rien que nous autres chênes issus de Dodone qui parlions comme vous* (Cyrano, États et emp. du soleil (1662), p. 370) ; *ce n'étaient ni l'église, ni la monarchie, ni la société, ni la réputation, ni les lois, qui lui dictaient ses sacrifices et son courage; c'était la conscience* (Sand, Indiana, I 297) [1].

1. Sans doute Corneille a dit : *Je n'ai trouvé que vous qui fût digne de moi* (Psyché v. 1471), et Molière : *Ce ne serait pas moi qui se ferait prier* (Sganar. v. 68) ; et je lis aussi chez des modernes : *mais c'est toi-même, il n'y a pas encore une heure, qui a déclaré que...* (Richepin, Glu 134) ; *c'est moi seul, Auber, qui ait voté pour vous* (Rev. bl. 1893 II 10 b) ; *n'est-ce pas toi qui m'a amenée au point où j'en suis?* (ib. 1899 II 171 b) ; *mon âme est faite de tout ce que j'ai senti dans les moments où tu m'as fait toucher l'infini du bonheur ; et ainsi c'est toi qui l'a créée, cette âme, c'est toi qui l'aura rendue immortelle* (ib. 437 b.). Mais, comme le fait remarquer Diez III³ 372 (343), « c'est contre la grammaire », et, bien avant toute grammaire française, on disait déjà : *es tu ço ki paroles?* (LRois 95) ; *Car ce sui ge ki vous navrai ; Dont sui ge de vous*

Comment l'allemand et le français se comportent-ils l'un par rapport à l'autre, et comment chaque langue se comporte-t-elle par rapport à la pensée qu'elle veut exprimer, quand, en face de l'allemand *Nicht alles, was glänzt, ist Gold*, on a le français *Tout ce qui reluit n'est pas or* ?

Voici d'abord d'autres exemples où, si l'on voulait les traduire en allemand, il faudrait séparer la négation du verbe pour la joindre à *all* : *Mais tout esprit n'a pas des yeux pour la* (*la nature*) *connaître* (Boileau) ; *tout ce qui s'est fait, ne mérite pas d'être écrit* (Voltaire) ; *le choix n'est pas indifférent, tout n'est pas aliment pour l'homme* (JJRousseau) ; *tous les conquérants n'ont pas été tués ; tous les usurpateurs n'ont pas échoué dans leurs entreprises* (id.) ; *la passion est une lutte souvent poignante, où toutes les âmes ne triomphent pas* (de Mazade) ; *tout le monde ne pense pas comme toi* (JMussard) ; *dans les discours que vous avez entendus, tout n'est pas faux* (VCherbuliez) ; *toutes les balles ne tuent pas* (ADaudet). On disait de même en ancien français : *Et tut ço que l'un ot, ne deit un maintenir* (SThom. 4936) ; *A chascun mal n'a pas mecine* (Clig. 650) ; *tuit blanc oisiau ne sont cigne* (Brun. Lat. 451) ; *toutes oures ne sont moures* (Prov. vil. 83, 7) [1]. — Il pourrait sem-

omecide (Jeh. et Bl. 1046). Les grammairiens ont tort de confondre le cas où *qui* se rapporte à un pronom personnel, p. ex. dans *moi qui croyais le sauver, je l'ai tué*, avec celui où, bien que suivant un pronom personnel, il est sans antécédent.

1. On peut en rapprocher les propositions suivantes où ni *tout* ni *chaque* n'est exprimé, il est vrai, mais où *qui* a le sens de *quiconque, toute personne qui*, si bien que la proposition relative sans antécédent désigne une espèce de personnes ou de choses dans toute son étendue : *ce genre d'exemple ne saurait être pernicieux pour une jeune femme. Ne le suit pas qui veut* (Rev. bl. 1887 I 175) ; *n'est pas poète qui veut* (ib. 1894 II 642 a) ; *ne trouve pas un sujet* (*de roman*) *qui veut* (EScherer, le Temps 8 avril 1887) ; *n'aime pas qui veut et ne prie pas* (*Dieu*) *qui veut* (Halévy, Criquette 151) ; v. fr. : *Et n'i parloit pas qui voloit* (Escan. 117).

bler à première vue que l'allemand soit plus correct, corresponde plus exactement à l'idée à exprimer; car la négation s'y juxtapose au mot qu'a surtout dans la pensée celui qui, en parlant, songe à nier. Il n'aurait rien à objecter à l'assertion que mainte chose qui reluit est (de l')or ; ce à quoi il s'oppose, c'est la généralisation de cette proposition. Ainsi, son langage semble suivre un procédé très approprié en mettant la négation à côté du mot qui, selon lui, rend fausse la proposition positive. Mais il ne faut pas oublier que, même sous cette forme, la proposition n'en reste pas moins une assertion négative ; elle n'est nullement une assertion positive où un membre de phrase aurait la forme négative, comme dans : *Nicht Verblendete müssen es einsehen* (des non-aveuglés doivent le comprendre), ou : *Nicht Mitglieder können eingeführt werden* (des non-sociétaires peuvent être introduits). Un jugement doit être énoncé comme faux ; ce n'est pas un jugement positif qu'on veut énoncer.

Voilà pourquoi l'expression française [1], qui unit aussi étroitement que possible la négation au verbe, noyau de la proposition, est la forme la mieux appropriée en ce qu'elle dit : « Il ne faut pas affirmer du sujet « tout ce qui reluit » qu'il soit « or » ». Il est vrai que rien n'indique ici que ce qui fait rejeter la thèse et la rend inacceptable, c'est la généralisation dont l'idée est amenée par *tout*. A cet égard,

1. D'ailleurs, l'allemand en dispose aussi sans se rendre coupable d'un gallicisme : *Alle Eingeladenen werden nicht erscheinen* (tous les invités ne viendront pas) ; *Alle Druckfehler können hier nicht aufgezählt werden* (toutes les fautes d'impression ne peuvent être énumérées ici) ; c'est-à-dire : *es werden nicht alle Eingeladenen erscheinen* (il ne viendra pas tous les invités) ; *es können hier nicht alle Druckfehler aufgezählt werden* (il sera impossible d'énumérer ici toutes les fautes d'impression). Il s'y produit la même possibilité d'une amphibologie que dans le français : « tous les invités resteront chez eux ».

l'ancienne tournure portait peut-être encore plus juste : grâce à la liberté dont elle usait dans l'ordre des mots, elle plaçait au moins le mot *tout*, si important dans la proposition, tout près du mot qui renforce la négation : *n'est pas tout or quanqu'il reluit* (ou *quanqu'on voit luire*) ; c'est sous cette forme que se présente cinq fois le proverbe dans Rutebeuf [1], et elle correspond exactement à celle du m. haut allemand *ez enist* **nicht** *allez golt das da glizzit*, et aussi à celle de l'allemand moderne : *es ist nicht alles Gold, was glänzt*, du moins si l'on met l'accent sur *ist* et si l'on fait de *nicht* un enclitique de ce verbe. La forme est la même dans *ne sont mie tos tans mores* (il n'y a pas des mûres toute l'année) (Tr. Belg. I 238,410).

Comme les grammairiens l'ont fait remarquer à plusieurs reprises, la tournure française d'où nous sommes partis, peut correspondre à une pensée toute différente de celle à laquelle nous l'avons vue appliquée jusqu'ici : *tout ce qui reluit n'est pas or* pourrait aussi signifier « ce qui reluit n'est jamais de l'or ». De même, dans l'exemple cité par Hölder (p. 285) : *maxime usée et triviale que tout le monde sait, et que tout le monde ne pratique pas* (La Bruy. II 70, éd. Servois), il s'agit d'une maxime négligée par tout le monde dans la pratique, et non d'une maxime suivie par quelques-uns, sans l'être par tous [2]. Hölder, qui, loc. cit., a mieux

1. Il n'y a qu'une fois la forme *tout n'est pas or c'om voit luire*.

2. Je ne sais pas si GParis (Rom. XII 410) a raison de rejeter l'interprétation de Hölder. Ce qui est sûr, c'est que La Bruyère (II 41) en disant : *Toute jalousie n'est point exempte de quelque sorte d'envie...; l'envie au contraire est quelquefois séparée de la jalousie*, a, dans la première proposition, rendu universel un jugement négatif. On peut en dire autant de ce passage : *Les uns cherchent des définitions, des divisions, des tables et de la méthode,... toute autre doctrine ne leur plaît pas* (= *leur déplaît*) (ib. I 41) ou des suivants : *tout homme, ami des arts, n'a pu passer à Séville sans visiter l'église de la Charité* (Mérimée, Les âmes du Purgat. 187) ; *c'est la thèse que tous les journaux catholiques n'ont pas manqué de soutenir* (Rev. bl. 1899 I 6 a) ; *dans chaque science point de détails insignifiants* (Psichari,

vu les choses que Littré, dont les remarques 9 et 10 à l'art. *tout* manquent de clarté et auraient dû n'en faire qu'une, distingue le cas où la négation se rapporte à une partie de la totalité de celui où elle se rapporte à la totalité. Distinguer ainsi n'est pas faux en soi, mais c'est ne pas aller au fond des choses, c'est tenir trop de compte des faits concrets cachés derrière les mots, pas assez de l'expression elle-même qui est à expliquer. Voici plutôt en quoi diffèrent les deux significations d'une locution par ailleurs identique à elle-même, où se rencontre chacun des deux éléments caractéristiques qui servent à exprimer un jugement universel et un jugement négatif : dans l'une, celui qui parle s'oppose à un jugement universel ; dans l'autre, il rend universel son propre jugement négatif.

Il faut cependant remarquer que la deuxième forme de la tournure en question n'est pas celle qui est donnée immédiatement par la langue. Celle-ci unit ordinairement d'une autre façon l'universalité et la négation : au lieu de présenter la totalité et de se prononcer sur elle négativement, on s'exprime négativement par rapport à un individu, par rapport à un minimum de quantité, mais en indiquant expressément ou en faisant deviner par l'absence de toute détermination, que cet individu, ce minimum de quantité peut être n'importe lequel ; c'est dire la même chose, mais plus simplement, plus fortement, sans aucune équivoque. On dit donc non pas *tous ne savent pas...*, mais *nul, personne ne sait...*, non pas *tout ne me satisfait pas*, mais *rien ne me satisfait* ; non pas *toujours* 2×2 *ne font pas* 5,

Introd. à SPortius p. XIX). L'ancien français connaît la même manière de parler : *Chaucuns n'a pas le cuer failli* (aucun des deux n'est lâche) (Claris 21664) ; *Pour coi chascuns d'eus ne quesist Qu'il en avant se combatissent* (aucun des témoins n'aurait désiré) (Escan. 2390) ; *Chascuns ne sot a coi tenoit, Fors aucun a qui l'ot mandé* (ib. 4582) ; *Tuit cil qui onques tornoi virent, Ne virent genz plus faire d'armes* (ib. 5701).

mais *jamais*..., etc. L'autre façon de parler peut se rencontrer, mais elle est naturellement plus rare; elle renferme toujours, ce que reconnaîtra tout Français, quelque anacoluthe, et c'est chaque fois pour des raisons particulières qu'on la préfère à l'autre [1].

Il peut se produire une amphibologie de même nature, quand, dans une même proposition, se rencontrent une négation et une expression qui restreint l'énonciation dans une certaine mesure. On peut ainsi énoncer un jugement négatif avec une certaine restriction (« A seul n'est pas B »), ou bien l'on peut s'opposer à une restriction par rapport à un jugement positif (« pas seulement A est B »). Ainsi *tant seulement les bons n'ont pas gloire et renommee en cest sicle* (Gouv. Rois 19,40), pourrait signifier « seulement les bons ne parviennent pas à la célébrité (tous les autres peuvent y parvenir) »; mais ce n'est pas là la pensée de l'auteur; il veut plutôt dire « pas seulement les bons peuvent parvenir à la célébrité (en dehors d'eux, beaucoup d'autres le peuvent) »; c'est comme si l'on disait aujourd'hui : *il n'y a pas que les bons qui parviennent à la célébrité.*

1. Mentionnons encore que dans certains cas le sens peut être triple : *Tous ses défauts n'empêchent pas que je ne l'aime* pourrait signifier « ce n'est qu'une partie de ses défauts qui m'empêche de l'aimer », ou « aucun de ses défauts ne m'empêche de l'aimer », et enfin « la somme entière de ses défauts ne m'empêche pas de l'aimer ». Dans ce dernier cas, il ne s'agit pas de rejeter un jugement universel, on n'a pas affaire à un jugement universel négatif, mais on est en face d'une simple énonciation par rapport à une unité individuelle qui, il est vrai, se compose d'un certain nombre d'éléments additionnés. De même *tous ces objets ne coûtent pas 50 francs* peut signifier « ce n'est pas chacun qui coûte... », ou « aucun ne coûte... », ou « tous ensemble ne coûtent pas 50 francs »; *toutes les réponses publiées jusqu'ici, malheureusement, ne donnent pas grand espoir d'une rénovation du théâtre anglais. Les écrivains consultés sont unanimes à répondre que le fossé est devenu trop profond entre le théâtre et la littérature* (Rev. bl. 1892 II 416 a). Ce n'est que la deuxième proposition qui nous montre comment il faut comprendre la première.

XXIX

Il ne faut pas que tu meures.

On peut rattacher à ce qui précède un autre phénomène où également la négation n'est pas à la place où nous nous attendons à la trouver. Dans Meraugis 2384, il est question d'une coutume qui attribuait au vainqueur du tournoi le droit de choisir pour mari à chacune des jeunes filles présentes un des chevaliers présents ; mais, dit le poète, on attend de lui qu'il les unisse d'après leur rang : *Mes s'il veult par reson partir, Qu'il ne li tort a vilainie, Au doner ne li covient mie Qu'il les abest ne desparage* (il n'est pas besoin qu'il les marie au-dessous de leur rang). Évidemment le poète ne veut pas dire qu'il n'est pas besoin de causer des mésalliances, mais qu'il est besoin de ne pas les causer, de les éviter ; nous nous attendons à *covient que ne les abest*. A propos de Tristan qui veut passer pour fou, le poète dit : *Ne vialt pas q'en lo taigne a sage* (Fol. Trist. 129). Beaumanoir rend ainsi l'idée que le tribunal ecclésiastique ne doit pas prendre à la légère les procès de divorce : *il n'est pas mestiers que la cours de crestïenté se passe legierement des ples qui nessent de mariage depecier* (593). Voir en outre : *Moult fu Ogiers en tresgrant volenté K'a Karahuel pëust faire amisté ; Ne moustroit pas qu'il ëust oublïé Ce que* (conjonction) *li ot Karahuès fait bonté* (Enf. Og. 6659) ; *Ne moustroit pas Ogiers a son samblant K'en lui ëust ne orgueil ne bobant, Ne que de riens s'alast outrecuidant* (il montrait qu'en lui il n'y avait pas d'orgueil) (ib. 6993) ; (Comp. *celui-ci ne fit pas semblant de comprendre*

« il fit semblant de ne pas comprendre » (Comtesse Dash, Sec. empire 3) ; *Por chou fu li sains hom en tel liu hostelés* (Alexis à l'escalier de la maison de son père) *Que ne veut pas li sire que il soit oubliés ; Veoir le veut sovent* (Alex. H 672).

On pourrait, il est vrai, considérer ces tournures comme des exemples particuliers de la figure dite litote si familière aux anciens Français. On disait p. ex. : *n'orent mie tout lor vuel* (Mousk. 29589), et par là on voulait dire « ils étaient dans la situation la plus désagréable possible » ; *Et maint cors saint... Dont dieux n'ot pas esté häis* (ib. 4351) « qui avait tendrement aimé Dieu » ; *Et fiert Bertran, qi n'iert pas ses privés* (Og. Dan. 5737) « qu'il haïssait » ; *no loy n'amoit mie* (Bast. 69) « il haïssait notre foi » ; *Vous avera, s'il poet, fait moult poy d'avantage* (ib. 91) « il vous fera tout le mal qu'il pourra » ; *De mains plus anïeus sejors Avés öi par maintes fois* (Perc. 13446) « vous n'avez jamais entendu parler d'un séjour plus délicieux » ; *nous n'avïens pas tous nos aises* (S. d'Angl. 312) « nous étions dans un grand besoin » ; ou même « *bone aventure ait hui Ma dame, a cui je sui et iere.* » *Ne l'a ore en autre maniere Ferue del poing lez l'oïe* (Ombre 70) « avec tant de vénération il l'a saluée » ; *ne le feri pas lez l'öie Qui si li loe la pucele* (GDole 1409) ; *Sachiés qu'ele ne li a mie A cest mot la teste brisie* (Escoufle 5643)[1]. De même, dans l'exemple de Meraugis, « il n'est pas besoin qu'il les marie au-dessous de leur rang » pourrait signifier « s'il les marie mal, il fait le contraire de ce qu'il faut » ; dans l'exemple des Enf. Og. « il ne montrait pas qu'il eût oublié les bontés » pourrait avoir un sens ironique, celui de « il montrait de la reconnaissance ». C'est là, en effet, si *fust* est la leçon correcte,

1. Voir là-dessus Mussafia dans Sitzungsberichte der Wiener Akademie vol. 134, XIV, p. 30.

le sens qu'il faut donner à : *fait m'avés grant bonté ; Ne me fust pas mestiers, par dieu de majesté, Que vous a ceste fois m'eussiez oublïé* (BComm. 443) « il ne m'aurait pas été utile, c'est-à-dire j'aurais été perdu, si vous n'aviez pas pensé à moi ».

Il semble pourtant qu'il soit conseillable de se décider en faveur d'une autre explication. Ce qui est sûr, c'est qu'on n'a à faire intervenir ni la litote ni l'ironie pour les exemples modernes qui suivent et qui, au reste, sont tout à fait identiques à ceux dont nous nous occupons : *il ne faut jamais qu'un honnête homme montre pour lui de l'attachement* (Bourg. gentilh. I 1) ; *Et celle que je dois honorer de mon corps, Non seulement doit être et pudique et bien née, Il ne faut pas que même elle soit soupçonnée* (Ec. d. maris III 2) ; *je ne prétends pas que vous preniez d'autre logis que le mien* (M. de Pourc. I 4) ; *tu te lances en aveugle au milieu des abîmes. Je ne veux pas t'y laisser tomber, moi ! tu es le seul être que j'aie estimé depuis dix ans. Il ne faut pas que tu périsses, non, il ne le faut pas* (GSand, Consuelo XIX) ; *il ne faut pas que la multitude sorte du théâtre sans emporter avec elle quelque moralité austère et profonde* (VHugo, Lucrèce Borg. Préf.) ; *tu m'as pardonné ce soir, et ce pardon-là m'a sauvé la vie ; mais il ne faut plus que tu me voies* (tu ne dois pas me revoir) (Maupassant, Pierre et Jean 210) ; *je verrai Claude. Je le lui dois. Mais ensuite je ne veux plus jamais que son nom soit prononcé devant moi* (Bourget, Mensonges 380) ; *sur ce petit lit de fer, d'où elle ne veut plus qu'on l'enlève* (elle veut qu'on l'y laisse) (Loti, Pitié et Mort 240) ; *M. Ranc a vraiment la tournure d'un moine. Il est petit et trapu... Mais il ne faut pas qu'il se retourne ; l'illusion cesserait aussitôt* (Rev. bl. 1894 I 764 b) ; *je vais fermer la porte à double tour. Elle n'entrera pas, n'aie pas peur. Il ne faut pas qu'elle entre* (ADaudet, Petit Chose 302) ; *je ne veux plus que tu restes*

là (id., Sapho 181) ; *pour courir les camps, pour recruter des adhérents, il ne faut pas que la boue colle aux semelles* (Margueritte, Désastre 384).

Dans tous ces exemples, on s'attendrait, d'après l'analyse exacte de la pensée, à trouver l'idée de la nécessité rendue par une expression positive, et celle de ce qui est nécessaire rendue par une expression négative. C'est évidemment le contraire qui s'est produit, ou plutôt — car, d'ordinaire, l'homme en parlant ne pousse pas si loin l'absurdité et la folie — il y a eu fusion de deux expressions en un tout ; c'est à ce tout qu'on a adjoint la négation, et on l'a adjointe au noyau de ce tout, au verbe à un mode personnel qui est l'indicatif. Il manque encore ici cette décomposition de la phrase en ses éléments qui nous est devenue de plus en plus familière ; on a négligé de considérer quelle place devait rigoureusement occuper la négation pour porter sur l'élément qu'il faut. N'est-ce pas le même procédé quand on dit en allemand : *ich will nicht, dass man mir dergleichen hinterbringe* (je ne veux pas qu'on me rapporte de pareilles choses) pour dire *ich will, dass mir dergleichen nicht zugetragen werde* (je veux qu'on ne me rapporte pas de pareilles choses), alors qu'on pourrait aussi bien comprendre : « je ne demande pas (mais je l'admets peut-être volontiers) que... » ? Et n'est-ce pas encore le même procédé quand on dit en latin : *Nolo existimes* ?[1].

La construction en question a toujours été et est restée très commune avec les verbes *falloir* et *devoir*, qui se combinent avec l'infinitif pur : *il ne faut pas le laisser faire ; tu ne dois pas le permettre ; un peintre ne doit penser que le pinceau à la main. Je crois même qu'il doit ne pas penser du tout* (Bourget, Duchesse bl. 2) ; anciennement : *mentir ne vos doi ; refuser ne la te doi Des que demandee la m'as* (RCharr. 916). De même en allemand *du sollst nicht*

1. V. Kühner, Ausführl. Gramm. II 621, A 1 et 2.

stehlen ne nous dispense pas du tout d'un devoir, mais nous en impose un, celui, il est vrai, d'éviter quelque chose. Par contre, à un Allemand le procédé correspondant avec *aller* semble au premier abord étrange : *ça me fait peur... C'est monstrueux, je ne vais plus en dormir* « je prévois que je ne dormirai plus » (Zola, Bête hum. 362) ; *à présent que ça devient sérieux, je ne vais plus vivre* (ib. 352) ; *il ne va pas savoir* (c.-à-d. *il se demandera*) *ce que cela veut dire* (Bernard, Mém. d'un jeune homme rangé 111). Un ancien poète dit même : *De ceu, dame, ke je vos os roveir, Et dont amors ne moi rueve pas taire* c.-à-d. « m'ordonne de ne pas me taire » ou « me défend de me taire » (Bern. LHs. 353,4).

La même chose peut ou plutôt doit forcément arriver quand la proposition dépendante est supprimée. La négation est indispensable : elle doit donc être jointe à l'expression qui rend l'idée de nécessité, quand il n'y a rien qui rende l'idée de ce qui est nécessaire. Hector dit à son père, qui lui a défendu de sortir de la ville pour combattre : *Por une fole, une desvee, Qui son songe vous a retret, Vos entremetez de fol plet. N'avenist pas, sacheiz de veir* (Troie 15516)[1]. Mais Hector ne veut pas dire : « il n'aurait pas convenu », mais *bien avenist que por une desvee ne vous entremëissez de tel plet.* S'il avait voulu parler de l'inopportunité d'une action, c'est l'indicatif *avenoit* qu'il aurait dû y avoir, puisque cette action était accomplie.

Mentionnons enfin que, dans une partie des exemples cités plus haut, cette place de la négation, contraire à la logique, a pour le mode des conséquences qui ne se produiraient pas si la négation se trouvait à la place qui lui convient rigoureusement ; au lieu de *ne moustroit pas qu'il ëust oblïé* on dirait dans ce cas : *bien moustroit que n'avoit oblïé.*

1. C'est ainsi que Joly aurait dû écrire.

XXX

voir, *entendre*, *laisser*, *faire* avec le datif et l'infinitif [1]

Le phénomène suivant mérite, lui aussi, bien qu'il soit étudié couramment même par les grammaires scolaires, qu'on l'examine de plus près pour en déterminer le caractère propre et le suivre en remontant jusqu'au berceau de la langue. Ce phénomène est celui du datif qui remplace, comme on serait tenté de le croire, l'accusatif avec les verbes *faire*, *laisser*, *voir*, *entendre* [2], accompagnés d'un infinitif, surtout d'un infinitif ayant déjà un régime à l'accusatif.

a)

Il faut d'abord rejeter la théorie d'après laquelle l'emploi du datif dépendrait du voisinage d'un accusatif. Car alors

1. Comp. là-dessus le travail instructif d'Alfred Johansson dans les « Mélanges de philol. rom. dédiés à Carl Wahlund », Mâcon 1896 : *Étude syntaxique sur le verbe « faire » en français moderne.*

2. Parfois la règle est aussi insuffisamment formulée en ce qu'on parle, sans restriction, de verbes transitifs qui se font accompagner dans le cas présent d'un datif pour désigner la personne qui accomplit l'action marquée par l'infinitif. Mätzner, Gr[3] § 135, 4 δ, par exemple, s'exprime de façon telle qu'on croirait permis de dire : * *Je lui ai envoyé chercher le médecin* ou : * *Je lui ai regardé manger son potage.* De même, à lire Schmitz (Gr. [4] 175), on pourrait s'imaginer que *faire*, *laisser*, *entendre*, *voir* sont des verbes simplement choisis au hasard. Il est vrai qu'*envoyer*, lui aussi, peut se rencontrer construit à la façon de ces verbes, p. ex. dans : *s'il ameine Yseult m'amye, que je luy ay envoié querre, le voile de sa nef sera tout blanc* (Mort de Tristan (xv[e] s.) dans Romania XV 505) ; mais c'est là sans doute un cas isolé.

l'accusatif seul se justifierait *a priori*, et le datif, tout à fait incorrect, ne l'aurait remplacé qu'en vue de je ne sais quelle appropriation, peut-être pour éviter une équivoque. Il n'en est pas ainsi, et la preuve en est dans le fait, signalé déjà à plusieurs reprises, que le datif se rencontre même avec un infinitif qui n'est pas celui d'un transitif : *Puisque son régime ordinaire l'a laissée ou rendue saine et bien constituée (la nourrice), à quoi bon lui en faire changer ?* dit JJRousseau dans Émile, Œuvr. II 25 ; *si vous pouviez lui faire changer d'idée, nous vous serions bien reconnaissantes, ma mère et moi* (Rev. bl. 1889 II 101 b) ; *des hallucinations de l'ouïe qui lui font écouter par derrière, quand on lui parle en face* (Journ. d. Goncourt I 164 ; *cette puanteur qu'elle retrouvait lui faisait songer aux quinze jours passés là avec Lantier* (Zola, Assomm. 37) ; *il avait trouvé ce moyen de leur faire donner en cachette l'un de l'autre* (Rev. bl. 1894 II 432 b).[1] Je trouve aussi des exemples de la même construction avec *laisser* : *un dragon ... dont la sévérité Ne lui laisse jouir d'aucune liberté* (Mol. Éc.d. maris I 4) ; *Je n'ai qu'à laisser faire à son mauvais destin* (Éc. d. femmes III 5) ; *bah! maman, laisse faire à papa* (Balzac, Birotteau 98) ; ils sont plus rares avec *voir* : *Vous à qui j'ai tant vu parler de son mérite* (Mol. Misanthr. 1598).

L'ancienne langue employait assez souvent ce datif avec tous les verbes en question : *La lange li oignent de basme, Ce li faisoit un poi parler* (Thebes 8209) ; *Desirs du leur multipliier Lor fait sovent estudiier Por autrui desiretement* (VdlMort 175, 2) ; *Fine amor li fist entremetre* (c.-à-d. *soi entremetre*) (StJul. 572) ; *Wistaces lor faisoit mesdire, Quant devoient lor eures dire ; Wistaces lor faisoit mesprendre, Quant devoient lor grasces rendre* (Eust. Moine 220) ; *Et a*

1. On en trouve d'autres exemples, du moins pour *faire*, chez Hölder, p. 173, au haut de la page, et chez Lücking, p. 305, en note.

sa gent i fait entendre (Fl. u. Bl. 2067) ; *Car elle fait a tous ceaulz muels valoir Cui elle veult de boen cuer acoillir* (Wackern. Afz. L. 25, 5). — *Mais damediu souvent em prie Que il li laist encor venir La u son maistre puist vëir* (Barl. u. Jos. 262, 10) ; *La mavaistié de sa pensee Ne li laisse a* (= *au*) *chant consentir* (trouver plaisir au chant) (Lyon. Ys. 2435) ; *Volentiers ralast a l'estour,... Guis d'Avesnes ne li* (non *l'i*) *laissa* (Mousk. 22099) ; *N'i ot un seul qui osast grondre ; Li uns lest a l'autre respondre* (Ren. 17928 ; M X 54). — *A mil en vëissiez plorer* (Troie 26344) ; *Deus, jai voit on sovent par tricherie Jöir d'amors a ceaulz ki n'en ont cure* (Bern. LHs. 8, 4) ; *ce qu'il veoit aux aultres chanter, rire, danser et mener joye, ne lui estoit que contrariété et desplaisance* (*ce que* = *que* [conjonction]) (C^te^ d'Artois 143). — *Ne ge ne lor en oi parler* (Joufr. 2490) ; *Quant de sa poverté li a öi plaidier* (Aiol 1663)[1].

Le datif se justifie pleinement aussi dans ces exemples ; comme si souvent ailleurs, où sa présence n'a rien de surprenant, il est ici précisément le cas qui marque la participation à l'action. Qu'a-t-on à critiquer dans l'ancien français *je li voi plorer*, quand on dit *je lui vois des pleurs* ? Si *je ne lui ai jamais entendu ce langage* est correct, on a certainement eu le droit de dire aussi *onques mais issi parler ne li ai oï* ; et *je li lairai vivre* n'est pas plus répréhensible que *je li lairai la vie*. Il en va de même du datif avec *faire*, quand ce verbe est accompagné d'un infinitif qui marque l'action à laquelle participe comme active la personne désignée par le datif, bien qu'ici l'infinitif ne puisse jamais être remplacé par un substantif[2].

C'est de cette construction qu'il faut partir pour expliquer

1. Je ne comprends pas la note de l'éditeur.

2. Pourtant Morf, Lit. Bl. 1887, col. 218, a bien raison de rapprocher *je li ferai criembre* de *je li ferai paor*.

l'autre. Il va de soi que le datif est de même nature et est aussi bien à sa place quand nous remplaçons l'infinitif intransitif de l'ancien français *je li oi chanter* par un transitif et disons *je lui entends chanter une romance*, comme on disait déjà en ancien français : *fist a deus escuiiers Mener an destre deus destriers* (R Charr. 237) ; *Et qu'il nos fache a dieu nos peciés pardoner* (Alex. H 793)[1] ; *Bien lur deit un leisser lur custumes tenir* (SThom. 2712) ; *Je li voi les levres movoir* (Barb. et M. IV 165, 705) ; *Dire l'ai öi a plusurs* (Rou III 341).

b)

On trouve, il est vrai, ces mêmes verbes construits avec l'accusatif et l'infinitif, et cela plus fréquemment qu'avec le datif et l'infinitif. Dans cette construction, celui qui parle voit d'un même coup d'œil par la pensée un double objet pour les verbes qui signifient *voir*, *entendre*, *faire*, *laisser*, d'un côté une action, de l'autre une personne ou une chose qui peut ou faire, ou subir cette action. La différence, pourtant si grande, qui sépare « faire » de « subir », que l'esprit saisit si facilement et que la langue actuelle respecte dans certains cas avec tant de netteté, la langue ancienne l'ignore pour la construction en question, comme aussi il arrive parfois à la langue actuelle de l'oublier ; les phrases *on voit étudier ce poète*, *on laisse siffler l'acteur*, et autres semblables, continuent d'être employées dans l'un et l'autre sens ; on ne dit pas moins : *on le voit étudier*, *on le laisse siffler*, et le

1. Cet exemple est remarquable à cause des deux datifs joints l'un et l'autre à *face*. L'un est le complément au datif de *pardoner*, l'autre le sujet de *pardoner*, pourra nous dire la logique ; mais ce qui est sûr, c'est que la grammaire ne peut y voir que deux datifs joints à *face*. De même : *Les ex li fist crever a un mauvais garchon* (Ch. cygne 26) ; *un tesmoingnaige li öy porter a Clerevaus... a un moinne* (Joinv. 82 a) ; *je lour fis dire a mon sarrazin que...*, (ib. 218 a) ; *Ses clers vis, sa clere feture Li fist orer bone aventure A maintes hautes damoiseles* (GDole 2301).

pronom atone ne change pas ici de place, même quand pour l'esprit qui analyse, *le* est régime seulement de l'infinitif, ce qui prouve clairement que pour la langue, ce *le* est, même dans ce cas, régime du verbe au mode personnel. Il est vrai qu'aujourd'hui, lorsque le verbe est à un temps composé du passé, le participe précédé d'un régime à l'accusatif ne s'accorde avec lui que s'il représente le sujet de l'infinitif, car alors seulement, d'après la logique grammaticale ou la grammaire logique, cet accusatif est le régime du verbe régissant. Mais c'est là une chose tout à fait inconnue à l'ancienne langue (*Ma ella s'è beata e ciò non ode!*), l'accord s'y faisait dans les deux cas. Ainsi, pour ne donner des exemples que de ce qui serait incorrect aujourd'hui, on disait : *onques croiz n'aveit vëue A autre pelerin porter* (SMagd. 480) ; *Dont il ot grans biens öis dire* (Mousk. 25320) ; *Toutes avoit öies lire Les ars et toutes les savoit* (Gui SCat. 152) ; *Mil foiz t'ont vëue tenir La charrue* (dit à un homme) (Claris 22774).

C'est avec *faire* que les exemples sont les plus nombreux, alors qu'aujourd'hui, précisément avec ce verbe, l'accord est interdit dans l'un et l'autre cas. Voici des exemples où l'accusatif est logiquement régime de l'infinitif : *Et ses letres l'en out fetes od sei porter* (SThom. 935) ; *Unes iteles lettres li ad fetes porter* (ib. 4509) ; *Veés ma damoisele chi Que nos avons tant faite querre* (Ille 4326) ; *d'un tapis Ot bien fete couvrir la cuve* (Barb. et M. III 260, 191) ; *Et de vin blanc li a fetes laver* (*les plaies*) (MAym. 1992) ; *Enz en la chartre les* (*les dames*) *ont fetes jeter* (ib. 2951) ; *mainte painne vos ai faite sousfrir* (Mitth. 54, 15) ; *Le porte saint Denis ont faite deffremer* (HCap. 107) ; *orguels et envie ont mainte folie faite emprendre* (JTuim 12,6) ; *la chapele... que il avoit fete fere de son avoir* (Turpin (Wulff) I 34, 12) ; *la chapele... que il avoit fete fere en la vile* (ib. 36, 16) ; *moult s'estoit laiens faite*

amer et as uns et as autres (Merlin II 141)[1]. En voici d'autres avec le rapport inverse : *Quand l'egle ad ses pucins fez el ni eschapir* (SThom. 721) ; *Delés li l'a faite seoir* (Jeh. et Bl. 2326) ; *Enmi le vis li ad faite descendre* (c'est-à-dire *l'amure*) (Ch. Rol. 3920).

L'ancienne langue — et la langue moderne en est restée presque au même point — n'établit donc aucune différence entre *j'entends chanter l'oiseau* et *j'entends chanter la romance*, entre *je le vois écrire* (*l'élève*) et *je la vois écrire* (*la lettre*).

c)

Il résulte de là naturellement qu'un même verbe ne peut pas avoir à côté de lui deux régimes à l'accusatif qui, d'après la logique, seraient distincts à l'égard de leur rapport. Pour la langue, ils sont tout à fait identiques ; chacun est également et immédiatement régime des verbes qui signifient *voir*, *entendre*, *faire*, *laisser*. Je peux voir écrire un homme, je peux voir écrire une lettre, mais je ne peux pas voir écrire en même temps et dans le MÊME acte, un homme et une lettre. Voilà pourquoi on ne peut pas dire : *je vois écrire l'élève la lettre*. Si on ne peut pas le dire, ce n'est point certes parce qu'on serait exposé à comprendre « je vois qu'une lettre écrit un élève » ; le peuple, en parlant, n'a pas de si sots scrupules.

D'ailleurs, nous avons toujours deux régimes directs pour

1. D'autres exemples ont été donnés par Nyrop, Rom. IX, 615. — Si l'on peut dire *il se fait aimer*, rien n'excuse une phrase comme celle de M. Doumic : *celui qui... agiterait gravement de telles questions, se ferait justement moquer de lui* Rev. bl. 1893 II 855 a). Ici le rôle de *se* est tout différent, la personne désignée par ce pronom n'a aucun rapport avec le sujet de la phrase, le rapport entre l'infinitif et le sujet est marqué par *de lui*. Admettrait-on même *il ferait se moquer de lui*, que l'autre façon de parler n'en est pas moins un pur barbarisme.

les verbes signifiant *voir*, *entendre*, *faire*, *laisser*, l'un exprimant l'action, l'autre une personne ou une chose qui soit la subit, soit l'accomplit. Mais jamais ces trois régimes possibles ne se présenteraient à la fois à l'esprit. Donc, de deux choses l'une : ou bien nous donnons au verbe comme régimes directs l'action et soit le résultat de l'action, soit la personne ou la chose qui la subit, et, dans ce cas, nous attribuons, pour ainsi dire, un rôle secondaire à la personne ou à la chose active, en la faisant figurer comme participant, comme intéressée seulement à l'action de *voir*, *entendre*, *faire*, *laisser*, c'est-à-dire que nous disons : *je lui ai entendu chanter cette romance ;* ou bien nous donnons à ces verbes comme régimes directs l'action et la personne ou la chose active, mais nous déterminons plus expressément l'action, nous désignons ce qui en résulte ou ce qui la subit ; quand nous procédons ainsi, il n'y a plus de rapport entre cette détermination et l'action de *voir*, *entendre*, *faire*, *laisser*, c'est-à-dire que nous disons : *je l'ai entendu chanter cette romance*. Ainsi l'on trouve : *Je riais de le voir avec sa mine étique, Son rabat jadis blanc et sa perruque antique, En lapins de garenne ériger nos clapiers* (Boil. Sat. III 109) ; *de le voir dérouler un des parchemins* (A. de Musset, Coméd. I 298 ; *ne s'étonnerait-on pas de le voir, pour un petit objet, remuer une si grosse somme?* (Zola, Bête hum. 275) ; *il m'a demandé de le laisser faire mon portrait* (H. de Balzac, Corresp. I 296) ; *je vous ai souvent entendue blâmer les extases des ascétiques* (JJRousseau, Œuvres V 35) et autres semblables.

d)

Les deux constructions n'ont pas exactement la même valeur, il n'est pas besoin de le démontrer davantage après ce qui précède. Le rôle que joue le régime indirect par rapport à l'action est trop distinct de celui du

régime direct, pour qu'on puisse indifféremment assigner un rôle ou l'autre à l'être qui fait l'action qu'on a vue, entendue, permise, causée. Mais, en dehors même de cette considération, on n'a pas toujours le choix entre les deux constructions. On ne peut pas remplacer *je l'ai laissé se tuer* par une tournure où ce qui est ici régime de *tuer*, serait régime de *j'ai laissé ;* c'est impossible, parce qu'un pronom réfléchi ne peut pas être régime d'un verbe dont le sujet n'est pas de la même personne que ce pronom, tandis que rien ne s'oppose à ce que l'on dise : *il s'est laissé entraîner à la force des conséquences*[1].

La construction avec le datif est encore impossible chaque fois qu'elle amènerait à côté d'un même verbe la rencontre de pronoms atones qu'évite la langue, du moins la langue moderne, sans doute à cause d'une équivoque possible. De là vient qu'on ne pourrait pas, au lieu de ce qu'a écrit Corneille : *Quel dessein vous fait me demander?* (Polyeucte IV, 3), dire : *vous me fait*. De même pour ce passage du Tart. I, 6 : *Valère sur ce point me fait vous visiter*. Molière (Misanthr. 1704) n'aurait pu dire autrement que *vous me faites un bien me faisant vous connaître*, ni A. de Musset (Com. I 403) que *le hasard qui m'a fait vous rencontrer*.

Supposons que dans *vous ne m'auriez pas pardonné, si je vous avais laissé lui rendre ce service* (Ohnet, Serge Pan. p. 326), on remplace *ce service* par *le*, le groupe *si je vous l'avais laissé rendre* serait certes irréprochable, mais comme

1. Dans l'autre construction il faudrait remplacer le pronom réfléchi par le pronom non-réfléchi : *il a laissé la force des conséquences l'entraîner jusqu'à...* De même, à côté de *je l'ai laissé se tuer*, la tournure * *je le lui ai laissé tuer* serait théoriquement irréprochable. Si, avec le sens en question, on ne peut pas parler de cette façon, c'est que pour le peuple, en s'exprimant ainsi, le retour de l'action vers son point de départ comme but ne doit pas paraître suffisamment indiqué.

rendre a encore un autre complément, *lui*, et que *vous le lui* est inadmissible, l'ordre le plus naturel serait incontestablement de placer *le* et *lui* à côté de *rendre*. Il en va de même de quelques exemples cités, bien que mélangés avec des exemples d'une autre espèce, par Hölder (p. 187), si infatigable dans ses recherches.

En tout cas, la construction avec le datif domine encore plus dans l'ancienne langue que dans la langue actuelle. Alors en effet qu'aujourd'hui la construction avec l'accusatif peut s'employer dans beaucoup de cas, elle était impossible dans l'ancien français, qui ne plaçait point les pronoms atones devant l'infinitif. Toutefois la construction avec deux accusatifs n'est pas étrangère non plus à l'ancien français : *Ja nes verriez parole ne sermon commencier* (Poème mor. 139) ; *Sil fist les altres abaier* « et le fit aboyer les autres » (MFce Fa. XV 10)[1]. De même je lis : *Por l'amende de cel mesfait Les fist toutes lor dras oster Et es chemisses demorer* (Œuvres de Ruteb. II[1] 394). Dans ce dernier exemple, il est sûr que *les*, au lieu de *lor*, supprime une équivoque dont auraient pu se formaliser d'autres que des pédants aux scrupules enfantins. Mousket, lui aussi, a eu bien raison d'employer la construction avec l'accusatif dans : *il li fera Le roi d'Engletiere donner Estrelins pour guerre mener* (20902) (il amènera le roi à lui c.-à-d. au duc) donner de l'argent pour faire la guerre) ; car à côté du datif *li*, qui, s'il devait rester atone, ne pourrait se lier qu'à *fera*, un deuxième datif, bien que possible[2], n'eût point été élégant. Il ne m'échappe point, cependant, que *le roi* ne peut pas être sûrement considéré comme accusatif, puisque les désignations de personnes au cas oblique sans *a* s'employaient avec

1. C'est ainsi que je lis, contrairement à Warnke, et d'accord avec les meilleurs manuscrits.

2. V. plus haut, p. 257, note.

la fonction du datif. C'est pour cela que les passages qui suivent ne sont pas plus probants : *quant il virent saisir La meisnie Pilate Jhesu* (SThom. 5323) ; *fist widier la vile tout le clergié* (Men. Reims 218) ; car, à cet égard, on ne fait pas de différence entre les désignations collectives de personnes et celles d'individus distincts [1].

Voici encore quelques exemples de la séparation des deux régimes. S'ils n'étaient pas séparés, il en résulterait des combinaisons de pronoms défendues : *mentez ! mais avec un accent qui me fasse vous croire !* (Hermant, Carrière II 10) ; *tout cela m'a fait me demander vingt fois si je n'étais pas*

1. Voici quelques exemples qu'on peut ajouter à ceux qu'a donnés Diez (III³ 127 [116]) : *Li blasmes en soit la gent fausse* (BCond. 130, 312) ; *Ains plus belle aventure n'avint gent batizie* (BSeb. IX 850) ; *Car le nuit ne donna que mengier no harnage* (ib. XXII 161) ; *si donnat congiet toutes manieres de gens* (Froiss. (Luce) IV 84, 11). Si l'on rencontre parfois le même emploi du cas oblique avec des noms de choses et non de personnes, il est toujours facile de reconnaître que les choses en question sont en quelque sorte personnifiées ; ce qu'on énonce d'elles ne peut rigoureusement être dit que de personnes : *L'arbre bien mille fois pria male mesquanche* (BSeb. XV 294) ; *Ont Bissence son nom müé* (Emp. Coust. 622) ; *dieu amast Et sainte eglise honor portast* (Perc. 34864) ; *K'il port grignor honor sa loy* (Barl. u. Jos. 218, 7) ; *Ke dex fesist s'ame pardon* (ib. 248, 13) ; *Dont la tiere fu pis en l'an* (Mousk. 23172) ; *Quant li hom faut son seignorage* (autorité) (Claris 950) ; *Toutes cusençons fors bouter Et le monde congié donneir* (Bull. Soc. AT 1886 p. 35) ; *Clartés de candoile de siu Taut cire a sen souper sen liu* (VdlMort 283, 7) ; *Ne dites point no vin laidure* (Ju Ad. 943). On trouve surtout les noms d'animaux construits de cette façon : *Un poi d'estrain li jetent com une beste mue* (Ch. cygne 12) ; *Son ceval abati le frain* (Perc. 24455) ; *il feront Tous lor cevaus pour les mervelles Estouper et tous et orelles* (Mousk. 6112) ; *Le cheval ou il sist a le teste copee* (Bast. 1548) ; *Ne lor prie d'autre rien nule Fors tant ke de la blance mule Doner a boire* (Perc. 28624) ; *S'on abat un oisiel son ni* (Beaud. 2564) ; *Mais on donne a mengnier tellui a sa maison, C'on l'emploieroit miex a donner un gaignon* (BSeb. XIII 39. V. aussi Bechmann dans Zts. f. rom. Phil. XIII 81 à 19 e. AussiMussafia (ib. I, 414) a-t-il eu raison de considérer comme inutile la correction que j'avais proposée pour le v. 227 du Brut de Munich.

dans le domaine de la légende (Feuillet, la Fée sc. 4) ; *vous arriverez à me faire vous dire des phrases que vous regretterez* (Bourget, Crime d'amour 204) ; *aussi priai-je Huriel de m'en faire à part la démonstration et de me laisser le (Huriel) bien observer dans la pratique* (Sand, Maîtres sonneurs 336) (il est vrai que, dans ce dernier exemple, *me le* n'aurait rien de choquant ; mais *le*, devenant régime de *laisser*, devrait se changer en *se*) ; *pourquoi ne l'avait-on pas laissée m'attendre ?* (Buchon, En province 228) (le rapprochement des deux pronoms aurait donné *me lui*, ce qui ne se peut pas ; *il l'a vu me bénir* (Mme de Staël Œuvres XVII 105) (de même) ; *ça l'aurait fait te répondre* (Bourget, Recommenc. 187) (de même).

A la différence des exemples précédents, les deux régimes sont séparés sans nécessité dans : *lorsqu'on voulut me faire l'embrasser, je me mis tout bonnement à la battre* (Comtesse Dash, Mém. I 137) ; *il me semble que la justice est d'autant plus équitable qu'elle est plus utile, et que cette utilité même qui vous fait la mépriser, vous la devrait rendre auguste et sacrée* (France, Opin. de J. Coignard 263) ; *la fièvre des sens le faisait la reprendre pour la quitter ensuite* (Bourget, Crime d'amour 192).

Ce que dit Lücking, § 379 notes 3 et 4, sur le sujet qui nous occupe est le résultat d'un sérieux examen et est présenté avec toute la clarté désirable ; cette grammaire est d'ailleurs, rien qu'au point de vue de l'exposition, qui y est si soignée, supérieure à toutes celles que je connais. Mais, après avoir lu ce qui précède, on comprendra que je ne puis me ranger à l'avis de ce grammairien si plein de mérite. Pour lui, *faire entrer* est la périphrase d'un verbe causatif (= inviter [à entrer]) ; mais c'est, à mon avis, faire de la logique, et non de la grammaire. Ce sont là deux mots, séparés toujours nettement l'un de l'autre, auxquels nous avons affaire. L'ordre des mots *j'ai fait entrer René* est certes

plus fréquent que *j'ai fait René entrer ;* mais il en est de même, quand la proposition infinitive n'a pas plus d'étendue, pour *voir, entendre, laisser ;* l'ancienne langue n'hésite pas à dire : *fai l'home deu venir* (Alex. 35 a) ; *en jenvier Faimes l'an cumencier* (Ph. Thaon Comp. 2028), ou encore, pour citer de la prose : *il en feroit le plait remaindre* (Établ. SLouis I, LIX) ; *faites tant de bones genz venir* (ib. I, LXXXV). Et le même ordre des mots peut s'observer quand l'accusatif nous semble régime de l'infinitif : *doit faire les paroles retraire* (ib. I, CIX) ; *faire les terres mesurer* (ib. I, CIV) ; *qui fait autre dessaisir* (ib. I, LXIX).

Sans doute le participe *fait*, même quand le régime à l'accusatif qui précède ne peut être considéré comme régime de l'infinitif, reste aujourd'hui invariable. Mais il n'en était pas ainsi dans l'ancienne langue, comme on l'a vu ; et d'ailleurs, en français moderne, on rencontre, on le sait, *laissé* invariable dans les mêmes conditions[1], bien que Lücking soit porté à assigner à ce participe une valeur syntaxique tout autre que celle de *fait*. Enfin, tout aussi bien que *voir*, *faire* peut avoir un régime à l'accusatif, quand l'infinitif après *faire* est transitif et est suivi d'un accusatif qui ne dépend que de lui : *le hasard m'a fait vous rencontrer*. Il n'y a donc aucune raison de mettre *faire* à part de *laisser* et des verbes de sensation. Il n'est d'aucune importance qu'en français moderne *fait* et parfois *laissé* restent invariables dans les cas où l'accord doit avoir lieu d'après la règle générale[2]. Cet accord n'était pas d'ailleurs rigoureux en ancien français pour d'autres participes que *fait* et *laissé*. L'unique cause de l'état des choses actuel doit être que l'on a remarqué que l'on peut remplacer les propositions *je l'ai vue entrer*, *je l'ai entendue entrer* par d'autres pro-

1. V. Hölder p. 215 n. 2, Littré *laisser*, Rem. 6. — Lücking n'avait pas besoin d'en parler dans une grammaire scolaire.

2. V. cependant la note de Hölder citée tout à l'heure.

positions avec le tour passif, comme *elle a été vue*, *elle a été entendue*, tandis qu'on ne rencontre pas *faire* sans infinitif ou à la voix passive avec le sens qu'il a dans *je l'ai fait* a. fr. *faite*) *entrer*. Pour *laisser*, la chose semblait au moins douteuse ; de là l'hésitation pour l'accord de son participe.

Morf (loc. cit. col. 219) préfère une autre explication. D'après lui, *faite(s)* serait, de ces quatre participes, le seul dont le féminin, dans la langue parlée, serait perceptible à l'oreille. La langue aurait partout renoncé à l'accord avec le pronom à l'accusatif qui précède ; elle ne l'aurait conservé pour l'œil que lorsqu'il n'est pas perçu par l'oreille.

Qu'il me soit permis d'ajouter quelques mots à ce qui a été dit p. 262 sur la possibilité d'une rencontre de pronoms atones au cas oblique à côté d'un même verbe. On pourrait croire que deux pronoms au même cas sont inadmissibles, par la nature même des choses. Il n'en est rien. Deux accusatifs nominaux peuvent bien être adjoints à un même verbe, l'un comme régime, l'autre comme attribut, se rapportant à ce régime ; tout aussi bien, *a priori*, peut se concevoir la rencontre de deux pronoms dans les mêmes fonctions. En effet, Littré cite à *le*, 7, entre autres exemples analogues, ceux-ci tirés de Bossuet : *je ne veux point qu'elle soit malade, encore moins qu'elle se la fasse* (où, d'ailleurs, *se le* serait préférable d'après l'usage actuel) ; *il ne suffit pas que la lumière divine l'ait fait juste une fois, il faut que continuellement elle te le fasse*. On lit encore dans la préface de l'École des Pères de Piron : *un père... qui les croyait aussi tendres, aussi généreux... qu'il se le sentoit lui-même*.

Toutefois, on aura peine, même dans des cas semblables, à se décider à dire *le le*, *la le*, *les le*, et l'on a dû ne jamais s'en servir ; * *je la la crois*, c.-à-d. *cette femme la fille de cet homme*, se conçoit à peine ; mais on aura aussi de la répu-

gnance pour *je les le vois*, c.-à-d. *mes voisins... mécontents.*

Deux datifs peuvent également se rencontrer à côté d'un même verbe, l'un pour désigner la personne qui participe à l'action comme possesseur, destinataire, etc., et l'autre pour désigner la personne qu'on suppose prendre intérêt à ce qui se passe. Ainsi l'on disait anciennement : *Es lor vos Galïen* (Ch. cygne, 180) (« pensez donc, voilà Galien qui vient à leur rencontre ») ; ou : *es li vos un message* (Mousk. 22279). On connaît cet exemple de La Fontaine : *Le pèlerin vous lui froisse une épaule ; le renard... laisse son compagnon et vous lui fait un beau sermon*, et cet autre de Molière : *dressez-lui-moi son procès*. Aujourd'hui encore, on peut s'exprimer de la même façon : *je vais te leur apprendre à venir me voler* (Rev. bl. 1899 II 595 b) (« tu vas voir comme je leur apprendrai... »).

On a imposé, on le sait, des limites à l'accouplement d'un datif et d'un accusatif pronominaux : l'accusatif doit être une des formes *le, la, les*, et l'on ne peut se servir des groupes *me te, nous te, me vous, nous vous*. Cette défense ne s'explique, sans doute, que par la crainte de n'être pas compris immédiatement. *Me, te, nous, vous* pouvant être un accusatif aussi bien qu'un datif, il résulterait de leur accouplement une obscurité, en supposant même qu'avec un datif ne pût s'accoupler qu'un accusatif : *me te* = dat. + acc. ou acc. + dat., comme en allemand *sich uns* (*se nobis, sibi nos*), *uns euch* (*nos vobis, nobis vos*), pris isolément, ont un double sens.

Admettons donc cette défense pour la raison que nous venons d'indiquer et bien qu'elle ait sa source dans un scrupule exagéré[1]. Mais était-il nécessaire d'interdire l'accou-

1. Sur le motif qui aurait fait éviter ces accouplements, v. aussi Ebeling dans Zts. f. franz. Spr. XXIII 104 (1901).

plement de *lui* ou *leur* avec *me*, *te*, *nous*, *vous*, *se* ? Si *le*, *la*, *les* sont évidemment des accusatifs à côté desquels *me*, *te*, *nous*, etc. ne peuvent jouer que le rôle de datifs, n'est-il pas aussi évident que *lui*, *leur* sont des datifs à côté desquels *me*, *te*, *nous*, etc., équivoques à l'état isolé, ne peuvent être que des accusatifs ? *Me lui* ne serait en rien plus obscur que *me le* ; et, en effet, l'on trouve dans Montesquieu : *il me lui fit parler* (Lettr. pers. n° 67) et dans Molière : *si je ne vous lui vois faire fort bon visage* (Sgan. v. 6).

De bons auteurs modernes montrent eux-mêmes à cet égard une liberté plus grande qu'on ne le supposerait d'après les grammairiens : *on se t'arrache*, trouve-t-on dans Augier, Un beau mariage II, 8, et cela signifie : « on se dispute ta personne » ; mais cela pourrait signifier aussi : « on s'arrache à toi, on se délivre de toi avec force ». Dans Becque, on lit aussi : *on se m'arrache* (Corbeaux I, 11).

XXXI

faut et *fait* sans sujet.

La signification et la construction du fr. mod. *il faut* me semblent avoir passé dans leur développement par les étapes suivantes.

Dès le commencement du français, le sens de *fallere* s'y rétrécit : il ne signifie « tromper, duper » que pour dire du sujet qu'il ne répond pas à ce qu'on attend, espère de lui légitimement, naturellement ; qu'il refuse le service qu'il doit. Il ne dit plus du sujet qu'il induit en erreur, qu'il fait tort : *memoria fallit* se disait d'une mémoire qui met l'erreur à la place de la vérité ; *faut la mémoire* se dit d'une mémoire qui n'accorde plus rien, qui se montre impuissante là où l'on comptait sur son service.

De plus, l'objet qui, auparavant, supportait cette espèce de tromperie, n'est plus considéré comme la supportant, mais comme intéressé à ses suites, c'est-à-dire qu'il est marqué par le datif au lieu de l'être, comme en latin, par l'accusatif. On dit donc sans régime : *il n'est rigle qui ne faille* (Rose 9055) (il n'y a pas de règle qui ne se montre parfois insuffisante) ; *Il sanblent les arbres qui faillent*, *Qui furent trop bel au florir* (Ruteb. I[1] 261) (qui ne donnent pas les fruits attendus, comme ils le doivent) ; avec un régime : *Il* (Dieu) *nem faldrat, s'il veit que jo lui serve* (Alex. 99 e)[1] ; *souvent li failloit li piés* (Ferg. 57, 33) ; *De joie li faut la parole* (Guil. d'A. 3116).

1. *Mentiri*, dont la signification primitive n'est pas si éloignée de *fallere*, a subi un changement de sens semblable. Cependant ce sens

Tout en gardant la même construction, le verbe en vient à prendre un autre sens : l'idée d'attente trompée, de devoir non accompli est laissée tout à fait de côté ; il ne reste plus que celle de non-présence là où la présence serait nécessaire, c'est-à-dire l'idée de manque : . . . *M'ad doné palefrei et dras, N'i faillent nis li esperun* (SThom. Épilogue, 5839) ; *N'i faut, funt il, fors ço que ne l'avez beisié* (SThom. 4235) (il ne manque qu'une chose à une réconciliation manifeste, c'est que vous ne l'avez pas baisé) ; *ja soit ce ke defors lur failhet discipline d'umaine maistrie, nekedent la droiture del deventrïen maistre ne lur falt mie* (*etsi eis exterius disciplina humani magisterii desit, magistri intimi censura non desit*) (Dial. Gr. 10, 1) ; *l'ordenement Ot si bien fait qu'il n'i falloit noient* (Enf. Og. 655).

Puis l'idée de non-présence, si essentielle, semble-t-il, s'efface et celle de besoin domine : *a boivre me faut, Car a mangier ai a foison* (Ren. 25506 ; M XI 1152) ; *Com il plus a, et plus li faut* (Guil. d'A. 904).

Et même l'idée de non-présence s'élimine tout à fait et *falloir* se dit de ce qui est indispensable, mais ne manque point : *charpentiers et maçons, ausquelz . . . il fault com-*

dérivé n'est pas devenu le point de départ d'un développement ultérieur et a été abandonné lui-même dans la suite. Si *mentir* signifie d'abord « dire sciemment ce qui n'est pas vrai », il a été anciennement employé très souvent pour désigner une action contraire à la promesse donnée, c.-à-d. un manque de parole : *l'amors devandra hãine . . . se vos trespassïez Le terme . . . ; Sachiez que ja n'an mantirai ; Se vos mantez, je dirai voir* (Ch. lyon 2569) ; *Mes que li jaianz si tost vaingne Qu'aillors mantir ne me covaingne* (ib. 3994). On a fini par l'employer, tout comme *faillir*, pour désigner la conduite d'une personne ou d'une chose qui ne répond pas à l'attente qu'on a nourrie, qui cesse de rendre le service qu'on en a attendu : *dieus qui onques ne menti* (locution très fréquente) ; *gentiex cuers ne puet mentir* (se masquer) (Cleom. 7814) ; *En li ne met* (l. *ment*) *pas noureture* (Barl. u. Jos. 298, 27) ; *li cuers li ment* (très fréquent : refuse le service) ; *Li cors* (*cuers* ?) *li ment e Ilües chiet* (Gorm. 323) ; *Le paien chiet, quant son cheval li ment* (Otinel 16).

prandre et avoir, en ymaginacion de leur pensee toute la fourme et la perfection d'un chastel, etc., dit Eust. Deschamps, Œuvres VII 267 ; *il y falent des cheliers*, est-il dit dans les Dial. fr. fl. A 2 a, à propos de ce qui est nécessaire pour constituer une maison ; *j'ai tout ce qu'il me faut*, dit-on sans scrupule, et de même, en ancien français, avec un emploi étrange des deux significations l'une à côté de l'autre, on pouvait dire : *veoir pëust on Armez deus chevaliers tres-bien ; Car il n'i failloit* (manquait) *nule rien C'a preudonme doie faillir* (dont pourrait avoir besoin) *Pour defendre et pour asaillir* (Escan. 3655).

Mais parallèlement il se produit un autre changement important, et c'est là le point essentiel qui nous intéresse : ce qui manque, ce qui est demandé a été presque invariablement représenté jusqu'ici par le sujet. Or l'infinitif est-il encore sujet dans les propositions : *Ja ne vos faut il que taisir* (Méon I 283, 2926) ; *Car vous rendés keitis ou morir vous faura* (BSeb. V 187) ; *Ne lor faut que passer la porte* (Ruteb. I[1] 159) ; *Il ne te faut que commander* (Watr. 175, 386) ; *il me fault dormir, je fus hier yvre* (Ménag. I 47)?

Aucun des textes où se rencontre cette construction avec l'infinitif, ne nous autorise, par suite de leur peu d'ancienneté, à conclure, parce qu'il manque de flexion, que cet infinitif soit un accusatif. Nous sommes encore moins renseignés par les exemples où ce qui est demandé est exprimé par une proposition dépendante : *Souvent faut que l'oste les boute Hors de l'ostel, tant y sont tart* Jub. NRec. I 375). Le singulier du verbe dans : *il y faut goutieres* (Dial. fr. fl. A 2 a) ; *Il at non li rois Charles ; or li faut des Rollans* (Ruteb. I[1] 145) n'est pas décisif non plus, pas même dans : *quantes aunes vous en faut ilh?* (Rom. flām. Gespr. 73). Mais ce qui est décisif, c'est qu'en français moderne, à côté de *il me faut cent francs*, nous avons *il me les faut*.

C'est ce qui lève tous les doutes : là où l'on avait originairement un verbe se rapportant à un sujet, on a un verbe sans sujet[1]. De même que *il pleut* constate l'existence d'un certain phénomène atmosphérique, de même *il faut* constate l'existence d'un besoin sans aucun rapport à un être qui l'éprouve, et on y adjoint l'objet de la demande sous forme d'un régime à l'accusatif, quelquefois encore la désignation de la personne intéressée à l'accomplissement de la demande sous la forme d'un régime au datif. Dans l'ancienne langue, tout comme cela se passait avec les verbes *estuet*, *covient*, qui ont suivi pour leur construction un développement tout à fait analogue, cette personne pouvait aussi être désignée par un accusatif, quand la chose demandée était exprimée par un infinitif : *Qui plus fera de maus, plus le faura boulir* (Bast. 309) ; *bien voit devant lui qu'il le fault morir* (S. d'Angl. 289).

Si je me suis arrêté assez longuement sur ces faits après Horning, qui en a si judicieusement parlé dans Rom. Studien de Böhmer (IV, 252), c'est uniquement à cause d'une expression pour laquelle s'est produit, semble-t-il, un procédé inverse et qui n'a pas été, à ma connaissance, convenablement expliqué. Regarder *jour* et *froid* dans *il fait jour*, *il fait froid* comme des sujets postposés, analyser *il* c.-à-d. *le jour*, *fait* c.-à-d. *règne*, est une idée qui ne peut entrer que difficilement dans l'esprit de quiconque connaît les distinctions casuelles de l'ancien français ; Littré est certainement le seul à l'avoir (*faire*, 72), et il est à peine besoin de la rejeter en renvoyant à *fist tel* (non *tes*) *tans con feire dut* (Ch. lyon 806) ; *de ci k'a Nöé ne plut il onkes ne ne fist iver* (Serm. Sap. 294, 40). Il est évident qu'on a affaire ici à une expression sans sujet, qui dit qu'une cause indéterminable produit certains phénomènes.

1. Je préfère cette expression à celle d' « impersonnel ».

Par contre, je vois que dans *il fait cher vivre à Paris*, les grammairiens font tout simplement de l'infinitif un sujet[1]. C'est là une théorie qu'il faut rejeter au nom de l'histoire, et même au nom de la logique. Peut-on dire de la vie de Paris qu'elle fasse cher ? de la rencontre avec la colère de quelqu'un qu'elle fasse dangereux (*qu'il fera dangereux rencontrer sa colère*) ? Il est incontestable pour moi qu'ici encore *fait* est, dans le véritable sens du terme, sans sujet, et que l'infinitif, déterminé par l'adjectif qui fait corps avec lui, en est le régime à l'accusatif ; *il fait cher vivre à Paris* signifie : à Paris, une chose qui n'est pas à déterminer, a pour effet une vie chère. C'est ce qui est prouvé, pour l'ancienne époque, soit par la flexion, car, si l'infinitif était nominatif, il devait avoir une *s* ; soit par l'ordre des mots : *Et ci li fet buen demorer* (Ch. lyon 1393) ; *grief demoreir ci fait* (Poème mor. 303 a) ; *moult y feroit bon estre* (Aye 58) ; *Devant lui fait mauvais plaidier* (GCoins. 294, 128) ; *a son manoir Ou il faisoit plaisant manoir* (Tr. Belg. II 211, 306) ; *Mes or nos feroit buen savoir, Quel part nos devrons cheminer* (Guil. d'A. 1754) ; *Tant fet bon Dormir lez le buissonet* (Rom. u. Past. I 27, 7).

La valeur primitive de ces expressions a pu d'abord devenir moins claire, quand, à côté des compléments circonstanciels qui s'y trouvaient dès l'origine, on y a introduit des régimes à l'accusatif. Ces compléments circonstanciels appartenaient à *fait* et non à l'infinitif : *à Paris | il fait cher vivre*, non : *il fait cher | vivre à Paris* ; on a donc dû, pour les régimes à l'accusatif, établir, comme il le fallait, le même rapport avec *fait*. En effet, quand ces régimes sont exprimés par des pronoms atones, nous les trouvons joints à *fait : Il le feroit buen aler querre* (Ch. lyon 6605) ; *moult les fait bon honnir* (les païens) (Bast. 523) ; *Mout se fait*

1. V. p. ex. Mätzner, Synt. I 14, Hölder p. 82, Lücking p. 298.

en lui bien (l. *bon*) *fïer* (SMagd. 648); *par* (= *por*) *les folz envïeus*.... *Se fait bon sagement garder* (RCey 2205); même en français moderne on dit encore : *Il nous ferait beau voir, attachés face à face, A pousser les beaux sentiments!*, exemple de Molière cité par Littré. Mais quand le régime à l'accusatif est un substantif ou une proposition, l'infinitif exerce sur eux une plus forte attraction, et s'il se lie plus étroitement à ce substantif ou à cette proposition, d'autre part le lien qui l'attachait à l'adjectif se relâche ; cela est peu sensible dans : *il fait bon son cuer oster De ce c'on ne puet amender* (Cleom. 17539) ; mais l'est beaucoup plus dans : *Mauvais fait chaiens venir boire* (Ju Ad. 983) ; *Fol fait promaitre Ce c'on ne puet tenir* (Gayd. 154) ; *mauvais fait guerroier son seignor* (ib. 177). Pourtant rien n'empêche rigoureusement de voir toujours dans l'infinitif le régime à l'accusatif de ce *fait* sans sujet, et dans l'adjectif, l'attribut de l'infinitif[1].

On a toutefois perdu de bonne heure le sens primitif de cette tournure ; c'est ce que prouve l'introduction de la préposition *a* devant l'infinitif dans : *Por ce fet buen consoil a prandre* (Erec 1222 dans trois manuscrits[2] ; *L'istoire fait bon a conter Et a öir et a retraire* (Veng. Rag. 3354) ; *che fera il boin a veoir* (Merlin I 55)[3]. On continue à ne point

1. D'autres exemples de cette locution en anc. franç. sont donnés par Morf, Lit. Bl. 1887 col. 219; des exemples provençaux, par Stimming à propos de Bertr. de Born 32, 50 (édition de 1892).

2. Cité par Morf, loc. cit. 219.

3. Si nous lisons dans Cleom. 18407 : ... *Que ele Marine ensaignast A faire ce qu'ele cuidast Que il li fist bon a savoir*, cela semble prouver qu'Adenet, lui aussi, a employé cet a incorrect, tandis qu'il s'exprimait encore fort bien en écrivant *bon fist estre Là* (ib. 16322) et *A ce fait bon estre tendans* (ib. 18548). Mais sans aucun doute il faut un subjonctif dans la dernière ligne de cet exemple ; on aura donc à remplacer *fist* par *fëist* ; en faisant cela, on peut effacer cet a, pourvu qu'on ne préfère pas écrire *Qu'il*. Pour ce passage je peux moins me ranger à l'avis de AKrause dans Festschrift zur zweiten Säkularfeier des Friedrich-Werderschen Gymnasiums, Berlin 1881, qu'à celui de Van Hasselt, qui propose *fust*.

la comprendre dans le français moderne, comme le montre le *de* de cet exemple de Molière cité par Littré : *il ne fait pas bien sûr... D'épouser une fille en dépit qu'elle en ait* (Femmes sav. V 1), et de celui de VHugo cité par Hölder : *Quel plaisir d'être au monde, et qu'il fait bon de vivre*, ou encore de ces passages : *il fait bon de passer des heures, couché dans le parc* (Journ. des Goncourt I 193) ; *il ne devait plus faire bon, même aux représentants du tsar libérateur, de parler de le (Alexandre de Bulgarie) déposer* (Rev. bl. 1886 II 356 a) ; *il ne faisait pas bon, en ce temps-là, de crier : « Vive l'empereur ! »* (ib. 1890 I 748 a) ; *il fait bon d'être chrétienne* (ib. 1896 I 572 b). Il ne manque pas non plus d'exemples où reparaît le *a* de l'ancien français : *et puis il ne fait pas toujours bon à courir les chemins, quand le soleil est couché* (Mérimée, Colomba, chap. 11).

Aussi les grammairiens allemands que nous avons mentionnés, ont beau, sans doute, être d'accord avec la façon de voir des Français modernes en faisant de l'infinitif le sujet de la proposition ; il n'en est pas moins vrai que cette façon de voir est en contradiction avec l'idée qui a donné naissance à cette tournure, et les grammairiens français actuels, aimerait-on à croire, devraient parvenir à généraliser la connaissance du vrai sens de la tournure et à en faire disparaître pour toujours ce *de* qui est si laid.

L'adjectif est de même attribut de l'infinitif, quand, au lieu de *faire*, le verbe de la proposition est *estre* ; mais alors, l'infinitif est le sujet de la phrase, comme dans *Bon est en sa maison entrer*, cité par Morf, ou dans l'introduction du Decam. : *qui è bello e fresco stare*, où il n'y a aucune raison d'expliquer, avec Fanfani (I, 27), *stare* par *luogo*.

XXXII

Prépositions ayant dans la même phrase une fonction double.

Ce passage dans Bast. 1674 : *Qu'amans n'ait volonté de dame avoir l'amour*, m'a précédemment donné l'occasion de grouper dans Gött. Gel. Anz. 1877, p. 1614, quelques exemples semblables où la préposition *de* a une fonction double : elle y marque à la fois le rapport d'un infinitif avec un mot qu'il détermine et celui d'un nom avec cet infinitif ou avec un mot qui en dépend. Ce phénomène se produit seulement quand le nom est placé devant l'infinitif, ce qui devrait amener la juxtaposition des deux *de* qui figureraient forcément dans la phrase arrangée autrement. D'abord, voici encore quelques exemples : *Mes por quoi fust ele coarde De sa dame reconforter Et de s'enor amonester* (= *d'amonester de s'enor*)*?* (Ch. lyon 1596)[1] ; *Mal espeir a d'autrui dreit prendre* (*de prendre dreit d'autrui*), *Qui le soen dreit n'ose deffendre* (Rou III 5027) ; « *Prent de chel fruit !* » *et il dist* « *non* ». *Dou fruit prendre ne s'enhardist* (Rencl. M 230,

1. Si nous admettons cette construction pour *amonester* dans ce passage, ce n'est pas la seule qu'ait eue ce verbe ; on le trouve aussi avec le datif de la personne et l'accusatif de la chose : *coustumiere Dou bien a moi amounester*, c.-à-d. *d'amonester le bien a moi* (JCond. I 45, 1482) ; *franchise... le vous prie et amoneste* (Rose 3325). Mais la première construction n'est pas moins usitée que celle-ci : *l'en unt amonesté* (SThom. 84) ; *et tout adiès l'en amounestoit sa fame* (Nouv. frç. du XIII^e^ s. 87), et ce qui nous autorise à l'admettre ici, c'est que le verbe coordonné est accompagné de l'accusatif de la personne.

10); *en bon porpens De nostre loy faire desfens*[1] (Barl. u. Jos. 165, 30); *la droite voie tenir De plus en plus preus devenir* (BCond. 54, 232); *de sarmon n'avés vos cure Ne de cors seint öir la vie* (Ren. M IV 5); *avertir Ne se pooit de la partir* (Escan. 6550); *si mal enseingnie Conme de sifait ju jöer* (ib. 20219); *ne fine De vous mesdire* (Chace as mesdis. 333); *Dieu me vuelle garder de l'eglise mal dire* (Gr. Schisme 16, 4); *Chilz... Qui de ce siervir s'entremet* (Sone 14310); *Molt pert son travail et sa peine, Qui d'amors rimoier se peine* (Poire 353); *Phelippres Mouskès s'entremet... Des rois de Franche en rime metre Toute l'estorie* (Mousk. 4); *Qui de trop haut choir dote l'onte* (Lyon. Ys. 721); *Pluis en est duiz ke maistres charpantiers N'est de sa barde ferir et chaploier* (GViane 1998); *Maix moult fait bien paroir Amors k'elle me trait a hoir De moi faire tout son voloir* (Bern. LHs. 84, 5); *Äi, felon, rien n'i gueaignereis De bone amor et des dames mesdire* (ib. 363, 2); *ki de fol se poinne Faire saige, bien pert sa peinne* (= *de fol se poinne de faire s.)* (RBlois I p. VII); *Nuls ne doit avoir volenté De nul pekiet avoir plenté* (GMuis. I 36); *de tel matere parler me delayray* (ib. I 319); *Il est sens de deux maux eslire Le moins nuisant* (I Ys. II 83).

L'infinitif n'est pas absolument nécessaire pour ce phénomène; il en est seulement l'occasion la plus fréquente; aussi trouve-t-on : *Empereris de sen empire Et dame de quanqu'il est sire* (Rencl. M 240, 7); *il n'a cure De quanque ele l'aparole* (c.-à-d. *de tot de quanque*) (RCharr. 1345).

Dans l'article cité des Gött. Gel. Anz., j'avais aussi mentionné une double fonction de *a*; voici des exemples à ajouter à ceux que j'y avais donnés : *Tant con li hon a plus apris A delit et a joie vivre, Plus le desvoie et plus*

1. D'ailleurs, *nostre loy* pourrait être cas oblique avec la valeur du datif; v. p. 263, note.

l'enivre Diauz, quant il l'a, que un autre home (Ch. lyon 3579)[1]; *Puis k'a moi jüer t'assenas* (Rencl. M 225, 8); *De sai bees a aise vivre* (Ruteb. I[1] 131); *Pour dieu passerai mer Au Temple converser* (Tr. Belg. II 38, 64); *ce qu'encor est a chief traire* (*a traire a chief*) (Claris 11461); *entendi Au bon cheval fere litiere* (ib. 22187); *Si ques a tel vilain parler Ne pourroies los conquester* (Peler. V 5661); *La femme vise au mari nuire Et cil a sa femme destruire* (Ov. Met. 30); *Me voei a deu estre esposa* (SCath. 252); *tous jours quiert temps et espace Aus biens temporels venir* Fauvel 1100)[2]; *ot li rois deus plaies ou cors dont uns autres hom se tenist a mort ferus de la menour* (Merlin I 191)[3]; *Par geometrie set on... Quantes liues on peut conter D'un päis a un autre aler* (*a aler d'un päis a un autre*) (Mousk. 9759).

1. Il n'est pas tout à fait sûr que cet exemple soit ici à sa place; car *avoir apris* dans le sens de « être accoutumé » (v. Zeitschr. f. r. Ph. II 144 à propos du v. 2480 du Ch. II esp.) se construit avec *a* et l'infinitif : *Ge congnois bien pieç'a Dangier; Il a apris a ledangier, A leidir et a menacier* (Rose 3140); mais il se rencontre aussi avec l'infinitif pur : *cil ki ait apris Estre envoisiés et chantans et jolis* Bern. LHs. 467, 2). Godefroy semble ne pas connaître ce sens pour *avoir apris* et *aprendre*; autrement il n'aurait pas si mal compris (I 355 a) le proverbe *enris lait on ce qu'on aprent*, sur le sens duquel un passage des œuvres de Ruteb. (I[1] 442) ne laisse aucun doute. Sur *apris* « accoutumé » v. plus haut p. 187.

2. Il manque une syllabe à ce vers.

3. On rencontre le même procédé en dehors du vieux français. Boccace, lui aussi, dit : *Amore il facea pronto ad ogni cosa Doversi oppor* (c.-à-d. *a doversi opp. ad ogni cosa*) (Filostr. IV 16). V. d'autres exemples dans Decam. vol. I 57 n. 2 de l'édition de Fanfani; en outre I 8 et I 303; mais ces deux derniers exemples sont un peu moins sûrs, parce que, semble-t-il, on a aussi employé *resistere* comme ransitif. Citons encore : *n'è stagione Di questa pastorella gioi pigliare* (Carducci, Cantil. e Ballate LI 18); *Farruscad, io la via so di qui trarvi* (CGozzi, Donna serp. I 8). Mussafia s'est, lui aussi, occupé de cette question dans la très instructive critique qu'il a faite de l'édition de Fanfani dans la Rivista ginnasiale si difficile à se procurer. Dans ses Denkm. prov. Lit. u. Spr. I 539 au v. 277, HSuchier a signalé un cas où le prov. *per* fait double fonction. Il en va de même de *de* dans *mas pensarai De la cobla parlar Tersa* (Mahn W. IV 219).

Pourtant, dans ce dernier exemple, la chose semble être un peu différente : il est vrai que nous n'y avons qu'un seul *a*, alors que, dans la proposition ordonnée d'après la règle actuelle, il y en aurait forcément deux ; mais voudrait-on intercaler un deuxième *a* dans le passage de Mousket d'après l'usage ancien, on ne le placerait certainement pas à côté de l'*a* qui y est déjà ; il faudrait le mettre devant *de* ou, tout au moins, devant *aler*. Il semble cependant qu'on n'ait pas moins évité cette rencontre de deux prépositions. Ce n'est pas que l'ancien usage, pas plus que le moderne, prohibe une préposition devant une expression prépositionnelle : *de lez lui se parti*, *d'entre iaus se toli*, *por del mien*, etc. ; mais toutes les fois que la première préposition ne devrait pas se rapporter à l'expression qui suit immédiatement, mais devrait se rattacher à un infinitif placé plus loin, on paraît avoir reculé devant cette rencontre. De même, par *repairames de Rome cortoier* (Og. Dan. 9400), il faut sans doute entendre *de cortoier a Rome* ; et dans *il s'entroublie en li penser* (Claris 23143), les derniers mots ont le sens de *en penser a li* ; ainsi s'expriment GMuis. : *Il n'est nulle nouvielle sur mescreans aler*, c.-à-d. *d'aler sur mescreans* (1 297), le poète de l'Escanor : *achoison Ne queroit que par son folage Honir et lui et son lignage* (*de honir par son folage*) (10822) et Col. Mus. : *N'ai cure de roncin lasser Après mauvais seignor troter* (*a tr. après m. s.*) (4, 42). Cependant, même dans ce cas, la rencontre de deux prépositions n'était pas impossible : *vilonie pensastes D'a homme navré envoier* (Claris 24679) ; *por a l'asaut aler* (Aym. Narb. 1069).

Je crois pouvoir, sans trop de crainte de me tromper, attribuer une fonction double à la préposition dans les anciennes constructions *torner a certes* « tourner au sérieux » (RAlix. 191,23), ou *tenir a certes* « prendre au sérieux » (Alisc. 24). *Certes* sans *a* ne laisse pas d'être assez fréquent,

mais on le rencontrera difficilement sans la préposition, avec le sens qu'il a ici. Il faut certainement joindre à ces tournures celle du fr. mod. *quant à présent* : *l'influence que quant à présent je puis avoir* (A. de Tocqueville dans Rev. bl. 1893 II 789 b) et l'emploi de *pour* dans *c'était déjà un plaisir que de faire cette traduction pour qui il la faisait* (Faguet, ib. 1896 I 715 b).

Il faut attribuer aussi une fonction double à *de* placé devant l'article défini, quand l'on s'attend à un *de* exprimant la matière ou le moyen avec un substantif sans article dans le sens soi-disant partitif, ou quand, tout au moins, la correction semblerait exiger devant le substantif un deuxième *de* avec l'article, l'article dit partitif, bien que *de du*, *de des* soient hors d'usage. *Ceignent espees de l'acier vianeis*, lit-on dans Ch. Rol. 997, ce qui ne doit certainement pas signifier « de *l'*acier de Vienne », mais exprime de cette façon ce qui se dit aujourd'hui par la tournure *d'acier v.*, qui anciennement n'était pas moins la tournure ordinaire. De même : *Del sanc luat sun cors e sun visage* (ib. 2276) ; *Et si a Marchegai bien aresné, Al cavestre del quir estroit seré* (Aiol 4934)[1] ; *An son escu li fet litiere De la mosse et de la fauchiere* (Ch. lyon 4656) ; *Un vessel ot de l'or de Frise* (Thebes p. 240 l. 47)[2]. On pourrait, pour expliquer ce phénomène surprenant, dire que dans ce *de* est compris celui de « l'article partitif » et la préposition qui doit le précéder, sans oublier toutefois que cet « article partitif » n'était point, dans l'ancienne langue, si usuel qu'il l'est devenu plus tard. Mais d'autre part on mettra à corriger les manuscrits d'autant moins de précipitation que le phénomène se rencontre en ancien italien : *le aquile dell'oro* (Purg. X 80)[3] ; *le colonne del porfido* et autres semblables dans le Décaméron[4].

1. Aussi Foerster propose-t-il *de* au lieu de *del*.
2. Dans l'édition vol. II p. 105 l. 10511.
3. La leçon n'est pas sûre.
4. V. là-dessus Fanfani II 105 n. 6, 197 n. 8, 199 n. 1.

Un cas d'ἀπὸ κοινοῦ analogue semble se présenter pour la conjonction *que* dans *Mielz voeill murir qu'entre paiens remaigne* (Ch. Rol. 2336)[1]. On ne peut point prétendre, Bischoff l'a fort bien montré, qu'il y ait un *que* (= conj.) en moins, quand la seconde proposition est telle qu'elle pouvait s'en passer en ancien français ; c'est le cas précisément pour les propositions objectives dépendant d'un verbe de volonté, ou pour les propositions subjectives après un verbe ou une locution exprimant la nécessité. Mais il y a plus : souvent un *que* de cette nature, dans les cas où l'allemand emploie *als dass*, ne se justifie même pas d'après la logique[2]. Dans le vers de la Ch. Rol. cité tout à l'heure, ce ne sont pas deux désirs que l'on compare pour dire celui que l'on voudrait de préférence voir s'accomplir, ce sont deux actions pour dire laquelle se fera plus tôt que l'autre. Celui qui parle ne veut pas dire : « je désire plutôt mourir que [je désire] qu'elle (l'épée) reste », mais « je suis plus tôt prêt à mourir que [elle reste », c'est-à-dire « le désir de mourir m'est plus proche, se réalisera plus tôt, est concevable plutôt que le *rester* [de l'épée] ». On n'avait pas à rapprocher de cette construction l'all. *als dass*, mais le tour latin analogue *depugna potius quam servias*, ou *Zeno perpessus est omnia potius quam conscios delendae tyrannidis indicaret*[3]. Voici des exemples tout à fait identiques à ceux du latin : *Mielz me*

1. J'ai parlé aussi de ce phénomène dans le Fragment du Chev. au lyon p. 16, et bien avant moi, ce que je ne savais pas alors, Mätzner l'avait étudié dans sa Syntaxe II 216. Depuis, Fritz Bischoff, [Der Conjunctiv bei Chrestien, Halle 1881, p. 25], y est également revenu en se référant à ma remarque ; en outre, Hammesfahr, [Zur Komparation p. 38], et enfin Ebering dans Zeitschr. f. r. Ph. V 362.

2. Il se justifie pleinement dans les phrases telles que : *Mors, nule cose n'est plus voire K a ten hanap covenra boire Tous ceus que dieus fist et fera* (VdlMort 3, 2).

3. Voir Kühner, Ausf. Gr. II 857 note 7 ou Rothe, Quæst. grammat. ad usum Plauti potissimum et Terentii spectantes, Berl. 1876 p. 6.

laroie detranchier.... que g'en parlasse (Barb. et M. IV 434, 225) ; *Ele veut miex perdre la vie... Qu'il se facent pis qu'il ont fait* (Escan. 21453 ; *Melz sostendreiet les empedemenz Qu'elle perdesse sa virginitet* (Eul. 16).

Un deuxième *que* se conçoit après celui de la comparaison, sans être absolument nécessaire, comme nous l'avons dit, quand le deuxième membre de la comparaison, par le fait qu'il exprime celle des deux choses qu'on désire le moins, est objet ou sujet de l'expression de volonté de la proposition principale, et qu'on n'emploie pas l'infinitif, comme dans : *Et meuz veut vers le rei kaïr en achaisun, Ke mettre seinte iglise en tel confusiun* (SThom. 549)[1]. N'en est-il pas de même dans quelques cas où il semble qu'il manque la conjonction *se*? Par ex. : *Chascuns oisiaus s'est cois tenus, Aussi cois c'on chantast la messe* (JCond. II 2, 31) (*que s'on chantast*, ou plus anciennement *com s'on chantast*) ; *Signor, saciés tot voirement Que jou vos en sai mellour gré Que j'en ëuisse tout porté* (que si j'avais emporté tout ce que vous m'avez offert) (Mousk. 11101) ; *furent plus mat et restanc Que cascuns fust navrés el flanc* (ib. 26376). Car, dans ce cas aussi [2], il ne faut pas oublier que la proposition conditionnelle peut se passer de conjonction : le subjonctif seul suffit pour marquer l'hypothèse ; si le sujet n'est pas interverti, comme cela se produit ordinairement quand le subjonctif est seul, c'est à cause de la présence d'une autre conjonction.

La preuve la plus décisive qu'on n'a pas affaire ici à un ἀπὸ κοινοῦ est l'absence du *que*, qui semble si indispensable à un lecteur allemand, même lorsque le premier *que* (= *quam*) n'est pas exprimé. J'ai précédemment (loc. cit.)

1. V. sur ce point et les différentes manières dont on peut éviter dans la langue actuelle un double *que*, la 4e remarque de Littré à l'art. *aimer*.

2. Diez en a dit un mot III[3] 366 (337).

donné cet exemple : *Miex vodroie estre a chevals träinee, De vostre corps fusse ja mais privee* (GViane (Tarbé) 40) ; citons encore : *Et jure deu, qi en crois fu pené, Ains i metroit totes ses herités, Ogier ne soit fors du castel jetés* (Og. Dan. 7567) (c.-à-d. supposé qu'on ne réussisse pas à jeter Ogier hors du château assiégé, il (Charles) sacrifierait pour cela auparavant toutes ses richesses)[1]. Ici on ne compare pas directement, on dit seulement que la perspective de la réalisation d'une certaine éventualité vous fait préférer une certaine chose fâcheuse.

On n'a pas à s'étonner si, pour rendre une suite de pensées un peu moins simple, l'ancienne langue n'a pas trouvé toujours l'expression juste, si elle a employé faussement des tours qui, tout à fait corrects ailleurs, ne le sont pas ici, parce que les conditions, tout en étant analogues, ne sont pas absolument identiques. Ainsi, à mon avis, Wace ne s'exprime pas correctement quand il dit : *Quant lor enfant estranglé virent, Quel merveille, se grant duel firent... Mielz vousissent morir lor vuel Qu'il vëissent lor emfant mort* (SNic. 1214). Ici on ne compare pas deux objets de la volonté. On pourrait, après *Que*, intercaler *il ne vousissent* ; mais, comme l'action de *voir* et celle de *vouloir* ont le même sujet, il faudrait employer l'infinitif : *Que (il ne vousissent) veeir lor enfant mort*)[2].

De même cette autre tournure, *que ce que*, tout à fait cor-

1. Il en est aussi question dans Dubislav, Über Satzbeiordnung für Satzunterordnung im Altfranzösischen, Dissertation de Halle, 1888, p. 25.

2. Je ne supprime pas cette phrase pour avoir l'occasion de reconnaître que GEbeling, dans les Mélanges qui m'ont été dédiés en 1894, a, à bon droit, contesté cette nécessité. Je me rappelle un cas où les différents manuscrits ne sont pas d'accord quant à la construction de *vouloir*, alors que son sujet et celui de l'action voulue sont identiques, c'est celui du Ch. lyon 6546 : *Miauz vosist estre pris an Perse Li plus hardiz.. Qu'il fust leanz* (var. *Que leanz estre*).

recte ailleurs, est employée à faux par Adenet : *S'aviiés ses enfans tout en vostre baillie, Ains les lairoit tout (tous?) mettre a l'espee fourbie Que ce que de Nerbonne fesist la departie* (BComm. 639). Ce *que ce que*, si commode et si clair, bien que peut-être un peu pédantesque, n'est guère à sa place que si l'on compare deux compléments d'une expression de volonté, deux sujets d'une expression d'utilité, mais non, comme ici, des actions par rapport à la probabilité de leur réalisation.

Si nous avons eu raison de contester la fonction double pour le *que* des cas précédents, nous devons le faire pour celui de *que* dans *n'avoit mais autre desir Que le bareil pëust emplir* (Barb. et M. I 236, 834), ou pour celui de *Si n'i a mais que l'en s'avoie* (employé comme subjonctif) *Vers eulz de cuer et de talent* (Escan. 19724) ou de *Et li quens erraument l'aproche, Qui l'encauche de tel maniere, Qu'il n'atent mais el que le fiere* (Rich. 630) ; même pour celui de *N'onques de riens plus nel siervi Que il se disna avuec mi* (Sone 12512). Dans tous ces exemples, *que* a la valeur du lat. *nisi* après la négation. Un deuxième *que* y est superflu ; il n'est point besoin de supposer qu'il a été supprimé.

Cette phrase d'un auteur moderne : *Je ne demanderais pas mieux qu'il fût mon ami* (Desnoiresterres, les Étapes d'une passion p. 145), ne serait pas un cas d'ἀπὸ κοινοῦ au point de vue de l'ancien français, qui n'exigeait point un *que* dans la proposition dépendant de *demander* ; au point de vue de l'usage actuel, ce *que* devra être considéré comme ayant une fonction double. Il n'en est pas autrement dans les phrases suivantes : *il ne manquait plus maintenant que ses compétiteurs se missent à le soupçonner* (Claretie, Monsieur le ministre 420) ; *Si cet enfant est à elle, quoi de plus simple qu'elle l'ait pris?* (ADaudet, Sapho 207) ; *quoi de plus naturel que Paul fût reçu comme l'enfant de la maison?*

(id., L'immortel 286) ; *puisque la grande table avait déjeuné d'un si bel appétit, rien n'était plus juste qu'on servît à son tour la petite table* (Zola, Fécond. 610) ; *quoi de plus naturel aussi que ma souffrance à moi s'éveillât devant cette trace même légère de l'influence d'un autre?* (Bourget, Pastels 126) ; *il s'agissait là d'un mariage d'amour ; quoi de plus naturel que le fruit en eût conservé la trace?* (Droz, les Étangs 120) ; *quoi de plus naturel alors que cette idée s'empare de son imagination?* (Rev. bl. 1898 I 206 a) ; *rien de plus probable donc qu'il eût brûlé par mégarde l'adresse* (Mérimée, Colomba, chap. 6)[1] ; *il n'y a rien de plus naturel qu'une arquebusade tue un soldat* (id., Ames du Purgat. 232) ; *rien n'était plus naturel qu'un habitant de Pompëi.. s'exprimât en latin* (ThGautier, Romans et contes 296) ; *rien n'est moins étonnant qu'à Lisbonne on envisage la chose sous le même point de vue* (Rev. bl. 1890 II 51 a) ; *rien n'est moins étonnant qu'un homme, préparé de longue main au rôle de chef, y révèle d'emblée des aptitudes extraordinaires* (ib. 1900 I 498 a) ; *mademoiselle Claire vous a fait froide mine. La belle affaire ! Il n'aurait plus manqué qu'elle vous sautât au cou* (Ohnet, Maître de forges 166) ; *il n'aurait plus manqué qu'elle fût méchante* (Zola, Assomm. 173) ; *je ne demande pas mieux que nous soyons amies* (Prevost, Chonchette 78) ; *je ne demande pas mieux que vous me fassiez forcer la main par ces dames du comité* (Zola, Paris 73). Voici des exemples plus anciens : *est-il possible de rien imaginer si ridicule que cette miserable et chestifve creature .. se die maistresse et emperiere de l'univers?* (Montaigne, Ess. II 12 p. 278) ; des exemples italiens : *nulla dunque di più naturale che si volessero bene* (Rina del Prado, Sorelle 146) ; *e perchè la famiglia dei duchi di Meralta era una delle prima-*

1. V. là-dessus la note de Schmager dans son édition scolaire de cette nouvelle.

ric tra le storiche italiane, niente di più naturale che in uno dei suoi sette secoli di vita si fosse imparentata coi Vèstena (Barrili, Diamante nero 149) ; *essa non sentiva, non capiva più altro che il suo Giulio doveva essere ammalato o ferito* (Rovetta, IBarbarò II 124)[1].

1. Un passage de l'Ysopet de Lyon m'a donné l'occasion de parler, dans Zeitschr. f. r. Ph. VI 422, d'un phénomène qui offre des rapports avec l'ἀπὸ κοινοῦ, mais pourtant en diffère essentiellement et pourrait être simplement appelé « fusion ». Ce passage est le v. 359 : *lonc tens avint* n'y peut signifier autre chose que *lonc tens a avint*. J'en ai rapproché : *Richiers li enperere qui le reine a baillier* (= *a a baillier*), fragment dans Mousket I p. 614, éd. du Baron de Reiffenberg. J'y ajoute maintenant : *Nuls ne nule ne tent amender* (= *a amender*) *son afaire* (GMuis. I 286 ; *Un veel fisent d'or, sel prisent aoreir* Poème mor. 318 d) ; *De faire ce c'amor affiert* Escan. 5159 ; *prist le araisoner* God. Bouill. 142 ; *Mult bel lo prist a monester* (Bartsch, Langue et litt. 464, 16) ; *Onques ne furent gent en tel Come sont cil bon cheralier Mon segnor Guillame a cointier* GDole 1699 ; *va dyable, sos* Rob. et Mar. 543 ; *Ce dëust ele amor conter* (RCharr. 4390) ; *s'i assené* (Chans. et dits artés. XVII 107 ; *ça val, la val*, très fréquent. V. Fanfani à propos de *cominciò adattare* dans Decam. III 6, vol. I p. 250 ; Nyrop, sur des faits analogues en espagnol et en français dans Romania XVIII 504 (1889) ; Ebeling, à propos d'Auberee 98 p. 77. Si cela doit être un ἀπὸ κοινοῦ, c'est l'ἀπὸ κοινοῦ d'un son. Est-ce celui d'une syllabe dans : *Et si l'en ay assés prïé Par convent devenir s'amie* (Sone 6752) ?

XXXIII

Li seneschaus, il et ses frere.

Il est certains traits de l'ancienne langue écrite qui la font paraître, par comparaison avec celle de nos jours, comme une très ingénue et insouciante traduction de la pensée, ou comme le reflet d'une pensée très ingénue et qui va un peu à l'aventure. Un de ces traits est le suivant : Quand deux membres de proposition nominaux ou pronominaux ou quand un membre nominal et un membre pronominal sont coordonnés par *et* ou *ne*, il arrive couramment, beaucoup plus souvent qu'aujourd'hui, que la proposition, après s'être présentée d'abord sous la forme qu'elle aurait avec un seul de ces deux membres, est en quelque sorte corrigée par la répétition du premier membre, sous la forme d'un pronom auquel on adjoint le second au moyen de *et* ou *ne*. Ainsi dans : *Ceste parole ot escoutee Li seneschaus, il et ses frere* (Ch. lyon 4413, ms. H) ; *De quanque deus puet feire et dire, Soiiez vos beneoiz clamez, Et vos et quanque vos amez* (ib. 5406) ; *Ge te rendrai le riche rei Guaifier, Lui et sa fille et sa franche moillier* (Cor. Lo. 1257) ; *Pris est par force li riches reis Guaifiers, Il et sa fille et s. f. m.* (ib. 351) ; *C'a fet Guillaumes, il et si dui nevou* (Orenge 533) ; *du mien li donrai tant, Mais n'estra povres, ne il ne si enfant* (Og. Dan. 5397) ; *Bien se desfent Ogiers, il et sa gent* (ib. 5402) ; *adouba Nostre bons rois Pepins Symon, qu'il moult ama, Et lui et ses deus fils* (Berte 3206) ; *en honnour monter Le vueille (deus), et li doinst chose faire Qui lui et au siecle puist plaire, Lui et mon seignor Godefroit* (sc. *le doinst*)

(Cleom. 18661)[1]; *E le chastel de Chieresburc Destruist Hastein par sa podnee, Lui*[2] *e la gent de sa cuntree* (Roul 421); *Quant repozee fu et sainne s'amie, Elle et ses fix, dont ne s'atarja mie, Vers Romme droit ont lor voie(e) acuellie* (Aub. 2020); *es vos enmi la place Dant Ysengrin, lui et s'amie* (Ren. 8269, M Va 310); *Et le salua doucement, Et lui et toute sa compaingne* (Escan. 1643); *Plus doubtent cristïens, et eulz et leur hubans, Que l'aloe faucon* (BSeb. IV 636); *Et si ne le connois ne lui ne le sien lin Fors que chou qu'il se fait apeller Baudewin* (ib. XXIV 310); *si s'esmuet il, et il, et se gent, a venir encontre le marchis* (RClary 33); *jou ai plus kier... que vous soiés perdus, et vous et vo gent... que nous qui chaiens sommes, nele* (l. *ne le*) *vile* (ib. 34); *si le hasterent et lui et chiaus de se conpaingnie* (ib. 66).

Dans l'exemple suivant, les deux membres coordonnés sont placés l'un par rapport à l'autre d'une façon extraordinaire: *bien venrai a cief De moi, se mon fil truis en vie, C'on ne l'ait ocis par envie. S'il est en vie, il sera chi, Et jou et il, ains mïedi* (Ren. Nouv. 1428).

Il n'est pas rare que cette correction complémentaire soit faite immédiatement après le sujet, avant que le verbe soit exprimé: *Li rois Otrans, qui en öi parler, Il et Harpins avalent les degrez* (Nymes 1081); *Mais Baudüins, il et Berars, Qui souvent orent ses regars, Pour çou qu'ele iert bele et senee, Paserent une matinee* (Mousk. 9906); *si atira on que mesires Pieres de Braichoel, et il et se gent, manroient u palais* (RClary 55).

Il va de soi qu'il n'est pas indifférent lequel des deux membres coordonnés on isole en le plaçant en tête. D'autre part, il ne faut pas méconnaître que cette construction, qui

1. Avec la ponctuation indiquée par Krause.
2. Ou, d'après Suchier, *Il*.

doit son existence à un procédé bien défini de l'esprit, créateur de la langue, et n'a paru certainement à l'origine que là où certaines conditions déterminées étaient remplies, apparaît cependant occasionnellement sans qu'elle soit justifiée. Dans Og. Dan. 125, on nous nomme tous les chevaliers auxquels Ogier a fait appel : *Par non apele le conte Maneser* ; suivent quatre vers uniquement composés de noms unis par *et* ou asyndétiquement ; puis le poète continue : *Hunalt de Nantes, lui et Jofroi d'Anger, Le viel Fromont, de Bordele Gaifier*, et la tournure en question ne dit ici certainement rien de plus qu'un simple *et*.

On peut en dire autant du v. 335, tandis qu'au vers 7481 nous trouvons tout au milieu d'une énumération d'ennemis tués par Ogier, *Guion de Furges, li et Simon son fil*. Le poète a voulu indiquer par là la subordination, le rôle secondaire du fils par rapport au père ; il n'a point remplacé par cette tournure un simple *et* ou *o* pour remplir commodément un vers.

XXXIV

Manque d'accord entre le sujet et le prédicat.

Toute grammaire un peu détaillée signale et étudie suffisamment les cas où, en français moderne, le sujet, quand il est un collectif, ne s'accorde pas en nombre avec le verbe qui forme le prédicat. La pluralité des individus dont on énonce quelque chose, peut être conçue comme une masse formant unité, qu'on désigne par un singulier collectif, et pourtant, si l'on considère l'acte ou l'état qu'on leur attribue comme celui d'une pluralité d'individus, on peut mettre le verbe au pluriel[1]. Les exemples de Diez et de Mätzner[2] montrent déjà que l'ancienne langue ne procédait pas autrement; et le pluriel du génitif dit partitif après l'expression quantitative n'y était même pas nécessaire pour qu'on mit le verbe au pluriel: *E li fols pueples ki l'öi, Dïent ke c'est signefiance* (MFce Fa. 43, 13); *li pueples de toutes pars Devant l'ostel s'ont assemblé* (Watr. 213, 466); *Se maisnie le pleurent* (Alex. H 470); *Au rescoure le roy sont venu sa merdaille* (Bast. 288); *Au port sont arrivet la dieu cheva-*

1. V. Diez III³ 298 (273), où le passage du Décam., V 10, ne se comprend que quand on ajoute *che giovani* « ils valent beaucoup mieux quand ils sont vieux que quand ils sont jeunes »; puis il faut y effacer l'exemple tiré du Lex. rom. I 574, qu'on peut remplacer par *guanren de pellegrins Venian* SHonorat p. 175, qui se trouve dans le Lex. rom. à la même page. V. en outre Mätzner, Synt. I 161, Gramm.³ § 130 d 1, où les expressions quantitatives neutres ne sont pas mentionnées; Hölder, p. 142; Lücking § 282.

2. Il faut y ajouter ceux de AHaase, Syntakt. Untersuch. zu Villeh. u. Joinv. Oppeln 1884), p. 79 sqq. et de Walberg dans son édition du Bestiaire de Philippe, p. LXXII et à propos du v. 243.

lerie (ib. 6275) ; *e Israel se alogierent* (*castrametatus est Israel*) (LRois 184) ; *gardent les mons ke nes puissent trespasser la lignie d'Ysrael*, dans Ruteb. II[1] 461 ; encore aujourd'hui on dit : *le monde sont si bavasses* (Féval, M[me] Gilblas I 53).

On pourrait ajouter maints autres exemples d'un emploi du pluriel *ad sensum*, comme p. ex. : *S'est chius outrecuidiés, plains de male rayson, Qui se voellent deffendre vers les hoirs de Buillon* (Bast. 1122) ; *Car cascuns d'iaus deus desiroient Le lieu que il trouvé avoient* (Sone 8415) ; *Car tout chil qui dedens estoient, Aucune amie* (de chacun) *leur bailloient Leur lanches* (ib. 9826)[1] ; *L'uns après l'autre l'ont tenue* (Beaud. 745) ; *Li uns vers l'autre sont tornei* (ib. 1013) ; *cascuns en la contree ki li ert atornee fisent soi coroner* (Maccab. dans Notices et extraits XXXV 2, 458) ; ou : *je ne croi ne je ne cuit De dis un qui soient en vie, Qui ne soient tout plain d'envie* (BCond. 32, 32). Dans ce dernier exemple, la première proposition relative se rapporte à *dis*, la seconde à *un* ; néanmoins le second verbe est aussi au pluriel, parce que ce *un* est, dans la pensée, répété autant de fois qu'il y a de dizaines. De même, dans le premier exemple, on entend par *chius* chacun qui serait assez audacieux pour se mettre en défense. On peut encore citer : *nule de totes cez choses ne lor furent a grevance* (SSBern. 93,41). Pourtant, dans tous ces exemples, il n'y a pas, à proprement parler, manque d'accord en nombre entre le sujet et le verbe.

En revanche, signalons encore quelques cas où se produit une bien étrange hésitation dans l'emploi du nombre : le verbe se met *ad sensum* au pluriel, alors que la détermination prédicative revient au singulier : *tel maisnie Qui gent*

1. Il est vrai que l'accouplement de *-oit* et *-oient* à la rime, qui n'est pas rare dans ce poème, permettrait de remplacer *bailloient* par *bailloit*.

(joliment) *ierent appareillie* (Troie 6754); *Paienne gent sont arrier reculee* (Enf. Og. 1234). Dans Ille nous lisons même: *La lor gent sont bien atornees* (2097) et dans Watriquet: *S'en erent la gent abaubies* (387, 198), c'est-à-dire que le prédicatif étant féminin, il devrait être au singulier; mais il est en même temps un pluriel, donc il devrait être masculin. Mais *abaubies* peut-être n'a pris une *s* que parce que la rime ainsi est acceptable pour l'œil, tandis que sans *s* elle n'aurait satisfait que l'oreille[1].

Par contre, le sujet étant au pluriel, le verbe, encore aujourd'hui, peut rester au singulier quand le sujet suit le verbe. Dans ce cas, c'est sur lui que porte l'accent de la proposition et il devient proprement prédicat, tandis que ce qui est prédicat d'après la forme de la proposition, devient, d'après la pensée, sujet, point de départ, supposition, base de l'énonciation. Par *deux étrangers arrivent*, on dit de deux étrangers qu'ils arrivent; par *il arrive deux étrangers*, on dit de l'arrivée qu'elle se produit de la part de deux étrangers[2]. Ordinairement, dans ce cas, le français

1. V. aussi Ebeling, Auberee au v. 379. — A mon avis, on devrait enseigner, même dans les grammaires scolaires, qu'en français moderne *gens* est invariablement féminin, avec cette restriction que, par suite du relâchement du lien entre ce substantif et l'adjectif prédicatif ou l'adjectif attributif, quand il est postposé, on a décidé que ces adjectifs s'accorderaient *ad sensum* avec *gens*, c.-à-d. se mettraient au masculin ; le lien entre *gens* et l'adjectif attributif, quand il est préposé, ayant gardé toute sa force, cet accord *ad sensum* n'est pas encore possible dans ce cas. Si ce n'est pas là dire tout ce que les grammairiens, dans leur besoin de formuler des règles, enseignent à propos de l'accord en genre des adjectifs attributifs et prédicatifs avec *gens* (v. p. ex. Littré à *gens*), c'est toutefois en dire l'essentiel. Quand on trouve dans Escan. 8049 : *onques deus creatures Ne furent assamblé si bien* (que le chevalier et la dame), on ne voudra pas dire pour cela que *creature* soit quelquefois masculin. *Justice*, croirait-on, quand il désigne « celui qui a la juridiction » peut avoir donné lieu à la même incertitude pour le genre ; v. p. ex. Beauman. 1673.

2. « La logique et la grammaire ont eu cependant raison de s'accoutumer à regarder toujours la chose comme sujet, parce qu'elle paraît

moderne fait précéder le verbe d'un *il*, qu'on a l'habitude d'appeler sujet « grammatical », et l'on a l'habitude en même temps d'y voir la cause du singulier du verbe, en disant qu'il s'accorde avec le sujet grammatical, au lieu de s'accorder, comme en allemand, avec le sujet « logique ». Il n'en est pas ainsi, et ce qui le prouve, c'est qu'en ancien français, comme l'a montré Horning, dans Rom. Stud. de Boehmer IV 260 [1], on n'a fait usage de cet *il* que peu à peu, et qu'on tolérait le singulier du verbe à côté du pluriel du sujet qui le suivait, même en l'absence de *il*. Aussi pourrait-on ajouter pour l'ancien français un grand nombre d'exemples à ceux que Diez [2] a donnés du manque d'accord [3]. En voici

objectivement la cause de la qualité et de l'action. Pourtant il n'est pas inutile de se demander, si, rigoureusement, ce n'est pas ce qui se présente d'abord à l'esprit qui doit être considéré comme sujet, et comme prédicat ce qui s'y adjoint comme notion complémentaire ». (Sigwart, Die Impersonalien, Freiburg 1888, p. 19). Comp. plus haut, p. 242, et Alfred Schulze dans Herrigs Archiv LXXI 191 note. J'ai fait remarquer dans Zeitschr. f. r. Ph. III 145, à propos de la p. 206, que la postposition du sujet, surtout en ancien français, peut souvent avoir une autre portée : il s'adjoint au verbe pour ainsi dire enclitiquement, donc sans accent dans la proposition.

1. V. Diez III[3] 304 (279).

2. III[3] 300 (275).

3. EGiessner en a cité dans son premier Programme, Zur Lehre vom französischen Pronomen, Berlin 1873, p. 14. Bien que les trois passages qu'il donne d'après l'édition de PParis (LIV, LXIII, CLVII) n'offrent pas la même forme que dans celle de N. de Wailly (101, 135, 409), d'où le phénomène en question a précisément disparu, je ne voudrais pas, pour cela, renoncer à ces exemples. Sous l'une et l'autre forme, ils font connaître l'ancien usage, bien que chaque fois un usage différent. Les exemples tirés de Joinville 98 c, 124 a, de l'édition de 1868, ne donnent pas lieu à la même remarque.

On trouve, en outre, des exemples chez Foerster, Aiol 1334 ; mais ce que l'éditeur dit pour expliquer le phénomène me reste tout à fait incompréhensible. V. ensuite des exemples plus nombreux chez Karl Knösel, Das altfranzösische Zahlwort, Erlangen 1884, p. 58, et chez Allaase, Syntakt. Unters. zu Villeh. u. Joinv. p. 81.

quelques-uns : *Establi fu aus quatre cors Du bois, qui gardassent dehors, Quatre dames, a chascun une* (Chace as mesdis. 539) ; *Parmi Paris en vat trois paire* (Ruteb. I[1] 164) ; *contreval le moustier pendoit bien chent lampiers* (RClary 85)[1] ; *vint fees plenté* (Bast. 3653) ; *et n'y habite que Sarrasins* (S. d'Angl. 35).

Voici comment on peut expliquer ce manque d'accord[2]. Comme on n'a pas encore énoncé celui qui accomplit l'action, l'idée d'une pluralité de sujets n'est pas encore assez vive au moment d'énoncer le verbe pour nécessiter le pluriel du verbe. Ce manque d'accord s'explique donc de la même façon que, pour le français moderne, le manque d'accord

1. Peut-être reviendrai-je une autre fois mieux préparé sur la question du cas du sujet quand il est postposé. Dans Guil. Pal. on lit : *Si faites bien garder le regne Que il n'i past home ne feme* (3734) ; *ainc n'i remest, foi que doi vous, Home ne feme fors nos dous* (3586) ; dans Barl. u. Jos. *k'en son regne Ne remesist homme ne femme* (21, 28) ; (il ne fallait pas corriger *Hume ne femme n'i venist* MFce G 253), bien que le verbe suive ici, et c'est à bon droit que Warnke a rétabli cette leçon dans sa deuxième édition ; dans cette combinaison, *femme* semble avoir influencé la forme du mot auquel il est lié ; *N'i remest homme de lor loy* (23, 23) ; ajoutons-y le passage de RClary cité en haut, les deux autres du même auteur cités dans le 22[e] chap. p. 180, n. 4 et ceux qu'on trouvera chez Allaase, Syntakt. Unters. zu Villeh. u. Joinv. p. 1. Celui qui lit tous ces exemples, pourrait être tenté de supposer que, derrière le verbe plutôt qu'ailleurs, le nominatif aurait cédé la place à l'accusatif. Cependant on aura à considérer si, du moins dans une partie des cas qu'on serait enclin à ranger ici, il ne s'agit pas de l'emploi d'une détermination de mesure à l'accusatif au lieu d'un sujet proprement dit, phénomène dont il a été question dans Jahrb. XV 256 et à l'endroit indiqué tout à l'heure (p. 180, n. 4). D'autre part, on aura à examiner si l'on n'a pas toujours affaire à un sujet qui est le prédicat logique dans le sens indiqué, tandis qu'on a à voir dans le verbe le sujet logique. Toute inversion ne favorise certainement pas dans une égale mesure ce changement de cas.

2. Il est aussi très fréquent en ancien italien ; v. là-dessus la grammaire de Blanc 490, David dans sa dissertation, Syntax des Ital. im Trecento p. 43, et Vossler dans le volume dédié à Gröber, p. 416.

entre le participe passé joint comme prédicatif à *avoir* et le régime direct qui suit : *j'ai vu une pièce* à côté de *quelle pièce avez-vous vue ?* Il est tout à fait semblable au manque d'accord en genre qu'on peut, dans les mêmes circonstances, observer, en ancien français, pour l'adjectif prédicatif ou le participe joint à l'auxiliaire *être*, p. ex. dans : *Kar des dames est avenu L'aventure dunt li lais fu* (MFce El.[2] 25) ; *Averé fu par ceste fin La profesie de Merlin* (Mousk. 19124) ; *ja recité Ne vous en iert certaineté* (Rose 16573) ; *As matines, as heures dur leur est li levee* (GMuis. II 81) ; *Mout l'en est avenu bele aventure* (Aiol 1334) ; *Mout en iert pris crüeus venjance* (JBouch. 144) ; *Benoit soit l'eure k'en mes flans fut portee* (Alisc. 86) ; *Fait sera vostre volentés* (Sone 1914) ; *De la dolor que il demainent Est pris au conte grans pitiés* (Escoufle 273) ; *Del cors del gentil home lor est pris grans pitiés* (Aiol 7692)[1] ; *Tien, honnis soit te rouse teste* (Ju Ad. 271) ; *De l'acusacion Soit esgardé raison* (Sam. P 578) ; *ung jour... fut asemblé*[2] *toute la baronnie* (Chev. d. pap. 27, 23) ; *fait en est devisemenz* (Mir. Vierge Orl. IV 12) ; de même : *No li cal qu'en fust fait la penitence* (GRoss. (Appel) 463, 4) ; et franç. mod. : *il en est résulté une situation imprévue et bizarre* (Rev. bl. 1889 I 111 a)[3].

Mais si le verbe peut se mettre au singulier, alors que son sujet suit au pluriel, cette violation apparente d'une règle

1. A ce passage se rapporte la deuxième partie de ma remarque que Foerster a insérée dans son commentaire à propos du v. 1990.

2. Heuckenkamp veut le remplacer par *asemblee*.

3. V. aussi Ebeling à propos d'Auberee 246, et, pour quelque chose d'analogue en italien, Blanc, p. 502, et Mussafia à propos du Décaméron de Fanfani. — Le manque d'accord se rencontre même quand le participe suit le régime : *Ja iert de vos venjance pris* (En. 5216) ; *Ja iert molt tost venjance pris* (ib. 9519) ; *ja'n ert venjance pris* (Jerus. 7669). Dans ce dernier exemple, il y a du moins l'auxiliaire devant le sujet.

qui semble s'imposer d'elle-même, peut pourtant avoir une autre cause que le simple ordre des mots. En effet, — et AHaase (loc. cit. p. 81) a tort d'en douter —, on trouve ce même manque d'accord, quand le sujet précède au pluriel. Dans En. 896 il est dit des compartiments à l'intérieur du cheval de Troie : *N'i aveit cel, tant petiz fust, Cinc cent chevalier n'i pëust;* de même : *Croiz et testes et ançansier Et chassex ... Lor fu a l'ancontre fors tret* (Erec 6905) ; *Soixante dames vestues de bons fus* (l. *bouffus*), *Femes de rois, d'amiraux et de dux I ont trovees, ainc plus gentes ne fu* (Og. Dan. 12961) ; *Li couvenant et li segrei Et tuit li fait et li otrei Ert en l'autre* (*brief*) (Troie 27595) [1] ; puis dans SGraal il est dit de la chute des anges : *Trois jours et trois nuiz adès plurent, Qu'ainz plus espessement ne plut Pluie qui si grevanz nous fust. Trois generacions chëi En enfer, et en terre ausi* (2101) [2] ; *E atendre les coveneit, Ke meint home encore veneit* (Ambr. It. Ric. 425) ; *Cent dionicles i pent d'or esmeré* (*a l'escu*) (MAym. 1070) [3] ; *Damoiselles i vint assez Et dames* (Chace as mesdis. 58) ; *Maint grant estor en estera fornis* (l. *forni*, sing. neutre ?) (Mitth. 135, 21 ms.) ; *maint bon vassal chäi* (ib. 139, 24). Dans ces deux derniers exemples, il est vrai, on a peut-être affaire à une simple omission de la flexion au nominatif singulier [4].

1. J'avais déjà cité cet exemple dans Gött. Gel. Anz. 1877, p. 1620, à propos d'une remarque de Scheler sur *la vint fees* (Bast. 3655), cité plus haut p. 294, qui m'avait paru suspecte.

2. Dans le texte en prose chez Weidner : *si en chäi trois generacions en enfer et trois en terre* (857).

3. Il serait difficile de faire de *pent* ici un transitif.

4. Knösel, loc. cit. p. 57, donne quelques autres bons exemples ; mais celui de Benoit est suspect, parce qu'il est incompréhensible, et celui de JCondé n'y est pas à sa place, parce que le pluriel est régime, et le sujet du verbe est au singulier ; il n'y avait pas lieu de renvoyer à Jahrb. XV 256, où il est question d'une chose tout autre (cf. *disiando che la cosa venga, Immaginan che assai cose intervenga*, Bocc. Ninf. fies. 345.

Ce que nous montrent ces exemples concorde au fond avec le phénomène qu'on rencontre encore en français moderne : malgré la présence de plusieurs sujets coordonnés au singulier, le verbe qui suit est au singulier, quand on considère l'action énoncée comme simple, unique, accomplie, pour ainsi dire, par un sujet unique bien que multiple [1]. La chute des trois générations d'anges paraît au poète du SGraal (v. 2101) un fait unique dont les éléments ne se distinguent pas l'un de l'autre ; pour le poète du RTroie (v. 27595), le contenu de l'écrit est un tout qu'on peut sans doute, à l'examiner de près, décomposer en traités, concessions, secrets, etc., mais qui, dans son ensemble, constitue l'écrit [2]. Pareillement, en français moderne, il est encore possible d'employer, après le pluriel du sujet, le singulier de l'auxiliaire *être*, quand il s'y rattache comme prédicatif le singulier d'un substantif : *Et deux ans dans son sexe est une grande avance* (Mol. Mélic. I 4 v. 209) ; *quatre ou cinq mille écus est un denier considérable* (id., Pourc. III 7) [3].

1. V. Diez III³ 300 (275), Mätzner, Synt. I 170 sqq., etc.

2. Rappelons ici l'explication donnée dans Zeitschr. f. rom. Ph. VIII 294 de *ne seroit pas granz merveilles* (Clig. 836). Il s'y agit, il est vrai, d'un manque d'accord entre le verbe et le prédicatif ; mais j'ai cité, à ce propos, un exemple qui montre *merveilles* comme sujet au pluriel d'un verbe qui suit au singulier : *Merveilles est del rei e des baruns de France* (Rou II 2354). — On dirait que *hides* se comporte de la même manière que *merveilles*. Quand on lit *Mais de Haloi est che grans hides* (Ju Ad. 223), *Nis dou retrere est ce granz hides* (Méon II 51, 1574), on serait tenté de réclamer pour ce mot le genre masculin, bien qu'il soit ailleurs évidemment féminin : *Ja n'iert gariz de sa grant hide* (maladie hideuse) (ib. II 82, 2568) ; *De le hide qu'elle ot, mille fois se saina* (BSeb. III 326). Mais ici encore on se trouvera en face d'un pluriel. Cf. *De hides conmence a tranler* (Ren. Nouv. 5714) ; *de hides se parfoira* (ib. 3694) ; *Que j'en oc hisdes et paor* (Perc. 33481) ; *De hides, de peur et de doubte* (GMuis. I 49).

3. Voir Mesnard sur le premier exemple, Hölder 87, Seeger Synt. § 29, 6 note (cf. *in Scandinavia, where, on an average, five years is devoted to French by young students preparing for the University*, Mod. lang. notes II 325).

Il est facile de se rendre compte que l'énonciation ne peut se rapporter qu'à une pluralité d'années, d'écus qu'on a rassemblée dans une unité, et qu'on ne veut pas parler de chacune des deux années, de chacun des 4.000 écus, comme ce serait le cas dans *deux ans s'étaient écoulés*, *cinq mille écus m'ont été remboursés*. On dirait donc qu'au fond le singulier convient seul dans ces exemples.

Remarquons en outre que dans les exemples du vieux français cités plus haut, p. 296, la forme de la pensée est telle la plupart du temps, que ce qui, d'après la forme de la proposition, est le sujet devient en réalité le prédicat. On fait une énonciation à propos de ce qui est indiqué par le verbe. La forme de la pensée correspond donc ici à celle des cas où le verbe en tête est au singulier et le sujet postposé au pluriel.

Enfin, encore un mot sur un phénomène dont on s'est aussi occupé depuis longtemps dans les grammaires scolaires, mais qui, me semble-t-il, attend toujours d'être mieux caractérisé.

Quand une proposition relative déterminative, introduite par *qui*, a un antécédent au singulier accompagné d'un génitif dit partitif au pluriel, le verbe se met naturellement au singulier ou au pluriel, suivant que ce *qui* se rapporte au singulier ou au pluriel. Le plus souvent, on n'aura aucune hésitation pour le mot auquel on doit rapporter la proposition relative. La grammaire n'a donc pas à s'en occuper. D'autre part, il est des cas où c'est une pure question de forme, et où il est indifférent que la détermination se fasse au singulier ou au pluriel ; c'est tout un, p. ex., que l'on dise « petit est le nombre — des citoyens qui vont voter », ou « petit est le nombre des citoyens — qui va voter ». Mais, chose bien remarquable, dans les propositions relatives qui se rattachent à *un* suivi d'un génitif partitif au pluriel, l'accord se fait souvent avec *un*, alors que l'analyse de la

pensée ne permet point de douter que ce soit le pluriel qui est à déterminer [1]. La proposition relative doit proprement déterminer une pluralité, la partie d'une espèce ; la proposition principale range dans cette pluralité un individu, et le plus souvent, mais non toujours, avec une forme qui dit tout nettement : « quelque chose, quelqu'un est un des individus qui... ». Or, quand celui qui parle tient surtout à énoncer du sujet ce qui, dans la proposition relative, doit être énoncé de la pluralité dans laquelle on range ce sujet, et quand, à côté de cette idée, celle que le sujet fait partie d'une pluralité d'êtres dont il faudrait énoncer la même chose, perd de sa force, alors il en résulte une attraction ou une assimilation anticipante : le verbe de la proposition relative se met au singulier, la phrase aboutit à un but tout différent de celui vers lequel elle s'était engagée

1. Hölder 406 mêle des choses dignes d'attention à un trop grand nombre d'autres claires par elles-mêmes et qui ne sont pas à leur place. En outre, il ne nous dit pas les cas où l'usage admet qu'on s'exprime d'une façon qui ne laisse pas à la pensée toute sa clarté. Littré, à l'art. *un*, Rem. 1-4, aurait dû, comme Lücking n'a pas oublié de le faire, indiquer pourquoi *c'est un de nos généraux qui a remporté la victoire* n'est pas de la même espèce que les exemples qu'il a fait précéder : on a ici une proposition relative sans antécédent ne se rapportant ni à *un*, ni à *généraux*. Plus loin, Littré prétend que la phrase de M^me^ de Sévigné : *vous êtes un des hommes qui me convient le plus* a le même sens que : *parmi les hommes, il y en a un qui me convient le plus, et c'est vous ;* quelque pénible que cela soit, on est obligé de dire qu'il n'a pas compris ici sa propre langue. Jullien I 223, superficiel ici comme toujours, cite la phrase de Voltaire : *il fut un des premiers qui s'arma* comme le produit de ce qu'il appelle une « *légère inversion* », au lieu de *il fut un qui s'arma des premiers ;* comme si l'on s'était jamais exprimé ainsi, comme si pareilles « inversions » pouvaient jamais se rencontrer. Lücking (§ 281, 3 va sans doute un peu trop loin en disant que l'attraction a pour condition la fonction prédicative de *un ;* du moins, il me semble que cette attraction est aussi possible après : *j'ai l'honneur de vous présenter un des hommes...* et après *voici un des hommes...* et d'autres tournures semblables. Ce que Mätzner Gr.^3^ § 244 δ en dit, me paraît très peu compréhensible.

d'abord, la proposition relative déterminative ne prend pas fin, à proprement parler. Ainsi on trouve déjà en ancien français : *A un des porz qui plus est pres de Rome* (Alex. 40 a) ; *Li reis fud un des premerains Qui osast entrer en la vile* (Ambr. It. Ric. 802) ; *il fu un de cels qui donc erent, Qui plus ama deu e servi* (Tob. 1421) [1] ; *Une des riens ke plux me tient en ire, Ceu est...* (Bern. LHs. 506, 3) ; *C'est uns de ceaz tot a estros Qui ez idles parole a vos* (SJul. 902) ; *A chascun de chiaus qui entroit* (Eust. Moine 87) ; *ce yert une des douloureuses journees qui onques fust* (Joinv. 486 f) ; *ele anvoia querre un de çaus qui plus li plaisoit* (Phil. Nov. QT 163) [2].

Un Français de nos jours montrerait moins de laisser-aller dans l'emploi de sa langue, et Littré cite de cette attraction, qui le choque aujourd'hui, plusieurs exemples d'auteurs des siècles précédents qui sont ordinairement des modèles de correction. Mais si Littré trouve quelque chose à redire à cette phrase de Voiture : *Une des causes qui poussa l'un des Gracques à..., fut...*, il aurait pu trouver à redire la même chose aux phrases qu'il approuve chez d'autres auteurs. Si celle de Boileau : *M. de Soubise est un de ceux qui s'y est le plus signalé*, n'a pas l'heur de plaire aux analystes de phrases de nos jours, elle peut se réclamer de l'exemple de l'ancien français, et elle n'est pas

1. V. à ce propos la correction proposée pour Escan. 10105 dans Zts. f. rom. Phil. XI 428.

2. D'autres exemples sont signalés par AHaase loc. cit. p. 79). On peut y ajouter ceux qui sont donnés dans la deuxième série de ces Mélanges, p. 14. Des exemples grecs, latins, allemands du même procédé sont donnés par JVahlen dans le programme des cours de l'Université de Berlin, semestre d'hiver 1891/2, p. 11 ; pour des exemples italiens, v. Mussafia, vers la fin de sa critique du Décaméron de Fanfani, mentionnée ici à plusieurs reprises ; pour des exemples anglais, Smith dans les Publications of the mod. lang. assoc. XV, 111.

le moins du monde plus répréhensible que la phrase de l'Académie : *L'astronomie est une des sciences qui fait le plus d'honneur à l'esprit humain*, ou celle de Montesquieu : *c'est un des hommes du royaume qui représente le mieux*, ce qui n'équivaut point, comme le veut Littré, à *c'est parmi les hommes du royaume, un qui représente le mieux ;* c'est inadmissible, simplement parce que s'exprimer ainsi, ce ne serait pas parler français. Ce que dit Littré ne prouve qu'une chose, c'est qu'aujourd'hui on ne supporte plus une attraction si hardie, [1] — et un étranger n'a qu'à se taire [2].

1. Mais serait-ce une simple faute d'impression, si l'on trouve dans JVerne (Tour du monde ch. 30) : *Un des plus grièvement frappé, c'était le colonel Proctor* ?

2. Ce n'est pas le verbe, mais le pronom relatif qui semble avoir subi l'attraction quand on dit : *il y avait autour du Cirque d'été l'animation, l'espèce de fièvre en plein air d'une de ces représentations théâtrales dans laquelle la fortune d'un avenir ou la vie d'un talent est en jeu* (E. de Goncourt, Fr. Zemganno 304) ; *un de ces regards après lequel un être sensible se trouve mordu au cœur* (Rev. bl. 1901 I 609 b). D'autre part, ce ne peut être que par suite d'un lapsus de l'auteur que nous lisons dans Pellissier, Études de litt. contemp. II 4 : *M^lle Anglochère est celui de ses personnages auxquels il (M. J. Lemaître) tenait le plus.* Une incertitude qui se comprend pour *un des,* ne peut pas être permise avec *celui des.*

XXXV

Cas de l'antécédent se réglant sur le cas du pronom relatif.

L'assimilation anticipante dont nous venons de parler, a son pendant dans une assimilation rétroactive, observée depuis longtemps en grec, en latin, comme en allemand, mais qui n'a pas encore été signalée, que je sache, en français. D'ailleurs, on ne peut la signaler que pour l'ancien français, puisqu'il s'agit d'une assimilation en cas.

Il est vrai que Mätzner (Synt. II 237 §) parle d'un phénomène qui, si ce grammairien avait pu démontrer les faits auxquels on s'attend par la manière dont il l'a formulé, serait la reproduction de celui que signalent p. ex. J.Grimm (Kl. Schriften III 323), Kühner (Ausf. Gramm. II 848) et qu'étudie Ziemer (Junggr. Streifz. 72). Mais il reconnaît lui-même que les cas qu'il cite, ne sont que des cas d'anacoluthe : *les gens qui occupent des emplois, j'en fais beaucoup de cas*, et autres exemples semblables, en regard desquels on pourrait mettre cet exemple de l'ancien français pour rendre plus visible le changement de cas[1] : *Et cil qui si sont orguilleus Encontre li et desdaigneus Et vuelent les amanz blasmer, Cels fet il* [*el?*] *plus vilment amer* (Barb. et M. II 212, 874)[2]. A mon avis, on n'a pas le droit de parler

1. Cf. Paul, Mhd. Gramm[2] § 324 et § 344 note.

2. Faisons remarquer à propos de ce passage, qu'on n'a pas vu, semble-t-il, que le poème, publié par RReinsch dans Herrigs Archiv 64, 167-170 comme l'ouvrage inédit d'un inconnu, est la reproduction des vers 752-1099 du morceau qu'on peut lire depuis bien longtemps

ici d'attraction. Ce n'est point à cause de la fonction casuelle de *qui* que *les gens* ou *cil* sont au nominatif, comme c'est à cause du rôle syntaxique de *quem* que *Naucratem* est à l'accusatif dans *Naucratem, quem convenire volui, in navi non erat.* Mais celui qui parle commence par les *gens*, *cil*, parce qu'il a d'abord l'intention d'en faire le sujet de son énonciation ; puis il y renonce pour donner une autre forme à sa pensée. La proposition relative ne joue ici aucun rôle, puisque, sans elle, on pourrait dire tout aussi bien : *les employés, j'en fais beaucoup de cas*, ou *li orguilleus et desdaigneus, Amors les fet amer.*

Par contre, on a affaire à une véritable attraction exercée sur l'antécédent par le pronom relatif, ou à une assimilation du premier au second dans : *le premier que li briés apele, Gou est Jakes de la Capele* (Chans. et dits artés. XVIII 97) ; *chiaus que nous avons chi nommés, li plus rike homme estoient* (RClary 2) ; *chiaus que nous avons ichi nommés, che furent chil qui plus y fisent d'armes* (ib. 3)[1] ; *quant il fu ens, et*[2] *li serjant qui estoient en chel estage, Enclés* (= *Esclers*), *Danois et Grius que il i avoit, si wardent, si le voient, se li keurent il sus* (ib. 74)[3] ; *Cex que commanderés, feront l'agait forni* (Ch. cygne 80) ; *Ciax que li dus a a cop*

dans le 2e volume de Barbazan et Méon, sous le titre de Chastiement des Dames par Robert de Blois et qui, de son côté, est un épisode du grand roman de Beaudous du même poète. Il est question de ce roman dans l'Hist. litt. XXIII 735, et JUlrich l'a publié en 1889. Comme ouvrage à part on trouve le Chastiement dans le 3e vol. des Œuvres de Robert (paru en 1895), mais le passage en question figure dans le 2e vol. (1891) p. 116, v. 125-128.

1. Il est vrai que *che* sert à reprendre ce qui précède : il y a donc comme une anacoluthe ; mais il n'y en a pas moins une assimilation.

2. *et* introduit la proposition principale.

3. C'est à cause de la proposition relative, semble-t-il, que l'apposition *Enclés* a l'apparence d'être employée à un autre cas que celui du mot auquel elle se rapporte, *serjant*.

consëu, *Ont malement lor louier recëu* (Mitth. 221, 25)[1]; *Car consantir ne puis a faire Anui ne vergoigne a nul fuer Cil qui me servent de bon cuer* (var. *A çaus qui me servent de cuer*) (GCoins. dans Zeitschr. f. rom. Phil. VI 336, 178); *Et cil qui diront, biau lor est, Isnelement soiez tot prest De maintenant la teste prendre* (Claris 23107); *Dex, je sui jonete Et sadete Et s'aim tes Qui joennes est et sades et sages assés* (Rom. u. Past. III 11, 12)[2]; *Si jure* (*Renarz*) *cil qui l'engendra Que Roonel ilec pendra* (Ren. 24717; identique chez Martin XI 368); *La nuit l'ont richement servi Con cil qui l'avoit deservi* (Claris 21682); *A cil qui les enfans garda . . Demanda* (VGreg. I 444); *Griu issirent Des nez pour Menelaut vengier Con cil qui cuidoit erragier Pour sa femme qu'il ot perdue* (Escan. 15604); *sor li* (= *lui*) *puet commander Con cil qui sienz ert de toz senz* (ib. 18645; ib. 22957); *Fame aime mout la compaignie De cil qui la tient pour amie* (Clef d'am. 836); *Foi ne doit estre a cil tenue Qui la soue foy a rompue* (ib. 1073)[3]. De même, dans les deux

1. C'est la leçon du manuscrit, qui, il est vrai, pour notre texte, présente, dans l'emploi des cas, des incorrections qui ne sont pas justifiées par le phénomène en question.

2. *tes* est assuré par la rime.

3. A l'anc. fr. *cil*, dans les passages cités, correspondrait en italien *quegli*, *quei*. On n'a jamais, que je sache, tenu compte d'une particularité commune à tous les exemples assez nombreux qu'on possède de *quei* comme accusatif singulier : *Che non soccorri quei che t'amò tanto* (Inf. II 104); *io mi rendei Piangendo a quei che volentier perdona* (Purg. III 120) : ce *quei* y est suivi immédiatement d'une proposition relative introduite par le nominatif du relatif. On trouve un grand nombre de ces exemples dans Blanc, Gramm. 289, dans le Vocab. Dant. à *quegli* et dans Manuzzi. Aussi, vu ces conditions particulières, on sera volontiers indulgent pour ce qu'on a toujours regardé comme une faute et qu'on aurait sans doute blâmé encore plus expressément, s'il ne s'était pas agi du Trecento. Ici encore, l'antécédent est assimilé en cas au relatif qui suit immédiatement. Il faut en dire autant de *Cotesti che ancor vive, e non si noma, Guarderei io per veder s'io'l conosco* (Purg. X 155). — Ajoutez aux exemples cités en haut ceux de Walberg à propos du v. 587 du Bestiaire de Philippe.

exemples où Knauer (Jahrb. XI 250) a pu signaler *cil* comme acc. sing., ce mot est chaque fois suivi immédiatement du nominatif *qui*; et ce ne sera pas par un pur hasard qu'on pourra en dire autant des exemples cités par Gessner (Progr. I 26) et par Littré (à *cil*) pour l'usage en moyen français et dans le français moderne de *cil* à l'accusatif [1].

Dans tous ces exemples, au moment où l'antécédent s'énonce, la pensée prenant son vol vers le contenu de la proposition relative, assigne à cet antécédent une forme correspondant à la fonction que l'être qu'il représente a dans la proposition relative, et en même temps elle lui retire la forme qu'il aurait dû avoir d'après son rôle dans la proposition superordonnée. C'est le même procédé, avec des conditions un peu différentes, quand l'accusatif remplace le nominatif dans : *Tes deduis est apparilliés Tel* (au lieu de *Tes*) *com tu l'as acoustumé* (Barl. u. Jos. 235, 2).

Quand maintenant une expression prépositionnelle se substitue à la flexion casuelle, il en résulte un procédé qu'on rencontre parfois en espagnol : *alli le hice saber en el término en que estaba y el peligro que me amenazaba* (Cerv. Señ. Corn. 294, Brockh.). Mais beaucoup plus souvent, après avoir joint la préposition à l'antécédent, on ne la répète pas dans la proposition relative; celle-ci se contente d'être introduite par un simple *que*. En effet, le rôle qu'a à jouer dans la proposition relative l'être représenté par le relatif, est suffisamment indiqué par la préposition qui précède. On trouve donc une expression prépositionnelle au lieu du sujet : *de la mayor riqueza y nobleza que ellos se preciaban era de tenerme á mí por hija* (DQuij. I 28); *en el punto que esto supiese, seria el mismo de su muerte* (Cerv.

1. On trouve *cil* encore chez Diderot, mais le hasard veut qu'il y soit au nominatif : *cil qui était assis . . . , prit la parole* Jacq. le Fatal. I 252).

Esp. ingl. 138) ; *en el (palacio) que yo vi á su grandeza, no era sino casa muy pequeña* (DQuij. II 9) ; *de lo único que no tiene pelo* (*D.Juan Valera*), *es de tonto* (Alas, Solos de Clarín 275) ; — au lieu du prédicatif au nominatif : *Este paje, este soldado son á los que mi cuidado Solo ha podido prender* (Cald., Alc. de Zalam. III 593) ; — au lieu du régime à l'accusatif : *contó el cura las locuras de Don Quijote y del artificio que habian usado para sacarle* ... (ib. I 37) ; *tú sabes bien de la manera que me entregué á toda tu voluntad* (ib. I 36) ; *habiéndole dicho de la manera que habian hallado á Silerio, y en el lugar do quedaba* (Cerv. Gal. 63 b Rivad.) [1] ; *me decia á mi bien mi corazon del pié que cojeaba mi señor* (DQuij. I 5) ; *sabe el mismo cielo con la vergüenza que vengo* (Dos Donc. 280) ; *Mirad con la devocion que está puesto de rodillas* (Cald. I 116 b Keil ; *y vos vereis De la manera que os sirvo* id., Alc. de Zalam. II 625) ; *¡con la gracia que me hablaba!* (Lope, Escl. de su gal. II 10) [2]. Comp. *A quelle cose che non è riparo, Bisogna sopportare in pazienzia* (Rappres. sacre I 15) ; *Voici de la façon que Descartes l'expose* (Lafontaine, F. X 1, 53) ; *il n'y aura bientôt plus que dans le ballet qu'on pourra entendre des airs et des rythmes* (Rev. bl. 1887 I 26 b).

Diez [3] ne mentionne que des cas où la préposition devant l'antécédent sert à marquer le rapport entre la personne ou la chose désignée par cet antécédent et la proposition principale : *a molte cose che la ragione non t'induce, ti astringe la necessità* (Mach. Disc. I 6) ; *E di quel che m'attristo altri*

1. Le rapport exprimé par *en* est ici exprimé une deuxième fois par *do*.

2. Ce phénomène n'est pas bien exposé par Wiggers, Gramm. d. sp. Spr. [2] § 58, 8 ; il l'est bien mieux par Kotzenberg p. 291, PFoerster p. 306, Krenkel à propos du Mag. prod. II 101, Cuervo dans la 138[e] remarque sur Bello.

3. III [3] 379 (349) au bas de la page.

s'allegra (Tansillo, Due Pellegr. 334) ; *en la dura Ocasion que te invoco, no te tardes* (Cerv. Num. II 3). De même, les exemples qu'il donne (p. 380 (350) note) de ce qu'il appelle l'emploi complexif du pronom démonstratif et du relatif, ne sont guère très heureux, car la préposition ne peut absolument pas être supprimée devant le démonstratif ; la seule chose qu'on puisse se demander, c'est si on doit la répéter devant le relatif. Bien plus digne d'attention serait la construction dans *Pensando a quel che amore m'ha sospinto* (= *pensando quello a che* ou *a quello a che ?*) (Filostr. II 19) ; *pues al* (sc. *caso*) *que vais* (celui droit à qui vous allez) *á mí se me semeja ser de peligro* (Cerv. Señ. Corn. 300) ; *È manifesto a quel che la natura Li tira* (Bocc. Tes. XII 8) ; *non so a quello che io mi tengo, che io non le sego le veni* (Decam. VIII 3 p. 209) ; *Altimonier disse ogni cosa, Per quel che il re Luigi lo mandava* (Cir. Calv. VI 71) ; *vê lá no que te vaes metter* (Diniz, Casa mour. II 17) ; *pois então não sabe para o que havia de dar áquelle homem de Christo ?* (ib. II 23) ; *ora para o que te havia de dar !* (ib. 35). Dans ces exemples *quello che*, *o que* sont déjà devenus un mot unique, comme *la ou* dans la phrase : *L'empereres qu'il a lessié Gisant de la ou il torna* (= *la d'ou il t.*), *Au matin, quant il se leva, Si fist ouvrir une fenestre* (GDole 912).

Une influence partant de la proposition principale pour agir sur le cas du relatif, semble se manifester plus rarement. On en trouve des exemples seulement lorsqu'il n'y a point d'antécédent et que cette proposition relative sans antécédent et dont le pronom devrait être au nominatif, se joint immédiatement à une préposition ou à un verbe ; par ex. dans : *Vostre bouche bien essü(i)ez, Que li vins encressiez ne soit, Qu'il desplest moult a cui le boit* (Barb. et M. II 200, 518) ; *Treshorrible et tresdelectable A cui bien y veut regarder* (VGreg. I 379) ; *plesent cui ne s'en apresse,*

Mes de pres la plesance cesse (Rose 19508) ; *Se li uns menbres de ces trois A cui qui (?) se confesse faut, Toz ses confessers ne li vaut* (RBlois III 120, 1207). La chose est plus fréquente en italien : *A cui ti vederà si sanguinoso Correre, o lasso, del mio sangue tinto, Paleserai ove amor m'ha sospinto* (Bocc. Ninf. fies. 359) ; *Piango e sospiro e m'affatigo in vano Per cui non vede i miei continui danni* (Charitèo II 17) ; *volesse il fato Che fosse la tua mente in cui governa, O tu del mondo avessi il principato* (ib. 202) ; *Solea quella gentil Romulea gente Di querna fronde ornare il chiaro ciglio Di cui suoi cittadin d'un gran periglio Servava* (ib. 216) ; *Lasso, in qual si sia guerra a cui si pente, Si perdona sovente* (Tansillo, Due pellegr. 180) ; *non si nega neppure una terza cosa a cui la domanda* (Guerrazzi, Il buco nel muro (1862) 37) ; *le moltitudini, anco da cui le ama, chiamansi vili* (ib. 48) ; *a cui gli notava ciò imporre la legge, rispose...* (ib. 52).

On pourrait être tenté de croire que le relatif concessif *lequel que*, lui aussi, est par attraction devenu le substitut de *liquex que* dans : *Maintenant covenist fenir Lequel que soit a la parclose* (Clig. 1937) ; *Mes ainçois ... En covient lequel que soit plaindre* (Claris 2092). On peut néanmoins supposer qu'après *soit* il faut sous-entendre un *que coveigne*, dont dépendrait l'accusatif *lequel que*, ce qui alors serait correct. Il en est de même pour *estre porriiez delivree Par cui que soit* (Ch. lyon 3611), où *par cui* peut avoir remplacé *par qui*, mais où, d'autre part, *soit* peut aussi avoir comme sujet le « *estre delivree* ». C'est la seule manière, on le sait, d'expliquer cette phrase de Cicéron : *quem videbitur praeficies Thesprotiae*, où *quem* n'est pas immédiatement régi par *praeficies*, mais par un *praeficere* qu'il faut sous-entendre après *videbitur* [1].

1. V. Kühner, loc. cit. II 847.

Disons enfin pour terminer que l'anacoluthe dont parle Mätzner (Synt. II 237 β), en y voyant à tort quelque chose de même espèce que l'assimilation que nous venons d'étudier, n'est pas étrangère à l'ancien français, pour lequel il ne donne pas d'exemples : *Et ses compainz qui o lui vint, Meraugis, qui Gorvain amot, De lui ravint que..* (Meraug. 472) ; *Ja nus hom ki mal ait es iex Et caste vie n'ait menee, Ne li poroit estre moustree La gentis piere* (Barl. u. Jos. 32, 36) ; *Et chil qui se sont arrami Ou arramissent par beubanche De faire a lui n'as siens grevanche, Dieus si leur veulle consentir Qu'encor s'en puissent repentir* (JJour. 3106) ; *Ceus qu'il encontre et qu'il consuit, Maint en laisse de vie voit* (Claris 12511) ; *acoustumei estoit que li roys, partout ou il aloit, que six vins* (l. *vingt*) *povre fussent tout adès repëu en sa maison* (Joinv. 478 c) ; *Car li Turc qui aloient de sajettez traiant... Les sajettez... Retournerent sour iaus* (BSeb. V 247) ; *Je di que chius vassaus a cui on a getee L'espee...*, *Ne li doit jammais jour estre plus delivree* (ib. XXIV 583) ; cf. *E·l solelhs qu'era cautz e durs, Es sa calors teun'e flaca* (Mahn, Ged. 217, 1) [1].

L'ancienne langue, dans son laisser-aller, se permet de changer la construction d'une façon encore tout autre ; elle s'écarte encore beaucoup plus de la ligne droite en exprimant une proposition bien préparée, pensée tout entière d'emblée, quand elle dit : *Li premiers des enfans... Que Pepins ot de Berte, la blonde, l'eschevie, Orent il une fille* (comme se permet Adenet, Berte 3469) ; *N'a soz ciel ome qui de mere seit nez, S'il la* (*la preiere*) *diseit par buene volenté,... Ja puis deables nel porreit encombrer* (au lieu de *Ja puis deables le puist encombrer*) (Cor. Lo. 690) ; *Quant Brandaliz la vielle entent, Qui si l'asproie fierement*

1. D'autres exemples sont donnés par Mussafia dans Sitzungsber. der Wiener Akademie, vol. 135, XIV p. 4 (1897).

Qu'il descende por soi esbatre A lui, mes mielz vorroit combatre Encontre quatre chevaliers Armez sor les coranz destriers, Qu'a lui une foiz aprouchier (Claris 11779) ; *trop volentiers saroie Par vostre serement et pour vo dieu c'on proie, Que se vous me teniés dedens le prison coie, Or me di, chevalier, de quel mort je mourroie* (Bast. 5985) ; *chius qui le fera en joie transmüer Et de sa bouche rire et en joie doubler, Ch'iert pour un chevalier* (au lieu de *ch'iert uns chevaliers*) (BSeb. XII 721). Pareillement : *E ja tan no'l* (*mo sirventes*) *farai vilmen Que pus vils ses comparazo Er detz tans le vils* (au lieu de *no sia detz tens le vils*) (Appel, Prov. Inedita 82, 18, 5), où il n'est pas besoin de corriger.

Qu'on voie dans BCondé 238, 141 ou dans le Bon Berger p. 18 ce que c'est devenu quand on a essayé de construire des périodes d'une certaine etendue !

XXXVI

Énonciation composée d'un nom et d'une proposition relative.

Dans le v. 1267 de la version catalane en vers des Sept Sages, la question *per que plorats?* a pour réponse *Senyer, mon fiyll que s'es naffrats* ; « jolie tournure populaire, dit Mussafia ; *que* doit y être considéré comme pronom relatif ». Il renvoie à ce propos à un passage précédent du poème (v. 417), où l'empereur accourant aux cris d'effroi de sa femme et lui demandant *que es aço?* reçoit pour réponse *aquest putaner Qui m'a volguda ahonter.* Chabaneau, dans son compte rendu de l'édition de Mussafia [1], a signalé un exemple d'ancien français où l'on retrouve le même procédé : *je vos avoie baillé mon fil a apprendre, et vos li avez la parole tolete, et ma femme qu'il voloit prendre a force;* et plus tard [2], mais sans en avoir autant le droit, il en a rapproché un passage de la prise de Damiette [3].

J'ai noté, de mon côté, quelques exemples provençaux : *Las mias musas qui ant perdut lor cant* [4] (Boeci 77) ; *Li*

1. Rev. d. lang..rom. X 315. — Il avait déjà touché ce point ib. IX 193) à propos du v. 2624 de la Chronique rimée de la guerre des Albigeois. Il y est revenu ib. XXXI 292 et dans Deux manuscr. p. 176, n° 4, où se trouvent entremêlées des choses toutes différentes.

2. Rev. d. lang. rom. XIV 288.

3. V. 404 de ce poème publié par PMeyer dans la Bibl. de l'Éc. d. Ch. Ce passage se retrouve dans une publication plus récente de ce savant, § 85 des *Quinti belli sacri scriptores minores*, et aussi au n° 34 v. 85 de son *Recueil.*

4. A moins qu'on n'aime mieux lire : *Lasas mias musas*, comme je l'avais proposé ; on aurait alors une simple exclamation.

Frances s'en partiro, mas laichero i pens (comme des gages) *Mans mortz e mans perdutz, e lor coms* (non *comte*! *que n'es mens ; Mas lo cors ne porteron...* (Crois. Albig. 8678 ; *si femna cuminals moilleraa venia a Saint Bonet per putaitge, e om no saubes que fus moilleraa, e om que non auria moiller, que jaria av lei, non es tengus ves lo seignor* (Cout. de Saint-Bonnet dans Meyer, Rec. 56, 43). Voici un exemple espagnol : *Rodrigo que ya llegaba, Y el Dolfos que estaba en salvo ; Maldiciones que se echaba El nieto de Lain Calvo* (Rom. del Cid (Michaëlis) LXVI) ; et des exemples portugais : *eu logo vi. Tu que te espinhavas todo por eu querer a rapariga para o meu Clemente* (Diniz, Casa mour. I 133) ; *e eu então que estou quasi a adivinhar o que me vae dizer* (ib. II 30) ; *e ella que já o authorisou a pedil-a em casamento!* (Lacerda, Cynismo I 5). Pour l'ancien français j'en dispose d'un plus grand nombre : *De marbre sont li piler et li pan, Et les fenestres entaillies d'argent, Et l'aigle d'or qui reluist et resplent* (Orenge 462)[1] ; .. *Makaires li fel, que dieus puist malëir, Les en geta en l'aigue, qui les quida perir. Et dameldex de gloire qui les vaut garandir* (Aiol 10385)[2] ; *Li brans d'acier un poi escan-*

1. Dans la répétition 648 : *Et l'aigle d'or si reluist et resplent.*

2. Les deux éditions supposent, sans besoin, une lacune après ce vers. — Dans le même poème, il est vrai, il manque aussi dans la proposition principale un verbe au mode personnel dans : *Li premiers mos qu'il dist : « Bele, qui estes vous? »* (6285) et : *Li premiers mos qu'il dist, quant il l'a araisnié : « Estes vous point navrés, nobile chevaliers? »* (6991). Mais on ne peut pas prétendre qu'il ait été remplacé, pour ainsi dire, par la proposition relative. C'est une anacoluthe, très forte il est vrai, qu'il faudrait y voir : après *dist*, on continue comme si l'on avait dit *au premier mot li dist*. Comp. « Der erste Schrei, wo's Anneli het than, Es ruefti Gott im Himmel an » ; « Der andere Schrei, wo's Anneli het than, Es ruefti die Mueter Gottes an », dans LTobler, Schweiz. Volksl. II 172, et ces tournures de moy. angl. que je dois à la bonté de JZupitza : *þe furst worde, that the clerke sayde : « Alas, what shall i doo? »* The Tale of the Basyn ed. Wright ; *þe firste tal, þat he hir told, How his wif was therfor*

tela ; Mors fust li quens, mais fors dou cief torna, Et nostre sires ki le baron tensa (Alisc. 39) [1] ; *Il a bendé sa plaie qui n'estoit pas garie, Mais li fains et li sois qui durement l'aigrie* (Ch. cygne 96) ; *Sire, bien doi estre adolee. La riens que plus ai desirree, Mon jovene enfant, biaus dous amis, Que vostre levrier m'a ocis* (RSSag. 1328) ; *Moult est liés et joians que sa vie est salvee ; Mais li grans aventure qui li fu destinee* (God. Bouill. 136) ; *et ge qui me doi corocier a mes mestres* (Marque 31 a 3). Après les paroles de Lisiart où il exprime à Gondree sa reconnaissance pour les services qu'elle a rendus, il est dit dans RViol. : *Gerars qui bien l'a escouté, C'a autre chose n'entendoit ; Lisiars qui ne se gardoit Que Gerars i presist escout* (p. 75) ; *s'il cest'oevre lait a faire, Il cuide molt vers diu mesfaire, Et s'il le fait, il a paour K'il n'en courout nostre signour. Et li dyables ki le tangonne, Ki ceste volenté li donne* (Barl. u. Jos. 238, 14) [2] ; « *Dame, ne lo vos quier taisir* », *Fait li prestes*, « *ne vos anuit ; Li evesques qui doit anuit O vos gesir en vostre lit Et de vos faire son delit, Que l'an lo m'a dit et conté ; Si me*

sold, And how hymself was bet, comme Zupitza veut qu'on lise Isumbras 58, 4-6.

Il y a de même une anacoluthe, bien que d'une forme un peu différente, dans : *La premiere chose qu'il fist, Ala Jehan la porte ovrir* (Clig. 6201) ; *Le premier cop* (n'est pas au nominatif) *que Rigaus i feri, Le fil Fromont lor abati, Henri* (MGar. 52) ; *la premiere chose que il fist, si ala en son vergier veoir son petit pineau* (SSag. Pr. 13). On en peut rapprocher *þe furste word þat heo þer spac, ho seide : « mi gomen is al ago »* (Gregorius 189 dans Herrigs Arch. 55, 426) ; *þe beste red hire þouhte to do, heo lay stille* (ib. p. 426 l. 65).

Enfin, voici encore un passage qu'il ne faudra pas regarder comme tout à fait analogue à ceux réunis en haut : *Nus arbres qui soit, qui fruit charge, Se n'est aucuns arbres hideus, Don il n'i ait ou un ou deus Ou vergier* (Rose (Michel) 1336).

1. Presque identique chez Jonckbloet I p. 253 v. 1456.

2. Il est vrai qu'on pourrait facilement effacer *ki* après ou *li* devant *dyables*, et alors donner à ce mot trois syllabes, qu'il n'a pas toujours, mais le plus souvent dans ce poème.

faites tant de bonté... » (Mont. Fabl. III 183)) ; *Chascuns a son ostel ala, Et je, qui toz seus remez la Avoec m'ostesse jusqu'au jor, Et l'endemain sanz nul sejor Levai matin et pris congié* (Raoul, Songe d'enf. dans Tr. Belg. II 179, 90)[1] ; *Esperance d'avoir aligement... Me fait chanteir et rire et envoixier Et honoreir et servir mainte gent. Maix li felon ki m'ont fait neuxement Et empirié mainte fois par envie* (Bern. LHs. 8, 2) ; *M'amie estoit, or est ma gerroiere, Si m'äist deus, s'en ai lou cuer irei. Fauls losengier ki m'en ont mis ariere, Et envie ke ne se puet alleir* (ib. 197, 2).

Dans chacun de ces passages, on pourrait tout bonnement supprimer le pronom relatif et unir le verbe dont il est sujet à l'antécédent : on aurait ainsi une proposition qui entre parfaitement dans la suite du contexte. Pourquoi n'a-t-on pas préféré cette forme ? Je ne saurais me prononcer là-dessus avec certitude. Mais il est possible d'indiquer approximativement quelle forme spéciale de la pensée correspond à cette forme de la proposition. Celui qui, à la façon ordinaire, unit à un sujet un verbe à un mode personnel, fait naître, pour ainsi dire, dans sa pensée l'action, la manière d'être énoncée par le verbe, et il adjoint, comme quelque chose de nouveau, la réalisation de cette action, de cette manière d'être à ce qui, jusque là, constituait pour lui l'idée du sujet. Si nous nous servons, au contraire, de la proposition relative en question — laquelle n'est jamais déterminative, distinctive, mais appositive, explicative — nous rangeons la réalisation de l'action, de l'état énoncés dans cette proposition parmi les caractéristiques dont se composait déjà l'idée du sujet ; nous mettons seulement en relief cette caractéristique spéciale ; nous ne faisons pas une énonciation proprement dite, nous nous contentons d'évoquer en nous et de communiquer à autrui l'idée du

1. C'est ainsi qu'il faut écrire.

sujet sous la forme qu'elle a prise pour nous après la réalisation de l'action, de l'état énoncés dans la proposition relative. A la différence de celui qui se sert de la tournure ordinaire, nous avons l'air d'avoir couru en avant, de ne plus regarder déjà que rétrospectivement ce qui, pour lui, est seulement en train de se réaliser, de contempler avec repos ce qui est, tandis que lui est préoccupé de ce qui va naître.

Le français moderne, lui aussi, connaît cette tournure, qui est surtout familière au langage si vif du peuple : *il faut que vous haïssiez bien ce malheureux Bernard ! Et moi qui le ferais égorger par mon mari pour le remercier de m'avoir sauvée au péril de sa vie !* (Sand, Mauprat 157) ; *moi qui le trouvais déjà un peu vieux pour moi en lui en attribuant trente* (ead., Jacques 14) ; *les canaris avaient l'air de se dire : « Oh ! ce monsieur qui mange toute la barquette ! »* (ADaudet, Lettr. de m. moul. 159) ; *et Risler qui n'arrivait pas* (id., Fromont j. 115) ; *la vieille Yvonne qui est soûle* (Loti, Pêcheur d'Isl. 169) ; *mon petit-fils qui est mort* (ib. 171) ; *elle retourna se planter devant la fenêtre, les yeux perdus. Et ce médecin qui n'arrivait pas* (Zola, Germin. 436) ; *Véronique... revint de la cuisine, en disant d'un air de triomphe : Ah bien ! madame qui trouve sa Pauline si bonne ! Allez donc voir dans la cour* (id., Joie de v. 53) ; *ils ont ouvert le tiroir ! et moi qui, ces jours derniers, y ai déposé soixante francs* (Fabre, Les Courbezon 184) ; *vous êtes malade et vous n'en dites rien. Vos mains sont glacées. Et nous qui pensions à nos misères* (ib. 187) ; *il n'est pas mort au moins ? Toi qui l'aimais tant !* (Glouvet, MFougère 164) ; *et nous qui le pensions un mirliflore !* (Richepin, Cadet 20) ; *jusqu'à cette banale poésie qu'il bannissait de son horizon* (ib. 58) ; *cette bête va faire des petits. Et moi qui ai oublié de lui préparer une place* (Rev. bl. 1891 I 48 b) ; *pourquoi vient-elle ? Moi qui aurais tant voulu être tranquille en ce moment* (ib. 1897 I 168 b) ; *ils allaient*

depuis cinq minutes, quand Jeanne soudain s'écria : « Massacre (nom d'un chien) *que nous avons oublié ! »* (Guy de Maupassant, Une Vie p. 300).

Le caractère particulier de cette tournure s'éclaire surtout quand, comme cela se produit fréquemment, *voilà* suivi de l'accusatif remplace un nominatif. On a le droit d'appeler prédicative, ainsi que le fait Lücking, la proposition relative dans *voilà mon ami qui vient, le voilà qui vient* ; mais, à mon avis, il vaut mieux s'en tenir à la division en déterminatives et appositives (ou explicatives), et parler alors de l'emploi prédicatif à propos de celles-ci.

Ne serait-ce pas encore ici la place de cette construction qui combine un discours direct, très bref la plupart du temps, avec un *qu'il dit* et que chacun peut observer en écoutant parler les Français d'une culture médiocre ? Elle a été assez souvent signalée, mais n'a guère été expliquée. On dit p. ex. : *mange ma soupe, que je te dis* (Richepin, Cadet 20) ; *ne te gêne pas, que je te dis* (ib. 25) ; *pour quoi? que vous demandez* (ib. 235) ; *c'est pas moi, que je vous dis* (= *vous dis-je*) (ib. 331) ; *j'y vois du sang, que j'vous dis* (ib. 334). Ici, à mon avis, il faut assigner au discours direct, par rapport à ce qui suit, le même rôle que celui que nous avons assigné au substantif ou au pronom ; la proposition commençant par *que* serait donc une proposition relative, *que* serait le neutre relatif (= *ce que*).

A Schulze [1] a bien fait de rapprocher la construction précédente de certaines interrogations sur le sens desquelles on peut se tromper facilement : *est-ce mon père qui t'a battu*, quand il signifie : *est-ce que mon père t'a batu?*

1. Der altfranzösische direkte Fragesatz p. 113.

XXXVII

Futur antérieur au lieu du parfait périphrastique.

On s'est occupé à plusieurs reprises du futur antérieur employé là où on s'attendrait à trouver plutôt le parfait périphrastique [1]. Jusqu'à présent, on n'en a réuni que très peu d'exemples qui soient assurés ; mais on n'a encore rien fait, que je sache, pour expliquer ce phénomène.

Voici d'abord quelques nouveaux exemples. Je ne puis me permettre de faire précéder et suivre chacun de ces exemples de tout ce qu'il faudrait du contexte pour lever toute espèce de doute sur leur opportunité ; mais ce que je peux affirmer, c'est que j'ai contrôlé ce contexte. *Tant vus avrai* en curt a rei portee* (il s'adresse à son épée) (Ch. Rol. 446) ; *Mult larges terres de vus avrai cunquises* (de même) (ib. 2352) ; *He, fis de treue, com m'avras hui penei* (Gar. Loh. dans Bartsch, Lang. et litt. 122, 1) ; *Mainte pucele avrai vëue Et mainte dame conëue ; Onc mes a riens* (une femme) *ne fi prïere De moi amer en tel maniere. Vos en estes la primeraine* (Troie 13561) ; *Kalles a grant vertu, Mult l'arai hui el primier chief vëu* (Og. Dan. 848) ; *damedex mal te don[t] ; Tant m'aras fait anui et mesprison* (ib. 9046) ; *Li borgois sont felon et malvoisié, Mout li aront lait*

1. V. Diez III³ 283 (259 sq.). J'en ai parlé de mon côté dans Lit. Centralbl. 1870 p. 20 ; Gröber aussi en parle dans Jahrb. XI 338, ainsi que Foth, dans Rom. Stud. II 281 note (à propos de choses qui n'ont aucun rapport avec notre phénomène) ; Foerster à propos d'Aiol 2937, Dubislav dans Satzbeiordnung für Satzunterordnung (1887) p. 19 note.

dit et reprovier. « Dites, sire, u menrés icel destrier ? . . . » (Aiol 956) ; *dieus te doinst mariment ; Tant aras hui parlé envers moi laidement* (ib. 8998)[1] ; *Ge lor vorroie noveles demander Que fet mes sires ; moult avra demoré* (Orenge 444) ; *Mult avrai hui esté(s) de mes armes gabés* (RAlix. 149, 17)[2] ; *Crien, ne vus en anuit ; tant vus avrai penés* (ib. 276, 10) ; *Maint anui m'avra fait puis qu'il fu adobés* (God. Bouill. 145) ; *Or le gart dix, li fix Marie, Qui mainte gent ara garie* (Ille 587) ; *Tantes fois m'ara escaufé* (Eust. Moine 1063) ; *tant m'ara fait honte et mal* (ib. 1484) ; *Chil larron* (qui ont été tués) *m'aront mout grevé De l'oudour qui de lor cors ist* (Rich. 3458) ; *(je vieng) de Poito, D'une terre don molt me lo, Que maint bien i m'avra l'on fait* (Joufr. 3619) ; *Ce est Ydoine, vostre drue, Qui tante angoisse avra ëue* (Amad. 3332) ; *Tybert, dex t'envoit marement, Que moult m'avras hui ramponé* (Ren. 20641 ; M XII 151) ; *Et m'amie me renderés, Dont tante paine arai sofferte* (Perc. 33027).

J'ai déjà cité autrefois : *Tant m'aront hui gabé et laidengié* (Aiol 2937) ; *Si m'en dites la verité, Car mult i arai bien pensé* (longtemps, mais en vain j'y ai réfléchi) (Blancand. 71) ; *por estre eschars en avront esté maint home deserité* (Phil. Nov. QT 19). J'y ajoute quelques exemples plus ou moins provençaux : *On iest, Karles de Fransa ? mot t'auray*

1. Il n'est pas sûr qu'il faille ranger ici : *Nous ferons bien a croire as barons dê l'enpire, Tous seus l'arés conquis (l'eskiec) par vo chevalerie* (Aiol 5130) ; *Or dira Loëys et querra par vertés Que nous vous avrons mort, murdri et estranlé* (ib. 5139). Il est vrai qu'on pourrait aussi employer le parfait périphrastique ; mais le futur antérieur semble, de son côté, se justifier de lui-même ; car l'action de conquérir, celle de tuer sont présentées expressément comme des actions accomplies au point de vue de ceux qui, à l'avenir, y croiront, de celui qui, à l'avenir, en parlera. C'est là le phénomène dont parle Diez III[3] 329 (301 sq.).

2. Cela se rapporte à ce qui a été raconté p. 104.

apelat (Fierabr. 645) ; *Conoychetz vos cest Turc que tant aura cridat ?* (ib. 654) ; *que vols tu que tant auras cridat ?* (ib. 843) ; *Mil dreiz aura jujaz e escheviz, Ainc n'en fu d'un tornaz ne contrediz* (GRoss. Oxf. 2940, ms. de Paris 2294) ; *Molt vos aurai anat queren* (Jaufr. 61 a) ; *Mout aurai mes mal uzatge A las autras amairitz* (Parn. occit. 249) ; *Mas tan m'aura dat fin' amors temensa* (dans Appel, Prov. Ined. 82, 6, 27). Les exemples donnés par Diez sont à la disposition de tout le monde ; je me borne à compléter l'un d'eux : *ar sai veramen Qu'es complit so que desirat Aurai tant e cobezeiat* (Jaufr. 171 b). Ce serait ici encore la place de deux autres exemples, mais nous y reviendrons tout à l'heure.

L'usage en question s'est conservé ; c'est ce que montrent les exemples suivants : *Chantilly*[1] *fut toujours hospitalier aux hommes d'étude. Ils y seront venus longtemps en invités avant de s'y établir en maîtres* (Rev. bl. 1886 II 511) ; *ô ma mère ! ce que j'aurai fait pour toi* (André, pour ne pas troubler la tranquillité de sa mère, a déjà laissé échapper le meurtrier de son père) (Bourget, André Corn. 313) ; *et Sandoz, se décidant à quitter la fosse à demi comblée, reprit : nous seuls l'aurons connu* (Zola, Œuvre 490) ; *Louis Napoléon n'aura pas été le seul prétendant qui ait eu la chance d'avoir un grand-oncle. Boulanger est dans le même cas* (Rev. bl. 1888 II 620 a) ; *maintenant, je vous aime, mon Esther, vous la seule à qui je l'aurai dit sans mentir* (ADaudet, Lutte V 7).

Quiconque parcourra cette liste d'exemples, ne pourra pas ne point voir qu'en outre d'un emploi surprenant du futur antérieur, ils présentent tous une autre particularité commune : le verbe à ce temps y est invariablement accom-

1. Il s'agit du château donné à l'Institut par le duc d'Aumale, en 1886.

pagné d'une expression qui indique que l'action se répète souvent, ne se répète jamais, qu'elle dure longtemps, ou qu'elle a été accomplie à un très haut degré. On ne trouve jamais le futur antérieur au lieu d'un parfait pour énoncer simplement, au point de vue du temps présent, une action accomplie et qui se serait accomplie une seule fois et rapidement. Cette coïncidence ne peut pas être un pur hasard, parce que les exemples ont été réunis sans opinion préconçue ; il doit y avoir plutôt un rapport entre les deux faits, l'un ne doit pas aller sans l'autre. Voici comment je comprends la chose : bien qu'il n'y ait guère lieu, pour celui qui parle, de transporter dans le futur l'action en elle-même, puisqu'elle est déjà accomplie dans le présent, il lui est pourtant possible, vu sa durée, sa répétition, ses conséquences, d'en parler au futur antérieur, parce qu'il s'en remet à l'avenir de porter un jugement définitif sur les faits en question. De ces deux pensées « telle chose est arrivée » et « on verra bien qu'elle est arrivée souvent », il n'en fait qu'une : « telle chose (accomplie) sera souvent arrivée », ou bien encore : « j'ai été absent » et « mon absence paraîtra longue » deviennent « j'aurai été longtemps absent ».

C'est raisonné ainsi que je comprends ce phénomène surprenant. Et n'y a-t-il pas toujours des gens qui aiment à comprendre, qui ne veulent pas s'en tenir à une liste de faits isolés qui sont incontestables, ni à des conclusions tirées de l'observation des faits, quand elles sont incompréhensibles, surtout quand ils s'aperçoivent que ce qui est très essentiel n'a pas été pris en considération ? Peut-être y a-t-il une autre explication ; je l'accepterai volontiers, si possible.

Il faut encore parler de deux exemples, auxquels nous avons fait allusion tout à l'heure, et qu'on pourrait opposer à notre théorie. L'un est cité par Diez : *Estat aurai de cantar Per sofraicha de razo, Qu'anc no mi pogui 'ncontrar En*

faire bona canso. Mas ar ai cor que·m n'assai (Parn. Occ. 304)[1]; l'autre a été signalé par moi : *Estat aurai malanans E sufert greu malanansa, Tan que merces m'es falhida De lieys qu'a*[2] *son tort m'oblida* (Mahn, Ged. 218, 2; Peire Vidal 16, 11). Ce qui pourrait d'abord étonner, c'est qu'il manque dans chacun des deux exemples une désignation de la durée à côté du futur antérieur. Pour le premier exemple et même pour le deuxième, où *estat* ne signifie pas non plus simplement « été », on pourrait faire remarquer qu'ailleurs aussi les expressions qui désignent l'insistance, la durée, sont employées avec la valeur de « durer longtemps, insister longtemps[3] ». Par suite, *estat aurai* aurait le sens de *estat aurai longamen*. Mais il vaudra peut-être mieux dire qu'une pareille détermination particulière n'est pas absolument nécessaire pour l'emploi du futur antérieur dans les cas où l'on pourrait aussi se servir du parfait. Tout aussi bien que celui qui parle peut transporter dans l'avenir le point de vue du jugement par rapport au nombre de fois que l'action se répète, ou par rapport à sa durée et à ses conséquences, il peut le faire par rapport à l'action elle-même. Au lieu de « j'ai été, je suis resté », il peut dire « j'aurai été, je serai resté », voulant exprimer par là « on dira de moi, il paraîtra que j'ai été ». Il va sans dire que cette expression ne peut pas s'employer à tout propos; mais quand on s'en sert, il faut qu'elle se justifie, et qu'elle se justifie par la nature propre et immuable du futur antérieur.

Pour le premier emploi de ce temps, nous avons pu citer beaucoup d'exemples modernes à côté de ceux de l'ancienne

1. On ne le trouve imprimé nulle part ailleurs (Bartsch, Grundriss 194, 7).

2. Non *que*, comme lit Bartsch.

3. Cf. en allemand *die Schmerzen dauern* (les douleurs durent), *der Besucher bleibt* (le visiteur reste).

époque, le second emploi ne s'est pas moins conservé : *Avoue que le premier billet que tu m'auras écrit, est un peu sec* (H. de Balzac, Béatrix 262) (le billet a été déjà écrit et lu) ; *Ayant encore quelques années devant elle, elle (Mme Arnould-Plessy) a préféré disparaître en pleine gloire... Sa réputation y aura gagné ; mais nous y aurons perdu les belles soirées qu'elle pouvait nous donner encore* (ADaudet, Souvenirs 171) ; *la plupart des écrivains pèchent par un excès de confiance dans l'infaillibilité de leur génie ; Flaubert aura péché par un excès de défiance envers le sien propre* (Bourget, Œuvres I 138) ; *je suis enchanté de vous voir, madame ; cela m'aura permis de vous serrer la main avant mon départ* (Meilhac et Halévy, Froufrou II 7) ; *vous avez su éviter les deux choses les plus haïssables qui soient au monde ; vous n'aurez pas menti et vous n'aurez pas été ridicule* (ib. IV 5) ; *la séance d'hier aura été mémorable ; elle aura révélé un critique là où personne ne le soupçonnait* (EScherer, le Temps, 2 avril 1887) ; *adieu, lui dis-je ; je vois bien que je vous aurai fait du chagrin sans le vouloir* (Rev. bl. 1887 I 340 b) ; *si vis pacem, para bellum n'est pas une maxime nouvelle, et M. de Bismarck n'en aura pas eu la primeur* (ib. 1889 I 111 a) ; *Champfleury aura été de ceux qui font l'éducation du public en faisant la leur* (ib. 1889 II 751 a).

On pourrait maintenant conclure qu'à côté d'un pareil emploi du futur antérieur à la place du parfait périphrastique, il devrait y avoir un emploi correspondant du futur à la place du présent. En effet, on rencontre assez souvent, en ancien français, un futur où la langue actuelle emploierait de préférence ou aussi bien le présent. Le plus employé, on le sait, est le futur de *voloir*, quand il est question d'une volonté dans le présent : *je voudrai descrire... La vie saint Tomas* (SThom. 11) ; *Voldrai vus les epistles et dire et*

recunter Qu'al rei et as evesques enveia li sainz ber (ib. 2772), etc. [1].

Est aussi employé le futur de toutes sortes de verbes pour désigner une action s'accomplissant dans le présent, il est vrai, mais que l'on s'attend, en se plaçant au point de vue de celui qui parle, à voir se prolonger, se répéter indéfiniment, parce qu'elle est dans la nature permanente du sujet, ou parce que tel est le cours du monde qu'elle doit se répéter : *ne pris un henneton Losange n'amor de bricon. Or me fera molt bel sanblant, Or ne m'amera tant ne quant* (Barb. et M. II 65, 37) ; *ne ja tant comme il vont (li Comain), riens ne carkeront ne ne prenderont devant au repairier ,... ne ja n'iront autrement armé fors qu'il ont unes vestëures de piax de mouton* (RClary 65) ; *Et puis feri en troque et de cha et de la ; Ja si trespetit coup parmi eus ne ferra Qu'il n'en abate tant com la hache ataindra* (Gaufr. 135) ; *toutes telles manieres de gens* (qui se parent des plumes du paon) *prendront nom de maistre, par abus et usurpation* (BBerger p. 15).

Aussi ce temps est-il très fréquent dans les descriptions des particularités des animaux chez Philippe de Thaon et autres. Voici des exemples provençaux : *D'omes vey ricx et abastatz Que non cur'an* (lire *curan!*) *de lor aver Mas de gardar e de tener .. Et auran de pau[b]res parens E bos e dreitz e avinens E non lur volran ajudar* (Bartsch, Denkm. 15, 12) ; *Car* (l. *C'ar*) *es temps que de ben fach Rent hom per loguier cap frach, Et de mal fag aura laus Sel qui sap obrar ab fraus* (ib. 46, 23). Dans l'Évangile de l'Enfance, Joseph dit de son enfant : *non sai ont s'es. Alcunas ves se levara Gran mati e pueis s'en ira, Que no·l veirem de tot lo dia, Que no sabrem ont el se sia* (ib. 298, 34).

1. V. d'autres exemples dans la dissertation de Ernst Weber, Über den Gebrauch von *devoir*, *laissier*, *pooir*..., Berlin 1879, p. 24.

Mais en dehors des exemples de la première série, qui n'ont plus besoin d'être discutés, nous avons partout ici affaire à une manière de parler qui n'a rien de commun avec celle que nous avons étudiée d'abord : ici il s'agit d'une énonciation par rapport à l'avenir, lointain ou proche, comprenant dans l'avenir le plus proche en même temps le présent. Or, ce que nous cherchons, c'est ce qui serait une énonciation sur le présent au point de vue de l'avenir. Et, en effet, une pareille énonciation peut se rencontrer aussi. Sans doute, quand ce qui est, devrait être quelque chose d'accompli au point de vue de l'avenir, nous aurions de nouveau à nous attendre au futur antérieur, parce que la langue, au point de vue de l'avenir, ne distingue en aucune façon ce qui est accompli aujourd'hui de ce qui s'accomplit après aujourd'hui, mais avant cet avenir. Mais ce qui est, reste-t-il inachevé encore dans l'avenir ? Alors c'est le futur (*imperfectum*) qu'on a à employer. L'expression n'est pas moins insuffisante ici, puisqu'elle n'indique pas si l'action s'accomplit déjà ou si elle va s'accomplir. C'est le contexte seul qui, dans chaque cas, décide comment il faut comprendre ; et comme le sens immédiat, le plus naturel du futur est tout différent, c'est rarement qu'on trouvera « il vivra » avec la valeur de « il vit, c'est ce qu'on verra ». Cependant il me semble qu'il faut comprendre de cette façon : *Häi, Judas, tant averas compaignons Qui pur avair fount de dieu livraisons* (Bull. d. l. S. d. A. T. 1880 p. 70), où il n'est point question de compagnons que Judas aura, mais de ceux qu'il a, et on y a ajouté encore *tant*, une désignation de la quantité, comme dans les cas signalés au commencement de ce chapitre. On peut en dire autant de ce passage : *S'or puet li rois conduire son cors a garison, Bien savra reclamer Tervagan et Mahom* (« on jugera qu'il sait bien invoquer ses dieux ») (God. Bouill. 105). Ajoutons : *Che vorrà questo dir ch'ella non viene?* (quelle sera la cause

de l'absence actuelle ? ») (Ninf. fies. 344); *¿ pues él Supo que estaban allí ? — Como aqueso contra mí Hará mi estrella cruel* (« comme mon désastre le fait probablement ») (Calderon, Dev. de la cruz, Keil I p. 100 b) [1].

1. Il faut ajouter ici ce qui est dit dans le 17e chap. (A) de la 2e série de ces Mélanges.

XXXVIII

ous forme secondaire de *vous*.

Raynouard a sans doute le premier signalé l'existence d'une forme française *ous* pour *vous*[1] ; il cite : *S'ous me volés riens comander* (Rose 15731)[2] ; *s'ous i alés* (ib. 10884) ; *S'ous n'en savés quartier ne aune* (ib. 13754) ; et : *Tant qu'os saciez comment li rois*, etc. du Tristan, qui, à cette époque, n'était pas encore publié[3]. En outre, il a fait remarquer que cette forme se présente encore dans la langue populaire du français moderne. Toutefois les exemples qu'il en a donnés, ne sont pas tous de même nature. C'était bien de rapprocher des exemples précédents ce morceau du discours de Pierrot dans le Dom Juan de Molière : *je vous dis qu'ou vous tegniez et qu'ou ne caressiais point nos accordées...*, *Parce qu'ous estes monsieu*, *ous viendrez caresser nos femmes*, et des passages du Pédant joué du contemporain de Molière, Cyrano de Bergerac. Par contre, leur assimiler *çam viendra peut-être* (Th. Corneille, Festin de Pierre), *allez vs en*[4] et *la récompense de vs avoir sauvé* (Dom Juan), ou *ne vs en déplaise*, tiré du Médecin malgré lui, c'était mélanger des choses de nature tout à fait différente. Car ce procédé, par lequel le langage populaire, dans sa rapidité, fait tomber les voyelles de monosyllabes atones

1. Choix VI 158 (1821).
2. Bien que je sache qu'ils sont erronés, je donne les chiffres des vers d'après l'édition de Fr. Michel.
3. Dans Michel I 135, on trouve : *q'vos*, ce qui est corrigé II 312.
4. Il écrit *allez us en*.

pour appuyer les consonnes qui subsistent sur des mots précédents terminés par une voyelle, peut, au besoin, se comparer à l'enclise de certaines formes de l'article et du pronom en provençal, et encore faut-il être prudent dans ce rapprochement et tenir compte des limites qui sont imposées dans chacune des deux langues à la chute de la voyelle. Mais identifier *ous* à ces phénomènes est une erreur absolue, et c'est pour combattre cette erreur que je reprends la question.

Michel, dans Tristan II 164 et 312, a cité quelques exemples de *os* pour *vos* tirés de la Chronique de Benoit, inédite encore de son temps. Trois ans après, en se référant à celui qui a le premier observé notre phénomène, Raynouard, Diez (II[1] 85) a mentionné l'emploi de *os* pour *vos;* malheureusement il parle à ce propos d' « appui », ce qui pourrait induire en erreur [1]. Orelli[2] 92, reproduisant les citations de Michel, y a ajouté un exemple tiré de Rou (II 2747), où Andresen a eu tort de changer *s'ous* en *s'or*. Burguy I 136 donne de nouveaux exemples de Benoit. Ensuite Settegast a signalé le phénomène chez Benoit dans son ouvrage sur ce poète, p. 44, note. Stock (Rom. Stud. III 485) confond à son tour cet emploi, « qu'on n'a pas, dit-il, encore signalé, jusqu'ici, en ancien français », avec l'enclise du prov. *vos*. D'après PMeyer (Rom. XVIII 72), le poème de Troie aussi a connu dans sa rédaction primitive ce phénomène, qui n'en a disparu que par le fait des copistes du continent. Koch suppose que *maneus*, qui se trouve dans le Josaphat de Chardri 2838, équivaut à *manez vos ;* il renvoie à ce propos au Petit Plet du même poète, où un manuscrit offre, au lieu de *savez*, la forme *saveus*,

1. Dans les éditions postérieures de la grammaire (II[3] 106, éd. franç. II[3] 95), il n'a pas changé cette expression, mais il cite quelques passages de Benoit, où, bien qu'il y ait *vos* dans le texte, le vers exige *os*, et, en effet, le ms. de Tours donne cette forme.

qui, d'après le sens, pourrait être *savez vos*. Mais je fais remarquer que, s'il en était ainsi, ce que je ne crois pas volontiers, on aurait affaire à un phénomène tout différent de celui des cas dont nous venons de parler. Il s'agissait, en effet, de l'élision d'un *e* sourd devant *os*, tandis que pour *saveus* l'*e* tonique de *savez* et l'*o* de *os* auraient formé une diphtongue après la suppression du *z* intervocalique, qui aurait dû s'amuïr, et cela dans des conditions peu favorables à l'amuïssement ; bref, il se serait produit un fait absolument inouï. Foerster comprend la chose comme Koch ; il a certes raison contre les éditeurs français en faisant de *que vos* (Aiol 1616) un monosyllabe, au lieu de supprimer *que*[1] ; mais, à son tour, il parle d'enclise et compare le provençal où il semble croire que la diphtongaison aurait été postérieure à la chute du *v*. Neumann (Lit. Bl. 1883, col. 17) partage le même avis ; seulement il a raison de dire, pour le provençal, que d'abord l'*o* de *vos* disparaît (cf. *nos us*, *los ls*) et qu'ensuite le *v* se vocalise en *u*. Mais lui, de son côté, il a négligé de considérer que, dans le français, *evs* à la finale n'aurait pas donné *eus* mais *es*.

Je veux d'abord donner quelques exemples qu'on n'a pas cités jusqu'ici et où l'on trouve aussi la forme *os* pour *vos* : *S'os me pöez partir d'ici* (Guil. Mar. 9002) ; *Qu'os laissastes aler sevals Les palefreis* (ib. 6857) ; *S'os n'ovrez par la cort de Rome* (ib. 11352) ; *S'os la volïez ensement* (ib. 11465) ; *Si prenez ce qu'os trovereiz* (Chast. 27, 252) ; *S'os morez e je soie vive* (Mont. Fabl. IV 118, 183 var.) ; *Puis c'ous estes deu tout honis* (ib. 125, 388 var.) ; *Rois, manbre os d'une peor grant* (Fol. Trist. 196) ; *vos damages Poueiz couvrir, s'os estes sages* (Clef. d'am. 2406 ; de même ib. 2657). G. Paris, dans une remarque sur la première publication de ce chapitre (Rom. XIV 306) y a joint deux

1. Il veut lire *queus* ; je crois que c'est plutôt *qu'ous* qu'il faut lire.

exemples v. fr. : *Kar li reis a grant gent a ceo qu'us en avez* (Rou II 3821) ; *Volés le vos ? — öil, s'ou plest* (Veng. Rag. 4670). On pourrait en rapprocher ces exemples plus modernes : *S'ou m'en croyés* (Anc. Théâtre frç. VII 365 et 437, de l'année 1594) ; *Simonne, qu'ous avez de biaux ciseaux* (ib. IX 171, Comédie des Chansons, 1640).

Quant à ce qui concerne la nature propre de ce phénomène, on ne prendra jamais trop garde à ne point l'identifier avec ce qui peut se produire pour le *vos* atone du provençal. D'une part, il y a eu incontestablement pour celui-ci chute de l'*o* et vocalisation subséquente du *v*, ce qui ne peut avoir lieu en français. D'autre part, c'est une forme absolument atone, comme peut l'être seul le cas oblique du pronom personnel placé tout à côté du verbe régissant. Le français, au contraire, a, de préférence, substitué *ous* au nominatif *vous*, ou même à un *vous* précédé d'une préposition et, par suite, sûrement tonique, comme dans *d'os dous* (Chr. Ben. 4271 var.) et *Entr'os avez fait aliance* (ib. 3699).

Les choses étant telles, personne ne voudra croire à la chute de la voyelle de *vous*. On sera plutôt forcé de reconnaître que, dans un rayon dont il sera possible peut-être un jour de fixer les limites, le *v* de *vous* s'est si bien fondu avec la voyelle suivante, sa proche parente, qu'on ne l'a plus distingué comme son à part et que, par suite, on a pu élider un *e* atone devant *ous* résultant de cette fusion, tout comme si l'on avait affaire à une voyelle originairement initiale. Cette élision, quand on la faisait, se marquait souvent dans l'écriture ; mais, comme le montre surtout le texte de la Chronique de Benoit, cela n'avait pas lieu toujours ; au contraire, on s'en tenait assez fréquemment à l'orthographe traditionnelle (*que vous*), correspondant à un état plus ancien de la langue. Quand l'élision n'était pas faite, soit qu'elle fût impossible, comme après des

consonnes ou après une voyelle tonique — auquel cas elle était encore admise en provençal —, soit qu'on ne voulût pas la faire, on conservait également la forme *vous*.

Je laisse ici de côté l'aphérèse d'un *v* initial devant *o* [1], parce que je tenais seulement à montrer que les conditions syntaxiques de l'emploi du v. fr. *ous* sont toutes différentes de celles qui produisent l'enclise du prov. *vos*. Mais, à propos de cette aphérèse, je rappelle qu'en ancien français l'initiale du lat. *vulpes* et *vultur* n'est pas seulement devenue *w* (*woupil* dans Guil. d'A. 2006 var. ; *woutoirs* dans Mousk. 7127, 20532), mais que les manuscrits offrent aussi à sa place une *h* ; ainsi dans : *li houpis* (Ren. V 282 ; *li houpil* (ib. 299) ; *li houpius* (Ren. Nouv. 75, 2075 ; *com houpius enteroit* (GMuis. I 304) ; *li holpiz* (Dial. Greg. 40, 19) ; *voltur : huitoir* (Gloss. 7692, 617) ; *d'un huitoir* rimant avec *d'un ostoir* (Barl. u. Jos. 201, 29) [2]. Or, cette *h* n'est pas inutile, à ce qu'il semble ; elle empêche l'élision dans *pialz de houpilz* (Ren. V 246 note) ; *grignor sunt de houpis* (RAlix. 290,7) [3]. Ici nous avons donc affaire à un phénomène autre que celui de *ous* pour *vous* et qui, d'ailleurs, se rencontre, comme on le voit, dans un autre territoire [4].

1. Diez I³ 285 (264).

2. Quant à *uit* pour *ult* cf. *aspergitorium : guipillon* (Gloss. 7692, 149) ; *guipellon* (MSMich. 959) et Foerster à propos de Venus p. 59. — GParis, loc. cit., conteste le rapport entre *goupillon* (petit renard) et *guipillon* (aujourd'hui *goupillon*) aspersoir.

3. Il n'est pas question de *hiboux*, comme le veut le glossaire. — D'autre part, il est vrai, on trouve aussi exceptionnellement : *vont contrefaisant A lor pooir Renart l'oupil* (VdlMort 260, 12).

4. Behrens, Zts. f. rom. Phil. XIII 408 (1889), expose une opinion un peu différente à propos de ce fait phonétique, et il renvoie à des passages qui attestent la survivance du phénomène dans les dialectes modernes.

XXXIX

Discours direct introduit par *que*. — Discours direct continuant le discours indirect.

Dès la première édition de sa grammaire (III 307 note), Diez a fait remarquer qu'à la façon du grec, qui relie le discours direct à un verbe déclaratif par ὅτι, la Vulgate le reliait souvent par *quia*, et il ajoutait que cet usage, qu'on peut observer encore longtemps dans le moyen latin, n'est pas devenu familier aux langues vulgaires, bien qu'il y ait laissé des traces. Il en donnait deux exemples tirés d'une poésie de PCardenal et de la biographie de GFaidit, et un troisième d'une bible espagnole.

L'année suivante, Mätzner (Syntax II 113) disait à peu près la même chose, mais avec de nouveaux exemples : l'un de Ferabras 3849 sqq., qui n'est pas concluant et pourrait, à plus juste titre, être considéré comme un exemple de passage du discours indirect au discours direct ; l'autre, (ibid. 4703) [1], qui a été regardé également comme tel, du moins par Bekker. Ce qui est plus important, c'est que Mätzner, le premier, donne des exemples du vieux français ; mais eux aussi, ils sont un peu douteux : celui d'Haimon [2], *et cil encommençoit excommunier et jurier ke ju ne sai ke cist hom soit ke vos dites*, est la reproduction servile du latin *ille autem coepit anathematizare et jurare : quia nescio hominem istum quem dicitis* dans Marc. XIV 71 ; celui de

1. V. dans le texte français p. 172.

2. Dans Ideler, choix de textes à la suite de sa *Geschichte der altfranz. Litteratur*, p. 20.

Rabelais : *Je vous en depesche, et vous dy que, prenant de ce celeste pantagruelion autant qu'en fauldroit pour couvrir le corps du defunct . . . , jectez le ou feu, tant grand, tant ardent que vouldrez : le feu, a travers le pantagruelion, bruslera . . .* (livre III, chap. LII), pourrait être pris pour un exemple de l'emploi de l'impératif au lieu du subjonctif après *que* dans la proposition dépendant d'une locution qui exprime un ordre [1], à moins que, comme on y est autorisé par les apparences, on ne regarde *jectez le ou feu* comme étant une proposition intercalaire, et *le feu a travers le pantagruelion bruslera . . .* comme étant ce qui seulement dépend de *que*. Il ne reste donc que le troisième exemple, celui de Joinville, dont je ne veux point contester la valeur, bien qu'elle ne gagne guère au fait que le *que*, sur lequel tout repose, ne figure ni dans l'édition de Michel (p. 217) ni dans celle de N. de Wailly (460 e). Mätzner a, en outre, signalé la traduction de ce ὅτι chez les imitateurs de la langue des Évangiles en gothique et en ancien haut-allemand.

Dans la deuxième et dans la troisième édition de sa grammaire [2], Diez a donné de nouveaux exemples du moyen latin avec leurs références, reproduit celui du Ferabr. 4703 et ajouté un autre exemple du vieux français (RFlor. 38) [3]. Mais ce dernier renferme sûrement une faute, car *A l'endemain parla li rois Flores a sa fame et li dist ensi : K'il couvient ensi moi et vous departir, car vous ne pöés de moi avoir enfant*, n'est point du tout correct, et pour le moins faut-il en enlever le deuxième *ensi*.

Vu cet état de choses, ne vaut-il pas la peine de chercher d'autres témoignages de l'emploi de ce *que* en ancien fran-

1. V. plus haut p. 34.
2. III[3] 334 (307) note.
3. V. Moland et d'Héricault, Nouvelles françoises en prose du XIII[e] s., Paris 1856, p. 122.

çais ? Les exemples *Veir se dist li vilains que de si haut si bas* (SThom. 2539) et *Voir ce dist cil, ne menti pas, Qui dist que de si haut ci bas* (Flor. et Lir. 1282), ne sont peut-être pas encore probants ; car l'on n'a pas plus à considérer cette tournure proverbiale bien connue [1] comme un discours direct que le « *que au noauz* » du RCharr. 5665, 5674, transmis par la reine à Lancelot comme son désir et qui n'est complété qu'au v. 5862 par *Que au noauz le reface or* ; elle n'est pas plus un discours direct que *oui* et *non* après un verbe déclaratif avec *que* [2]. Mais des exemples incontestables sont, à mon avis : *Et li unt di(s)t : Joseph, de fi, Sire, nous te crions merci. Quant Joseph ha ce entendu, Mout liez et mout joianz en fu Et dist que « ce n'est pas a*

1. *L'en dit bien : de si haut si bas* (Ren. 27812 ; texte différent dans M VII 28) ; *Or poons nos bien dire : dex, de si haut si bas* (RAlix, 534, 24) ; *Cil puet bien dire qui ce vi(t) : De si haut si bas, sanz respit* (Barb. et M. II 409, 474) ; *or esgardeiz que il i a gaaingnié ; il puet bien dire : c'est de si haut si bas* (Men. Reims 240) ; *Cor covoitiés, belle, je vos em pri Moi a amer et amors autresi, Ou je dirai : deus, de si haut si bais* (Bern. LIIs. 172, 3). Cf. *ele* (*Fortune*) *mist de si haut si bas Si haut home* (Guil. Mar. 9114) ; *Si forment l'orent envāi Que de si haut si bas chāi* (Rose 7220) ; *De tel los doit avoir tel vente Et de si haut si bas venir* (Jub. NRec. I 306) ; *Doit on l'amour de dieu pour un homme laissier ? Ch'est de si haut si bas qu'on se veult abassier* (GMuis. I 216). — V. aussi Leroux II[1] 213 et Prov. au vil. à propos de 179, 7. Inversement *ne sai en keil guise Vigne si hault de si bais per servise* (Bern. LIIs. 345, 2).

2. V. là-dessus Mätzner, loc. cit. et Gramm.[3] § 216 aβ et § 161. — Mais il faut avoir soin de mettre à part le *que non* et le *que si* dont, dans un discours incontestablement direct, l'un affirme, l'autre nie sans être précédés d'un verbe déclaratif : *L'enfant secoua sa crinière pâle, de laquelle s'envola une pluie de gouttelettes. Que non ! dit-elle* (Rev. bl. 1888 I 744 a) ; *on a mis une barre, c'était pour vous faire honneur ; mais si ça vous ennuie .. Que non pas, diable ! répondit Cougourdan* (ib. 1891 I 102 b) ; *Antoinette secoua sa petite tête ébouriffée : Que si !* ib. 1888 I 747 b). Ce *que*, qui n'est pas non plus précédé d'une des expressions dont il a été traité au chap. IX, doit être le pronom relatif, comme le *quod* de *quod non*. V. aussi ASchulze, Der altfranz. direkte Fragesatz (1888), p. 254.

moi, Meis au seigneur en cui je croi » (SGraal 2321), dans le texte en prose : *sire, nos venons a ta merci. Quant Joseph l'oï, si en fu moult liez et dist : non a la moie, mais a la celui qui nasqui de la virge Marie* (Jos. Arim. 951) ; *Ele méisme sa parole A tote au roi contee et dite Et dist que « par sainte esperite, Bons rois, nel tenés a despit »* (Ferg. 180, 12)[1] ; *et dist que « voirement disoit voir la preude feme qui me dist que j'ai perdue la joie de cest siecle »* (Merl. I 9) ; *et avoit letres escrites sur lui qui disoient que « tout chil, fait li ymages, qui mainent en Coustantinoble un an, doivent avoir mantel d'or aussi comme jou ai »* (RClary 88 ; *et après dist Agolanz que « se ma gent est vaincue, je prendré baptesme »* (Turpin (Wulff) I 12, 30). Dans *Si li a dit qu'a grant ennui Me vient, ce sachiez a estroux, Ce que je oi dire de vous* (RCharr. 5, Tarbé), il est difficile de croire que le premier *que* amène une proposition dépendant de *sachiez* et précédant ce verbe ; mais la leçon correcte doit être celle de Foerster : *Si li dist : Kes, a grant enui Me vient* (134)[2].

Cette façon d'introduire le discours direct n'est pas fréquente, semble-t-il, et en dehors de la France, elle ne doit pas être moins rare. Elle a son explication dans le passage, que nous avons mentionné à plusieurs reprises, d'une proposition dépendante à une transmission des mots sous une forme indépendante, passage qui s'opère ici si promptement que de la forme du discours que l'on projetait d'abord d'employer, il ne reste plus que la conjonction *que*.

On serait tenté de rapprocher ce procédé d'un procédé de la langue espagnole, si l'on se souvient qu'anciennement

1. Ib. 119, 34 sqq., on a plutôt le passage du discours indirect au discours direct.

2. On trouvera quelques autres exemples chez Aug. Fischer, Die indirekte Rede im Altfranzösischen, dissertation de Iéna, Berlin 1900 p. 11.

le discours direct y débutait parfois par un *que* qu'on pourrait aussi bien supprimer que celui des exemples français : *traedme aquesos libros, que los quiero ver. — Que me place, respondió él* (DQuij. I 32) ; *escucha, amigo Anselmo, y ten paciencia de no responderme... — Que me place, dijo Anselmo, di lo que quisieres* (ib. I 33) ; *digalos pues vuesa merced, que los sabrá decir mejor que yo. — Que me place, respondió el caballero* (ib. I 39) ; ou bien encore, pour ne pas citer que cette formule : *si quieres ganar sueldo, Muy bueno te lo daria, O si vienes por mujer, Darte he una hermana mia. — Que no quiero vuestro sueldo Ni de nadie lo querria, Que no vengo por mujer* Primavera y Flor I 106 ; *De todo lo otro, mi hermana, No se os negará, no. — Que no os pido yo á Burgos* (ib. 122 ; *Rey Alfonso, rey Alfonso, Que te envían á llamar* (ib. 153). Mais en français le discours direct est, dans le cas qui nous occupe, toujours régi par un verbe ou une locution déclarative qui précède ; en espagnol, c'est le contraire qui semble avoir lieu. Aussi les deux procédés sont-ils sans doute d'ordre différent. Encore plus éloigné du procédé français sont cet autre procédé espagnol qui fait précéder l'interrogatif d'un *que* [1], puisqu'il s'agit ici précisément d'une question indirecte, et celui qu'a signalé Diez III[3] 321 (294) [2], où il y a, il est vrai, un discours direct, mais sous la forme interrogative seulement.

J'ajoute ici quelques exemples du passage du discours indirect au discours direct, signalé dans le latin par Kühner [3] ; je n'y comprends pas ceux, de moindre intérêt, où les deux parties de l'énonciation, de forme inégale, ne sont pas dans un rapport étroit, et où la deuxième est plus

1. V. Wiggers [2] § 33, 8 b et Bello-Cuervo § 1154.
2. Comp. Wiggers [2] § 38, 1 e et 2 e.
3. Ausführl. Gramm. II 1038. — On trouve encore d'autres exemples chez Aug. Fischer, loc. cit., p. 3 sqq.

longue : *Erec respont qu'il a a feire Mout longue voie et grant jornee, Por ce a sa voie atornee ; | Que mout an sui an grant espans* (Erec 503 var.) ; *Seint Nicholas at deprïé..., Doint lui qu'il pëusse* (l. *que il puisse*) *veeir E beisier de lui que que seit ; | Car rien nen est qui tant me heit* [1] (SNic 1395) ; *Si li a en requoy contet Comment il aime une pucelle, Qui moult est amoureuse et belle, | A qui ne puis mie parler ; Mes se y vouloies aler | Et estre ses privés loiaus De celer ses privés consaus, | Il le feroit riche et manant* (avec un retour très étrange au discours indirect) (RCy 2942) ; *Si li dïent qu'il iront querre Jöie, | ne nul respit querre Ne volons de ces espousailles* (Manek. 642) ; *Il li conterent tout le feit, Comment il le cors leur toli Dou prophete, quant il transi, Et en tel liu repus l'avoit Ou nus trouver ne le pourroit | Et que ravoir nou pourriuns. Emblez nous fu..* (SGraal 1963) ; *Et Cleomadès dit li a Qu'e|ele estoit saine et haitie Et de sa venue si lie Que pas dire ne li saroit La tresgrant joie qu'ele avoit | De ce que la devés venir ; De vous veoir a grant desir, Dist Cleomadès* (Cleom. 16137) [2] ; *Et manda le signor.. Que le roce li rende...; Et s'il çou ne viut faire, si sois* (l. *sont*) *luès desfïés. | Ja ne m'en tornerai, si sera desiertés* (RAlix. 61, 21) ; *Et voz lor dites... Qu'a messaigier de France avez parlé, Del compaignon voz a dit verité ; | Or voldroie iestre a Blaivies la cité* (dites-leur que vous voulez aller à Bl.) (Am. et Am. 1062) ; *Et cil jure... Que ja le sien lingnage n'iert au sien ajostez, | S'iert li duel esclairiez qui el cuer m'est entrez* (Aye 8) ; *Li quens reclaime dieu, qui par saint Gabrïel Fist salüer la vierge, qui porta sans rapel Le roy de tout le mont, que li felon bedel Traveillierent en crois sans joie et sans revel, | Diex, tu i enduras un dolorous maisel. Si comme je te croi*

1. Var. *que tant coveit*, où *coveit* peut aussi être une 3e personne.

2. A propos de ce passage, AKrause donne d'autres exemples du même procédé dans les ouvrages d'Adenet.

de bon coer et loiel, Si me voelliés garir ... (BSeb. IX 137); *Se li dist que le saluoit Li apostoles* | *qu'est nos sire, Et par ce brief; faitele lire* (Sone 17725) [1]; *Et dist que ce n'erent qu'oiseuses Que Kez onques mais riens vausist Ne bien fesist ne bien desist* | *Fors ore, bele, et qui le fait? Vos gens cors* (Escan. 5482); *Le pelerin... lui respondi... que bien scavoit parler l'arabe et pluseurs autres langues,* | *ja soit ce que je soye natif du päys de Normandie; mais la grant espace que j'ay esté hors de mon päys, se vivre voloye, m'a contraint de parler pluseurs langaiges estranges* (Gil. d. Tras. 65 b); *les damoiselles luy dïent que leur dame est sy franche qu'elle se lairoit aincois destruire que* | *vous ne autres qu'elle ëust herbergié, ëust honte ne villenie en sa maison* (Chev. d. pap. 50, 36).

Voici des exemples plus modernes : *Un octogénaire plantoit. Passe encor de bâtir; mais planter à cet âge! Disoient trois jouvenceaux, enfants du voisinage; Assurément il radotoit.* | *Car, au nom des dieux, je vous prie, Quel fruit de ce labeur pouvez-vous recueillir?* (La Font., Fa. XI 8, 5); *Edmée avait alors regardé le visage du moine, et elle avait reconnu... Ce que vous n'imagineriez jamais, dit-elle, l'affreux Jean Mauprat* (Sand, Mauprat 281); des exemples provençaux : *Sanhta Maria pregua e dieu del tro Que hui cela paraula dire no·lh do,* | *Per que per fol no·m tenho ni per brico* (GRoss. 3341) [2]; ... *li mandet pregan mout avinenmens q'el per la soa amor se degues alegrar;* | *q'ieu vos fatz de mon cors e d'amor presen* ... (Mahn, Biogr.[2] 119); un exemple italien : *e disse come nell'orare avea trovato da Dio molta grazia più che nel parlare o nel predicare,* | *e nell'orazione trovo sicuro guadagno, che vana-*

1. V. aussi la note de l'éditeur à propos du v. 603.

2. Mais le ms. d'Oxford porte : *Per c'om per fol ne l'age ne por bricon*, 4012.

gloria o altro vizio non mi può torre (Cavalca, SFrancesco) [1]; un exemple espagnol : *respondióles que el amanecer Dios y el rodealle seis hijos pequeños pidiéndole pan ;* | *la cual necesitad me puso la ganzúa en la mano* (Cerv. Pers. III 14). — D'autres exemples moins surprenants sont : Erec 4122 var., Ch. lyon 3915 [2], Chgès 5448 [3], Perc. 831, SGraal 1310, RMont. 29, 21 et 417, 14, Gil. d. Tras. 36 a et 36 b ; Orl. fur. 44, 30, Ger. lib. 1, 65, 66 ; Cerv. Obr. 203 a, 501 b, 320 b, 194 b.

On peut aussi constater çà et là le passage du discours direct au discours indirect : *Or dit li rois a la rõine « Dame, le felon nain Frocine Out anoncié le parlement » Et com el pin plus hautement Le fist monter* (Trist. I 25) [4] ; dans Cerv. Obr. 140 b, au bas de la page, le père d'Isabel termine le rapport fait à Ricardo en disant : *y nos cautivaron, donde se renovó nuestra desgracia y se confirmó nuestra desventura ; y fuera mayor, si los cosarios no hubieran tomado aquella nave portuguesa, que los entretuvo* | *hasta haber sucedido lo que él habia visto* ; ici *él* désigne Ricardo, à qui est adressé tout le rapport aussi bien que les mots introductifs, *sabrás señor*.

1. D'autres exemples de l'ancien italien sont donnés par Fanfani, Conti di ant. caval., p. 45.

2. V. la note de Holland à propos du v. 3908 de son édition.

3. V. la note de Foerster.

4. Encore cet exemple, le seul que j'aie à ma disposition pour l'anc. franç., est-il à supprimer, si, comme GParis dit dans Romania XV 443, et je le crois volontiers sans avoir besoin de prendre connaissance du manuscrit, la deuxième ligne doit commencer par *Come* au lieu de *Dame*.

XL

Prépositions suivies du nominatif.

La présence d'un nominatif après une préposition paraît *à priori* impossible, et, quand néanmoins on la constate, les circonstances où elle se produit doivent être toutes particulières. Examinons comment se comporte l'ancien français à cet égard.

a et de même *por* se trouvent servant à introduire le nominatif prédicatif après *estre tenuz* (*pris*) ou après *soi tenir*. J'ai cité de nombreux exemples de cet emploi dans la note sur le v. 147 du Vr. An., en l'expliquant ainsi : l'idée d' « être tenu » ou de « se tenir » a fait place à celle d'« être ce que pensent les autres » ou « ce que pense celui qui parle », et la construction s'est réglée sur cette idée. C'est ici tout à fait la place aussi de *A trente* [*et*] *dui furent contei Sans lui li novel adoubei* (Beaud. 539) ; *por morz en fu portez* (Troie 11422), ce qui nous autorise à considérer *morte* comme nominatif dans *Reide por morte en fu levee* (ib. 22943) ; la place de *j'en sui por fox menés* (FCandie 25) ; *vos* (on s'adresse à une seule personne) *non etz bos a monediers*[1].

Il en est tout autrement du nominatif après **a** dans : *Desi qu'a trente chevalier S'erent alé esbaniier* (MFce L 223) ; *parmi cel vergier Vienent dusc'a sis chevalier* (Ch. II esp. 6524) ; *Dusc'a cincante chevalier S'aprocent d'aus et escuier*

1. Il a été question de cet exemple dans Zts. f. rom. Phil. XVII 305.

(ib. 9401) ; *Lo jor i levent jusqu'a cent chevalier* (MAym. 469) ; *Dont keurent crestïen jusques a trente et troi* Bast. 278). Ici, l'expression prépositionnelle entière est sujet ou détermination attributive du sujet. Aussi le substantif, sans égard à la préposition qui l'accompagne, prend-il la forme du nominatif, qui lui conviendrait s'il était, à lui tout seul, sujet[1]. Peut-être ne serait-il pas non plus impossible, mais je n'en suis pas tout à fait sûr, de dire en allemand *es fehlt noch gegen ein Thaler, über ein Bogen* ; ce qui est certain, c'est qu'on dit couramment : *was für ein Mann war das!, was für ein Fehler ist begangen worden* ? Il n'est pas moins incontestable qu'en latin, dans les mêmes conditions, *ad* pourrait être suivi d'un nominatif : *ad duo milia et trecenti occisi*[2].

De donne lieu à la même observation, comme je l'ai fait remarquer en 1876 dans le Jahrb. f. r. u. engl. Spr. u. Lit. XV 256, à propos de quelques passages d Adenet. En voici d'autres exemples : *li cuens de Blois et mout d'autre baron* (Men. Reims 21) ; *mes sires Jehans Fuinons et mout d'autre preudomme* (ib. 157) ; *Guillaumes Longue Espee et moult d'autre haut homme* (ib. 289 ; ib. 295 et 305) ; *Damoisiel et mescin et mult de bon arcier* (RAlix 344, 32) ; *S'en apperent moult de biel livre, Qui saintement font les gens vivre* (GMuis. I 86) ; *Mout de clerc sont en une escole* (RBlois I p. IX) ; *mout de biau dit en sont retrait es livres des autors* (Phil. Nov. QT 176) ; *Ensamble furent plus de quatre millier* (RCambr. 1294) ; *Monté estoient plus de quinze millier* (Nymes 231) ; *Après son dos le sivent plus de chent cevalier* (Alex. H 620)[3] ; *Le jor se pasmerent an Rome Mien esciant plus de mil home* (Athis 2268) ; *Passé*

1. V. Foerster à propos de Ch. II esp. 6524 et la préface p. LXI.
2. V. Kühner, Ausführl. Gramm. d. lat. Spr. II 419, qui, à mon avis, a tort de faire ici de *ad* un adverbe.
3. Le ms. P porte *cevaliers*.

furent ja plus d'oit jorn (SCath. 306) ; (*eran plus de mil e .V. C.* rimant avec *eissamen*, Flam. 504) ; *Après lui poignent bien pres de. II. M.* c.-à-d. *dui millier* (Mitth. 76, 19) ; *Et ja fu pres de mïenuis* (Tourn. Chauv. 2528 .

Ici se rangent aussi les cas mentionnés plus haut (p. 171) à propos de *preudom*, où il y a substitution du nominatif au cas oblique.

Pour l'emploi du nominatif après *plus de* il faut encore se reporter au latin. La seule différence entre *furent plus d'oit jorn* et *amplius triennium est*, entre *furent plus de quatre millier* et *plus septingenti sunt capti* est qu'en français le terme de comparaison au cas oblique *oit jorns*, *quatre milliers* est précédé d'une préposition qui subsiste après la substitution du nominatif à ce cas oblique ; le latin, au contraire, substitue son nominatif à un ablatif sans préposition, et par suite le comparatif et le nominatif se juxtaposent immédiatement.

Si le français n'est pas si riche que le latin en locutions de ce genre, c'est qu'il ne possède que deux cas ; par suite, chaque fois que, dans une expression comparative, il a à mettre en rapport avec le reste de l'énonciation autre chose qu'un sujet, un prédicat ou un régime direct, il doit avoir recours à une préposition, et celle-ci ne peut se placer que devant le comparatif, puisqu'après le comparatif se trouve le *de* de la comparaison. L'expression latine *spatium amplius pedum sescentorum* ne peut pas être traduite exactement ; on ne peut la rendre qu'en faisant précéder *plus* d'un premier *de* pour indiquer la fonction syntaxique de tout ce qui détermine *spatium*, et en le faisant suivre d'un second *de* pour introduire la mesure qui sert de terme de comparaison, tout comme si l'expression entière était régime ou détermination adverbiale.

Le nominatif est surtout fréquent après *fors*, et la présence de ce cas ne doit pas plus nous le faire regarder

comme adverbe ou conjonction que le latin *praeter* et l'all. *ausser*, qui se comportent de même : *mers parfonde, Cui nus fors damedius n'acoise* (Rencl. C 3, 12) ; *ce que nus n'en voit fors il* (GCoins. 436, 299) ; *Nel set nus homs... Fors mes aieus* (Orenge 1400) ; *nus bourgois n'i s'asenti Fors li millour et li plus haut* (Mousk. 892) ; *a ce ne porroit ataindre Fors uns seus nus* (Ch. II esp. 7093 ; *L'n celier fist faire soutil Sous terre, u nus n'aloit fors il* (Mahom. 51) ; l'exemple suivant est étrange : *Ja nel sara fors lui et tu* (Barl. u. Jos. 32, 1).

Le nominatif pouvait de même se joindre au prov. *sal* (sauf), qui, primitivement adjectif, est devenu certainement de bonne heure une préposition (*sal vostr'onor*) ; par ex. dans *Ses Foys res no·m pot dar secors Sal de mon Belh Sostenh amors*, c.-à-d. *sal amors de mon Belh Sostenh* (Appel, Prov. Ined. 237, 1, 52). Comp. *Nil praeter salices cassaque canna fuit* (Ovid). Naturellement, ici aussi, on rencontre quelquefois le cas oblique dans des cas où le nominatif pourrait figurer : *tuit burent fors moi soul* (Rencl. M 250, 10) ; *Car riens fors moi ne porroit endurer Les grans travaus ke j'ai por li servir* (Cast. Ccy. 2, 27).

On pourrait s'attendre à voir *entre* se ranger parmi les prépositions précédentes quand, comme il arrive si souvent, il est suivi soit de deux substantifs ou de deux pronoms toniques unis par *et*, soit d'un substantif ou d'un pronom au pluriel et que, d'après le sens, les personnes ou les choses qu'ils désignent, doivent être considérées comme étant toutes à la fois sujets de l'action marquée par le verbe. Cet emploi de *entre* et quelque autre analogue ont été mainte fois signalés[1]. Nous n'avons à nous occuper ici que du cas où ce qui suit *entre* est, d'après le sens, sujet du

1. Voir Bekker à propos de Ferabras 447, Orelli² 380, Diez III³ 408, (376) note, Burguy II 353, Scheler Tr. Belg. II 326, Foerster à propos d'Aiol 2167.

verbe. Alors que, dans des conditions analogues, l'espagnol même s'est décidé à introduire le nominatif[1], que, bien entendu, on ne peut distinguer que rarement, — sans d'ailleurs éviter l'accusatif (*la batalla que entre mí y el duque hemos pasado* (Cerv. Obr. 574 a) —, tandis que l'italien, lui aussi, emploie le nominatif, toujours dans les mêmes conditions[2], le français semble n'admettre presque exclusivement que l'accusatif. Je n'ai à ma disposition que peu d'exemples du nominatif : *Entre nous ai[n]snet le savons* (GMuis. I 80) ; *Mes lingnages et entre nouz Baron qui sonmes de la terre, Avienmes conmencié la guerre Envers Ayglin* (Escan. 11613) ; *entre vouz vassal de pris, De ces beles dames espris, Devez maintenir sifais geuz* (ib. 11799).

1. V. Diez, loc. cit., Bello-Cuervo § 957 et note 133.
2. V. Manuzzi, à l'article *tra* XXI.

INDEX ALPHABÉTIQUE

a (prépos.) « en comparaison de » 7 ; *a poi l'en est* 11 ; *faire a* (ou sans a) *entendant* (ou *entendre*) 53 ; *a bien pres* (ou *po*) [*que*] *ses cuers ne fent* 74 ; *a peine(s) que vif demoroient* 75 ; *a oez* 92 ; accusatif sujet et l'infinitif avec a 114 ; *a l'aprochier les neifz, al pont cheoir* 115 ; *quant ce vint a l'aube aparissant* 145 ; désignations de personnes au cas obl. sans a en v. fr. avec la fonction du datif 262 sq. ; *l'istoire fait bon a conter* 274, fr. mod. 275 ; *a* ayant une fonction double (*a chief traire* = *a traire a chief*) 277 sq. ; *torner a certes, tenir a certes* 279 ; fr. mod. *quant à présent* 280 ; *de faire ce c'amor* (= *qu'a amor*) *affiert* 286 note ; *a* avec le nominatif après *estre tenuz* ou *soi tenir* 339 ; *vienent dusc'a sis chevalier* (nom.!) 339.

a (le son) ἀπό κοινοῦ du son *a* : *lonc tens avint* = *lonc tens a avint* 286 note.

abosmer, abosmé 187.

Accentuation pour faire « ressortir » : « Er ist der Herr » comparé avec *c'est lui qui est le maître* 242 ; *tout ce qui reluit n'est pas or* comparé avec « nicht alles was glänzt ist Gold » 244 sqq.

Accessoire v. Subordonnée.

accommodéément 122.

accomodatamente (it.) 122.

Accord. A. de l'adjectif joint à un participe ou à un autre adjectif XII (95-111) ; accord du participe précédé d'un régime à l'accusatif quand il est joint à un infinitif 258, 265 ; Manque d'accord entre le sujet et le prédicat XXXIV (290-301) ; manque d'accord entre le participe passé et le régime direct qui suit dans *j'ai vu une pièce* 295.

Accusatif. Acc. remplacé par *de* et le cas obl. après les expressions servant à inviter à voir ou à écouter 20 ; place de l'acc. dans (*ẽust grant peor*) *de la teste perdant* 64 sq. ; acc. avec l'infin. (pur) 112 sq., 159 ; *ferir un coup, baisier le vis* avec l'accusatif d'un pronom personnel 113 n. 2. ; acc. sujet avec l'infinitif prépositionnel 114 ; *quant vendra a l'escot paiier* (= *au paiier l'escot*) 115 ; l'acc. du relatif dans la propos. infinitive 159 ; acc. désignant la mesure en v. fr. 179 sq. ; sujet, semble-t-il, à l'acc. 180 n. 4, 294 n. 1 ; acc. et l'inf. avec *voir, entendre, faire, laisser* 257 ; sens double de *on laisse siffler l'acteur* 257 ; *je l'ai entendu chanter cette romance* et *je lui ai entendu ch. c. r.* 260 ; v. fr. *ja nes verriez parole ne sermon commencier* 262 ; en v. fr. aussi *il le faut mourir* 272 ; accusatif comme cas du sujet postposé 294 n. 1 ; acc. au lieu du nominatif par suite d'une attraction (assimilation) 303 sqq. (cf. 313 note). Comp. Datif, Cas, Régime.

acesmant 58.

acomodadamente (esp.) 122.

Adjectif. Accord de l'adjectif joint à un participe ou à un autre adjectif XII (95-111 ; féminins inorganiques en *-ente, -ante* 120 ; *il a grant honte et plus grant ëust* 138 ; *mes las de cuer, la sainte de bouche* 171 ; *il fait cher vivre à Paris* 273 sq. ; *mauvais fait guerroier son seignor* 274 ; adj. accompagnant *gens* en fr. mod. 292 n. 1 ; manque d'accord entre l'adj. prédicatif et le sujet (*as matines d ur leur est li levee* 295 ; cf. Genre, *per, pareil*.

Adjuration, *pour dieu qu'il m'en soit dite veritez* 73 sq.

adressant p. prés. de *s'adresser* 47.

ad sensum, emploi du pluriel ad sensum 291.

Adverbe. Adjectifs, semble-t-il, à la place d'adverbes 95. Particularités de la formation de quelques adverbes en *-ment* dans le français moderne XIV (118-129, [adverbes en *-amment, -emment*, en *-antement, -entement* 120 ; *gentiment* 120 ; *communément* et d'autres adverbes en *-ément* 120 sq. ; adv. dérivés d'adj. terminés par une voyelle accentuée 121 ; *traitreusement* 124 ; *comment, aussiment, temprement, ensemblement, arierement, escordement, autresiment*, fr. mod. *quasiment* 125 sq. ; adv. en *-ment* regardés comme deux mots juxtaposés 127 sq. ; *biele* [sc. *ment*] *et hautement* 129 ; *fermement et estavle* [sc. *ment*] 129]. V. Numéral.

afaire désignant périphrastiquement une personne 44.

Affirmation, particule d'affirmation avec un pr. pers. (sujet) 1 ; a. dans le deuxième membre d'une phrase alternative exprimant un ordre ou une interrogation 30 sq. ; *par cel seignor ... que t'en ai dit la vérité* 73 ; *oui que c'est ça* 76 ; proposition affirmative au lieu d'une propos. négative 169 et n. 4.

agrément 121 n. 3.

ah interj. *ah ' que* 77.

ainçois, ainçois prime sonee 145.

ainz, li rois les fera pendre ainz le solel escons 145 ; *ainz lo soloil colchant* 145 ; *a l'ains qu'il pot* 222 ; *con ainz le vit* 224.

ajornant, a l'ajornant 64.

Allemand. *lip* ; emploi périphrastique de l. pour désigner une personne 40 n. 1 ; « betreffend » 47 ; emploi très libre du p. pr. en all. 48 ; « beinahe wäre ich gestürzt » 74 ; « Vater » et « Mutter » sans article 90 ; « Kaiser », « König » sans article 91 ; σήμερα τὸν κοσμον dans l'ancien et le moyen haut-allemand 174 n. 2, 175 n. 1 ; « wie dass », « wenn dass », « wo dass » 210 ; « eine Schönheit ohne gleichen » 215 ; « er ist der Herr » et « er [accentué] ist der Herr » 242 ; « nicht alles, was glanzt, ist Gold » comparé à « *tout ce qui reluit n'est pas or* » 245 sq. ; « ich will nicht, dass man mir dergleichen hinterbringe » [= ich will, dass mir dergleichen nicht zugetragen werde] 252 ; « du sollst nicht stehlen » 252 sq. ; « der erste Schrei, wo's Anneli het than, es ruefti Gott im Himmel an » 312 n. 2 ; « es fehlt noch gegen ein Thaler, über ein Bogen », « was für ein Mann war das » 340.

aller, pres va que je ne vous afole 74 n. 1 ; *a pou ce va que ne te tue* 75 n. 1 ; *il ne va pas savoir* (c.-à-d. *il se demandera*) *ce que cela vent dire* 253.

âme v. Mouvement.

-amment adv. en *-a.* 119.

amonester, construction de *a.* 276 note.

amor, por amor deu à côté de *por l'amor de deu*, et *por deu amor* à côté de *por la deu amor* 89.

Amphibologie du discours négatif 248.

Anacoluthe. Impératif employé par anacoluthe dans une proposition indépendante V 34-38 ; *del diable qui entreset cuidoie qu'il* pour *que vos enväist* 159 ; *tout autre doctrine ne leur plait pas* (= *leur déplait*) 246 n. 2, 247 ; *les gens qui occupent des emplois, j'en fais beaucoup de cas* 302 ; *et ses compainz qui o lui vint, Meraugis, de lui ravint que...* 309 ; changements de construction surprenants 309 ; *Li premiers mot qu'il dist : Bele, qui estes vous ?* 312 n. 2 ; Discours direct introduit par *que* ; discours direct continuant le discours indirect XXXIX (331-338). Comp. IX (73-83), p. 183, 184, 299 sq., 303 et n. 1 ; XL (339-343).

Analogie, influence de la « fausse analogie » 94 ; cf. 120, 121, 173, 214.

Anglais. Part. prés. à sens dégénéré 47 sq. ; *time* employé avec des cardinaux 236 ; *five years is devoted to French* 297 n. 3 ; *þe furst worde, that the clerke sayde : « Alas, what shall i doo ? »* 312 n. 2.

Animal. Noms d'animaux se comportant comme des noms de personnes 92, 263 n. 1.

-ant (v. fr.). Formes verbales en *-ant* précédées d'une préposition au lieu de l'infinitif 64.

anuitant, a un anuitant 64.

apercëu 186 n. 2

apercevant 50, 186 n. 2

ἀπὸ κοινοῦ. Membres de phrase ἀπὸ κοινοῦ XXI (174-178) [*des treis filles ot non l'ainznee Andromacha fu apelee* 175] ; Prépositions ayant dans la même phrase une fonction double XXXII (276-286 ; ἀπὸ κοινοῦ de la conjonction *que* en fr. mod. 284, semble se présenter en v. fr. 281 sqq. ; à. κ. d'unson, d'une syllabe 286 note.

Apostrophe suivie de *que* en esp. et en port. 78.

apparemment que 73, 78 sq.

appena (it.) *apena ch'ello podeva favellare* 75.

Apposition, génitif appositif 172.

apprecians (prov.) 56 n. 1.

appris, v. fr. *apris* « habitué » 187 ; fr. mod. *bien* (*mal*) *appris* 187 ; *avoir apris a faire auc. rien* 278 n. 1.

Appui. V. Enclise. Chute de la voyelle.

après, après ma lettre écrite, j'ai passé dans la chambre de ma mère 143 n. 4, 144.

araisnié 187 sq.

arierement 126.

armé, bel armé 96.

Article. Devant le subst. prédicatif 6 ; *c'est folie del prometre* 12 ; *n'i a que de l'aler* 23, plus rarement *n'i a que d'aler* 23 sq. ; *Abel, vers le cui don dameredex se regarda* 88 n., à côté de *une dame avuec eles, de cui mesniee eles estoient* 88 ; *a dieu beneiçon* 88 ; [*la*] *deu merci* par la grâce de Dieu 88 sq. ; *de la roy Artus compaigne* 91 n. 1 ; *en la rei prisun, por la pulcele amor* 89 ; article joint à *por amor* avec un génitif postposé 89 ; *de roi cort* = *de la cort le roi* 89 ; *papa, maman, père, mère, grand-père*, etc., sans article 90 ; *en yver tens* 91 ; *a l'aprochier les neifs* 115 ; *al pont chaeir* 115 ; *la femme vise au mari nuire* (= *a nuire au mari*) 278 ; v. fr. *de* avec l'article dans le sens de *de* avec « l'article partitif » (*de l'acier* = *d'acier*) » 280 ; cf. Ordre des mots.

assez, *d'assez* dans la propos. négative « tant s'en faut » 181-183 n. 1 ; *encore en fais je pou d'assez* 184 sq.

Assimilation anticipante dans *vous êtes un des hommes qui me convient le plus* 299 ; assimilation en cas rétroactif 302 ; cf. Attraction.

Assurance, *et vraiement qu'ensi estoit* 73.
Asyndeton, cf. 175, 177.
ataignant 50.
atorner, tel atorner 106.
Attraction, *mes las de cuers* 171. 173 n. 3.; *c'est moi qui suis le maître* 243; *vous êtes un des hommes qui me convient le plus* 299 note; attraction du pronom relatif dans *un de ces regards après lequel* 301 n. 2; attraction exercée sur l'antécédent par le pronom relatif 303 sq.; esp. *en el punto que esto supiese, sería el mismo de su muerte* 305; esp. *tú sabes bien de la manera que me entregué á toda tu voluntad* 306; *li vins desplest a cui le boit* 307.
aucunui, place de a. 87 n. 5.
«ausser» (all.) avec le nominatif 342.
aussi, il est bien dignes de m'amor, ausi seroit il de meillor 133; *aussi que* pour *aussi com* 222.
aussiment 126.
autant 228 n. 2; *autant que je m'en souvienne, il y a...* 153 n. 3; *autant que* alternant avec *autant com* 222.
autresiment 126.
autretant 228 n. 2.
autrui, l'autrui richece 87 n. 5.
Auxiliaire, omis 135 sqq.
aval, ça val la val 286 note.
avant, avant ce jour fini ces mains laveront dans son sang la honte des Romains 145.
avec, avec cela que 80 sq.
aventureus, bons a. 97.
aveuglément 121, 125.
avoir, a. comme auxiliaire, sous-entendu 135 sq.; *si plorerent, n'i ot celui* (sc. *qui ne plorast*) 169; *il y a* suivi du nominatif (?) 181 n. 1; *aies bien prové a feeil celui qui tu diz ton conseil* 199 n. 1; *lonc tens avint = lonc tens a avint* 286 note.
baé 195; *baer* (trans.) 195 sq.
baisier le vis avec l'acc. d'un pron. pers. 113 n. 2.
be (prov.) comme adjectif 109 n. 1.
bée, gueule b. 195.
«beinahe» (all.), ses équivalents en v. fr. 74 sq.
bel 96; *bel armé, bele nee* 96; *bel et bonté* 129.
ben (prov.) comme adjectif 109 n. 1.
besoignant 58 sq.
bevant 50.
bien combiné avec *ëuré* alternant avec *bon* 97; *b.* comme adjectif 109; *bien faisant, bien fait* 111.
blanc 105 (à l'art. *roge*).
blasmant 50.
boillon 240.
bon, bon ëuré à côté de *bien ëuré* 97; *bons aventureus, bons avisez*, etc. 97 sq., 111.
bout (de bouter « pousser » 238.
ça, ça val la val 286 note.
calens (prov.) 59.
car (prov.) 208.
Cas. Le cas oblique, dans le sens d'un génitif possessif, précédant le mot dont il est le régime XI (87-94) [*li deu amis; Artus, la cui proesce nos ensaingne* 88; [*la*] *deu merci, s'amie main* (= *la main de s'amie*) 88 et n. 2; *por la pucele amor* 89; *de roi cort* (= *de la cort le roi*) 89; *si pere mesagier* 91; *en yver tens, en esté tens* 91; cas obl. de substantifs impersonnels avec la valeur d'un génitif 91 sq.]; composés du type *garderobe, coupegorge* 94; cas obl. absolu accompagné d'un participe ou d'un adjectif en qualité de complément prédicatif 146 n. 1; cas obl. désignant la mesure de différence 179; désignations de personnes au cas obl. sans a en v. fr. avec la fonction du datif 262 sq.; cas du sujet postposé 294 n. 1; Cas de l'antécédent se réglant sur le cas du pronom relatif XXXV (302-310); *chiaus* (pour *chil*) *que nous avons nommés, li plus rike homme es-*

toient 303 ; *cil* comme acc. sing. 305 : expression prépositionnelle au lieu du sujet, du prédicatif au nominatif, du régime à l'accusatif 305-307 ; *li vins desplest a cui le boit* 307.

ce, c'est deliz de boens liz 9 ; *ce* comme soi-disant sujet grammatical 12 ; *c'est un grand trésor que la santé* 15 ; *de ce dont* pour *dont* 205 n. 2 ; *ce tant* 228 n. 2 ; *c'est lui qui est le maître* 242 ; *que ce que* employé à faux pour *que* 283 sq.

celer, soi celer 188 ; *celant* 50, 188 ; *celé* 188.

cel, cel tant 228 n. 2 ; cf. Démonstratif.

celui, le celui fil 87 n. 5 ; *si plorerent, n'i ot celui* (sc. *qui ne plorast*) 169.

certainement, c. que 75.

certes, torner a certes « tourner au sérieux », *tenir a certes* « prendre au sérieux » 279.

certo (it.), *certo che* 75.

cest, cf. Démonstratif.

chalant 59 ; fr. mod. *chaland* 59.

chantant, café chantant, composition chantante 47.

chaque, dans chaque science point de détails insignifiants 246 n. 2.

char désignant périphrastiquement une personne 41 ; *char* comme appellatif de tendresse 43 note.

chascun, ch. avec la négation = « aucun » 246 n. 2 ; *chascuns fisent soi coroner* 291.

châtiment 121 n. 3.

chaudes s. 238 sq.

chaut (adj.) 98.

che (it. conj.), *certo che*, etc. 75 ; *si che, no che* 76 ; *che* après les interjections (*ah, eh, oh*, etc.) 78 ; *o che* [... *o che*] 82 ; *che fossi ingannata* ? 83 ; *chi che, che che, quando che* pour *chi, che, quando* 210.

che (it. rel.), *e di quel che m'attristo altri s'allegra* 306 sq.

che (it. interrog.), *che che* pour *che* 210.

cheant 59 sq.

chente (v. it.) 127 n. 3.

chevalerie, la chevalerie sont arrivet 290 sq.

chez, de chez moi 146.

chi (it.), *chi che* pour *chi* 210.

chief désignant périphrastiquement une personne 42.

chier 98.

Chute de la voyelle des monosyllabes atones (*os* pour *vous*) 326 sq.

Chose, noms de choses en v. fr. au cas obl. sans *s* avec la valeur du datif 263 n. 1 ; cf. 277 n. 1.

cil, s'est chius outrecuidiés qui se voellent deffendre 291 ; *cil* comme acc. sing. 305 ; *ciax* comme nom. plur. 303.

Circonstancielle, le verbe supprimé dans les propos. circ. consécutives 130 ; comparatif roman au lieu du superlatif latin dans les propos. circ. déterminatives 219.

cler 98 sq.

coi (quietus) 99.

Collectif. Désignations collectives de personnes en v. fr., au cas oblique sans *a* avec la fonction du datif 263 ; nombre du verbe qui forme le prédicat quand le sujet est un collectif 290.

com, co(m)me, issi grant cose com du cors desfendre 18 ; *n'i a si bon com dou tesir* 18 ; *en si grant peril com de mort* 19 ; *se j'estoie com de li* 19 ; *com* à côté de *comment* 126, 127 ; *bien garniz comme de deffendre lor cors* 132 ; *come de* (*come por*) = *quant à* ou simplement *de* 132 ; *comme quoi* 209 ; *que* alternant avec *com* 222 ; *vint com plus tost pot* 224 ; *com* après *tant* amenant la propos. comparative 228.

comente, comentre (it.) 127 n. 3.

comment, étymologie 125 sq. ; *s'est mervoille comant tant dure bataille si fiere* 206 ; *savés comment que il advint ?* 210.

commodément 122.
Commun, v. Nom.
communément 120.
Comparaison, *fortune est comme une verriere, qui de tant comme elle est plus clere, de tant est elle plus tost brisee* 179; *plus tost que pot. au plus tost que pot. Com plus tost pot* XXVI (219-224); *faisoient itel joie con greignor sorent* 224; *si tost com il plus pora, si vermeille com nature la pot plus faire* 224; *tu iez plus bele que cele n'est cent mile tans* 229; construction comparative sans la présence d'un comparatif 232; *mielz voeill murir qu'entre paiens remaigne* 281; *quoi de plus naturel que* (= *que que cette idée s'empare de son imagination ?* 285. V. Comparative.
Comparative, proposition compar. *tant com tranchier an covenoit an trancha* 228; exemples de propos. compar. abrégées 229; *tu iez plus bele que cele n'est cent mile tans* 229; *mielz voeill murir qu'entre paiens remaigne* 281 sq.; *chascuns soisiaus s'est cois tenus, aussi cois c'on* (= *que s'on, com s'on*) *chantast la messe* 282; *miex vodroie estre a chevals träinee, de vostre corps fusse ja mais privee* 283; *ains les lairoit tous mettre a l'espee fourbie que ce que de Nerbonne fesist la departie* 284. V. Comparaison.
Complément, v. Régime.
Composition, *garderobe, coupegorge*, etc. 94.
comptant, argent comptant 46; *deniers contans* 48, 51.
compté, conté, deniers contés, argent compté 51.
comuniant 63.
comunquemente (it.) 126 n. 4.
concertant, morceau concertant 47.
Concessive, proposition concessive introduite par *tot* 107.
conchiié 188.
Conditionnelle, propos cond. avec le subjonctif sans conjonction: *aussi cois c'on* = *que s'on, com s'on chantast la messe* 282.
conduisant, réfléchi 49 n. 1.
coneu, v. *conoistre*.
conformément 121.
confusément, confuseement 122, 123.
conjuré 193.
conoissance, qualité qui rend possible d'être reconnu 51.
conoisser (prov.) 51.
conoistre, soi c. en anc. rien 188; *conëu* 188; *conoissant* 48, 50.
conoscente it. 51.
conreer, tel c. 106.
Consécutives. Ellipse de propositions consécutives dont le verbe serait au subjonctif XIX 167-169; *al mont vindrent, tant ont erré* (= *tant ont erré que vindrent al mont*) 170.
Construction, changement de construction, v. Anacoluthe, Phrase.
Construction, v. Ordre des mots.
contant, conté v. *comptant, compté.*
contre « en opposition à » : *contre un — quatre* 231.
contredire 189; *contredit* 189.
contrefaire, contrefaisant le sage avec le sujet au pluriel 216.
convenu 196.
Coordination, *jusques a tant que revenus serés et parleit a mon frere* 137; *chascuns l'ama et porta fei* 141; *li seneschaus, il et ses frere* XXXIII (287-289).
corps, Emploi périphrastique de *cors* pour désigner une personne VI (39-45); *un dróle de corps, un plaisant corps, à son corps défendant* 40; *cors* adjoint à une désignation de personne suffisante d'elle-même : *li senescax ses cors* 41 n. 1.
cort adj. 99.
cotesti (it.) comme acc. sing. 304 n. 3.

coup 236 ; *de coup en coup, encore un coup, tout d'un coup, à tous coups* 236 sq.
coupegorge 94.
court-vétu, courtvétu 99.
couru 196.
coûtant, prix coûtant 46.
creant (p. pr.) 52.
creant (s.) 55 n. 1.
creature, onques deus creatures ne furent assamblé (masc.) *si bien* 292 n. 1.
cri 241.
crois, sainte crois, employé au cas obl. avec la valeur d'un génitif 92.
croisier 52 ; *croisant* 52.
cuens palais = *comes palatii* 93.
cuer servant d'appellatif de tendresse 43 note.
cui, por Engeran son fil de cui il n'avoit mie 71 ; *Godefrois* [*la*] *cui ame soit sauvee* 88 ; *cui* par suite d'une attraction pour *qui* (*li vins desplest moult a cui le boit*) 307.
cui it., *cui* pour *chi* 308.
cuire intr. 52 ; *cuisant* 52.
cument pour *cumment* 126.
« dass » (all.) « wie dass », « wenn dass », « wo dass » 210.
Datif. *voir, entendre, laisser, faire* avec le datif et l'infinitif XXX (254-268) ; *vous ne pouvez pas lui faire changer d'idée* 255 ; datif comme cas de la participation 256 ; *je lui entends chanter une romance* 257 ; sens double de *on le voit étudier, on laisse siffler l'acteur* 257 sq. ; double datif : *les ex li fist crever a un mauvais garchon* 257 note ; différence entre *je lui ai entendu chanter cette romance* et *je l'ai entendu chanter cette romance* 260 ; cas où la construction avec le datif est impossible 260 sq. ; désignations de personnes au cas obl. sans a en v. fr. comme datifs 262 sq.
de. de introduisant un « sujet logique » II (6-24) ; [*mout est grans cose de preudomme* 6 ; *de vostre mort fust grans damages* 6 ; *un jour li sanle bien d'une eure* 7 ; *quanqu'est d'amors i puet aprendre* 7 ; *si seroit de vous grant domage* 7 ; rapport de possession : *amor de chien valt miauz que de feme ne fait* 8 ; *c'est deliz de boens liz* 9 ; *de* indiquant l'origine, le point de départ, la provenance : *n'i a si bon come du fuire* 10 ; *de* (= en) *moy pöés veoir le Jesu messagier* 11 ; *suer, vos est de moi moult petit* 11 ; *d'el li est* 11 ; *bone chose est d'aprandre* 12 ; *honte fust de l'escondire* 12 ; *ceo est lur dreiz de mesparler* 12 ; *mal seroit de perdre tiex genz* 13 ; *qu'est-il de lui?, qu'est-ce de ce langage?, pour ce qui est de...* 13 ; *il n'en a été rien* « cela n'a pas eu de conséquence » 13 ; *il y a assez de* 13 ; *c'est moult plaisans nons que Sarete* 15 à côté de *c'est mes solaz que de mon fiz* 16 ; *noble chose est que de donner* 16 ; *ce que c'est que de nous* ; *si j'étais que de vous* à côté de *si j'étais de vous* 17 ; *qui vous rend si hardi que de m'interroger?* 18 ; *osés issi grant cose enprendre come* (ou *que*) *du cors desfendre* (sc. *grant cose est*) 18 ; *n'i a si bon com dou tesir* 18 ; *en si grant peril com de mort* 19 ; *que de* et l'infinitif employé avec moins de justesse 19 ; *que* seul ou *de* seul au lieu de *que de* 19 ; *à moins que d'être fou* et *à moins d'être fou* 19 sq. ; *voiiés de chel enfant* ; *öez del felun* 20 ; *en voici déjà de deux* (sc. *mensonges*) *en même jour* 21 n. 2 ; *et d'une! et de deux!* 21 n. 2 ; *ne savéz del seneschal qu'il me requiert* 21 n. 4 ; des verbes transitifs avec un complément circonstanciel pour tout complément 22 ; *n'i a que de* avec un infinitif employé comme substantif « il ne reste plus qu'à » 23 ; *n'i a fors del comander* 23 ;

n'i a se de l'aler non 23 ; Mots désignant le minimum d'une quantité se rattachant par *de* à un nom de personne ou à un autre mot qui désigne un individu déterminé VIII 67-72 ; accusatif sujet adjoint à l'infinitif avec *de* 114 ; *le fripon de valet — la coquine de Toinette — la ville de Paris* 171, 172 ; *mes las de cuer* (à côté de *cuers*, nominatif ! 171 ; *de* employé devant une expression désignant la mesure de différence XXII (179-185) [*fortune est comme une verriere, qui de tant comme elle est plus clere de tant est elle plus tost brisee* 179 ; *... les fossés parfondir d'une glaive et demie* 180 ; *il s'en faut de beaucoup* 180 ; *po s'en faut* 180 ; a) *il ne sont mie alé cinc traitles d'assés* 181 ; b) *tant ot on pavellon biautés, nel puet on pas dire d'assés* 182 ; c) (*trop*) *courte fut* (sc. *la cote*) *d'un piet* 184 ; *être léger d'un grain, de deux grains* 185] ; *dont* et *de quoi* XXIV (204-211) ; [*je ne m'étonne plus de quoi je gagne tant* 207] ; *faire de l'ignorant, de l'effrayée, de la bête* 217 sq. ; *il fait bon de vivre* 275 ; *de* ayant une fonction double (*n'a volenté de dame avoir l'amour*) 276 ; *vilonie pensastes d'a homme navré envoier* 279 ; *ceignent espees de l'acier vianeis* (= d'acier [non de l'acier] de Vienne) 280 ; *par convent devenir* (= *de devenir*) *s'amie* 286 note ; *voici de la façon que Descartes l'expose* 306 ; *de* avec le nominatif 340, 171.

decëu 189.

deduisant 63.

delivre à côté de *delivrement* 126.

demander, je ne demande pas mieux que (= *que que*) *nous soyons amies* 284, 285.

demi. accord de *d.* joint à un adjectif ou à un participe 99, 110 ; joint à un substantif 100 et note.

Démonstratif. D. faisant double fonction 115 ; *lors dist qu'apres lui s'en ira ; ja cel cest lieu aler ne savra* 168 sq. ; *si plorerent n'i ot celui se qui ne plorast* 169 ; *cil* pour *celui, ciax* pour *cil* 303 sq.

depuis, depuis ta lettre reçue, je suis allé tous les jours chez M. Silvestre 143 n. 1.

desconëu 189.

desi qu'a suivi du nominatif 339.

desirré 190.

desloiant 52.

despisant 52, *despit* 190.

desplaisant 60.

despris 198.

desprisant 56.

dessavoir 190 ; *dessëu* 190.

dessovenu 189, 203.

destroit 190.

devant, devant soleil lerant 145.

devoir, tu ne dois pas le permettre 252.

dieu, serments faits sur une des parties du corps de Dieu 43 note ; *dieu et son nom* (*ses noms*) 44 ; [*la*] *dieu merci* 88.

Différence, comment la mesure de différence est exprimée 179.

diffusément 123.

diffuser 123.

diliantrement 120.

diligentement 120.

dire, dites avec la valeur d'un subjonctif 36 ; *disant* 52 ; *mange ma soupe, que je te dis* 316 ; *dire que oui* (*que non*) 333 ; *... et dist que « par sainte esperite, bons rois, nel tenés a despit »* 334.

Direct. Interrogation directe sous forme d'interrogation indirecte X (84-86) ; discours direct très bref combiné avec *qu'il dit* 316 ; Discours direct introduit par *que*. — Discours direct continuant le discours indirect XXXIX (331-338) ; passage du discours direct au discours indirect 338.

Discours, v. Direct.

dispiacente (it.) 60.
Dissimilation, *requerra* pour *recrerra* 200 n. 1.
doble (v. fr.) v. *double*.
doble (prov.) *en cen dobles* 228.
doblenc (prov.) 226.
doillant 60.
dolemment 120.
dolent, e 60.
donc, donc que 80.
doner, dex les dont si contenir 113.
donques, v. fr. *d.* survivant dans fr. mod. *donc que ?* 80 n. 1.
dont. et cil dui conbatre se durent au roi, dont dolors fu mout granz 7 sq.; *por son seignor dont ele ne voit mie* 71; *ne vos vi, don moi sovaingne, onques* 152; *celui don ele savoit que* (ou *qui*) *suens avoit esté toz dis* 161; *dont* et *de quoi* XXIV 204-211; *je l'aim moult et pris dont* = fr. mod. *de ce que) tu as si bon mestre* 204 sq.; à la place de *dont* quelquefois *de ce dont* 205 n. 2; *dont* après une expression d'un mouvement de l'âme = « comment, pourquoi » 206; *dont* s'enquérant de la cause 207.
doppio (it.) *in mille doppi* 228.
dotant 52.
double et ses dérivés en v. fr. 226; *cent* (*dis, quatre*) *doubles* 226 sq.; *a* ou *au double* 226 sq.; *a cent double(s)* 227.
doute, sans doute que 75, 79.
douz 100.
droit (adj.) *hardis et drois alans* 100; *drois neuf ans et demi* 109 sq.
dru, dru semé 99.
dune pour *dunne, duncne* 126.
dur, durs ferus 100. 111.
durfëu 101.
dusqu'a, dusqu'a ne gaires 4; *dusc'a* suivi du nominatif 339.
effreé 191.
effrëi 192.
Élision. É de l'*i* de *qui* 156 n. 1; *s'ous* = *se vous* 326 sqq.; *h* initiale pour lat. *v* empêche l'élision 330.
Ellipse, E. de propositions consécutives et de propos. relat. dont le verbe serait au subjonctif XIX (167-170) cf. 253, Omission.
-ément, adv. en *-ément* 120 sq.
-emment, adv. en *-emment* 119 sq.
empeinte 237.
en, il n'en a été rien 13; *n'en* [sc. *de m'amie*] *menrez mie* 70 sq.; servant à rappeler un substantif précédent en v. fr. 138 sq.
Enclise de certaines formes de l'article et du pronom en prov. 327 sqq.
encloant 53.
endroit, endroit prime sonnant 145.
enduisant 53.
Énonciation. *il arrive* sujet *deux étrangers* prédicat 292; Énonciation composée d'un nom et d'une proposition relative XXXVI (311-316).
énormément 121.
enraisnié 188.
ensemblement 126.
entendre, faire (*a*) *entendant, faire* (*a*) *entendre* 53; *soi entendre* 191; *entendu, estre entenduz a* ou *d'auc. rien* 191; *entendre* avec le datif et l'infinitif XXX (254-268); *entendre* avec l'acc. et l'inf. 257.
entre, entre moi et vos somes ci tot sol a sol 342; *entre* suivi d'un nominatif 343.
entreprendre, entrepris 196.
enuiant 61.
envoyer avec le datif et l'inf. 251 n. 2.
éperdument 121 n. 3.
errant à côté de *erranment* 126.
erre (s.) 237.
es = *ecce es lor* (*li*) *vos un message* 267.
escordement 126 et n. 3.
esfrée 191; *esfreer* 191.

esfrëi 192.
esjoïe 192.
Espagnol. *gran cosa fue del rey e de su corazon* 7 n. 2 ; interrogation indirecte au lieu d'une interrogation directe 33 ; *por Dios que, sin duda que, en verdad que* 75 ; *si que* 76 ; *ay que* ou une apostrophe seule suivie de *que* 78 ; *despues de* suivi du participe passé absolu 143 ; *el malo del conde Don Juan* 172 ; *deseosa de que la pastora cumpliese lo que prometia* 209 ; expression prépositionnelle au lieu du sujet, du prédicatif au nominatif, du régime à l'accusatif 305, 306 ; énonciation composée d'un nom et d'une propos. rel. 311 ; futur au lieu du présent 325 ; discours direct introduit par *que* 338 ; passage du discours direct au discours indirect 338 ; *entre* suivi d'un nominatif 343.
espandant, a espandant 64.
espès, e. semé. 99.
espresseement 122.
esté = *aestatem, en esté tens* 91.
Estienne, H. 186 n. 1.
estroit 101.
estuet, a poi ne li estuet partir le cuer del ventre 113, 272.
et, li seneschax, il et ses frere XXXIII (287 — 289).
éternument 121 n. 3.
Étonnement, expression d'étonnement suivie d'une interrogation indirecte amenée par *dont, porquoi, coment, ou* ou par un interrogatif 206.
être. mout est grans cose de preudomme 6 ; *c'est deliz de boens liz* 9 ; *il n'est si bon' armeure que de ce vin friant* 10 n. 1 ; *suer, vos est de moi moult petit* 11 ; *d'el li est* 11 ; *a poi l'en est* 11 ; *bone chose est d'aprendre* 12 ; *honte fust de l'escondire* 12 ; *mal seroit de perdre tiex gens* 13 ; *qu'est-il de lui ? qu'est-ce de..? pour ce qui est de..*, etc. 13 ; *Gaydes fu liés, onques mais si ne fu* 133 ; *estre* comme auxiliaire, omis 136 ; *dahez ait qui vos oi onques, que ou qui je soïe* 154 sq ; *par matinet soies tout apresté* 199 n. 1 ; *c'est moi qui suis le maître* 243 ; mais logiquement plus correct *c'est toi moi qui a déclaré* 243 note ; *bon est en sa maison entrer* 275 ; *est-ce mon père qui l'a batu ?* 316.
êtré, bon ou bien ë. 97.
excelentement 120.
expressément. 122.
exquisément, exquisement 123 et n. 3, 4.
façon, f. accompagné d'un adjectif servant à s'adresser à une personne 43, note.
faillir, construction de *f.* en v. fr. 195 ; part. *failli* 195 ; développement de la signification de *faillir* en v. fr. 269 sqq. cf. *falloir.*
faire. il a fait que sages 14 sq. *faire* suivi d'un infinitif, périphrase du verbe à un mode personnel III 25-29 ; *faites moi escouter* 25 sqq. ; *a l'aler qu'il font* 29] ; *faites* et *feson* employés comme subjonctifs 36 sq. ; *faisant* 54 ; *si* joint au « verbum vicarium » *faire* = « également, de même » 134 ; *ele fait le sourt, il font le riche* 215 sqq. ; *faire de l'ignorant, de l'effrayée, de la bête* 217 sq. ; *faire* avec le datif et l'infinitif XXX (254-268) ; *vous ne pouvez pas lui faire changer d'idée* 255 ; *faire* avec l'acc. et l'inf. 257 ; accord du participe de *faire* accompagné d'un infinitif, quand le régime à l'acc. précède 258, 265 ; *j'ai fait entrer René* à côté de *j'ai fait René entrer* 264 sq. ; *le hasard m'a fait vous rencontrer* 265 ; *fait* sans sujet XXXI (269-275) [*il fait jour* 272 ; *il fait cher vivre à Paris* 273 ; v. fr. *ci li fet buen demorer* (non *buens demorers!*) 273 ; *bon est en sa maison entrer* 275.
fais (secousse) 240.

fait (s.) désignant périphrastiquement une personne 44, une chose 44.
falloir. il s'en faut de beaucoup 180 ; *po s'en faut* 180 ; *il ne faut pas que tu meures* XXIX (249-253) *faut* sans sujet XXXI (269-275) [*memoria fallit* et *faut la memoire* 269 ; *de joie li faut la parole* 269 ; *n'i faillent* (ne manquent pas) *nis li esperon* 270 ; *a boivre me faut* 270 ; *j'ai tout ce qu'il me faut* 271 ; *il me les faut* 271 ; v. fr. aussi *il le fault morir* 272.
faoné 192.
fatto. fatti it.) désignant périphrastiquement des personnes 44.
fee, feie 233 n. 3.
feint 187 note.
Féminin, cf. Genre.
feoné 192.
fer (adj.) 101.
ferir un coup avec l'acc. d'un pron. pers. 113 n. 2.
fermant, à jour fermant, à portes fermantes 46 ; v. fr. 54.
fiancié, fiancier une femme, fr. mod. *fiancé, fiancée* 192.
fie, fiiee 233 et n. 3.
fin (adj.), *fins honnis* 101, 111.
finemont 93.
Flexion cf. Accord.
foi (*fides*), *foi mentie, il est foi mentiz* 197.
fõie, foie, foiiee 233 et n. 3.
foimenti à côté de *foi mentie* 197.
fois, foiz, mon tresor n'est pas si grans de trente fois comme... 230 n. 1 ; 233.
folé 196.
forfait 196 ; *forfaire* (trans., intrans.) 196.
Formation des mots, *iver tens* 91 sqq. ; *vendredi, majordome, finemont* 93 ; *garderobe, coupegorge* 94. Particularités de la formation de quelques adverbes en *-ment* dans le français moderne XIV (118-129) (cf. Adverbe) ; substantifs dérivés du nominatif 125 ; *maintre comunalment, bel et bonté* 129 ; dérivés français, non populaires, des adj. lat. en *-plex* 225. Dérivés v. fr. de *simple, doble, treble* 226.
fors, n'i a [*mais*] *fors del comander* 23, *fors* avec le nominatif 342.
forsjuré 193.
fort à côté de *forment* 126.
frais, v. fr. *fres, fres prins* 101 sq. 111.
fraudulenmen (prov.) 120 n. 1.
fuison, avoir fuison a 90 n. 1.
Fusion de la propos. rel. avec une propos. objective XVIII (156-166).
Futur, *je voeil que me fiancerez* 34 n. 1. ; Futur antérieur au lieu du parfait périphrastique XXXVII (317-325) ; futur à la place du présent 322 sqq.
gaires, ne gaires 3 sq.
garderobe 94.
Génitif. *noble ordene est de cevalerie* 8 : *amor de chien valt miauz que de feme ne fait* 8 ; Cas oblique, dans le sens d'un génitif possessif, précédant le mot dont il est le régime XI (87-94) [*li deu amis ; Godefrois* [*la*] *cui ame soit sauvee ; a dieu benéiçon* 87 sq. ; *li mendres des quatre Herbert fix* 87 n. 3 ; [*la*] *deu merci* 88 et n. 2 ; *s'amie main* 88 ; *por amor* avec le génitif 89 ; *de roi cort* (= *de la cort le roi*) 89 ; *en iver tens* 91 sqq. ; les soi-disant génitifs du v. fr. étaient des génitifs possessifs 94 ; *le fripon de valet* (génitif partitif) — *la coquine de Toinette — la ville de Paris* (génitif appositif) 171, 172 ; *vous êtes un des hommes qui me convient le plus* 298 sq. et note. Cf. *de*.
Genre. *Ele n'a son pareil. — Ele fait le sourt* XXV (212-218) [a.) *per* et *pareil* par rapport à un être féminin 212 sq. ; b.) *pareille* par rapport à un nom masculin

213 ; c.) *pareil* au masculin avec un adjectif possessif au féminin (*sa paraus*) 213 sq. ; d.) *pareil* au féminin avec le masculin de l'adj. poss. 214 ; *la merveille k'est sans pareil* 214] ; manque d'accord en genre de l'adjectif prédicatif ou du participe joint à l'auxiliaire *être* *des dames est avenu l'aventure* 295.

gens, fr. mod. v. *gent* s.

gent (adj.) 102.

gent (s. v. fr. au cas obl. sans *a* comme datif 263 note ; *paienne gent sont arrier reculee(s)* 292 ; genre du fr. mod. *gens* 292 note.

gentiment 120.

Gérondif. Gérondif remplaçant l'infinitif VII 64 sq. ; *trover en lisant* 54 ; ital. *udire cantando* 54 n. 1 ; gérondif latin est à la base de *a espandant*, *a remanant*, *a l'ajornant*, *al terme de son moriant*, etc. 64 ; *a cele ere passant*, *de la teste perdant* 64 sq. ; *por les membres perdant* (rarement *perdans*) 65 ; pronom personnel avec le gérondif 136 n. 1.

« gleich » (all.) « eine Schönheit ohne gleichen », « diese Verhältnisse finden ihresgleichen nirgends » 215.

goupillon 330 n. 2.

grand (v. fr. *grant*), accord de *g.* joint à un adjectif ou à un participe 102 sq. ; dans les déterminations de mesure : *grans quatre liues* 110 ; *grant partie* 181 n. 2 ; *grant masse* 183 n. 2.

grand-père sans article 90.

Grec. Pendant français à l'impératif du parfait en grec 199 n. 1 ; discours direct introduit par ὅτι 331.

greignor, *faisoient itel joie con greignor sorent* 224.

grief 103.

guipillon 330 n. 2.

haut, *haus reoigniés* 103, 111 ; tournure proverbiale v. fr. *de si haut si bas* 333 n. 1.

heureusement que 79.

hide (s. en v. fr.), *mais de Haloi est ce granz hides* 297 n. 2.

homme, *homme*, v. fr., dans la combinaison *homme ne femme* comme nominatif 294 n. 1.

Homonymie cf. 125.

il dans *öil*, *menil* 2 n. 4 ; *il* explétif avec *estre* 10 n. 1, 11 sq. ; *il* soi-disant sujet « grammatical » 293.

immensément 123.

Impératif. L'impératif employé par anacoluthe dans une propos. dépendante V (34-38) [*or te pri que tu me consoille* 34 ; *por dieu te pri que ne me guerpis* (*ou guerpir*) 35 ; *mais je te pri que le celer* (pour *çoiles*) 35 ; *prenes en droit, ainz qe riens lor mesfai* (pour *mesfaces*) 35 ; l'impératif après *si que* et *c'est pourquoi* 37 ; l'impératif dans les composés 94 ; l'impératif du parfait : *par matinet soiés tout apresté* 199 note ; *solt dit entre nous* ibid.

importun, *importuné*, *importunément* 122.

Imprécation, *dahez ait qui vos öi onques*, *que* (ou *qui*) *je soie* 154 sq.

impunément 123.

Incise v. Parenthèse.

Indicatif. *il vous demant que vous li faites jugement* 36 ; *des biens qu'a fait, que nos savum* « ce que nous savons » 151 ; indicatif illogique dans *moult s'en faut poi que ne l'afole* (au lieu de *que l'afolt*) 180 n. 3.

Indirect v. Direct.

Infinitif. *bone chose est d'aprendre* 12 ; *honte fust de l'escondire* 12 ; *c'est crime qu'envers lui se vouloir excuser* 15 ; *oh, l'utile secret que mentir à propos* 15 ; *noble chose est que de donner* 16 ; *qui vous rend si hardi que de m'interroger ?* 18 ; *n'i a si bon com dou tesir* 18 ; emploi non justifié de *que de* avec l'infinitif 19 ;

que (avec l'inf.) ou *de* (avec l'infinitif) au lieu de *que de* (avec l'inf.) 19 ; *à moins que d'être fou* et *à moins d'être fou* 19 sq. ; *n'i a que de* avec l'infinitif employé comme substantif « il ne reste plus qu'à » 23 ; *n'i a fors de l'aler, n'i a mais fors de l'aler, n'i a se de l'aler non* (rarement *sans* article) 23 ; infinitif négatif pour l'impératif 35 ; l'infinitif exceptionnellement substitut d'un impératif non négatif 35 ; le gérondif avec la fonction de l'infinitif VII (64-65) ; *a remanant* synonyme de *a remanoir* 64 ; *sour les iex a crever* 65 ; sujet logique de l'infinitif XIII (112-117) [a.) *Pour ce desir vous touz a un seul obëir* 112 ; b.) *Or ne pensés de ce plus avenir* 114 ; *a l'aprochier les neifz ; al pont chaeir* 115 ; c.) *penduz fu sans raençon prendre* 116 ; fr. mod. *bien des années s'étaient écoulées sans recevoir d'elle aucune marque de souvenir* 117 ; *malades estoit d'un mal tel que jusqu'à morir* 131 ; pronom personnel avec l'infinitif 136 n. 1 ; *il font si grant duel que greignor ne pueent* 138 ; *nus ne le puet conforter ne nul bon consel doner* 142 ; place de la négation avec les verbes *falloir* et *devoir* suivis de l'infinitif pur 252 ; *je ne vais plus vivre* 253 ; *voir, entendre, laisser, faire* avec le datif et l'infinitif XXX (254-268) ; les mêmes verbes avec l'accusatif et l'infinitif 257 (b) ; *a boivre me faut* 270 ; *il me faut dormir* 271 ; *il fait cher vivre à Paris* (= *à Paris, il fait cher vivre*) 273 sq. ; *mauvais fait guerroier son seignor* 274 ; *por ce fet buen consoil a prandre* 274 ; *il fait bon de vivre* 275 ; *n'a volenté de dame avoir l'amour* 276 sqq.

infino a (ital.) *infino a passata l'ora del dormire* 145.

infortuneement 122.

inocentement 120.

insiememente (it.) 126 n. 4.

intensément 123.

Interjection. *oh ! qu'il n'en va pas ainsi* 77.

Interrogation. Propos. interrogative. *As tu vëu de cele pie ?* 20 ; Construction différente des deux membres d'une phrase alternative d'interrogation IV (30-33) [*Vont il le pas on il s'enfuient ?* 30 ; *ies tu crestïens ou se crois Mahomet ?* 31 ; de même en fr. mod. 32 ; même une propos. interrog. simple revêt la forme de l'interrog. indirecte au lieu de l'interrog. directe 32 sq.] it. *che fossi inganuata ?* 83 ; Mot interrogatif ne commençant pas la propos. interrog. — Interrogation directe sous forme d'interrog. indirecte X (84-86) ; [*ce que puet estre ?* 84 ; *que c'est ?* 85 sq. ; fr. mod. *à quoi cela sert ?* 85] ; *que pourrais-je faire qui me donnât un plaisir plus sensible ; ?* 151 ; *cette fontaine de Merlin est-elle profonde, que l'on sache ?* 151 ; à une propos. qui exprime un mouvement de l'âme se lie une interrogation indirecte amenée par *dont, comant, porquoi, ou* 205 sq. ; aux interrogatifs introduisant des interrogations indirectes se lie la conjonction *que* 210 ; *est-ce mon père qui t'a batu ?* (= *est-ce que mon père t'a batu ?*). 316.

intimément 123 n. 5.

Intransitif. Datif avec l'infinitif d'intransitifs 255.

Inversion v. Ordre des mots.

Ironie, tournures ironiques en v. fr. 250 sq.

Italien *io sì* « moi certainement, peut-être pas un autre » ; *non già me* « non pas moi certainement, mais peut-être quelque autre » 1 sq. ; *ch'elli hanno de mi chost desaventurado signore* 11 n. 1 ; *fatto* et *fatti* désignant péri-

phrastiquement une personne 44 ; *un conoscente* une personne qu'on connaît 51 ; *udire cantando* 54 n. 1 ; *dispiacente* 60 ; *apena ch'ello podera favellare* 75 ; *certo che*, etc. 75 ; *si che, no che* 76 ; *o che* 82 ; *che fossi ingannata?* 83 ; *avessero scoperto qualche cosa?* 83 ; *notte tempo, di notte tempo, di notte tempore* 93 ; *insiememente, soventemente, comunquemente* 126 n. 4 ; *comente, comentre, chente* 127 n. 3 ; *una fera soave e queta tanto che nulla più* sc. *è soave e queta* 130 ; omission d'un auxiliaire 137 n. 2 ; *chi legge mi prescriva o tenga a freno* 141 ; *dopo già viziata e contaminata la natura* 144 ; *infino a passata l'ora del dormire* 145 sqq. ; *uscir della schiera..., si forte fu l'affettuoso grido* 170 n. 2 ; *quel grand' uomo del dottor Malatesta* 172 ; *zovo5* en ital. 177 sq. ; *grandissima parte* 181 n. 2 ; *più che si potrà, più presto che potrò* 220 ; *in* (ou *a*) *mille doppi* 228 ; *quel tanto* 228 n. 2 ; *per un cento* le centuple 232 ; *qui è bello e fresco stare* 275 ; prépositions ayant une fonction double (*pronto ad ogni cosa doversi oppor*) 278 n. 3 ; *le aquile dell'oro* = *d'or* 280 ; *nulla dunque di più naturale che* = *che che si volessero bene* 285 ; manque d'accord en nombre entre le sujet et le prédicat 294 n. 2, en genre 295 n. 3 ; *che non socorri quei che l'amò tanto* 304 n. 3 ; *a quelle cose che non è riparo bisogna sopportare in pazienzia* 306 ; *piango e sospiro per cui* (pour *chi non vede i miei continui danni* 308 ; *che vorrà questo dir ch'ella non viene?* 324 ; discours direct continuant le discours indirect 337 sq. ; *tra* avec le nominatif 343 et n. 2.

iver, eniver tens 91, 93.

ja, ne refuse chose nesune, ja n'iert tant vius ne tant despite (sc. *que la refust*) 167.

jöir, trans. et intrans. 197 ; *jöi* 197 ; *joiant* 63.

joli, v. fr. *jolif* 197 n. 1.

jolïment 121 n. 3.

jovente désignant périphrastiquement une personne 42 ; = fr. mod. *jeune personne* ou *corps* 42 n. 4.

Jugement v. Universel.

juratus lat. 193.

juré 192 ; *soi jurer* 193 ; *jurer une femme* 193.

jusque, jusqu'a ne gaires 4 ; *jusqu'a* suivi du nominatif 339 sq.

justement que 78.

justice, genre de *j.* = « celui qui a la juridiction » 292 n. 1.

« Kaiser » sans article 91.

« König » sans article 91.

la, ça val la val 286 n. 1 ; *de la ou il torna* = *la d'on il t.* 307.

laisser. laisser avec le datif et l'infinitif XXX (251) ; *je n'ai qu'à laisser faire à son mauvais destin* 255 ; *laisser* avec l'acc. et l'inf. 257 b ; accord du participe de *laisser* précédé d'un régime à l'accusatif, quand il est joint à uninfinitif 265.

lait (adj.) 104.

large 104.

Latin. *nobilis ordo est militiae* comparé avec *noble ordene est de cevalerie* 8 ; *facere* avec l'inf. comme périphrase du verbe à un mode personnel 27 n. 1 ; participe présent à sens dégénéré 48 ; dans *faire conoissant. deniers contans, paians* les participes ne remontent pas aux part. fut. passifs en *-andus. -endus* 48 ; survivances en francais de la construction *ante primam confectam vigiliam* 147, *cogitatus* = *qui cogitat* 186 n. 1 *juratus* 193 ; Substituts des proportionnels et des adverbes numéraux latins XXVII 225-241 ; signification des proportionnels et des multiplicatifs latins 225 ; *bis tanto* (*tantum*) *quam, sexcenta tanta* 231 ; *nolo existimes* 252 ; *depugna potius*

quam servias et la construction française correspondante 281 sq.; *Nauc ratem, quem convenire volui, in navi non erat* 303; *quem videbitur praeficies Thesprotiae* 308; discours direct introduit par *quia* 331; *ad duo milia et trecenti occisi* 340; *amplius triennium est*; *plus septingenti sunt capti* 341; *praeter* suivi du nominatif 342.

le (pron. pers.) neutre prédicatif en v. fr. 133 sqq.

léger, être léger d'un grain, de deux grains 185.

lentement 119 sq.

Leopardi 186 n. 1.

lequel, mes ainçois en covient lequet que soit plaindre 308.

les (pron. pers.) pour *lor* 113 n. 2.

liant (p. près. de *se lier*) 47.

Lieu, détermination de lieu : *de* (ou *jusque, vis-à-vis de*) *chez moi* 146; nom de lieu au cas obl. précédant, à la manière d'un nom de personne, le substantif qu'il détermine 88 n. 4.

lignie, ke nes puissent trespasser la lignie d'Israel 291.

lip (m. h. a.) désignant périphrastiquement une personne 40 n. 1.

lisant, trover (en) lisant 54.

Litote en v. fr. 250.

Logique. *de* introduisant un « sujet logique » II (6); écart entre la langue et la logique 111, 258; manque de logique dans *moult s'en faut poi que ne l'afole* (au lieu de *l'afolt*) 180 n. 3; logique et grammaire 292 n. 2.

loisant 61.

lonc 104.

longtemps, si longtemps que 78.

main, adj. dans *li mains levers* 109.

mains (*minus*) v. *moins*.

maint, maint home venoit 296.

maintre comunalment 129.

mais, ne mais 3; *ne mais* ou *ne mais que* excepté 4; *n'i a mais que de* avec un infinitif employé comme substantif 23; *n'i a mais fors du föir* 23; *mes que* « pourvu que » ou « seulement » 36; *ne... mais... que* (= *quam*) avec le subjonctif (absolu). = lat. *non nisi* 284.

maisnie, la maisnie le pleurent 290.

majordome 93.

mal, maus disanz 104, 110.

maman comme nom propre 90.

manquer, il n'aurait plus manqué qu'elle = que qu'elle vous sautât au cou 285.

masse, grant masse 183 n. 2.

méchant 60.

meillor, char salee meillor c'on puet trouver 221; cf. *bon*.

membres (plur.) désignant périphrastiquement une personne 42.

même que 79 sq.

mener, tel m. 105.

-ment. Particularités de la formation de quelques adverbes en *-ment* dans le français moderne XIV (118-129); traces en prov. et en v. fr. du sentiment de ce que, dans les adverbes en *-ment*, on a affaire à deux mots juxtaposés 127 sqq.

mentir, trans et intrans. 197; *menti* 197; signification de *m.* en v. fr. 269 n. 1.

menu, menus mailliés 104, 111.

mer employé comme nom propre 92.

merci, [*la*] *dieu merci* 88.

merdaille, sa merdaille sont venu 290.

mère comme nom propre 90.

merveillant 63.

merveilles, merveilles est del rei e des baruns 297 n. 2.

mes v. *mais*.

mescheandement 120.

mescheant 60.

mesconëu 189.

mescroire 198; *mescrëu* 198; *mescreant* 54, 198.

mesfaire, mesfait 186, 196.

mesprendre 198, *mespris* 198.
mesprisant 56.
Mesure. *granz deus aunes* 110 ; *de* devant la mesure de différence 179 ; la mesure de différence exprimée avec un accusatif 179, 180 ; *en la cité n'avoit d'assez si tressage homme* 181 ; détermination de mesure à l'accusatif au lieu d'un sujet 180 n. 4, 294 n. 1.
mie, ne mie 3 ; *n'i choisi mie d'Auberi* 67.
mieux, (*au*) *mieulx que pourrez* 221, 222 ; *com miaux pot* 224 ; *je ne demande pas mieux que* = (*que que, nous soyons amies* 284, 285.
Mode dans les propositions parenthétiques (*que je crois, que je pense, que je sache* 149 sq. ; dans les propos. rel. 150 n. 1 ; *ne moustroit pas qu'il êust oblié* dans le sens de *bien moustroit que n'avoit oblié* 253. cf. Indicatif, Subjonctif.
moins, à moins que d'être fou et *à moins d'être fou* 19 sq. ; *mains qu'ele puet, detrie* 221 ; *au mains qu'il puecent* 222 ; *tant com ge puis mains* 224 ; *mains quatre tans avons gent que li lour* 230.
moitié, la moitié miex « doublement bien » 230 n. 1.
monde, le monde sont si bavasses 291.
mort-né 104.
mot « fois » 241.
moudre « manger » 176 n. 2.
mout (*multum*), *mout de clerc* (nominatif !) *sont en une escole* 340.
Mouvement de l'âme. A une propos. qui exprime un mouvement de l'âme se lie une interrogation indirecte amenée par *dont* « comment, pourquoi » 205 sq.
Moyen haut allemand v. Allemand.
Multiplicatifs 225.
« Mutter » (all.) sans article 90.
nayueires 4 n. 3.
naje 2 n. 4.
não (portug.) *não que* 76.
ne (nec cf. 5 ; *mais n'estra povres, ne il ne si enfant* 287.
ne non, *ne* sans verbe 1 ; *ne tu, ne vos* 3 ; *ne gié* 3 n. 3 ; *ne* devant *mie, plus, mais, gaires, pas* 3 sq. ; *ne que* ou *ne plus que* 4 et n. 5 ; *ne mais* ou *ne mais que* « excepté » 4 ; *neporuec, neporcant, nequedent* 4 ; *alanz e ne repairanz* ; *ne de ceste semaine* 4 n. 7 ; *n'i choisi mie d'Auberi le guerrier* 67 ; *tel mil qui n'en virent onques* (sc. *point*) 71 ; *je ne veux point d'un trône où je sois leur captive* 72 ; *pres n'a le sens dervé*, etc. 74 sq. ; *ne* illogique dans *moult s'en fault poi que ne l'afole* 180 n. 3 ; *en la cité n'avoit d'assez si tressage homme* 181 ; *an la pucele revit cent tans de biauté que n'ot conté Calogrenans* 228 sq. ; cf. Négation.
Nécessité. Place de la négation avec les expressions qui rendent l'idée de la nécessité 252. Cf. *falloir, devoir.*
nee, bele nee 96 ; avec la négation 97 ; *douce nee* 100.
Négation. Forme de la particule négative quand il y a ellipse du verbe 3 ; particules explétives de négation avec *de* et un substantif 67 ; substitution d'une phrase affirmative à une négative 169 ; *tout ce qui reluit n'est pas or* XXVIII (242-248) ; *n'est pas poète qui veut* 244 n. 1 ; *tous les journaux catholiques n'ont pas manqué de soutenir cette thèse* 246 n. 2 ; *tant seulement les bons n'ont pas gloire en cest siècle* 248 ; *il ne faut pas que tu meures* XXIX (249-253) ; *il ne faut pas le laisser faire* ; *tu ne dois pas le permettre* 252 : *il ne va pas savoir* 253 ; cf. *ne* (*non*), *chaque, chascun*, Litote.
negligentement 120.
nem (portug.) *nem que* 76 n. 1.
nemy 4 n. 1.

nenil 2 n. 4.
neporcant, neporuec, nequedent 4.
nient, n'unt nient de pastur 68.
no (it.) *no che* 76.
nocalens (prov.) 59.
Nom. Énonciation composée d'un nom et d'une proposition relative XXXVI (311-316). — Noms communs. Termes désignant un minimum de quantité joints par *de* à un n. c. indiquant un individu déterminé. 69 sq. — Nom propre, *la coquine de Toinette la ville de Paris* 172. V. Animal, Chose, Nombre, Numéral, Personne.
Nombre. *le dolent font et l'esbahi : molt font le riche*, etc. 216 ; Manque d'accord entre le sujet et le prédicat (en nombre) XXXIV (290-301) (*li pueples sont assemblé* 290 ; *cascuns d'iaus deus désiroient* 291 ; *paienne gent sont arrier reculee* 292 ; *il arrive deux étrangers* 292 ; *establi fu quatre dames* 294 ; de même quand le sujet précède au pluriel : *ainc plus gentes femes ne fu* 296 ; *maint home venoit* 296 ; *quatre mille écus est un denier considérable* 297 ; *vous êtes un des hommes qui me convient le plus* 298 sq. et note.
Nominatif. La forme du nominatif employée comme accusatif 125 ; nominatif au lieu de l'accusatif par suite d'une attraction (assimilation) 303 sqq. ; Prépositions suivies du nominatif XL (339-343).
non, en patois *non moi* « non » 2 n. 3 ; *non que* avec le subj. 76 n. 1 ; *dire que non* 333 ; « *Que non* ! » dit-elle 333 n. 2.
non (*nomen*) désignant périphrastiquement une personne 43 ; *el non de* « pour représenter, manifester » 184 n. 1 ; cf. *oui*.
noncalu 203.
nonchalant 59.
nonpoant 55.
nonrepairant 63.
nottetempo (it.) 93.
nouveau, v. fr. *novel* comme adv. 104 sq. ; *nouveau né* 105.
nu 105.
nul, place de *nului* 87 n. 5 ; *nule de totes ces choses ne lor furent a grevance* 291.
Numéral. Désignations numérales, *li samble bien ke uns seus jors en dure quarante* 139 ; *en trois, en quatre* « en trois, quatre morceaux » 174 n. 4 ; *il ne sont mie alé cinc traities d'assés* 181 ; Substituts des adverbes numéraux latins XXVII (233-241) ; *quatre ou cinq mille écus est un denier considérable* 297. V. Proportionnels, Multiplicatifs.
o (*hoc*, v. fr.) juxtaposé à un pron. pers. 3.
o (*hoc*, portug.) *não sabe para o que havia de dar* 307.
o (*aut*, it.) *o che* [... *o che*] 82.
obëir, p. p. *obei* « obéissant » de *soi obëir* « se soumettre » 187 note.
Objective, propos. objective. *Or te pri que tu me consoille* (impératif) 34 ; Fusion de la proposition relative avec une proposition objective XVIII (156-166).
oblïé 193.
obscurément 123.
oez, a oez la perception 92.
oh (interj.) *oh ! qu'il n'en va pas ainsi* 77.
oïl v. *oui*.
oïr, oez del felun 20 ; *ne ge ne lor en oi parler* 256.
oje 2 n. 4.
Omission. *que c'est?* 85, sq. « Substitution et omission » XV (130-142) (a.) *tant fu biaus varlès que nus plus* (*ne fu biaus varlès*) 130 ; *mes* (des plats) *orent tes qu'a deviser* 131 ; *les servi si bien c'a devis* 131 ; *malades estoit d'un mal tel que jusqu'a morir*

131; *bien garniz comme de deffendre lor cors* 132 b. *Gaydes fu lues, onques mais si ne fu* 133; *et j en sui liés, si doi je estre* 133; *molt les häi et ge si faz* 134; c.) *nous li avons valu souvent; aussi avons nous mainte gent* (sc. *valu*) 135; d.) *ainz que m'amie... aiez baisie, n'ele vous acolé* 135 sq.; *jusques a tant que revenus serés et parleit a mon frere* 137; e. *il a grant honte et plus grant ëust se . .* 138; f.) *si oil resamblent de faucon*, fr. mod. *son sourire semblait d'un ange* 140; g.) *chascuns l'ama et porta fei* 141; fr. mod *il m'a élevée, nourrie, tenu lieu de tout ce que j'avais perdu* 142]; *en la fiu pert li biens, tant ne puet demorer* (sc. *que ne paire*) 168; *si plorerent, n'i ot celui* 169; *et bien sai que vos le cuidiez, tant estes vos de san vuidiez* 170; le v. fr. peut se passer du sujet « grammatical » *il* 293; *li premiers mot qu'il dist : « Bele, qui estes vos? »* 312 n. 2; Énonciation composée d'un nom et d'une proposition relative XXXVI (311-326.); cf. Comparative, ἀπὸ κοινοῦ. Ellipse, *que* (comp.).

onde 239, *ondee* 240.

onorant 55.

onques, tel mil qui n'en virent onques [sc. *point*] 71.

opiniâtrément 122.

opulemment 120.

ordener, tel o. 106.

Ordre, phrase alternative exprimant un ordre 30.

Ordre des mots. *de la teste perdant* 65; Mot interrogatif ne commençant pas la proposition interrogative X (84-85) [*ce que puet estre?* 84; *que c'est* 85; Cas oblique, dans le sens d'un génitif possessif, précédant le mot dont il est le régime XI (87-94 [*li deu amis; Godefrois* [*la*] *cuiame soit sauvee; a dieu benëiçon* 88; *li mendres des quatre Herbert fix* 87 n. 3; *la deu merci* 88 et n. 2, *en la rei presun; por la pucele amor* 89, v. fr. *apres soleil levé* et it. *dopo levato il sole* 146 sq.; en v. fr. des membres de phrase peuvent précéder la conjonction de la proposition à laquelle ils appartiennent 162 n. 2; *si tost com il plus pora; si vermeille com nature la pot plus faire* 224; *tout ce qui reluit n'est pas or* à côté du v. fr. *n'est pas tout or quanqu'il reluit* 246; *il ne faut pas que tu meures* XXIX (249-253); place du pronom dans *on le voit étudier, on le laisse siffler* 257, dans *le hasard m'a fait vous rencontrer*, dans *si je vous avais laissé le* (sc. *le service*) *lui rendre* 261, dans *il le feroit bon aler querre* 273, *j'ai fait entrer René* à côté de *j'ai fait René entrer* 284 sq.; v. fr. *fai l'home deu venir* 265; place du régime de l'infinitif en v. fr. *faire les terres mesurer* 265; sujet interverti dans la proposition conditionnelle 282; *il arrive deux étrangers* 292; la portée que peut avoir la postposition du sujet en v. fr. 292 n. 2; cas du sujet quand il est postposé 294 n. 1; influence de l'ordre des mots sur l'accord entre l'adjectif ou le participe prédicatif avec le sujet 294 sqq. cf. Prédicat, *autrui, celui, aucunui, nului.*

ore (temps) 234; *par ores, d'ore en ore, d'ores en* (ou a) *antres, totes ores* 235.

os, pour *vos* 327 sqq.

oscurement 123 n. 2.

osé 193.

ou (ubi) *vo deshonor ne soufferroie, ou je pëusse* 153 n. 2; *la feme c'on cuide ou il a plus avoir* 160.

oui, Pronom personnel sujet des particules *oui* et *non* I (1-3); v. fr. *öil* = *hoc ille* 3; *oui que* 76; *dire que oui* 333.

oupil 330 n. 3.

ous, forme secondaire de *vous* XXXVIII 326-330.
ouvrant, à jour ouvrant, à porte ouvrante 46.
pacientement 120.
papa comme nom propre 90.
par, par un petit que il n'enrage 75; *par que* (« de manière que ») à côté de *par coi* 208.
paradis comme nom propre 92.
parant 58.
pareil, Ele n'a son pareil XXV (212) (cf. Genre); *la merveille k'est sans pareil* 214.
Parenthèse, Mode du verbe dans les p. 149 sqq.; place des propos. parenthétiques 162 sqq.; *bien vos savroie metre, tant me porriez vos prometre, el droit chemin et an la voie* 170.
parfait 193.
Parfait, Futur antérieur au lieu du parfait périphrastique XXXVII (317-325).
parjuré 193; *parjurer* (trans. et intrans.), *soi parjurer* 193.
parlant 58.
parrain comme nom propre 90 n. 2.
parson, parson l'aube aparant 145.
part, d'autre part le flun 92; *on le doutoit plus les cent pars que moi* 230 n. 1; *n'ot de cent pars tel convoitise come* 230 n. 1.
parte (ital.) *grandissima parte* 182 note.
Participe. Participe présent à sens dégénéré. — Gérondif avec fonction d'infinitif VII (46-66). [*ville passante, noble parure pas trop voyante* 46; *séance tenante, argent comptant, carte payante, prix coûtant* 46; dans *personne bien portante, à jour ouvrant* (*fermant*) le participe s'emploie sans pron. réfl. comme en v. fr. 46 sq.; liste des part. prés. employés comme adj. verbaux, avec un sens qui n'est pas simplement actif ou réfléchi 49-63; *a espandant, a remanant* 64; *de la teste perdant, sor mon cors deffendant* 65; *por les membres perdant* (à côté de *perdans*) 65]; partic. d'un verbe conjugué à ses temps composés, sous-entendu 135; *quant m'ot salüé et un sotif regart rüé* 142; Prépositions désignant un rapport de temps devant des substantifs suivis de participes prédicatifs XVI (143-147); Participes passés à sens actif XXIII (186-203) [p. p. de verbes réfléchis: *mesfait* « qui s'est rendu coupable » 186; part. de ces verbes employés comme adjectifs purs 186 n. 2, 187 note; p. p. de verbes transitifs 187-195; p. p. de verbes intrans. 195-203]; accord du part. de *laisser, entendre, voir* et v. fr. *faire* précédé d'un régime à l'acc., quand il est joint à un infinitif 258; comment s'explique le manque d'accord entre le participe passé et le régime dans *j'ai vu une pièce* 295; v. fr. *mout en iert pris crüeus venjance* 295; fr. mod. *il en est resulté une situation bizarre* 295; *ja iert de vos venjance pris* 295 n. 3.
partie, grant (*fort*) *partie* « beaucoup », « clairement » 181 n. 2.
Partitif v. Article, Génitif.
pas, ne pas 3 sq.; *ne pas d'aigue* 67.
passer « dépasser » 184; *ville passante* 46; *passé* 194.
payant, carte payante, etc. 46, 55.
peine, a peine(*s*) *que vif demoroient* 75.
pensé 194.
pentecouste, octave pentecouste 92.
per (adj.) *per e igaument* 129; *de bunté et d'onur n'out en France sun per* 212; *per* au masc. se rapportant à un nom féminin 213.
per (prép. prov.) *per un cen* (*dos*, etc.) 232.
per (prép. ital.), *per un cento* 232.
percëu, percevant 187 note.

perdre, « se perdre » 55 ; *perdant* 55.
père comme nom propre 90.
perement (adv.) 129.
Périphrase, *faire* suivi d'un infinitif, périphrase du verbe à un mode personnel III (25-29).
permenl (adv.) 129.
persone désignant périphrastiquement une personne 41.
Personne. Emploi périphrastique de *cors* pour désigner une personne VI (39-45) ; le cas oblique des noms de personnes (déterminées), employé avec la valeur d'un génitif possessif, pouvait, en v. fr., se préposer au subst. dont il était le régime (*li deu amis* 87 ; les désignations collectives de personnes et celles d'individus distincts au cas obl. sans a s'employaient en v. fr. avec la fonction du datif 262 sq. — Nom de personne. Mots désignant le minimum d'une quantité se rattachant par *de* à un nom de personne ou à un autre mot qui désigne un individu déterminé VIII (67-72) ; *n'i choisi mie d'Auberi* 67 ; fr. mod. *ils n'ont pas trouvé de Berthe* 72 ; *la coquine de Toinette* 172. V. Nom propre. — *C'est moi qui* suis *le maître* 243.
Personnel. Pron. pers. sujet des particules *oui*, *non* et d'autres propositions sans verbe I (1) [*oje*, *öil*, *je non*, *naje*, *nenil* 3 ; *ne tu* 3 ; *je volentiers* ; *et tu comant ?* etc. 5] ; le pron. pers. rappelant un membre du discours qui est mis en tête d'une interrogation directe 84 ; *les* pour *lor* 113 n. 2 ; l'acc. du pron. pers. avec *ferir un coup*, *baisier le vis* 113 n. 2 ; devant le participe le v. fr. n'emploie que les formes toniques du pronom ; par contre, le pron. atone peut s'appuyer enclitiquement sur le participe 136 n. 1. *chascuns l'ama et porta fei* 141 ; place du pron. pers. dans *on le voit étudier* bien que *le* soit le régime logique de *étudier* 257 sq. ; rencontre de pron. atones à côté d'un même verbe 261, 266 sqq. ; *il le feroit buen aler querre* 273 ; *li seneschax, il et ses frere ; le roi Guaifier, lui et sa fille* 287 ; *et moi qui ai oublié de lui préparer une place* 315.
peser, *pesant* 61 ; *il poise* « il est pesant, insupportable » 61 sq.
petit, *par un petit que il n'enrage* 75.
peuple, *li pueples sont assemblé* 290.
Phonétique, ἀπό κοινοῦ d'un son 286 n. 1 ; *ous* pour *vous* 326 sqq. ; ce qu'est devenu en v. fr. l'initiale lat. *v* 330.
Phrase, Membres de phrase ἀπό κοινοῦ XXI 174-178 ; membres de phrase coordonnés 287. — Construction des phrases en fr. plus nette qu'en all. 242. — Où de deux propos. accessoires, dont l'une dépend de l'autre, on place la subordonnée 162.
pis, *au pis qu'il puet* 223.
plevi 194 ; *plevir aucun'e* 194.
-plex, dérivés français des adj. lat. en *-plex* 225.
Pluriel, *doble* = pluriel neutre 227 sq. V. Nombre.
plus. *ne plus* 3 sq. ; *plus tost que pot* 220 ; *au plus tost que pot* 222 ; *com plus tost pot* 224 ; *si tost com il plus pora* 224 ; *moult plus riche me fera cent mile tans* 230 ; *il ne faut pas que tu me voies* (tu ne dois pas me revoir) 251 ; *ensamble furent plus de quatre millier* nominatif ! 340.
po, *a* (ou *por*) *po* [*que*] *li cuers ne li manti*, etc. 74 sq.
point, *ne... point de cheveux*, *de livres*, *d'amis* ou *d'ami* (sing.) 68.
poissant 55.
ponant 55.

pooir v. *pouvoir*.
por. *por un po ne forsena; por po que il ne forsena* 75; accusatif sujet adjoint à un infinitif dépendant de *por* 114; v. fr. *por coi* synonyme de *por que* « pourvu que », « supposé que » 208; *por* « au lieu de » dans *por un cent* 231 sq.; *por a l'asaut aler* 279; *pour* ayant fonction double 280; *por* suivi du nominatif 339.
portant, *personne bien portante* 46; v. fr. 55.
Portugais, *de certo que*, *com certeza que*, *talvez que*; *sim que*, *não que* 76; *que* après une apostrophe 78; *logo depois de realisada a fuga* 143 n. 3; *o bom do padre* 172; *que se verrà mays cedo que poder* 220; *vê lá no que te vaes metter* 307; énonciation composée d'un nom et d'une propos. rel. 312.
porveoir 199; *porvëu* 198 sq.
Possessif, *si pere messagier* (= *li messagier son pere*) 91; *el monde n'a pas sa pareil* (dit d'une femme) 214; *son paroille* 214.
posthumément 123.
pourquoi, *c'est pourquoi laissez-moi parler* 38; *c'est merveille porquoi...* 206; *je ne vous demande pas, moi, pourquoi que vous riez* 210.
pouvoir, *il font si grant duel que greignor ne pueent* 138; fr. mod. *on ne peut plus* « au plus haut degré possible » 138 n. 2; *ne mentirai ke puisse* 153, 154.
praeter (lat.) suivi du nominatif 342.
précisément 123.
Prédicat. Le substantif prédicatif accompagné de l'article 6; le « prédicat » préposé dans *mout est grans cose de preudomme* 6; postposé dans *de vostre mort fust grans damages* 6; suppression de la détermination prédicative à côté du verbe *estre* 132 sq.; dans « *er* » (accentué!) *ist der Herr* c'est « er » qui est le prédicat 242; Manque d'accord entre le sujet et le prédicat XXXIV (290-301) (cf. Nombre); le verbe se met *ad sensum* au pluriel, alors que la détermination prédicative revient au singulier 291 sq.; prédicat grammatical et logique 292 n. 2, 294 n. 1, 298; emploi prédicatif de propos. rel. appositives ou explicatives 316.
prendre, *prendant*, 56; *ja iert de vos venjance pris* 295 n. 3; *estre pris a* (ou *por*) suivi du nominatif 339.
Préposition, *a espandant*, *a l'ajornant*, etc. 64; *a la porte gardant*, *de la teste perdant*, *sor mon cors deffendant* 64 sq. Prépositions désignant un rapport de temps devant des substantifs suivis de participes prédicatifs XVI (143-147) [*apres l'aube crevant* 144; *ains* (ou *endroit*, *parson*, *devant*, etc.) *soleil levé* (ou *levant*) 145]; Prépositions ayant dans la même phrase une fonction double XXXII (276-286); rencontre de deux prépositions, admise (*de lez lui se parti*) ou évitée (*il s'entreoublie en li penser* = *il s'e. en a li penser*) 279; expression prépositionnelle au lieu du sujet, du prédicatif, du régime 305, 306; prépositions suivies du nominatif XL (339-343).
pres, développement de v. fr. *pres que* « à peu près ce que [est], à peu près autant que [est] » à fr. mod. *presque* 17 n. 3; *presque*, où *que* est conjonction 17 n. 3; [*a bien*] *pres* [*que*] *li cuers ne li fent* 74; (*au*) *plus pres que l'en puet* 223; *ja fu pres de mïenuis* (nominatif!) 341.
presans (prov.) 56 n. 1.
présent, *quant à présent* 280.
Présent, futur au lieu du présent 323, 324.
présentement 120.

presque 17 n. 3.
preudomme, *preudefemme* 173.
Principale. Propos. principales ayant l'air d'être amenées par *que* it. *che*, prov. *que* 82 sq. ; *al mont vindrent, tant ont erré* = *tant ont erré que vindrent al mont* 170 ; propos. princip. avec le subjonctif cf. 107, 282.
prisant 56.
pro, *prot* (adj.) nom. *proz* 173.
probablement que 79.
prodome. A propos de *prodome* XX (171-173).
profusément 122.
Pronom cf. Personnel, Relatif.
Proportionnels. Substituts des proportionnels et des adverbes numéraux latins XXVII (225-241) ; traces des prop. lat. en franç. 225 sq.
Proposition. Pronom personnel sujet des particules *oui, non* et d'autres propositions sans verbe I (1) [*Or di coment — je volentiers* ; *et vous pourquoi* 5] ; Proposition affirmative au lieu d'une proposition négative 169 et n. 4. — Proposition abrégée : *qui vous rend si hardi que* (sc. *il est hardi*) *de m'interroger ?* 18 ; *et vraiement qu'ensi estoit*, etc. 73 (cf. *que*, conj.). Cf. *presque*, Accessoire, Comparative, Concessive, Conditionnelle, Consécutive, Interrogative, Objective, Parenthèse, Principale, Relative, Subordonnée.
Provençal. *argens e garnimens fan de cusso baro semblar* 7 ; *del fiel deu no volg aver amig* 11 n. 1 ; interrogation indirecte au lieu d'une interrogation directe 33 ; l'impératif employé par anacoluthe dans une propos. dépendante 35 n. 1 ; l'inf. nég. pour l'impératif 35 n. 2 ; *conoissen*, *trian* 51 ; *presans*, *apprecians* 56 n. 2 ; *calens* et *nocalens* 59 ; *mal saben* 62 ; *que*, semble-t-il, en tête de propos. principales 85 n. 1 ; *prim jorn selmana* 92 sq. ; *dousa e frequa colorida* 102 ; *ben* comme adjectif 189 n. 1 ; *ostz fey meravilhosas grantz* 111 n. 1 ; *violenmen fraudulenmen* 120 n. 1, *mala ment*, etc., écrit en 2 mots 127 sq. ; *suaumente decota* (= *ment*) 129 ; *no sai nomnar lo fil, mas molt perforen de bon e de sobtil* 138, *e qui vis adonc sa color, ben semblet que fos d'aimador* 140 ; *e duret tro la nuh mesclan au ser* 145 ; *ja no m fassatz, ma dona, lo falhert* 216 ; *degran far lo sort* 216 ; *mais que podia s'escondia* 220 ; *en cen dobles* 228 ; *ma partz val mais lo milé* 230 n. 1 ; *cen mil tans* cent mille fois autant 231 ; *per un cen* (*dos*, etc.) 232 ; *un per dos* (la moitié) 232 n. 1 ; Prépositions (*per*, *de*) ayant fonction double 278 n. 3 ; *guanren de pellegrins venian* 290 n. 1 ; *no li cal qu'en fust fait la penitence* 295 ; *e'l solelhs qu'era caulz e durs, es sa calors teun'e flaca* 309 ; anacoluthe 310 ; énonciation composée d'un nom et d'une prop. rel. 311 ; futur au lieu du parfait périphrastique 318 sq. ; futur pour le présent 323 ; enclise de certaines formes de l'article et du pronom en prov. 327 sqq. ; discours direct continuant le discours indirect 337 ; *eran plus de* suivi du nominatif 341.
Propre v. Nom.
Proverbe, de si haut si bas 333 et n. 1.
pur 105.
quadruble, fr. mod. *quadruple* 226.
quando (it.), *quando che* pour *quando* 210.
quant, *quant à présent* 280.
Quantitatif. Déterminations quantitatives *mie*, *plus*, *mais*, *gaires*, *pas* avec la négation (*ne*) 3 sq. ; *suer*, *vos est de moi moult petit* 11 ; *a poi l'en est* 11 ; *del gorpil ne m'est il a rien* 12 ; Mots dé-

signant le minimum d'une quantité se rattachant par *de* à un nom de personne ou à un autre mot qui désigne un individu déterminé VIII (67-72); [*n'i choisi mie d'Auberi le guerrier* 67-69; *ne pot mie veoir del povre* 70; fr. mod. *je ne veux point d'un trône où je sois leur captive* 72; fr. mod. *ils n'ont pas trouvé de Berthe* 72] : accord du verbe formant le prédicat avec les expressions quantitatives neutres comme sujet 290 et n. 1.

quart, le quart miex = *quatuor tanta* 230 n. 1.

quasiment 126.

quatre, en quatre 174 n. 4.

que (adv. rel.) *ne mentirai ke puisse* 153 sq.; *dahez ait qui vos oï onques, que je soie* 154; *elle n'a jamais été malade, que je me souvienne* 153 n. 3; *d'une damoisele vos veul conter, c'onques ne virent oeul plus bele riens* 156; *que* v. fr. pour *qui* ou pour *cui* 156 n. 1. Cf. *que* = *quam*.

que (conj.) *jou te conjur que revien* (impératif) *par moi* 34 sq.; *que* unissant une proposition à une expression adverbiale d'assurance, d'adjuration, de supposition, d'affirmation, de négation, ou à une interjection IX (73-83) [*et vraiement qu'ensi estoit* 73 sq.; *pres* [que] *li cuers ne li fent* 74; *oui que* 76; *oh! qu'il n'en va pas ainsi* 77; *oh, que pardonnez moi* 78; *justement que, si longtemps que*; *bien sûr que, apparemment que, sans doute que, probablement que* 78 sq.; *heureusement que* 79; *même que, donc que* 79 sq.; *avec cela que* 80 sq.; *plus souvent que* 81; *que* fr. mod. semble amener une principale 83 note]; *que* en parenthèses « à condition que » 153 sq.; *ne mentirai, ke puisse* 153 sq.; *que je soie* avec une imprécation 154; *que* (*quoi*) comme deuxième élément des conjonctions en v. fr. 208 sq.; *que* seul indiquant le rapport causal en v. fr. (= fr. mod. *de ce que* 209; *je ne seuc que le voie que il tinrent* 210; *que* semble être employé ἀπὸ κοινοῦ dans *mielz voeill murir qu'entre paiens remaigne* 281; *il n'atent mais el que le fiere* 284; *que* ayant fonction double dans *je ne demanderais pas mieux qu'il fût mon ami* 284; Discours direct introduit par *que* XXXIX 331]; *que oui, que non* 333.

que (pron. rel.) *ne que* « non ce que » (c.-à-d. non autant que, non plus que) 4 et n. 5; *qui fet que fere deit* 14; *il a fait que gentiex rois et que sages* 14; *c'est un grand trésor que la santé* 15; *oh, l'utile secret que mentir à propos* 15; *c'est plaisans nous que Sarete* 15; *qu'est-ce que la fièvre?* 15; *que* « relatif sans antécédent » XVII (148-155) [*que je crois, que je pense, que je sache* 149; en v. fr. aussi avec l'indicatif : *des biens qu'a fait, que nus savum* 151; *ne mentirai ke puisse* 153 sq.; *que je soie* avec une imprécation 154]; *que* v. fr. pour *qui* ou *cui* désignant une personne 156 n. 1; *des raisons qu'il a cru que j'approuverais* 157 (cf. Relative); v. fr. *de quoi* pour *de que* 208 sq.; (*au*) *plus tost que pot* 219-224; *mange ma soupe, que je te dis* 316.

que (interrog.) *qu'est-il de lui? qu'est-ce de...?* 13; *qu'est-ce que la fièvre?* 15; *que* avec la valeur de *combien* 77; v. fr. *que c'est?* 85.

que (= *quam* compar.) *ne plus que* 4; *qui vous rend si hardi que de m'interroger?* 18; fr. mod. *avant que de, il vaut mieux... que de; à moins* (*que*) *de* 19; *mes* (des plats) *orent les qu'a deviser* 131; *que* alternant avec *com* 222,

228 ; *que plus... plus* 222, *on s'i porroit sauver, que en cest siecle, por un cent* 232 ; *mielz voeill murir qu'entre paiens remaigne* 281 ; *que* = *que se, com se aussi cois c'on chantast la messe* 282 ; *que* semble être omis (*miex vodroie estre a chevals trainee, de vostre corps fusse ja mais privee* 283 ; *que ce que* (après un comp.) 283 sq. : *ne... mais.. que* suivi du subjonctif (absolu) = lat. *non nisi* 284 ; *je ne demanderais pas mieux qu'* (= *que qu'*) *il fût mon ami* 284 ; cf. *que* (adv. rel.).

que (esp.) 1) conj. *por Dios que*, etc. 75 ; *si que me lo has dicho* 76 ; *ay que* 78 ; *que* semble amener une principale 83 n. 1 ; *deseosa de que la pastora cumpliese lo que prometia* 209 ; discours direct introduit par *que* (*que me place*) 335. — 2) rel. *y vos vereis de la manera que os sirvo* 306 ; *en la dura ocasion que te invoco, no te tardes* 307.

qué esp. 78 n. 1.

que (prov.) semble amener une principale 83 n. 1.

que (portug.) 1) conjonction : *de certo que, talvez que*, etc. 76 ; 2. interrog. *que que* pour *que* 210.

quegli, quei (ital.) comme acc. sing. 304 n. 3.

quel (interr.) *je ne senc quele voie que il tinrent* 210.

quello (it.) *non so a quello che io mi tengo* 307.

qui (rel.) *qui* = « *si l'on* » 150 ; *qui* sans antécédent (= celui qui) semble avoir pu perdre son *i* par élision 156 n. 1 ; *qui* se rapportant à un pron. pers., sans antécédent 243 n. 1 ; *n'est pas poète qui veut* 244 n. 1.

qui (interrog.) *qu'elle voie bien à qui qu'elle a affaire* 210.

quoi (interrog.) *bien voi a quoi ke* (conjonction) *vos baez* 210.

quoi (conj.) *dont* et *de quoi* XXIV (204-211) [*de quoi* dans le sens de fr. mod. *de ce que* 204, 207 ; *je ne m'étonne plus de quoi je gayne tant* 207 ; *quoi* à côté de *que* dans les conjonctions v. fr. *por que* (ou *coi*), *par que* (ou *coi*) 208 ; *comme quoi* 209 sq.

radoter 200. *radoté* 200.

randon, randonee 240.

rebinee fr. mod. *rebinage* 240.

reconoissant 51.

recroire 200 ; *recreant, recréu*, 200 ; fr. mod. *recru* 200.

redolant 53.

redoté v. *radoté*.

Réfléchi, *il ne si home ne se sont remüé n'en la quintaine feru* 136, 137 n. 2 ; p.p.de verbes réfl. : *mesfait* « qui s'est rendu coupable » 186 ; *on se l'arrache* 208 ; cf. Participe.

refusé 194 ; *refuser* (intr.) 194.

Régime peut, dans l'interrogation directe, être en tête de la proposition 84 ; omis *chascuns l'ama et porta fei* 141 ; *Diu en rent graces et mercie* 142 ; *on le voit éludier* 257, *je lui entends chanter une romance* 257, 260 ; *il fait cher vivre à Paris* (= *à Paris, il fait cher vivre*) 273 ; *il le feroit buen aler querre* 273 ; *mauvais fait guerroier son seignor* 274 ; régimes coordonnés : *ge le rendrai Guaifier, lui et sa fille* 287 ; une expression prépositionnelle au lieu du régime en esp. 305. Cf. Ordre des mots.

reis (néerl.) 237.

Relatif, *chius que j'ai nourri et donnet a ma court tout le sien desirier* 142 ; relatif « sans antécédent » 148, 299 note ; attraction en nombre du relatif 301 n. 2 ; cas de l'antécédent se réglant sur le cas du relatif 303 sqq. ; *li vins desplest a cui* (au lieu de *qui*) *le boit* 307 ; rel. semble superflu 311 sqq.

Relative, proposition relative abrégée : *il a fait que sages* [sc. *feroit*] 14 ; *c'est un grand trésor*

que la santé [sc. *est*] 15 ; *oh l'utile secret que mentir à propos* 15 ; *c'est moult plaisans nons que Sarete* 15 à côté de *c'est mes solaz que de mon filz* 16 ; *se je fusse que le roy* 17 ; Fusion de la propos. rel. avec une propos. objective XVIII (156-166) [a.] *des raisons qu'ila cru que j'approuverais* 157 ; b. *il faisoit totes les choses qui savoit qu'a la dame dëussent plaire* 158 ; c.) *les actions que nostre coustume ordonne estre couvertes* 159 ; d.) *les hestes que tu vois qui mostrent felonnie* 159 sq. ; *la feme c'on cuide ou il a plus avoir* 160 ; *cel angre dont il ne saveit pas que ce* (ou *qui*) *fust angres* 161 ; e) *Berars qu'on dist qu'il fu mors et gravier* 161] ; Ellipse de propos. rel. dont le verbe serait au subjonctif XIX 168 ; comparatif au lieu du superlatif latin dans des propositions relatives déterminatives 219 ; *vous êtes un des hommes qui me convient le plus* 298 (différent de *c'est un de nos généraux qui a remporté la victoire* 299 note) ; *li vins desplest a cui le boit* 307. Énonciation composée d'un nom et d'une prop. rel. XXXVI (311-316) ; *li premiers mot qu'il dist : « Bele, qui estes vos ? »* 312 n. 2 ; prop. rel. déterminatives et appositives (ou explicatives) 316 ; *mange ma soupe, que je te dis* 316 ; *est-ce mon père qui t'a batu ?* 316. Cf. Relatif.

remanoir, a remanant 64 ; *a remanoir* 64.

renïié 194 ; *renïier* trans. et réfléchi 194.

repairant 63.

Répétition d'un membre de phrase 178 ; *li seneschax, il et ses frere* XXXIII (287).

Réponse. *que non !* (ou *si !*) *dit-elle* 333 n. 2 ; esp. *que me place* et d'autres réponses débutant par *que* 335.

reposee 240.

repris 201.

rescribent 48.

resoignant 56.

Restriction d'un jugement négatif 248.

« ressortir », on fait « ressortir » un membre de phrase par une élévation de la voix 242.

roge 105.

roi sans article 89, 90, 91.

roulant, chemin bien roulant 47.

rovison, a le feste le rovison 92.

ruant 56.

saben (prov.) *mal saben* 62.

saison 235.

sal (prov.) 342.

salant, marais (*puits*) *salant* 47.

sans, accusatif sujet adjoint à un infinitif avec *sans* 114.

saut s. 238.

sauvé 195.

scempio (it.) 225.

σχῆμα ἀπὸ κοινοῦ XXI 174-178.

se, n'i a se de l'aler non 23 ; *se* semble être supprimé après *que* (*quam*) 282.

Sémantique 8.

sembler, un jour li sanle bien d'une eure 7 ; *son sourire semblait d'un ange* 140.

semé, eler (*dru, espès*) *semé* 99.

sensément 121 n. 3.

sentant 56.

seoir « plaire » 62 ; *seant en armes* 62.

Serment fait sur une des parties du corps de Dieu 43 note.

setmana (prov.), *prim jorn setmana* 92.

si introduit le verbe, quand la phrase commence par une détermination adverbiale 14 n. 4 ; *si que* suivi de l'impératif 37 ; *les servi si bien c'a devis* 131 ; *si honnorés fu Pinchonnès c'onques menestrex ne fu si* 133 ; *et j'en sui liés, si* (= aussi) *doi je estre* ;

l'eure que tu nasquis soit benoeite et tu si aussi *soies* 134 ; *si* joint au « verbum vicarium » *faire* 134 ; *tu fais les felons cuers piteus, ja n'iert si durs* 168 ; *si que* pour *si com* 222 ; « *Que si !* » *dit-elle* 333 n. 2.

sì (it.) *sì che* 76.

sim portug., *sim que* 76.

simple et ses dérivés v. fr. 226.

Singulier, *et si compagnon apriès lui, cheval avoit, n'i ot celui* 169 ; *molt sont noble, molt font le riche* (pour *les riches*) 216 ; cf. Nombre.

söef 105 ; *s.* à côté de *söement* 126.

soffert 203.

sofisant 62.

sorfaire 201 ; *sorfait* 201.

sorparler 201 sq. ; *sorparlé* 201.

sorsalir 202, *sorsali* 202, *sorsaillant* 202.

souvent, plus souvent que employé pour refuser 82.

sovenir, réfl. ou v. fr. ? 62 et n. 3 ; *sovenant* 62 sq.

soventemente (it.) 126 n. 4.

stunt (m. h^t all.) 235.

Subjonctif. it. *che fossi ingannata ?* 83 : *avessero scoperto qualche cosa ?* 83 ; *que je sache, je ne sache pas* 149 ; subjonctif dans la proposition relative 150 n. 1 ; Ellipse de propositions consécutives et de propositions relatives dont le verbe serait au subjonctif XIX (167-170) ; *aiés bien prové a feeil celui qui tu diz ton conseil* 199 note ; *par matinet soiés tout apresté* ibid. ; *ne moustroit qu'il êust oblïé* (dans le sens de *bien moustroit que n'avoit oblïé*) 253 ; *mielz voeill murir qu'entre paiens remaigne* 281 ; *aussi cois c'on chantast la messe* 282 ; *il n'atent mais el que le fiere* 284.

Subordonnée ; où, de deux propos. accessoires, dont l'une dépend de l'autre, on place la subordonnée 162.

Substantif. Substantifs impersonnels employés au cas obl. avec la valeur d'un genitif 91 sq. ; supprimé (*il a grant honte et plus grant êust se...*) 138 ; le substantif régissant n'est pas indispensable (*nature de chien valt miauz que de feme ne fait*) 8, 140 ; *le fripon de valet* 171 sqq ; substantifs accompagnés du cardinal pour remplacer les adverbes numéraux latins 233 ; cas obl. des noms de choses avec la fonction du datif 263 n. 1. Cf. Animal. Collectif. Formation des mots, Omission, Personne.

Substitution. « Substitution et omission » XV (130-142 ; cf. Omission.

succulemment 120.

sŭé 203.

Sujet. *De* introduisant un « sujet logique » II (6-21 ; sujet logique de l'infinitif XIII 112-117 cf. Infinitif : *remesent encore chinquante mile mars* (accusatif !) *a paier* 180 n. 4 ; *faut* et *fait* sans sujet XXXI ; 269-275 ; *il fait cher vivre à Paris* (= *à Paris, il fait cher vivre* [accusatif]) 273 sq. ; *bon est en sa maison entrer* 275, sujets coordonnés du type *li seneschax, il et ses frere* 287 sqq. ; Manque d'accord entre le sujet et le prédicat XXXIV (290-301) cf. Nombre) ; sujets grammatical et logique 292 n. 2 ; 294 n. 1, 298 ; cas du sujet postposé 294 n. 1 ; expression prépositionnelle comme sujet 340.

Superlatif. *toz li miaudres* 108 : comparatif roman dans le sens du superl. lat. 219 ; cf. Comparaison.

Supposition, *mien encïent, qu'il fu deffet* 74.

sûr, bien sûr que 78 sq.

surfaire v. *sorfaire.*

Syllabe, ἀπὸ κοινοῦ d'une syllabe 286 n. 1.

Syntaxe, tâche de la s. 8.

taisi 202.
tal (prov.), employé avec *menar* 106.
tan (prov.), *cen tans, mil tans* 231.
tant rappelant une proposition principale qui précède, mais qui pourrait suivre en qualité de propos. consécutive XIX 170 ; *fortune est comme une verriere, qui de tant comme elle est plus clere, de tant est elle plus tost brisee* 179 ; *n'ot pas tant mes* des plaiz), *con il vousist, d'assés* 182 ; *tant que* pour *tant com* 222, 228 ; *tant* substantif (*cel tant, ce tant, autretant, autant*) 228 n. 2 ; *deux* (*troiso* etc.) *tanz* remplacent les proportionnels lat. 228 sq. ; *an la pucele revit de biauté çant tanz que n'ot conté Calogrenans* 228 sq. ; *tiex trois tanz* 231.
tanto (it.) *quel tanto* 228 n. 2 ; *due tanti* le double 231.
tel employé avec *mener, atorner, conreer, ordener* 105 sq. ; *mes orent tes qu'a deviser* 131 ; *n'est mie tels con doit estre d'assés* 182 ; *tiex trois tanz* « trois fois autant » 231.
temprement (adv.) 126.
temps, graphie erronée pour *tanz* (pl. de *tant*) 236.
Temps. Désignation de temps faite par *a* avec l'infinitif 115 ; *après l'aube crevant* 144.
tenir, a mout grant folie tindrent de l'anel que ele avoit pris 22 ; *séance tenante* 16, 17 ; *tenant* en v. fr. 56 ; *estre tenuz* (ou *soi tenir*) *a* (ou *por* suivi du nominatif 339.
tens (s.) *en iver tens, en esté tens* 91 sqq. ; *tens* avec le cardinal pour remplacer les adv. numéraux lat. (?) 235 sq.
terme 235.
time (angl.) 236.
tirant, chemin tirant 47.
toche (s.) 238.
tor 235 ; *à son tour* 235.
tout, devant l'adj. et le participe 106 sqq., 110 ; *t.* désignant le degré, joint à un adv. ou à une expression prépositionnelle 107 ; *tout ait diex faites les choses* 107 ; *toz li miaudres* 108 ; fr. mod. *toute des meilleures* 108 ; *tot* devant *asséur* avec l'accord ou non 109 ; *ne dist mie tous ses voloirs d'assés* 182 ; *tote s voie s*) 234 ; *tout ce qui reluit n'est pas or* XXVIII (242-248) ; *tous les journaux catholiques n'ont pas manqué de soutenir cette thèse* 246 n. 2 ; *tous ces objets ne coutent pas 50 francs* 248 n. 1.
tra (it.) suivi du nominatif 343 et n. 2.
traiant 57.
trăit-, v. fr. dérivés du radical *t.* (= *tradict-*) et fr. mod. *traîtreusement* 124.
treble 225 ; *trebleme*nt, a *en treble* 226 ; dérivés v. fr. de *treble* 226.
tremblant 63 ; *tremblé* 202.
trespenser 202 ; *trespensé* 202 ; *trespensaut* 202.
tressüer 202 ; *tressüé* 202.
triple 225.
tro (prov.) *e durel tro la nuh mesclan au ser* 145.
trois, en trois « en trois nouveaux » 174 n. 4.
trop, prelat ne sont mie si sage de trop com gié 181 ; *trop* « à un haut degré » 184 n. 2 ; *trop courte fut* sc. *la cote*) *d'un piet* 184.
turbulemment 120.
un, pluriel du verbe après *un* sujet 291 ; *vous êtes un des hommes qui me convient le plus* 298 sq., différent de *c'est un de nos généraux qui a remporté la victoire* 299 n. 1.
unanimément 123 n. 5.
unda (lat.) 239.
uniformément 121.
Universel, jugements universels avec la négation 247.
v, aphérèse d'un *v* initial devant *o*

330 ; l'initiale lat. *v* devient *w* ou *h* en v. fr. 330.
val v. *aval*.
« Vater » all. sans article 90.
veant v. *voir*.
véhémentement 120.
vendant 57.
vendredi 93.
verai adj. 109
Verbe. Formes en *-ant* remontant au gérondif latin 64 ; le verbe supprimé dans la propos. circonstancielle 130 ; cf Omission ; verbes sans sujet (impersonnels) 272 ; le verbe au sing. avec un sujet au pluriel 292.
vieil 109.
violemment, prov. *violenmen* 120 et n. 1.
voie 233 sq. ; *a une voie, tote s voie s* 234.
voilà, voilà mon ami qui vient, le voilà qui vient 316.
voillant « désirable » 57 sq.
voir, v. fr. *veour, voiz du papelart* 20 ; *parure pas trop voyante* 16 ; v. fr. *veant* 57 ; *voir, entendre, laisser, faire* avec le datif et l'infinitif XXX (254-268) ; *vous à qui j'ai tant vu parler de son mérite* 255 ; v. fr. *a mil en véissiez plorer* 256.
voir adv. comme adjectif 109.
vol 240.
volta it. 235.
vouloir, je ne veux point d'un trône où je sois leur captive 72 ; *mielz voeill murir qu'entre païens remaigne* 281 ; *miauz vosist estre pris an Perse que leanz estre ou qu'il fust leanz* 285 n. 2 ; Futur de *voloir*, quand il est question d'une volonté dans le présent 322.
vous, ous forme secondaire de *vous* XXXVII 326-330.
Voyelle, chute de la voyelle de monosyllabes atones *vs* pour *vous* 326 sq.
vs forme populaire de *vous* 326.
vuiant 58.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

PC 2361 T614
Tobler, Adolf
Mélanges de grammaire francaise

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

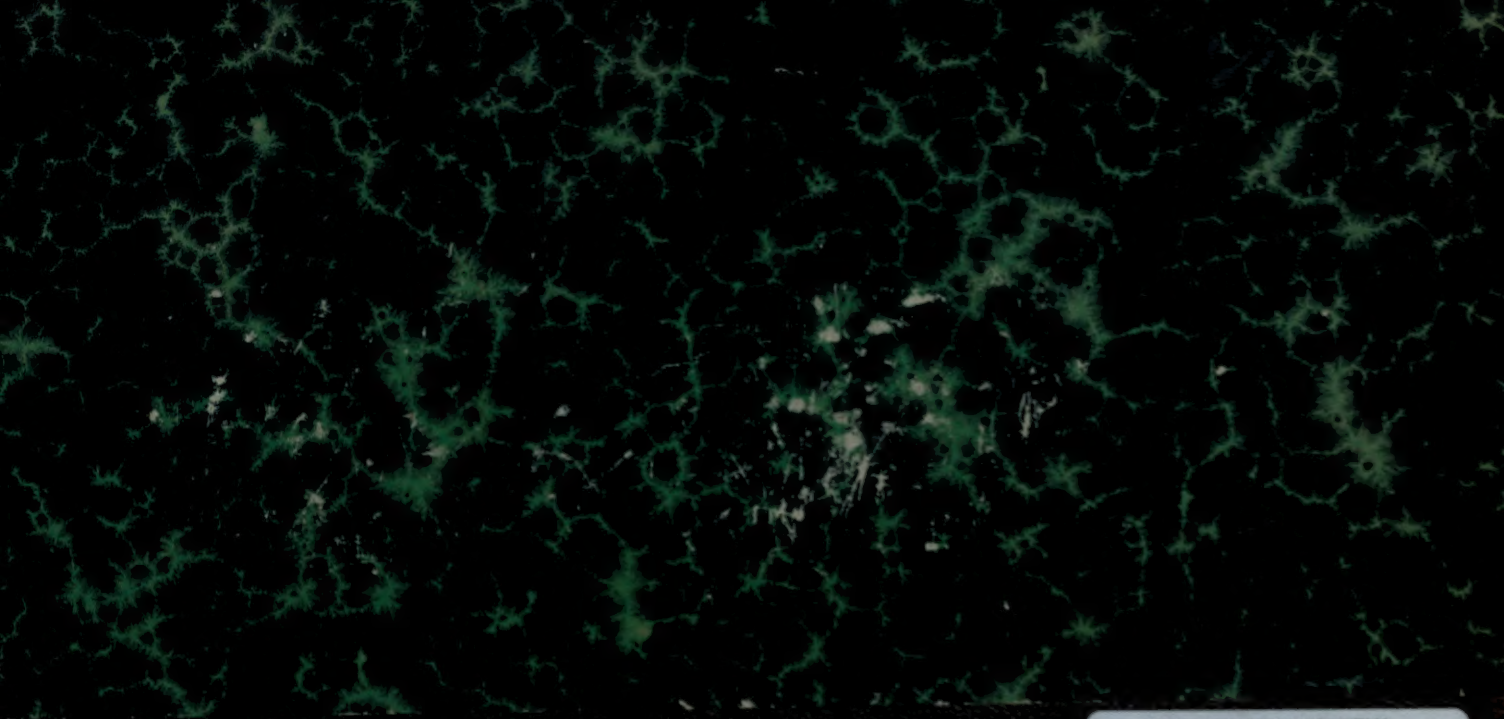

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 14 03 01 08 011 4